This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

CORNELL
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Cornell University Library
DC 611.P441.S67
Bulletin de la Societe historique et a
3 1924 007 101 656

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

Digitized by Google

307921C
X

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.

TOME XIX. — PREMIÈRE LIVRAISON.

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Ce), RUE TAILLEFER.

Janvier-Février 1892.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 1re LIVRAISON.

Pages.

Statuts de la Société..... 5

Liste de MM. les membres de la Société..... 9

Séance mensuelle du jeudi 3 décembre 1891..... 31

— du jeudi 7 janvier 1892..... 46

Compte de gestion du trésorier (exercice 1891)..... 56

Causeries archéologiques. — La porte de Filolie. — Fenêtre à Beaumont (M. le baron DE VERNEILH)..... 58

La chapelle de Drouille, commune de St-Amand-de-Coly (M. l'abbé J. CARRIER)..... 64

Projet d'union de la prévôté de Trémolat au collège de Guyenne, en 1738 (M. Michel HARDY)..... 68

VARIA. — Le second mariage d'Archambaud VI, comte de Périgord (M. A. D.-D.)..... 73

Lettre du sous-préfet de Bergerac, Maine-Biran, à M. Lespine, archiviste de la préfecture..... 74

Nécrologie. — M. l'abbé Salleix, curé de Saint-Privat (M. le Mis DE CUMOND)..... 75

Digitized by Google

STATUTS

DE

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD,

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 19 Avril 1886.

ARTICLE PREMIER.

La *Société historique et archéologique du Périgord* a pour but : la recherche, l'étude et la conservation des documents et des monuments anciens, de tous les âges, qui intéressent l'histoire de notre province et l'histoire générale du pays.

ART. 2.

Le siège de la Société est fixé à Périgueux.

ART. 3.

La Société se compose :

1° De Membres Titulaires ;
2° De Membres Associés ;
3° De Membres Honoraires;
4° De Membres Correspondants.

Le nombre des Membres de ces différentes catégories n'est pas limité.

ART. 4.

Les Membres Titulaires et Associés ne sont admis que s'ils en font la demande par écrit au Président et s'ils sont présentés par deux Membres Titulaires ou Associés.

Digitized by Google

ART. 5.

Les Membres Honoraires et les Membres Correspondants sont nommés en assemblée générale sur la présentation du Bureau ; lorsqu'ils assisteront aux séances, ils pourront siéger avec les administrateurs de la Société.

ART. 6.

Les Membres Titulaires et Associés doivent, annuellement, une cotisation de dix francs, et les Membres Titulaires seuls, le jour de leur réception, un *Droit de Diplôme* de dix francs.

ART. 7.

La Société est administrée par un Bureau composé de dix Membres :

Un Président ;
Cinq Vice-Présidents (un par arrondissement) ;
Un Secrétaire-Général ;
Deux Secrétaires-Adjoints ;
Un Trésorier.

ART. 8.

Le Bureau est nommé pour un an, en *Assemblée générale*, au scrutin de liste, et il doit être renouvelé chaque année, le 27 mai, le lendemain de la fête dite de la St-Mémoire. Les mêmes administrateurs sont rééligibles. Le Bureau ne peut prendre de décision qu'en présence de cinq de ses Membres, le président, deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier. Les procès-verbaux des séances sont rédigés par le secrétaire général, signés de lui et du président.

ART. 9.

Le Président propose les questions à résoudre, qui sont adoptées ou rejetées à la majorité des votes des Membres Titulaires ou Associés présents. Mais, pour qu'une décision soit valable,

Digitized by Google

il sera nécessaire que quatorze de ces Membres assistent à la séance. En cas de partage égal des votes, la voix du Président est prépondérante.

ART. 10.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de la Société ; il est chargé du recouvrement des cotisations et de toutes les sommes dues ou données ; il débat tous marchés, revise les mémoires de fournitures et de travaux faits pour le compte de la Société ; il acquitte, après contrôle du Bureau et approbation du Président, les dépenses votées en assemblée générale ou en séance mensuelle. Chaque année, dans la séance du premier jeudi de janvier, il rend compte de sa gestion.

ART. 11.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

ART. 12.

Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations annuelles des Membres Titulaires et des Membres Associés ; 2° des dons et legs ; 3° des subventions qui peuvent lui être allouées ; 4° et du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 13.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 14.

Les excédents de recettes, qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société, seront placés en fonds publics français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit foncier de France, ou en obligations de chemins de fer français, émises par des compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Digitized by Google

ART. 15.

La Société se réunit dans une des salles du Musée archéologique du département : 1° en *Séance mensuelle*, tous les premiers jeudis du mois ; 2° en *Assemblée générale*, le 27 mai, le lendemain de la fête de la Saint-Mémoire.

ART. 16.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Préfet, déterminera les dispositions accessoires propres à assurer l'exécution des présents Statuts; il pourra être modifié dans la même forme.

ART. 17.

En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération prise en Assemblée générale, qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale doit compter vingt-cinq Membres Titulaires ou Associés au moins pour que ses décisions soient valables.

ART. 18.

Les présents Statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale et de l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale, saisie du projet de modification par le Bureau ou par vingt-cinq de ses Membres, ne peut prononcer qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents. Cette même Assemblée doit être formée du quart au moins des Membres en exercice.

Périgueux, le 4 Mars 1886.

Digitized by Google

LISTE DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU.

Présidents d'honneur.

M. Bardi de Fourtou, ✪ I, ancien ministre, député de la Dordogne.

Mgr Dabert, ✱, évêque de Périgueux et de Sarlat.

Président.

M. Michel Hardy, ✪ I, conservateur du Musée archéologique de la Dordogne.

Vice-Président honoraire.

M. de Froidefond de Boulazac.

Vice-Présidents.

M. Philippe de Bosredon, C ✱, ancien conseiller d'Etat.
M. Dujarric-Descombes, ✪ A.
M. Élie Gontier Maine de Biran, ✪ I.
M. de Roumejoux.
M. le baron de Verneilh-Puyraseau.

Secrétaire-Général.

M. Villepelet, ✪ I, archiviste du département.

Secrétaires-Adjoints.

M. l'abbé Brugière.
M. le comte de Lestrade de Conti, ✠, avocat.

Trésorier.

M. de Saint-Pierre.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le marquis D'ABZAC DE LA DOUZE, au château de Borie-Petit, près Périgueux.

Mme ALARY, à Eymet.

AMEDIEU (Louis), maire de Ginestet, par Laforce.

ARCHEZ-BIRAN (Louis), à Sainte-Alvère.

Le comte D'ARLOT DE SAINT-SAUD, au château de la Valouze, par La Roche-Chalais.

AUBLANT (Charles), dessinateur à la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue des Gladiateurs, 4, à Périgueux.

AUDEMARD (Gérald), ancien juge de paix, à Montanceix, par Razac-sur-l'Isle.

Le docteur BARBANCEY, lauréat de la Faculté et des hôpitaux de Paris, à Montpon-sur-l'Isle.

BARDI DE FOURTOU (Oscar), ✠ I, ancien ministre, député de la Dordogne, à Ribérac, et boulevard de Courcelles, 42, à Paris.

BAREAU (Anatole), pharmacien, à Excideuil.

BARRAILLIER, ✻, procureur-général près la Cour d'appel, à Pau (Basses-Pyrénées).

BARRIÈRE (Hubert), pharmacien, à Belvès.

BASTIDE, ancien pharmacien, rue Belleyme, à Périgueux.

BEAU-VERDENEY (Alexis), boulevard Montparnasse, 13, à Paris.

L'abbé E. BEAU-VERDENEY, missionnaire apostolique, supérieur du collège Saint-Joseph, à Sarlat.

Le comte DE BEAUFORT, O ✻, secrétaire-général de la Société de secours aux blessés militaires, rue de Verneuil, 43, à Paris.

Le comte Georges DE BEAUMONT, sous-lieutenant de réserve au 10e régiment de dragons, à Saint-Cyprien.

DE BELLUSSIÈRE (Fernand), rue de Paris, 25, à Périgueux.

BESSE (Léon), propriétaire à Saint-Méard de Drône, par Tocane-Saint-Apre.

Digitized by Google

Bibliothèque des Archives départementales, à Périgueux.

Bibliothèque du Lycée, à Périgueux. (Abonnement.)

Bibliothèque populaire, à Périgueux.

Bibliothèque de la ville, à Périgueux.

Bleynie (Léonce), pharmacien, boulevard St-Germain, 25, à Paris.

Bonnard (Julien), contrôleur des contributions directes, à Loches (Indre-et-Loire).

Borie (Edmond), ancien commis principal de 1re classe à la préfecture de la Seine, rue Gambetta, 38, à Périgueux.

De Bosredon (Philippe), C ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien conseiller général de la Dordogne, rue Verte, à Montretout, près Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

De Bosredon (Alexandre), ✻, ancien sénateur, conseiller général de la Dordogne, à la Fauconnie, par Terrasson.

Bouché (Alfred), élève de l'École des Beaux-Arts, architecte, rue Gambetta, 24, à Périgueux.

Le comte Henri Boudet, ancien conseiller général de la Dordogne, à Lamonzie-Saint-Martin.

Boulanger, chef de district de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, à Eymet.

Boulle (E.), photographe, à Périgueux.

Le marquis de Bourdeille (Hélie-Louis-Charles-Gustave), membre titulaire du Conseil héraldique de France, rue de Grenelle, 174, à Paris.

Le comte de Bourdeille (Henri), membre titulaire du Conseil héraldique de France, rue de Grenelle, 174, à Paris.

Bourgade (Alban), ✻, ancien magistrat, avocat, au château de Gensac, par Condom (Gers).

Le R. P. Bouscaillou (des Valades), prêtre de l'Oratoire, rédacteur à *La France catholique*, à Juilly (Seine-et-Marne).

Boyer (Fernand), étudiant en droit, à Ribérac.

Le général de Boysson (Bernard), O ✻, commandant la brigade de cavalerie du 17e corps d'armée, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

De Boysson (Richard), ancien receveur particulier, à Cénac, près Domme.

Digitized by Google

Mme de Brachet de La Menuse, à Château-l'Evêque, près Périgueux.

Le docteur Brou de Laurière (Paulin), ✪ A, conseiller municipal, rue Louis-Mie, 25, à Périgueux.

L'abbé Brugière, curé de Coulounieix, près Périgueux.

Bussière (Georges), conseiller à la Cour d'appel, rue d'Issoudun, 55, à Bourges (Cher).

De Carbonnier de Marzac (Guy), ancien juge de paix, à Saint-Cyprien.

Le marquis de Carbonnier-Marzac, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, au château de Puymartin, par Sarlat.

De Cardenal, docteur en droit, ancien magistrat, avocat, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

L'abbé Carrier, curé de Saint-Amand-de-Coly, par Montignac.

Carvès (Elie), propriétaire, à Bézenac, par Saint-Cyprien.

Le comte de Castéras-Seignan, ✻, ancien préfet, à Menesplet, par Montpon-sur-l'Isle.

Cénac (Emile), notaire, à Montanceix, par Razac-sur-l'Isle.

Cercle de la Philologie, à Périgueux. (Abonnement.)

De Cerval (Julien), ✻, ancien magistrat, au château de Marqueyssac, commune de Vézac, par Sarlat.

Mme la comtesse de Chabans, au château de La Chapelle-Faucher, par Saint-Pierre-de-Côle.

Chambon (Tony), banquier, à Sarlat.

L'abbé Chaminade, directeur de la maîtrise de la cathédrale et professeur de plain-chant au grand-séminaire, à Périgueux.

Le marquis de Chantérac (Audoin), ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, rue du Bac, 40, à Paris.

La comtesse de Chantérac, au château de Chantérac, par Saint-Vincent-de-Connezac.

Charbonnel (Augustin), négociant, rue des Remparts, 50, à Bordeaux.

Charrier (Gustave), propriétaire, quai de l'Alba, à Bergerac.

L'abbé Chastaing, curé de Bourniquel, par Lalinde.

Digitized by Google

Chataignon (Emile), négociant, rue des Chaînes, 10, à Périgueux.

Le docteur Chaume, rue d'Angoulême, à Périgueux.

Chavoix (Pierre-Ernest), propriétaire, rue Saint-Thomas, à Excideuil.

Clédat (Jules), juge au tribunal de commerce, banquier, rue Victor Hugo, 13, à Périgueux.

Clédat (Léon), ✿ I, chevalier du Mérite agricole, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien membre de l'Ecole française de Rome, lauréat de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, membre du conseil général des Facultés, rue Saint-Maurice, 30, à Lyon-Monplaisir (Rhône).

Clugniac du Repaire, propriétaire, à Lavit, près Saint-Pierre-de-Côle.

L'abbé Combe, curé de La Mothe-Montravel.

Condaminas (Charles), chevalier de l'ordre de Pie IX, ancien conseiller de Cour d'appel, à La Nouaille.

Le comte de Constantin, à Beaumont-du-Périgord, et rue Pasquier, 4, à Paris.

Corneilhan, ✿ A, ancien conseiller de préfecture, cours Tourny, 11, à Périgueux.

Le marquis de Cossé-Brissac (Antoine), au château de la Chabrerie, commune de Château-l'Evêque, par Périgueux.

Coulombeix, docteur en droit, ancien juge de paix, rue du Plantier, 24, à Périgueux.

Courtey (Gabriel), propriétaire, rue d'Angoulême, à Périgueux.

Courtey (Léon), licencié en droit, notaire, à Nontron.

Crédot (Julien), chevalier de la Couronne d'Italie, licencié en droit, agent principal de la Cie d'assurances l'*Urbaine*, boulevard Lakanal, 8, à Périgueux.

Le prince Louis de Croÿ, au château de Paluel, par Carsac.

Le marquis de Cumond, au château de Cumond, par Saint-Privat.

Mme la marquise de Cumont, née de Damas, au château de la Roussière, par Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).

Mgr Dabert, ✱, évêque de Périgueux et de Sarlat.

Digitized by Google

Dauriac (Ludovic), percepteur, rue de Paris, 21, à Périgueux.

Debets de Lacrousille (Ernest), avocat, conseiller général de la Dordogne, boulevard des Arènes, 1, à Périgueux.

Debets de Lacrousille (Armand), docteur en médecine, directeur de la vaccination, président de la Société de géographie commerciale, à Périgueux.

Debets de Lacrousille (Marc), ancien procureur de la République, au château de Lasteyrie, par La Rochebeaucourt.

Decous de Lapeyrière, ✻, ancien procureur général, à Périgueux.

L'abbé Delbourg, chanoine honoraire, curé de Saint-Jacques de Bergerac.

Delpit (Jules), secrétaire général de la Société des Archives historiques du département de la Gironde, à Izon, par Saint-Sulpice et Cameyrac (Gironde).

Delsuc (Paul), banquier, cours Tourny, 3, à Périgueux.

Délugin (Antony), ancien pharmacien, rue La Boëtie, 22, à Périgueux, et au château de Maroite, commune du Grand-Brassac, par Montagrier.

Demartial (Alfred), O ✻, contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée, rue La Boëtie, 21, à Périgueux.

Denis de Rivoire, ✻, ancien officier de cavalerie, ancien sous-préfet, au château de Prats de Belvès, par Villefranche de Belvès.

L'abbé Deschamps, curé-doyen, à Beaumont du Périgord.

Deschamps (Antoine), ✿ I, directeur de l'école Saint-Martin, membre du conseil départemental de l'enseignement primaire, rue Louis-Blanc, à Périgueux.

Deschamps (Ivan), directeur de l'école Montaigne (ancien lycée), à Bordeaux.

Dethan (Georges), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Sommerard, 35, à Paris, et au château de la Côte, par Bourdeilles.

Doche (Adrien), administrateur de la Banque de France, rue Thiers, à Périgueux.

Dorsène, photographe, cours Tourny, 12, à Périgueux.

Dose, ✿ A, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, profes-

Digitized by Google

seur de dessin au lycée, rue des Deux-Ponts, 22, à Périgueux.

Doursout (Edmond), négociant, rue du Palais-Gallien, 84, à Bordeaux.

Dubet (Auguste), architecte de la Banque de France, rue Bourdeilles, à Périgueux.

Dubost (Edmond), ancien chef de section des travaux de l'État, place Bugeaud, 2, à Périgueux.

Ducrey (Eugène), O ✻, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de Clichy, 54, à Paris.

Dudoignon-Valade (Louis), avocat, à Brantôme.

Dufour (Georges), ✪ A, avocat, secrétaire général adjoint de la Société des Études historiques, rue d'Amsterdam, 99, à Paris.

Dufour aîné, ✻, négociant, à Périgueux.

Mgr Dufourg, protonotaire apostolique, vicaire-général du diocèse, rue Gambetta, à Périgueux.

Dujarric-Descombes (Albert), ✪ A, licencié en droit, ancien notaire, rue de Paris, 9, à Périgueux.

Le docteur Albert Dumont, rue du Palais, à Périgueux.

Dupont (Paul), imprimeur, rue du Bouloi, 4, à Paris.

Dupuis (Jean), licencié en droit, notaire, cours Montaigne, à Périgueux.

Durand (Charles), conducteur des ponts et chaussées, rue d'Alsace-Lorraine, 20, à Périgueux.

Durand de Ramefort, avoué-licencié, rue Bourdeilles, 6, à Périgueux.

Dussol (Georges), administrateur de 1re classe des affaires indigènes, à Saïgon (Cochinchine).

Duvergier de Hauranne (Emmanuel), ✻, conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher).

Duverneuil (Alcide), instituteur public, à Beaupouyet, par Mussidan.

D'Escatha (Ferdinand), propriétaire, au château de Boisset, commune de Saint-Aquilin, par Saint-Astier.

Eyssalet aîné, propriétaire, place des Prisons, à Périgueux.

Fargaudie, C ✻, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, au château de Corail, par Bergerac.

Fargeot (Camille), avocat, à Ribérac.

Digitized by Google

Fargis (Alexandre), ✿ A, professeur de dessin au lycée, rue Salinière, à Périgueux.

Faure (Paul), négociant, à Périgueux.

Le docteur Faure-Muret, rue du Quatre-Septembre, 6, à Périgueux.

Le marquis de Fayolle, licencié en droit, attaché honoraire à la Direction des musées nationaux, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du Musée de la ville de Périgueux, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

Féaux (Maurice), ✿ A, attaché à la conservation du Musée départemental, agent-voyer, à Périgueux.

Le comte Feray Bugeaud d'Isly, ✱, ancien officier, rue de Penthièvre, 9, à Paris.

Le comte de Fleurieu, au château de Marzac, par les Eyzies.

Fournier (Pierre), agent comptable de la Cie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, villa Placide, 11, rue Raibaud, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Frenet (Ernest), ✿ A, licencié en droit, chef de division à la préfecture, rue Puynazeau, à Périgueux.

De Froidefond de Boulazac (Alfred), propriétaire, à Périgueux.

Frut (Joseph), inspecteur des domaines du Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, 19, à Paris.

Le docteur Gadaud, ✱, sénateur, conseiller général de la Dordogne, rue de la République, à Périgueux.

Le comte Roger de Galard-Béarn, ancien secrétaire d'ambassade, rue du Plantier, 19, à Périgueux.

Gasson Bugeaud d'Isly (Robert), secrétaire d'ambassade, au château de la Roche, par Coulaures.

Gauthier (François), propriétaire, rue Puébla, 11, à Périgueux.

Gendraud (Pierre), notaire, à Verteillac.

Genebrias de Boisse (Philippe), propriétaire, rue Candillac, 33, à Bergerac.

De Génis (Joseph), au château de Veyrignac, par Calviac.

Le comte René de Gérard du Barry, ancien officier de cavalerie, au château de Giverzac, par Domme.

Digitized by Google

Le vicomte Gaston DE GÉRARD DU BARRY, docteur en droit, avenue d'Antin, 16, à Paris, et rue de Paris, 10, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

GILLES-LAGRANGE (Fernand), ✱, notaire, à Périgueux.

DE GIMEL (Charles-Maurice), ✱, rue Madame, 1, à Paris.

GIRARD DE LANGLADE (Cyprien), au château d'Eyliac, par Saint-Pierre-de-Chignac.

GISCLARD, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien conseiller de préfecture, avocat, à Périgueux.

Le comte Théodore DE GONTAUT-BIRON, rue de Varennes, 45, à Paris.

GONTIER MAINE DE BIRAN (Elie), ✪ I, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, avenue du Maine, 3, à Paris.

Le comte Henri DE GOURCY, au château de Chaltrait, par Montmort (Marne).

Le comte Henri DE GOURGUE, ancien officier, au château de Lanquais, par Couze-Saint-Front.

L'abbé GOUSTAT, curé de Pontours, par Lalinde.

Le docteur GOUYOU-BEAUCHAMPS (Adrien), conseiller général de la Dordogne, à Pontours, par Lalinde.

Mgr GOUZOT, ✱, archevêque d'Auch, chanoine d'honneur de la cathédrale de Saint-Front, hôtel de l'Archevêché, à Auch (Gers).

L'abbé GOYHENÈCHE, ✪ A, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale d'Auch, curé de Bourgnac, par Mussidan.

L'abbé GRANGER, curé de Château-l'Evêque, par Périgueux.

Le docteur GRELLETY, cité Hauteville, 10, à Paris.

GRENIER, notaire, à Saint-Barthélemy-de-Bellegarde, par Montpon-sur-l'Isle.

GROS DE BÉLER (Albéric), capitaine au 114e régiment d'infanterie, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

HARDY (Michel), ✪ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du Musée départemental, rue Saint-Front, 4, à Périgueux.

HERMANN (Gustave), ✪ I, sous-préfet, à Nontron.

Digitized by Google

Hoarau de La Source, ancien conseiller général de la Dordogne, maire de Rouquette, au château de Ponthet, près Eymet.

Jauvinaud, propriétaire, à Léguilhac-de-l'Auche, par Razac-sur-l'Isle.

De La Bastide (René), maire de Parcoul, au château de Parcoul, par La Roche-Chalais.

De Labonne (Martial), au château de Montbrun, par Dournazac (Haute-Vienne).

L'abbé Laborie, missionnaire apostolique, rue Sainte-Eugénie, 51, à Paris.

L'abbé Laborie-Fénelon (Jean), curé de Pressignac, par Lalinde.

Le baron Roger de La Borie de La Batut, ✠ A, chevalier de l'ordre de Charles III, ancien secrétaire-général, avenue du Roule, 36, à Neuilly-sur-Seine.

Le docteur de Labrousse, ancien conseiller général de la Dordogne, à Mussidan.

Labrousse (Albert), pharmacien, à Sarlat.

Labrousse (Maurice), pharmacien, à Montmoreau (Charente).

Labuthie, licencié en droit, négociant, rue de Rivoli, 30, à Paris.

Le docteur Lacombe, ✠ A, président de la Société médicale de la Dordogne, rue Bourdeilles, à Périgueux.

Lacroix (Emile), notaire, à Sarlat.

Le docteur Ladevi-Roche, maire de Saint-Germain-du-Salembre, au château de Saint-Germain, par Neuvic-sur-l'Isle.

Lafargue (Jules), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, propriétaire, cours Montaigne, 23, à Périgueux.

Lafon (Gabriel), licencié en droit, notaire, à Terrasson.

L'abbé Lafont, curé de Sainte-Aulaye du Breuilh, par Saint-Antoine (Dordogne).

Lafosse, greffier du tribunal civil, à Bergerac.

Le marquis de Lagarde Saint-Angel, ✻, conseiller d'arrondissement, au château de Lapouyade, par Nontron.

Le marquis de Lambertye et de Cons-la-Grandville, au château de Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

Lamothe-Pradelle (Emile), ✪ A, notaire, à St-Pierre-de-Chignac

Le baron Lapeyre de La Pagégie, à Saint-Lazare, par Condat-sur-Vézère.

Lapeyre (Fernand), avocat, à La Roche-Chalais.

Larguerie (Calixte), propriétaire, rue d'Angoulême, à Périgueux.

De Larigaudie (Philippe), ancien préfet, rue Saint-Dominique, 27, à Paris, et au château de Blessel, par Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Le docteur Laroche, à Montignac-le-Comte.

Laroche (Léo), ancien conseiller d'arrondissement, au château de Labesse, par Saint-Pierre-de-Chignac.

De La Salle du Maignaux, maire d'Eyzerat, par Thiviers.

De Lasserve (Maurice), au château d'Issac.

Le marquis du Lau d'Allemans, ✱, rue Neuve-des-Petits-Champs, 99, à Paris.

Lavigné, instituteur public, à Monsac, par Beaumont-du-Périgord.

Lavy (François-Gustave), ancien adjoint, à Brantôme.

Léonardon (Léon), ancien juge de paix, à Villefranche-de-Longchapt.

Lespinas (Edmond), avocat, ancien magistrat, boulevard de Vésone, 35, à Périgueux.

Le comte de Lestrade de Conti, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, avocat, au château de Barrière, à Périgueux.

Le général Lian, G O ✱, au château des Izards, près Périgueux.

Le docteur Machenaud, cours St-Jean, 50, à Bordeaux.

Magueur (Georges), pharmacien, à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Le marquis de Maillard-Lafaye, conseiller général de la Dordogne, maire de Saint-Sulpice-de-Mareuil, au château de Lafaye, par Mareuil-sur-Belle, et rue Jean-Goujon, 28, à Paris.

Le marquis de Malet, ✱, chef d'escadron au 26e régiment d'artillerie, au Mans (Sarthe), et au château de Puycharnaud, par Bussière-Badil.

Digitized by Google

Le marquis DE MALEVILLE, au château de Caudon, par Domme.

MALLAT (Joseph), professeur d'études commerciales, à Fontafle, par Roumazières (Charente).

MANDIN (Jules), architecte, inspecteur des bâtiments de la Cie du chemin de fer d'Orléans, à Périgueux.

MARCHET (Gabriel), avocat, rue Sirey, 4, à Périgueux.

DE MARCILLAC (André), au château de Mellet, commune de Beauregard, par Condat-sur-Vézère.

MARÉCHAL (Alexis), député et conseiller général de la Dordogne, au château de Puyferrat, près Saint-Astier, et rue Balzac, 21, à Paris.

MARIAUD (Casimir), chevalier-officier de l'Académie de Humbert Ier, ancien percepteur, villa Turcan, aux Sieyès, près Digne (Basses-Alpes).

MARMIER (Gaston), ✱, vice-président du conseil général de la Dordogne, chef de bataillon du génie, rue de Noailles, 5, à Versailles.

MÈGE-LAVIGNOTTE, avoué-licencié, à Ribérac.

MÉNIEL fils (Joseph), négociant, à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

L'abbé MERRIEN, licencié ès-lettres, vicaire de Saint-Lambert de Vaugirard et aumônier du lycée Buffon, rue Bausset, 10, à Paris.

L'abbé MESTAÏEZ, curé-doyen, à Savignac-les-Eglises.

Le docteur Georges MILLET-LACOMBE, conseiller général de la Dordogne, maire, à Mialet.

MILLET-LACOMBE (Ferdinand), ancien conseiller général de la Dordogne, avocat, à Périgueux.

Le vicomte Edouard DE MIRANDOL, capitaine adjudant-major au 14e régiment d'infanterie, à Brive.

L'abbé MONMONT, chanoine honoraire de l'église métropolitaine d'Auch, curé d'Azerat, par Thenon.

DE MONTAIGUT (Joseph), agent principal de la Cie d'assurances *La Nationale*, rue Paul-Louis-Courier, 10, à Périgueux.

Digitized by Google

De Montardy (Gaston), propriétaire, rue Sirey, 6, à Périgueux.

De Montardy (Elie), propriétaire, rue d'Angoulême, à Périgueux.

Le baron P. de Montcheuil, avocat, au château de Montcheuil, par Nontron.

De Montégut (Henri), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien magistrat, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

De Monteil (Xavier), licencié en droit, au château du Bourbet, par Verteillac.

L'abbé Montet (Charles-Emile), missionnaire apostolique, rue de l'Arc, à Périgueux.

Le comte Hugues de Monteynard, rue Gambetta, à Périgueux, et rue de Martignac, 16, à Paris.

Le marquis de Montferrand, au château de Montréal, par Issac.

Le comte Charles de Montferrand, ✱, ancien inspecteur des finances, place Vendôme, 22, à Paris.

Le marquis de Nattes, O ✱, ancien lieutenant-colonel du 93e régiment de l'armée territoriale, au château de Mas-de-Montet, par Ribérac, et avenue Montaigne, 26, à Paris.

Le baron Henri de Nervaux, rue du Plantier, 14, à Périgueux.

Palut (P.-P.), tonnelier, rue Valette, 10, à Bergerac.

Paradol (Raoul), ✪ A, avocat, place Francheville, à Périgueux.

Paries-Watelin (L.), artiste peintre, boulevard Pereire, 59, à Paris.

Le docteur Parrot (Henri), O ✱, ✪ I, cours Montaigne, à Périgueux.

L'abbé Parrot (Ernest), chanoine honoraire, curé doyen, à Montpon.

Passemard (Georges), avocat, conseiller d'arrondissement, au Jarry, par La Bachellerie.

Digitized by Google

Pastoureau-Labesse, O ✱, ingénieur de la Marine en retraite, ancien chef de bureau au Ministère de la Marine, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de la Course, 17, à Bordeaux.

Du Pavillon (Léon), vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts, maire de Sarliac, à la Dulgarie, par Savignac-les-Eglises.

Du Pavillon (Xavier), au château de Larigaudie, par Villamblard.

Pécou (Gabriel), négociant, rue des Gravières, 13, à Périgueux.

L'abbé Pécout, curé d'Agonac.

L'abbé Pergot, chanoine honoraire, curé doyen, à Terrasson.

De Peyronny (Raoul), au château de Rastignac, par La Bachellerie.

Pichon-Vendeuil (Émile), ✱ A, conseiller général de la Dordogne, maire de St-Martial-d'Albarède, à Excideuil.

De Pourquéry de Boisserin, négociant, président du tribunal de commerce, à Bergerac.

Pourquié, avoué-licencié, rue Louis-Mie, 7, à Périgueux.

Pouyaud (Aubin), ✱, pharmacien, ancien président du tribunal de commerce, place du Coderc, à Périgueux.

Pouyaud (Henri), pharmacien, place du Coderc, à Périgueux.

Le docteur Samuel Pozzi, ✱, ✱ I, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, place Vendôme, 10, à Paris.

De Presle, maire de Cherveix, par Cubas.

L'abbé Prieur, curé de Boulazac, près Périgueux.

Privat (J.), attaché à la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue Gambetta, 80, à Périgueux.

Le docteur Puygauthier, ancien conseiller d'arrondissement, à Tocane-Saint-Apre.

L'abbé Rebière, chanoine honoraire, curé de la Cité, à Périgueux.

Réjou (Louis), conseiller municipal, directeur gérant de l'*Union Nontronnaise*, à Nontron.

Renaud (Louis), ✱, architecte principal de la Cie du che-

Digitized by Google

min de fer d'Orléans, boulevard Saint-Germain, 131, à Paris.

Du Repaire (Maurice), propriétaire, au château de Brochard, commune de St-Front-d'Alemps, par Agonac.

Reverdit, garde-magasin à la Manufacture des tabacs, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

Reynal, chevalier du Mérite agricole, pharmacien, boulevard Voltaire, 16, à Paris.

Ribette, chef de section de la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue du Plantier, 17, à Périgueux.

De Ricard (Raoul), avocat, à Bergerac.

L'abbé Richard, membre correspondant de la Société de Borda, curé de Pomponne-Lagny (Seine-et-Marne).

Le comte de Roffignac (Ferdinand), ancien sous-préfet, au Castel-Fadèze, près Périgueux.

Le comte Martial de Roffignac, au château de Gaillon, par Meulan (Seine-et-Oise), et au Castel-Fadèze, près Périgueux.

De Roumejoux (Anatole), inspecteur de la Société française d'archéologie pour la Dordogne, au château de Rossignol, par Bordas.

L'abbé Rousseau, curé de Bourdeilles.

Rousselet (J.), expert en immeubles, rue du Palais, 5, à Périgueux.

Le docteur Rousselot-Beaulieu, rue Maleville, à Périgueux.

Roux (Eugène), rédacteur en chef du *Journal de la Dordogne*, à Périgueux.

Le marquis de Sainte-Aulaire, ✻, ancien député, à Périgueux.

Le comte de Saint-Légier, maire de St-Crépin, au château de Richemont, par Brantôme.

De Saint-Martin (Albert), au château de Puyfaiteau, par Nontron.

Saintmartin (André), licencié en droit, propriétaire, place Francheville, 22, à Périgueux.

De Saint-Paul (Maurice), rue de Saint-Denis, 36, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Mme la marquise de Sanzillon, au château du Lieu-Dieu, près Périgueux.

Digitized by Google

Le marquis DE SANZILLON, au château de Mensignac, par Saint-Astier.

SARLANDE (Albert), ancien député, rue de Monceau, 64 *bis*, à Paris.

SARLANDIE DES RIEUX (Arthur), ✠ A, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien chef de division à la préfecture de la Dordogne, à Périgueux.

SARLAT (Ludovic), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, homme de lettres, greffier du tribunal civil, à Sarlat.

SAUVO-DESVERSANNES (Louis), propriétaire, à Bussière-Badil.

Le général SAVIN DE LARCLAUSE, G. O. ✱, ✠ I, à Saint-Martin la Rivière, par Chauvigny (Vienne).

SCHOEFFER (Paul), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien sous-préfet, avocat, rue La Boëtie, 24, à Périgueux.

Le vicomte DE SEGONZAC, à Segonzac, par Ribérac.

Le général SERMENSAN, C ✱, ✠ I, rue Péreire, 3, à Saint-Germain en Laye (Seine-et-Oise).

SINSOU (Augustin), ✱, ancien agent voyer en chef du département de la Dordogne, rue Nicole, 22, à Paris.

DE SIORAC (Armand), ✱, ancien inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques, aux Maurilloux, près Périgueux.

L'abbé SIRAUDEAU, curé de Montrem, par Razac-sur-l'Isle.

SORBIER (Théodore), propriétaire, ancien conseiller général, à Montignac-le-Comte.

SORBIER (Georges), licencié en droit, à Montignac-le-Comte.

TAILLEFER (Oswald), ✱, ancien officier de marine, ancien député, conseiller général de la Dordogne, à Costecalve, près Domme.

DE TARDE (Gabriel), juge d'instruction, à Sarlat.

Le docteur Léo TESTUT, ✠ I, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, quai Tilsitt, 7, à Lyon.

L'abbé TEYSSANDIER, curé d'Allemans, par Ribérac.

THIRION-MONTAUBAN, ✱, ancien député de la Dordogne, rue Christophe-Colomb, 9, à Paris, et au château de Michel de Montaigne, par Lamothe-Montravel.

Digitized by Google

De Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand), archiviste-adjoint du département, membre titulaire du Conseil héraldique de France, maison Daumesnil, à Périgueux.

Le baron de la Tombelle, ✠ A, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, vice-président de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne, au château de Feyrac, par Domme, et rue Newton, 6, à Paris.

Le comte de Touchebœuf-Beaumond, sous-intendant militaire, à Batna, province de Constantine (Algérie).

Vacquand (Charles), propriétaire, rue de Bordeaux, 14, à Périgueux.

De Valbrune (Ivan), chevalier du Mérite agricole, propriétaire, ancien conseiller d'arrondissement, au château de La Batut, près Saint-Astier.

Valette (Théodore), pharmacien, à Lesparre (Gironde).

Vasseur (Charles), propriétaire, au château de Siorac de Belvès.

Le baron de Verneilh-Puyraseau, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, au château de Puyraseau, par Piégut-Pluviers, et rue Montbazon, 19, à Bordeaux.

Vieillemard père, imprimeur-lithographe, rue de la Glacière, 16, à Paris.

Villepelet (Ferdinand), ✠ I, archiviste du département de la Dordogne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

Digitized by Google

MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

ASHER, libraire, Unter den Linden, 5, à Berlin (Allemagne).

BOURGEADE (Éloi), propriétaire, aux Planchettes, par Riom-ès-Montagne (Cantal).

Le chanoine DE CARSALADE DU PONT, ✠ A, archiviste du diocèse d'Auch, à l'hôtel de l'archevêché, à Auch (Gers).

Le marquis DE COUSTIN DU MASNADAUD, au château de Sazeirat, par Bénévent l'Abbaye (Creuse).

DULAU, libraire, Soho square, 37, à Londres.

GRELLET-BALGUERIE (Charles), ✠ I, ancien magistrat, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, Hargrave Road upper Holloway, 11, à Londres (Angleterre).

HUET (Paul), rue de Vaugirard, 23, à Paris.

L'abbé LADAVE, docteur en théologie, curé de Pessac de Gensac, par Gensac (Gironde).

MARANDAT (Henry), ✱, ancien officier de cavalerie, au château de Thé, près Magny-Cours (Nièvre).

RECOURS (Gaëtan), notaire honoraire, trésorier de la Société d'agriculture, sciences et arts de Lot-et-Garonne, rue des Juifs, 4, à Agen (Lot-et-Garonne).

DE VILLEMANDY (Joseph), à La Rochefoucauld (Charente).

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLMER, ✱, correspondant de l'Institut de France, quai Claude Bernard, 47, à Lyon.

L'abbé ARBELLOT, ✠ I, chanoine de la cathédrale, président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).

Mgr BARBIER DE MONTAULT, ✠ I, prélat de la maison de Sa Sainteté, rue Saint-Denis, 37, à Poitiers (Vienne).

Digitized by Google

De Barthélemy (Anatole), ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Bertrand (Alexandre), ✻, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, au château de St-Germain (Seine-et-Oise).

Bulliot (J.-G.), ✻, président de la Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

Le marquis de Castelnau d'Essenault, ✪ A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, au château de Paillet, par Rions (Gironde).

Chabaneau (Camille), ✪ I, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur de philologie romane à la Faculté des lettres, à Montpellier (Hérault).

Chabouillet, O ✻, conservateur honoraire du département des médailles, à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12, à Paris.

Le comte Alexis de Chasteigner, ancien officier des haras, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, rue de Grassi, 7, à Bordeaux.

De Chodzko (Vitold), docteur en droit, au château de Lacôte, par Aixe (Haute-Vienne).

De Crozals, ✪ A, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, boulevard de Bonne, 1, à Grenoble (Isère).

Delisle (Léopold), C ✻, membre de l'Institut, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Dezeimeris (Reinhold), ✻, ✪ A, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au château de Loupiac, par Cadillac (Gironde), et rue Vital Carle, 11, à Bordeaux.

Drouyn (Léo), ✻, ✪ A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, rue Desfourniel, 30, à Bordeaux.

Ducrocq, ✻, correspondant de l'Institut de France, professeur de droit administratif à la Faculté de droit, rue Stanislas, 12, à Paris.

Digitized by Google

FAGE (René), ✿ A, avocat, boulevard Gambetta, 25, à Limoges.

Le docteur GARRIGOU, paléontologiste, à Toulouse (Haute-Garonne), et à Tarascon (Ariège).

GUIBERT (Louis), ✿ I, vice-président de la Société archéologique et historique du Limousin, rue Sainte-Catherine, 8, à Limoges.

LALANNE (Ludovic), sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Condé, 14, à Paris.

LARTET (Louis), professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse (Haute-Garonne).

Le comte DE LASTEYRIE, ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité des Travaux historiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

LE BLANT (Edmond), O ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École française d'Archéologie de Rome, rue Leroux, 7, à Passy-Paris.

MASSÉNAT, ✿ A, paléontologiste, à Brive (Corrèze).

RUPIN (Ernest), ✿ I, président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

L'abbé SAUVAGE, ✿ A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, chanoine intendant de la Primatiale de Rouen, rue des Bonnetiers, 13, à Rouen.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), ✱, ✿ A, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au Pavillon Peiresc, près et par Gontaud (Lot-et-Garonne).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Ministère de l'Instruction publique.
— *Journal des Savants.*
— *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
— *Répertoire des travaux historiques sur l'histoire, les monuments et la langue de la France.*
— *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*
— *Annales du Musée Guimet.*

Hautes-Alpes. *Société d'Études*, à Gap.

Calvados. *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres*, rue Elie de Beaumont, 5, à Caen.

Charente. *Société historique et archéologique de la Charente*, à Angoulême.

Charente-Inférieure. *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, cours National, 89 *ter*, à Saintes.

Cher. *Société des Antiquaires du centre*, à Bourges.

Corrèze. *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, à Brive.

Id. *Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, à Tulle.

Drôme. *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, à Valence.

Haute-Garonne. *Société archéologique du Midi de la France*, place Saint-Sernin, 7, à Toulouse.

Gard *Société scientifique et littéraire* d'Alais.

Gironde. *Société archéologique de la Gironde*, à Bordeaux.

Hérault. *Société pour l'étude des Langues romanes*, chemin de Nazareth, villa Pauline, à Montpellier.

Id. *Société archéologique* de Montpellier.

Ille-et-Vilaine. *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, à Rennes.

Landes. *Société de Borda*, à Dax.

Loire-Inférieure. *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, à Nantes.

Digitized by Google

Loiret.	*Société archéologique et historique de l'Orléanais*, à Orléans.
Lot.	*Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, à Cahors.
Lot-et-Garonne.	*Société d'agriculture, sciences et arts de Lot-et-Garonne*, à Agen.
Nièvre.	*Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, à Nevers.
Oise.	*Société française d'Archéologie*, à Compiègne.
Basses-Pyrénées.	*Société des sciences, belles-lettres et arts*, à Pau.
Rhône.	*Société littéraire, historique et archéologique*, à Lyon.
Saône-et-Loire.	*Société Éduenne*, hôtel Rolin, à Autun.
Sarthe.	*Société historique et archéologique du Maine*, place du Château, 1, au Mans.
Savoie.	*Académie des sciences, belles-lettres et arts*, à Chambéry.
Seine.	*Société nationale des Antiquaires de France*, au palais du Louvre, à Paris.
Somme.	*Société des Antiquaires de la Picardie*, au Musée de Picardie, à Amiens.
Tarn-et-Garonne.	*Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, faubourg du Moustier, 59, à Montauban.
Vienne.	*Société des Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers.
Haute-Vienne.	*Société archéologique et historique du Limousin*, à Limoges.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Belgique.	*Académie d'archéologie de Belgique*, rue Gounod, 23, à Anvers.
États-Unis de l'Amérique du Nord	*Smithsonian Institution*, à Washington.
Suède.	*Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités*, à Stockholm.

Digitized by Google

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Séance du Jeudi 3 Décembre 1891.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, au domicile de M. Hardy.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, Dujarric-Descombes, Condaminas, le marquis de Fayolle, Michel Hardy, Lespinas, le comte Martial de Roffignac, André Saint-Martin et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce la mort de notre confrère M. Romain Deschamps, membre de la Société depuis la première heure, ancien maire de Razac-sur-l'Isle et agronome distingué. Sa santé l'empêchait d'assister à nos séances, mais non de s'intéresser à nos travaux. On se rappelle, en effet, qu'il nous avait communiqué autrefois, par l'intermédiaire de M. l'abbé René Bernaret, un vieux registre fort intéressant.

De sympathiques regrets accueillent cette triste nouvelle.

Notre bibliothèque a reçu, dans le courant du mois dernier, les ouvrages suivants :

Le *Journal des Savants*, cahiers de septembre et d'octobre 1891, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale;

Digitized by Google

La *Revue archéologique*, 3e série, tome XVIII, septembre-octobre 1891, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, (abonnement); contenant un mémoire de M. Lelièvre sur *Les mansions de Segora, Sermanicomagus, Condate et Sarrum*, où il est plusieurs fois question des voies de Nantes à Périgueux et de Saintes à Périgueux ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, XIe volume, 6e livraison, 1er novembre 1891, in-8°, Saintes, Mme Mortreuil, libraire ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive, tome XIII, 3e livraison, juillet-septembre 1891 ; in-8°, Brive, Marcel Roche, imprimeur ; contenant, page 505, un article de M. Champeval sur *Un mausolée en la chapelle castrale d'Hautefort* qui serait l'œuvre de François Béchet, maître sculpteur de Périgueux, — M. le Président nous parlera dans un instant de cet artiste ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 3e livraison 1891, juillet-août-septembre, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon, administrative et commerciale; renfermant un mémoire de M. E. Decoux-Lagoutte sur les *Hommes illustres de Treignac*, et le commencement du *Dictionnaire des médecins du Limousin* de notre laborieux correspondant M. René Fage ;

Le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, tome XII, 1re partie, in-8°, Agen, imprimerie de Prosper Noubel, veuve Lamy, successeur, 1891 ;

Le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (Hérault), deuxième série, tome XV, 1re livraison, in-8°, Béziers, imprimerie générale Sapte et Ce, 1890-1891 ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, dixième année, octobre-novembre décembre 1891, n° 4 (40), in-8°, Gap, 1891 ;

De M. Léon Clédat, professeur à la Faculté des lettres de Lyon, le fascicule 3 du tome V, 3e trimestre 1891, de sa *Revue de philologie française et provençale*, in-8°, Paris, Emile Bouillon, éditeur ; contenant, page 224, un article du docteur Galy, intitulé *Un manuscrit perdu de contes et fableaus*, dont il sera dit un mot tout à l'heure ;

Digitized by Google

De M. Charles Grellet-Balguerie sa brochure sur *Deux découvertes historiques : Histoire du vrai Clovis III*, fils de Dagobert II d'Austrasie, nouveau roi de France, 672 ou 673 à 677-678 ; — Authenticité et date précise de la translation du *Corps de saint Benoît en France*, an 1er de Clovis III, in-8°, Orléans, imprimerie Ernest Colas, 1882 ;

De M. Edmond Vielle, son mémoire lu à la Société d'anthropologie de Paris sur les *Pointes de flèches typiques en silex de Fère en Tardenois* (Aisne), in-8°, Paris, typographie Hennuyer, 1891 ;

De M. Gabriel Lafon, membre et lauréat de plusieurs Sociétés savantes et littéraires, sa jolie plaquette des Souvenirs d'Auvergne, *Sommet du Puy-de-Dôme*, in-18, Sarlat, imprimerie Michelet, 1891 ;

De M. Ivan de Valbrune, le n° 8, septembre-octobre 1891, du *Périgourdin*, éphémérides de Périgueux, une demi-feuille in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

De M. Lafargue, une collection de pièces imprimées de l'époque révolutionnaire : lois ; proclamations du roi ; décrets de la Convention ; lettres de ministres ; extraits des registres des délibérations du directoire du département de la Dordogne et du conseil général d'administration ; instructions des administrateurs à leurs concitoyens ; une instruction de la Société libre d'agriculture de Périgueux ; une instruction sur la culture et les usages des pommes de terre ; une instruction morale et civique prononcée à Périgueux par le citoyen Charles Foulhioux, instituteur ; l'instruction de l'Assemblée nationale sur la contribution foncière, décrétée les 22 et 23 novembre 1790, in-8° de 52 pages, à Périgueux, chez Dubreuilh, imprimeur du département, etc.

Notre confrère veut bien y joindre une dizaine de pièces manuscrites, du siècle dernier et du commencement du XIXe, provenant de la famille Cros de Rochefort, du subdélégué de Thiviers, et comprenant : une commission de quêteur pour le rachat des captifs, dans la paroisse de St-Méard-d'Excideuil, en 1701 ; une attestation des anciens bourgeois et habitants de la ville de Thiviers, de 1722, certifiant qu'il est d'usage que ce sont les trois derniers consuls qui font la levée,

Digitized by Google

chacun pour un tiers, des impositions des deniers royaux, et non le premier consul; un questionnaire, envoyé par la généralité de Bordeaux au subdélégué de Thiviers et concernant les offices de notaires demandés aux parties casuelles; un état sommaire des papiers de la subdélégation de Périgueux, remis par le subdélégué à M. Chillaud de La Rigaudie, commissaire nommé par le directoire du département de la Dordogne, pour les retirer et en fournir décharge; deux extraits du registre des délibérations de l'administration municipale du canton de Thiviers, de l'an V, concernant l'hospice civil de la commune; et un mémoire, non daté, de la commune de Thiviers, demandant l'établissement d'un tribunal de commerce convoité par celle de Nontron, etc.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Secrétaire général dit qu'il avait gardé un souvenir un peu vague du manuscrit, provenant de M. de Mourcin, dont nous parle M. Clédat, et que M. Claudin, libraire à Paris, était venu acheter en 1863, dans ce pays-ci, à MM. de Menou. Il s'est enquis de son sort, et voici ce qu'il a appris. Ce manuscrit de *contes et fableaus* a été vendu, en 1869, à la vente Victor Luzarche, de Tours, où il figurait et était décrit au catalogue sous le n° 6310 : la description occupe environ neuf pages. Il fut alors acquis par M. Boone, libraire à Londres, décédé depuis nombre d'années, et c'est dans les collections anglaises qu'il faut le chercher maintenant. M. Claudin en avait fait le dépouillement et cité les deux premiers vers de chaque pièce. Il sera donc facile de l'identifier, si on le rencontre dans quelque bibliothèque publique ou particulière de l'Angleterre. M. Gaston Raynaud, qui ne le connaissait pas, a sûrement oublié de consulter le catalogue de la vente Luzarche.

Le *Bulletin* de la Société archéologique de Brive, mentionné ci-dessus, contient (pages 505 à 514) un article de M. J.-B. Champeval, intitulé : *Un mausolée en la chapelle castrale d'Hautefort (Dordogne).*

Cet article, accompagné d'un dessin au trait, nous révèle

Digitized by Google

une œuvre d'art intéressante exécutée, en 1694, par un sculpteur de Périgueux, François Béchet. Trop rarement, nous dit M. le Président, nous rencontrons dans nos recherches des ouvrages artistiques se rattachant au Périgord, pour que nous n'accordions pas une attention spéciale à celui que M. Champeval a pris soin de nous faire connaître.

Les archives d'Hautefort, obligeamment mises à sa disposition par Mme la marquise de Cumont, lui ont fourni les éléments de sa notice, dans laquelle, à côté de François Béchet, il nous montre, employés aussi à l'embellissement de la chapelle, deux maîtres sculpteurs de Tulle, les frères Duhamel.

Nous négligerons ceux-ci pour nous occuper uniquement de Béchet et de son œuvre.

Le 13 mars 1694, Nicolas Lidoune (Lidonne ?), écuyer, sieur de la Claustre, mandataire de la famille d'Hautefort, donne à prix fait, « à François Béchet, maistre sculteur, » habitant de Périgueux, au cartier rue Neuve, paroisse » Saint-Front, » un mausolée en pierre et en marbre, à ériger dans la chapelle du château, à la mémoire et pour recevoir le cœur de très haut et très puissant seigneur, messire Jacques-François, marquis d'Hautefort, chevalier, commandeur des ordres du roi, grand et premier écuyer de la reine, décédé à Paris, le 3 octobre 1680, à l'âge de soixante et onze ans.

Le mausolée devra être conforme au dessin sur vélin fait par ledit Béchet et sera exécuté dans le délai de huit mois, « moyennant 560 livres, payables 1/2 à la réception de » la ratification du contrat par les seigneurs susdits (les » fils du défunt), et 1/2 après visite du travail ; et le sieur de » la Claustre nourrira et logera en plus ledict Béchet, pen- » dant qu'il posera ledit ouvrage, et il luy fournira un mas- » son pour enfoncer dans le mur de ladicte chapelle, à l'en- » droit nécessaire, pour poser ledict mozollée (1). »

De ce mausolée, détruit en 1793, il resterait, nous dit

(1) Acte reçu par Bertrangeas, notaire ; contrôlé à Hautefort, le 16 mars 1691 ; ratifié le 16 août 1694.

Digitized by Google

M. Champeval, des têtes d'anges visibles naguère dans une maison des environs d'Hautefort et que M. le Président fera en sorte de retrouver.

A défaut du monument, nous avons du moins le dessin reproduit par M. Champeval avec les annotations de François Béchet.

Sur un socle en pierre blanche, orné des attributs de la mort, avec une tête d'ange aux ailes éployées, se dressaient, en retrait l'une sur l'autre, deux tables de marbre noir poli, portant chacune une inscription en lettres dorées.

La table inférieure, la plus grande, s'appuyait sur une corniche de marbre jaspé rouge et blanc.

Accostée de deux consoles, elle supportait à son tour une autre corniche, plus large, au-dessus de laquelle se voyait le motif principal, deux anges ou enfants pleureurs en marbre blanc, placés à droite et à gauche de la deuxième inscription, et soutenant un cartouche ovale que dominait une couronne de marquis.

Sévère dans sa composition, le monument est d'un bon dessin et, par la variété des roches qui y avaient été employées, devait frapper agréablement les regards.

Mais quel était ce François Béchet dont le nom nous est ici signalé pour la première fois ? Le dépouillement complet des registres de l'ancien état-civil de Périgueux, nous dit M. le Président, m'a procuré plusieurs actes le concernant et, tout d'abord, son acte de mariage, dont voici la transcription :

« Le dix-septiesme janvier mil six cents quatre-vingt-dix, après les fiançailles et la publication des bans du mariage d'entre François Bechet, maître sculpteur, et Jeane Yver, ne s'estant trouvé aucune opposition, ledit François Bechet ayant porté son certificat du sieur curé de Ste-Radegonde des Noyers, diocèse de La Rochelle, signé et scellé du sceau du seigneur évêque de La Rochelle, je soussigné vicaire les ay mariés et leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence des tesmoins qui ont signé avec les parties.

Ainsi signé : « François Bechet, espoüx; Janne Yvert, espouse; Barthomme; Labeyllie, présent; Perier, présent; J. Crimail; Rouxguilhen, vicaire. »

(*Registres de la paroisse Saint-Front de Périgueux*; GG. 76, 1689-1690, f° 55).

Digitized by Google

De ce mariage sont issus :

1° Marguerite, née le 12 mars 1691. Au bas de l'acte de baptême, qui eut lieu le même jour, est la signature de « Louis Debert, scupteur », sans doute un apprenti de F. Béchet ;

2° Raymond, né le 10 septembre 1692 ;

3° Autre Raymond, né le 23 mars 1694 ;

4° Nicolas, né le 19 juillet 1695 ;

5° Antoine, né le 10 février 1697.

Antoine fut baptisé trois jours après sa naissance et son acte de baptême est le dernier où se retrouve le nom de Béchet. La famille dut, peu après, quitter Périgueux, soit que le maître sculpteur ait voulu retourner dans son pays natal, ou que des commandes importantes l'aient déterminé à transporter ses pénates dans une autre ville. Nous nous remettrons du soin de rechercher ses traces à nos confrères de la Société historique d'Aunis et de Saintonge.

M. Lespinas nous laisse admirer ensuite un livre périgourdin de toute rareté, ayant une belle reliure janséniste de Capé, en maroquin brun : c'est la deuxième édition de l'*Itinerarium Hierosolymitanum Bartholomæi de Saligniaco, equitis et jureconsulti galli, præmissa eiusdem oratione de laudibus Terræ sanctæ. — Anno* M. D. LXXXVII. — *Magdeburgi. Excudebat Paulus Donatus, impensis Ambrosii Kirchneri. — Anno* M. D. XXCVII. — L'ouvrage, de format petit in-4°, comprend 98 pages non chiffrées, le premier feuillet portant la signature Q 2, le second feuillet Aa 3, jusqu'à Nn 2.

M. Audebert, graveur, rue d'Ulm, 42, à Paris, écrit au Président pour lui offrir ses services; il s'est particulièrement occupé du dessin scientifique, archéologique et artistique, qu'il peut exécuter, soit en lithographie, soit par tous les procédés de gravure.

On nous adresse, dit M. le Président, un numéro de l'*Intermédiaire des chercheurs*, contenant une question sur les *aventuriers* de Bergerac. Les deux journaux de cette ville y ont répondu, en nous apprenant qu'on désignait ainsi les apprentis dans chaque corps de métier ; mais il est regret-

Digitized by Google

table qu'ils n'aient pas cité un texte ancien à l'appui de leur réponse.

Notre confrère M. le capitaine DE MIRANDOL chargé, avec deux autres officiers, de faire l'historique du 14e de ligne, écrit à M. le Président pour le prier de lui venir en aide dans ses recherches, de lui indiquer des sources, et de le mettre, s'il est possible, sur la bonne piste, les origines des régiments étant ordinairement fort embrouillées. Il sait pourtant que le 14e de ligne, qui portait autrefois le nom de Rambures, tenait garnison, en 1621, à Bergerac.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL répond que M. de Mirandol pourra consulter utilement, à la bibliothèque de Périgueux, les ouvrages militaires légués par M. le marquis de Saint-Astier, notamment l'*Histoire de l'ancienne infanterie française*, par Louis Susane; les *Annuaires militaires*, et les *Essais historiques sur les régiments d'infanterie, de cavalerie et de dragons*, par M. de Roussel. — *Béarn*; à Paris, chez Guillyn, libraire, 1765. Dans ce dernier ouvrage, notre confrère verra que son régiment, formé en 1595, prit successivement le nom de régiment de Balagny, en 1610; de Rambures, en 1612; qu'il porta ensuite le nom de ses colonels et prit le nom de régiment de Béarn, en 1762. En se rapprochant d'une époque voisine de la nôtre, M. le capitaine de Mirandol trouvera des détails sur les faits d'armes de son régiment dans l'ouvrage de M. d'Ideville intitulé *Le Maréchal Bugeaud*, (Paris, Firmin Didot, 1881, in-8°), tome Ier, pages 158, 164, 165 et suivantes, et 172. Bugeaud commande le 14e à l'armée des Alpes en 1815; brillant fait d'armes à Conflans-l'Hôpital; Bugeaud est licencié en 1815, mais Napoléon lui rend, par une lettre du 8 mai 1815, le commandement du régiment qui lui avait été retiré. Cette lettre autographe de Napoléon Ier est conservée dans les archives de notre confrère M. Gasson Bugeaud d'Isly, au château de la Roche de St-Pantaly-d'Excideuil. Le 14e figure aussi parmi les régiments qui faisaient partie de l'éxpédition d'Alger en 1830 (*L'Algérie*, par Behaghel, un volume petit in 8°, Alger, 1865, p. 405). Avec ces éléments, M. de Mirandol pourra commencer son travail.

Digitized by Google

Puis, M. le Secrétaire général communique une note de M. Léon Lapeyre, qui lui a paru très sensée, fort vraisemblable, touchant le nom de *Cacarottas* employé par plusieurs voyageurs, pour désigner les grottes des arènes de Périgueux.

« Belleforest, qui écrivait, vers 1575, sa description de Périgueux, nous dit M. Lapeyre, sur des documents fournis par Arnauld de La Borie, ne donne pas le nom de *Cacarottas* aux ruines de l'amphithéâtre de Vésone. Le Hollandais Merula est le premier qui ait employé ce nom dans sa Cosmographie qui parut en 1605 : « Ad partem urbis septentrionalem, dit-» il, vastæ visuntur ruinæ amphitheatri, vulgo les Rolphies dicuntur; vo-» cant etiam *La Cacarotà* cum accentu in ultimà qui numerum denotat » pluralem. »

» Jean Zinzerling, qui publia en 1612 son curieux *Itinerarium Galliæ*, se sert de la même appellation : « Hic etiam sunt amphitheatri, figurâ » ovali extructi, rudera : hodiè les Rolphies aut *Cacarota* vocant. « Malgré son voyage en France et son passage à Périgueux, Zinzerling, ne serait-il ici que le copiste de Merula à qui, du reste, il emprunte beaucoup, car ce n'est que de cette manière qu'on peut expliquer cette conformité de nom donnée aux ruines de notre amphithéâtre par ces deux géographes.

» Le P. Dupuy (*Estat de l'Eglise du Périgord*, tome II, page 121) est le troisième qui, en 1629, ait parlé des *Cacarottas*. Y était-il autorisé par l'usage, la tradition ? Nous ne le pensons pas. Comme Zinzerling, il a copié Merula; il ne s'est pas rendu compte de ce mot, ni de sa valeur; on peut dire qu'il s'en est servi sans réflexion aucune; il a cru des étrangers, lui qui était sur les lieux pour les contrôler et savoir la vérité.

» Si Merula, dont l'ouvrage est le premier en date, est venu à Périgueux, et il doit y être venu rien qu'à voir la manière dont il parle de nos belles bourgeoises, le cicerone qui l'accompagnait se servant du nom le plus usuel à cette époque où tout le monde parlait patois, a dû lui dire qu'on appelait ces ruines *las Grottas*, les grottes.

» Pour un étranger, ce mot s'est transformé dans son souvenir ou sous sa plume en *cacarotà*, car on ne peut guère supposer que ce soit-là une faute d'impression dans sa Cosmographie.

» Ce mot, cependant, n'a pas fait fortune et n'est guère sorti de ces trois ouvrages où il était enseveli. M. de Taillefer ne l'a pas rappelé, car il ne le cite ni dans les *Antiquités de Vésone*, ni dans sa *Notice* sur ces mêmes antiquités, qui parut en février 1806. Ce n'est que de nos jours, où les recherches des curieux se sont portées sur toute espèce de choses et de livres, que cette désignation est sortie de l'ombre ; et, sans trop de

Digitized by Google

vérification, on a accepté, comme vrai, ce barbarisme d'un étranger copié par Zinzerling et le P. Dupuy.

» Ce nom de *Cacarottas* doit donc disparaître désormais. Ce mot étrange, incompris parce qu'il est incompréhensible, doit être remplacé par celui-ci plus naturel, plus vrai, le seul vrai : LAS GROTTAS. »

(Notes Lapeyre. — Portefeuille non coté.)

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il ne peut accepter les conclusions de M. Léon Lapeyre, toutes plausibles qu'elles paraissent au premier abord. « En effet, dit-il, le P. Dupuy n'est pas le seul écrivain périgourdin qui ait employé le mot *cacarotas* pour désigner les ruines de notre amphithéâtre. Quelques années après la publication de son livre, nous retrouvons ce même mot sous la plume d'un greffier de l'hôtel de ville de Périgueux. Il s'agit, cette fois, d'un document officiel.

» Si nous ouvrons le *Livre Vert* (BB. 15), nous y lisons au recto du feuillet 166 :

« Le 25 du mesme moys d'aoust (1650), jour de St-Louys, ledict sieur maire (François de Champagniac, écuyer, sieur de Puyardy), estant indisposé, le sieur Dartensec, premier consul, assisté du scindict, fust, avec sa livrée, dans l'église de la Visitation où se célébra la saincte messe, laquelle finie, la supérieure dudict couvent randist l'hommage dheu à la maison de ville, d'un cierge blanc garni de bouquetz, à rayson d'avoir permis la closture des emphithéâtres, vulgairement *cocorotatz*. »

» Pour ceux qui l'ignoreraient, je me bornerai à faire observer que les lettres *a* et *o* se substituent fréquemment l'une à l'autre dans le langage vulgaire en Périgord et que *cacarotas* et *cocorotas* sont les formes différentes d'un même mot.

» On ne saurait adresser au greffier de 1650, le reproche que M. Lapeyre faisait un peu trop légèrement au P. Dupuy, d'avoir copié Merula. S'il s'est servi du mot *cocorotas*, ce n'est pas « sans réflexion aucune », mais parce que c'était bien ainsi que l'on désignait *vulgairement* à Périgueux, comme il prend le soin de le spécifier, les arènes ou amphithéâtres.

» Si le mot *cocorotas* n'est plus employé, cependant on ren-

Digitized by Google

contre dans le patois du Bas-Limousin, aussi bien que dans celui du Périgord, des mots approchants et qui permettraient jusqu'à un certain point de déterminer la valeur du premier. Ici même, en 1877, mon regretté prédécesseur, M. le docteur Galy, nous avait cité, d'après Béronie, le mot *cocoroto* qui, dans le Bas-Limousin, sert à désigner une coquille d'œuf, une coque de noix brisée. « De là, sans doute, ajoutait-il, par com- » paraison, le nom donné autrefois à l'enceinte ruinée, aux » voûtes et aux arceaux rompus de notre amphithéâtre (1). » Je me permettrai de ne pas adopter complètement cette explication. D'ailleurs, le mot *cocoroto* ne signifie pas seulement une coquille brisée, il se dit aussi figurément pour *tête*, et se prend en bonne ou en mauvaise part, suivant l'épithète qu'on y ajoute. En Périgord comme en Limousin, *uno petito* ou *paoubro cocoroto* se dit pour une tête folle, une tête légère ; au contraire, on dit d'un homme de grand sens et de beaucoup de jugement, que c'est *uno bouno cocoroto* (2).

» Dans le patois périgourdin, nous avons encore le mot *cocorouti* employé avec trois acceptions différentes :

» 1° Une petite noix n'ayant pas atteint son développement normal et habituellement vide. Le mot *cocorouti* semble être ici un diminutif du mot *cocaó* s. m. noix. Pour désigner une très grosse noix, on dit *uno cocaodo*, au féminin, comme si l'on disait une mère noix ;

» 2° La sébile ou écuelle dans laquelle les joueurs mettent leurs enjeux ;

» 3° Enfin, la tête, le sommet d'un arbre. En parlant d'un arbre ébranché jusqu'au sommet, on dit qu'on ne lui a laissé que le *cocorouti*. A rapprocher de ce mot comme de celui de *cocoroto*, le mot latin *cacumen* (prononcez *cacoumen*), sommet, cime, faite, et le grec καρη qui a la même signification.

» Je ne rappellerai que pour mémoire un autre mot péri-

---

(1) Séance du 1er mars 1877, *Bulletin*, t. IV, p. 86.

(2) Nicolas Béronie, *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*...; Tulle, imp. J.-M. Drappeau, s. d. in-4°, p. 37 et 38.

Digitized by Google

gourdin *cocoró*, par lequel on désigne l'épi ou la fusée de maïs dépouillée de grains.

» Des observations qui précèdent, on pourrait conclure que le mot *cocorotas* dérivait du même radical que les mots *cocoroto* et *cocorouti*, et avait, dans le vieux langage périgourdin, une signification analogue. Comme l'avait judicieusement observé Merula, ce mot, tel qu'il l'avait entendu prononcer, indiquait le pluriel : « *Vocant etiam* LA CACAROTA *cum accentu in ultimâ qui numerum denotat pluralem.* » Au XIVe siècle, on eût écrit *las cacarotas*. Ce mot n'exprimait-il pas, d'une façon imagée et vraie, comme c'est le propre du langage populaire, les têtes des voûtes de l'amphithéâtre romain et ces voûtes elles-mêmes émergeant du sol ? Sans vouloir la donner pour certaine, cette explication me paraît offrir les caractères d'une grande probabilité.

» Si le mot *cacarotas*, appliqué aux arènes, a cessé depuis longtemps d'être usité à Périgueux, il est facile d'en trouver la raison. En 1643, les Visitandines, pour se conformer aux règles de leur institut, avaient fait enclore de murailles les ruines des arènes dont elles avaient acquis l'emplacement. Ces ruines, jusqu'à l'époque de la Révolution, c'est-à-dire pendant un siècle et demi, furent donc soustraites à la vue du public, et quoique le souvenir s'en perpétuât dans la ville, le peuple se déshabitua peu à peu d'employer une expression qu'il n'avait plus l'occasion d'appliquer. »

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle qu'à la dernière séance, l'assemblée s'est occupée du clocher de St-Front. Dans ses notes, M. Lapeyre a consigné une anecdote à son sujet, que M. de Mourcin lui racontait à lui-même le 11 juin 1855 :

« Pendant la première Révolution, dit M. Lapeyre, alors qu'on voulait tout démolir et qu'on fondait les cloches, un individu de Périgueux s'avisa de proposer la démolition du clocher de Saint-Front.

» Cette proposition eût été bientôt mise à exécution, sans une personne qui feignit d'applaudir à une pareille idée. Mais, citoyens, s'écria-t-il au milieu de ses éloges, il me vient une autre idée : ne démolissons pas le clocher, faisons-en un observatoire ; ça ira mieux pour notre ville que des cloches.

Digitized by Google

» La foule alors d'approuver. Mon inconnu, car on ne se rappelle pas son nom, se retira heureux d'avoir, par cette saillie, conservé un précieux monument. »

Cette note est à joindre au dossier de l'histoire du clocher.

Notre honoré vice-président M. Philippe DE BOSREDON veut bien nous communiquer une note sur un sceau inédit d'un prieur de Peyrat, placé au bas d'une belle charte de 1281.

« Notre confrère M. Mallat, qui a déjà fait à la Société plusieurs communications intéressantes, nous écrit-il, a bien voulu m'envoyer, en me chargeant de l'offrir en son nom à la Société, après examen, une charte à laquelle est appendu le sceau d'un prieur de Peyrat.

» On sait que Peyrat, aujourd'hui situé sur le territoire du département de la Charente, dépendait autrefois du diocèse de Périgueux et était le siège d'un prieuré qui, d'après M. de Gourgues, fut d'abord dénommé prieuré de Villebois, mais qui, dès la fin du XIIIe siècle, portait le nom de prieuré de Peyrat ou plutôt de Peyrac (*prioratus de Peyraco*). Il comprenait douze paroisses, dont la plupart ont été annexées au département de la Charente.

» La charte en question mesure 23 centimètres et demi de hauteur (plus le repli du parchemin) sur dix-neuf et demi de largeur. L'écriture en est très nette et très lisible, avec les abréviations usitées. Elle est datée du dimanche après la fête de l'Assomption de l'an 1281. Elle est relative à la vente faite par Arnaud de Chastanet (*de Castaneto*) et Pétronille, sa femme, paroissiens de Rognac (*de Ronhaco*), à Pierre Arnaud (*Arnaldi*), fils de feu Hélie Arnaud, sergent de Rognac (*servientis de Ronhaco*), de la moitié du moulin d'Onzac (*de Onzaco*) et de diverses dépendances, le tout situé dans les paroisses de Rognac et de La Garde, pour le prix de 30 livres tournois, sous réserve des droits dus au seigneur de La Rochebeaucourt.

» L'acte était scellé de deux sceaux : celui d'Itier, vénérable prieur de Peyrac, archiprêtre de Gouts (de Goz), et celui dont se servait Hugues le Brun (Huguet XIII), comte de la Marche et d'Angoulême, pour les causes et contrats de la châtellenie de Villebois. Ce dernier sceau n'existe plus ; le premier subsiste, quoique malheureusement un peu endommagé. Il est en cire verte, de forme ogivale ; il mesure 30 millimètres de largeur (en hauteur il devait avoir de 40 à 45 millimètres) ; il représente le prieur debout, tenant un bâton de la main droite et accosté de deux fleurs de lys,

Digitized by Google

l'une à dextre, l'autre à sénestre. Légende : ...IORIS D'PE... ARCHI... (*Sigillum prioris de Peyrato*, *archipresbyteri*...). Le contre-sceau est rond, de 16 millimètres ; il représente une rosace à six lobes; légende illisible.

» La Société saura gré à M. Mallat de s'être dessaisi, en sa faveur, d'un document intéressant, qui est accompagné d'un sceau ancien et inédit. »

M. Dujarric-Descombes nous communique ensuite une lettre inédite de l'abbé Lespine au marquis de Saint-Astier, datée de Paris, le 6 août 1807, et assez curieuse sur un second mariage d'Archambaud VI, comte de Périgord, contracté avec la fille du seigneur de Vilhac. Ce mariage aurait été cassé par sentence de l'official de Périgueux, de 1429, l'enquête ayant établi que le mari était *frigidus et maleficiatus*, et par conséquent hors d'état de faire des enfants. Cette lettre sera publiée dans nos *Varia*.

M. le Président soumet à notre examen plusieurs objets qu'il vient d'acquérir pour le Musée départemental, parmi lesquels une grande et belle clef en fer forgé du xive siècle ;

Un cadenas aussi en fer forgé, en forme de cor de chasse et remarquable par sa belle conservation. Ce cadenas, qui remonte au xve siècle, provient du château de Laxion, en Périgord ;

Une marque de pâtissier, ovale et en bois de buis, portant en creux l'effigie du roi Louis XIII, accostée à droite de la lettre L couronnée, et à gauche du chiffre XIII, dont le dernier jambage se confond dans le grènetis qui suit les contours de la marque. Au-dessous de ce curieux objet est gravé à la pointe le mot *Dufrayne*, sans doute le nom du pâtissier auquel il appartenait;

Enfin, un joli cachet à devises de la fin du règne de Louis XVI. D'un type extrêmement rare, au dire de M. Garnier qui en a décrit et figuré un semblable dans le *Magasin Pittoresque* (année 1887, pages 191 et 192), ce cachet se compose d'un étui cylindrique en cuivre, recouvert de plaquettes de nacre cannelées et auquel se visse dans le haut un bouton également en nacre. A l'intérieur de l'étui sont empilés

Digitized by Google

vingt-cinq petits disques de cuivre, gravés sur les deux faces, et retenus à la partie inférieure du cachet par une bague à rebord rentrant, en cuivre doré. Sur les deux faces de chaque disque est gravé un emblême entouré d'une devise ; ce qui porte à cinquante le nombre de devises variées que le possesseur de ce bijou avait à sa disposition pour timbrer sa correspondance.

Avant de clore la séance, M. LE PRÉSIDENT sollicite de l'assemblée un crédit de 100 francs, qui lui est accordé, pour entreprendre des fouilles dans la villa romaine du Coux.

M. DE ROFFIGNAC fait observer que dans toute cette région on découvrirait, dans la plaine de la Dordogne, de nombreux vestiges de l'époque gallo-romaine.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Clugniac du Repaire, propriétaire à Lavit, par Saint-Pierre-de-Côle, présenté par M. de Lestrade et M. Eugène Roux.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.

Digitized by Google

Séance du Jeudi 7 Janvier 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, au domicile de M. Hardy.

Sont présents : MM. de Bellussière, l'abbé Brugière, Délugin, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Michel Hardy, Lespinas, Raoul de Peyronny, de Saint-Pierre et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT nous apprend la mort de notre confrère M. l'abbé Salleix, curé de Saint-Privat-des-Prés, qui était des nôtres depuis 1876 et que son éloignement empêchait d'assister à nos séances. Une notice nécrologique lui sera consacrée dans le *Bulletin* par quelqu'un de ses voisins.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Pendant le mois dernier, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu envoyer à notre bibliothèque :

Le *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, par M. Brun-Durand, un volume in-4°, broché, Paris, Imprimerie nationale, 1891 ;

Le *Dictionnaire topographique du département de la Marne*, par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut ; un volume in-4°, broché, Paris, Imprimerie nationale, 1891 ;

Les *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, publiées par M. René de Mas Latrie, première partie, *Chronique d'Amadi*, un volume in-4°, cartonné, Paris, Imprimerie nationale, 1891 ;

Digitized by Google

La *Revue des Etudes grecques*, tome IV, n° 15, juillet-septembre 1891, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

La *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques* publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée par MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis, tome II, 2e livraison, un fascicule in-4°, Paris, Imprimerie nationale, 1891 ;

La *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, tome LII, quatrième livraison (juillet-août 1891), in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard, où, à la page 379, dans une *Note sur le département des imprimés de la Bibliothèque nationale* par M. L. Delisle, il est constaté que la collection du docteur Payen, relative à la vie et aux œuvres de Montaigne, comprend à elle seule 1,440 volumes, dont l'inventaire a été fait en 1878 par M. Richou ;

Le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 17e année, 1890, un fascicule in-8°, Paris, chez Champion, libraire ;

Les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, tome XVII (1890), un volume broché in-8°, à Paris, chez Champion, libraire ;

L'Hôtel-Dieu de Paris au moyen âge, histoire et documents par Coyecque, tome Ier, histoire de l'Hôtel-Dieu, documents (1316-1552), un volume in 8° broché, à Paris, chez Champion, libraire, 1891.

Notre bibliothèque a reçu d'autre part :

La *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXIX, année 1891, premier semestre, un volume in-8°, broché, Mamers, Fleury et Dangin, imprimeurs, et Le Mans, Pellechat, libraire-éditeur, où, à la page 104, dans un mémoire sur *Lucé et ses environs*, il est dit que la famille d'Argence porte trois noms patronymiques et les armes de ces trois noms : 1° celui de Tison d'Argence ; 2° celui de Joumart de Sufferte, 3° et celui d'Achard de Pommiers ;

Le *Bulletin du 3e trimestre 1891 de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, in-8°, Poitiers, imprimerie Blais, Roy et compagnie ;

Digitized by Google

De MM. Bulliot et Félix Thiollier, leur ouvrage sur *La mission et le culte de saint Martin*, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen, étude sur le paganisme rural, avec une carte et deux cents gravures mythologiques, un volume in-8°, broché, Autun, librairie Dejussieu, et Paris, Picard, libraire, 1892, contenant, à la page 2, un passage qui nous intéresse particulièrement :

Paulin de Périgueux, un demi siècle après la mort du saint, disent les auteurs, se fit l'écho de l'enthousiasme universel en acceptant une tâche au-dessus de ses forces, et chanta en vers demi barbares le héros de la Gaule christianisée. Les six livres qu'il lui a consacrés font regretter le style de Sulpice Sévère, dont il ne fut que l'amplificateur malheureux. Les vices de son œuvre, quelle que fût la décadence des lettres, frappèrent-ils ses contemporains ? Un siècle à peine s'était écoulé que Fortunat de Poitiers reprenait le même thème et accroissait son propre renom en glorifiant à son tour saint Martin ;

De MM. le vicomte de Gérard et le comte de Saint-Saud, leur brochure sur les *Sources du Nobiliaire du Périgord* (en préparation), extrait de l'*Annuaire du conseil héraldique de France 1892*, in-12, Saint-Amand (Cher), imprimerie Destenay ;

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, du 20 décembre 1891, in-8°, Paris, imprimerie Noblet ;

Et le *Catalogue* d'une intéressante collection *de lettres autographes* et de documents historiques à vendre par l'entremise de M. Etienne Charavay, où figure une lettre autographe signée du chevalier d'Aydie, l'amant de Mlle Aïssé, à la marquise de Créquy, datée de Paris le 13 mai 1752, deux pages in-4° : « Charmante épître où il appuie auprès d'elle une demande faite par Mme de Jumilhac ».

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Trésorier a la parole pour nous lire son compte de gestion de l'exercice 1891 : il résulte de son exposé que les recettes se sont élevées à 4.885 francs, et les dépenses à 4,438 fr. 40, de sorte que nous avons un excédent de re-

Digitized by Google

cettes de 446 fr. 60, même après avoir dépensé une somme importante pour acquisition de pièces d'archives. Sur la proposition du Président, l'assemblée félicite le Trésorier.

M. Clugniac du Repaire, élu membre titulaire dans la séance précédente, adresse ses remercîments à la Société.

M. le Ministre de l'instruction publique nous informe que la 16e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements coïncidera, en 1892, avec la réunion des Sociétés savantes et se tiendra dans la salle dite de l'Hémicycle, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être envoyés au Ministère avant le 15 mars, pour être soumis à l'examen du Comité chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique, et la liste des délégués avant le 1er mars.

L'assemblée, consultée, ajourne à la prochaine séance la nomination de ses délégués à la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

En faisant des recherches dans la collection Périgord, à la bibliothèque de Périgueux, M. le Secrétaire-Général a découvert la provenance d'un petit monument que nous connaissons tous, placé à l'entrée du Musée archéologique, à droite, sur un support, et que M. le docteur Galy traite un peu durement sous le numéro 42 de son catalogue en ces termes : « Essai de restauration du monument qu'on désigne à » Périgueux sous le nom de tour de Vésone. — Malgré les » conseils et les mesures donnés par M. de Taillefer, ce tra- » vail en plâtre peint est sans exactitude, sans proportion et » sans goût. » Mais ce qu'aucun de nous ne connaît vraisemblablement, c'est l'histoire de ce petit monument. La voici contée par l'auteur lui-même :

« Angoulême, 11 Septembre 1825.

» Je déclare par la présente à tous ceux qu'il appartiendra, que le tra- » vail que j'ai déposé à la bibliothèque de Périgueux, sise à l'évêché, tra- » vail qui est le relief de la tour de Vésone, a été vendue par moi qui en

Digitized by Google

» suis le facteur, et qu'elle est ma propriété, n'ayant rien reçue des mem-
» bres du Conseil général du département de la Dordogne, à qui je l'a-
» vait dédiée, à M. le comte Wlgrin, marquis de Taillefer, maréchal de
» camps, demeurant à Périgueux, pour lui en faire tout ce que bon lui sera
» agréable.

» RENAUDIN-LAMBERT. »

M. de Taillefer a ajouté de sa main au bas de cette note :

« Ayant acquis de M. Renaudin-Lambert le plan en relief qu'il a fait de la tour de Vésone, avec les ornements et décorations qui existoient jadis à ce temple d'Isis, je prie Messieurs les maire, adjoints et conseil municipal de faire agréer à la ville le don que je lui fais de ce plan en relief, et de vouloir bien le laisser déposé à la bibliothèque publique.

Périgueux, ce 17 avril 1827.

Signé : « Le comte WLGRIN DE TAILLEFER. »

Cette indication d'origine aura besoin d'être consignée au nouveau catalogue. Le sieur Renaudin avait sans doute jugé insuffisante l'indemnité de 100 francs que lui avait allouée, à titre d'encouragement pour les arts, le Conseil général dans sa séance du 20 juillet 1825, après avoir « accepté l'hommage qui lui a été fait de la restauration en relief et en stuc de la tour de Vésone. »

Avant de se retirer, M. DE SAINT-PIERRE dépose sur le bureau et soumet à notre examen un vase en terre rouge du XIIe siècle rencontré dans une sépulture, près de son château de Saint-Pierre, dans la commune de Saint-Germain-des-Prés.

On se souvient que des travaux de terrassements pour la construction du chemin de fer de Thiviers à Excideuil avaient fait reconnaître, au même endroit, il y a un an, la présence de nombreuses sépultures dont plusieurs paraissaient très anciennes (v. *Bulletin*, tome XVIII, 1891, p. 56-58). Pendant un séjour fait à Saint-Pierre par notre zélé trésorier, au mois d'octobre dernier, de nouvelles tombes furent mises à décou-

Digitized by Google

vert, et l'une d'elles livra le beau vase en terre que nous avons sous les yeux. Haut de 0m140, il est muni d'une anse et présente, du côté opposé, un bec très saillant. Un rebord intérieur, en donnant à ce bec un surcroît de solidité, aidait en même temps à régulariser l'écoulement du liquide. A peine est-il besoin d'ajouter que ce vase remontant, comme nous l'avons dit au XIIe ou tout au plus tard au commencement du XIIIe siècle, ne porte aucune trace de vernis. Destiné à des usages domestiques, soit à verser le vin, soit même à servir de simple pot à l'eau, on le déposa rempli d'eau bénite, dans la tombe où M. de Saint-Pierre vient de le retrouver après un intervalle de sept ou huit siècles.

L'assemblée remercie notre excellent trésorier d'avoir bien voulu nous le communiquer.

Notre nouveau confrère M. Clugniac du Repaire veut bien nous offrir une liasse de 8 pièces sur parchemin et de 7 pièces en papier : dans ces dernières est une copie informe, faite au XVIIIe siècle, d'un acte du 9 novembre 1490, reçu devant l'official de Périgueux, et par lequel Jacques Durand reconnaît tenir de noble homme Archambaud de Montagrier, seigneur de Maroate, « quelque combe et tenance scise dans la parroisse de Sainct-Apre, sur la fon de Nanteuilh ou de Tantalou, apellée de Garraubier... » sous le devoir de six boisseaux de blé à la mesure de Périgueux et deux sols tournois de rente avec deux sols d'acapte. La plupart des autres pièces sont des résignations ou des provisions d'offices de premier archer et exempt en la maréchaussée de Périgord, accordées au XVIIe siècle, à Elie de La Brousse et à Jean et Etienne Fargeot.

L'assemblée vote des remerciments à M. Clugniac.

M. le Président nous donne ensuite lecture d'une relation fort curieuse empruntée aux archives de la ville et contenant le récit détaillé des honneurs rendus par la municipalité de Périgueux, en 1742, à M. Le Berthon, premier président au Parlement de Bordeaux, à l'occasion du baptême de sa petite fille, Renée d'Aloigny.

Digitized by Google

Le 21 octobre, la nouvelle étant parvenue au consulat que M. Le Berthon, qui avait couché à Frateaux chez M. de Bertin, s'acheminait en litière vers Périgueux, quatre consuls montèrent à cheval et, accompagnés de quatre archers et de vingt-cinq habitants sous les armes « des mieux faits et vêtus, » ils se portèrent à sa rencontre jusqu'à la fontaine de Marsac, limite de la banlieue. A son approche, les consuls mirent pied à terre, leurs chaperons sur le bras, et M. Le Berthon ayant fait arrêter sa litière, M. de Lidonne, premier consul, le harangua, puis le cortège se mit en route.

Le premier président fut salué à son arrivée en ville par le son des cloches. Entré par la rue de Taillefer, il se dirigea tout aussitôt vers la rue Eguillerie où demeurait son gendre, M. le marquis d'Aloigny.

Il y reçut un moment après la visite du corps consulaire et répondit gracieusement « avec son éloquence ordinaire », à la harangue que lui adressa le maire, M. de Montozon de La Borde.

Le lendemain 22, le syndic M. Fournier lui porta le présent de la ville, consistant en un veau de lait, une corbeille de perdrix rouges, une corbeille de truffes et une barrique de vin.

Les journées des 23 et 24 se passèrent à des échanges de visites.

Enfin, le 25 octobre, fête de saint Front, eut lieu, après vêpres, le baptême de Mlle d'Aloigny. Un groupe de musiciens bavarois dont « la simphonie » se faisait entendre alternativement avec les tambours, vint ajouter à l'éclat de la fête. Dans le cortège, dont l'ordre est relaté avec complaisance par le narrateur, nous voyons figurer le drapeau de la ville escorté par douze habitants sous les armes. De la maison de M. d'Aloigny on se rendit à pied à la cathédrale, M. Le Berthon donnant la main à Mme la comtesse de Ladouze qui remplissait les fonctions de marraine, et les personnes de leur suite marchant aussi par couples en se tenant par la main.

Le baptême fut fait par M. l'abbé de Bertin, grand archidiacre, et l'acte en fut signé par le maire.

Digitized by Google

A son départ de Périgueux, le 27 octobre, M. Le Berthon fut encore escorté par une délégation du corps de ville jusqu'à l'extrémité de la banlieue, au pont de la Beauronne.

L'assemblée décide que cette intéressante relation sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Dujarric-Descombes demande la permission de nous donner lecture de la circulaire 214 du Comité des notaires des départements, contenant le compte rendu de l'assemblée générale des délégués tenue à Paris le 28 octobre 1891. Sa pétition relative au dépôt dans les archives publiques des minutes antérieures à 1790 y a été examinée et discutée, et l'assemblée ne lui a pas été favorable, se fondant sur ce « qu'aux termes de la loi du 25 ventôse an XI, les notaires ne peuvent se dessaisir d'aucune minute, si ce n'est dans les cas prévus par la loi et en vertu d'un jugement ; — que la considération et l'honneur des familles sont intéressées à l'exécution ponctuelle des articles 1, 22 et 23 ; — que s'il importe de faciliter les études historiques, il importe encore plus de ne pas divulguer des documents qui peuvent intéresser la fortune et la considération des familles ; — que le déplacement des minutes serait aussi contraire à l'intérêt des clients qu'aux prescriptions de la loi. »

M. le Secrétaire-Général répond que les recherches qui se font dans cette série de documents ont pour but de connaître le prix de la main d'œuvre, des travaux agricoles, des denrées, les traités d'apprentissage, les marchés se rapportant à l'art ou aux monuments, etc., tous sujets desquels l'honneur et la considération des familles n'ont rien à craindre ; que du reste, sous ce rapport, on prend les mêmes précautions dans les dépôts d'archives que dans les études de notaires. Quant à l'intérêt du client, les recherches se font plus facilement dans un dépôt d'archives classées que dans des greniers où les vieilles minutes sont ordinairement entassées sans ordre et exposées à l'humidité et à la dent des rats. MM. les notaires de la Dordogne l'ont parfaitement compris ; aussi continuent-ils chaque année à nous apporter

Digitized by Google

leurs anciennes minutes, qu'ils préfèrent savoir en lieu sûr plutôt que de les laisser périr.

Ces objections contre la pétition de notre zélé vice-président ne semblent pas péremptoires.

M. le Président a reçu pour le Musée départemental :

De M. Reverdit, une série d'instruments chelléens et néolithiques en quartzite, recueillis par notre confrère dans les stations préhistoriques de la Haute-Garonne ; et du même, plusieurs dents, quatre canines, une incisive et deux molaires de l'ours des cavernes, provenant de la grotte de Gargas (Ariège) ;

De M. J. Champagne, élève en pharmacie à Périgueux, un instrument chelléen, un coup de poing, trouvé par lui à Périgueux, dans un terrain quaternaire, près de la Croix du Duc, et une figurine en terre rouge, rencontrée récemment en creusant les fondations d'une maison au nouveau boulevard de Vésone. Cette figurine, dont malheureusement il ne reste que la partie inférieure, représentait une déesse mère assise soutenant de la main gauche sur ses genoux un enfant emmailloté. La noblesse des draperies et le fini de l'exécution font vivement regretter que nous n'ayons de cette jolie figurine qu'un simple fragment ;

De M. Louis Froidefond, horloger, à Périgueux, diverses antiquités, provenant de M. l'abbé Audierne et retrouvées dans une maison que le donateur avait achetée du savant historien périgourdin, dans la rue Saint-Roch. Parmi ces objets, le Président nous signale particulièrement trois meules de camp en arkose, une belle amphore de 0m83 de hauteur, plusieurs débris céramiques intéressants ; enfin, une sphère armillaire en pierre du XVIIe ou XVIIIe siècle.

M. le conservateur du Musée se fait un devoir de témoigner ici sa gratitude aux donateurs.

M. le Président met ensuite sous nos yeux un magnifique couteau de chasse, de fabrication moderne, mais offrant pour nos collections périgourdines un très grand intérêt et

Digitized by Google

qu'il vient d'acquérir pour le Musée départemental. Sorti des ateliers du célèbre armurier Devisme, dont la marque se retrouve sur la lame et sur le fourreau, ce bel objet était le couteau de chasse de M. le comte Maxence de Damas, toujours tant regretté par les habitants d'Hautefort. La poignée en ivoire et à quatre pans est sculptée avec beaucoup d'art ; sur les côtés, se voient les attributs de la chasse, et sur les deux faces, l'image d'un fauconnier et d'un piqueur, debout sous un dais, et d'une finesse d'exécution vraiment merveilleuse. La garde est en acier, ciselée à plein métal et d'une rare élégance ; sur le devant et sur un cartouche en forme de bouclier sont gravées très finement les armoiries des Damas, avec leurs supports et leur noble devise. M. le Président a pensé avec raison que la place de ce magnifique objet était au Musée départemental, dont il contribuera à rehausser l'éclat.

Enfin, il est procédé à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Paries-Watelin, artiste peintre, boulevard Pereire, 59, à Paris, présenté par M. Lacroix et M. le vicomte de Gérard.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.

Digitized by Google

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER.

(Exercice 1891.)

Conformément aux statuts qui nous régissent, je viens, Messieurs, vous soumettre le compte de ma gestion pendant l'année 1891.

Recettes.

Cotisations de 1891	3,060f	»
Diplômes	240	»
Subvention du département	1,000	»
Intérêts du capital	504	»
Cotisation arriérée	10	»
Vente de livraisons du *Bulletin*	48	»
— de l'*Essai de bibliographie périgourdine*	2	»
— de l'*Inventaire de la Collection Périgord à la Bibliothèque nationale*	17	»
— du *Supplément de la Sigillographie*	4	»
TOTAL des recettes	4,885f	»

Dépenses.

Compté à MM. Roux et Arnal, imprimeurs	1,610	50
— à MM. Berthaud frères, à Paris	337	»
— à M. Daniel, lithographe	128	»
— à M. Alexandre Môre, libraire	102	90
— à M. Ernest Leroux, éditeur	32	»
— à M. Clouzot, libraire, pour la carte de Belleyme	80	»
— à M. Lavène, relieur	22	10
— à M. Déglane, photographe	102	»
— à MM. Ronteix et Bonhur	12	»
— à M. Rossignol, libraire	8	75
— à M. Bouché, architecte	12	50
— à M. Crédot pour documents relatifs au Périgord et provenant de M. l'abbé Audierne	1,000	»
A reporter	3,447f	75

Digitized by Google

Report....	3,447f 75
Payé à Mlle de Froidefond le prix du loyer de notre bibliothèque.....	170 »
— à M. le marquis de Fayolle pour fouilles de la villa romaine de Chantérac.....	60 »
Affranchissement du *Bulletin*.....	100 70
Frais de bureau du Secrétaire-général.....	300 »
— du Trésorier.....	200 »
Traitement du concierge de la salle.....	65 »
Timbres-poste, colis postaux, frais de ports, confection des diplômes, étrennes diverses et autres dépenses détaillées au livre de caisse...	94 95
TOTAL des dépenses.....	4,438f 40

Récapitulation.

Recettes.....	4,885 »
Dépenses.....	4,438 40
Excédent de recettes.....	446 60
Actif de la Société au 31 décembre 1890.....	16,200 75
Actif de la Société au 31 décembre 1891.....	16,647 35

Cette somme est représentée par :

1° Un certificat nominatif n° 44,349 de 30 obligations du Crédit foncier de 1883, achetées.....	11,218 20
2° Un autre certificat n° 52,510 de 5 obligations du même emprunt, achetées.....	1,935 »
3° Argent placé à la Caisse d'épargne.....	3,000 »
4° Argent en caisse.....	494 15
TOTAL égal..	16,647f 35

Le Trésorier,

F. DE SAINT-PIERRE.

Digitized by Google

CAUSERIES ARCHÉOLOGIQUES.

LA PORTE DE FILOLIE. — FENÊTRE A BEAUMONT.

Lorsqu'on passe en chemin de fer sur la ligne de Limoges à Périgueux, on aperçoit sur la droite, à une petite distance de la voie et presqu'aux portes de Thiviers, un castel de bonne tournure, qui a été assez récemment l'objet de répations d'une certaine importance. C'est Filolie. Quand j'en parlai dans « les excursions en Nontronnais », peu de temps après l'avoir visité et dessiné, voici ce que j'en disais : « . . . . . C'est un joli manoir du xve siècle, consistant » en un corps de logis à pignons et à toits aigus, avec une » tour d'escalier, qui, par extraordinaire, est carrée. Des » mâchicoulis d'un bon profil, une belle porte flamboyante, » les proportions élancées de la tour et des bâtiments, consti- » tuent un ensemble assez pittoresque. La seconde Renais- » sance y ajouta une enceinte en miniature, flanquée de très » petites tours à ses angles et garnie de mâchicoulis inoffen- » sifs dans la courtine où s'ouvre, sous un pavillon, le portail » cintré de la cour. Ce repaire noble, fort délabré, — ce qui » ne déplait pas aux dessinateurs, — mais encore habitable, » appartient à M. Sellier. »

Il n'y a pas grand'chose à ajouter à cette description un peu sommaire ; cependant, pour en compléter l'exactitude, il est bon d'observer qu'au lieu d'un corps de logis il y en a deux, dont l'un très court, qui se rencontrent à angle droit ; c'est dans cet angle qu'est placée la tour carrée d'escalier, dont le *Bulletin* publie la porte ; et enfin, pour ne rien omettre, de dire un mot des petites lucarnes de la fin du xvie siècle, sinon un peu plus récentes, qui décorent les toitures des bâtiments de dépendances et ont des façons de couronnements, agrémentés de boules, d'un goût naïf, assez étrange sans être laid.

Je n'ai vu que du chemin de fer les toitures d'un rouge

Digitized by Google

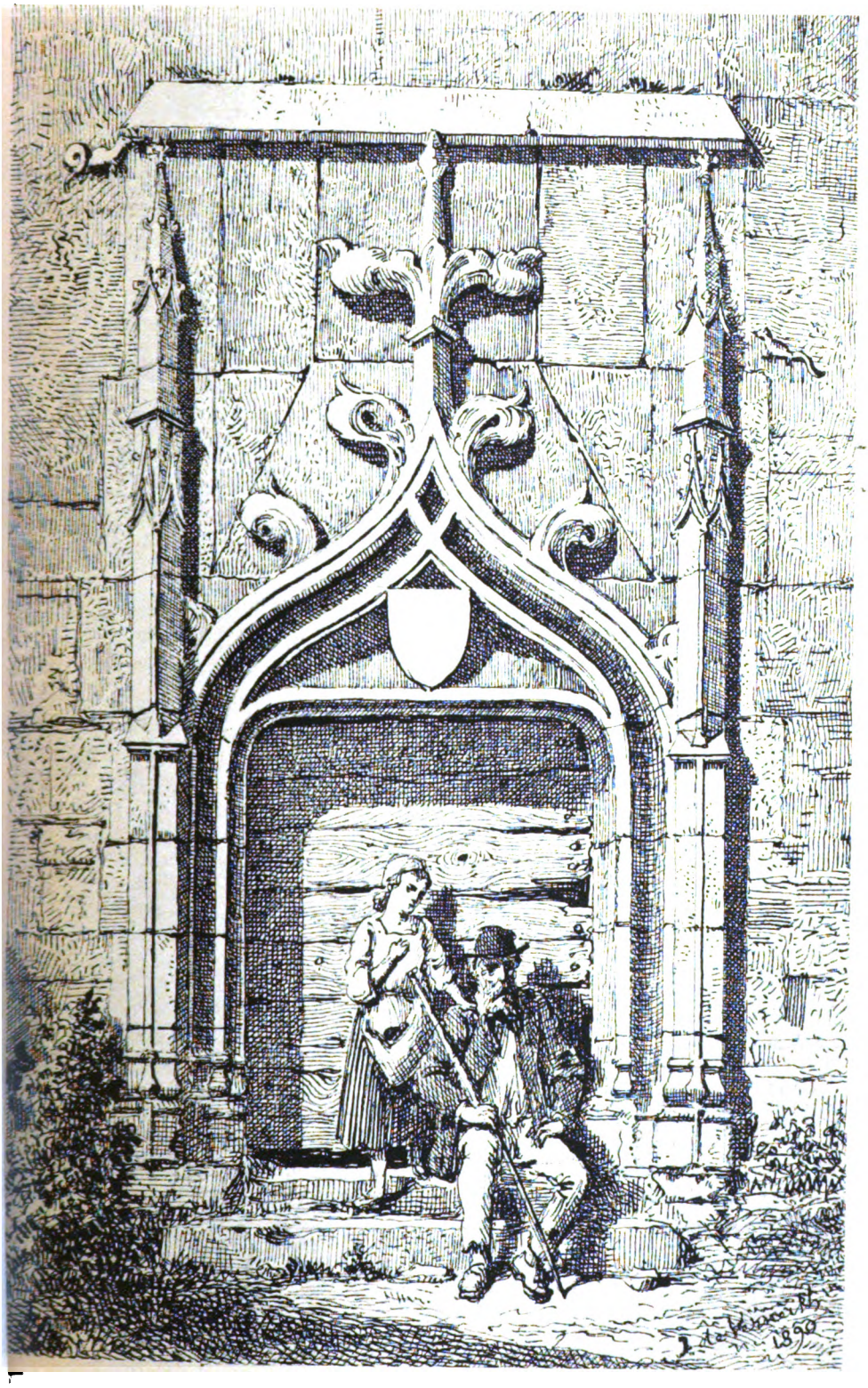

Digitized by Google

Digitized by Google

éclatant qui ont été placées sur les petites tours de l'enceinte et n'ai pu me rendre compte qu'imparfaitement de l'importance des restaurations dont le manoir de Filolie a été l'objet. Elles ont dû être faciles à l'extérieur, qui était en somme assez bien conservé et avait encore la plupart de ses fenêtres en croix, intactes bien que murées en partie. Pour l'intérieur, où je ne pense pas qu'il existât rien d'intéressant, du moins à ce que m'assurèrent mes guides qui, plus heureux que moi, y avaient souvent pénétré, le nouveau propriétaire (1) était libre de l'arranger à sa fantaisie, l'archéologie n'ayant rien à y voir.

La porte, qui est sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* et qui m'oblige à les entretenir de Filolie, sans avoir rien de nouveau à leur en dire, n'est point dépourvue de caractère. Assurément, les castels du Périgord nous en offrent par centaines de très analogues à celle-ci, et dans le nombre, il en est de plus riches et plus délicatement travaillées. Si nous l'avons choisie, c'est précisément à cause de sa simplicité relative et de la facilité qu'on aurait à la copier, si le goût de l'architecture du xve siècle, dont quelques constructions se sont inspirées, aux portes mêmes de Périgueux, venait, comme je le désire, à se répandre dans notre pays. Le joli cottage de M. Lagrange, près de Chancelade, n'a rien perdu assurément en confortable et en bonne distribution à prendre modèle sur le dernier gothique, mais il y a gagné en pittoresque. Ce n'est donc pas comme un chef-d'œuvre que nous publions cette porte, mais comme une chose que nos tailleurs de pierre pourraient aisément reproduire, sans l'aide d'un sculpteur de profession. Il n'y a là que des moulures; les crosses végétales taillées sur les rampants de l'ogive en accolade ne sont pas fouillées et frisées comme la plupart de celles du xve siècle, et tout en produisant à peu près le même effet décoratif, on peut dire que les feuillages qui les forment ont été réduits à leur plus simple expression. Serait-il nécessaire d'avoir recours à un artiste pour sculpter

(1) M. Georges Labuthie, héritier de M. Sellier.

Digitized by Google

les deux petits lézards qui, à droite et à gauche de la porte, sont figurés sur le mur? Je ne le pense pas. Et, d'ailleurs, ces deux reptiles, bizarrement placés, et dont le sens symbolique nous échappe, — si tant est qu'il y en ait un, — ne sont nullement indispensables à l'effet architectural et pourraient être supprimés dans la copie, sans le moindre inconvénient.

Par exemple, l'écusson ogival est indispensable à l'harmonie de l'ensemble. Probablement il était peint jadis; car il ne porte aucune trace de martelage ou de grattage et a son fond parfaitement uni, ce qui arrive très rarement pour les blasons sculptés en relief, que la Révolution défigura en grande hâte.

Quel était ce blason? Sans nul doute celui des Martin ou de Martin qui, ainsi qu'il appert d'une pièce qu'a bien voulu me communiquer mon jeune, obligeant et érudit confrère et ami, le comte Aymar de Saint-Saud, étaient seigneurs de Filolie, en 1488, et dont le nom s'éteignit, au commencement du XVIIe siècle, dans les familles de Buade et de Marquessac(1).

---

(1) Ego Petrus Martini, domicellus, condominus Laflliolliæ, villæ de Tiverio, Petragoricensis diocesis ..... sanus .... testamento ..... item volo..... Isabellis de Turre, domicella, mea dilecta uxor sit domina ..... singulorum bonum meorum ..... Petrus de Laflloliæ, dilectus meus filius..... Item volo quod Francesca, Blanca, Margarita de Laflliolliæ, meæ dilectæ tres nepotes, habeant et eis et quilibet..... Item recomando dictus testator hæredi meo infrascripto Ceciliam de Turre, meam dilectam soroariam (sororâtre? belle-sœur?) atque meum dilectum nepotem Johannem de Filioliæ ..... habeat meus hæres diligere, amare ..... Guidoni de Filioliæ meum nepotem..... Item volo quod meus frater pbr..... de Bennaco habeat..... Fortanerum Martini, fratrem meum, et Petrum de Filioliæ, meum filium..... Instituto, declaro hæredem meum universalem præfatum Petrum de Laflliolliæ ..... dominum Johannem Fanerii, commendatorem Santi-Johannis de Cola, dominos Petrum de Campis, Stephanum Chadoraci (?), et Helia Brossa, presbiteros ..... Presentibus Bernardo de Sancto-Asterio, condomino de Insula, domino Johanne de Paradolio, conbitario ..... de Tiberio ..... magistro Petro de Paradolio, notario ..... Datum et actum Tiberii, die prima mensis aprilis, anno Domini millesimo quadragentesimo octuagesimo. — DESTABLYS, *notaire*.

(Archives de Burée, communication de MM. Huet et de Saint-Saud.)

Digitized by Google

Mais quelles armes portaient ces Martin seigneurs de Filolie à la fin du xve siècle, c'est-à-dire à l'époque où fut construit le castel en question?...

L'*Armorial* de M. de Froidefond mentionne trois familles nobles de ce nom et donne trois blasons différents; ce qui indique qu'elles n'avaient rien de commun ensemble, que le nom de Martin. Il est plus que probable que les Martin de Filolie, éteints depuis longtemps, formaient une quatrième lignée. En tous cas, leurs armes nous sont inconnues, comme au savant auteur de l'*Armorial*. Mais, dès 1502, sinon avant, ils ne portaient plus d'autre nom que celui de leur fief. Dans le curieux mémoire, rédigé en 1502 pour le seigneur d'Albret comte de Périgord, contre les prétentions de sa sœur, la dame de Montrésor, qui réclamait sa part du comté, il est dit à propos de la ville de Thiviers :

« ... En ladite ville de Thiviers, il y a onze gentilshommes » résidentz, à savoir est dans ladite ville : Pelisses, Vaucocour, Saint-Astier, Le Bostz, Bastardie et Marguerite » Mosnière. Et en ladite paroisse *Filolie*, François et Pierre » Mosniers, Bernard et Aymard des Posses. Et tiennent chacun des sus-dits, réservé Saint-Astier et Le Bostz en ladite » prévôté, métayrie. Et se nomme la métayrie dudit » Pelisses, La Rigaudie, de Vaucocour, la Brugière, la Bastardie..... ; de Marguerite Mosnière, les Limagnes, *de* » *Filolie*, la Cipière, des dits François et Pierre Mosniers, » Planeau ; dudit des Posses, Saint-Clarricq... »

On voit, dans cette liste des gentilshommes de Thiviers, que le nom de Martin avait disparu pour faire place à celui de Filolie et que sa *métayrie* s'appelait la Cipière, sans préjudice du fief de Filolie, qui n'avait pas cessé, vraisemblablement, d'appartenir aux gentilshommes de la famille Martin.

Il serait possible enfin que, bien que réputés éteints, les seigneurs de Filolie fussent représentés aujourd'hui par la famille de La Filolie mentionnée, sans adjonction du nom de Martin, à la page 209 de l'*Armorial* de M. de Froidefond, et

Digitized by Google

qui porte pour armes, de gueules à un lion d'or armé et lampassé de gueules, *alias* de sable..., à dextre et à sénestre un glaive de même, posé en pal. Mais, à l'occasion de cette porte d'un castel de la banlieue de Thiviers, nous n'avons point l'intention de traiter une question généalogique : l'essentiel était de savoir qui l'avait fait édifier et ce point nous paraît suffisamment établi, grâce à la communication de M. de Saint-Saud.

Peut-être serait-il moins hors de propos de faire remarquer le nombre relativement considérable de gentilshommes qui, en 1502, habitaient la petite ville de Thiviers et sa paroisse. Les nécessités de la défense d'une place qui appartenait au roi et se trouvait barrer une route de tous temps importante, expliquent, sans doute, cette abondance de noblesse ; car, qui disait noble, en ce temps-là, disait soldat. Mais, ce qui explique encore mieux ces onze familles de gentilshommes, dans une ville dont la population, à la fin du xve siècle et au commencement du xvie, ne dépassait pas 4 ou 500 habitants, c'est la fertilité du sol et ses ressources en tous genres ; c'est l'aspect riant du paysage d'alentour. Quand, après avoir traversé les bois sauvages de Courbefy et les landes de La Coquille, plus propres aux grandes manœuvres d'un corps d'armée qu'aux essais de défrichements, on débouche, tout à coup, sur le plateau ondulé et verdoyant que couronnent les jolies constructions de Thiviers, on éprouve comme une sorte de soulagement. Non, à Dieu ne plaise, que j'entende médire des montagnes boisées du Limousin et des horizons grandioses qui s'y déploient dans un lointain d'azur. Mais, tout compte fait, la nature est plus clémente en Périgord, l'air est plus chaud, il y fait meilleur vivre, et c'est pourquoi les gentilshommes, qui s'y entendaient, s'étaient groupés volontiers dans la banlieue de Thiviers qui, située en pays de transition, réunissait les avantages et les cultures du calcaire et du granit.

Digitized by Google

Digitized by Google

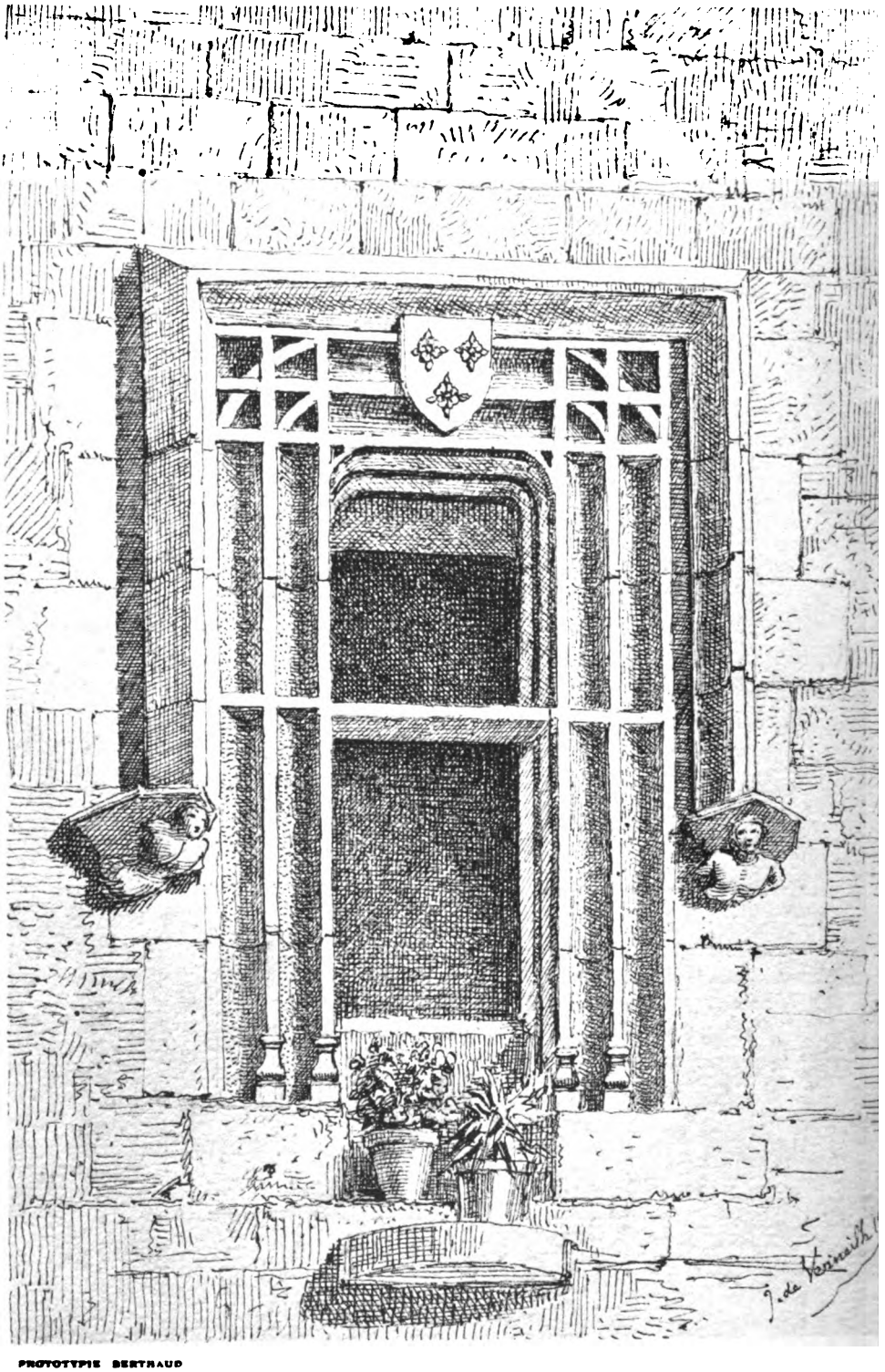

PROTOTYPIE BERTHAUD

Digitized by Google

FENÊTRE DE BEAUMONT.

La petite ville de Beaumont, située à l'autre extrémité du département, n'a aucun rapport géologique avec celle de Thiviers, tout en ayant un plus grand intérêt archéologique. Chacun de nos confrères de la Société archéologique sait que c'est une *bastide* du moyen âge et, qu'avec Montpazier, sa voisine, elle peut, par la régularité de son plan tracé en plein XIIIe siècle, par l'ingénieuse et symétrique distribution de ses rues tirées au cordeau et de sa place à arcades voûtées, par la beauté de son église fortifiée, passer pour le modèle de ces *villes neuves* fondées à l'envi dans notre pays par les rois de France et d'Angleterre. On nous pardonnera de ne pas faire ressortir les avantages que ces bastides offraient à leurs habitants, qui ont toujours respecté le plan primitif, en y bâtissant des maisons nouvelles, et de ne pas réhabiliter, une fois de plus, ce moyen âge qui, tout diffamé qu'il ait été, ne nous donne pas moins, dans ces bastides, des exemples d'aménagements urbains, sages et rationnels, bons à suivre, même en ce temps-ci. Ce serait abuser de la permission et recommencer, à l'occasion d'une simple fenêtre, contemporaine de Filolie, les digressions que je viens de me permettre pour une porte.

Je renvoie donc mes lecteurs au dessin. Il leur en dira plus que je ne saurais le faire ; car, après plus de quarante ans, je serais fort empêché de dire dans quelle rue de Beaumont se trouve la fenêtre blasonnée que je dessinai en 1846. Je crois pouvoir garantir que le dessin en est exact, ainsi que les armoiries, qui portent, sur un fond ogival, trois roses en relief, mais je ne saurais dire à quelle famille elles appartiennent. Comme la porte de Filolie, cette fenêtre, qui est d'un style très analogue, pourrait servir de modèle aux constructions inspirées de l'art de la fin du XVe siècle. C'est à ce titre que je les ai rassemblées dans cet article, sans grand espoir qu'elles soient imitées, mais avec la conviction qu'on pourrait plus mal choisir.

Bon DE VERNEILH.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DE DROUILLE,

COMMUNE DE SAINT-AMAND-DE-COLY.

L'archéologue qui s'arrête à la borne kilométrique n° 4 de la route de Montignac à Sarlat, au bas de la côte du Doiran (1), en suivant du regard la vallée à droite, aperçoit à 800 mètres environ, placé comme une sentinelle vigilante sur le *terminus* d'un coteau, le château de La Filolie, remarquable par son architecture qui est de deux époques différentes, mais plein d'intérêt aussi par les souvenirs des anciennes familles qui l'ont habité : les de Beaulieu, dont le dernier, « messire Jean de Beaulieu, vivant chevalier seigneur de La Filolie, Gaubert, Paulinq, et autres places, » marié à Hipolite-Angèle de Salagnac-Fénelon (2), » parente de l'illustre évêque de Cambrai ; La Filolie (3); Jeanne Chapt de Rastignac, « marquise de Gaubert, qui, » veuve à 21 ans de de Beauroyre, se fit, en 1708, religieuse » du tiers ordre de Saint-François à l'hospice de Sarlat, où » elle mourut en 1768, âgée de 81 ans, et fut la première » fondatrice de ce bel établissement (4); très haut et puissant » seigneur messire Dominique marquis d'Escars, ou des » Cars, seigneur de Gaubert, de La Filolie, Fialès et autres » places, gouverneur de la ville de Sarlat, habitant en son » hôtel à Paris (5). » Cette grande et opulente famille avait été précédée dans le pays par Charles d'Escars, abbé pieux et savant, mort supérieur du monastère de Saint-Amand

---

(1) Ce nom restera désormais, parce qu'on l'a écrit ainsi dans les actes administratifs ; mais c'est *Douairan* qu'il faudrait dire. C'était un bois de 2 kilomètres de long, sur 200 mètres de large, ayant formé le *douaire* d'une des dames du château de La Filolie, et qui fut vendu à l'époque de la Révolution. Tous les paysans des environs savent cela, et disent, eux, dans leur patois : le *Douïran*.

(2) Reçus de rentes, de 1628-32-41, et titre de rentes notarié.

(3) Reçu de rentes de 1670.

(4) Inscription tumulaire dans la chapelle de l'hospice de Sarlat.

(5) Août 1769, parrain d'une cloche de l'église de Saint-Amand ; et sur un acte notarié (1776), signé Huguet, notaire royal à Montignac.

Digitized by Google

en 1614 (1). La Filolie a appartenu enfin à la famille de Beauroyre, qui a joui de cette terre jusqu'en 1889.

Si maintenant, de la même borne n° 4, nous montons à gauche, le coteau abrupte et boisé qui se dresse devant nous, nous arrivons, à la même distance de 800 mètres, sur un plateau fertile et aux lointains horizons. Là est le petit village de Drouille-Jeune; là était aussi un important domaine dépendant du château de La Filolie. Ce domaine fut cédé par M. de Beauroyre à M. de Boisseuilh, dont la fille, Marthe de Boisseuilh, ayant épousé M. de Boussiers, dit de *Lafaye*, de Montignac, reçut, compris dans ses droits de succession, le domaine de Drouille, en arrangement de famille, ainsi qu'en fait foi un acte passé à Hautefort le 3 mai mil huit cent..... (2), et signé : Agnès-Lucie-Auguste, veuve de messire Charles, vicomte de Boisseuilh, et messire Frédéric de Boisseuilh, fils du défunt vicomte de Boisseuilh.

Après la mort de Marthe de Boisseuilh, son fils, M. « Pierre-» Adrien de Boussiers, et sa sœur Mme Marie-Augustine de » Boussiers, épouse de M. Étienne de Vassal, de lui autorisée, » vendirent en 1840 et 1842 le domaine de Drouille, comme » leur venant de la succession de Mme Marthe de Boisseuilh, » leur mère, de laquelle ils étaient seuls héritiers, aux deux » familles Courniol et à Bernard (3). » C'est dans le lot acquis par Bernard que fut la chapelle de Drouille, et voici à quelle occasion elle avait été construite, d'après la tradition conservée dans le pays, et fidèlement recueillie de la bouche des habitants du village :

« Il y avait au château de La Filolie une demoiselle » d'*Aücars* (d'Escars) jouissant de si grandes protections » qu'elle avait le pouvoir de délivrer chaque année deux » hommes de la corde. Elle était très pieuse, et si dévote, » qu'on la regardait comme une sainte. Elle avait dit sou-» vent qu'elle voulait faire bâtir une chapelle en l'honneur » de la Sainte-Vierge. Etant tombée malade, on lui demanda

(1) Mss. Lespine, *Catalogue des abbés.*

(2) Sur ce titre, qui a été très mal tenu, les deux derniers chiffres ont disparu.

(3) Acte passé par Me Dézon, notaire à Montignac.

Digitized by Google

» en quel lieu elle désirait qu'on bâtît à son intention cette » chapelle. — Après ma mort, répondit-elle, si le bon Dieu » me le permet, je vous le ferai connaître. Or, peu de temps » après sa mort, on trouva, le 10 du mois d'août, large de » neige comme une *toïlle* (1), qui résista pendant trois jours » à la chaleur du soleil. » Ce fut en cet endroit que la famille de la défunte s'empressa de faire construire la chapelle de Drouille.

La chapelle de Drouille figure sur l'excellente carte du département de la Dordogne, par M. de Belleyme.

Dans le *Dictionnaire topographique* du même département, par M. le vicomte de Gourgues (2), page 105, on lit : *Chapelle de Drouille*, aujourd'hui détruite, *Notre-Dame-des-Neiges* (Notre-Dame-de-France, tome Ier.)

Cette chapelle fut bâtie à l'est du communal, appelé le *Codert*, sur le bord du chemin public, où l'on voit encore de ses substructions. Elle avait la forme d'un parallélogramme de 10 mètres de long, sur 5 mètres de large. Elle était orientée, construite en pierres plates, et en pierre de taille aux angles et aux ouvertures seulement. Sa toiture était de pierres de lève, comme celles des maisons du pays. Le mur de façade et celui du chevet étaient élevés en pignons. Au milieu du premier était la porte qui était cintrée ; plus haut, un campanile, avec une petite cloche qu'on sonnait pour appeler aux cérémonies les gens du voisinage, ou à l'arrivée des pèlerins venant en procession. Dans l'un et l'autre des latéraux il y avait deux étroites fenêtres, distribuant une lumière suffisante, mais un peu teintée de sombre dans ce religieux édifice. Entre les deux fenêtres du mur sud qui bordait le chemin était un petit trou carré, destiné, comme dans la Provence, à recevoir l'aumône des passants, laquelle tombait dans un coffret placé à cet effet dans l'intérieur. Derrière l'autel était une fenêtre de moyenne grandeur, et au bas une statue de la Sainte-Vierge. Deux pilastres sup-

(1) Vieux mot français qui signifie la nappe du paysan.

(2) Paris, Imprimerie nationale, 1873.

Digitized by Google

portaient un arceau qui séparait le chœur de la nef. Sous cet arceau, la table de communion reposait sur le second degré en pierre. Deux degrés également formaient le marche-pied de l'autel. Le sanctuaire était pavé de la même pierre taillée à carreaux, qui, dit-on, était d'une éclatante blancheur. Les murs étaient recouverts d'un crépi passé au lait de chaux. Un lambris peint tenait lieu de voûte. Enfin, on a découvert le pavé qui était divisé en bandes longitudinales, garnies de petites pierres taillées, habilement agencées et formant des dessins variés.

Ainsi qu'on le voit, et par suite de l'empressement qu'on mit à la construire, cette chapelle était fort simple, et ne brillait point par son architecture. Comme la fille du Roi, « toute sa gloire était dans son intérieur, *omnis gloria ejus filiæ Regis ab intùs* (1); » dans la piété qu'elle inspirait; dans la sainteté qu'elle provoquait et dans l'enthousiasme toujours grandissant que le prodige opéré avait produit dans les esprits.

Les vieillards aiment à raconter que leur mère y avait entendu la messe dite par M. l'abbé Noël, archiprêtre de Montignac, et l'on dit toujours que, le 10 d'août, les paroisses avoisinantes et autres plus éloignées venaient en procession à cette chapelle, dont la disparition a laissé de profonds regrets.

Le culte y a donc été célébré jusqu'à l'ancienne Révolution. A cette époque, elle eut le même sort que la chapelle du château de La Filolie; elle fut complètement dévastée et son mobilier brûlé. Plus tard, sa charpente fut achetée par Murat, du village de Chanteloube, pour recouvrir sa grange, où on la voit encore; la plus belle pierre de taille fut vendue pour réparer les fours à pain de Busseau, de Montignac; et Bernard acheva de démolir ce qui restait de murs pour construire sa maison.

A la place où était la chapelle de Drouille est aujourd'hui le jardin de Bernard. Un faible mur sans mortier de 0m60 de

(1) Psalm. 44.

Digitized by Google

hauteur, fait de vieux matériaux et sur les anciennes substructions, le sépare du chemin, le préserve tout autour contre les atteintes des animaux, et donne en même temps à celui qui vient interroger ces lieux la mesure exacte de l'espace qu'occupait autrefois ce petit monument sacré.

Telle fut la chapelle de Drouille, due à la générosité de la famille d'Escars, dont le nom signifiait dans tout le Limousin : Honneur et fortune, et ici : Savoir et vertu.

J. Carrier,
Curé de Saint-Amand-de-Coly.

PROJET D'UNION DE LA PRÉVOTÉ DE TRÉMOLAT
AU COLLÈGE DE GUYENNE, EN 1738.

En dépouillant dernièrement un lot de vieux papiers que j'avais achetés pour les sauver du pilon, qui, hélas! en détruit chaque année tant et de si précieux, mes yeux s'arrêtèrent sur une pièce d'assez vilaine apparence, une simple feuille de papier qui avait été repliée six fois sur elle-même, salie et chiffonnée, mais dont les premiers mots : « A la gloire de Dieu et pour le bien public, » attirèrent mon attention. Je continuai, et l'intérêt que je pris à la lecture de ce document m'a déterminé à le communiquer à mes confrères de la Société archéologique du Périgord.

C'est un projet d'union de la prévôté de Trémolat au collège de Guyenne, à Bordeaux, élaboré par un Périgourdin, M. l'abbé d'Alesme (1), en 1738. Que ce soit un original ou une simple copie, le texte est bien de M. l'abbé d'Alesme qui, en un endroit, s'exprime à la première personne. Il fournit d'autre part des renseignements fort curieux sur

(1) Alesme (Charles-Guillaume d'), prêtre, docteur en théologie, seigneur abbé de Trémolat, principal du collège de Guyenne en 1721, mort en août 1738. — *Statistique générale du département de la Gironde*, par Edouard Feret; III, première partie, *Biographie ;* Bordeaux, Feret et fils, 1889, in-8°, page 14.

Digitized by Google

l'état déplorable où se trouvait le collège de Guyenne au commencement du dix-huitième siècle.

Partageant une erreur accréditée de son temps, M. l'abbé d'Alesme fait remonter jusqu'aux Romains l'origine de son collège, douce illusion dans laquelle se complurent longtemps les habitants de Bordeaux et dont ils sont aujourd'hui bien revenus. Dans un livre plein de savantes recherches (1), mais qu'on ne peut louer sans les plus sérieuses réserves, l'archiviste de la ville de Bordeaux, M. Ernest Gaullieur, a démontré, en effet, que la fondation du collège de Guyenne remontait seulement à l'année 1533.

Après avoir jeté quelque éclat pendant un demi-siècle, ce collège ne tarda pas à décliner devant la concurrence que lui créa le collège de la Madeleine fondé, en 1572, par les Pères de la compagnie de Jésus, concurrence justifiée d'ailleurs par la direction différente imprimée aux deux établissements.

« Tandis que le collège de la Madeleine, a écrit M. Rabanis, gouverné par une seule volonté et recruté dans un seul et même corps, offrait à la fois identité d'intérêts, uniformité de méthodes, observation constante des règles, le personnel du collège de Guyenne, réuni au hasard et composé de fonctionnaires étrangers l'un à l'autre par l'éducation, par le savoir, par les intérêts, n'avait ni traditions communes, ni esprit commun; chacun enseignait à sa façon et à ses heures, sans souci du bien de l'établissement comme sans direction. Ce personnel, à chaque instant renouvelé, ne considérait guère le collège que comme un lieu de refuge, accepté dans le besoin, et abandonné aussitôt qu'on trouvait un gîte meilleur (2). »

---

(1) *Histoire du collège de Guyenne, d'après un grand nombre de documents inédits*, par Ernest Gaullieur; Paris, Sandoz et Fischbacher, 1874, in-8° de XXX et 576 pages.

(2) *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments et documents historiques du département de la Gironde*, année 1849-50 : *Ancien collège de Guyenne*, par M. Rabanis, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Digitized by Google

En 1651, le désordre était tel qu'il fallut un arrêté du Conseil pour obliger les régents à reconnaître l'autorité du Principal (1).

La situation ne s'était pas améliorée lorsque, en 1721, M. l'abbé d'Alesme fut à son tour chargé de gouverner le collège, et le document qu'on va lire ne démontre que trop l'inutilité des efforts tentés par notre compatriote pour y remédier. L'union de la prévôté de Trémolat lui en aurait peut-être fourni les moyens; la mort malheureusement le surprit avant qu'il ait pu mettre son projet à exécution.

Michel HARDY.

A la gloire de Dieu et pour le bien public.

PROJET D'ARRANGEMENT POUR LE COLLÈGE DE GUIENNE A BORDEAUX, 1738.

Le collège de Guienne à Bordeaux est sans doutte le plus ancien et a esté le plus célèbre de l'Europe. Dans le troisième siècle, il étoit déjà très florissant par les grandes qualités d'Ausone quy y professoit dès lors les Belles-Lettres, et par celles des grands professeurs quy luy succédèrent et quy soutinrent pendant lontems l'éclat de ce fameux collège.

Mais, par un sort malheureux et par la triste destinée des choses humaines, ce collège, quoyque bon en luy-même et composé d'honnettes gens, n'est plus qu'une ombre de ce qu'il étoit autrefois, et il ne luy reste plus de toute sa gloire passée que son ancien nom si respectable partout, principalement dans ce royaume et dans l'empire où Ausone posséda une des premières dignitez : *Stat magni nominis umbra!* Ce collège a sept régens, sçavoir : un de philosophie, un de rhétorique, un de seconde, un de troisième, de quatrième, de cinquième, et le dernier de sixième. On ne compte pas icy un régent de septième, un proffesseur de mathématiques et un autre d'hidrographie ou de pilotage où on enseigne la marine, par ce que ces messieurs ne font pas corps avec les régens du collège. Il y a outre cela un principal nommé et choisy par messieurs les jurats quy a inspection sur le collège et sur tous les régens.

Chaque régent a sa maison particulière et séparée qu'il habitte, où il

(1) Ernest Gaullieur, *op. cit.*, pages 434 et 435.

Digitized by Google

tient son ménage, où il a des pensionnaires, ou qu'il loue à des ettrangers même séculiers et mariez; ce quy donne lieu à plusieurs filles et femmes de demeurer dans l'enclos du collège; ce quy paroit ne guères convenir à une maison de retraite et d'ecclésiastiques et est même une espèce d'indécence.

Il y a même de ces maisons quy on une fausse porte aboutissante dans des rues voisines, par où l'on peut entrer et sortir sans que le principal en ait aucune connaissance. Tous ces abus décrient beaucoup le collège pour lequel néantmoins tout le monde, à cause de son ancien lustre, se sent de l'estime et de l'amour.

Les gages des régens sont très petits. Le rhétoricien n'a environ que cinq cens livres; le second, que trois cens; le troisième, que deux cens dix; le quatrième, cent quatre-vingt-dix-huit livres; le cinquième et sixième, de même; sur quoy, ils payent tous le dixième. C'est cette modicité quy fait qu'on est obligé de prendre pour régens les premières personnes quy s'offrent.

Voilà l'état présent du collège; voicy les moyens qu'on pourroit prendre pour en faire un collège bien réglé, comme la pluspart de ceux de Paris.

Moyens : Le collège est assez vaste, composé d'une belle et grande cour entourée de bâtimens sur les quatre faces, vieux à la vérité et presque sans suitte et sans liaison; mais avec un peu de dépense, on pourroit les rendre commodes et en espèce d'enfilade.

Il seroit à propos d'établir dans ce collège un pensionnat commun; sans cela, il est impossible que chaque régent ayant ses pensionnaires en particulier dont il dispose, les uns et les autres puissent être soumis à la règle générale. Il faut aussy qu'ils mangent tous en commun, régens et pensionnaires, et que tous habitent dans le collège, ce que quelques régens ne font pas. Comme ce deffaut d'ordre vient de la modicité des revenus, comme on l'a dit plus haut, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'ils puissent augmenter par aucun endroit, M. l'abbé Dalesme, actuelement principal dans ce collège, a un bénéfice simple quy consiste en une terre en toute justice dans le Périgord, appellé la prévôté de Trémolat, dont il est disposé à procurer l'union à ce collège, supposé qu'il voye l'ordre cy-dessus étably dans cette maison et non autrement. Ce bénéfice est de la nomination de M. l'abbé Denanctay, abbé de Saint-Cybar d'Angoulême. Nous avons des exemples anciens et récens de ces sortes d'unions, quand les bénéfices ne sont pas royaux et qu'il s'agit de les unir à des séminaires ou à des collèges. Feu M. le cardinal Grimaldy consentit à l'union d'un prieuré qui étoit de sa nomination à la paroisse de Bergerac, pour l'entretien du clergé de cette église; feu M. de La Serre, prêtre de la

Digitized by Google

Mission de Périgueux, fit l'union de sa prévôté de Paunac au séminaire de cette ville ; et tout nouvelement, monsieur l'abbé de Biron, abbé de Moissac, a consenty à l'union du prieuré de Pommevie au séminaire d'Agen.

Le collège de Guyenne, quy a encore plus besoin d'une semblable union, se trouveroit bien malheureux s'il ne trouvoit les mêmes facilitez dans M. l'abbé de Saint-Cybar. Que s'il refusoit son consentement, il n'y gagneroit rien ; M. l'abbé Dalesme le résigneroit à un de ses parens ; mais il aymeroit mieux l'employer à une sy bonne œuvre quy seroit éternelle, et il ne croit pas qu'un nominateur, un ecclésiastique, puisse le refuser à des vues si saintes.

Voicy maintenant l'employ que M. l'abbé Dalesme a dessein de faire des revenus de Trémolat, uny qu'il soit à son collège. Il en sera appliqué quatre cens livres ou environ chaque année pour l'entretien de deux Sœurs grises quy auront soin des pauvres malades dans sa terre de Trémolat, de l'éducation des jeunes enfans et d'entretenir l'église et les autels dans la propreté. Plus, il en sera pris cent écus de bled chaque année pour être distribués aux pauvres ; plus, pour cent écus d'habits et de couvertures pour couvrir ses pauvres pendant l'hiver, le jour et la nuit, ainsy que je le pratique ; plus, cent livres par an pour avoir de la viande, du vin et des remèdes pour ses pauvres malades. Le reste du revenu sera employé aux besoins du collège, à la nourriture et à l'augmentation des gages des régens, à la charge par le collège de nourrir et éduquer deux enfans de la bourgeoisie de la terre de Trémolat à perpétuité, et ceux dont les parens seront le moins dans l'aisance et à l'alternative, depuis et compris les basses classes, jusques et compris le grade de maître ès artz.

Par ce moyen, le collège et le bénéfice tireront de grands avantages et le public aussy, et beaucoup plus grands que si un religieux non reformé ou un jeune clerc tonsuré jouissoient de ce bénéfice. On sçoit assez le peu de bien qu'ils font dans ces sortes de bénéfices simples, pour n'en pas dire davantage. Il faut remarquer qu'il n'y a point de religieux dans celuy-cy.

Le principal du collège de Guienne, successeur de monsieur Dalesme, aura le titre et la qualité en propre de prévôt et seigneur haut justicier de Trémolat ; ce quy donnera encore quelque relief à sa place et au collège, et il pourra jouir des lots et ventes et droits d'échange en son particulier pour le dédommager des soins qu'il prendra de ce bénéfice.

Il n'y a pas un livre dans le collège ; mais nous sommes deux ou trois ecclésiastiques quy pourrions y donner les nôtres, si les choses étoient en règle, et y faire une bibliothèque raisonnable.

Digitized by Google

VARIA.

LE SECOND MARIAGE D'ARCHAMBAUD VI,

COMTE DE PÉRIGORD.

M. Dessalles, qui a fait particulièrement sur les deux derniers comtes de Périgord des recherches approfondies, arrête son histoire d'Archambaud VI à la fin de l'année 1425, époque à laquelle ce comte fit son testament à Auberoche. Il se contente de supposer qu'il dut mourir vers 1430, en ajoutant :

« Comme, à partir de 1425, il n'est plus question de lui, on ne saurait dire ce qu'il fit pendant les cinq ou six années comprises entre la date de son testament et l'époque de sa mort » (1).

Dans son *Histoire du Périgord* (2), M. Dessalles n'a trouvé rien à ajouter à ce qu'il avait écrit sur la fin d'Archambaud VI. Il n'a pas eu connaissance d'un curieux épisode, qui forme un grotesque couronnement de la triste carrière de ce comte.

C'est à l'abbé Lespine que revient l'honneur de la découverte du document qui nous montre Archambaud aussi malheureux en ménage qu'en politique.

L'érudit chanoine de Saint-Front nous initie plaisamment à la mésaventure conjugale du comte, dans la lettre suivante adressée au père de notre regretté collègue M. le marquis de Saint-Astier :

« Paris, le 6 août 1807.

» Il y a déjà longtems, Monsieur le Marquis, que je voulois avoir l'honneur de vous écrire, pour m'informer de vos nouvelles et vous donner des miennes ; mais comme mon projet étoit d'accompagner ma lettre de quelque pièce bien vieille, bien curieuse et inédite, c'est-à-dire qui eut échapé aux recherches des furets mes prédécesseurs, et par là propre à vous intéresser, ou au moins à vous amuser, j'ai attandu d'un jour à l'autre, jusqu'à ce que j'eusse fait cette précieuse découverte. Je n'ai pas été tout-à-fait trompé dans mon attente : je viens d'en découvrir une qui a échapé à la sagacité du sieur Ardilliers, et que vous ne trouverés citée nulle part.

(1) *Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord*, Paris, Dupont, 1847, page 317.

(2) Périgueux, Delage et Joucla, 1885, tome II, p. 423.

Digitized by Google

Vous avés toujours cru, comme moi, qu'après l'arrêt de confiscation de 1399, notre dernier comte Archambaud VI passa en Angleterre, où il mourut. Point du tout, il revint en Périgord, et s'établit à Auberoche, à la faveur des troubles qui affligèrent la France pendant le malheureux règne de Charles VI. Il épousa vers l'an 1427, dans un âge avancé, la fille du seigneur de Vilhac, jeune et jolie, et ayant grande *envie de procréer des enfans* (ce sont ses termes). Avec ces heureuses dispositions, elle ne tarda pas à citer son vieux mari devant l'official de Périgueux, et lui reprocha entr'autres choses d'être *frigidus et maleficiatus*, et par conséquent hors d'état de faire des enfans, ce qui contrarioit les vœux et les désirs de la jeune femme. L'official envoya un commissaire à Auberoche, qui, après avoir entendu les parties, fit son rapport à son commettant, lequel, par sa sentence, rendue dans le carême de l'an 1429, cassa le mariage, ou pour mieux dire, Perrette, dite Pétrone-Hélie de Vilhac, fut séparée de son mari pour cause *de froid* et d'impuissance, et il lui fut permis d'en épouser un autre. C'est cette sentence de l'official que je viens de déterrer, et que je regarde comme un monument très curieux de cette époque.

» J'ignore en quelle année mourut Archambaud VI. La pièce que je viens de citer le rapproche beaucoup du tems où le Périgord passa sous la domination de Jean de Bretagne, et certainement Archambaud et Forton de Saint-Astier l'ont connu. Je n'ai trouvé rien de nouveau sur ces deux derniers, et probablement on fouilleroit inutilement, à moins que ce ne fût dans les extraits des registres du parlement ou de la chambre des comptes. »

A. D.-D.

LETTRE DU SOUS-PRÉFET DE BERGERAC,

A MONSIEUR LESPINE, ARCHIVISTE DE LA PRÉFECTURE.

Bergerac, le 6 décembre 1806.

Je vous parlai, mon cher Monsieur, dans notre dernière entrevue à Périgueux, de la demande qu'allait former l'ancien lieutenant-général au sénéchal de Bergerac, mon parent et votre ami, pour obtenir quelques débris de son ancienne bibliothèque qui subsistent encore en dépôt dans votre ville. Il vient de m'adresser, en effet, cette demande en forme, et e vais la transmettre à M. le Préfet avec mon avis motivé. Mais la principale difficulté que j'entrevois consiste à bien reconnaître tous les livres qui appartiennent à M. Gontier dans ce dépôt informe et à justifier légalement de sa propriété. Il a découvert en dernier lieu, que lors du séquestre, il fut fait un inventaire de sa bibliothèque. Cet inventaire ne se trou-

Digitized by Google

vant pas dans les papiers de la sous-préfecture, il est probable qu'il aura été transféré, avec tous les papiers de l'ancien district de Bergerac, dans les archives de l'administration centrale, à Périgueux. Vous pouvez, mon cher Monsieur, rendre un vrai service à votre ancien compagnon d'infortunes, en faisant la recherche de cette pièce essentielle et qui l'intéresse beaucoup en ce moment. Il avait aussi plusieurs titres de famille et manuscrits précieux pour lui qui furent saisis avec les livres et peut-être transférés au Département. Si dans la recherche que vous voudrez bien faire, il vous tombait sous la main quelques-uns de ces titres, veuillez les mettre de côté et lui en donner avis.

N'aurons-nous pas le plaisir de vous voir et de vous garder quelques jours dans ce pays où vous conservez encore des amis? Quoique je ne sois pas le plus ancien, j'espère bien que vous me comptez dans le nombre.

Recevez, mon cher Monsieur, l'assurance de tous mes sentiments affectueux.

Signé : MAINE BIRAN.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. de Taillefer.

(*Collection du Périgord*. — Correspondance de l'abbé Lespine, 3e fle, page 218 du volume 100.)

NÉCROLOGIE.

M. L'ABBÉ SALLEIX, CURÉ DE SAINT-PRIVAT.

Une attaque d'influenza emportait, il y a quelques jours à peine, et presque subitement, un des plus vénérables doyens de la Soc été archéologique du Périgord, M. l'abbé Salleix, curé de Saint-Privat.

Né en 1817, M. l'abbé Salleix était entré au séminaire à l'âge de 16 ans, sans avoir jusque-là, disait-il, vu un évêque. Successivement professeur à Montignac, vicaire à Saint-Geniez, il fut appelé à 34 ans à la cure inamovible de Saint-Privat, où sa famille, d'ancienne bourgeoisie, avait fourni aux siècles précédents plusieurs générations de médecins, chirurgiens et juges, et avait droit de banc et de sépulture dans l'église.

La paroisse de Saint-Privat, une des plus anciennes de la région, était un de ces prieurés qui n'ont appartenu à leur origine à aucun ordre, mais qui, tout formés et florissants déjà du IXe au XIe siècle, n'étaient que de vastes paroisses, des églises mères, desservies par des clercs suivant la règle commune imposée par les lois de l'empire. Ces ecclésiastiques

Digitized by Google

menaient la vie commune dans le moustier voisin, sous la direction d'un chef ou prieur, et sous la dépendance des évêques. Autour de l'église de Saint-Privat se sont élevées postérieurement les succursales ou églises filiales, de Cumond, Festalemps, Saint-Vincent-*Jale-Moustier*, Ponteyraud, Mirand et autres, d'abord desservies par les clercs du moustier, et qui n'ont formé que plus tard des paroisses distinctes dont les curés ont conservé encore longtemps après le titre légal de vicaires.

De là les belles et vastes proportions de l'église de Saint-Privat.

M. l'abbé Salleix était un esprit cultivé, instruit, épris du beau comme du bien ; et, à une époque où l'archéologie était encore peu en honneur, il sut apprécier la valeur de sa belle église. Elle était délabrée, mutilée par le temps et aussi par la main des hommes, une réparation était nécessaire, mais, et ceci fait le plus grand honneur à son esprit et à son caractère, il se sentait insuffisamment préparé pour mener seul à bien une telle entreprise. C'est ainsi que l'on doit à ses actives démarches le classement de ce beau monument parmi les richesses artistiques de notre province, en 1854, et la réparation prudente et discrète dont il a été l'objet en 1866. M. le curé de Saint-Privat était fier à bon droit de cette église et de son ancienne suprématie sur celles du voisinage. Les modestes ressources de sa fabrique ne pouvant lui permettre une décoration intérieure qui fût à ses yeux digne de l'édifice, il cherchait du moins à éviter les mesquines ornementations, tout en veillant avec un soin presque méticuleux à sa bonne tenue.

Lecteur assidu de notre *Bulletin*, il s'intéressait aux choses du passé. Il a recueilli avec soin les traditions, les anciennes coutumes de sa paroisse, les chansons populaires.

Comme prêtre, il a passé quarante années de sa vie à Saint-Privat esclave du devoir, vénéré des âmes pieuses, donnant sans compter, et cachant si bien sa charité qu'on le croyait riche et qu'il est mort pauvre.

Aussi devons-nous à sa mémoire non seulement l'hommage de nos regrets, mais encore celui de notre respectueuse et haute estime.

Mis DE CUMOND.

Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente une Porte du château de Filolie, de Thiviers ; — et la 2me, une Fenêtre, à Beaumont.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

Impr. de la Dordogne (anc. Dupont et Ce)

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.

TOME XIX. — DEUXIÈME LIVRAISON.

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Cᵉ), RUE TAILLEFER.

Mars-Avril 1892.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 2e LIVRAISON.

Pages.

Séance mensuelle du jeudi 4 février 1892 77

— du jeudi 3 mars 89

Liste chronologique des sénéchaux du Périgord. (Note complémentaire.) (M. Ph. de Bosredon) 98

Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron. *(Suite.)* (M. R. de Laugardière) 103

Recherches inédites d'art et d'histoire sur l'abbaye de Brantôme *(Suite.)* (M. G. Bussière) 112

Varia. — Deux actes concernant la famille de Lard (M. A. Goustat) 124

Nécrologie. — M. l'abbé Audierne (M. A. Dujarric-Descombes) 128

Digitized by Google

SEANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Séance du Jeudi 4 Février 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi au domicile de M. Hardy.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, l'abbé Chaminade, Condaminas, le marquis de Cumond, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, Michel Hardy, Lespinas, de Roumejoux et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Notre bibliothèque a reçu dans le courant du mois dernier :

La *Revue archéologique*, 3e série, tome XVIII, novembre-décembre 1891, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, (abonnement) ;

Le *Journal des Savants*, cahiers de novembre et décembre 1891, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, concours de 1890, ouvrages couronnés, tome XXIV, un volume in-8°, broché, Orléans, Herluison, libraire éditeur, 1892, où, à la page 32, est mentionnée une vicairie de la *Quinte* dans la banlieue d'Orléans, qui rappelle le même nom dans celle de Périgueux ;

Le *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et*

Digitized by Google

arts, 3e série, tome IV, XIVe volume de la collection, 2e fascicule, in-8°, à Nevers, chez Mazeron, libraire, 1891, contenant, page 233, le récit de quelques actes de Noël Pointe, représentant du peuple en mission à Nevers ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 64, octobre, novembre, décembre 1891, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1892 (janvier), 100e livraison, in-8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome IV, octobre-novembre-décembre 1890, in-8°, Montpellier et Paris, Jean Maisonneuve, libraire-éditeur.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Directeur des Beaux-Arts nous annonce que la 16e session des Sociétés des beaux-arts des départements se tiendra du mardi 7 au vendredi 10 juin et nous prie de lui transmettre les noms de nos délégués. L'assemblée choisit pour la représenter M. Georges Dufour et M. le baron de La Tombelle.

M. Dujarric-Descombes rappelle que, dans son assemblée générale du 27 mai 1885, la Société appelait l'attention de M. le Ministre de l'Instruction publique sur cette question, qu'elle jugeait digne de voir figurer à l'ordre du jour du Congrès des Sociétés savantes : « Des anciennes minutes de notaires ; de leur importance historique et des mesures législatives à prendre pour en faire opérer le transfert aux archives départementales. »

M. Dujarric désire que cette question soit maintenue à l'ordre du jour de tous les Congrès jusqu'à ce qu'elle soit résolue. L'assemblée partage absolument son opinion.

M. Watelin, élu membre titulaire dans la séance précédente, adresse ses remercîments à la Société. « Aimant beaucoup le beau pays du Périgord, écrit-il, et étant venu m'y fixer pour mieux admirer tous les monuments si nom-

Digitized by Google

breux et si intéressants qui existent encore, j'ai désiré être au courant des recherches que font avec tant de science et d'ardeur les membres laborieux et éclairés de la Société, et c'est avec plaisir que je lirai les *Bulletins.* »

Quelques-uns de nos confrères ont reçu, à l'occasion du 1er janvier, des récompenses honorifiques : MM. Antoine Deschamps et Strozzi ont été promus officiers de l'instruction publique, et M. Vendeuil, nommé officier d'académie. L'assemblée leur vote des félicitations.

M. Maurice de Lasserve veut bien nous offrir cinq petites photographies qu'il a prises lui-même, le 20 mai 1880, du château de Montréal sous ses divers aspects.

Notre confrère M. Condaminas adresse la lettre suivante au Président :

Périgueux, le 20 Janvier 1892.

Monsieur le Président,

En vous exprimant ma reconnaissance pour vos appréciations bienveillantes de mon étude sur *la Visitation*, je vous demanderai d'accueillir deux légères rectifications à votre article de la dernière livraison.

La première m'est personnelle. Ma retraite de la magistrature n'a pas été « acquise » dans les conditions ordinaires : j'ai eu l'honneur d'être compris dans l'épuration judiciaire de 1883.

La seconde concerne le lieu de naissance de Mgr de Flamarens. Je n'ai pas confondu ce prélat avec Mgr Leboux, auquel j'avais consacré une note particulière. En indiquant qu'il était de l'Anjou, j'ai suivi la *Bibliothèque sacrée* (1827), comme l'avait fait M. l'abbé Pécout dans son livre sur *Périgueux*.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de confraternité dévouée.

Ch. Condaminas.

Il n'est pas douteux, dit le Secrétaire général, que la famille de Grossolles de Flamarens soit de l'Agenais et du Condomois, où sont encore aujourd'hui toutes ses archives. Un dictionnaire biographique aura vraisemblablement

Digitized by Google

confondu le diocèse d'Agen avec celui d'Angers, et tous les autres venant après lui l'auront copié et auront ainsi répandu l'erreur. Notre évêque, ancien officier d'artillerie, n'est pas né du reste en 1735, comme le dit la *Bibliothèque sacrée* des PP. Richard et Giraud, mais bien le 7 février 1736; il était le quatrième enfant de Marie-Clément-Joseph de Grossolles, comte de Flamarens, seigneur de Montastruc et d'Auvergne, et de Marguerite-Louise d'Arsens de Bruet, mariés le 24 juin 1722 (*Dictionnaire de la noblesse* de La Chenaye-Desbois et Badier, 3e édition, tome IX, col. 931).

En compulsant les volumes de la collection Gaignières, relatifs aux évêques, notre laborieux vice-président M. Philippe de Bosredon a découvert un document qui lui a paru assez intéressant pour être communiqué à la Société. « C'est le compte des dépenses de l'évêque d'Amiens, Robert de Fouilloy, dans le cours d'un voyage qu'il fit, l'an 1317, en Périgord et en Quercy, comme délégué par le roi pour la réformation du pays. On y trouve des détails qui sont assez curieux, nous écrit notre vice-président, et le fait même de la mission extraordinaire confiée à l'évêque d'Amiens me paraît mériter d'être signalé. Je vous envoie la traduction de cet acte, qui est rédigé en latin. La lecture de la traduction sera moins fastidieuse que celle du texte latin. Je me proposais cependant de vous envoyer également le texte, et j'en avais fait faire une copie dans ce but. Mais cette copie est remplie d'erreurs, et pour la rectifier, il faudrait faire un travail auquel mes yeux ne sont plus aptes. Mais j'ai revu ma traduction sur l'original et je la crois exacte. »

Après lecture de ce compte fort intéressant des recettes et dépenses de Robert de Fouilloy, pendant un voyage qui dure 218 jours, l'assemblée décide qu'il sera publié dans le *Bulletin*.

M. de Roumejoux nous communique ensuite un état descriptif des bijoux que laissait, en 1581, Mme des Bories à sa fille Mme de Lardimalie. Ce court inventaire sera inséré au *Bulletin*.

Digitized by Google

M. Gaston de Gérard veut bien nous adresser la biographie qu'il nous avait depuis longtemps promise d'un Sarladais inconnu, Jean de Vienne, qui, sorti des rangs les plus humbles, parvint rapidement par son intelligence aux plus grands honneurs et aux plus hautes charges.

Dès 1590, il était déjà quelqu'un ; on le voit résigner son office de président trésorier de France à Bordeaux pour s'en aller à Paris, sur un théâtre plus vaste. Le 23 juin, à peine âgé de 33 ans, il achète à beaux deniers comptants, de Nicolas de Lintot, la charge de secrétaire du roi près la grande chancellerie de France. Le voilà du coup membre du grand collège des 54, noble de quatre races, et un pied dans la cour. Quatre ans plus tard, nous le trouvons intendant et contrôleur général des finances de France ; puis, deux ans après, lorsque Sully obtient l'épuration du conseil des finances, de Vienne est maintenu malgré lui, sur la recommandation de la duchesse de Beaufort, dans ses fonctions de contrôleur général avec Meaupou, que Sully aurait voulu seul. La même année, nous le voyons cumuler les fonctions de conseiller d'État avec 2,000 livres de pension ; l'année suivante, prendre la qualification de « messire », acheter les domaines de la Giraigne et d'Argudel, dans la banlieue de Sarlat ; en 1601, nommé président à la Cour des Comptes à Paris, ayant maison de campagne à Conflans, aux portes de Paris, bâtissant son joli hôtel de Sarlat. Il est donc arrivé au comble des honneurs : président de cour souveraine, conseiller d'Etat, grand seigneur, ayant hôtel à Paris, château et fief en province, courtisan heureux dans la faveur du roi, dans les bonnes grâces de ses maîtresses. Depuis 1604, il est seigneur baron de Mémillon au pays chartrain, Plateaux, Bonneval, Meufves, Lolon, Dancy, Taillepied et Puygart. Enfin, il mourut au mois de juin 1608, dans son hôtel de la rue Culture-Sainte-Catherine, à l'âge de 51 ans, emporté par une fièvre épidémique. Un tombeau de marbre, sur lequel fut gravée une épitaphe pompeuse, avait été élevé à sa mémoire dans la chapelle Saint-Jean de l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Tous les événements de cette vie aventureuse ont été

Digitized by Google

écoutés avec beaucoup d'intérêt par l'assemblée, qui s'est empressée de voter la publication de la notice.

M. Dujarric-Descombes dit que l'abbé Leydet, dans ses essais sur l'histoire littéraire de notre province figurant au tome XIX du fonds Périgord, à la Bibliothèque nationale, a donné place à quelques écrivains qu'on n'est pas accoutumé de rencontrer dans les annales de notre littérature périgourdine : Jacques La Serre, prêtre de la Mission de Périgueux, natif de Plazac, savant théologien, mort vers 1716, dont il énumère les nombreux ouvrages ; le P. Jean Dubois, de la Compagnie de Jésus, auteur de l'oraison funèbre de l'illustre évêque de Francheville ; enfin, le comte d'Aydie, lieutenant-général des armées de Philippe V et gouverneur des deux Castilles, mort en 1764.

Nous savions par M. H. Sauvage que ce dernier personnage avait des goûts littéraires et philosophiques.

« Il semble, dit il dans des notes publiées dans notre *Bulletin* (tome VI, p. 496), qu'il cultiva les lettres, puisqu'à Périgueux, dans sa famille, l'on a conservé une traduction manuscrite des œuvres choisies du chancelier Bacon, faite en collaboration par le comte d'Aydie avec milord Kleith, général écossais, plus connu sous le nom de Milord-Maréchal. »

L'abbé Leydet nous apprend que le châtelain de Vaugoubert ne se borna pas à être le traducteur de Bacon. Il serait l'auteur d'un des premiers livres qui ait fait connaître en France le célèbre philosophe anglais. Un de ses amis publia à son insu cet ouvrage, devenu rarissime, qui fut imprimé à Paris, sans nom d'auteur, sous le titre d'*Essai sur Bacon*.

Il aurait laissé aussi, d'après Leydet, un manuscrit considérable sur la tactique.

M. Dujarric croit que notre regretté et érudit confrère M. le comte A. de Larmandie, auquel M. Sauvage a été redevable des principaux éléments de sa notice, aurait été à même de nous fixer sur le sort de ces divers ouvrages.

Digitized by Google

M. l'abbé LAFONT, curé de Sainte-Aulaye du Breuilh, nous envoie la copie d'une reconnaissance consentie devant notaire, le 5 janvier 1758, par Jean Rolland, dit Nicolas, tailleur d'habits, du bourg de Saint-Antoine, paroisse de Sainte-Aulaye, juridiction de Montravel, en faveur des prieur et syndic de la commanderie de St-Antoine-lès-Aubeterre, pour une maison, avec ses aisines, et une chenevière, situées audit bourg.

M. Eugène Welvert, rédacteur au Ministère de l'Instruction publique, qui a demandé autrefois au SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL des renseignements sur le conventionnel Pinet aîné, en demande aujourd'hui sur Elie Lacoste, que les biographes et les historiens de la Révolution font naître et mourir à Montignac, mais sans indication de dates ; ils ne connaissent que l'année 1803. Seule, la biographie de Leipzig le fait mourir dans l'été de 1803, ce qui est du reste une erreur.

Notre confrère M. Théodore SORBIER, qui connaît à fond son histoire de Montignac, a déjà répondu en donnant des indications précises. Elie Lacoste est né en effet à Montignac le 18 septembre 1745, et il y est mort le 26 novembre 1806.

M. LESPINAS nous apprend qu'au mois de janvier dernier, en démolissant une vieille maison, un cultivateur de Saint-Sulpice d'Excideuil a trouvé derrière une grosse poutre un petit trésor, composé des pièces suivantes : une quadruple espagnole, 18 louis de 24 livres, un de Louis XIII, 17 de Louis XIV à fleur de coin, et 80 écus environ de 6 et 3 livres à l'effigie de Louis XIV.

Notre confrère M. Hubert BARRIÈRE, de Belvès, a écrit à M. le Président pour lui signaler un coffret en terre émaillée qu'il avait acheté, en 1865, à un paysan de la commune de Grives et qui excite en ce moment l'attention des antiquaires. Ce coffret, d'origine syriaque, n'aurait, paraît-il, d'analogue qu'un coffret conservé au musée de Poitiers et que l'on s'accorde à faire remonter à l'époque mérovingienne.

M. Barrière a joint à son envoi une photographie et un

Digitized by Google

estampage qui permettent de se rendre compte du décor et des dimensions de ce précieux objet. Long de 0m155, sur 0m090 de largeur et 0m082 de hauteur, ce coffret, aux angles rabattus, est orné de dessins au compas, figurant des étoiles à six rais, profondément gravées dans la pâte avant la cuisson. Ce motif central est encadré de cercles ponctués et d'un double rang de torsades. Sur les angles sont gravés également des cercles centrés disposés suivant une ligne verticale.

« Ce coffret, écrit M. Barrière, est en terre cuite, d'un aspect brun-jaunâtre, émaillé seulement sur les surfaces planes ou saillantes et non dans le fond des creux. Cette dernière remarque, je crois, est une des meilleures preuves d'antiquité.

» A l'intérieur, il porte la trace de plusieurs craquelures produites par l'action du four et surtout (point très important) plusieurs fortes rayures verticales, correspondantes aux fractures des rebords par où le couvercle fut forcé et probablement brisé, à moins qu'ils ne fussent gravés sur le couvercle disparu.... Plusieurs entailles concaves sembleraient indiquer que le fond a été évidé à la gouge. Les grands côtés ont été légèrement déprimés de dehors en dedans, soit dans la mise au four, soit pendant la cuisson. Comme particularité, on remarque sur le dessous du coffret l'essai d'une circonférence qui a servi à l'artiste pour déterminer les rayons des rosaces gravées sur toutes les faces. »

M. Barrière se demande si ce coffret ne serait pas celui que Gundovald, au vᵉ siècle, l'évêque Bertrand et Mummole enlevèrent par violence à un certain Euphronius, Syrien réfugié à Bordeaux, et dans lequel était renfermé un os du pouce de saint Serge (V. Michelet, *Histoire de France*, tome I, page 227 et suivantes ; Grégoire de Tours, *Historiæ Francorum*, lib. VII, *apud Hist. Fr. script.*, t. I, (1636), in-fᵒ, p. 386 et 387.) Notre confrère n'émet toutefois cette idée qu'à titre de simple hypothèse et sans vouloir y attacher plus d'importance qu'elle ne comporte.

Digitized by Google

Une nouvelle lettre parvenue à M. le Président depuis la séance, l'informe que le coffret de Grives a été l'objet d'une communication à l'Ecole du Louvre, à Paris, le 3 février courant, et que son analogie avec celui de Poitiers a été constatée de la façon la plus certaine.

Nous espérons que notre cher confrère voudra bien un jour nous présenter lui-même son intéressant coffret. Pour l'étude de semblables objets, les meilleures descriptions, même les photographies les plus parfaites, ne sauraient suffire; il faut avoir en mains l'objet lui-même afin de bien en examiner les moindres détails et les particularités de sa fabrication.

Des travaux de déblai entrepris dans le sous-sol d'une maison de la rue des Farges, contiguë à celle des Dames de la Foi et située à l'angle de la rue Séguier, ont amené la découverte de deux pierres antiques que le propriétaire, M. Téoulet, s'est empressé de faire remettre à M. LE PRÉSIDENT pour le Musée départemental.

De ces deux pierres, l'une est un fragment, malheureusement très endommagé, d'un chapiteau composite; l'autre, un tambour de colonne orné de sculptures à relief peu saillant, et creusé sur la moitié environ de sa hauteur, de manière à servir de récipient. Un fût de colonne romaine évidé de la même façon avait été trouvé, en 1889, dans une maison de la rue Puynaseau. On peut présumer que ces débris antiques étaient tout simplement utilisés au moyen âge en guise de saloirs.

Dans les mêmes déblais, les ouvriers rencontrèrent un petit sceau-matrice en bronze qu'ils eurent la malencontreuse idée de mettre au feu pour le nettoyer. Informé de cette trouvaille, l'entrepreneur des travaux, M. Bourland, le racheta pour quelques sous et voulut bien, à la demande de M. Hardy, s'en dessaisir pour le Musée départemental.

Outre l'altération produite par le feu, ce sceau-matrice a l'un de ses côtés, celui précisément où est gravé le nom de son premier possesseur, déformé par suite d'un choc ou d'une pression excessive. C'est un sceau rond du XIIIe siècle,

Digitized by Google

mesurant 0m021 de diamètre et surmonté d'une petite poignée pyramidale à six pans, avec anneau de suspension. Dans le champ, sont figurées les armoiries de l'officialité de Périgueux (agneau passant à dextre, portant une bannière surmontée de la croix).

M. de Bosredon, auquel il a été communiqué, et qui avoue son impuissance à le déchiffrer, nous fait remarquer que ce sceau, qui est certainement un sceau individuel, est en effet au même type que celui de l'officialité ; mais il ajoute que souvent des sceaux de clercs ou de dignitaires ecclésiastiques portaient l'agneau et la bannière.

Sur le pourtour et entre deux filets, on lit :

+ S . H . D(?) EMO.. I DER (?)

Les deux premières lettres, parfaitement lisibles, démontrent que ce cachet était bien celui d'un particulier dont le prénom était, selon toute apparence, *Hélie*, nom très répandu alors à Périgueux.

M. le conservateur du Musée tient à témoigner ici sa gratitude à MM. Téoulet et Bourland.

Parmi les acquisitions qu'il a faites depuis peu pour le Musée départemental, M. le Président nous signale ensuite :

1° Une anse d'œnochoé en bronze trouvée à La Boissière, dans la commune de Beauregard, près Condat-sur-Vézère. On sait qu'une villa romaine et quelques sépultures mérovingiennes ont été depuis longtemps reconnues en cet endroit.

L'anse acquise pour le Musée, et que M. le Président nous met sous les yeux, est massive, de forme très élégante et porte dans sa partie supérieure la représentation en relief de l'Amour ailé et dansant ; au bas, est figuré un vieillard, un philosophe peut-être, passant à droite, revêtu de la *tunica* et de la chlamyde, le corps incliné et s'appuyant sur un bâton.

C'est une œuvre fort belle et qui fait vivement regretter que ce ne soit qu'un fragment.

Digitized by Google

2° Deux débris de vases en terre rouge lustrée, avec sigles figulins :

MEDII M *(Medii manu)*, le D du mot MEDII est barré.

VIDI.... Les autres lettres manquent.

Ces débris ont été recueillis dans un jardin du faubourg de la Cité, à Périgueux.

3° Un petit anneau de verre romain, fort joli et intact, trouvé à Ecornebœuf, et qui a dû faire partie d'un collier.

4° Trois clefs en fer de l'époque mérovingienne, provenant, comme l'anse d'œnochoé, du village de La Boissière, commune de Beauregard. L'une de ces clefs, remarquable par sa bonne conservation, est en forme d'ancre, c'est-à-dire munie de deux dents recourbées à droite et à gauche de la tige. Comme toutes les clefs de cette époque, celles-ci ont une soie longue, plate et se terminant par un anneau qui permettait de les suspendre à la ceinture.

5° Enfin, une belle plaque de cheminée en fonte de fer, de la fin du XVIIe ou du commencement du XVIIIe siècle, montrant dans un cartouche ovale un écusson écartelé sur lequel se détache au centre (sur le tout), l'écu des Lostanges de Sainte-Alvère. Ces armoiries ont été soumises à l'examen de notre vénéré vice-président, M. de Froidefond de Boulazac, qui a cru y reconnaître : au 1, les armoiries des Veyrines, de Sainte-Alvère, famille alliée aux Lostanges ; au 2, celles des Fénelon ; l'absence des émaux l'empêche toutefois de se prononcer sûrement ; au 3, les armoiries des Gourdon de Genouillac ; celles du 4 ont été trop endommagées par le feu pour pouvoir être déterminées. La place d'honneur occupée par l'écusson des Veyrines autorise à croire que cette plaque fut fondue à l'occasion du mariage d'un membre de cette famille avec un Lostanges.

A ce propos, M. Philippe DE BOSREDON nous mande que l'intéressant article de M. de Verneilh sur les plaques de cheminée des anciennes forges périgourdines lui a rappelé que ces *blasons industriels* se retrouvaient aussi, comme on

Digitized by Google

pouvait s'y attendre, sur des cachets. « En fouillant dans mes paperasses, nous dit-il, j'ai retrouvé une note de M. de Saint-Saud qui m'en fournit un exemple. Cette note, qui m'est arrivée trop tard pour être utilisée dans la 2e édition de ma *Sigillographie*, m'indiquait une lettre de M. de La Pouge (Nontron, 1774), dont le cachet représente un haut-fourneau, accompagné d'obus et de boulets. Comme cette lettre est dans les papiers Vaucocour, aux Archives départementales, il sera facile de la revoir et d'apprécier s'il y a intérêt à la rapprocher de la plaque dessinée par M. de Verneilh. »

Enfin, il est procédé à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre associé de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Paul Huet, rue de Vaugirard, 23, à Paris, présenté par M. Tamizey de Larroque et M. de Saint-Saud.

La séance est levée à trois heures moins un quart.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.

Digitized by Google

Séance du Jeudi 3 Mars 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, au domicile de M. Hardy.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, le marquis de Fayolle, Michel Hardy, Lespinas, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT nous apprend la mort de l'un de nos confrères, M. Louis Mandin, entré depuis quelques mois seulement dans nos rangs. Il s'intéressait à nos études, mais ses fonctions dans les bureaux du chemin de fer l'avaient empêché de se rendre à nos réunions.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les publications suivantes :

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1891, n° 2, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1891, n°s 2 et 3, deux fascicules in-8°, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier ;

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome X, n° 145, 2e trimestre de 1891, in-8°, Orléans, Herluison, libraire éditeur ;

Le *Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes)*, 16e année (1891), octobre-décembre, in-8°, Dax, imprimerie Hazael Labèque ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome XIII, 4e livraison, octobre-décembre

Digitized by Google

1891, in-8°, Brive, Marcel Roche, imprimeur, où, à la page 636, est publié, par notre savant correspondant M. Guibert, le Registre de famille des Du Noyer et des Labrunie, de Martel ;

Les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 4e série, tome III, un vol. in-8°, broché, et *Histoire de l'Académie et tables des matières* des quarante-deux premiers volumes, par Louis Pillet, vice-président de l'Académie, un volume in-8°, broché, Chambéry, Imprimerie savoisienne, 1892 ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, onzième année, 2e série, n° 1, janvier 1892, in-8°, Gap, imprimerie Jouglard père et fils ;

L'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° du 20 janvier 1892, in-8°, Paris, où sont résumées les dissertations de MM. de Roumejoux et d'Aussy sur Barberousse, roi d'Alger ;

De M. Sinsou, le n° du 9 février 1892, du journal *Le Temps*, contenant un article du rédacteur militaire, le général Thoumas, sur Michel Beaupuy, de Mussidan ;

De M. de Roumejoux, un exemplaire de son tirage à part, sur l'excursion de *La Société historique et archéologique du Périgord, en Sarladais*, auquel il a joint un dessin à la sépia représentant les ruines de Commarque, in-8° de 14 pages, Périgueux, Imprimerie de la Dordogne ;

Et de M. le marquis de Fayolle, sa plaquette sur *Breuilh-Benoist et les collections de M. le comte de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire*, extrait des comptes-rendus du Congrès tenu à Évreux par la Société française d'Archéologie, en juillet 1889, in-8° de 12 pages, Caen, imprimerie Henri Delesques.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

M. le Directeur de la *Revue d'Alsace* écrit au Président pour l'inviter à souscrire un abonnement à sa *Revue*, au nom de la Société. — L'assemblée estime que ce recueil doit avoir sa place plutôt dans une bibliothèque publique que dans celle d'une Société.

Digitized by Google

Le Comité de la *Société Belfortaine d'émulation* veut bien nous proposer d'échanger ses publications avec les nôtres. L'un de nos confrères fait justement observer qu'il est de tradition de n'accepter l'échange qu'avec les Sociétés s'occupant d'histoire et d'archéologie.

M. Gustave Picard, propriétaire à Paris, écrit à M. LE PRÉSIDENT, pour l'engager à « prendre l'initiative d'une souscription publique pour l'érection d'une statue en l'honneur d'une des gloires les plus pures, les plus exemplaires et les plus éminentes de la patrie française, le général Michel de Beaupuy, etc. »

L'assemblée pense que cette initiative doit être laissée à notre zélé confrère M. Bussière, qui a publié une excellente biographie du général, après que l'idée lui en eût été suggérée par la lecture de nos procès-verbaux. Mais la Société se fera ensuite un devoir de le seconder de son mieux.

M. Paul HUET, élu membre associé dans la dernière réunion, transmet ses remercîments.

M. DE ROUMEJOUX, en ce moment à Cahors, s'excuse, par écrit, de ne pouvoir assister à la séance et nous signale la lettre suivante de M. Maurice Prou, adressée à M. le Directeur des *Annales du Midi* et contenant des documents nouveaux sur l'archiprêtre de Vélines :

« MON CHER DIRECTEUR,

« Puisque les *Annales du Midi* viennent d'attirer l'attention sur Arnaud de Cervole, en montrant qu'on avait pris le change lorsqu'on croyait savoir le lieu exact où il a été tué, permettez-moi de signaler à vos lecteurs un renseignement que j'ai recueilli sur ce célèbre personnage dans les Archives du Vatican. Il est tiré du *Registre des introitus et exitus*, n° 308, f° 161 :

« Die XXIII dicti mensis septembris (1365) soluti fuerunt, de mandato » domini nostri pape, Ludovico de Ruspo, civi Avinionensi, in deductione » II^m florenorum, quos dudum quondam dominus Lappo Ruspi, pater ipsius » Ludovici, mutuaverat pro expellendo Archipresbyterum de Velinis et

Digitized by Google

» ejus societatem de Provincia, prout in quadam compositione per bone
» memorie dominum Petrum, cardinalem Fenestrinum, latius est expres
» sum, reverendo in Christo patre domino Gaucelino episcopo Nemausensi
» pro ipso manualiter recipiente, M floreni sententiæ. »

» Ce texte complète les renseignements donnés par le *Thalamus parvus* et recueillis par M. Chérest, page 62. Les florins de la sentence sont une sorte de florins qui n'ont pas encore été identifiés avec certitude. M. Blancard a toutefois proposé une explication de cette appellation. (Voyez *Revue numismatique* 1886, page 52.)

» A signaler aussi la pièce n° LXI des *Documents des Archives de la Chambre des comptes de Navarre*, publiés et annotés par M. Brutails. C'est une quittance donnée par Sanche Lopez d'Uriz, sergent d'armes de Charles le Mauvais, pour les sommes qu'il a reçues à l'occasion de son voyage en Navarre, le 19 janvier 1361. Il y est question de la prise du captal de Buch par l'archiprêtre de Vélines, fait dont je n'ai pas, si j'ai bonne mémoire, trouvé mention dans Chérest. » (1)

M. Delaville Le Roulx, archiviste paléographe, écrit au Secrétaire général, pour savoir si les Archives départementales de la Dordogne possèdent des pièces sur les commanderies de l'Hôpital et du Temple, et, en ce cas, quels sont la nature, l'âge, le nombre de ces documents. Il désire savoir également si les archives de Cadouin ont été conservées, et si, notamment, un rouleau du XIIe siècle, énumérant les donations des comtes de Périgord aux Hospitaliers de Malefaye, etc., y subsiste encore. Il se demande aussi, sans trouver la solution, pourquoi ce rouleau était dans les archives de l'abbaye cistercienne de Cadouin.

Il est présumable, dit M. le Secrétaire général, que ce même rouleau contenait quelque don à l'abbaye. Les Archives du département ne renferment point de documents relatifs aux Hospitaliers et aux Templiers : le Périgord était rattaché à la province de Languedoc, et c'est à Toulouse qu'on en trouverait. Les archives municipales de Périgueux n'ont qu'une pièce sur ce sujet, des lettres de Philippe le Bel, con-

(1) *Annales du Midi*, n° 11, juillet 1891, page 380.

Digitized by Google

voquant les bourgeois de Périgueux au concile de Vienne, pour le jugement des Templiers. Il y a encore, dans les papiers du marquis de Saint-Astier, à la bibliothèque de la ville, un dossier d'environ 200 lettres, datées de Malte, du milieu du XVIIe siècle, écrites très menues, très serrées, par le chevalier de La Baume Forsac, à son frère, en Limousin, pour le tenir au courant des démarches qu'il fait pour obtenir la commanderie de Charrières en la province d'Auvergne, qui est d'un bon rapport; mais ces dernières pièces sont assurément trop jeunes pour être du goût de M. Delaville Le Roulx. M. le Secrétaire général n'en connaît pas davantage.

Notre laborieux vice-président, M. Philippe DE BOSREDON, voulant être d'une exactitude irréprochable, nous envoie une note complémentaire de sa *Liste chronologique des sénéchaux du Périgord,* qui a paru dans notre volume de l'an passé. Ses additions et rectifications, portant sur une douzaine de noms, seront insérées au *Bulletin.*

M. DE SAINT-SAUD nous communique ensuite un pouvoir du duc de Montpensier, daté de Mussidan le 17 octobre 1562, et une lettre du duc d'Epernon, du 11 septembre 1649, à MM. de Fayolles de Puyredon. La première pièce est une de ces commissions, comme le duc de Montpensier en donna tant, après la victoire de Vergt, aux gentilshommes de la contrée, pour assurer la pacification de la rive droite de la Dordogne, bien que Montluc nous raconte que, lui, il renvoya tout le monde chez soi « n'y ayant rien en toute la Guyenne qui bougeast, ny qui osast dire qu'il y avoit jamais esté de ceste religion, car tout le monde alloit à la messe. » — La seconde pièce est une lettre du duc d'Epernon, datée de Cadillac, à François de Fayolles, l'invitant à lui venir en aide pour réprimer la Fronde à Bordeaux, où les frondeurs avaient organisé une résistance sérieuse et assiégeaient le Château-Trompette, occupé par les troupes royales. Ces deux documents intéressants seront publiés dans le *Bulletin.*

De son côté, M. BUSSIÈRE nous envoie la continuation de ses *Recherches inédites d'art et d'histoire sur l'abbaye de Bran-*

Digitized by Google

tôme. Il traite aujourd'hui des rapports des moines avec le curé de la paroisse de Brantôme, au XVIIe siècle, et nous raconte, avec esprit, les conflits qui surgirent entre eux, soit pour les préséances, soit pour les intérêts. Il produit, tout d'abord, un état de la paroisse, dressé, en 1649, par le curé ou vicaire perpétuel lui-même, Pierre Berthou, qui fixe les situations respectives et n'omet rien de ce qui touche à l'exercice local du culte; mais le bon curé Berthou y trahit un peu les rancunes de la cure contre l'abbaye. Le dissentiment dure jusqu'en 1667; à l'avènement de Mgr Le Boux au siège épiscopal, il parut enfin s'apaiser. La cure était occupée par un homme du pays, instruit, de bonne maison, Guillaume Joussen, qui se prêta à la conciliation. Le 7 mars 1667, un traité de paix ou plutôt un armistice fut conclu, entre lui et les moines, dans l'étude de Me Giry, notaire à Brantôme. Guillaume Joussen, qui était entreprenant, prit ensuite à tâche d'améliorer la situation de sa cure. Après avoir signé la paix avec les moines, il alla porter ses doléances à l'abbé en personne, Armand-Antoine Guérin, qui résidait à Paris, et qui consentit, par acte du 9 septembre 1667, à augmenter la portion congrue du curé de 70 livres, ce qui la porta à 300 par an.

Cette étude intéressante, dont lecture est donnée et dont notre honorable confrère annonce la suite, sera publiée dans le *Bulletin*, avec un dessin représentant l'ancienne église Notre-Dame à Brantôme, aujourd'hui servant de halle.

Puis, M. LE PRÉSIDENT met sous nos yeux et signale à notre attention un certain nombre d'objets qu'il a, depuis notre dernière réunion, acquis pour le Musée départemental :

1° Plusieurs haches et divers instruments en silex de l'époque quaternaire et d'une beauté exceptionnelle, recueillis aux environs de Bergerac ;

2° Une très belle série d'objets en os et en silex, provenant de la station de Petit-Puyrousseau, découverte aux portes de Périgueux, en 1875, et étudiée par notre confrère M. Féaux dans une notice que nous avons publiée (*Bulletin*, tome V, 1878, pages 38 à 44). La station de Petit-Puyrousseau,

Digitized by Google

particulièrement intéressante, parce qu'elle appartient, comme celles de la Gravette, des Roches de Sergeac, et de Tourtoirac, à la période de transition du *Solutréen* au *Magdalénien*, n'était pas encore représentée au Musée départemental. M. le Président a été heureux de pouvoir acquérir cette série de M. Fernand Mougenot, l'un des premiers explorateurs du Petit-Puyrousseau. Parmi les objets qui la composent, nous remarquons un poignard en bois de renne de 0m39 de longueur, un autre poignard en os décoré de deux groupes de stries transversales, une petite masse en ivoire arrondie à ses extrémités et qui a dû servir de lissoir, enfin une dent d'ours incisée à sa racine par un sillon qui la contourne et permettait de la suspendre;

3° Plusieurs instruments en silex de la station néolithique de *La Nauve*, dans la commune de Creysse; parmi lesquels un très beau ciseau finement retaillé et d'une conservation parfaite;

4° Une magnifique urne cinéraire en verre et une jolie fiole aussi en verre, recueillies dans des sépultures romaines à Jallagnac (Cantal). Le 12 février dernier, M. le Président recevait une lettre lui annonçant que des antiquités romaines venaient d'être découvertes à Jallagnac. Un cultivateur, en défonçant une terre, avait mis à jour des substructions antiques au milieu desquelles il rencontra les débris malheureusement incomplets d'une statue en calcaire grossier, et quatre tombeaux en pierre renfermant chacun une urne cinéraire, une lampe et des débris de vases. Déjà plusieurs de ces objets avaient été dispersés, mais le cultivateur possédait encore une grande urne de verre qu'il avait cassée, en la maniant sans précaution, et une fiole qu'il s'était hâté de laver sans toutefois la briser. L'aimable correspondant qui lui donnait ces détails, M. Eloi Bourgeade, propriétaire à Riom-ès-Montagne, n'est pas Périgourdin; mais étant venu pour affaires à Périgueux, en 1889, il avait été tellement émerveillé, écrivait-il à M. le Président, de la richesse et de la beauté de notre Musée départemental, que sa première pensée, en apprenant les découvertes de Jallagnac, avait été de l'en faire bénéficier; aussi se mettait-il à la

Digitized by Google

disposition du conservateur pour négocier l'achat des objets qui pourraient lui convenir. Cette offre si généreuse fut accueillie avec empressement, et quelques jours après, le Musée entrait en possession des deux belles pièces de verrerie romaine qui nous sont présentées.

M. le Président exprime sa gratitude à son bienveillant intermédiaire et sera heureux, nous dit-il, de patronner tout à l'heure auprès de nous sa candidature, M. Bourgeade lui ayant témoigné son très vif désir d'entrer dans notre compagnie au titre de membre associé.

La grande urne de verre de Jallagnac, haute de 0m33, sur 0m21 de diamètre, dans sa partie la plus renflée, est munie de deux fortes anses géminées, solidement appuyées sur le retrait que présente le vase au deuxième tiers environ de sa hauteur. Le goulot, largement ouvert et se rétrécissant vers le haut, est terminé par un rebord sur lequel vient s'appuyer un couvercle bombé et surmonté d'un bouton. La couleur de ce verre, malheureusement dépourvu d'irisations, est le vert clair passant au bleu.

La fiole, en verre bleu pâle, a la forme d'un petit ballon presque sphérique, surmonté d'un col avec rebord, relié avec la panse par une anse plate coudée à angle droit. A la base de cette gracieuse fiole, d'une légèreté extrême et dont la hauteur ne dépasse pas 0m12, se voient trois petits pieds de marmite très rapprochés et qui, malgré leur renflement inférieur, ne parviennent pas à donner à l'objet qu'ils supportent un équilibre bien stable.

M. le Président a encore acquis pour le Musée départemental :

5° Une hache d'armes de l'époque carlovingienne trouvée dans les ruines du château de Clérans, dans le canton de Lalinde ;

6° Enfin, les ferrements et la serrure d'un coffre du XVIIe siècle. Les bandes, destinées à fixer les planches du couvercle, se terminent en avant par des fleurs de lys découpées à la lime ; quant à la serrure, sa plaque intérieure est ornée de gravures au burin, d'un bon

Digitized by Google

dessin et très finement exécutées, et porte la date de 1657.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre associé de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Eloi Bourgeade, propriétaire, aux Planchettes, près Riom-ès-Montagne (Cantal), présenté par M. Hardy et M. Villepelet.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES SÉNÉCHAUX

DU PÉRIGORD.

(Note complémentaire.)

Grâce à une obligeante indication de notre confrère M. le comte de Saint-Saud, j'ai trouvé dans une publication récente (*Annales historiques de la ville de Bergerac*, Bergerac, 1891) quelques renseignements nouveaux sur les sénéchaux de Périgord. J'extrais ces renseignements d'un document annexé aux annales proprement dites et qui est intitulé : *Liste de MM. les sénéchaux du Périgord, des lieutenants-généraux et autres officiers du siège de Bergerac.* Afin de faciliter les rapprochements, je reproduis, pour chaque sénéchal, le numéro de ma propre liste.

31. — JEAN BERTRAND. — J'avais mentionné Jean Bertrand comme sénéchal pour le roi de France en 1313 et 1314, et Bernard Goudonay comme sénéchal pour le roi d'Angleterre en 1314. Or, la liste publiée dans les *Annales* cite, à cette même date, Bertrand Goudony (*sic*) comme lieutenant du roi et sénéchal sous Louis X. D'où il me paraît résulter : 1° que Bernard Goudonay est le même que Bertrand Goudony ; 2° que ce sénéchal tenait ses fonctions du roi de France; et 3° que c'est ce même sénéchal qu'on a appelé Jean Bertrand dans certaines listes.

33. — PIERRE D'ARREBLAYE. — Confirmation de la date de 1317, mais sous le nom de Jean d'Arreblaye.

68. — RAYMOND DE SALIGNAC. — Je l'avais indiqué comme douteux ; mais la liste de Bergerac le mentionne à la date de 1459.

74. — BERTRAND D'ESTISSAC. — Ajouter aux dates de 1513 et 1514, déjà indiquées, celle de 1515.

Digitized by Google

75. — FRANÇOIS GREEN DE SAINT-MARSAULT. — Mentionné en 1522; il était en fonctions dès 1520, d'après la liste de Bergerac, qui le nomme fautivement Saint-Martial.

78. — JACQUES DE PÉRUSSE DES CARS. — J'avais fait observer, tout en le mentionnant d'après Lespine, que les généalogies le qualifiaient de gouverneur et non de sénéchal ; mais la liste de Bergerac confirme ce dernier titre. — Ajouter à la date de 1543 celle de 1544.

91. — LÉONARD HÉLIE DE POMPADOUR. — Cité précédemment (d'après un titre dans les Archives départementales) comme ayant obtenu une *nouvelle* nomination en août 1683. La liste de Bergerac fait connaître que son prédécesseur, Philibert de Pompadour, mourut en juillet de la même année, ce qui donne lieu de penser que Léonard n'avait pas été pourvu avant cette époque.

Nous trouvons en outre dans la liste de Bergerac une note intéressante qui mentionne, en 1568, Jean de Pécharry, écuyer, seigneur de Lagistonie et autres lieux, comme sénéchal du Périgord, par nomination de Blaise de Montluc.

A ces diverses rectifications, nous ajouterons les deux suivantes :

10. — PIERRE SERVIENS. — La forme française est évidemment *Sergent* ou *Le Sergent*.

41. — JOURDAIN DE LUBERT. — Lire LOUBERT. Plusieurs quittances à la Bibliothèque nationale (Pièces originales) portent *Loubert*, et aussi, mais plus rarement, *Louberc* et *Loubers*.

Une observation plus importante m'est suggérée par un article intéressant que M. Stein a publié récemment dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais* (1). M. Stein établit (p. 12) qu'Henri *de Cosanciis* fut maréchal

(1) Cet article a été tiré à part sous ce titre : *Grands seigneurs et petits fiefs du Gâtinais. I. Henri de Courances, maréchal de France*, par Henri Stein. Paris, Alphonse Picard, 1892. — C'est à cette brochure que se rapportent nos renvois.

Digitized by Google

de France, et il ajoute que ce maréchal se nommait (dans sa dénomination française) Henri de Courances (1), du nom de la seigneurie de Courances, localité située aux environs de Melun et de Corbeil (aujourd'hui dans l'arrondissement d'Etampes). C'est donc sous ce nom qu'Henri de Courances doit être inscrit dans le catalogue des sénéchaux.

Une autre question se rattache au même personnage. J'avais mentionné Henri de Cosanciis comme ayant été à deux reprises sénéchal du Périgord (2) : une première fois en 1254, une seconde fois en 1265. M. Dessalles avait constaté un fait analogue en ce qui concerne Raoul de Trapes, sénéchal en 1260, et réapparaissant dans les mêmes fonctions en 1269; il en avait conclu (*Administration en Périgord*, p. 40 et 41) que durant une période de six à sept ans, il y avait eu une sorte de *perturbation*; « cette perturbation fut telle, » ajoutait-il, « qu'il faut admettre que les trois sergents, Raoul de Trapes, Pierre Sergent et Guillaume du Puy, remplirent simultanément les fonctions du sénéchalat, ou qu'ils furent sénéchaux à tour de rôle, en raison des circonstances..... sans qu'il soit possible de dire exactement pendant combien de temps et à quelle époque chacun d'eux occupa l'emploi. »

En ce qui concerne Henri de Courances, M. Stein conteste le fait en lui-même. En effet, dit-il, « puisque les documents certains que nous avons cités plus haut affirment qu'Henri de Courances était en 1254-1255 bailli de Mâcon, et que ces deux fonctions n'étaient pas compatibles, il faut admettre

(1) Toutefois, et sans aller à l'encontre de l'assertion de M. Stein, je ferai remarquer que la forme *Cousances* a été employée dans plusieurs actes (voir son article, p. 16 et 18).

(2) M. Stein, qui a bien voulu citer ma liste, dit que sur ce point et sur quelques autres, elle serait peut-être à remanier. Personne n'en est plus convaincu que moi-même. J'ai d'ailleurs pris soin, dans l'introduction qui la précède, d'énumérer les circonstances multiples qui peuvent occasionner des erreurs. Le seul moyen de dresser une nomenclature exacte serait de l'établir uniquement d'après les documents originaux, vérifiés scrupuleusement, et en laissant de côté les renseignements souvent fautifs qu'on trouve dans les recueils manuscrits ou les ouvrages imprimés; mais un travail de ce genre exigerait des recherches très longues et très ardues.

Digitized by Google

une erreur dans les notes de Lacabane et dans les travaux de L. Dessalles. » Henri de Courances n'aurait donc été sénéchal qu'une seule fois, pendant les trois années 1265-1267.

Il n'en est pas de même pour Raoul de Trapes. C'est ce que démontre un acte (1) qui est conservé dans les Archives de la Haute-Vienne et dont notre érudit confrère M. L. Guibert a bien voulu me donner communication. D'après les termes formels dudit acte, Raoul de Trapes était, en 1260, sergent du roi et sénéchal des diocèses de Limoges, Périgueux et Cahors (2). Il exerçait les mêmes fonctions en 1266 (voir ma liste, n° 12), ou tout au moins en 1269 (*ibid*, document transcrit dans *la Commune de Saint-Léonard-de-Noblat);* mais il ne les avait pas exercées d'une manière continue, puisqu'entre 1260 et 1269, on trouve Pierre Sergent *(Serviens)* et Henri de Courances *(de Cosanciis)*. Peut-être n'y eut-il là qu'un fait accidentel, qui ne serait pas suffisant pour justifier la conjecture de M. Dessalles ; mais il faut reconnaître avec lui que la succession des sénéchaux, pendant la seconde moitié du XIIIe siècle, et l'organisation qui était alors en vigueur présentent beaucoup d'incertitudes et d'obscurités.

M. Stein signale (p. 12) un autre fait bien curieux : c'est qu'Henri de Courances, « chevalier français et serviteur de Louis IX », fut vers 1264 et temporairement chargé des intérêts anglais en Gascogne, en même temps (3) qu'il occupait les fonctions de sénéchal français en Périgord et en Limousin (4).

---

(1) Hommage rendu par Pierre Bernard et Hugues de Jaunhac pour le château de Châlucet (7 des calendes de novembre; c'est-à-dire 26 octobre 1260.)

(2) « *Radulphus de Trapis, serviens illustrissimi regis Franciæ, ex parte ipsius regis in Lemovicensi, Petragoricensi et Caturcensi diocesibus senescallus.* »

(3) Il serait plus exact de dire : *presque en même temps*, puisque M. Stein place la nomination d'Henri de Courances comme sénéchal au début de l'année 1265

(4) « Universis tenorem presentium audituris, Edwardus, illustris Regis Anglorum primogenitus, salutem. Domina Regina mater nostra, dum partibus Vasconiæ insisteret, dominum Henricum de Cusanciis, tunc senescallum nostrum terræ predictæ, adquietavit... » (Charte du 27 juillet 1266, publiée par M. Stein, p. 12).

Digitized by Google

Un document, qui avait probablement été rédigé par la Chambre des comptes et que M. Jules Viard a publié récemment (1), nous donne quelques détails sur les gages du sénéchal de Périgord et de Quercy :

Caturcensis. — Seneschallus ibi et Petragorensis capit in Petragoriâ per annum vj^{c} *l.*

Petrocoriensis. — Senescallus ibi et in Caturco per annum v^{c} *l. capit, et in Caturco, et* xxviii^{o} *totidem, et tamen habet emolumentum sigilli regis de dono, quod valet ut dicitur circa* viij^{c} *l.*

Les deux chiffres ne concordent pas exactement; notons que le renseignement relatif au Périgord est de 1299, et celui qui est relatif au Quercy, de 1297, probablement.

En ce qui concerne les sénéchaux du roi d'Angleterre, je n'ai que deux observations à faire :

Guillaume Ferriol (n° 7) a été nommé par divers auteurs Ferriol de Luningues, de Cuningues, de Tunninges, de Tonneins (voir le *Bulletin* de 1891, p. 428); c'est cette dernière forme qui est la vraie.

Nous inclinons à penser que *N. Aubeynac* (n° 17), mentionné en 1361, est le même que Hélie de Pomiers, seigneur d'*Arbenats* (n° 16), mentionné à la même date.

Ph. de Bosredon.

---

(1) *Gages des officiers royaux vers 1329*, article de M. Jules Viard dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1890, p. 238 et suiv.; voir, pour les deux passages cités, la p. 250 et la p. 256.

Digitized by Google

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON

(Suite.)

V. — Canton de Bussière-Badil (1).

Du canton de Saint-Pardoux-la-Rivière et de la paroisse de Firbeix, après avoir franchi une bande étroite de terrain appartenant à la Haute-Vienne, nous rencontrons le canton de Bussière-Badil, qui coupe en pointe l'extrémité Nord de l'arrondissement. Ce canton est, d'ailleurs, limité, dans ses autres parties, par le département de la Charente, au Nord-Ouest, et par le canton de Nontron au Sud et à l'Est.

Il est subdivisé en neuf paroisses ou communes, qui sont, en partant du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est : 1° Busserolles; 2° Reilhac ; 3° Champniers, ces deux dernières aujourd'hui réunies ; 4° Bussière-Badil ; 5° Piégut-Pluviers ; 6° Saint-Barthélemy ; 7° Soudat ; 8° Etouars ; 9° Varaignes. Les huit premières sont situées sur le terrain granitique et schisteux du Limousin, et la dernière, Varaignes, sur le calcaire secondaire sous-crétacé.

Parmi ses cours d'eau et réservoirs, on remarque les suivants : 1° Le Trieux, provenant des étangs du Limousin et qui coule de l'Est à l'Ouest, après avoir traversé les communes de Saint-Barthélemy, Champniers, Reillac, Busserolles

(1) Nous publierons, en 1892, les notes qui nous restent de notre regretté confrère M. de Laugardière et que la mort l'a empêché de terminer. Elles concernent, comme on le voit, le canton de Bussière-Badil, après lequel il voulait entreprendre la monographie des cantons de Mareuil-sur-Belle et de Champagnac-de-Belair, pour achever l'histoire de tout son arrondissement. Nous souhaitons que l'un de nos confrères veuille bien se charger de l'exécution de ce dessein.

Digitized by Google

et Bussière, où il se jette dans la Tardoire, limitant cette commune d'avec la Charente. D'après l'*Annuaire de la Dordogne* de 1807, le parcours du Trieux est de 22,000 mètres et il faisait mouvoir dix moulins et plusieurs forges; 2° le Nozon, qui passe à Reilhac, où il se jette dans le Trieux ; 3° le ruisseau de Varaignes ou de la Manougrie, qui descend de Pluviers et va se jeter dans le Bandiat, qui sépare le canton de Bussière de celui de Nontron, au-dessus de Varaignes ; 3° et une multitude de petits cours d'eau, formés par les étangs de la contrée, lesquels sont au nombre de trente-neuf, d'après l'*Annuaire* et la carte de Cassini, et, parmi lesquels celui d'Etouars couvre une superficie de..... ; l'étang Groulier, celle de 83 arpents, d'après cet *Annuaire*, et de vingt-six hectares six ares soixante-dix centiares, d'après les cadastres, sur les communes de Busserolles, Champniers, et Pluviers ; un autre, sur la commune de Champniers, de 34 arpents, et un quatrième, sur celle de Saint-Barthélemy, de 18 arpents.

Routes et voies de communication : parmi lesquelles l'ancienne voie romaine, couverte aujourd'hui par l'étang Groulier, ainsi qu'on a pu le constater dans les basses eaux et à l'époque des pêches annuelles. Cette voie paraît se diriger du Sud au Nord, vers Maisonnais, et ses traces disparaissent à quelque distance, après l'ancien bourg de Reilhac. Voici, d'autre part, ce qu'écrit M. Allou dans son ouvrage sur la Haute-Vienne, à propos des voies romaines : « Une autre » voie, dont nous n'avons pas encore parlé, se rencontre » aux environs de Busserolles et de Champniers (Dordogne) » et dans les landes de Maisonnais; on la retrouve même dans » l'étang Grolhier. Cette route, qui paraît se diriger vers la » Pérusse, dans le département de la Charente, était » probablement celle qui conduisait de Nontron à Poitiers, » en passant par les Salles-de-la-Vauguyon et Confolens. » — Une partie de ce tracé est enfin indiqué par la carte de l'état-major sous le nom de voie romaine, sur le territoire de l'ancienne commune de Reilhac, à l'Est et non loin de ce bourg. Elle devait se diriger, au Sud, sur l'étang

Digitized by Google

Groulier, Piégut, le Bourdeix et Nontron, d'où elle allait rejoindre, près de là, l'autre voie romaine ou Grande-Pouge conduisant à Bordeaux, à Bayonne et en Espagne. Il y avait, en outre, plusieurs grands chemins, relatés dans les anciens actes, et dont nous reparlerons. Pour ce qui est des voies modernes, le territoire de ce canton est aujourd'hui sillonné, dans tous les sens, par de nombreux chemins de grande communication, de moyenne et de petite vicinalité, par la route départementale n° 21 de Nontron à Saint-Mathieu, qui le traverse du Sud au Nord. Enfin le chemin de fer de Nontron à Angoulême passe à l'Ouest et non loin de Varaignes, où se trouve une gare de ce nom.

Industrie. — Consistait autrefois dans l'établissement de nombreux moulins et de plusieurs forges, parmi lesquelles : les forges et fonderies de la Vallade, sur la Tardoire; la forge du Chalard ou de Chez-Bigot; celle de Lamendeau et les forge et fonderie de Busserolles, sur le Trieux, dans la commune de ce nom; la Chabroulie, commune de Champniers, sur l'étang de ce nom et le ruisseau du Nozon; la forge de Champniers, sur l'étang et dans la commune de ce nom; la forge de la Salomonie, sur l'étang et dans la commune de Saint-Barthélemy; les forge et fonderie d'Étouars, sur l'étang et dans la commune de ce nom; et, enfin, la forge de la Plaine, dans celle de Bussière et sur le Trieux. Mais, toutes ces forges ont successivement disparu, depuis le libre-échange, et deux ou trois ont été converties en filatures et papeteries, de telle sorte que l'industrie de cette contrée ne consiste plus que dans les produits de l'agriculture et la vente du bétail.

Divisions territoriales. — Au point de vue religieux, le territoire de ce canton était divisé en neuf paroisses, dénommées ci-dessus, et dépendantes de l'archiprêtré de Nontron, au diocèse de Limoges; 2° administrativement, ce territoire fut anciennement compris dans la Centaine de Nontron, plus tard de la généralité de Guienne et de la province de Périgord. Au moyen âge, ces paroisses dépendirent de la vicomté de

Digitized by Google

Limoges et de la baronnie de Nontron, dont elles furent détachées vers la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe, pour former des châtellenies et des seigneuries séparées. C'est ainsi que les paroisses de Bussière-Badil, Busserolles, Soudat, Etouars et Varaignes, formèrent la châtellenie de Varaignes; que celles de Pluviers, de Saint-Barthélemy, avec la justice de Champniers, furent comprises dans la châtellenie de Piégut.

Administration judiciaire. — Ce territoire fut, autrefois, soumis à deux juridictions principales, celle de la châtellenie de Varaignes, d'où ressortissait celle du prieuré de Bussière-Badil, et celle de la châtellenie de Piégut, d'où ressortirent celles de Reilhac et Champniers, ainsi qu'il suit :

1° Juridiction de Varaignes, qui s'étendait sur les paroisses de Varaignes, Bussière-Badil, Busserolles, Soudat, et sur celles de Souffraignac, Eymoutier-Ferrier et les enclaves de Montbron, ces dernières détachées de la baronnie de Nontron et attribuées aujourd'hui au département de la Charente. Elle connaissait de toutes affaires, tant au criminel qu'au civil, à l'exception de la basse justice de la paroisse de Bussière, réservée au prieur, en exécution d'une transaction intervenue en 1541 entre messire Jean-Hélie de Colonges, alors prieur de Bussière-Badil, *Buxerii-Badili*, tant pour lui que pour Martial de Colonges, co-seigneur du dit prieuré, et des Cars de Lavauguyon, seigneur de Varaignes, qui attribuait au dit prieur la basse justice et la viguerie dans le bourg, jusqu'à concurrence de soixante sols et un denier; le dit seigneur se réservant d'y tenir ses assises pour l'exercice de la haute et moyenne justice, mère, mixte et impère. Toutefois, en matière criminelle, le juge de Varaignes ne pouvait en connaître qu'avec le concours de deux assesseurs gradués, et voici l'extrait d'une sentence en cette matière :

« Entre Léonard Bernard, sieur de Lajarte, substitut du procureur d'office de la présente jurisdiction, demandeur en réparation de crime d'homicide commis sur la personne de Jacques T..., contre Françoise R..., prisonnière ès prisons de la présente jurisdiction, défenderesse et accusée.

Digitized by Google

Veu..., etc... Nous, assisté du conseil soussigné, avons déclaré et déclarons la dite Françoise R... duement atteinte et convaincue d'avoir homicidé le dit Jacques T..., son mari, à coup de pistolet; en réparation de quoi la condemnons à faire amende honorable, nue, en chemise, la corde au cou, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, au-devant la principale porte et entrée de l'église paroissiale du bourg de Varaignes, où elle sera emmenée et conduite par l'exécuteur de la haute justice, ayant un écriteau devant et derrière, avec les mots : *Homicide de son mari ;* et là étant, nue-tête et à genoux, déclarer que, méchamment, elle a homicidé le dit T..., son mari, dont elle s'en repent et en demande pardon à Dieu, au Roy et à la Justice ; ce fait, aura le poing de la main droite coupé, sur un poteau qui sera placé audevant de la dite église ; après quoi sera conduite, par le dit exécuteur, en la place publique du présent bourg de Varaignes, où elle sera à une potence, dressée à cet effet, pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'ensuive et, cela fait, son corps jeté sur un bûcher, pour y être brûlé jusques à entière consommation, et ses cendres jetées au vent par le dit exécuteur. Condamnons ladite R... à une amende de cent livres, envers le seigneur de la présente jurisdiction, et aux dépens de la procédure, que nous avons liquidés à quatre-vingt-quinze livres dix sols onze deniers, sans y comprendre nos épices et assistance des gradués. Ainsi signés : Gros-Delage, gradué assistant; de Mazerat, gradué assistant; Lajarte Bernard, juge, et Depeyris, greffier. A été la présente sentence, prononcée et remise au greffe de la châtellenie de Varaignes, par nous Thomas Bernard, sieur de Lajarte, juge-sénéchal civil et criminel de la dite jurisdiction, avec la procédure... »

Cette sentence, du 23 novembre 1751, fut confirmée, sur appel, par arrêt de la cour du Parlement de Bordeaux, du 20 décembre suivant.

Quant aux autres officiers de justice, voici quelques noms des XVIIe et XVIIIe siècles :

1° *Juges et lieutenants de juges.* — 1614, Etienne de Lavaud, lieutenant; 1621, Charles Bouthinon, gradué et juge ; 1635, Hélie Duport, procureur d'office; 1675, Léonard Bouthinon, gradué et juge ; 1677, François Eyriaud, avocat en parlement; 1680, Gautier, sieur de Chauveroche, juge, et Hélies Dayres, sieur des Rosfies, lieutenant ; 1696, François de Bouthinon, sieur de Beauséjour, avocat en parlement, écuyer, conseil-

Digitized by Google

ler du roi, juge et maire perpétuel de Nontron ; Montazeau, lieutenant; 1705, Peyrier, juge; 1714, J. Bouthinon, avocat et juge ; 1716, François Bouthinon, sieur de Beauséjour, avocat ; 1761, Garay, lieutenant; 1753, Thomas Bernard, sieur de Lajarte, avocat et juge ; 1763-66, Villedary, avocat en parlement et juge ; Dayres, lieutenant ; 1773, Joseph Bouthinon, sieur du Mas, avocat et juge; 1785, François Bouthinon, avocat et juge.

2° *Procureurs d'office.* — 1617, Hélies de Labrousse ; 1684, Pierre Agard, notaire, substitut ; 1697, Annet Peyraud; 1698, Hélies Duport; 1710, Etienne Audebert, notaire; 1768, Sicaire Eyriaud, notaire; 1777, Léonard Bernard, sieur de Lachaume ; 1773, Thomas Bernard, sieur des Jartres ; procureurs ordinaires, 1767, Martial Demay ; Dubois.

3° *Greffiers.* — 1621, André Mesnard ; 1655, Logier ; 1680, Mondot ; 1685, Dayres ; 1691, Audebert, notaire ; 1699, Montazeau ; 1751, Depeyris ; 1763, Charron.

4° *Sergents.* — 1599, Pichon ; 1607, François Cheyrade, sergent royal.

5° *Notaires.* — 1597, François Coquet, Bouthinon; 1599, Morellet ; 1674, Vigniaud ; 1683, Mondot ; 1687, Dubut ; 1666, 1691, Bourinet.

Pour la juridiction du prieuré de Bussière-Badil, nous retrouvons les suivants :

1° *Juges.* — 1712, Jean Depeyris, sieur de la Boissière ; 1753, Noël Durtelle de Saint-Sauveur ; 1780, Janet-Lasfond.

2° *Procureurs d'office.* — 1750, Léonard Bernard ; 1771, Eyriaud, notaire.

3° *Greffiers.* — 1569, Guillaume Durousseau ; 1717, Léonard Bernard ; 1723, Mondot.

4° *Sergents.* — 1597, Le Reclus, sergent royal ; au XIXe siècle, Bouthinon, Duroulet, Lofficier.

5° *Notaires.* — 1530, Lajamme, notaire royal ; 1607, Lajamme, id. ; 1628, Peyronny ; 1663-74, Agard ; 1771, Eyriaud ; 1780, Janet-Lasfond ; au XIXe siècle, Janet-Lasfond, Champvallier, Desplaces, de Saint-Sauveur, Coussy, notaire actuel.

Digitized by Google

La nomination des officiers de justice appartenait exclusivement aux seigneurs, qui avaient également le droit de nommer les notaires particuliers de la seigneurie, ayant le droit d'y exercer concurremment avec les notaires royaux, dont les offices étaient héréditaires, contrairement à ceux des premiers.

Voici donc, comme preuve partielle et provisoire, copie de deux actes anciens qui nous tombent sous la main :

Offices de justice. — « Jacques d'Estuard de Caussade, chevalier, comte de Lavauguyon, seigneur de Varaignes et de Saint-Mégrin, baron de Tonneins, Villeton, Grateloup et autres places, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et grand séneschal de Guyenne, à tous ceux qu'il appartiendra, salut. Nous, estant à plein informé de la suffisante capacité et expérience au faict de pratique, de maistre Garrigou Gratien, notaire, et pour aultres bonnes considérations de nous mouvant, avons comme héritier, sous bénéfice d'inventaire, de dame Diane Descars, dame de Sainct-Mégrin, nostre mère, donné et octroyé, au dict Garrigou, l'estat et office de substitut de nostre procureur d'office, en nostre libre ville et comté de Lavauguyon, et d'icelluy pourvons et pourvoyons par ces présentes pour par lui, en l'abscence de nostre dict procureur et aultrement, ainsy qu'il appartiendra, jouir et exercer le dict office, pour tel temps qu'il nous plaira, aux mesmes honneurs, droits et prérogatives et préeminences dheues et accoustumées au dict office. Mandons à tous nos officiers chacun en droict soi d'admettre et installer le dict Garrigou en exercice et jouissance de la dicte charge, ayant par préalable reçu de luy le serment au cas requis, et à tous nos justiciables de le reconnoistre, car telle est nostre intention. En foi de quoi nous avons signé ces présentes et ycelles faict contresigner, estant au bourg de Busserolles, le neufviesme du mois de janvier mil six cent trente-six. Signé : Jacques d'Estuard ; par mandement de mon dict seigneur, Douhet. »

Vente d'office de notaire royal, d'après un acte reçu de Jalanihat, notaire royal à Javerlhac, le 27 mai 1725, et constatant que les héritiers Gandois vendirent et cédèrent, à perpétuité, à François Bourinet, praticien, fils de Me Pierre Bourinet, notaire :

« L'office de notaire royal de feu Me François Gandois dont il est mort nanti et en auroit esté pourveu au lieu et plasse de feu Me Jean de La Bidu-

Digitized by Google

rie, celui-ci l'ayant acquis de la veuve et hoirs de feu Me Pierre-Roussaud, par contrat du 27 octobre 1663, receu par Rougier, notaire royal... Ladite vendition a esté faite pour et moyennant le prix et somme de soixante livres et celle de cinquante sols pour les espingles, payés comptant... sur la remise des lettres de provision datées du onziesme novembre mil six cens vingt-quatre, signées Sallonnyou; et du vingt-deuxiesme novembre mil six cens soixante-trois, signées du Chaine, juge mage; Bodin, procureur du roy; et, plus bas, une quittance du trésorier des revenus casuels du roy, de la somme de soixante-quinze livres, signée Dumets et dattée du vingt mars mil six cens soixante-treize, avec toustes les liasses, registres et contracts receus par le dit feu Gandois... »

11° *Juridiction de Piégut* s'étendant sur les paroisses ci-après :

Officiers de justice. — En 1683, Isaac de Labrousse était juge de Piégut.

Le 12 mars 1722, Hélie de Pompadour, gouverneur, grand sénéchal du Périgord, baron de Nontron et seigneur de Piégut, nomma Me Jean de Labrousse sieur du Bosfrand, avocat en la cour, son juge dans la châtellenie de Piégut et les paroisses de Pluviers, Saint-Barthélemy, Saint-Etienne-le-Droux, Etouars, Teyjat et le Bourdeix. En 1776, Me Jean-Baptiste-Michel de Mazerat était juge sénéchal des paroisses de Pluviers, Champniers et Saint-Barthélemy. Me Pierre de Masfrand sieur de La Nouzilière, en fut le procureur d'office, et Léonard Boussarie le greffier; après ce dernier, Annet Boussarie, en 1753; Guy Tamagnon, en 1776.

Notaires. — En 1697, de Masfrand; en.... Giry. En 1754, Lidonne, notaire royal. Au XVIIIe siècle, Puybaraud; Bonithon, notaire actuel.

Après le démembrement et les ventes successives des diverses seigneuries, voici en quoi consistait la juridiction de Piégut, d'après un mémoire de 1784 :

« Seigneur : M. le comte de Laramière. Noms des paroisses qui composent la juridiction : Champniers, Pluviers, Saint-Barthélemy, partie de Saint-Etienne-le-Droux, partie de Busserolles, partie de Bussière, le tout en Périgord, et les enclaves de Laborie-Loubeyrat, paroisse de Marval, en Poitou, toutes relevant du sénéchal et présidial de Périgueux.

Digitized by Google

Officiers : juge, Me de Mazerat, avocat ; lieutenant, Me Authier de Chatillon, avocat ; procureur d'office, Me Delavallade, notaire royal ; greffier, Me Dumaine. Habitent-ils la juridiction ? Le juge, le lieutenant et le greffier habitent à Nontron ; le procureur d'office demeure au lieu de Puirazeau, paroisse de Pluviers, à demie-lieue de Piégut, lieu où s'expédie la justice. Procureurs postulants : MM. Grolhier, Fanty, Tamagnon, demeurant à Nontron ; Janet de Lasfons, notaire royal, à Bussière-Badil, et Puybareau, aussi notaire royal, au bourg de Champniers. Sergents royaux : il n'y en a aucun. Sergens ordinaires : Charles Lapouge, demeurant à Nontron ; Denis Vignaud et André Fournier, demeurant à Champniers. Notaires royaux : Me Lavallade, procureur d'office, et Me Puybaraud, procureur postulant. Notaires châtelains : le sieur Marvaud, demeurant au village de Lapeyre, paroisse de Saint-Barthélemi. Les prisons sont-elles en état ? Oui, et il y a un concierge. »

Le 18 juillet 1782, le greffe de Piégut fut affermé par M. le comte de Laramière, seigneur de Piégut, à Me Pierre Ribadeau-Dumaine, pour neuf années, moyennant 75 livres par an.

Toutefois, soit avant, soit après les aliénations successives, chacune des paroisses susdites et même certains fiefs, eurent des juridictions particulières, que nous aurons à signaler dans leurs chapitres respectifs.

Administration civile. — Cette administration, que nous développerons plus amplement en temps et lieu, consistait dans l'exercice de toutes les libertés communales, par des syndics et des collecteurs, élus publiquement et chargés de l'administration locale, de la milice, de la distribution et du recouvrement des tailles.

R. DE LAUGARDIÈRE.

(A suivre.)

Digitized by Google

RECHERCHES INÉDITES D'ART ET D'HISTOIRE

SUR L'ABBAYE DE BRANTÔME.

V (1)

Les Moines et le Curé de Brantôme au XVIIe siècle.

I

Je voudrais, aujourd'hui, laissant de côté les grands événements historiques qui ont touché et parfois englobé la petite ville de Brantôme et son abbaye, voir les Brantômais et les moines chez eux, à deux ou trois cents ans de ce temps-ci. Remonter plus haut serait un labeur ardu. Les vieux textes sont rares; les témoignages que fournirait l'architecture locale sont énigmatiques. Arrêtons-nous au XVIIe siècle, au seuil de l'histoire moderne. La vie conventuelle des Bénédictins à cette époque a été déjà esquissée par nous, d'après un ancien plan du monastère, dont M. Reytier, l'excellent directeur de l'école communale de Brantôme, a fait dans le *Bulletin* une reproduction fidèle (2). Mais il reste à satisfaire la curiosité sur un autre point, celui des rapports de ces deux communautés vivant côte à côte, la ville et le couvent. Le terme de communauté s'applique aussi bien à la cité qu'à la congrégation, aux laïques qu'aux religieux. C'est sous ce nom que la ville de *Brantholme* avait été, à la fin du XIIIe siècle, constituée en municipalité, par un Edouard, roi d'Angleterre, et investie du droit d'élire quatre

---

(1) Voir le *Bulletin* : Tome VI, page 147 (1879); — tome VII, page 53 (1880), — tome XVII, page 69 et page 219 (1890).

(2) Plan de l'abbaye de Brantôme dressé, en 1656, par Joseph de La Bérodière, moine bénédictin (réduit au 1/3 par J. Reytier, instituteur). — *Bulletin* (1880), page 53.

Digitized by Google

consuls ou prud'hommes, lesquels, entre autres privilèges, avaient « pleine puissance d'impozer ou faire impozer sur toutes les vinades et autres marchandizes qui se vendroient et débiteroient dans la dite ville de Brantholme, par quelques personnes qui puissent estre (1). » Ce qui prouve que le bon vin du crû s'écoulait facilement sur place. Cette charte communale était restreinte à l'agglomération du bourg, composée, il y a deux siècles, d'environ 170 feux et resserrée dans l'île qu'entourent les deux bras de la Drône. L'abbaye était en dehors de cette enceinte naturelle, mais séparée du bourg seulement de quelques mètres. Sa façade bordait le côté opposé de la rivière. Il y avait donc plus que voisinage entre les deux rives; il y avait contact de tous les instants, contact temporel et spirituel. Ne nous occupons que du spirituel.

L'abbaye et le bourg avaient chacun leur église, face à face. Les habitants du bourg, bourgeois, si l'on veut, n'avaient, pour gagner leur vaste et antique église abbatiale, qu'à franchir un pont de bois. Cette démarche coûtait trop à leur amour-propre. Ne les chicanons pas sur ce sentiment, il est naturel. Cantonnés dans leur île, il leur manquait quelque chose, une église et un curé insulaires. C'est pourquoi le cardinal Amanieu d'Albret, évêque de Bazas, selon les uns, évêque de Pamiers, de Comminges, puis de Pampelune, selon d'autres, devenu abbé de Brantôme, vers 1504 (2), leur avait octroyé à son tour, non plus une charte, comme l'An-

---

(1) Extrait des privilèges de la ville de Brantôme, copie conforme de Ch. Grellet-Balguerie. — *Bulletin* (1875), page 441.

(2) *Gallia Christiana* (1720), tome II, page 1494. — Abbayes du diocèse de Périgueux. — « Amanevus d'Albret, cardinalis et episc. Vasatensis, Petro cedente, factus est abbas an. 1504 vel 1505. Ædes abbatiales construxit, ecclesiamque parochialem hucusque in ecclesia abbatiali extantem alio transtulit, fundis suppeditatis. » — Le *Chroniqueur du Périgord* (1856, p. 263,) a traduit, par erreur, *Vasati* par Vaison. *Vasati*, c'est Bazas. — Brantôme dit : « Le cardinal de Périgord, archevêsque de Pampelune. » (Tome X, page 113. Edition de l'Histoire de France.) L'éditeur dit en note : « Amanieu d'Albret, évêque de Pamiers, de Comminges, puis de Pampelune, mort en 1520. »

Digitized by Google

glais, mais une église bourgeoise, avec pignon sur la rivière et campanile surmonté d'un coq. C'était encore un acte de sage politique, le Périgord appartenant à la maison d'Albret, qui s'y ménageait naturellement des appuis.

Ainsi s'était dédoublée la cure primitive. Cette église, Notre-Dame, aujourd'hui convertie en un beau marché couvert, dont le dessin est ci-contre, avait été bâtie sur des terrains que l'abbé possédait dans la ville. Malgré ses airs d'église fortifiée, elle ne devait être, dans la pensée de son fondateur, qu'une succursale du monastère. Le nom de vicaire perpétuel, donné au nouveau desservant, marquait cette dépendance. Le vicaire était d'ailleurs logé dans le couvent, il n'eut que bien plus tard une maison presbytérale. Mais il n'en prit pas moins, peu à peu, ses coudées franches. Des conflits surgirent fatalement, conflits de préséances, conflits d'intérêts. La lutte aiguë paraît remonter au commencement du XVIIe siècle. L'abbé Audierne a effleuré ce sujet dans sa monographie trop superficielle de l'abbaye de Brantôme (1), sans indiquer les sources où il a puisé. De mon côté, je les ignore. Mais, j'ai pensé qu'il n'était peut-être pas sans intérêt de rattacher à cette partie de sa notice un certain nombre de documents que j'ai retrouvés dans des papiers de famille (2). Ils m'ont paru devoir jeter une certaine clarté sur l'histoire religieuse de ce coin du Périgord, qui sollicite la curiosité à tant de titres. J'ai hâte de les laisser parler à ma place.

Tout d'abord, voici un état de la paroisse, dressé en 1649, qui fixe les situations respectives et qui n'omet rien de ce qui touche à l'exercice local du culte. Il vaut la peine d'être reproduit en entier ; car il est semé de détails typiques susceptibles d'aider à l'intelligence du passé.

---

(1) *Notice historique sur l'abbaye de Brantôme, son église et son antique clocher*, par M. l'abbé Audierne, (Périgueux (Dupont, 1842), p. 63 et suiv.

(2) Papiers des familles Joussen et Camus Duvignaud, versés dans la famille Bussière, par suite d'alliance entre les maisons. (Font partie de mes archives particulières.)

Digitized by Google

Imp. Berthaud

9, rue Cadet

ANCIENNE ÉGLISE NOTRE-DAME A BRANTOME

Digitized by Google

Digitized by Google

Extraict de l'estat de l'église parochelle Notre-Dame de Brantholme.

Je soubzsigné Pierre Berthou, prêtre et vicaire perpétuel de l'esglise parochelle Notre-Dame de Brantholme, rapportons, ce jourd'huy XIIIe du mois d'avril 1649, en quel estat est l'église de lad. paroisse dud. Brantholme.

Premièrement, l'esglise est desdiée à l'honneur de la Vierge et sanctifions sa feste le jour de l'Assomption, le XVe d'aoust.

Lad. paroisse est seule ; néanlmoings, M. l'abbé de l'abbaye est curé primitif.

Item, il y a dans lad. esglise six autels non sacrés, mais il y a des pierres sacrées. Là, on dit la messe sur lesd. autels avec lesd. pierres sacrées, qui sont de pierre naturelle du païs, non rompues ains entières.

Item, il y a deux chapelles dans lad. esglise, lesquelles ne sont fondées d'aulqun revenu, l'une desquelles porte le titre de Ste-Anne, l'aultre est incognue. De plus, il y a une chapelle dans lad. paroisse, esloignée de la ville de Brantholme quelques six cents pas, nommée la chapelle du Reclus (1), soubz le titre de la Vierge, dans laquelle il y a deux autels, l'un dédié à la Vierge et l'autre à saint Joseph. L'on sanctifie la feste le jour de la Nativité de la Vierge, au mois de septembre. Laquelle chapelle a esté restaurée par le d. Berthou et consacrée par les religieux bénédictins de Brantholme.

Item, il y a, dans lad. esglise parochelle, un obist de cinq livres, fondé par Laurentie Splenditeur (2) et Anthoine Rousi, lequel est payé anuellement par les héritiers dud. Splenditeur. (*Ici une surcharge dont on dégage les mots suivants* : « plus, un obit de XXV s. de... Chassaing...; plus, de Guilhonne Royère, sa femme, de cinquante sols. »

---

(1) Cette chapelle n'existe plus, du moins elle a été désaffectée de son ancien usage. Elle se perpétue cependant dans la mémoire des habitants par ce distique populaire et bien brantômais :

« Notre-Dame-des-Reclus,
Mariez-moi, sinon je ne vous aime plus. »

(2) Ce nom évoque le souvenir de Pierre de Bourdeille. Laurentio Splenditeur avait été son serviteur ; ce paraît être quelque hidalgo sans ressources, qu'il avait ramené de ses aventures et qu'il avait enrichi. (Voir : Testament et codicilles de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, dans les *Œuvres de Brantôme*, édition Bastien, 1787, t. I, p. 336, 362).

Digitized by Google

Item, le cimetière est joignant l'esglise parochelle fermé, mais il manque d'une porte.

Item, il y a deux confréries, l'une de la Très-Sainte-Trinité et l'aultre de Notre-Dame du Mont-Carmel, approuvées de feu Monseigneur évesque de Périgueux, l'une desquelles érigée le xve de juillet 1616, à sçavoir celle de Notre-Dame de Mont-Carmel, et l'aultre érigée d'antiquité, néantmoings aprouvée desça xxv années par led. feu évesque.

Item, il y a indulgences à l'autel de Notre-Dame du Mont-Carmel dans lad. esglise parochelle, confirmées par plusieurs Papes et approuvées par feu Monseigneur Évesque, lesquelles indulgences sont à perpétuité. (*Ici, quatre lignes rayées, concernant les indulgences de Notre-Dame-du-Reclus*).

Item, dans lad. paroisse (*c'est-à-dire dans l'église du bourg*), il n'y a aulqune relique, si ce n'est un petit reliquaire où il y a des ossements à nous propres.

Item, dans la paroisse il n'y a point d'hospitaux, bien est vray qu'il y a des légats (1), l'un faict par feu Albert Chassain, prestre, de la somme de cent livres, et l'autre, par feu Catherine Petit, de la somme de cent livres, lesquels ne sont payés, l'autre de cinquante escus, par Janne de Laforest, en l'année 1649.

Il y a eu autrefois une confrérie de Saint-Nicolas, qui s'est perdue dès ça trente-cinq ans, où il y a quelques quinze boiceaux de froment de rente, qui ne se payent point.

Item, il y a, dans lad. paroisse, un couvent de l'ordre de Saint-Benoît, fondé par Charlemagne sous le titre de Saint-Pierre et Saint-Paul, où il y a la châsse de saint Sicaire-Innocent, un des enfants d'Hérorde, qui souffrit le martyre, en la naissance de nostre Sauveur Rédempteur Jésus-Christ; plus, la châsse de saint Silain, martyr du temps de saint Front; plus, une autre châsse de saint Antive, premier abbé de lad. abbaye (2), les quelles châsses sont sous le grand autel de l'esglise de lad. abbaye; plus, un reliquaire où il y a des ossements du bras de saint Antoine, lequel reliquaire est fait en forme d'un bras d'argent, et autres deux reliquaires en forme de châsse, l'un d'argent, l'autre de cuivre doré.

---

(1) Légats, *legs* : « Je ne doute pas, dit Brantôme, que mes héritiers ne trouvent mes *légats* et dettes grands et grandes. » (*Testament.*)

(2) Saint-Antive, Antibe ou Antime paraît avoir été, d'après le *Gallia Christiana*, un des premiers abbés de Brantôme. Le *Calendrier* de Brantôme, est-il dit dans cet ouvrage, mentionne sa fête le 3 des ides de janvier, avec le titre de confesseur et abbé, sa translation aux Kalendes de décembre. On conserve encore ses reliques dans une châsse couverte de lames de cuivre rouge, renfermée dans l'autel principal de l'église. (Traduction du *Chroniqueur du Périgord*, 1856, p. 261).

Digitized by Google

Item, pour la confession, il y a des religieux dudit couvent qui confessent et preschent une partie de l'anée, et les Augustins de Périgueux preschent le caresme et confessent, lesquels sont rantés pour ce faire.

Item, pour la queste, les quatre mendiants de Périgueux font la queste dans lad. paroisse, avec l'ordre de Monseigneur ou grand vicaire.

Item, il y a une chapelle dans le chasteau, qui est la maison de M. l'Abbé, où il y a un autel qui n'est sacré. Lad. chapelle est ornée. Il manque une pierre sacrée.

Item, il n'y a point d'annexes, ni d'hermitage, ni de dévotion particulière, si ce n'est le jour de saint Sicaire, qui est second jour du mois de may (1). Lad. dévotion se fait dans led. couvent de Brantholme.

Item, il n'y a aulqun oratoire.

Touchant le curé dud. Brantholme.

Le curé de l'esglise parochelle de Brantholme se nomme Berthou, prestre, curéet (curé et) vicaire perpétuel, comme dict est, lequel a reçu les ordres par feu Monseigneur Henry de Lamartonie, évesque de Limoges, en l'année 1613, âgé de cinquante-neuf ans, natif de la ville de Chasteau-Poinssac, en Lymousin, et n'ayant de maison presbytérale, mais logé dans l'abbaye de Brantholme (2), ont enseigne le catéchisme tous les dimanches, dans l'esglise de lad. abbaye. Et n'a aulqun procès pour le jourd'huy. Bien est vray que l'on me faict injure, quand aux sépultures et offrande que les religieux de Brantholme me retiennent par force et font la charge de curé, en ce cas là duquel je demande justice.

Item, dans la paroisse de Brantholme, il n'y a qu'un prestre, qui est vicaire perpetuel de Saint-Pardoux de Pheis, qui se nomme Louis Macaud, et un diacre qui se nomme Victor Nadaud, et deux tonsurez qui se nomment l'un, Anthoine Blart, et l'aultre, Jehan Chassain, lesquels résident dans lad. ville.

Item, led. curé de Brantholme se sert des livres qui luy sont nécessai-

---

(1) L'intercession du saint était demandée par les femmes stériles. Cette dévotion, dite du *verrou* ou *verroûil*, avait sa réglementation formelle. Une autre dévotion, non réglementée mais très populaire, était pratiquée, le même jour, à la Fontaine des Rochers, dans une des cours de l'abbaye, par les personnes, malingres ou infirmes, atteintes de maux généralement compris sous la dénomination de *mal de Saint-Sicaire*. — Il y avait, et il y a encore, deux fêtes de saint Sicaire, l'une le 2 mai, l'autre le 11 octobre. « Ibidem colitur sanctus Sicarius VI nonas maii, et V idus octobris. » *Annales ordinis S. Benedicti, auctore Mabillon*, 1704.

(2) Je copie textuellement. Le décousu de la rédaction à cet endroit montre que nous n'avons que le brouillon du rapport.

Digitized by Google

res pour le dubt de sa charge et particulièrement des cas de conciense, et pour cest effect de Tolet et de la guide des curés et aultres.

Item, le présentateur de la cure de Brantholme est monsieur l'abbé dud. lieu, qui prend le revenu de lad. cure.

Item, monsieur l'abbé et monsieur de Bourdheille sont les seigneurs temporels de Brantholme, où il y a un juge, un lieutenant, deux procureurs d'office et deux greffiers, et deux prisons sans prisonniers.

Item, il y a quelques six cents communians dans lad. paroisse et n'y a aulqun huguenot. Mais il y a un nommé Roger Constantin, praticien, qui n'a receu aulqun sacrement, il y a plus de dix ans, et un Anthoine Ramonnet, qui n'a faict son debvoir de chrestien à ces festes de Pasques.

Item, il y a un nommé Anthoine Ramonnet qui tient une concubine, publiquement, et René Le Doulx, sergent royal, et Jean des Vergnes m^e apothicaire, qui ont tous chasqun la sienne et de mesme valeur.

Item, il y a deux régents, l'un desquels enseigne le latin et l'aultre l'escripture.

Item, il y a deux sages-femmes et sçavent l'ordre de baptizer en nécessité.

Quand aux ordonnances de feu Monseigneur de Périgueux, ont été exécutée selon ce que j'ay pu recognoistre.

S'ensuit les ornementz qui sont dans l'esglise parochelle de Brantholme.

Premièrement, six chasubles, sçavoir : deux blanches de camelot, une rouge de damas figuré garnie, plus une aultre de damas violet, plus une verte de camelot, plus une de velours noir.

Plus, six devantz d'autel, quatre rouges de camelot, et un tafetas de rouge, demy uzé, et un aultre blanc de toile en careaux.

Plus, huict nappes de thoylle de pays.

Plus, quatre aubes de toille, asçavoir : une de toille de Paris, et les autres de toille de pays demy uzées.

Item, il y a dans lad. eglise parochelle cinq corporaux, et six purificatoires et six voilles.

Item, il y a une grande çloche dans le campannil de lad. eglise et deux petites cloches aptes pour porter le Saint Sacrement de l'autel aux malades.

Item, il y a deux calixes d'argent et d'estain, et un ciboire d'argent, et un tabernacle fermant en clef, là où le Saint Sacrement respose continuellement.

Plus, deux lampes de cuivre, l'une desquelles est devant le Saint Sacrement, laquelle est allumée tous les jours.

Digitized by Google

Item, il y a une boette pour les saintes huilles qui est d'estain et hors du tabernacle dans un petit armoire, lesquelles ont esté renouvellées aux festes de Pasques.

Item, il y a des fons baptismaux qui ferment en clef.

Item, il y a deux missels du Concille, en bon estat, et un rituel, et un livre pour mettre les noms des baptizés et des mariages, et des morts.

BERTHOU,
Prestre et vicaire perpétuel de Brantholme.

Conclusion. — Il y a, de plus, une croix d'argent de la hauteur d'un pied et une grande croix d'airain, un bénitier d'estain ; huict chandeliers, asçavoir : six de bois et deux d'airain, aptes pour les autels ; huict serviettes, pour donner la communion et service de la messe, et deux bannières, pour servir aux processions.

Dans ce rapport, adressé sans doute à l'évêque François de La Béraudière, en pleine Fronde, le bon curé Berthou, qui n'est pas un lettré, trahit les rancunes de la cure contre l'abbaye. Le dissentiment était de ceux qu'il est malaisé d'éteindre. Ce n'est pas ici la place d'en approfondir les causes. Toutefois, pour ceux qui connaissent le pays et qui cherchent sur les lieux à appliquer et à expliquer les documents, une remarque s'impose, c'est la profusion du culte pour un aussi petit espace. On vient de voir dans le rapport susdit, qu'en dehors du rayon proprement bourgeois, il y avait encore dans la banlieue de Brantôme, et pour ainsi dire sous ses murs, une paroisse importante de 314 feux, celle de Saint-Pardoux-de-Feix, dont le curé résidait aussi dans le bourg. C'était la paroisse des paysans. Assurément, au regard des besoins de l'âme, abondance de biens ne nuit pas ; mais au point de vue des intérêts temporels, tout ce personnel ecclésiastique se gênait singulièrement. Bref, le conflit s'éternisa. Ce ne fut qu'en 1667, à l'avénement, mais avant l'installation, de Guillaume Le Boux au siège épiscopal (1), qu'il parut

(1) Guillaume Le Boux prit possession de son siège le 24 mai 1667 ; mais il était nommé depuis l'année précédente. (Voir *Gallia christiana*, t. II, p. 1487). « Matisconensis (Mâcon) prœsul designatus 1665... anno sequenti ad Petrocorisensem ecclesiam translatus, et 1667 possessionem iniit. »

Digitized by Google

enfin s'apaiser. Le curé Berthou n'était plus en fonctions. Sa place était occupée par un homme du pays, instruit, de bonne maison, qui se prêta à la conciliation. Le 7 mars 1667, un traité de paix, ou plutôt un armistice, fut conclu entre lui et les moines, dans l'étude de Me Giry, notaire à Brantôme. Voici la convention :

Ce jourd'hui septième du mois de mars mil six cent soixante-sept, dans la ville de Brantholme, en Périgord, et dans l'estude du notaire royal soubzsigné, après midy, par devant icelluy, ont esté présens en leurs personnes : dom François Bertholiz, procureur-scindic de l'abbaye et monastère Saint-Pierre dudit Brantholme, ordre de saint Benoist, congrégation de saint Maur de fondation royalle, d'une part, et M. Guillaume Joussen, prestre, docteur en théologie, vicaire perpétuel de la paroisse dudit Brantholme, par lesquelles parties a esté dit et arresté, sans tirer à aucune conséquence ni rien préjudicier, que pendant le reste dudit caresme, il ne se donnera, dans la dite esglize parroissialle, aucune bénédiction ou prédication, ny par aulcun desdits religieux ny par ledit sieur Joussen, est ce pour ne donner aucune mauvaize édiffication au peuple, et cependant les dits scindic, au nom de ladite communaulté, et ledit sieur Joussen faisant décider de leurs droits par voye d'amis conseils ou de justice, dont et de tout cité dessus a esté faict acte aux parties ci figurant, soubz le scel royal, en présence de M. Guillaume Bussière, sergent royal, et Joseph Rouzier, sergent ordinaire de la dite ville et juridiction, à ce appelés. Ont signé avec les parties, ainsy signé à l'original des présentes : Fr. François Bertholiz. — Joussen, curé de Brantholme. — G. Bussière, p. n. t. — Jean Rouzier et moy

Coppie. GIRY, *notaire royal.*

Ce curé Joussen, issu de la vieille bourgeoisie locale, en partageait évidemment les idées et les tendances. La congrégation, au contraire, était en majeure partie recrutée hors du pays. On comprend que la trêve du 7 mars n'ait rapproché les deux puissances qu'en apparence. Il ne faut pas, d'ailleurs, perdre de vue les avantages temporels qui étaient, de longue date, acquis au monastère. Le curé n'avait qu'une miette de ces prérogatives. En déchargeant ses moines du culte paroissial, l'abbé s'était chargé d'entretenir le curé à

Digitized by Google

ses propres dépens. Le traitement était maigre : deux cent trente livres par an. Il s'augmentait, sans doute, d'un certain casuel et vraisemblablement de quelques prestations municipales ou personnelles. Mais, point de dîme, point de rente, point de propriété curiale. En un mot, le curé de Brantôme était à la portion congrue. Guillaume Joussen, qui était entreprenant, prit à tâche d'améliorer la situation de sa cure. Après avoir signé la paix avec les moines, il songea à porter ses doléances à l'abbé en personne. Mais l'abbé résidait loin des bords de la Drône, à Paris, bien entendu. Joussen se décida à faire le voyage. L'autorisation lui en fut donnée en latin par Guillaume Le Boux, son évêque, récemment installé à Périgueux. Il n'est pas superflu de donner la traduction du permis ; le véritable lien de la présente étude est dans les menus documents de cette sorte :

Guillaume, par la miséricorde de Dieu et par la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Périgueux, conseiller du roi en tous ses conseils, à notre cher maître Guillaume Joussen, prêtre, curé de Brantolme, Salut dans le Seigneur. Comme de ta part il nous a été exposé qu'il était dans ton idée de vouloir sortir de notre diocèse et aller à Paris pour affaires, et que tu as postulé de nous une autorisation à cette fin, nous te la conférons et donnons par ces présentes, sans que tu aies à craindre de nous aucune censure, et te recommandons à Dieu.

Donné, dans notre palais de Château-l'Évêque, sous nos seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 26e jour du mois d'août 1667.

GUILLAUME,
Evêque de Périgueux.

Par mandat de l'Illustrissime et Révérendissime seigneur, Monseigneur l'Évêque :

MONTALIER (1).

---

(1) Guillelmus Dei misericordiâ et sancti sedis apostolici gratiâ Episcopus Petrachorensis, Regi a sanctioribus Consiliis et a concionibus, Dilecto nostro magistro Guillelmo Jossen, presbytero, rectori de Brantolmio, SALUTEM IN DOMINO. Cum ex tuâ parte nobis expositum fuerit tibi in animo esse extra nostrâ diocesi exire velle, et Parisios proficisci negotiorum causâ, et a nobis ad id licentiam exqui-

Digitized by Google

L'abbé de Brantôme fit bon accueil à son intrépide vicaire. Ce successeur de saint Antive, du cardinal d'Albret et de Pierre de Bourdeille n'a pas laissé un nom retentissant dans l'histoire. Il s'appelait simplement Armand-Antoine Guérin ; il avait été désigné par le roi, en 1662, et devait mourir en 1684 (1). C'est à peu près tout ce qu'on sait de lui. On saura, toutefois, qu'il prêta l'oreille à la plainte du curé et qu'il consentit à augmenter de soixante-dix livres sa portion congrue, ce qui la porta à trois cents francs par an. Deux notaires monumentèrent cette « grâce », dans l'acte ci-après, du 9 septembre 1667 :

Par devant les notaires gardenottes du Roy en son Chatelet de Paris soussignés, fut présent Mr Guilleaume Joussen, prebstre et vicaire perpétuel de la paroisse de la ville de Brantomme, estant de passage en cette ville de Paris, logé rue de la Huchette, paroisse de Saint-Séverin, en la maison où pend pour enseigne saint Thomas, lequel s'est adressé à Mre Armand-Anthoine Guérin, abbé commandataire de l'abbaye de Brantomme, seigneur temporel de la dite ville, auquel il a remontré que, depuis le temps qu'il est pourvu de lad. cure, il a trouvé que les vicaires perpétuels ne sont point logés, n'ayant nul presbytère pour eux, que l'ancien, qui y estoit autrefois, est tombé en ruyne, il y a longtemps, qu'à peine y reste-t-il à présent aucune apparence ; que les dits vicaires perpétuels n'ont et ne lèvent aucunes dixmes de quelques grains que ce soit, ni des charnages, lainages, vins ou telle autre sorte, tant anciennes que nouvelles ; n'ont et ne possèdent aucunes terres labourables ou non labourables, prés, vignes et autre fond que ce soit, non pas mesme aucune rente qui soit dépendante de lad. cure, n'y ayant pour touttes choses pour la subsistance des d. vicaires que la somme de deux cent trente livres de grâce, qui leur est payée par les seigneurs abbés, curés primitifs de lad. paroisse ;

---

sieris, ipsam tibi ultro nullâ censurâ irretito conferimus et donamus per prœsentes Deoque commendamus. Datum in palatio nostro Castri Episcopi, sub signo sigilloque nostris et secretarii nostri subscriptione, die vigesimâ sexta, mensis Augusti, anno Domini millesimo sexentesimo sexagesimo septimo. — Guill. Epus Petrachorensis. — De mandato Illustrissimi et Reverendissimi Dm. Dm. Episcopi. Montalier.

(1) Voir *Gallia Christiana*, tome II, page 1495 : « Antoninus Armandus Guerin à Rege designatur abbas, an. 1662. Reperitur an. 1681, mense maio ; obiitque 1684. »

Digitized by Google

le dedans de l'église qui ne peut monter à plus de six vingts livres, le tout ne revenant pas à plus de trois cent cinquante livres et qui est une somme bien modique, avec laquelle il ne peut pas s'entretenir honnêtement, ny vivre, outre qu'il s'est chargé d'une grosse pension qu'il paye à M. Pierre Berthou du Rocher, cy devant vicaire perpétuel de lad. cure. C'est pourquoi il requiert, suplie bien humblement led. seigneur abbé de luy vouloir sur tout ce que dessus pourveoir.

A quoy inclinant et voulant iceluy sieur abbé favoriser, secourir, autant qu'il luy est possible, led. sieur Joussen, luy a volontairement et libéralement augmanté son gros et portion congrue de la somme de soixante-dix livres, par chacun an, pour luy donner meilleur moyen de vivre et s'entretenir honnestement, selon sa condition, laquelle dite somme de soixante-dix livres avec lesdites deux cent trente livres font ensemble celle de trois cents livres, que ledit seigneur abbé consent luy estre payée par ses recepveurs des lieux, de six mois en six mois, par advance, à commencer le premier payement de demy-année, au jour sainct Jean-Baptiste dernier passé, pour sad. augmentation, et ainsy continuée, de terme en terme, par lesd. fermiers, auxquels le d. sieur abbé leur en tiendra compte en luy en rapportant quittance signée du d. sieur Joussen sur le prix de leur ferme. Moyennant laquelle grâce ainsy donnée par led. sieur abbé aud. sieur Joussen, a iceluy sieur Joussen quitté et deschargé iceluy sieur abbé de la prétention qu'il auroit pu avoir contre luy, pour son tiers des frais qu'il conviendroit faire pour la construction d'un nouveau presbitaire, ensemble les habitans de lad. paroisse pour les deux autres tiers, en quoy ils sont tenus pour lad. construction dud. presbytère, contre lesquels il ne pourra intenter aucune action, pour raison de ce, ny contre led. seigneur abbé en quelque sorte et manière que ce soit ou puisse être, comme aussy au moyen de lad. portion congrue de trois cents livres, payement qui en sera faict aud. sieur Joussen, comme il est dit cy-dessus; a iceluy sieur Joussen quitté aud. sieur abbé la prétention qu'il pourroit avoir sur les dixmes novalles, présentes et advenir et autres menues dixmes quelconques, également toutes autres prétentions qu'il pourroit cy-après avoir contre led. sieur abbé, même de celle de luy donner un vicaire. Car ainsy promettant et obligeant chacun en droit soy renonçant.

Faict et passé à Paris, en la maison dud. sieur abbé, l'an mil six cent soixante-sept, ce neuvième jour de septembre, après midy, et ont signé la minute des présentes demeurée vers Deerespyn, l'un des notaires soussignés.

DEERESPYN. QUARRÉ.

Digitized by Google

Mais Joussen, en arrangeant ses affaires, avait un peu dérangé celles des moines. A son retour à Brantôme, le vieux conflit se raviva.

G. BUSSIÈRE.

(*A suivre*)

VARIA.

DEUX ACTES CONCERNANT LA FAMILLE DE LARD.

La famille de Lard paraît être originaire de Cahors, dit M. de Froidefond dans son savant *Armorial du Périgord*. Elle est primitivement originaire d'Espagne, dit M. l'abbé de Lard. D'Espagne, elle a pu s'établir en France, à Cahors, à une époque que nous ignorons, et, de là, elle s'est répandue dans l'Agenais et le Périgord. Elle était d'ancienne chevalerie, ajoute le même auteur, et sa généalogie raisonnée était, d'après le comte de Touchebœuf-Clermont, entre les mains de l'abbé de Lespine.

M. de Froidefond décrit leurs armes : écartelé aux 1 et 4, de gueules à trois bandes d'argent ; au 2, d'azur au lion d'or et lampassé de gueules ; au 3, d'argent à trois pals, aiguisés de sable. Courcelles dit : trois épieux mouvant de la pointe de l'écu qui est de Lard. D'autres auteurs les donnent : palé d'or et de gueules de neuf pièces.

Le nom des de Lard se voit, dit encore M. de Froidefond, dans les jugements des intendants de Bordeaux portant *maintenue* de noblesse (recherche de la noblesse, de 1697 à 1788) ; il figurait également dans les assemblées de la noblesse aux États-Généraux de 1789, en Périgord et en Agenais.

La famille de Lard habite le Périgord depuis l'année 1762, par le mariage de Charles de Lard, chevalier, seigneur de La Mespoule, avec Marie de Beyne, qui lui porta le château et la terre de Cussac, commune de Saint-Germain et Mons.

Les moulins de Bergerac payaient la rente aux seigneurs de Cussac. — Charles de Lard, petit-fils du précédent, fut élu conseiller général pour le canton de Bergerac, en 1847. La terre de Cussac a été vendue, il y a quelques années, par son fils, qui a passé dans le Bordelais, et la famille n'est plus aujourd'hui représentée en Périgord que par M. l'abbé de Lard, curé de Sainte-Sabine.

Digitized by Google

I

Exemption du ban et arrière-ban à cause du service rendu par noble Jean de Lard, sieur du Garroussel (10 may 1639).

Pardevant Nous Anthoine de Boysonnade, conseiller du roy en ses conseils, advocat et premier président et juge mage de la sénéchaussée d'Agenois, commissaire depputté par sa Majesté pour la convocation du ban et arrière-ban d'Agenois et Condomois à Agen, et dans notre logis, ce jourd'huy dixiesme may mil six cent trente-neuf, c'est présenté... Sabaty, pour le sieur de Bouysse, lequel a remis un dire et présente tenneur, Sabaty, pour noble Jacques *de Lard*, écuyer, sieur de Bouysse, en la jurydiction de Tournon, assigné sur la convocation du ban et arrière-ban, remonstre qu'il possède : . . . . . .

(Suit le dénombrement de tous les biens appartenant à Jacques de Lard.)

Tous les susdits biens sont subjets au payement de la taille, rante ordinaire et extraordinaire, subcides, gens de guerre, emprunts, subsistances et autres charges; mais il vous requiert, attendu son âge et indysposition, à cause des gouttes qu'il a, qui le retiennent ordinairement dans le lit ou dans sa chambre, et à cause desquelles il ne peut pas nullement monter à cheval, le descharger du service dudit ban et arrière-ban, notamment à cause que le sieur del Garroussel, son fils, est au service du Royet a l'honneur d'avoir une lieutenance dans une compagnie de monsieur de La Nadalye, au régiment de monsieur de Thonneux, despuis huict ans en sça, où il sert encore actuellement, comme appert du certyficat du major et des cappitaines dudit régiment, du vingt-sixiesme d'apvril dernier, quest y attaché. Protestant néalmoingt, que s'il pouvoit aller à pied ou à cheval, qu'il exposeroit comme il a touiours fait, et veut que son dit fils fasse encore fort librement sa vie et son honneur pour le service de sa Majesté, comme estant son très humble, très fidèle et très obeyssant subject et serviteur. Surquoy ouy de Redon procureur du Roy et veu le certyficat du service actuel randu par le fils dudict sieur de Garroussel, nous, présidant, juge mage et commissaire susdit, avons octroyé acte audict sieur de Garroussel et la remise de son dénombrement. Et, attandu le service randu par son fils, l'avons deschargé du service et de la contribution du ban et arrière-ban.

BOYSSONNADE, *juge-mage.*

DESCAYRAC, *greffier.*

Digitized by Google

II

Du 21 novembre 1646.

Hommage randeu par noble Jean de Lard, sieur du Garroussel, à sa Maiesté.

Pierre Levenyer, conseiller du roy en ses conseils, prézident en la Chambre des comptes de Navarre, commissaire par elle député pour la réception des hommages deubs au Roy, à cause de son advenement à la couronne, par les vassaux du duché d'Albret-Bas, comté d'Armagnac et baronnye de Tournon, suivant l'arrest de la dite Chambre, du deuxiesme may mil six cent quarante-six, donné en exécution de l'arrest du Conseil, du quatriesme octobre mil six cent quarante-cinq, par lequel sa Majesté a levé à l'esgard de ladite Chambre les surceans et deffenses quy avoient esté faites par les arrests dudit Conseil, des quatorziesme et vingt-quatriesme septembre et neusviesme novembre mil six cent quarante-quatre. A tous ceux quy ces présentes verront, sçavoir faisons que, cejourd'huy bas escript, c'est présenté pardevant nous, en la ville de Nérac, noble Jean de *Lard*, sieur de Garroussel, lequel, en présence et du consentement de Me Théophile Dulong, advocat du roy au siège de ceste ville et faizant l'office de procureur du roy en nostre commission, estant teste nue, genoux à terre, sans espée, manteau, ny esperons, ses mains jointes entre les nostres, a fait et presté les foy, hommage et serment de fidellité, qu'il doibt à sa Maiesté, pour raison de la rente foncière de soixante-cinq cartons et demy quart de boisseau des bleds, certains avoines, cénevis, fiefs, lots, ventes, droit de prelation, captes, arriere captes, qu'il prend en diverses parroisses, en la jurisdiction dudit Tournon, sur les biens subjects aux dites rentes, fiefs, lots, ventes, qu'il expéciffiera particulièrement par son adveu et desnombrement mouvant de sa Maiesté, à cause de ladite baronnye de Tournon. Et a promis d'estre bon et loyal vassal de sadite Maiesté, de garder son bien et honneur, de tout son pouvoir et d'esviter son domaige, de la servir envers tous et contre tous, sans nul excepter, de ne se trouver en aulcun lieu où soit machinée aulcune chose contre son service et, quand il en viendroit à sa cognoissance, en advertir ou ses principaulx officiers et, semblablement, observer tout ce qu'un bon et loyal vassal doibt à son souverain seigneur. Auquel présent hommage nous avons receu ledit sieur

Digitized by Google

de Garroussel, sans préjudice des debvoirs ausquels il pourroit estre tenu pour les dits biens et du droit d'autruy, à la charge que le dit sieur de Garroussel baillera ladveu et desnombrement des dits biens, et icelluy vériffiera pardevant nous dans quarante jours. Aultrement, à faute de ce faire, le présent hommage sera déclairé pour non advenu. Et, au cas que les dits biens fussent saisis, à faute du présent hommage non rendu, nous luy avons fait main-levée des fruits, la saisie du fonds tenant jusques-à ce qu'il aye baillé ledit desnombrement. En tesmoing de quoy nous avons signé ses présentes et à icelles fait apozer le cachet de nos armes. Audit Nérac, le vingt-uniesme jour du mois de novembre mil six cent quarante-six.

LEVENYER.

Par ordonnance dudit sieur :

CAPOT, *greffier*.

Pour copie conforme :
A. GOUSTAT.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

L'ABBÉ AUDIERNE.

Peu de jours après la mort du doyen de la Société historique et archéologique du Périgord, arrivée à Paris le 23 octobre dernier (1891), la *Petite Gironde* publiait les lignes suivantes de son correspondant de Périgueux :

« Notre département a perdu récemment un de ses historiens, un des hommes qui surent l'honorer par leur science et par leurs écrits. Nous voulons parler de l'abbé Audierne. Les souvenirs qu'il laisse dans notre ville, soit au musée, que ses trouvailles et ses dons servirent à former, soit à la bibliothèque, où son *Périgord illustré* et ses nombreuses brochures d'histoire locale occupent la meilleure place, lui donnent droit à la reconnaissance de nos concitoyens, et la municipalité a pour devoir de traduire cette reconnaissance, en donnant le nom si sympatique d'Audierne à quelque nouvelle voie du quartier qui surgit dans la vieille cité de Vésone, dont le défunt a fait si éloquemment revivre l'antique origine et les curieux monuments aujourd'hui disparus. »

Je me propose d'examiner ici si l'œuvre scientifique de l'abbé Audierne justifie cet éloge flatteur du journal bordelais. Je laisserai de côté tout ce qui a trait à sa carrière ecclésiastique, pour me borner à rappeler seulement les services qu'il a rendus à l'histoire et à l'archéologie de notre province.

Il faut reconnaître, tout d'abord, qu'il s'est éteint dans son humble et solitaire retraite, au milieu d'une indifférence à peu près générale. Les malheurs de sa vie, son éloignement du Périgord, sa très longue vieillesse, la rareté de ses ouvrages, telles ont été les causes de sa défaveur auprès de la génération moderne. La passion des uns, l'ignorance des autres ont fait tort à la fois à l'homme et à l'écrivain.

C'est à la Société historique et archéologique, dont il a en quelque sorte préparé la fondation, qu'il appartenait de rétablir la vérité. Elle m'a confié la tâche délicate de rendre à la mémoire de l'abbé Audierne l'hommage suprême qui lui est dû. En rappelant à ses compatriotes ses titres à leur gratitude comme archéologue et comme historien, je crois remplir un devoir en même temps qu'accomplir un acte de justice; car je ne saurais oublier qu'il encouragea mes premiers essais historiques et qu'il m'a constamment depuis honoré de ses bontés.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

François-Georges Audierne naquit à Sarlat, le 4 janvier 1798, de Henri-Louis Audierne et de Guilherme Andrieux. Il reçut le jour dans l'ancien évêché de Sarlat, où son père avait un logement comme commissaire principal pour les opérations contributives et autres du district. Ce fut une ancienne religieuse, la sœur de l'arrêtiste Sirey, ancien prêtre aussi, qui lui apprit à lire. Il fit ses classes au collège de sa ville natale, où il eut pour régent de rhétorique et de philosophie Jouannet, qui fut plus tard membre correspondant de l'Institut et conservateur de la bibliothèque et du musée de Bordeaux. C'est à ce professeur éminent qu'il fut en partie redevable de ses goûts pour l'histoire locale. « Cet homme excellent, dit-il dans ses mémoires, me prit en amitié; il m'emmenait avec lui dans ses explorations les jeudis et les dimanches, et c'est ainsi que j'appris à aimer l'antiquité, que j'ai cultivée toute ma vie, après avoir rempli les devoirs des emplois que j'ai occupés. » Jouannet ne cessa d'entretenir avec son ancien élève des relations suivies, jusqu'à sa mort, qui arriva en 1846. Parmi les précieux manuscrits dont il devait lui faire don, nous citerons de préférence deux volumes de l'*Histoire de la ville de Périgueux*, par Chevalier de Cablanc, que je dois à mon tour à la générosité de l'abbé Audierne.

Nul savant avant lui n'avait parcouru en Périgord un aussi vaste champ d'études. Il poussa ses investigations jusqu'à l'antiquité la plus reculée, afin de retrouver dans les moindres monuments les travaux gradués de l'intelligence de nos pères. Dans une brochure sur l'âge de pierre, où sont signalées les grottes du Périgord, il ouvrit la campagne à MM. Lartet et Christy, dont les admirables découvertes devaient jeter de si vives lumières sur l'industrie et la façon de vivre de nos premiers ancêtres.

Passant ensuite aux temps celtiques, dont nous ne connaissons l'histoire que par quelques monuments échappés au temps et peut-être aux vainqueurs, il a consacré une notice aux druides et à leur culte, et, signalant les monnaies gauloises trouvées par lui à Belvès, à Olivoux, près Montignac, et sur l'emplacement de la forteresse d'Ecornebœuf, il s'appliqua à démontrer que ces monnaies étaient réellement autonomes, c'est-à-dire frappées dans notre contrée et non dans les villes du midi.

Il est plus à son aise pour parler des restes plus importants de l'époque qui s'étend de la conquête de César aux invasions des barbares. Les Romains n'ont occupé notre sol que pendant environ cinq siècles, et cependant quelles empreintes ils y ont laissées! Dans son *Epigraphie* de l'antique Vésone, l'abbé Audierne établit, par les monnaies et les ruines de cette ville, que Sexte Pompée, échappé à la défaite de Munda, en Espagne, vint se réfugier à Vésone, et que c'est à lui, à sa famille et

Digitized by Google

aux nombreux amis qui avaient partagé sa fortune, que l'on doit les monuments sans nombre que renfermait cette cité, d'ailleurs créée par eux dans l'emplacement qu'on appelle encore l'ancienne Cité. La Vésone gauloise était située sur la rive gauche de l'Ille, dans le vallon de Campniac.

L'abbé Audierne étudia d'une façon toute spéciale les substructions mises à nu des thermes de Vésone, signala une mosaïque qui sans lui eût été détruite, et réunit une riche collection de médailles recueillies par lui à Razac, Eymet, Gardonne, Mouleydier, Olivoux, Grojac, près de Sarlat, Tabernat, La Monzie-Montastruc, St-Rome, La Gazaille, Vitrac, dans la vallée du ruisseau de Cuse, à Lassagne, etc., et surtout, à Périgueux, lorsque en 1857 fut creusé le canal de navigation dans la partie longeant la rivière de l'Ille. Un triens d'or, portant le mot *Gemeliaco*, avait été trouvé à Saint-Paul-La-Roche, à quelques kilomètres de Jumilhac. On l'attribuait à Jumièges. Cette ressemblance de nom et le voisinage de Jumilhac et de Saint-Paul frappèrent l'abbé Audierne. Se rappelant la lettre de Rurice, qui revendiquait pour le Limousin des droits sur Jumilhac, dont le nom était *Gemeliacum*, et lisant dans le champ *Leno* pour *Lemo*, il ne douta plus de l'origine de cette monnaie. Étant venu à Paris et l'ayant communiquée à MM. Chabouillet et C. Le Normand, ils ne la reconnurent d'abord que pour être de Jumièges. Mais, sur les observations de notre compatriote et après un minutieux examen, le triens fut définitivement attribué à Jumilhac. La Bibliothèque de la rue Richelieu en fit l'acquisition.

Une question d'un plus haut intérêt, sur laquelle il est revenu plusieurs fois dans ses écrits, est celle de l'introduction du christianisme en Périgord. Il était certainement glorieux pour ce diocèse de faire remonter sa fondation aux sources mêmes apostoliques ; mais la tradition, si respectable soit-elle, qui, en faisant de saint Front un des 72 disciples, reportait son apostolat au Ier siècle de l'ère chrétienne, n'était point étayée par de sérieux arguments, bien qu'elle ait eu d'ardents défenseurs, comme le P. Dupuy. L'abbé Audierne, en se faisant l'éditeur de ce récollet, l'a combattu avec une réelle sagacité. Il considère bien saint Front comme l'apôtre du Périgord, mais il établit qu'il n'est venu seulement dans cette province que vers le milieu du IIIe siècle. Et il le prouve par le témoignage des premiers écrivains et par les monuments de l'époque, insistant surtout sur la découverte faite à Périgueux de plusieurs sépultures de façon païenne, c'est-à-dire avec des vases d'eau lustrale et des pièces de monnaies mises dans la bouche des défunts pour le passage du Styx. En février 1862, furent, en effet, trouvés au Roc-de-Campniac, des tombeaux offrant des monnaies des empereurs Claude

Digitized by Google

le Gothique et Tacite. D'où il en conclut que si Vésone eût été convertie dès le Ier siècle, il n'eût pu en être ainsi.

La thèse soutenue par l'abbé Audierne a rencontré d'habiles contradicteurs. Une de ses trouvailles, dont ceux-ci auraient pu se prévaloir, lui fournit l'occasion de les réfuter. Il avait eu la chance de découvrir, en 1861, à Bergerac, cette vie de saint Front, attribuée par le P. Dupuy à un évêque périgourdin du xe siècle, nommé Sébalde, et qu'on croyait entièrement perdue. C'est l'original et l'unique exemplaire d'un manuscrit contenant la traduction de l'ancien texte latin, faite en 1669 par Me Jean Dumonteil, avocat. L'abbé Audierne a bien voulu me donner ce manuscrit, qu'il a accompagné d'observations critiques où il maintient avec énergie ses opinions antérieures, contestant la valeur historique du document.

Il étudia nos antiquités chrétiennes plutôt dans les monuments que dans les livres, préférant à ceux-ci les documents de l'archéologie, qui sont toujours purs de toute erreur. A Saint-Avit-Sénieur, il fit la découverte du tombeau de saint Avit. En défonçant un terrain sur le versant de l'église pour y planter une vigne, un paysan avait mis au jour ce tombeau. Les terres entraînées par les eaux en avaient fait disparaître le couvercle. L'abbé Audierne fut saisi d'une admiration religieuse et artistique à la fois, à la vue de ce tombeau taillé dans le roc vif à une profondeur de 1 mètre et qui mesurait 2m30 de longueur et 1 mètre de largeur; il était plus large vers le haut que dans le bas et faisait face au levant. Son architecture était un chef-d'œuvre : tout le pourtour en était sculpté; un soubassement en relief régnait tout le tour et, sur ce soubassement, reposait une triple arcature soutenue par de petites colonnes les unes sur les autres; à la tête se trouvaient de petites figurines représentant des anges. La découverte de ce tombeau, qui remontait au ive ou ve siècle, était un témoignage authentique de l'existence du saint solitaire et de la grande ferveur des peuples à cette époque.

Une autre fois, visitant St-Vincent-les-Paluels, notre infatigable collègue aperçut dans le cimetière plusieurs débris de pierres de revêtement et des briques à rebords. Ayant demandé au fossoyeur s'il en trouvait quelquefois, il lui répondit qu'on en trouvait beaucoup dans la cour de sa maison. S'y étant transporté, l'abbé en retrouva, en effet, à la surface et, ayant fait fouiller, il découvrit une baignoire vaste et dans laquelle étaient une hache celtique avec des débris de vases en terre; à cent mètres de là, une fontaine sortait du rocher, dont les eaux se dirigeaient dans cette baignoire, anciennement, en passant sous une arcade encore existante et construite en pierres de petit appareil. Le village était rempli de tombeaux en pierres et portait le nom de *Salvadou*. Cette baignoire, d'après l'abbé

Digitized by Google

Audierne, remontait au IVe siècle, et il n'était pas douteux à ses yeux qu'elle n'eût été un *lavacrum* ou baptistère.

Il découvrit de la même manière, à Lamonzie-Saint-Martin, près de Bergerac, des sépultures dont il retira un couvercle en marbre blanc sculpté et offrant des ceps de vignes, avec le monogramme du Christ, un anneau mérovingien, un poids de romaine, et des graines, qu'on croyait déposées dans le tombeau par des fourmis ou autres insectes. Ayant fait ouvrir un nouveau tombeau, il y trouva un squelette, ayant sous sa tête un godet en mortier contenant une poignée de graines. C'était des graines de genièvre, de bleuet, de trifolium et d'héliotrope sauvage. L'abbé Audierne en fit semer, MM. Jouannet, Brard et Géraud de Marcillac en firent de même; toutes ces graines germèrent, se développèrent, et il fut bien constaté que des graines, même séculaires, ne perdaient pas leur germe.

La numismatique dut à l'abbé Audierne d'utiles éclaircissements : ils ne se bornèrent pas à prouver l'établissement d'ateliers monétaires à Vésunne et à Jumilhac-le-Grand. La découverte d'une monnaie mérovingienne, frappée à Thiviers et inédite, et surtout de la seule *hélienne* connue, lui valut parmi les numismates une certaine notoriété. Hélie II, comte de Périgord, fils aîné de Boson II, comte de La Basse-Marche et de Périgord, avait fait frapper une monnaie qui portait le nom d'hélienne. Il n'en avait pas le droit ; à l'évêque seul appartenait cette prérogative, comme abbé du monastère de Saint-Front. L'évêque cependant garda le silence sur cette usurpation. Mais son successeur Géraud de Gourdon s'en plaignit au comte Aldebert, successeur d'Hélie. Celui-ci résista à l'évêque. Une guerre s'ensuivit, et les héliennes furent supprimées. On conçoit dès lors leur rareté. C'est l'abbé Audierne qui a trouvé la première, à Bergerac, chez l'orfèvre Bedingue. A ce sujet, M. Adrien de Longpérier lui écrivit : « Vous avez la main heureuse, et vous avez marqué d'un fameux caillou blanc votre carrière d'archéologue. »

Les nombreux travaux de l'abbé Audierne attirèrent à la fois sur lui les regards des sociétés savantes, dont plusieurs l'admirent dans leur sein, et du gouvernement, qui le nomma inspecteur des monuments historiques du département de la Dordogne et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Son titre d'inspecteur lui permit de rendre encore de plus grands services. Il fit classer par l'État une vingtaine de monuments, après en avoir fait l'historique, et obtint des fonds pour leur restauration. Quelques-uns demandent une mention spéciale. A Périgueux, c'est d'abord l'amphithéâtre et la tour de Vésune, qui avait été englobée dans une propriété particulière ; il obtint l'entrée libre pour les visiteurs et, grâce à lui, elle fut respectée lors du percement de la tranchée du chemin de fer. On peut

Digitized by Google

citer ensuite la chapelle épiscopale de la Cité, monument admirable de la Renaissance, bâtie par Guy de Castelnaud, qui, après avoir été occupée par les pénitents blancs, servait à la cure de débarras ; la tour Mataguerre, un des derniers forts de l'enceinte du Puy-Saint-Front, que l'architecte et la ville voulaient abattre ; à Brantôme, les cloîtres et l'église abbatiale, qui remplaça la modeste chapelle affectée au culte paroissial, et pour les réparations de laquelle il fit allouer une subvention de 40,000 francs. Enfin, à Cadouin, il fit racheter les cloîtres, avec l'appui du préfet et du conseil général.

Poitiers doit à la sollicitude de notre compatriote la conservation de son ancien baptistère, attenant à la cathédrale, dit le Temple de Saint-Jean, qu'on voulait sacrifier pour l'alignement d'une rue. Il se trouvait de passage dans cette ville, où il avait dîné chez l'évêque, M. de Bouillé, dont il écouta les plaintes au sujet de la démolition projetée. L'abbé écrivit immédiatement à M. de Caumont, fondateur de la Société française d'archéologie, qui mit tout en œuvre pour sauver un monument unique dans son genre.

Il est bon de rappeler que, par son initiative, la chapelle de la maison de campagne des évêques de Sarlat, à Temniac, vendue à la Révolution, cessa d'être un atelier de tonnellerie et put être enfin rendue à sa première destination.

Après avoir ainsi, dans la mesure de son influence, contribué à assurer le sort des édifices qui forment la plus belle portion de notre patrimoine artistique, l'abbé Audierne se préoccupa aussi de préserver de la destruction les monuments de proportions plus restreintes, mais d'un intérêt non moins grand. Ce fut l'objet de la création du Musée départemental de la Dordogne (1834). Le gouvernement désirait l'établissement de ce dépôt précieux pour l'artiste comme pour l'historien. Le préfet de la Dordogne Romieu et le maire de Périgueux de Marcillac laissèrent à l'abbé Audierne toute liberté et tout pouvoir pour mener ce projet à bonne fin. Je pourrais fournir de longs détails sur la fondation du Musée, dont le principal honneur revient assurément à notre collègue. Il fit choisir comme local l'église des pénitents blancs qui touchait aux bâtiments de l'évêché. Il traita avec le sieur Blondeau, pour le transport des restes d'architecture réunis par MM. de Taillefer et de Mourcin dans un grand vomitoire des Arènes de la Cité. En peu de jours, la chapelle fut occupée par des fûts de colonne, entablements, corniches, architraves, inscriptions, cippes funéraires, urnes, briques à rebords, etc. Comme ce n'était que des pierres et qu'il fallait intéresser plus particulièrement le public, l'abbé Audierne y ajouta la collection minéralogique de M. Brard, la collection de fossiles qu'il tenait lui-même de M. Jouannet, ses médailles, ses haches celtiques,

Digitized by Google

poteries, hallebardes, meules, clefs, monnaies gauloises, et plusieurs figurines antiques. Le musée une fois ouvert reçut successivement plusieurs dons et ne tarda pas ainsi à acquérir un certain développement. C'est ici le lieu de rappeler que la couleuvrine en bronze prise à Mussidan par Montpezat, placée aujourd'hui dans le Musée, doit au fondateur sa conservation : elle avait été trouvée dans les démolitions de l'ancien Hôtel-de-Ville où on l'avait enfouie. Le conseil municipal voulait la vendre à un poëlier ; à l'aide de plusieurs articles dans la presse locale et avec l'appui du préfet Romieu, il parvint à la sauver.

L'abbé Audierne n'accordait pas une moindre attention aux documents écrits. Que de manuscrits échappés, grâce à lui, à une disparition immimente ! Les titres et chartes de l'abbaye et de la ville de Sarlat allaient être vendus à un juif de Bordeaux par Mme veuve Bouffanges. Il eut fort heureusement la préférence pour d'autres livres aussi qu'il lui acheta. Ce sont ces titres et documents qui lui ont servi à composer l'histoire de la ville de Sarlat et de ses évêques, et qui, devenus la propriété définitive de la Société historique et archéologique du Périgord, ont été généreusement déposés par elle aux Archives de la Dordogne. L'abbé Paulhac, ancien syndic des chanoines de la cathédrale de Périgueux, avait gardé chez lui une notable portion des archives de sa compagnie qui, sans cela, eût disparu comme le reste. L'abbé Audierne en obtint la remise. Il s'y trouvait notamment un fort registre des XIVe, XVe et XVIe siècles, que je possède aujourd'hui, et qui est peut-être l'unique document capable d'éclairer l'historien sur la puissance temporelle du chapitre.

Il m'a raconté comment il trouva aussi chez un épicier, près de la tour Mataguerre, ce manuscrit autographe des *Philippiques* de Lagrange-Chancel, que j'ai édité en 1878, et qui, avec d'autres papiers provenant de l'hôtel de Cablanc, était destiné à habiller le sucre et la cannelle. On a vu qu'il était devenu possesseur de l'histoire introuvable de saint Front, par Sébalde ; il avait acquis de même l'Itinéraire d'Arculphe, manuscrit du XIe siècle, relatif à l'histoire du Saint-Suaire de Cadouin, que M. Martial Delpit devait publier, et le fonds d'archives du château de La Feuillade, commune de Coursac, aujourd'hui au dépôt départemental.

L'abbé Audierne poursuivit son œuvre de vulgarisation par tous les moyens dont il pouvait disposer. En 1845, il voulut renouveler un projet qui avait déjà échoué en 1838, celui de la création à Périgueux d'une Société archéologique, indépendante de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne. Il se réunit dans ce but à MM. A. de Gourgues, C. Desmoulins, Félix de Verneilh et de Mellet. Dans une réunion préparatoire furent jetées les bases d'une Société dont le but serait : 1° d'étudier et conserver les monuments ; 2° réunir des documents, en vue d'une

Digitized by Google

statistique monumentale et d'une carte archéologique de la Dordogne ; et 3° de rechercher les manuscrits disséminés dans le département et intéressant son histoire. On voulut nommer l'abbé Audierne président de la future Compagnie, mais il déclina cet honneur pour le laisser à M. de Mourcin, directeur du nouveau musée, qu'on voulait écarter, ce qui fit qu'on se sépara sans rien avoir conclu, après trois jours de courses employées à visiter les monuments de Périgueux. Ce n'est qu'en 1874 que ce projet devait enfin aboutir. Ce sera l'honneur de ma vie d'y avoir contribué. Je venais d'achever mes études de droit à Paris : tout rempli encore du feu sacré que m'avait communiqué l'érudit vieillard de Ménilmontant, je n'eus pas de peine à faire partager mes vues sur ce point aux regrettés docteur Galy et Eugène Massoubre, et au bout de quelques mois, le Périgord put compter une utile institution de plus.

Ce n'est pas seulement par des actes que l'abbé Audierne a signalé son zèle pour les recherches historiques et archéologiques. Il eut toujours à cœur de tenir le public au courant des découvertes journalières qui se faisaient dans les travaux de construction ou dans la culture des champs. Il est vrai que nul n'avait été mieux placé pour pouvoir en être instruit. Pendant de longues années, accompagnant, comme vicaire-général, Mgr de Lostanges dans ses visites pastorales, il parcourut toutes les paroisses du Périgord; il profita de ces voyages pour recueillir à la fois des documents échappés au vandalisme révolutionnaire, et d'antiques objets que le sol ne rend, trop souvent, qu'avec une avare parcimonie. Il put, par ce moyen, enrichir le musée qu'il avait fondé. Dans ses dernières années, il s'était aussi dessaisi de divers documents en faveur des Archives du département et de la Société historique, et, par mon intermédiaire, la ville de Périgueux a recouvré l'original de l'inventaire dressé en 1598 par le maire Jay de Beaufort des titres et papiers de son Hôtel-de-Ville.

Le comte de Taillefer et Jouannet n'avaient écrit que pour des savants ; les travaux de l'abbé de Lespine ne concernaient que l'histoire de quelques familles privilégiées. L'abbé Audierne s'efforça de remplir à lui seul le vaste programme tracé, vers la fin du siècle dernier, par les Chanceladais, dont il a continué les traditions de savoir et de labeur. Il a tout étudié, écrit sur tout, l'archéologie, la géologie, la minéralogie, l'histoire. Il est inutile d'entrer dans le détail de ses ouvrages, dont la matière commence aux temps préhistoriques pour finir à notre âge ; le plus connu est son *Périgord illustré*, guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne, qui est comme un résumé populaire de ses diverses publications, dont on trouvera la liste à la suite de ma notice. Ce livre est le fruit de trente années d'études et de veilles assidues, de recherches

Digitized by Google

constantes et de courses nombreuses. On a rarement vu un auteur atteindre le but qu'il s'était proposé aussi parfaitement que notre historiographe. « Dès le début, dit-il dans sa conclusion, dont je dois rappeler ici les termes, mon unique pensée fut de mettre en évidence tout ce que le département de la Dordogne a produit de grand et de sublime depuis des siècles, de présenter cet ouvrage au public comme un hommage rendu à la sainteté des souvenirs, à la science, aux arts, à l'histoire; de le rendre profitable à tout le monde; de lui garantir ainsi une existence aussi durable que les monuments qu'il décrit; de l'offrir, enfin, en particulier, à mes concitoyens, comme un gage assuré de respectueux dévouement. »

Tels sont les principaux traits de la carrière scientifique de l'abbé Audierne. Quelques-uns lui reprocheront peut-être d'avoir négligé parfois de citer les sources auxquelles il a puisé et de faire trop bon marché des légendes de nos saints. Je pourrais parler encore des mémoires inédits qu'il a laissés sur les hommes et les choses de son temps, où l'on a le regret de voir un vieillard aigri employer les restes de sa verve à satisfaire quelques rancunes personnelles.

La postérité oubliera ces faiblesses pour ne voir en l'abbé Audierne que l'archéologue et l'historien dont les travaux persévérants ont singulièrement agrandi le domaine de notre histoire provinciale. Son nom figurera toujours avec honneur dans les annales périgourdines, avec ceux d'Arnault La Borie, de Chevalier de Cablanc, du chanoine Tarde, du P. Dupuy, de Wlgrin de Taillefer et de Dessalles. Les progrès considérables qu'a faits depuis le *Périgord illustré* sa science de prédilection, ne sauraient nous rendre injustes à son égard ; ne sont-ils pas, en grande partie du moins, le fruit de son patriotisme et de son talent ? L'hommage de la reconnaissance publique est bien dû à ces savants qui, en consacrant, comme lui, leur existence à nous révéler les gloires du passé, nous ont fait chérir davantage le coin de terre où nous sommes nés.

A. Dujarric-Descombes.

Digitized by Google

Publications de l'abbé Audierne (1).

1. — Le Miracle de Migné ou observations sur l'apparition d'une croix dans cette paroisse, à la suite des exercices du Jubilé ; Périgueux, Dupont, 1827, in-8° de 33 pages et une planche lithographiée (2).

2. — Notice historique sur la ville de Saint-Astier, le pont qu'elle vient de bâtir, et sur l'église de Saint-Front de-Champniers ; Périgueux, Dupont, 1833, in-12 de 24 pages.

3. — Du Druidisme, ou de l'état religieux du Périgord avant l'établissement du christianisme dans cette partie de la Gaule aquitanique ; Périgueux, Dupont, 1834, in-12 de 36 pages.

4. — Notice sur les églises du département de la Dordogne, offrant quelque intérêt à la Société française pour la conservation des monuments. (*Bulletin monumental*, tome Ier, 1834, p. 187-211.)

5. — Notice historique sur les évêques de Périgueux, précédée de quelques notions sur l'Aquitaine et le Périgord. (*Calendrier des Corps administratifs de la Dordogne ;* Périgueux, Dupont, 1835, p. 142-180 ; 1836, p. 209-238.)

6. — Précis historique sur la ville de Sarlat et ses évêques. (*Calendrier des Corps administratifs de la Dordogne*; Périgueux, Dupont, 1837, p. 181-206; 1838, p. 255-273 ; 1839, p. 262-284 ; 1840, p. 230-246 ; 1841, p. 232-263 ; 1842, p. 267-282 ; 1843, p. 253-269; 1844, p. 241-258; 1845, p. 241-267; 1846, p. 241-259; 1847, p. 258-275; 1848, p. 264-275.)

7. — Rapports sur les monuments du département de la Dordogne. (*Bulletin monumental*, tomes IV, 1838, p. 339-340 ; V, 1839, p. 342-351 ; VI, 1840, p. 289-291 ; VIII, 1842, p. 288-290.)

8. — Découverte d'une figurine antique. (*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. Ier, 1840, p. 219-220, avec planche.)

---

(1) Plusieurs de ces publications sont la reproduction des très nombreux articles ou mémoires publiés dans divers journaux ou revues : *l'Echo de Vésone*, *le Calendrier de la Dordogne*, *la Guyenne monumentale*, etc.

(2) L'auteur fut, pour cet ouvrage, décoré de l'ordre de l'Eperon d'Or par le pape Léon XII.

Digitized by Google

9. — Autel des Apôtres, ou l'Assomption de la Vierge [dans la] cathédrale de Périgueux. *(Annales agricoles et littéraires de la Dordogne,* t. Ier, 1840, p. 277-282.)

0. — Notice historique sur l'abbaye de Cadouin, son église et ses cloîtres; Périgueux, Dupont, 1840, in-8° de 34 pages, avec planches.

11. — Notice sur l'église cathédrale de Saint-Front, son origine, son caractère, l'époque de sa consécration, etc. (*Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, t. Ier, 1840, p. 145, 181, 209.)

12. — Notice historique sur saint Front, apôtre du Périgord, et sur la cathédrale de Périgueux; Périgueux, Dupont, 1841, in-8° de 40 pages.

13. — Notice historique sur la ville de Saint-Astier, son église, et une ancienne chapelle; Périgueux, Dupont, 1841, in-8° de 28 pages.

14. — Notice historique sur l'abbaye de Brantôme, son église et son antique clocher; Périgueux, Dupont, 1842, in-8° de 69 pages.

15. — *L'Estat de l'Eglise du Périgord* par le R. P. Dupuy, récollet, annoté et reproduit, d'après l'édition primitive, par le procédé lithotypographique; Périgueux, Aug. Dupont, 1842, deux volumes in-4° (1).

16. — Quelques souvenirs sur le château de Biron. *(Annales agric. et littér. de la Dordogne*, t. III, 1842, p. 367-376; t. IV, 1843, p. 38-46, avec planches.)

17. — Relation de voyage de Périgueux à Bergerac.

18. — Rapport fait par M. l'abbé Audierne à la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Dordogne, dans la séance du 26 avril 1843, (sur l'industrie et les établissements industriels de l'arrondissement de Périgueux et surtout ceux de la ville); Périgueux, Dupont, 1843, in-8° de 15 pages et trois planches.

---

(1) D'importantes *Notes critiques et historiques sur l'ouvrage du P. Dupuy* suivent chacun des volumes. On doit rappeler que, prenant le récit où l'avait laissé le P. Dupuy, l'abbé Audierne avait continué l'histoire de La Béraudière et écrit celle des évêques qui suivirent ce dernier; 1,200 feuilles furent imprimées et par suite de circonstances critiques mises au pilon! L'abbé en avait conservé les épreuves, que j'ai vues chez lui.

Digitized by Google

19. — Notice historique sur la ville de Saint-Cyprien, son église et son ancien monastère; Périgueux, Dupont, 1844, in-8° de 31 pages et trois planches.

20. — Quelques ruines [ou des châteaux de Vern, de Roussille, de Beauregard et de Clermont]; *(Annales agric. et littér.*, t. VI, 1845, p. 47-64, avec planches.)

21. — Mes délices, ou mes impressions de voyage en Italie, en 1847.

22. — Notice historique et descriptive de l'église de Merlandes; Périgueux, Dupont, 1847, in-8° de 14 pages et une planche.

23. — Candidature de M. l'abbé Audierne. — A mes concitoyens. — Périgueux, Dupont, s. d. (1848), in-8° de 3 pages (1).

24. — Le Périgord illustré, guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne, avec gravures intercalées dans le texte. — Périgueux, Dupont, 1851, in-8° de 676 pages.

25. — Le ban et l'arrière-ban de la sénéchaussée de Périgord en 1557, ou la noblesse du Périgord au XVIe siècle ; Périgueux, Dupont, 1857, in-8°, de 31 pages.

26. — Les Thermes de Vésune, ou la description des substructions récemment mises à découvert à Périgueux ; Périgueux, Dupont, 1857, in-8° de 20 pages.

27. — Les Arènes de Vésone; Périgueux, Dupont, 1857, in-8°.

28. — Épigraphie de l'antique Vésone, ou l'importance et la splendeur de cette cité établies d'après ses inscriptions; Périgueux, Dupont, 1858, in-8° de 90 pages.

29. — Un mot sur une porte romaine, prétendue déblayée et démasquée et qui ne l'est pas ; Périgueux, 1862, in-8° de 3 pages.

30. — De l'origine et de l'enfance des arts en Périgord, ou de l'âge de la pierre dans cette province avant la découverte des métaux; Périgueux, Dupont, 1863, in-8° de 56 pages et 6 planches.

31. — Indication générale des grottes du département de la Dordogne; Périgueux, Dupont, 1864, in-8° de 10 pages.

---

(1) Profession de foi républicaine.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 3e LIVRAISON.

Pages.

Séance mensuelle du jeudi 7 avril 1892 141

— du jeudi 5 mai 153

Mosaïque romaine découverte à Périgueux en 1889 (Michel HARDY) 166

Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron. *(Suite.)* (M. R. DE LAUGARDIÈRE) 178

Recherches inédites d'art et d'histoire sur l'abbaye de Brantôme *(Suite et fin.)* (M. G. BUSSIÈRE) 199

VARIA. — Un pouvoir du duc de Montpensier et une lettre du duc d'Épernon à MM. de Fayolles de Puyredon (M. le Cte DE SAINT-SAUD) 215

Nécrologie. — M. Jules Delpit (M. Ph. T. DE L.) 221

Digitized by Google

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Séance du Jeudi 7 Avril 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans une salle du Musée.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, Condaminas, Dujarric-Descombes, de Froidefond, l'abbé Goyhenèche, Michel Hardy, le docteur Ladevi-Roche, le docteur Georges Millet-Lacombe, de Roumejoux et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce la mort de M. Jules Delpit, membre de notre Société depuis sa fondation, et l'un de nos confrères les plus distingués. Marchant sur les traces de son parent, Martial Delpit, avec lequel il publia en collaboration, en 1841, un ouvrage très remarqué sur un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbüttel, M. Jules Delpit ne cessa, pendant sa longue carrière, de prendre une part très active au mouvement scientifique dans notre région. Homme d'initiative et d'une grande puissance de travail, on lui doit la création de la Société des Archives historiques de la Gironde, qui, sous sa direction, a publié 26 volumes in-4° de textes inédits, source précieuse d'informations pour notre histoire provinciale.

Il fonda également la Société des Bibliophiles de Guienne,

Digitized by Google

et fut aussi l'un des promoteurs de la Commission de publication des archives municipales de Bordeaux.

Inutile de dire qu'il était membre titulaire ou correspondant d'un grand nombre de Sociétés savantes.

Nous lui devons pour notre part la publication des *Poésies inédites* de Lagrange-Chancel (1878) et deux excellentes notices sur MM. Léon Dessalles et Martial Delpit.

Notre savant correspondant M. Ph. Tamizey de Larroque, ami particulier de M. Jules Delpit, sera prié de vouloir bien acquitter la dette de notre Société envers notre regretté confrère, en consacrant à sa mémoire une notice que nous nous empresserons de publier dans notre *Bulletin*.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les publications suivantes :

La *Revue archéologique*, 3e série, tome XXIV, janvier-février 1892, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur (abonnement);

Le *Journal des Savants*, cahiers de janvier et de février 1892, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales*, année 1891, numéro 1, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur;

Le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, 18e année, 1891, un volume broché in-8°, à Paris, chez Champion, libraire de la Société; et l'élégante brochure de M. Paul Durrieu, sur un grand enlumineur parisien au xve siècle, *Jacques de Besançon et son œuvre*, in-8°, à Paris, chez Champion, libraire, 1892;

La *Revue de la Société des Études historiques*, 4e série, tome IX, 57e année 1891, un volume broché in-8°, Paris, Ernest Thorin, éditeur ;

Cinq numéros du journal mensuel *L'alliance scientifique*, publié par Célestin-Aimé Pret, de 1888 et 1889, in-8°, Paris, hôtel de la Société d'Ethnographie ;

Les *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et*

Digitized by Google

belles-lettres de Caen, un volume broché in-8°, Caen, Henri Delesque, imprimeur, 1891 ;

Les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, quatrième trimestre de 1891, un fascicule in-8°, Poitiers, imprimerie Blais, Roy et Cie ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 4e livraison 1891, octobre-novembre-décembre, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon, administrative et commerciale ;

Le *Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XVI, 4 fascicules in-8°, Cahors, imprimerie de Laytou, 1891 ;

Le *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, tome XIX, année 1891, trois fascicules in-8°, Montauban, imprimerie Forestié ;

Le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8°, numéro 8, séances du 7 avril au 21 juillet 1891 inclus, Toulouse, Edouard-Paul Privat, libraire-éditeur ;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome V, juillet-août-septembre 1891, tome XXXV de la collection, in-8°, Montpellier et Paris, contenant un article de notre savant correspondant M. Chabaneau, sur *La langue et la littérature du Limousin*, où sont énumérés (pages 385-387) des poètes provençaux de second ordre que nous avons le droit de nous attribuer :

Bertrand de Born le fils. 1200-1230. On possède de lui deux ou trois pièces dans le même genre que celles de son père ;

Bertran de Preissac (canton d'Excideuil ?) Deux pièces, dont une lui est disputée par d'autres troubadours ;

Gausbert de Puycibot (commune de Saint-Pierre-de-Frugie, canton de Jumilhac, arrondissement de Nontron). Contemporain de Savaric de Mauléon. On a sous son nom une quinzaine de pièces, moins intéressantes que sa biographie ;

Guilhem de la Tour (arrondissement de Ribérac). 1220-1255. Héros d'une touchante aventure d'amour. Douze à quinze pièces ;

Peire de Bocignac, d'Hautefort. Contemporain de Bertran de Born, dont il critiquait les poésies. Il reste deux pièces de lui ;

Peire del Vern (Vergt, arrondissement de Périgueux ?) Une chanson ;

Digitized by Google

Ugo de la Bachellerie (canton de Terrasson, Dordogne, ou plutôt commune de Salons, canton d'Uzerche). Vers 1210. Cinq ou six pièces lyriques ;

De M. Ivan de Valbrune, *Le Périgourdin*, éphémérides de Périgueux, numéro de novembre-décembre 1891, in-8° de 8 pages, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

De M. Henri Stein, sa brochure sur *Henri de Courances*, maréchal de France (1255-1268), extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, in-8° de 21 pages, Paris, Alphonse Picard, 1892. Ce personnage serait le même qu'Henri de Cusances ou Cousances, d'après M. Stein, et n'aurait été qu'une seule fois sénéchal du Périgord pendant les trois années 1265-1267. Fait assez curieux : « ce chevalier français et serviteur de Louis IX fut vers 1264 et temporairement chargé des intérêts anglais en Gascogne, en même temps qu'il occupait les fonctions de sénéchal français en Périgord et Limousin » ;

De M. Étienne Charavay, le *Catalogue* d'une intéressante collection de lettres autographes qui ont dû se vendre aux enchères le 26 mars dernier, à l'hôtel Drouot, et comprenant :

Une très belle lettre de Christophe de Beaumont, du 7 février 1776, sur une œuvre de charité dont il se propose de parler à l'assemblée des curés de Paris ;

Une très curieuse lettre du maréchal Bugeaud à Louis Veuillot, datée d'Oran le 3 mai 1837, par laquelle il lui envoie un article sur la célébration de la fête du Roi à Oran. En Afrique, les dissidences politiques s'évanouissent et on ne pense qu'à bien servir son pays. « C'est que les » passions ne sont pas attisées chaque jour par la polémique de la presse, » et la fin des discussions irritantes est connue en même temps que les » discussions mêmes... Plût au ciel que la France entière ne reçût les » journaux que tous les quinze jours ! Les journaux n'y perdraient rien ; » ils seraient plus estimés et la France plus tranquille » ;

Et une lettre autographe signée de l'illustre homme d'Etat, Charles-Maurice, prince de Talleyrand, à la comtesse (de Bourke), datée du 27 octobre.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Digitized by Google

Dans la dernière chronique de sa *Revue de philologie française*, notre confrère M. Léon Clédat publie les renseignements que nous avons pu lui fournir sur le *Manuscrit de contes et fableaus*, acheté en 1868 aux héritiers de M. de Mourcin par M. Claudin, libraire à Paris.

Dans cette même chronique, notre érudit confrère émet avec raison le vœu, « au moment où l'on va réviser les programmes de licence ès-lettres pour une nouvelle période de trois ans, qu'on y fasse une place, si petite soit-elle, à la littérature provençale du moyen âge, inspiratrice de Dante et de Pétrarque. Qu'on inscrive à côté de la chanson de Roland et de la chronique de Joinville, un sirventès, un seul, de Bertrand de Born ! Les étudiants auront à leur disposition une édition tout-à-fait classique, que M. Antoine Thomas a publiée il y a quelques années. C'est bien le moins qu'on explique dans nos Facultés quelques strophes provençales, alors que dans toutes les Universités du monde civilisé, excepté en France, l'étude de la langue d'oc et de sa brillante littérature est une des parties constitutives de l'enseignement philologique et littéraire. »

M. le Secrétaire général trouve dans le numéro de juillet 1891 des *Annales du Midi* une précieuse indication des bulles de l'année 1290, contenues dans le fascicule 4 des *Registres* de Nicolas IV, et qui peuvent nous intéresser : les nos 2280-81, à Raymond, évêque de Périgueux, pour l'aider à payer les dettes de son église ; n° 2531, mission aux évêques d'Angoulême et de Périgueux d'examiner un accord conclu entre le roi d'Angleterre et le chapitre de Bazas ; n° 2918, privilège de juridiction pour Arnaud de Cravinhac, du diocèse de Périgueux.

M. Bourgeade, élu membre associé dans la séance précédente, adresse ses remerciments à la Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce à M. le Président que le 30e congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le 7 juin prochain et durera

Digitized by Google

jusqu'au 10. Le samedi 11 sera consacré à la séance générale, qui se tiendra dans le grand amphithéâtre.

L'assemblée désigne pour la représenter au congrès : M. le marquis de Chantérac, M. le vicomte Gaston de Gérard, M. Joseph Mallat, qui doit lire un mémoire sur *L'architecture romane en Périgord et en Angoumois*, et M. Henri de Montégut, qui a le dessein de communiquer à la section des beaux-arts un mémoire dont il a oublié de nous transmettre le titre.

Notre confrère M. Grellet-Balguerie écrit au Président pour ajouter quelques observations à l'appui de son opinion, touchant le nom de *la Cacarota* ou *las Cacarrotas*, employé par les deux voyageurs Merula en 1605, Zinzerling en 1612, par le P. Dupuy en 1629 et par le greffier de l'hôtel de ville de Périgueux en 1643 et 1650. « Ce n'est pas seulement à Périgueux, dit-il, que l'on rencontre ce nom de *La Cacarrotà*, chez vous synonyme de celui de *Rolphies* appliqué à vos arènes. Vous vous rappelez que dès 1862, et en 1863 à la Société des Antiquaires de France, comme depuis en 1888, au congrès des Sociétés savantes, j'ai démontré qu'on retrouvait dans la ville de Caudrot, près de La Réole (Gironde), ville construite aux XIIe et XIIIe siècles, l'emplacement et les ruines royales de la villa de Cassinogilum, palais de Waifre, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Je ne sais si, près de cette villa, il aurait existé des arènes. Toutefois, à la sortie de la ville, vers La Réole, par la voie romaine appelée encore le *Chemin de la Vie (via)*, commençant à la rue du Faubourg d'En Vie, subsistaient des restes d'un antique monument, peut-être ceux d'une porte fortifiée, non loin des débris d'une tour pleine en briques appelée *La Tourasse*. Or, coïncidence étrange et heureuse, la tradition constante avait conservé à cette porte ou à ce monument le même nom singulier de *Cacaratà* ou *Cacarotà*, également appliqué aux ruines romaines de votre amphithéâtre. Ne pourrait-on pas voir dans ce nom la forme altérée ou corrompue d'un mot emprunté au latin, duquel dérive le langage roman rustique et le patois roman ? Or, dans les amphithéâtres romains, où l'on faisait combattre des bêtes féroces les unes

Digitized by Google

contre les autres, et contre des hommes, des captifs, des condamnés et surtout des chrétiens, on détenait les lions et les tigres séparément dans d'étroites loges voûtées, fermées par de fortes grilles de fer en forme de porte, qu'avec l'aide de chaînes placées au-dessus on levait et on abaissait pour faire sortir et rentrer les animaux sauvages. La forme de ces loges ou de leurs portes grillées rappelait au peuple celle des portes de villes fortifiées avec leurs herses grillées, armées de pointes de fer, suspendues entre le portail et le pont-levis sur le fossé d'enceinte, et manœuvrées par les chaînes dans les mâchicoulis. En latin, on appelait ces herses du nom de *cataracta* ou *catarracta*. Ne serait-ce pas de là que dériveraient par corruption les noms de *Cacarotà* et *Cacorottà* donnés aux arènes de Périgueux, et ce nom de *Cacarata*, si voisin du latin *cataracta* qui désigne un lieu-dit antique à l'une des portes de Caudrot? En tout cas, je soumets humblement, Monsieur le Président, cette interprétation à vos lumières, en vous priant de remarquer que la coïncidence entre le nom de *Cacarotà* donné à vos arènes et le nom identique de *Cacarata* ou *Cacarota* que j'ai signalé à Caudrot, dans mon album lithographié de 1862, n'est pas nouvelle et qu'elle n'a pas ainsi été inventée pour le besoin de la cause actuelle. »

M. Gustave Charrier écrit également au Président pour demander quelque rectification au sujet des *advanturiers*. Dans sa réponse à la question du journal *L'Intermédiaire des chercheurs*, il n'a pas dit « qu'on désignait généralement sous le nom d'*advanturier* les apprentis de chaque corps de métier, mais bien les gens qui postulaient pour obtenir l'emploi de sacquier, dès qu'une vacance se produisait dans cette corporation. » A l'appui de son assertion, notre honorable confrère cite deux textes tirés des livres de jurade de Bergerac de l'année 1685. Il nous transmet en même temps deux extraits des registres de 1622 et 1623, concernant le régiment de Rambure et qui pourront être utiles à M. le capitaine de Mirandol.

Digitized by Google

jusqu'au 10. Le samedi 11 sera consacré à la séance général qui se tiendra dans le grand amphithéâtre.

L'assemblée désigne pour la représenter au congr M. le marquis de Chantérac, M. le vicomte Gaston de Gér M. Joseph Mallat, qui doit lire un mémoire sur ***L'architect*** *romane en Périgord et en Angoumois*, et M. Henri de Mont qui a le dessein de communiquer à la section des beaux- un mémoire dont il a oublié de nous transmettre le titr

Notre confrère M. GRELLET-BALGUERIE écrit au Prés pour ajouter quelques observations à l'appui de son op touchant le nom de *la Cacarota* ou *las Cacarrotas*, en par les deux voyageurs Merula en 1605, Zinzerling en par le P. Dupuy en 1629 et par le greffier de l'hôtel d de Périgueux en 1643 et 1650. « Ce n'est pas seule Périgueux, dit-il, que l'on rencontre ce nom de *La Ca* chez vous synonyme de celui de *Rolphies* appliq arènes. Vous vous rappelez que dès 1862, et en Société des Antiquaires de France, comme depuis au congrès des Sociétés savantes, j'ai démontré trouvait dans la ville de Caudrot, près de La Réole ville construite aux XIIe et XIIIe siècles, l'emplacem ruines royales de la villa de Cassinogilum, palais de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Je près de cette villa, il aurait existé des arènes. la sortie de la ville, vers La Réole, par la voie r pelée encore le *Chemin de la Vie (via)*, commenç du Faubourg d'En Vie, subsistaient des restes d monument, peut-être ceux d'une porte fortifi des débris d'une tour pleine en briques appelée Or, coïncidence étrange et heureuse, la traditi avait conservé à cette porte ou à ce monum nom singulier de *Cacaratà* ou *Cacarotà*, égalem aux ruines romaines de votre amphithéâtre. N pas voir dans ce nom la forme altérée ou co mot emprun , d rustique et romains, où

Digitized by Google

[illegible] le Georges
[illegible] tenanciers,
[illegible] VIe siècle de
[illegible] ux seigneurs
[illegible] tations nous
[illegible] ographie des
[illegible] époque, sur
[illegible] ent détruits,
[illegible] eux hôpitaux,
[illegible] moins depuis
[illegible] Conseil d'État,
[illegible] à percevoir, en
[illegible] bitants et pro-
[illegible] diquées pour la

[illegible] Repaire nous
[illegible] la fin du XVIIe
[illegible] Marouattes, un
[illegible] domaines pour
[illegible] Nicolas Dupuy,
[illegible] ntesse de Jarnac,
[illegible] pièces, se trouve
[illegible] 1682, prescrivant
[illegible] t Louis, la fête
[illegible] es tenanciers, qui
[illegible] feu de joie.

[illegible] deux donateurs.

[illegible] annales doivent
[illegible] lle de Douchapt,
[illegible] à une nouvelle
[illegible] à Notre-Dame de

[illegible] écemment à Péri-
[illegible] mander « où a été
[illegible] Je viens de finir,

Digitized by Google

M. l'abbé Brugière nous donne ensuite communication d'une pièce rédigée en forme de procès-verbal, ni signé, ni scellé, pour constater l'ouverture faite, le 23 juillet 1440, de la châsse de saint Front, en présence de l'évêque de Périgueux, Hélie de Bourdeille, de plusieurs chanoines et serviteurs de l'église. Ce texte intéressant, en langue vulgaire, est écrit sur la feuille de garde en parchemin d'un censier sur papier, du xve siècle, de la maison de Barnabé, qui se trouve à la bibliothèque de Périgueux, dans le fonds de Saint-Astier. Il sera publié dans le *Bulletin* avec quelques explications.

M. l'abbé Goyhenèche nous donne aussi lecture d'une notice historique sur un fragment de la sainte épine conservé dans la chapelle du château de Montréal. Après avoir rappelé ce que dit le P. Dupuy de sa provenance, notre honoré confrère nous raconte les risques qu'elle a courus à l'époque révolutionnaire et nous apprend que depuis 1858, Mgr George, évêque de Périgueux, a rétabli le culte dont cette sainte épine était l'objet avant la Révolution. Il joint à sa notice un dessin de M. le comte de Gourcy représentant le reliquaire où elle est conservée et qu'aurait fait confectionner à Paris l'abbé Lespine, sur la prière de M. le marquis de Montferrand. Le dessin et la note seront publiés dans le *Bulletin*.

De son côté, M. le comte de Saint-Saud nous adresse une note sur les différentes familles de Martin en Périgord, dans laquelle il croit pouvoir établir que les Martin, officiers du Présidial de Périgueux, et le Martin, maire de cette ville en 1617, étaient originaires du Limousin et une branche des Martin de La Bastide, de Marcellus, de Laubardemont, ce qu'on ne savait pas jusqu'à présent.

M. de Saint-Pierre veut bien offrir à la Société quelques pièces provenant de sa famille et rapportées du château de Saint-Jory las Blous : un registre du xvie siècle, de cinquante feuillets, papier, in-4°, contenant les reconnaissances faites

Digitized by Google

devant le notaire, Guillaume de La Fayole, à noble Georges de Tardieu, seigneur de Saint-Martin, par divers tenanciers, de 1529 à 1530; plus, un inventaire dressé au XVIe siècle de pièces, des XIVe et XVe siècles, ayant appartenu aux seigneurs de Saint-Martin, de Saint-Jory, et où les confrontations nous révèlent des détails intéressants pour la topographie des paroisses de Saint-Jory et de Corgnac à cette époque, sur les ruisseaux, fontaines, moulins actuellement détruits, chemins, etc., et notamment l'existence de deux hôpitaux, l'un à Corgnac et l'autre à Saint-Jory, tout au moins depuis le XIVe siècle; enfin, un arrêt imprimé du Conseil d'État, de 1739, établissant un impôt de 15,000 livres à percevoir, en quatre années consécutives, sur tous les habitants et propriétaires de fonds des villes et paroisses indiquées pour la reconstruction du pont de Corgnac.

Notre nouveau confrère M. Clugniac du Repaire nous offre également huit pièces, sur papier, de la fin du XVIIe siècle, qui sont des comptes de la ferme de Marouattes, un procès-verbal d'estimation du bétail des domaines pour Mathurin de Clugniac sieur du Repaire et Nicolas Dupuy, bourgeois de Brantôme, fermiers de la comtesse de Jarnac, moyennant 4,800 livres par an : parmi ces pièces, se trouve une lettre du chevalier de Jarnac, du 17 août 1682, prescrivant des réjouissances pour le jour de la Saint Louis, la fête « du plus grand de tous les roys », à tous ses tenanciers, qui devront être sous les armes et allumer un feu de joie.

L'assemblée vote des remercîments aux deux donateurs.

M. Dujarric-Descombes dit que nos annales doivent conserver le souvenir de l'antique chapelle de Douchapt, qu'on vient de démolir pour faire place à une nouvelle chapelle destinée à perpétuer la dévotion à Notre-Dame de Pitié et un pèlerinage renommé.

M. Baring-Gould, Anglais qui a passé récemment à Périgueux, écrit à M. le Président pour lui demander « où a été trouvé le buste de Jules César au Musée. Je viens de finir,

Digitized by Google

lui annonce-t-il, un grand travail sur les bustes des empereurs romains jusqu'à Néron. Le buste de Périgueux ressemble beaucoup à celui du Campo-Santo, à Pise. L'autre du Musée n'est pas de Cicéron, mais de Corbulon. On a de Cicéron un buste inscrit avec le nom et l'âge à Madrid, qui donne le type. D'autre part, le buste de Corbulon du Louvre a été trouvé dans le temple érigé par Domitia Longina, sa fille, en son honneur, et il y en a d'autres semblables à Rome, à Florence et à Saint-Pétersbourg. On a à présent abandonné tout-à-fait l'attribution de ces portraits à Cicéron. Est-ce qu'il y a des photographies de ce buste de Jules César qui est fort beau? Mon livre est presque fini, c'est-à-dire est imprimé; mais il y a du temps pour y ajouter une note à la fin sur ce buste, qui m'a vivement intéressé. »

M. le Président ayant transmis à M. Baring-Gould les renseignements qu'il demandait, celui-ci lui répondait de Cahors le 14 mars dernier :

« ... Si le César vient de la collection Campana, malheureusement on ne peut pas s'y fier. Une foule de bustes et statues de cette collection sont des imitations et ont été falsifiés de toute manière. La plus grande partie est à l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg; là, on a une statue de Marius avec inscription fausse, et toute sorte de ces « déshonnêtetés ». Je ne doute pas que votre César est copié d'après le buste à Pise. Cependant, entre les autres qui sont des fraudes, il y en a quelques-uns qui sont anciens dans cette collection Campana, mais on s'en défie toujours quand on entend la provenance. »

M. le Président nous entretient ensuite d'intéressantes découvertes archéologiques faites récemment à Périgueux.

Le 5 mars dernier, il recevait la visite de M. Maurice Magnou qui lui annonçait que dans un jardin lui appartenant, rue Bertrand de Born, sur le côté sud du boulevard de Vésone, diverses antiquités venaient d'être mises au jour. En creusant les fondations d'une maison dont M. Magnou a

Digitized by Google

confié la construction à M. Bourland fils, entrepreneur, des ouvriers avaient rencontré des pans de murs d'une habitation romaine et des débris céramiques. Des quantités notables de charbons de bois, mélangés avec des tuiles provenant de la toiture, démontraient que cette habitation, comme la plupart de celles de l'antique Vésone, avait été détruite par le feu. Par une circonstance exceptionnelle, les restes de cette maison n'avaient pas été déblayés, et sous la masse de décombres qui les avait recouverts, apparaissaient des parties de murailles en élévation encore enduites de stucs peints. Mandé aussitôt par M. le Président, notre jeune confrère M. Bouché, architecte, a procédé avec beaucoup d'habileté à l'enlèvement de ces stucs qui, appliqués sur ciment, dans des cadres en bois, sont dès maintenant installés au Musée départemental.

Malgré leur extrême simplicité, ces peintures murales ne laissent pas d'offrir un très grand intérêt. M. Bouché a bien voulu se charger de les décrire dans une note où il nous fera connaître également le résultat de ses observations sur la construction qu'elles décoraient.

Au milieu des décombres ont été recueillis :

1° Un instrument en cuivre, sorte de ciseau, tellement endommagé par le feu qu'il est à peu près impossible d'en fixer exactement la destination;

2° Un contre-poids en terre cuite semblable à ceux dont les tisserands romains se servaient pour tendre les fils sur le métier vertical. Celui-ci, de très petite dimension, porte à sa partie supérieure des traits s'entrecroisant, et qui constituaient sans doute une marque de propriété ;

3° Enfin, au milieu d'un grand nombre de débris de vases de cuisine, un fragment de cruche en terre rouge, saupoudrée de paillettes de mica et portant sur la panse l'inscription suivante tracée à la pointe et dont les deux parties sont éloignées l'une de l'autre :

SENAR IOB

Les trois dernières lettres du mot SENAR sont liées ensemble.

Digitized by Google

Les autres découvertes signalées par M. le Président ont été faites au n° 6 de la rue de Campniac, dans le même jardin où avait été trouvée, en 1889, la belle mosaïque acquise pour le Musée départemental. A une dizaine de mètres à peine de l'emplacement occupé par cette mosaïque, dans la direction du nord-ouest, le jardinier, M. Brouillaud fils, a rencontré un nouveau dallage antique, qu'après avoir déblayé sur une étendue d'environ 12 mètres carrés, il s'est empressé de recouvrir. Dans la partie un instant mise au jour, ce dallage laissa voir un panneau de 3 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur; ces dimensions, données très approximativement par M. Brouillaud, demanderaient à être vérifiées. Composé de plaques de marbre formant damier et de trois couleurs, les unes blanc-rosé, d'autres grises, d'autres noires, celles-ci très effritées, ce panneau était entouré d'un premier encadrement de marbre gris, circonscrit lui-même par une bordure en ciment grisâtre d'une grande finesse; enfin, par de là cette bordure de ciment, de cinq filets en mosaïque, trois de couleur noire et les deux intermédiaires blancs. Le prolongement de ces filets dans le sens transversal, du nord vers le sud, démontrait que ce dallage, sévère dans sa composition, mais singulièrement décoratif, ne s'arrête pas à l'espace déblayé par M. Brouillaud.

Dans les débris de construction et les terres qui le recouvraient, ont été rencontrés un poids de bronze et plusieurs fragments de vases à reliefs, que M. le Président a acquis pour le Musée départemental.

De forme discoïde, arrondi sur son pourtour et légèrement déprimé sur ses deux faces, ce poids mesure $0^{m}038$ de diamètre sur $0^{m}019$ d'épaisseur et pèse 158 grammes.

Si l'on tient compte de la perte occasionnée par l'oxydation du métal, ce poids devait correspondre à la demi-livre des Romains, ce que semblerait indiquer d'ailleurs la lettre S *(semilibra)* en argent, incrustée sur une de ses faces. La livre romaine se divisait en 12 onces et valait 327 grammes 187 milligrammes; la demi-livre valant 163 grammes 593, les

Digitized by Google

frottements et l'oxydation auraient donc enlevé au poids de Périgueux 5 grammes 593 milligrammes.

Parmi les débris céramiques trouvés au même endroit, un fragment de coupe à bords droits montre deux gladiateurs armés de l'épée courte et dans l'attitude du combat; sur un autre, et dans un cartouche rond, est figuré un aigle aux ailes éployées; un troisième attire l'attention par le mélange des argiles, l'une rouge, l'autre jaune pâle, employées à sa fabrication et qui donnent à la pâte l'apparence d'un jaspe; enfin, deux fonds de coupes sont accompagnées de sigles figulins toujours intéressants à recueillir. Sur l'un se lit le mot VAR *(Vari officina ?)* que nous trouvons ici pour la première fois, l'autre porte la marque du potier REGINVS, déjà rencontrée à Périgueux.

L'assemblée remercie M. le Président de ses intéressantes explications.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire général, Ferd. VILLEPELET.

Le Président, Michel HARDY.

Séance du Jeudi 5 Mai 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. le marquis d'Abzac de La Douze, le marquis de Bourdeille, le comte de Bourdeille, Condaminas, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, le docteur Ladevi-Roche, Raoul de Ricard, de Roumejoux, Eugène Roux et l'abbé Brugière.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Digitized by Google

A propos de la lettre du général Bugeaud, analysée dans ce procès-verbal, M. Eugène Roux demande à présenter une observation.

Le général s'y montre peu sympathique à la presse. La lettre à Louis Veuillot n'a, sur ce point, rien appris à M. Roux. Le hasard, en effet, lui a mis, naguère, sous les yeux, une discussion qui s'est produite au conseil général de la Dordogne, le 21 août 1835, à l'occasion d'une demande formée par M. Auguste Dupont, rédacteur en chef de l'*Echo de Vésone,* et tendant à faire autoriser, comme par le passé, la communication à la presse départementale des procès-verbaux des séances. Non seulement, seul de tous les membres de l'assemblée, M. le général Bugeaud vota contre cette communication, mais il motiva son refus dans un discours des plus violents à l'endroit des journalistes, ce qui provoqua une réplique, très véhémente aussi, de M. Dusolier, appuyé par MM. Mérilhou et Lasfond, de Nontron.

Toutefois, par une inconséquence assez fréquente chez les hommes politiques, le général Bugeaud est de ceux qui se sont le plus servis de la presse, qui ont le plus aimé à écrire dans les journaux. C'est même lui qui fut, en 1832, avec le préfet d'alors, M. Scipion Mourgue, le principal fondateur du *Mémorial de la Dordogne*, qui, après avoir été d'abord rédigé par M. Ducros, ancien auditeur au Conseil d'État, eut l'insigne honneur de l'être, à partir du mois de décembre de cette année 1832 et pendant environ trois ans, par Louis Veuillot. Le *Mémorial* était bi-hebdomadaire, et le général Bugeaud eût été certainement navré si, conformément à la théorie professée par lui dans sa lettre de 1837, ce journal n'était parvenu à ses abonnés que tous les quinze jours.

Notre bibliothèque a reçu, pendant le mois dernier :

Annual report of the Smithsonian institution... year ending june 30, 1889. Report of the national museum ; fort vol. in-8°, relié. Washington, government printing office, 1891 ;

O Maha and ponka letters, by James Owen Dorsey ; in-8°. Washington, government printing office, 1891 ;

Digitized by Google

Catalogue of prehistoric Works east of the Rocky Mountains, by Cyrus Thomas; in-8°, Washington, government printing office, 1891 ;

La *Revue des études grecques*, tome IV, n° 16, octobre-décembre 1891, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Le *Bulletin de l'Ecole des Chartes*, tome LII, 5e et 6e livraisons, septembre-décembre 1891, in-8°, Paris, librairie Alphonse Picard ;

Le *Bulletin de la Société de Borda*, Dax (Landes), 17e année, 1892, in-8°, Dax, imprimerie Hazael Labèque, 1892 ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 11e année, avril 1892, in-8°, Gap, 1892 ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, avril 1892, 101e livraison, in-8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils.

Cette livraison renferme ces lignes, sur un Périgourdin dont il a été déjà parlé dans notre *Bulletin* (1) :

« Dans une séance précédente (1891), il avait été fait mention de Pierre Paul de Mèredieu, baron de Naillac, un instant ministre des affaires étrangères en 1792, sur lequel nous manquons de renseignements.

» Depuis, nous avons trouvé son contrat de mariage, du 13 août 1780, avec Antoinette-Elisabeth de La Porte, où il est dit fils d'Eymeric de Mèredieu, habitant au château de Borie-Brut, paroisse de Champinel (lire Champcevinel), et de défunte Elisabeth de Vaucocourt de Naillac, et la future, fille de Claude-François de La Porte, marquis de l'Artaudière et Saint-Lattier (voir si ce ne serait pas St-Astier), et d'Elisabeth de Monchenu, etc... »

Nous transcrivons ici l'acte de baptême de ce Pierre-Paul de Mèredieu, découvert par M. Michel Hardy aux archives de l'hôtel-de-ville de Périgueux :

« Le dix-sept août mil sept [c]ent trente-sept, a esté baptisé Pierre Pol de Mèredieu, âgé d'un jour, fils naturel et légitime de messire Eymerit de Mèredieu, écuyet et seigneur d'Ambois, et de Elizabet de Vocatcourt

(1) Pierre-Paul de Mèredieu, ministre des affaires étrangères, en 1792. V. *Bulletin*, t. XVIII, 1891, p. 410 et 411.

Digitized by Google

(Vaucocour), dame, conjons; et a esté son paraine messire Pierre Mèredieu, écuyet, seigneur de Boulazat, fesant pour messire Piere Durant Dubastit, prêtre et chanoine de l'églis[e] catrédrale de Saint-Front, et marène, dame Izabeaux Duchatain de Mérendieu. Faint en présence des soubsignés. »

Ainsi signé : « D'Ambois père; Saunier, vicaire; Durant-Dubastit, chanoine, pour avoir fait le dit baptême; Boulezac, parin; Foucaud; Des Taboissies de Mèredieu, marène. »

(*Archives de la ville de Périgueux. — Reg. de la paroisse de Saint-Front.* GG. 91, f° 65 r°).

Les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine,* tome XXI, 1re partie, in-8°, Rennes, imprimerie Antony Laurent et Ce, 1891 ;

La *Revue historique et archéologique du Maine,* tome XXX, année 1891, second trimestre, in-8°, au Mans, 1891 ;

Ce *Bulletin* mentionne, à la page 398, un évêque originaire du Périgord, *Charles de La Cropte de Chantérac,* 35e et dernier évêque d'Alet-sur-Aude. Il naquit au château de Chantérac, le 6 avril 1724, et fut baptisé dans l'église de cette paroisse; c'était le cinquième des huit enfants de Gabriel de La Cropte, 17e du nom, chevalier, comte de Chantérac, seigneur de Beauvais, et de Françoise de Bourdeille. Son oncle, évêque de Noyon, l'appela auprès de lui, et, pour le récompenser de sa piété, le nomma chanoine de sa cathédrale, à l'âge de 9 ans, selon la pratique de l'ancienne Église de France. Il fut nommé évêque d'Alet, le 2 janvier 1763, et sacré à Paris, le 19 juin de la même année. Le nouvel évêque eut bientôt fait la conquête de tous les cœurs, par sa bonté, sa douceur et une noble simplicité, qui le rendait accessible à tout son troupeau et particulièrement à son clergé. Les pauvres n'étaient pas oubliés, il leur distribuait d'abondantes aumônes. Il était très mortifié et ne s'absentait presque jamais de son diocèse. Le soin qu'il prit de faire réparer les chemins dont le mauvais état entravait le commerce, le fit appeler par son peuple reconnaissant l'*évêque des routes* et le *bienfaiteur du pays.* Fortifié par son évêque, le chapitre d'Alet célébra tous les jours les offices capitulaires, jusqu'au 25 janvier 1792, en

Digitized by Google

sorte que la cathédrale d'Alet fut la dernière qui fut fermée en France. Il dut enfin céder à l'orage, et quitta secrètement sa ville épiscopale, le 1er septembre 1792, pour se rendre en Espagne. Il se retira à Sabadel, en Catalogne, et y vécut saintement avec plusieurs membres de son chapitre et de pieux ecclésiastiques qui partageaient son exil. C'est là, qu'après quelques jours seulement de maladie, il s'endormit paisiblement dans le Seigneur, le 27 avril 1793. Il existe, à la bibliothèque de la ville de Périgueux, une *Vie abrégée de Mgr Charles de La Cropte de Chantérac*, par M. l'abbé J.-T. Lasserre, curé d'Alet.

On trouve aussi, aux Archives de la Dordogne, un inventaire intéressant, dressé au Mas-de-Montet, commune du Petit-Bersac, le 19 messidor an II, et concernant le mobilier de ce prélat, ainsi désigné dans le procès-verbal : « Lacropte-Chantérac, cy-devant évêque d'Alet, déporté ou émigré. » (Série Q, 453, nos 9, 10, 11, 12 et 13);

Le *Gay-Lussac*, revue des sciences et de leurs applications, 1er et 2e trimestres 1891, in-8°, Limoges, 1891 ;

Le *Catalogue de la librairie G. Rapilly*, quai des Grands-Augustins, mai 1892, in-8°, Paris ;

Le *Bulletin d'autographes* de la maison Charavay aîné, in-8°, Paris. A signaler deux lettres autographes : l'une de J.-Fr. du Cheyron du Pavillon (n° 34,995); l'autre de Jacques-François-Maxime de Chastenet, marquis de Puységur (n° 34,910).

M. Eugène Roux offre à notre bibliothèque un ordre de Lakanal, en date à Bergerac, du 5 prairial an II, et enjoignant au citoyen Gerbet-Lagraulet de répondre par écrit, dans quatre jours, aux questions suivantes : « 1° Quelle étoit ta fortune en 1789 ? — 2° quelle est ta fortune actuelle ? — 3° quels sacrifices *pécuniaires* as-tu fait pour la Révolution ? — 4° as-tu rempli des fonctions publiques depuis 1789 ? — 5° et de quelle utilité es-tu à ton païs ? » — Ce curieux document, signé par Lakanal et revêtu du sceau sur cire rouge des représentants du peuple, porte, en tête, ces mots écrits à la main : « *Gouvernement révolutionnaire. — Mesures générales contre l'égoïsme.* »

Digitized by Google

M. Roux nous offre également deux assignats, l'un de 10 et l'autre de 250 livres.

Enfin, M. Durand, empêché d'assister à la séance, nous a fait remettre les photographies de deux chapiteaux fort anciens et plusieurs fois décrits de l'église de Saint-Front-de-Colubri, près La Linde.

Des remerciments sont votés aux donateurs.

M. le Président nous annonce que la démolition de l'arceau de la rue des Farges sera malheureusement bientôt un fait accompli. Depuis deux jours, des ouvriers sont occupés à démolir le corps de logis édifié au-dessus de cet arceau, ainsi que l'intéressante maison du XIIIe siècle, contre laquelle il s'appuyait du côté du nord.

La Société archéologique, dont les protestations avaient été gracieusement écoutées en 1885, sous l'administration de M. le docteur Gadaud, a été impuissante, cette fois, à empêcher un acte de destruction qu'aucun motif sérieux ne justifiait.

Elle déplore la disparition de la dernière porte de l'ancienne enceinte de la ville, et ses regrets seront partagés, non seulement par ceux qui ont, comme elle, le culte des monuments du passé, mais encore par les touristes nombreux qui, en visitant Périgueux, avaient été frappés de l'aspect si pittoresque que cette vieille voûte en ogive donnait à l'entrée de la rue des Farges.

M. le Président remercie nos confrères M. de Roumejoux et M. le marquis de Fayolle, d'avoir eu, du moins, la bonne attention d'en prendre des dessins et photographies, que nous conserverons précieusement dans nos cartons.

Lecture est ensuite donnée d'une étude de notre jeune confrère, M. Alfred Bouché, architecte, sur des peintures romaines, découvertes dans des travaux de terrassements entrepris, à Périgueux, au boulevard Bertrand-de-Born. Ces peintures se composent principalement de panneaux noirs, rouges et jaunes et de filets de diverses couleurs. Cette étude paraîtra dans le *Bulletin*.

Digitized by Google

M. le marquis DE FAYOLLE présente quelques observations sur les sceaux du secret, dont le plus ancien est celui de Philippe-le-Bel, en 1312. Puis, il nous signale des découvertes archéologiques faites à St-Léon-sur-l'Isle, à Tocane-Saint-Apre et à Saint-Victor, près Montagrier :

« 1° Motte de la Moutine, à St-Léon-sur-l'Isle. — Nous y avons trouvé, dit-il, du fer, des poteries, des os et des charbons. Cette motte serait donc funéraire. Sa forme très plate et la grandeur de son diamètre (40 mètres environ) ne permettent pas de croire à une base de château ; mais, ce qui m'intéresse surtout, c'est que la motte qui est aux Carreloux, près de Beauséjour, au bord de la Drône, quoique plus haute et située près d'une fontaine et d'un marais, et semblant avoir eu un fossé, peut être de la même famille. Pourtant, elle a au moins le double de sa hauteur, sans avoir une circonférence aussi étendue ;

» 2° J'ai déjà entretenu la Société de fragments de substructions romaines et de tombeaux, qui avaient été découverts en enlevant des terres entre l'église de Tocane et la route qui joint ce bourg à Montagrier. On a trouvé en place un tuyau de plomb, avec un anneau en fer qui paraît avoir servi à le lier à un autre conduit. Du reste, dans la même direction, on peut voir encore la section d'un conduit en béton. Cela est la preuve qu'il y avait là des bains. Je joins à ce tuyau et dépose sur le bureau un débris informe en fer, peut-être d'une hachette, et des bases d'amphores en terre cuite. Les tombeaux en pierre ou formés de briques, qui se trouvaient autour, ont été détruits sans que j'aie pu les examiner. Le poids du tuyau est plus fort que celui de Chantérac, et il est très court et complet ;

» 3° J'ai été prévenu, le 1er mai, qu'un cluseau avait été découvert, en labourant, par un propriétaire de la commune de Saint-Victor, nommé Audemard. M. Audemard m'ayant offert de me conduire sur les lieux, je m'y suis rendu le 2 mai au matin. Dans un champ, situé à 2 ou 300 mètres du bourg de Saint-Victor, se trouve ce cluseau. La voûte d'une chambre ronde, de deux mètres de diamètre environ, s'est

Digitized by Google

effondrée, et on a déblayé en partie cette chambre, qui était comblée par des terres et des pierres; le rocher avait très peu d'épaisseur entre la terre et la chambre, et il est très délité; il est calcaire. Au sud de la chambre, un arceau, qui peut avoir 1 mètre de haut sur 0,50 de large, la fait communiquer avec un étroit couloir qui se coude presque immédiatement vers l'ouest, mais qui n'est pas déblayé suffisamment. Du reste, la voûte en est très peu solide. L'arceau n'a guère que 0,40 c. environ d'épaisseur, et, du côté de la chambre, on voit les traces de rainures qui servaient à le fermer, comme dans tous les abris de ce genre. Ce qu'il y a de curieux, c'est que, comme chez M. de Teyssières, il ne descend pas jusqu'au niveau du sol de la chambre, mais qu'on a conservé le rocher de manière à former un seuil d'une certaine élévation, 0,50 c. environ. Le côté gauche de cet arceau paraît former un pilier arrondi, comme on en rencontre à l'entrée de presque tous les cluseaux; mais celui-ci est en très mauvais état. Le propriétaire en a retiré des os d'animaux, des fragments de poterie mince en terre grise ou blanche; une rondelle en terre cuite, percée d'un trou, qui peut être un peson de fuseau, car elle est trop grande pour avoir fait partie d'un collier, et, enfin, la moitié environ d'une hache en silex noir poli, ce qui, à ma connaissance, est un fait très rare; mais, peut-être, cette hache a-t-elle été entraînée par les terres du champ; le parent, propriétaire du champ, qui nous accompagnait, m'en a donné une autre, brisée, qu'il a trouvée dans les fondations d'une maison qu'on a récemment démolie, à Saint-Victor. Il paraît qu'il y a, dans les environs de cette commune, d'autres cluseaux, connus des habitants. »

M. le Président remercie M. le marquis de Fayolle de son intéressante communication.

M. Ladevi-Roche nous fait connaître aussi une découverte qu'il a faite dans sa région. « En face du bourg de Chantérac, dont il n'est séparé que par une étroite vallée, se trouve un plateau élevé. Sur son sommet, non loin de quelques pauvres demeures formant le village de *Puy-Seulet*, on

Digitized by Google

remarque une esplanade parfaitement unie, régulière, de forme carrée, mesurant 60 mètres de côté. Elle est entourée de murs de 60 centimètres d'épaisseur, bâtis en terre, aujourd'hui complètement rasés. Un fossé de très petite dimension longe au dehors la muraille. Au milieu de l'esplanade, quelques arbres, mais aucune trace de construction. D'après la tradition locale, cette esplanade serait l'aire banale où se battaient autrefois les blés frappés de la dîme. On montre tout à côté une grange d'un aspect fort ancien réservé au logement des gerbes.

» Il existe en Catalogne, encore aujourd'hui, des aires communales.

» Il serait intéressant de savoir si, dans le Périgord, l'usage des aires banales dont nous citons un exemple a été autrefois répandu. »

M. de Gourgues, dans son *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, dit M. l'abbé Brugière, mentionne dans plusieurs paroisses ou communes du département un lieu dit appelé le *Sol de la dîme*, notamment à la Cité de Périgueux, à Chancelade, à Trélissac, à Manzac, à Agonac, à Brantôme, etc. Nous pensons avec notre distingué confrère qu'il y aurait là matière à une étude qui ne serait pas sans intérêt pour notre histoire locale, et nous souhaitons vivement que l'un de nos membres veuille bien entreprendre ce travail.

M. le Président lit ensuite un important mémoire sur la mosaïque romaine découverte à Périgueux, dans un jardin de la rue de Campniac, en 1889.

Après avoir rappelé les circonstances de cette découverte, il décrit la mosaïque elle-même, qu'il étudie dans ses moindres détails, et, par de nombreux rapprochements, démontre qu'elle offre la plus grande analogie avec celle rencontrée à Périgueux en 1865, analogie si frappante qu'on est conduit à penser non seulement que toutes deux sont de la même époque, mais encore qu'elles ont été exécutées par le même maître. M. le Président cherche ensuite à fixer la destination de la pièce occupée par la mosaïque et qui, d'après lui, serait un grand *triclinium* ou salle de festins ; puis il rend

Digitized by Google

hommage au maître mosaïste d'Angoulême, M. Gallone, qui, dans les travaux d'enlèvement et de restauration de la mosaïque de la rue de Campniac, a fait preuve vraiment d'une très grande habileté.

L'assemblée a écouté avec intérêt la lecture de ce mémoire et décide qu'il sera publié dans le *Bulletin*.

M. LE PRÉSIDENT met sous les yeux de l'assemblée une série intéressante d'instruments en silex qu'il a rapportés samedi dernier de la Massounie, commune de Condat-sur-Vézère.

La station quaternaire de la Massounie, située à trois kilomètres environ au sud de la gare de Condat, nous a été signalée, en 1878, par notre confrère M. Reverdit (1). Elle occupe ou mieux elle occupait, car les travaux de construction du chemin de fer de Thiviers à Sarlat l'ont en grande partie détruite, le flanc d'un coteau exposé à l'est et que longe, à sa base, la route de Montignac. Les chasseurs de rennes y avaient établi leurs foyers tout d'abord au pied d'un escarpement de rochers qui se dresse à mi-coteau et dont les crêtes, formant abri à l'origine, se sont effondrées sur place. A quelques mètres plus bas, était une seconde zone de foyers dont les derniers vestiges se remarquent dans la nouvelle tranchée du chemin de fer, où ils frappent le regard par leur coloration plus foncée. Ce sont ces restes de foyers que M. le Président a pu étudier le 30 avril. Au milieu des terres noires qui les composaient, il a rencontré une grande quantité d'ossements fossiles se rapportant exclusivement au renne et dans un état de friabilité excessive. A part quelques dents et plusieurs andouillers complètement pourris, la masse de ces débris était constituée par des esquilles d'os longs brisés pour en extraire la moelle.

---

(1) *Stations et traces des temps préhistoriques dans le canton de Montignac-sur-Vézère* (Dordogne), par M. Reverdit. Périgueux, Imp. Dupont, 1879, in-8° de 38 pages et 2 planches. Extrait du *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, t. V, 1878, p. 384-419.

Digitized by Google

Les silex taillés étaient aussi très nombreux, mais ne comprenaient guère que de menus éclats ou déchets de taille. Les pièces entières et dénotant un travail intentionnel formaient l'exception. Parmi celles qui sont placées sous nos yeux, se trouvent deux grattoirs doubles, sept grattoirs simples, quatre tarauds ou perçoirs et dix-sept lames ou couteaux, la plupart de petite dimension. A signaler encore une petite lame étroite dont les côtés ont été retaillés grossièrement ; enfin, un morceau de bois de renne scié dans le sens de sa longueur. Ce sont les mêmes objets, nous dit M. le Président, que M. Reverdit avait recueillis dans ses fouilles. Aucun d'eux ne caractérise nettement une période industrielle ; on les rencontre aussi bien dans les gisements solutréens que dans ceux de la période magdalénienne la plus avancée. Malgré l'absence complète de flèches à talon et de pointes de lances en forme de feuilles de laurier et retaillées sur les deux faces, M. le Président croit pouvoir cependant les rapporter à la période solutréenne. Les silex de la Massounie revêtent dans leur aspect extérieur et la façon dont ils ont été taillés, les mêmes caractères que ceux des stations solutréennes. Ils offrent notamment une très grande ressemblance avec ceux de la station de Badegoule. Cette analogie se remarque surtout dans les lames et mieux encore dans les simples éclats, dont les formes irrégulières et tourmentées dénotent chez les hommes de Solutré une certaine maladresse dans le maniement du percuteur. Il ne faut pas oublier, en effet, que les pointes solutréennes qui excitent à bon droit notre admiration n'ont pas été taillées au marteau ; c'est par pression et non par percussion que leurs fines écaillures ont été produites.

Les archéologues un peu expérimentés connaissent ces détails industriels et savent combien les couteaux ou éclats de silex solutréens sont loin d'atteindre cette régularité et cette précision dans la taille qu'offriront plus tard les instruments en silex de la période magdalénienne.

A côté des objets recueillis à la Massounie, M. le Président a également déposé sur le bureau un ciseau en silex, provenant de la station néolithique de Sainte-Gertrude, près

Digitized by Google

Maëstricht (Hollande) (1) et qui lui a été remis pour le Musée départemental par un jeune élève en pharmacie de Périgueux, M. Champagne.

Ce ciseau, retaillé grossièrement sur les côtés et se terminant en biseau à une de ses extrémités, est un bon spécimen de l'instrument décrit sous le nom de *ciseau campinien*, par M. Philippe Salmon, qui voit en lui l'instrument caractéristique des stations néolithiques les plus anciennes. M. le Président hésite à se ranger à cette opinion ; le ciseau campinien se rencontre dans toutes les stations du nord de la France, et dénoterait plutôt, suivant lui, une industrie locale. Le ciseau donné par M. Champagne prouve que sa fabrication s'étendait jusqu'en Hollande et peut-être le retrouverait-on dans des régions encore plus au nord.

M. de Roumejoux veut bien se charger d'organiser, comme les années précédentes, une excursion archéologique et demande l'avis de ses confrères. Après en avoir délibéré, on décide que cette excursion aura lieu le 1er et le 2 du mois prochain et l'itinéraire en est ainsi fixé :

1er Juin. — Départ de Périgueux, à 5 h. 49 du matin.

On visitera Terrasson, Condat, St-Amand-de-Coly et Montignac. Coucher à Montignac.

2 Juin. — Départ de Montignac, à 10 heures, pour visiter le château de Losse, St-Léon-sur-Vézère, Sergeac, Le Moustier, La Roque-St-Christophe et les Eyzies. Dîner aux Eyzies et départ pour Périgueux par le dernier train.

Les adhésions devront être transmises, avant le 20 mai, à M. de Roumejoux, château de Rossignol, par Bordas (Dordogne).

---

(1) Voir *Notice sur des stations de l'âge de la pierre polie et des découvertes d'objets de la même époque aux environs de Liège, Namur, etc.*, par Marcel de Puyd et Max Lohest ; Bruxelles, F. Hayez, 1886, in-8° de 27 pages, avec une carte.

Digitized by Google

Avant de clore la séance, on procède à l'élection de deux candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après deux votes par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis comme membres associés :

M. le comte Albert de Lavaur de Sainte-Fortunade, à Sainte-Fortunade (Corrèze), présenté par M. de Roumejoux et M. le marquis de Fayolle ;

M. Albert Tenant de La Tour, à l'abbaye du Châlard, par Ladignac (Haute-Vienne), présenté par M. de Saint-Pierre et M. le comte de Saint-Saud.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire-Adjoint,
H. BRUGIÈRE.

Le Président,
Michel HARDY.

Digitized by Google

MOSAÏQUE ROMAINE

DÉCOUVERTE A PÉRIGUEUX EN 1889.

Au mois de mars 1889, je signalais à mes confrères de la Société historique et archéologique du Périgord des antiquités romaines trouvées à Périgueux dans un jardin de la rue de Campniac. En bêchant la terre plus profondément que de coutume, le jardinier, le sieur Brouillaud, avait mis au jour quelques substructions antiques, au milieu desquelles il recueillit une petite urne en terre noire et divers débris céramiques (1). Enchanté de cette découverte, qui lui fournissait fort à propos des matériaux pour une construction projetée, M. Brouillaud s'était promis, au retour de la mauvaise saison, d'effectuer çà et là quelques sondages pour rencontrer, si faire se pouvait, d'autres restes de maçonnerie. La chance cette fois le servit mieux encore. Sur un point voisin de sa première fouille et à 60 centimètres seulement de profondeur dans le sol, il découvrit une mosaïque romaine.

Informé par la rumeur publique, je fus l'un des premiers à accourir ; mais ayant constaté que la mosaïque était à dessins géométriques et n'offrait pas de ces compositions à personnages, qui donnent à certains pavements antiques un si haut intérêt, je jugeai prudent d'attendre quelque temps avant d'en négocier l'acquisition pour le Musée départemental. Comme il arrive souvent en pareil cas, des visiteurs, peu au courant du prix de ces sortes d'antiquités et surtout des frais énormes qu'entraînent leur déplacement et leur restauration, enchérissaient à l'envi sur la valeur de la

(1) *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XV, 1889, p. 169 et 170.

Digitized by Google

mosaïque. Deux mois après sa découverte, et grâce à la bienveillante et sage intervention de la propriétaire du terrain, Mme veuve Dussac, j'en obtenais la cession moyennant la somme de mille francs. C'était le prix que mon prédécesseur M. le docteur Galy avait payé pour la ville, en 1865, une mosaïque romaine présentant avec celle-ci de nombreux points de rapprochement et trouvée dans le jardin du sieur Remy, entre la rue des Thermes et la tour de Vésone (1).

La mosaïque de la rue de Campniac formait le pavement d'une salle rectangulaire de vastes proportions, dirigée du nord vers le sud ; de ce côté, elle se prolongeait par une abside circulaire de 5 mètres environ d'ouverture sur 2 mètres de profondeur. Circonscrit par un simple filet noir et décoré de rinceaux contournés en 8 sur le milieu et dont les enroulements se terminaient par une feuille de lierre, le pavage en mosaïque de cette abside, à fond blanc, était ici comme un hors d'œuvre servant de remplissage et absolument distinct du riche tapis de pierre qui décorait la partie rectangulaire de la grande salle.

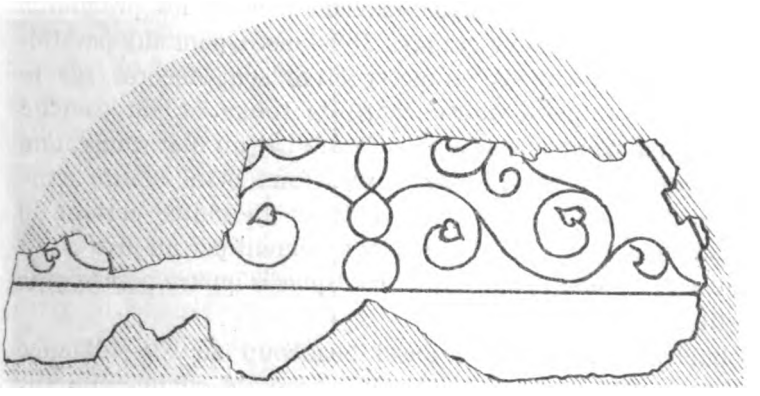

(1) E. Galy, *Note sur une mosaïque trouvée à Périgueux;* Périgueux, impr. Dupont, 1865, in-8° de 11 pages avec une photographie. — *Annales* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, t. XXVI, 1865, p. 395-399.

Digitized by Google

Autant qu'il a été possible de le reconnaître, car la bande blanche qui l'entourait n'était nulle part délimitée nettement, cette mosaïque recouvrait un parallélogramme de 8m40 de largeur, sur 12m80 de longueur, soit une superficie de 107 mètres carrés. Il n'en reste environ que le tiers.

Comme la mosaïque du jardin Remy, que pour plus de simplicité nous désignerons par la date de sa découverte, 1865, celle-ci représente des dessins géométriques, où l'on remarque à première vue des agencements réguliers de parallélipipèdes se présentant en perspective et disposés sur deux plans superposés. L'art moderne a depuis longtemps banni ces sortes de trompe-l'œil qui fatiguent le regard et embarrasseraient la marche. Les Romains, au contraire, ne s'en faisaient faute; ce n'est toutefois que par exception qu'ils composèrent un dallage presque entier de ces parallélipipèdes en perspective, les réservant d'ordinaire pour remplir les intervalles de certains dessins. Ici, il est vrai, comme sur la mosaïque de 1865, les yeux pouvaient se reposer sur des surfaces planes réservées de place en place et affectant la forme d'un carré ou d'un losange encadré par un double filet noir. Tandis que les carrés sont ornés d'une fleur à quatre pétales, les losanges montrent une rose ou pâquerette à huit lobes, se détachant comme les premières sur un calice à quatre grandes divisions. Quant aux parallélipipèdes, leurs côtés en perspective sont décorés sur le milieu par un point noir encadré de rouge, et leur tranche montre, dans un encadrement formé par un filet rouge, une croisette ressortant en noir sur un fond blanc. Cette croisette, où il faudrait se garder de voir un indice certain de christianisme, est constituée simplement par un gros point noir carré, aux angles duquel sont placés quatre points plus petits.

La bordure, qui offre aussi beaucoup de ressemblance avec celle de la mosaïque de 1865, présente, comme elle, sur le milieu de chaque bande, un faisceau de cinq rameaux de chêne d'où partent des rinceaux qui se rejoignaient aux angles de la mosaïque. Ces rinceaux sont accompagnés de feuilles de lierre qui alternent avec des sortes de cornets

Digitized by Google

très effilés d'où s'échappent trois longues palmettes et un appendice rubané imitant la vrille de la vigne. L'analogie entre les deux bordures s'arrête toutefois à la composition du dessin : autant la première, en effet, était surchargée d'ornements accessoires d'assez mauvais goût, autant celle-ci séduit le regard par son extrême simplicité et sa rare élégance.

Il conviendra de noter que, dans l'une et l'autre mosaïque, la bordure, à l'entrée des deux salles, dont l'orientation était aussi la même, était beaucoup plus large que celle des côtés.

La mosaïque de 1865, plus endommagée que celle de la rue de Campniac, ne comprenait que le premier tiers environ de sa superficie, du côté du nord. Le reste avait disparu, et rien ne subsistait de sa partie centrale, où M. Galy supposait qu'il devait y avoir un sujet principal ou tableau, comme on en observe au centre d'un grand nombre de mosaïques antiques.

Quelques précieux fragments, encore en place au moment de sa découverte, permettent de se rendre un compte à peu près exact de la décoration complète de la nôtre. De tableau central, il n'en existait pas ; mais vers le haut de la salle, était comme jeté sur le premier tapis de pierre un second tapis d'un plus riche décor.

Orné de fleurs variées, encadrées chacune dans un hexagone, ce second tapis était entouré d'une très large bordure, elle-même se divisant en trois bandes. La bande intérieure à fond noir était recouverte de doubles postes polychromes revêtant assez l'aspect de coupes emboîtées l'une dans l'autre et munies chacune de deux anses. Les deux autres bandes étaient recouvertes, à des intervalles réguliers, par un carré circonscrivant un cercle dont il ne reste que des filets d'encadrement. Les compartiments de la bande extérieure sont occupés par de très gracieux rinceaux ; dans ceux de la bande intérieure, qui correspond au milieu même de la bordure, étaient des représentations d'animaux. Les seules qui nous soient parvenues sont deux perdrix rouges, un hippocampe et une carpe.

Digitized by Google

La mosaïque, telle qu'elle nous est apparue lorsqu'elle fut entièrement dégagée des terres qui la recouvraient, n'avait guère conservé son horizontalité que dans certaines parties de la bordure. Presque toute sa surface était gondolée et présentait, surtout vers le milieu, une forte dépression s'inclinant du côté du nord. Un écrivain anonyme, qui lui consacra dans un journal de la localité deux articles intéressants (1), avait attribué ces gondolements à l'affaissement des piliers d'hypocauste sur lesquels la mosaïque aurait été construite, et de là s'était cru autorisé à conclure que la salle où elle se trouvait était le *caldarium* d'un établissement de bains. Des considérations diverses m'avaient porté dès l'abord à lui attribuer une autre destination.

Afin d'être mieux édifié sur ce point, je m'empressai cependant de faire effectuer un sondage sur le devant de l'hémicycle. A un mètre environ de profondeur, je rencontrai le dallage en ciment rouge d'une habitation romaine et constatai que la couche intermédiaire était composée, en grande partie, de matériaux provenant de cette ancienne construction, égalisés, puis recouverts de pierrailles et de terres de transport.

Quoique ces déblais eussent été tassés pour y asseoir le *substratum* de la mosaïque, leur nature meuble les exposait à des glissements ou même à être entraînés si une grande inondation venait à les atteindre. Or, cette inondation contre laquelle les constructeurs de Vésone se croyaient bien à l'abri, nous en avions sous les yeux des traces évidentes. Non seulement, en effet, les eaux avaient raviné les terres sous-jacentes, mais toute la surface du pavement se montra recouverte d'une couche de gros sable, comme on en trouve dans le lit des rivières. Un débordement exceptionnel de la rivière de l'Ille avait seul pu produire un semblable dépôt.

Si M. le docteur Galy n'a pas relevé cette particularité pour la mosaïque de 1865 qui, située au même niveau, avait dû souffrir également de l'inondation, les renseignements

(1) *L'Écho de la Dordogne*, numéros des 28 novembre et 10 décembre 1889.

Digitized by Google

qu'il nous a donnés sur la composition de son sous-sol démontrent que les deux mosaïques avaient été construites sur des restes d'habitations plus anciennes et dans des conditions identiques. Ce fait et les analogies si remarquables que leur comparaison nous a déjà fait reconnaître, donnent tout lieu de croire qu'elles sont de la même époque et vraisemblablement aussi qu'elles ont été exécutées par le même artiste. Avec M. Galy, nous les rapporterons au commencement du IIIe siècle.

A part le rouge obtenu à l'aide de débris céramiques, la mosaïque de la rue de Campniac est faite de petits cubes de marbre, comme celle de 1865, et comprend, outre le blanc qui en forme le fond, deux jaunes et un noir. Cinq couleurs entrent donc dans sa composition. Les pierres blanches paraissent provenir de Livourne, en Toscane ; l'on trouve bien aux environs de Nîmes une roche presque identique, mais la finesse plus grande du grain fait croire à M. Joachim Gallone, maître mosaïste à Angoulême, auquel a été confié le travail de l'enlèvement et de la restauration de notre mosaïque, que celles-ci ont été apportées de Toscane. D'après lui, le jaune pâle proviendrait de Morestel, dans le département de l'Ain ; le jaune, plus foncé, des environs de Venise, en Italie ; le marbre noir, enfin, de la Belgique.

Quant au nombre des cubes, il ne peut être évalué à moins de vingt mille par mètre carré.

Au milieu des décombres provenant de l'effondrement de la toiture, et dans lesquels apparaissaient des traces d'incendie, furent recueillies plusieurs plaques de marbre de formes et de couleurs variées et quelques tronçons de moulures démontrant que les parois elles-mêmes avaient été richement décorées. Quelle était donc la destination de cette salle pour l'embellissement de laquelle il semblerait qu'on n'ait voulu rien épargner ?

Un savant, nous l'avons vu tout à l'heure, inclinait à y reconnaître un *caldarium ;* mais l'absence de piliers d'hypocauste nous a fait rejeter cette hypothèse. Une salle

Digitized by Google

d'étuves aussi vaste ne pouvait convenir d'ailleurs qu'à des thermes publics ; or, les thermes de Vésone étaient placés bien loin de là, sur le bord de la rivière de l'Ille, à l'ouest et à une faible distance du moulin de Sainte-Claire (1).

En second lieu, on ne doit pas oublier que la mosaïque de 1865, située à 200 mètres à peine de celle de la rue de

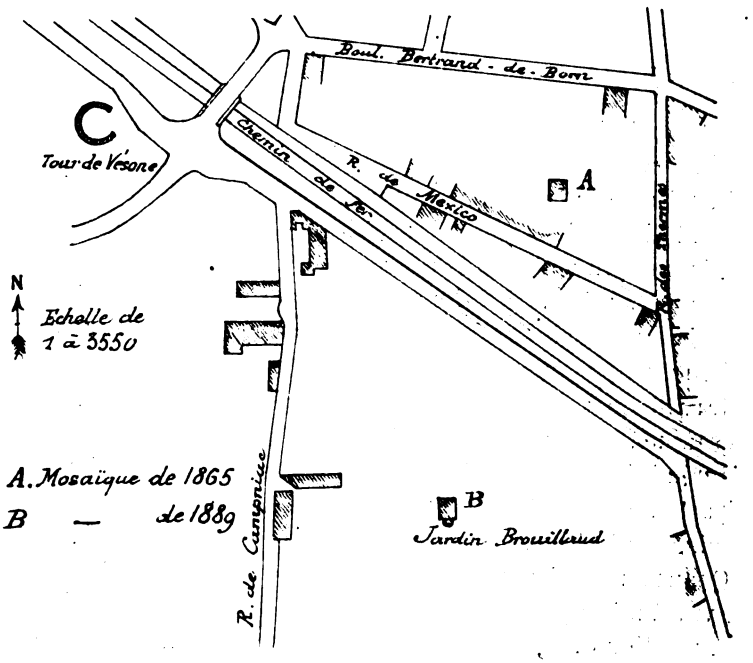

Campniac, dans la direction du nord, formait le pavement d'une salle de même étendue, semblablement distribuée

(1) L'abbé Audierne, *Les Thermes de Vésune...;* Périgueux, impr. Dupont, 1857, in-8°. — E. Galy, *Vésone et ses monuments sous la domination romaine...;* Caen, Hardel, 1859, in-8°, pages 8-12. — *Congrès archéologique de France*, XXV° session (1858); Paris, Derache, 1859, in-8°, pages 175-179.— E. Galy, *Catalogue du Musée archéologique du département de la Dordogne;* Périgueux, impr. Dupont, 1862, in-8°, pages 8-9, avec un plan des thermes.

Digitized by Google

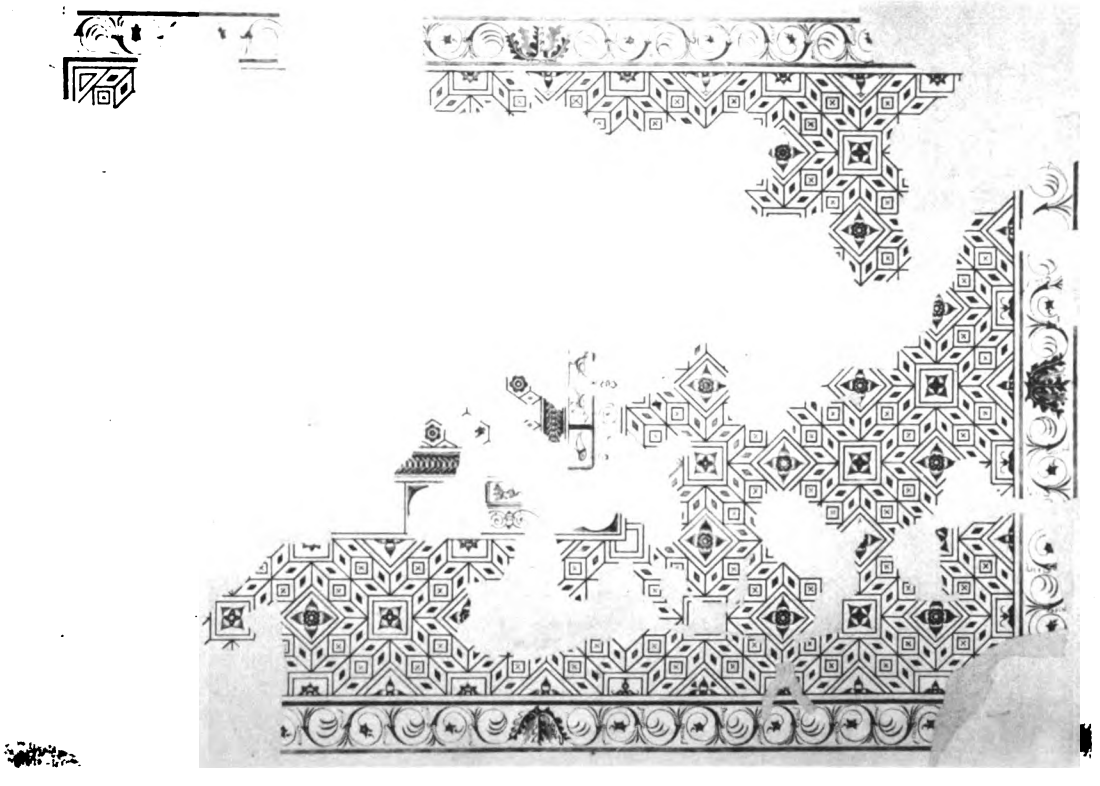

MOSAIQUE DÉCOUVERTE A PÉRIGUEUX EN 1880

Digitized by Google

Digitized by Google

et dont la destination par suite devait être la même. Comme on ne peut rattacher ces deux pièces à des établissements de bains, c'est dans la demeure des riches praticiens qu'il faudra chercher la solution du problème. Ici les guides ne nous manquent pas. Cicéron, Macrobe, Vitruve, Pline le Jeune, Martial, Sidoine Apollinaire et bien d'autres fournissent sur la vie privée des Romains, la disposition et le luxe de leurs habitations, les détails les plus circonstanciés.

Parmi les nombreuses pièces d'une maison patricienne, il en était une plus parée que les autres, c'était le grand *triclinium* ou salle des festins. Plus longue que large, cette salle pouvait contenir jusqu'à soixante couverts (1). On y entrait du côté du nord, et des fenêtres placées à droite et à gauche permettaient aux convives de plonger leurs regards sur les jardins qui l'entouraient. La partie supérieure était occupée par les lits au nombre de trois et disposés en forme de fer à cheval ; devant eux était dressée la table : toute la partie inférieure de la pièce restait libre pour le service et pour les divertissements par lesquels les Romains en possession d'une grande fortune se plaisaient à éblouir leurs hôtes.

Si je ne me fais illusion, ces détails, que j'emprunte à Vitruve (2) fixent la destination des deux pièces dont les dallages en mosaïque ont été constamment mis en parallèle au cours de cette notice. Pour nous en tenir à celle de la rue de Campniac, je ne m'attarderai pas à faire ressortir que par sa forme, son ampleur et son orientation, elle répond exactement aux règles tracées par le célèbre architecte romain. Mais il y a plus : par dessus le grand tapis de pierre recouvrant la partie rectangulaire de la salle, a été comme jeté, nous l'avons vu, un second tapis plus riche et formant le motif principal de la décoration. Or, ce motif n'est pas au centre de la salle ; reporté évidemment avec intention dans sa partie haute, ne fixait-il pas la place réservée aux lits

(1) Martial. Lib. I, epigr. 44.

(2) Vitruve. Lib. VI, ch. 5 et 6.

Digitized by Google

tricliniaires ? Le reste de la salle était abandonné aux gens de service, aux danseuses et aux joueurs de flûte ; mais à l'endroit où se tenaient le maître du logis et ses hôtes, n'était-il pas convenable et tout naturel que le dallage s'harmonisât par une décoration plus soignée avec les tentures de prix, les meubles somptueux et le luxe de la table ?

Les considérations qui précèdent s'accorderaient donc à démontrer que la magnifique pièce où se trouvait la mosaïque était un *triclinium*.

M. J.-B. Demangeot a publié récemment dans un journal de Paris bien connu des collectionneurs, *La Curiosité universelle*, deux articles où il s'attache à démontrer que les mosaïques antiques de la Gaule, accompagnées d'ornements de style géométrique, appartiennent à l'art grec. Dans un premier article, l'auteur s'occupe de la mosaïque de Reims, dite « des Gladiateurs », et la compare « avec les vases de style géométrique » (1); son second article est consacré à la *Mosaïque de Périgueux*. Après avoir résumé la description que je lui en avais envoyée, M. Demangeot conclut que « cette mosaïque est du style grec archaïque le plus pur » (2). Je n'y contredirai point, me contentant de faire observer que les dessins géométriques sont de tous les temps et de tous les lieux et se retrouvent aussi bien sur les monuments préhistoriques que sur les vases de la Grèce antique et les outils des sauvages modernes.

Il serait plus intéressant de rechercher la part qui revient aux artistes grecs dans l'exécution des mosaïques romaines. M. Artaud, de Lyon, s'y était appliqué sans pouvoir arriver à des conclusions précises. Les éléments d'information sont d'ailleurs trop peu nombreux, et il faudrait tout d'abord que les mosaïques jusqu'ici découvertes eussent été non seulement décrites, mais en outre fidèlement reproduites par la gra-

---

(1) *La Curiosité universelle ;* Paris, 1, rue Rameau, journal hebdomadaire, in-4°; numéro du 4 janvier 1892.

(2) *Ibid.*, numéro du 29 février 1892.

Digitized by Google

vure, de façon à pouvoir être comparées. L'étude simultanée de nos deux mosaïques périgourdines nous démontrait tout à l'heure qu'elles étaient de même date et avaient été exécutées, vraisemblablement, par le même maître ; la même méthode a procuré à M. Héron de Villefosse une observation encore plus curieuse. Elle lui a permis en effet d'établir que la célèbre mosaïque de Lillebonne (Seine-Inférieure), aujourd'hui installée au musée de Rouen, offrait les plus grandes analogies avec une mosaïque des Oulad Agla et devait être rattachée à la série des mosaïques africaines (1).

On voit par cette dernière constatation toute nouvelle, et l'on peut dire inattendue, la vie nomade que menaient les mosaïstes romains qui, pour répondre à une commande ou la provoquer, n'hésitaient pas à se transporter, avec leur matériel, d'une extrémité à l'autre de l'empire. Sans doute, dans la composition du tableau à exécuter en mosaïque, ils suivaient les indications de leur client et se conformaient aux caprices de son imagination ; mais les faits observés à Périgueux donneraient à croire qu'ils avaient aussi des modèles tout tracés qu'ils exécutaient tels quels ou modifiaient dans leurs parties accessoires, selon le désir du propriétaire. Les deux mosaïques de Périgueux sont, en effet, semblables comme lignes ; mais tandis que celle de la rue de Campniac est d'une extrême simplicité de décors, celle de 1865 est surchargée d'ornements, chacune d'elles donnant ainsi la mesure du goût artistique de celui qui l'avait commandée.

Je dois à M. Gallone une observation de technique que je ne crois pas avoir encore été relevée. De nos jours, les maîtres mosaïstes se servent de cartons sur lesquels les différentes parties du dessin à reproduire sont tracées de grandeur d'exécution. Ces cartons sont remis aux ouvriers, qui en suivent servilement les moindres détails. Ce mode de travail semble avoir échappé aux mosaïstes de l'antiquité ;

---

(1) *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séance du 11 septembre 1891 ; — Revue archéologique, 3e série, t. XVIII, 1891, page 393.

Digitized by Google

du moins avons-nous eu la preuve qu'il n'a pas été employé pour la mosaïque de la rue de Campniac. Si régulière qu'elle paraisse dans ses grandes lignes, lorsque l'on vient à rapprocher ses parties similaires, on s'aperçoit aussitôt que les dimensions n'en sont pas absolument les mêmes et qu'elles ne pourraient par suite être substituées l'une à l'autre, ni se superposer exactement. Le maître qui a dirigé l'exécution de cette mosaïque, après avoir pris ses mesures et marqué ses positions, a donc tracé lui-même au charbon, sur l'aire préparée d'avance, toutes les lignes et les différents motifs indiqués sur le modèle. Il a dû commencer son tracé par le haut de la salle, destiné d'ailleurs à recevoir la décoration la plus riche, puis cheminer progressivement vers la porte d'entrée. Ce qui tendrait à le prouver, c'est la largeur beaucoup plus grande que présentent de ce côté, ainsi que nous l'avons vu, non seulement la bordure d'encadrement de la mosaïque proprement dite, mais encore la bande blanche qui lui faisait suite et la reliait aux parois. N'ayant plus assez d'espace pour répéter une série, ou, si l'on préfère, un nouveau rang des motifs décoratifs disposés transversalement dans le champ de la mosaïque, le seul parti qu'il eût à prendre était d'élargir la bordure et la bande extérieure qui se trouvaient de ce côté.

L'enlèvement de la mosaïque de 1865 avait été dirigé par un sculpteur marbrier de Périgueux, M. Clément, qui, pour cette opération, avait eu recours à l'emploi du plâtre, procédé défectueux et nullement économique. Pour peu qu'elles soient exposées à l'humidité, les plaques ainsi préparées ne tardent pas à se désagréger ; en outre, leur restauration entraîne une dépense presque aussi considérable que si la mosaïque était encore sur le sol. Avant de les appliquer sur du ciment, il est indispensable, en effet, de les débarrasser du plâtre qui y adhère, et si la mosaïque n'est pas absolument plane, de la redresser; ce qui ne peut se faire qu'en collant à sa surface des feuilles de papier pour maintenir les cubes en place. Il y a donc tout avantage à recourir immédiatement à ce dernier procédé.

Digitized by Google

La mosaïque ayant été divisée sur un plan ou maquette en un certain nombre de sections égales, le mosaïste délimite ces sections sur le pavage même par des traits au charbon ; puis il prend chaque section l'une après l'autre et y applique une feuille de papier fort, de même dimension, imprégnée d'une solution concentrée de gomme arabique. Lorsque l'adhérence est complète et le papier bien sec, il ne reste plus qu'à détacher la mosaïque du béton qui la supportait. Sous l'action du ciseau employé pour ce travail, on voit les petits cubes de pierre se soulever comme un tapis mouvant, et si le collage a été bien fait, pas un seul ne s'égrène.

C'est par ce procédé que M. Joachim Gallone et deux ouvriers très habiles qu'il avait amenés avec lui d'Angoulême ont enlevé la mosaïque de la rue de Campniac. Comme il n'en restait malheureusement qu'un peu plus du tiers, soit exactement 41^{m}440 sur 107 mètres carrés, je me contentai de faire restaurer et appliquer sur du ciment, dans des cadres en fer, les parties les mieux conservées ou dont le dessin était plus remarquable ; les autres fragments, fixés sur papier et emballés dans une caisse, pourront être utilisés plus tard pour le dallage d'une salle du Musée. Deux grands panneaux de 8 mètres carrés chacun, et deux autres d'un mètre, représentant une superficie totale de 18 mètres carrés, ont été installés provisoirement dans la salle des antiquités préhistoriques, où ils excitent vivement l'intérêt des visiteurs.

Pendant qu'il exécutait ce difficile travail de restauration, dans son atelier, à Angoulême, M. Gallone reçut la visite de plusieurs de nos confrères de la Société archéologique de la Charente, qui examinèrent son œuvre avec une minutieuse attention et le complimentèrent chaleureusement (1). Ces éloges, nous les lui décernerons à notre tour très sincèrement et sans restriction. M. Gallone nous a prouvé,

---

(1) *Bulletin mensuel* de la Société archéologique et historique de la Charente ; séance du 14 janvier 1891.

Digitized by Google

en effet, non seulement qu'il était parfaitement au courant de tous les secrets de son art, mais encore qu'il possédait le sens de l'archéologie, qualité précieuse chez un artiste appelé à restaurer des monuments de l'antiquité.

Michel HARDY.

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON

V. — Canton de Bussière-Badil.

(Suite.)

Ces préliminaires ainsi établis, passons à la description de chacune des anciennes paroisses formant aujourd'hui le canton de Bussière-Badil :

I. — *Reillac.*

Cette paroisse est bornée, au nord, par celle de Maisonnais, dont elle est séparée par le ruisseau de Nazon ; au sud-est, par celle de Champniers, et, au sud-ouest, par celle de Busserolles, le Trieux entr'elles deux. On y trouve les bourg et lieux ci-après : Reillac, Bélair.

Au point de vue religieux, Reillac était une commanderie, d'après des titres de 1407, 1456, et une préceptorerie en 1479. Les chevaliers de la milice du Temple y nommaient, en 1224 ; l'évêque de Limoges y nomma en 1556 ; le commandeur du Mas-Dieu, en 1624, 1741, et le grand prieur d'Auvergne en 1556, 1573, 1624, 1741, 1746 et 1767. Elle avait pour patron saint Paul.

Parmi ses curés, nous avons retrouvé les noms suivants : 1771, Durepaire, vicaire régent ; 1778, Germain.

Dans son ouvrage sur *La vicomté de Limoges* (1873), M. Clément-Simon dit ceci : « Au XIVe siècle, il y avait une

Digitized by Google

maison du Temple à Reillac. Le sieur de Magnac lui payait des redevances. »

Cependant, et au xve siècle, cette paroisse dépendait de la vicomté de Limoges et de la baronnie de Nontron, puisque par acte du 8 mai 1502, reçu Pierre de Charlange, notaire au bailliage de Limoges,

« JEHAN, roy de Navarre, comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Limoges, baron et seigneur de Nontron... vendit à noble Daulphin Pastoureau, seigneur de Javerlhac et du Breuilh, esleu pour le roy en l'élection et seneschaussée de Périgort..., les lieux, bourgs et paroisses de Sainct-Angel, Sainct-Front de Champniers, Nontronneau, Bondazeau, Folhade et Relhac..., tant en fond de fiefs, jurisdiction, et justice haulte, basse et moyenne, mère et mixte impère, cens, rentes, honneurs, hommages, droits de guet, bois, forest, foraistages, molins, rivières, cours des eaux, estangs, pescheries, et tous aultres droicts féodaux et seigneuriaux, sans aucune chause excepter ni retenir, sinon seulement l'hommaige lige de feaulté et le ressort, desquels ledict seigneur vendeur ses réservé et retenu pour luy.... Laquelle vendition a esté et est faicte pour le prix et somme de deux mille livres tournois.... En mandant aussy et commettant par les mesmes lettres aux capitaines et maistres Marcial Rousseau et Gerault Pastoureau, procureurs dudict seigneur dans ladicte seigneurie de Nontron et à chascun d'eulx, de mestre et induyre en réelle et actuelle possession desdictes chouses vendues cy-dessus déclarées, ycelluy achapteur et de l'en faire jouyr plainement et paisiblement.... *(Suivent les clauses de garantie et d'exécution)* par les foy et serment de leurs corps faicts et bailhés corporellement, sçavoir : ledict seigneur à foy de Roy et ledict Daulphin sur les saincts Esvangiles de nostre Seigneur touché le livre..... En présence de nobles et puissans seigneurs messires Giles de La Basme, chevalier, seigneur de Tolouse et seneschal d'Albret, Jehan de Duras, chevalier, seigneur dudict lieu, Jehan d'Aulty, aussy chevalier, et maistre Paul Gay, licencié en décrets et bachelier en loix, tesmoings... » (*Extrait des Archives des Basses-Pyrénées.*)

Parmi les anciens juges et autres officiers de Reillac, nous avons trouvé, en 1656, Lassudrie, juge; Rougier, greffier; 1622, Laurent Marcillaud, juge.

Dauphin Pastoureau étant décédé en juin 1505, il fut procédé au partage de sa succession, le 16 septembre suivant, et la seigneurie de Reillac fut attribuée à Marie Pastoureau, sa fille, épouse de..... de Marcillac.

Digitized by Google

Mais Henri, roi de Navarre, obtint plus tard, et le 22 janvier 1618, du roi François 1er, l'autorisation de poursuivre devant le Parlement de Bordeaux les divers acquéreurs et notamment les héritiers de Dauphin Pastoureau, pour les contraindre à délaisser les seigneuries aliénées, à charge tacite de rachat. Vers 1357, enquêtes devant le sénéchal de Périgord, à l'effet de prouver l'assistance de cette clause de rachat, qui dut être effectuée plus tard, puisque nous retrouvons, dans la famille Vigier de Saint-Mathieu, la seigneurie de Reillac, laquelle figure dans un partage de 1419, et est attribuée à Antoine et Charles de Saint-Mathieu. Sur les poursuites des créanciers de ces derniers, ladite seigneurie fut saisie, décrétée et adjugée, en 1627, à Denis de Montargis, dont le fils Léonard de Montargis, marchand, bourgeois de la ville d'Angoulême, la vendit en 1638 et pour 5,500 livres, à messire « Jehan Roux, escuyer, seigneur de La Salle de Luçon, en Périgord, y demeurant, » et dont les descendants la possèdent encore.

Quant à la famille Roux, dont nous avons déjà désigné quelques-uns des membres, aux chapitres des communes de Romain et de Saint-Front-la-Rivière, canton de Saint-Pardoux-la-Rivière, nous croyons utile, sans entreprendre ici sa généalogie suivie, d'en parler en passant et de signaler, parmi ses titres, quelques pièces d'un véritable intérêt historique.

Le premier de ces titres est un acte d'anoblissement du mercredi d'après la fête de l'Ascension 1264, selon la traduction qui en fut faite sur l'original en latin par J. Fieux, curé et archiprêtre de Goutz, le 6 novembre 1666, qui atteste avoir remis cet original à noble Charles Roux, chevalier, seigneur de La Mothe, et dont la teneur suit :

Audat de Fayol, chevalier, seneschal pour Philippe, roy de France, dans le Périgord, Limousin et Quercy, et official de la cour de Périgueux, à tous ceux qui ces présentes lettres verront et ouyront, salut en nostre Seigneur, et qu'ils ayent à adjouter foy à ces présentes lettres, à sçavoir, que nous avons veu, leu et diligemment regardé certaines lettres non rasées, non effacées, ny gaffées en aucune part d'icelles, scellées du sceau d'heureuse mesmoire de Pierre, évesque de Périgueux, du sceau d'Ythier de

Digitized by Google

Villebois le jeune et du sceau de Guy de Latourblanche, deffuncts, de mot à mot en la forme que s'en suit : Guy, seigneur de La Tourblanche, et Bertrand et Pierre, ses frères, donzels, salut et paix, à ses bons et fidèles Pierre, Ythier et Guilhaume Roux, frères, de La Chapelle-Montabourlet. Par la teneur des présentes, qu'il soit cogneu à un chacun que moy, dict Guy, considérant l'affection de dévotion que vous audict lieu par cy-devant envers moy et les miens et les grandes despenses que vous avez faicts pour moy dont nécessités et les grands travaux qu'avez soufferts lorsque estoient en ma compaignie, et autour de moy messire Ythier de Sauzet et messire Pierre et messire Guilhaume Espirat, chevaliers, et Henry et Guilhaume, son frère, Raymond de Jauvelle et Guilhaume de Jauvelle, donzels, et plusieurs autres gens de bien à la présente et compaignie de monseigneur et oncle noble Ythier de Villebois le jeune, Je vous annoblis et affranchis à perpétuité, vous, vos héritiers et successeurs, tant en mon nom que de mes frères, Guilhaume, Bertrand et Pierre, et vous donne et concède à perpétuité à toute sorte de liberté et franchize, voulant et accordant, à vous et vos héritiers et successeurs, que soyez libres, immunes et francs, vous et les vostres, à perpétuité et jamais, de toutes questes, tailhes, collectes, servitudes et exploits, et aussy des beans et courvées de la rendition et prestations, desquels j'exempte à perpétuité, vous et vos héritiers et successeurs, et en vous le remettant, je vous en absoubs et quitte absolument sauf et réserve à moy et les miens les oublies, cens et rentes des terres que vous me devez aux terriers constitués, et aussy à moy réservé que chascun de vous et de vos descendans seront obligés de me donner dix sols et aux miens, tant seulement chasque année, à sçavoir, cinq sols le Jeudy-Sainct et aultres cinq sols à la feste de la Nativité de Nostre-Dame et aultres cinq sols aux quatre cas qui suivent, à sçavoir : lorsque moy ou mes successeurs légitimes tenant mon lieu marieront nos filles légitimes, ou mon fils légitime ou de mes successeurs passera pour nouveau chevalier, ou sy moy ou mes successeurs légitimes seront prins par nos ennemis et racheptés de nostre propre argent, ou si, Dieu le permettant, il arrivoyt que moi ou mes héritiers et successeurs voulions visiter la terre en pèlerinage au-delà des mers. Et aussy je me réserve que quand j'iray à la guerre, vous me suiviez avec armes comme les aultres hommes de La Chapelle-Montabourlet. Et si par avanture, vous venez à faire quelque crime, je pourrai exercer sur vous ma justice, suivant la quantité et qualité du délict, comme la raison voudra qu'on l'exerce. Et aussy je me réserve que vous et vos successeurs et héritiers soyez mes dépendans et ne faciez autre seigneur sans ma licence, s'il n'arrive que moy ou les miens facions quelques excès et ne tenions toutes les choses susdites, car en ce cas je vous permets de prendre quel seigneur que vous voudrez pour

Digitized by Google

repousser l'injure ou violance et l'appeler à votre deffance ou garde. Et après, à mon nom et de mes frères, je vous remets absolument et quitte toutes actions, pétitions, injures et querelles réelles et personnelles et tous droycts qui me peuvent competer et appartenir contre vous en aucune façon, vous promettant par une solennelle stipulation et m'obligeant de procurer et faire que mes dicts frères ratifiant les choses susdites, les gardent ponctuellement et n'y contreviennent en aucune façon, obligeant néantmoins moy et les miens à aymer, garder, guarantir et deffendre de toute sorte de violences et injures vous et les vostres. Je jure en outre, ayant touché les saincts Evangilles, que je garderay à la bonne foy les choses susdictes et n'y contreviendray jamais, renonçant à tout droyct et ayde de faict, à tout us, coustume et statut, par lesquels, moy ou les miens, pourrions contrevenir aux choses susdites. Et nous, Bertrand et Pierre de La Tour, donzels, approuvons et ratifions toutes les choses susdictes faictes par Guy, nostre dict frère, tant à son nom qu'au nostre, et promettons et jurons aussy, les saincts Evangilles touchés, que nous observerons à la bonne foy toutes les choses susdictes et n'y contreviendrons jamais, renonçant à la minorité d'aage, au dol, mal et à toutes autres aydes de droyct et de faict, par le moyen de quoy nous pourrions attenter quelque chose contre les choses susdictes. En tesmoignage de quoy, nous dicts Guy, Bertrand et Pierre de La Tour frères, donzels, nous donnons et concédons ces présentes lettres scellées à nos prières des sceaux de révérend père et seigneur Pierre, évesque de Périgueux, et de noble homme mon dict seigneur et oncle Ythier de Villebois le jeune, avec le sceau de moy dict Guy, lequel j'ay faict mettre aux présentes lettres, Imposant nous et nos héritiers et successeurs et nostre terre et tous nos biens à la jurisdiction et compulsion dudict seigneur évesque de Périgueux et de ses successeurs, à ce que successivement nous ayant premièrement advertis, ils nous contraignent et nos héritiers et successeurs, par l'excommunication de nos personnes, quand le cas y écherra, à observer toutes les choses susdictes. Et nous Pierre, évesque de Périgueux, et Ythier de Villebois le jeune, chevalier, commandons les choses susdictes estre observées; à la prière desdicts Guy, Bertrand et Pierre de La Tour frères, avons faict apposer nos sceaux aux présentes lettres, en tesmoignage de ce que dessus.

Faict le mercredi après la feste de l'Ascension, l'an mil deux cens soixante-quatre.

En tesmoignage de ce que j'ay releu et regardé les susdictes lettres, nous, seneschal susdict et aussy official, avons faict mettre aux présentes lettres nostre dict sceau et de nostre officialité de Périgueux.

Faict au mois de novembre l'an mil deux cent septante-cinq.

Digitized by Google

Je soubsigné, curé et archiprêtre de Goutz, certifie à tous qu'il appartiendra avoir traduict mot à mot, sans avoir adjouté ny diminué quant à la substance ny aux mots, le tiltre d'annoblissement et d'affranchissement de toutes tailhes, subsides, beans, courvées et autres charges y spécifiées, faicts à Pierre, Ythier et Guilhaume Roux par messire Guy de La Tourblanche et ses frères, neveux d'Ythier, seigneur de Villebois. Laquelle traduction a esté prinse sur une coppie en latin, extraicte par moy sur un vieux original à moy représenté par noble Charles Roux, chevalier, seigneur de La Mothe, lequel il a à l'instant retiré par devers soy.

En foy de quoy, j'ay signé à Goutz, le 6 novembre 1666.

Signé : J. Fieux,
curé et archiprêtre de Goutz.

Le second de ces titres est un acte du 20 juillet 1284, trouvé dans les papiers de Conan et déposé par nous aux Archives de la Dordogne. Il est relatif au partage de la seigneurie de Connezac, en Nontronnais, entre Agnan Roux, frère Arnaud Roux et Valérie Roux, fille de ce dernier et femme de Jourdain de Maumont. Cet acte débute ainsi :

« Universis presentes litteras inspecturis.. Jordan de Malomonte, domi-
» cellus, filius Helie de Malomonte, salutem in Domino... Hereditate que
» quondam fuit Arnaudi Ruphi, militis defuncti, et Agnonis de Agia
» militis, fratris sui, et Valerie, filie unice et heredis dicti Arnaudi Ruphi
» uxoris mee... in duas partes dividendo... »

Dans le lot de la dame de Beaumont figure, en outre d'une foule de rentes dans la ville et châtellenie de Nontron et les paroisses limitrophes, la maison de Connezac et ses dépendances, avec la justice haute et basse de ce bourg et de celui d'Hautefaye : « *Domum et virgamentum apud Conozacum Petragorenci diocesi, cum juribus, pertinentiis suis, et columbarii... et juridictionem altam et bassam,.. Item juridictione alta et bassa in burgo et parochie de Alta Faya.* »

Le troisième titre, faisant partie des papiers de la famille Roux, est un acte du 21 avril 1464 portant mainlevée de saisie consentie par Alain d'Albret en faveur d'Aymar Roux et Peironne de La Vergne, sa femme, à la suite l'hommage

Digitized by Google

par lui fait à cause, est-il dit : « De son hostel noble de Montcheuil, assis dedans notre chastel de Nontron, de son repaire noble de Montcheuil, assis en la paroisse de Saint-Martial-de-Valette, de son hostel noble appelé de La Salle, assis au bourg de Saint-Front-la-Rivière, et aussi de son hostel noble appelé Daubignac et repaire d'icelluy..... »

Du 10 septembre 1475, aveu et dénombrement des terres qu'Adhémar Roux, donzel, tient, à Montabourlet, de François de Bourdeille, seigneur de Brantôme. Suit la description de l'hommage simple ou plain *(planum)* dû par le vassal, qui le prêtait, sans capuchon ni ceinture, à genoux, les mains jointes, au seigneur, qui le reçut en lui donnant sur la bouche un baiser.

Du 15 juin 1583, à Thiviers, acte de foi et hommage rendu par Léonard Roux, écuyer, seigneur du repaire noble de Lusson et du repaire noble de La Salle-Maumont, pour lesdits repaires sis en la paroisse de St-Front-la-Rivière, aux mains de Armand de Gontaud de Biron. Cet hommage avait été déjà rendu au roi de Navarre, en 1549, par Pierre Roux.

Du 20 août 1610, à Thiviers, et par devant Jacques Lemusnier, hommage lige des repaires de Lusson et de La Salle-Maumont, par Guichard Roux, écuyer, seigneur de La Mothe, fils de feu Léonard Roux, faisant pour et au nom de Marguerite d'Abzat, damoiselle, au nom et comme légitime « administratresse de Jean Roux, escuyer, fils de feu Guy. »

Dans son *Catalogue des Nobles du Périgord*, commencé sous M. Pellot, intendant de Guienne vers 1665, M. de Lespine mentionne dans le vol. 57 de ses manuscrits : « Jean-Gabriel Roux, seigneur de Montcheuil, habitant de Tourtoirac (une barre de sable et trois fleurs de lys en champ d'azur et trois fleurs d'argent au-dessus); reconnaît pour descendants : Jean Roux, sieur de Goursac; Daniel et Charles Roux, frères, des paroisses de Saint-Front-la-Rivière et La Chapelle-Gonaguet. »

Du 30 janvier 1667, maintenue de noblesse reçue par Me Hélie de Montozon, conseiller du roi et son procureur en l'Election de Périgueux, commissaire délégué par messire Claude Pellot, en faveur de nobles Jean Roux, écuyer,

Digitized by Google

sieur de Lusson; Gabriel Roux, écuyer, sieur de La Salle-de Maulmont, et Charles Roux, écuyer, sieur de Lamothe, père et fils, le dit Jean habitant au repaire noble de Reylhat.

Le 4 novembre 1667, à Périgueux et aux mains de Me Laenne, commissaire, acte d'hommage rendu au roi par messire Jean Roux, écuyer, seigneur de Lusson, Reilhac et autres places, pour raison de la terre et seigneurie de Reilhac, avec tous droits de justice haute, moyenne et basse, mère-mixte et impère.

Du 3 mai 1673, au château de Reilhac et pardevant Gandois, notaire royal, reconnaissance par les tenanciers du maynement de Chez-Géraud et du Tiradour, en faveur de Charles Roux, écuyer, seigneur de Relhiac, Lamothe et autres places, demeurant en son château de Relhiac.

Du 16 mars 1789, procès-verbal de l'assemblée des trois états, aux fins de nommer des députés aux Etats-Généraux, et dans lequel figure M. François-Arnaud Roux, seigneur de Reilhac.

D'autre part, et d'après divers contrats de mariage qui nous ont été communiqués, les divers membres de la famille se sont successivement alliés à celle de Maulmont avant 1284. D'après Nadaud, Sybille *Ruffi*, fille d'Itier, damoiseau, épousa, en 1267, Raymond d'Estivanhas, damoiseau de Gorre, et, devenue veuve en 1303, elle se remarie avec Audoin d'Estivanhas, chevalier de la paroisse de Dournazac. La famille s'allie encore avec celles de Brun, en 1415; de Rancogne, en 1451; de La Vergne, en 1464; Dulau d'Allemans, en 1479; de Lastour, en 1531; de Puychardie, en 1536; d'Abzat, en 1571; de Lambertie, en 1608; de Pressac, en 1628; de Morellon, en 1660; du Mas de Payzac, seigneur de Châteaurocher, en 1676; de Morellon, en 1692; de Londeix, avant 1716 (Nadaud); de Lubersac, vers 1720 (id.); Dauphin, en 1721; Dulau de Savignac, en 1722; de Fornel de Limeyrac, en 1760 (Nadaud); de Lamberterie, en 1789, de Brettes de Richebourg, en 1812; et, le 27 juillet 1846, à la famille Surin, par le mariage, avec Jeanne-Marie Surin, de Jean-Charles-Isidore Roux de Reilhac, dont une fille mariée à . . . . . de Dinville, habitant ensemble au châ-

Digitized by Google

teau de Reilhac et représentant la branche aînée. Le chef de la branche cadette est M. Roux de Châteaurocher, habitant le château de ce nom dans la commune de Maisonnais (Haute-Vienne), limitrophe de celle de Reillac. Une troisième branche habite la Charente et, d'après les cachets de famille et l'*Armorial* de M. de Froidefond, ils ont tous pour armes : D'azur à trois fasces d'argent, la première accompagnée en chef de trois fleurs de lys d'or.

Voici enfin ce que M. de Lespine, dans son vol. 62, p. 30, dit encore au sujet de cette famille :

« De Roux, en latin *Ruffi* ou *Ruphi*, est très ancienne, en Périgord. On » trouve dans le *Cartulaire* d'Uzerche, f° 741, une charte par laquelle » Arnaud de Roux, de la ville de Nontron, fit donation à cette abbaye, » l'an 1096, de l'église de Saint-Michel, avec le fief presbytéral et les » dîmes qu'il possédait par droit héréditaire, pour la fondation d'un obit » ou anniversaire pour son père et sa mère. Arnaud de Roux avait pour » femme Pétronille de Mallemort, qui le rendit père d'un autre Arnaud. La » maison de Roux a formé les branches de Campagnac, de Leyterie, de » Montcheuil, de Lusson, de Vignéras, et s'est alliée aux maisons d'Abzac, » d'Aubusson, de Chapt de Rastignac, de Chaunac, de Montrol, d'Hautefort, » de Lambertie, de Larmendie, du Lion, de Belcastel, de Losse, de » Lubersac, de Maumont de Pressac, de Laroche-Aymond, de Roffignac, » de Talleyrand, de Vassal, etc. »

Cela dit, et revenant au bourg de Reillac, constatons que le bourg ne se compose, à part une maison bourgeoise et quelques maisons de cultivateurs et de colons, que d'une petite église à plan circulaire, désignée comme appartenant à l'ordre de Malte, dans la carte du diocèse de Limoges, de 1742, et d'un château du XVIIe siècle, édifié, probablement de 1667 à 1673, sur l'emplacement de l'ancienne maison du Temple, puisqu'il n'en est point question dans les deux titres portant cette date, pendant qu'il en est fait mention à la seconde. Il n'est donc pas étonnant que les habitants de ce bourg et du lieu écarté de Bélair n'eussent que huit feux en 1365 et ne fussent qu'au nombre de 161 au XVIIe siècle ; qu'en 1807, ces feux ou maisons bâties ne fussent encore qu'au nombre de 46 et la population qu'à celui de 245 âmes.

Digitized by Google

II. — *Commune de Champniers.*

Dans laquelle se trouvent les bourg, villages, hameaux et lieux habités ci-après :

Les Simonies, la Chabroulie, la forge de ce nom, Chanteloube, les Prades, la Chabane, Puyfaud, le Bost, bourg de Champniers, la Maison-Seule, le Puy, la Coudenie, la Trimoulie, les Métairies, Chez-Gouneau, les Juries, la Chapaudie, la Francherie, les Fougères, Forge de Champniers, Moulin de ce nom, Laubergie, Gué-de-Bost, Chèvremorte, les Maisonnettes, Marsillac, les Brousses, la Parentie, Chez-Tandeau, le Grand-Bost.

Ce territoire, dont l'altitude des collines varie de 239 à 364 mètres au-dessus de la mer, est limité : au nord, par la commune de Maisonnais (Haute-Vienne); à l'ouest, par celle de Busserolles ; au sud, par la commune de Piégut-Pluviers ; à l'est, par celle de Saint-Barthélemy et par celle de Millaguet (Haute-Vienne).

La population était : en 1365, de 168 âmes pour 28 feux, à raison de six par feu, en moyenne ; de 768, au XVIIe siècle ; de 814, en 1807 ; de 1,116, en 1852, après sa réunion avec Reillac; de 1,136, en 1854 ; de 1,085, en 1861 ; de 1,140, en 1866 ; 1,026, en 1877 ; de 1,136, en 1876 et en 1881.

La paroisse de Champniers était autrefois une seigneurie importante. Voici ce que nous avons pu recueillir à son sujet :

« Chaniers, Champniers-aux-Boux, *Campus niger de Brollio*, cure de mille communiants ; patron, saint Paxentius. L'évêque de Limoges y faisait les nominations, dès 1482; vicairie fondée par Philippe de Grasignac, veuve de Léonard Gandois, pour le prêtre le plus proche parent ; spiritualisée, le 4 janvier 1513. Chapelle au cimetière, dédiée à sainte Marguerite, 1700 ; en ruines, 1729. » (Nadaud, Lecler).

« La seigneurie de Champniers formait une seigneurie appartenant au sieur de Champniers (en 1472, Jean de Laporte). Le vicomte de Limoges y possédait très peu de chose. Ses officiers avaient contesté le droit de haute justice au sieur de Champniers ; mais la cour de Nontron avait, en 1409, reconnu et consacré les prérogatives du vassal. » (Clément-Simon).

Digitized by Google

« La paroisse de Champniers, *Campus niger*, avait le titre de baronnie ; son château subsiste encore en partie ; M. de La Ramière l'avait acquis de MM. Dulau-Dallemans. » (*Histoire d'Aquitaine*, par M. de Verneilh-Puiraseau.)

« Champniers, *Campnerium*, 1365, (Lesp. Chatell). — Ancien repaire noble, relevant au XIVe siècle de la châtellenie de Nontron ; depuis, ayant haute justice sur Champniers, Pluviers et Augignac, 1760 (Alm. de Guy). » (De Gourgues, *Dictionnaire topographique de la Dordogne*.)

Telles sont les indications sommaires que nous allons compléter à l'aide du fonds de Doat, de l'*Inventaire des archives de Pau*, par M. Raymond, du *Nobiliaire* de Nadaud, de l'*Inventaire des titres*, de M. de La Ramière, dernier baron de Nontron, dressé par Grolhier, notaire, le....., et au moyen d'autres anciens papiers et contrats mis à notre disposition. Donc, en suivant l'ordre chronologique, nous trouvons, en ce qui concerne les seigneurs :

1°. — La famille *Bruni*, Brun, que Nadaud fait descendre des comtes de la Marche, et dont un membre, Aimeri, donna, en 1119, à des religieuses de Fontevrault, le lieu de Boubon, paroisse de l'archiprêtré de Nontron, et un autre du même nom qui, vers 1179, bâtit le monastère de Haultevaux, paroisse de Dournazac, même archiprêtré. D'après le même auteur, la filiation suivie commence à un troisième Aimeric *Bruni*, chevalier, seigneur en partie de Noblac (St-Léonard), en 1217, et de Montbrun, en 1269. C'est ce même Aimeric, que nous retrouvons dans un acte de vente d'immeubles consenti par *Hellias de La Branda, domicellus de Montebruni* à *Eymerico Bruni, militi*, du 10 novembre 1216, et, dans un autre acte de vente, consenti par *Eymerico Bruni, milite, domino pro parte de Montebruni et Nobiliaci*, à *Johanni de Chabineau, domicello*.

En 1304, Guy *Bruni* se maria avec Resplendine de Chaumières qui, devenue veuve en 1309, se remaria, de 1311 à 1314, avec Guy Flamen, chevalier, seigneur de Brusac, et eut, de son premier mariage, trois fils, Guy, Eimeric et Pierre, (Nadaud). C'est ce même Guy qui resta seigneur de Montbrun, d'après un acte de vente fait en sa faveur et, en 1314, le

Digitized by Google

dixième de mars, par *Eymerico de Via sive Pellegrini* à *nobili viro domino Guidone Flamenc, milite, domino castri et castellanie de Brusaco, tam nomine suo quam nomine nobilis mulieris, domine Resplendine de Chaumeriis, uxoris sue, et Guidonis Bruni, donzelli, domini castri et castellanie de Montisbruni, filii impuberis quondam domini Guidonis Bruni, militis defuncti.* En 1334 et le 10 juin, ce même *Guido Bruni, domicellus, dominus Montebruni* accorda un droit de garenne à *Guillermo de Via, aliàs dicto Pellegrini, clerico de Montebruni.* (Papiers de Conan, aux Archives de la Dordogne, où nous les avons déposés).

D'après Nadaud, Aymeric Bruni était, on ne sait à quel titre, devenu seigneur de Champniers-aux-Boux, en 1302, et il l'était encore en 1317. Robert, son fils, est qualifié de seigneur de Champniers, en 1338, et eut autre Aymeric, damoiseau de Champniers, en 1321, marié à .., dont il eut : 1° Philippe ; 2° Comptérie ou Dompérie, mariée à Jean ou Hélie de Maumont. Philippe Bruni, damoiseau, seigneur de Champniers-aux-Boux, diocèse de Limoges, châtellenie de Nontron, en 1390 et 1415, épousa Agnès Ruffy de Maraval, qui lui donna deux filles : 1° Agnès ; 2° Marguerite, mariée à Jean Pleydran, et dame de Champniers en 1446, d'après une baillette du 23 mars de cette année.

A l'appui de ces dernières indications, nous avons retrouvé : 1° dans les Archives de Pau, le testament d'Itier de Magnac, du 30 septembre 1352, par lequel il institue pour l'un de ses exécuteurs Aymeric Brun, seigneur de Champniers, *nobilem virum Aymericum Bruni, dominum de Chamerio ;* 2° et dans l'inventaire La Ramière : de l'an 1390, partage entre Philippe Brun, seigneur de Champniers ; Jean de Maumont et demoiselle Henriette de Lambertie, sa femme, portant délaissement du fief de Milhaguet, en Poitou ; du 7 juillet 1454, accense en faveur de Marguerite Brun, dame de Champniers.

2° — *De La Porte*, sur laquelle le *Nobiliaire* de Nadaud donne les renseignements suivants, en ce qui concerne la seigneurie de Champniers : François de La Porte, co-seigneur de

Digitized by Google

Champniers-aux-Boux, 1470 ; Jean de La Porte, damoiseau ; François, prêtre ; Bertrand, chevalier, dans un acte de 1487, sont dits frères et co-seigneurs de Champniers-aux-Boux ; Jean de La Porte, fils de Tristan de La Porte, chevalier, seigneur de Champniers, et de Roberte de Sainte-More, écuyer, seigneur de Champniers-aux-Boux, en 1502 et 1521. Germain de La Porte, écuyer, seigneur de Champniers-aux-Boux, se maria, en 1540, avec Marie Beaupoil de Saint-Aulaire et n'eut pas d'enfants mâles.

Voici, d'autre part, ce que nous avons trouvé dans les papiers de Conan et dans l'inventaire de La Ramière :

Du 11 février 1457, baillette en faveur de *nobili viro Alano de La Porta, domino de Champnerio, Lemovicensi diocesi.* — Du 31 mai 1467, baillette à *Franciscus, Johannis et Tristanii de La Porta, domicelli, fratres germani, domini de Champnerio.* — 1472, 1er avril, hommage au roi de Navarre, vicomte de Limoges, par noble Jean de La Porte, seigneur des château et châtellenie de Saniers, au ressort de Nontron. — Le 17 janvier 1481, acte de mariage de Guillaume de Conan avec Jeanne Vigier, par l'avis de Jean et de François de La Porte, parents et amis du marié. — Le 22 décembre 1502, hommage de la seigneurie de Milhaguet, en Poitou, au vicomte de Rochechouart, par Jean de La Porte, seigneur de Champniers. — Le 20 juillet 1526, hommage de la seigneurie de Champniers, par le dit Jean de La Porte. — 1545, terrier de François de La Porte, seigneur de Champniers. — Le 26 juin 1548, sentence aux Requêtes du palais de Paris, entre ledit François de La Porte, la dame Isabeau de Monfrébœuf, veuve de Maumont, et le vicomte de Rochechouart, par laquelle ladite dame est condamnée à faire la foi et hommage de la seigneurie de Milhaguet au dit de La Porte, comme seigneur de Champniers. (Pau).

Là, s'arrêtent nos renseignements ; mais avant de passer à la famille des Dulau, devenus seigneurs de Champniers, nous devons relever une confusion du *Nobiliaire* de Nadaud, en ce sens qu'il paraît faire descendre la branche des La Porte de Champniers des La Porte, seigneurs de Lignères, paroisse de

Digitized by Google

Rouilhac, élection d'Angoulême, portant : D'azur fascé d'or et de gueules à 6 pièces, à 2 renards d'or passant l'un en chef, l'autre en pointe; support : deux sauvages ; tandis que les seigneurs de Champniers provenaient des La Porte aux Loups, dont les armoiries, aux clefs de voûte de l'église, sont : D'azur à la fasce componée d'or et de gueules de six pièces, accompagnée de deux loups passant d'or, l'un en chef et l'autre en pointe (Froidefond). La substitution des renards aux loups serait-elle due à une brisure de branche ou à une erreur d'appréciation ou de copie? Quoi qu'il en soit, passons à la famille Dulau.

3° — Des Laporte, la seigneurie de Champniers passa à la famille de Pons de Mirambeau, par le mariage, en 1379, 7 août, de Marie de La Porte, fille de Germain de La Porte, chevalier, seigneur de Champniers-aux-Boux, et de Marie de Saint-Aulaire, avec Jacques de Pons, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Mirambeau.

4° — Dulaux ou du Laux, que Nadaud nous donne comme seigneur de Champniers, dès les premières années du XVIIe siècle, dans la personne d'Henri du Laux, fils de Josias, seigneur de Lacoste, par suite de son mariage, du 6 décembre 1611, avec Henriette de Pons, dont Armand, chevalier, seigneur de Champniers. Ce dernier se maria avec Marie-Sibille Jobert de Saint-Gelais, dont il n'eut que deux filles : l'aînée, Suzanne, épousa, le 9 janvier 1675, son cousin-germain Armand du Lau, chevalier, marquis d'Allemans, écuyer de la reine, qui devint ainsi seigneur de Champniers. Leur fils, Jean-Armand, chevalier, lieutenant au régiment du roi, comte d'Allemans et qualifié de baron de Champniers, etc., eut, de son mariage avec Julie-Antoinette Beaupoil de Saint-Aulaire, Jean-Louis-Antoine, marquis d'Allemans, seigneur de Champniers-aux-Boux ; ce dernier se maria, en 1738, avec Marie-Madeleine Le Coigneux, dont il eut Madeleine-Antoinette, qui épousa, en 1763, Louis-Gabriel de La Ramière.

Digitized by Google

Après ce résumé de Nadaud, il ne nous reste qu'à arriver aux membres de la famille de La Ramière, derniers détenteurs de la seigneurie de Champniers.

5° — La Ramière. — Du 25 février 1763, devant Boyer, notaire à Nontron, contrat de mariage de haut et puissant seigneur Gabriel-Louis, comte de La Ramière, fils de Charles, marquis de La Ramière, seigneur de Peucharnaud, avec demoiselle Madeleine-Antoinette Dulau d'Allemans. — Par acte du 18 octobre 1765, devant le même notaire, donation, par M. le marquis d'Allemans, en faveur de sa dite fille, des terres et seigneuries de Champniers, de Piégut-Pluviers, de Saint-Barthélemy et Augignac. — Le 17 mars 1769 et après le décès, sans enfants, de la dite dame, M. Dulau d'Allemans fit cession au dit comte de La Ramière, son gendre, des baronnie et terres de Champniers, Piégut, Saint-Barthélemy, Augignac et dépendances, suivant contrat reçu Boulard, notaire au Châtelet de Paris. Enfin, la terre de Champniers appartient aujourd'hui à M. le comte de Cornulhier, par suite de son mariage avec Mlle de Wisme, issue de la fille unique du comte de La Ramière et de demoiselle Anne-Louise Pichon de La Rivoire.

Parmi les droits inhérents à la seigneurie de Champniers, nous retrouvons dans l'inventaire de La Ramière, les indications ci-après :

1° *Justice.* — Sentences arbitrales et autres actes de procédure entre les vicomtes de Limoges, leurs officiers de Nontron et les seigneurs de Champniers, concernant la justice dudit lieu, avec titres et un ancien arpentement depuis 1416 jusqu'à 1472, les dits actes servant à fixer les limites de la terre de Champniers du côté de Reilhac. — Parmi les officiers de justice, nous avons recueilli les noms de : Bertrand de La Chassaigne, juge ; Laroche, greffier, en 1487 ; Jean Fourien, juge, en 1585 ; Clément Marcillaud, juge, en 1637 ; Jean de Labrousse du Bosfrand, juge de la baronnie, en 1737 ; Lidonne de Puyfrand, juge, en 1771 ; en 1776, elle était annexée à celle de Piégut-Pluviers, dont Jean-Baptiste-

Digitized by Google

Michel de Mazerat fut juge et Dumaine, greffier, jusqu'en 1784.

Notaires : 1627, Pierre Rousseau, notaire royal.

2° *Droits honorifiques.* — D'après une sentence rendue au sénéchal de Périgueux, le 15 janvier 1742, qui condamne le sieur Chadenier, curé de Champniers, à présenter l'eau bénite avec le goupillon aux seigneur et dame de Champniers; à leur faire présenter le pain béni; les recommander aux prières et leur donner l'encens.

3° *Terriers et baillettes*, relatives aux cens, rentes et autres droits seigneuriaux, des années 1321, 1445, 1454, 1457, 1469, 1470, 1499, 1520, 1521, 1545, 1620 et 1630, reçues Foureau, Rousseau et de Marcillaud, notaires.

4° *Droit de guet.* — D'après plusieurs anciens titres, dont un sur le tènement de la Grisole, avec transaction entre le seigneur de Champniers et ses juridiques, par laquelle ces derniers s'obligent à donner cinq sols pour chaque feu et pour droit de guet, auquel ils sont tenus, le tout de l'année 1467.

5° *Banalité.* — Titres et condamnation intervenue au sénéchal de Périgueux, en faveur du seigneur de Champniers, contre les tenanciers de Chez-Nougiers, Villechaize, Pingot et Lauterie, qui les condamne à faire moudre leurs grains au moulin banal, suivie de transaction reçue Lasudrie, notaire, le 15 septembre 1660. Sentence du sénéchal de Limoges, du 29 mai 1727, qui condamne les tenanciers de Lauterie, paroisse de Pluviers, à aller moudre leurs grains au moulin de Champniers.

6° *Foires.* — Lettres patentes portant établissement des foires et marchés de Champniers de l'année 1520, et lettres patentes confirmatives, du mois de février 1619. Acte de mise en possession des foires et marchés de Champniers, avec une lettre confirmative, datée de Bordeaux le 6 février 1773 et signée Esmangard.

La halle seigneuriale existe encore au bourg de Champniers et non loin du château, près duquel se trouve l'église et se sont groupées les maisons particulières. Il ne reste

Digitized by Google

d'ailleurs de ce château-fort, autrefois entouré de fossés, qu'une partie du corps de logis et une grosse tour carrée démolie en partie et réduite au tiers environ de sa hauteur. Cet édifice doit remonter à l'époque féodale ou, tout au moins, au XIVe siècle, puisque dans l'hommage du 1er avril 1472, Jean de La Porte est qualifié de seigneur des château et châtellenie de Champniers. Il dut être, d'ailleurs, restauré, de la fin du XVIe siècle aux premières années du XVIIe, par les du Lau, dont on voit encore les armes à la partie supérieure d'une croisée, aujourd'hui murée. L'écu ovale, surmonté d'un casque de chevalier, est : Parti, au premier, d'or au laurier arraché de sinople, au lion léopardé de gueules, brochant sur le fût de l'arbre, à la bordure d'azur, chargée de quinze besans d'argent, pour du Lau ; au deuxième, de... chargé en chef de cinq fasces de... et en pointe de trois fleurs de lys de... , 2, 1, ou épieu péri en barre, qui est de... . Ce château était encore debout en 1737, époque à laquelle il était habité par messire du Lau, chevalier, seigneur d'Allemans, Montardy, Champniers, etc.

La composition de la terre de Champniers, mise en vente en 1884, est ainsi énumérée : « Un vieux château et deux domaines au bourg de Champniers; huit domaines aux Métairies, à Puyfaud, à la Francherie, à la Trémoulie, au Moulin et aux Maisonnettes ; plus une forêt de 80 hectares. »

L'église était, primitivement, en croix de Malte, dont on a fait, plus tard, une croix latine en prolongeant la nef. On remarque, à la clef des voûtes à demi-cintre des deux chapelles latérales, les armes des La Porte aux Loups, relatées précédemment. La porte à plein-cintre est en granit et l'arcature repose sur deux têtes grossièrement sculptées; enfin la tour carrée du clocher paraît avoir été fortifiée et construite dans un but de défense.

Parmi les curés, nous avons retrouvé : Bigaud, en 1656; J. Périgord, vicaire en 1782 ; Charron, curé, en 1771 ; au XIXe siècle, de Roux de Reilhac.

Quant aux arrière-fiefs de la paroisse de Champniers, nous n'avons retrouvé que celui de la Chabroulie, dont l'hommage fut rendu de 1530 à 1535, à Alain d'Albret, par de

Digitized by Google

Montfrebœuf (Pau), et il passa plus tard aux mains du seigneur de Champniers, puisque, le 18 août 1766, devant Eyriaud, notaire, le comte de La Ramière et dame Antoinette du Lau d'Allemans, sa femme, vendirent la forge et l'étang de la Chabroulie, avec l'étang neuf de Chambourand, à Christophe Marcillaud, sieur de Laborie, pour quatre mille livres, dont deux mille déléguées aux dames religieuses de Nontron.

Plus celui de Laubergie, appartenant à la famille de Fornel, dont une fille, Anne de Fornel, demoiselle de Laubergie, paroisse de Champniers, épousa, dans l'église de Saint-Estèphe, le 21 février 1748, Michel Cheyrade, sieur de Beaumont. (Nadaud).

Le chef-lieu de la commune est à 12 kilomètres de Bussière, 20 de Nontron et 68 de Périgueux. Il s'y tient quatre foires par an, le 17 janvier, le jeudi des Rameaux; le 22 mai et le 16 août.

III. — *Busserolles.*

Cette commune est limitée : au nord, par celle de Maisonnais (Haute-Vienne) ; à l'est, par celles de Reillac, Champniers et Pluviers ; au sud, par la commune d'Étouars ; à l'ouest, par celle de Bussière-Badil et par les communes d'Écuras et de Roussine (Charente), dont elle est séparée par la Tardoire.

D'après la carte de Belleyme et celle de l'état-major, on y trouvait et on y trouve en fait de lieux habités, et en descendant toujours du nord au sud et en allant de l'ouest à l'est :

Les Goubeaux, Ludiéras, Moulins-de-Ludiéras, Chez-Levraud, Forge, la Forge-Neuve, Forge de la Bicoque, Forge de la Vallade, sur la Tardoire; la Garenne, Bospertu, le Roc, Moulin du Roc, sur le Trieux; Villautrange, Villeneuve, Langlade, Grangerie, la Châtaignolle, le Grand-Villotte, Garrot, l'Yle, le Verger, Forge de Busserolles, sur le Trieux ; Chez-Gauchou, Varachaud, Leymeronie, moulin de ce nom sur le Trieux; bourg de Busserolles, Chez-le-Jonc, le Fraisse, le Terrier, Paugniat, Forge de Lamendeau, sur le Trieux ; la Barrière, Mirambeau, Chez-Gabarier, Moulin de

Digitized by Google

Nadaud, sur l'étang de ce nom, le Villars, Forge du Chalard ou de Lamendeau, sur le Trieux ; le Chalard, Fargeas, Moulin de Couéroux, sur l'étang de ce nom ; Forge de Chez-Bigot, sur le Trieux; Trépein, Couéroux, Clusance, Moulin Groulhier, sur l'étang de ce nom ; le Chêne-Blanc, la Ribière, Chez la Lyre, Nanteuil, le Ménieux, Clargourd, le Chareiroux, Chez-Peynaud, le Buisson, la Forest, Malègue, Lacouts ou Lascaud-Beautison.

L'altitude de cette contrée varie entre 202 et 308 mètres au-dessus de la mer.

La population, à diverses époques, se chiffre ainsi qu'il suit : en 1365, de 114 âmes pour 19 feux ; 1,281 âmes, au XVIIe siècle ; de 1,621, en 1807 ; 2,207, en 1852 ; 2,117, en 1856 ; 1,950, en 1861 ; 2,022, en 1866 ; 1,874, en 1872 ; 1,937, en 1876, et de 1,946, en 1881.

En ce qui concerne l'ancien état de la paroisse de Busserolles, nous avons recueilli ce qui suit :

« Buxerole ou Busseroles, cure de 1,700 communiants; décimes, 233 livres; patron, saint Martial. L'évêque de Limoges y nommait en 1474. » (Nadaud-Lecler).

Nous trouvons encore dans Nadaud :

Le 7 juillet 1703, les habitants de Busserolles firent une procession générale à Saint-Mathieu pour avoir du beau temps et ils l'eurent à leur retour. On donna quatre cierges à sainte Colombe, particulièrement honorée dans l'église de Saint-Mathieu. »

Curés : en 1748, Arrondeau.

« *Buxerolla*, 1283 (titre de l'évêché d'Angoulême, archives de la Charente) ; *Buysserola*, 1315 (chât. de Nontron, Lespine, 88). *Buxerolle*, XVIe siècle (Pau). Patron : Saint-Martial ; coll. l'évêque. Au XVIe siècle, c'était une dépendance de la châtellenie de Varaigne. » (de Gourgues).

«La paroisse de Busserolles dépendait de la baronnie de Nontron au XVe siècle. Le sieur des Cars, à cause de sa seigneurie de Varaigne, était le principal seigneur foncier. (Clément-Simon).

« Antoine Gautier de Pérusse des Cars, sénéchal de Limousin, en 1463, était, en effet, seigneur de Busseroles, en 1476. (Nadaud). »

Digitized by Google

Parmi les fiefs, nous pouvons signaler :

1° L'*Yle* ou *Isle,* qualifiée de lieu noble dans l'acte de décès de Catherine de Bruhet, qui y décéda le 26 janvier 1662. Jean-Baptiste de Marendat, écuyer, épouse, en 1747, Marie-Marguerite-Ursule de Masvaleix, fille de Jean, écuyer, sieur de l'Isle, paroisse de Busserolles, et de Françoise de Meilhac.

2° *Villautrange*, avec château appartenant à la famille Couradin, dont un membre, Robert Couradin, seigneur de Villautrange, demeurant à Langlade, paroisse de Busserolles, se maria, le 21 mai 1587, avec Françoise Péry, fille de Claude, écuyer. (Nadaud).

3° *La Barrière*, appartenant à Hélie d'Escravayat, seigneur de la Barrière, gendarme de la garde du roi, qui épousa, vers 1720, Marguerite du Barry. (Nadaud).

4° *Lascaux-Bostison,* dont l'hommage fut rendu au roi de Navarre en 1540-41, par F. d'Escars, seigneur de Varaignes, (Pau), et que Ferrand de Fornel acquit, le 4 juillet 1605, de Diane des Cars, dame de Lavauguyon et de Varaignes, qui lui permit d'y bâtir un château avec des guérites, défenses, fossés, pont-levis. Ce contrat fut ratifié par lettres patentes de 1610. (Nadaud). — D'après l'inventaire de La Ramière, un droit de chapelle fut accordé, par le prieur de Bussière-Badil, au seigneur de Lascaux-Bostison, le 14 février 1619, devant Morellet, notaire. Antoine de Fornel, écuyer, en rendit hommage au seigneur de Varaignes, en.... au devoir d'une paire d'éperons blancs, et, le 14 août 1668, par acte reçu Agard, notaire, il en fut fait aveu et dénombrement, par Jean de Fornel à Jacques Stuard de Caussade. Le 12 février 1723, par acte reçu Delanglade, notaire, Jean-François de Virouleau, chevalier, seigneur de Marillac, et dame Marie de Fornel vendirent les fief, terre et seigneurie de Lascaux-Bostison, à messire Jean de La Ramière, chevalier, seigneur de Peucharnaud, pour la somme de trente mille livres. Par autre acte du 16 décembre 1786, devant Brugier, notaire, M. le comte de La Ramière transigea avec Mme veuve Moreau

Digitized by Google

de Villejalet, tenant la châtellenie de Varaignes, au sujet de la justice haute, moyenne et basse du dit fief. Enfin, et le 13 janvier 1791, le comte de La Ramière le revendit à M. Lageon, et la fille de celui-ci le porta en mariage à M. Pabot du Chatelard, dont la famille le possède encore.

5° *Le Chareirou.* — Parmi les nombreuses forges de la contrée, plusieurs devaient être dotées de repaires nobles, habités par les familles nobles de l'époque, d'après les indications suivantes de Nadaud :

1° Forge de Busserolles. Catherine de Bruhet de La Garde, fille de feu Marc-Antoine et de Françoise de Lermite de La Rivière, du lieu de la forge de Busserolles, épousa, par contrat du 9 janvier 1652, signé La Jamme, Antoine de Meilhac, écuyer, seigneur de La Salle. Jean Cheyrade, écuyer, gentilhomme ordinaire de la grande vénerie du roi, demeurant à la forge de Busserolles, mourut avant 1686. Autre Jean Cheyrade, du lieu de la Forge, paroisse de Busserolles, épousa, en 1710, Marguerite de Fornel.

2° Forge du Chalard, à Guillemi Bigot, maître de la forge du Chalard, qui se maria à Barbe de La Grelière, suivant contrat du 13 juin 1589, signé La Jamme. En 1609, elle appartenait à Laurent Bigot.

3° La Forge-Neuve appartenait en 1771, à J. Quantin, qualifié de seigneur de Forge-Neuve, paroisse de Busserolles (Archives de l'Intendance de Guienne).

Le bourg de Busserolles est à cinq kilomètres de Bussière, 22 de Nontron et 70 de Périgueux. Il s'y tient douze foires par an, le 2 janvier et le 7 des autres mois.

Busserolles fut aussi la résidence de notaires, parmi lesquels nous trouvons : en 1599, Guillaume Rougier, notaire royal; en 1769, Mousnier.

R. DE LAUGARDIÈRE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

PHOTOTYPIE BERTHAUD, PARIS.

REPOSOIR RENAISSANCE DU JARDIN ABBATIAL, A BRANTOME

Digitized by Google

RECHERCHES INÉDITES D'ART ET D'HISTOIRE
SUR L'ABBAYE DE BRANTÔME.

V[1]

Les Moines et le Curé de Brantôme au XVIIe siècle.

II

L'abbaye de Brantôme comprenait dans ses annexes le vaste jardin qui s'étend vers la campagne, par de là la rivière, et qui, devenu propriété privée, porte encore le nom de *Grand Jardin*. Il est relié au monastère par ce fameux pont coudé à angle droit qui reçoit sous ses arches inégales les deux bras perpendiculaires de la Drône et auquel notre distingué confrère, M. Durand, réserve sans doute une place honorable dans la monographie qu'il prépare sur les vieux ponts du Périgord. Ce jardin, entouré de ses anciennes murailles, a une étendue de quatre-vingts ares. C'est une création de Pierre de Mareuil, qui fut le prédécesseur immédiat de Brantôme et qui mourut dans son abbaye en 1556. Ce descendant des Talleyrand paraît avoir été un fervent disciple de la Renaissance. Il avait jeté un coup d'œil d'artiste sur les pittoresques alentours de son couvent : il se plut à les assortir des élégances italiennes qui commençaient à jeter leur note gaie parmi les austères constructions du moyen âge.

A l'entrée du pont, du côté de l'abbaye et près du château abbatial aujourd'hui disparu, il bâtit l'élégant pavillon qui porte ses armes et qui, malgré ses meurtrières, écarte toute idée sombre, tant guerrière que monastique. C'est lui également, selon toute apparence, qui décora le grand jardin de ces deux gracieux édicules de style grec, séparés l'un de

---

(1) Voir le *Bulletin* : tome VI, page 147 (1879) ; — tome VII, page 53 (1880), — tome XVII, page 69 et page 219 (1890) ; tome XIX, p. 112 (1892).

Digitized by Google

l'autre de toute la longueur de l'allée centrale, dans lesquels on chercherait vainement aussi l'expression d'une pensée de discipline et d'ascétisme. Ces *buen retiro* champêtres, virgiliens, que je me permets d'appeler des reposoirs, dans le sens naturel du mot, sont des œuvres d'art de premier ordre. La photographie de l'un d'eux, de celui qui fait face au midi, magistralement enlevée par l'appareil si clairvoyant du confrère que je viens de nommer et reproduite ci-contre, ne donne pas, on le comprend à première vue, la configuration originelle du monument. D'elle-même, la pensée supprime l'étage additionnel que surplombe une toiture récente ; elle enlève aussi la porte, l'imposte et le parpaing qui garnissent en partie la façade du rez-de chaussée, et rétablit le vide primitif qui laissait béant le milieu de cette façade. Elle va plus loin, peut-être ; et, sous cette espèce de véranda joyeusement ensoleillée, elle voit assis et méditant l'abbé de Brantôme, non pas un abbé quelconque pris au hasard dans la nomenclature banale des trois derniers siècles, mais l'abbé qui s'impose, l'hôte nécessaire de ces lieux charmants, Brantôme, en un mot.

Il est si naturel de se figurer l'illustre chroniqueur dans ce cadre poétique, entre ces colonnes géminées et ces rinceaux admirablement sculptés, qui formaient autour de l'entrée une guirlande non interrompue de fleurs, de fruits et de feuillage, que c'est à lui qu'on attribue d'instinct la construction des deux reposoirs. Je persiste à penser qu'ils sont l'œuvre de son prédécesseur. Brantôme n'en avait pas moins une affection particulière pour cette partie du domaine abbatial, quoiqu'il songeât à faire plus grand et qu'il dût assouvir sa passion de bâtisseur sur la construction féodale de Richemont, à une lieue de là. Le château ou logis propre de l'abbé, avec la grande salle à vitraux héroïques « qui regardait la rivière de Drône » (1), le pont coudé avec l'agréable

(1) *Œuvres de Brantôme* (Edition de la Société de l'histoire de France). Tome X, p. 113. — *Interprétation des huict vers, qui se lisent dans les vitres de la grande sale du chasteau de Brantôme, 1593.*

Digitized by Google

pavillon de tête où logeaient probablement « ses soldats », le « beau grand jardin » avec constructions de plaisance et cultures variées d'utilité et d'agrément, et la place des ormeaux, et le petit pré auprès de la rivière qu'il avait mis en « cherebaud » (1), tout cet accroissement de son devancier, qui y avait prodigué ses soins particuliers et l'argent de son propre trésor, tout cela n'était pas tout-à-fait le monastère et formait dans l'ensemble de l'abbaye un bien à part, qui, quoique contigu au couvent, ne se confondait pas dans ses dépendances. Ce coin attrayant était, pour ainsi dire, le côté temporel et mondain de l'abbaye.

Brantôme, que sa prédilection pour ce coin privilégié avait fait surnommer par Mme de Sansac, sa cousine, *monsieur du Pont* et *monsieur du Verger* (2), ne voulait pas que les moines y eussent la moindre part. Il prétendait vivre là, tranquille, en grand seigneur plutôt qu'en abbé, résigné à leur importun voisinage, mais non à leur contact, et entendait disposer librement, en faveur de ses héritiers, du pont, du jardin et de leurs précieux accessoires. « Car, tel abbé qui viendra après moi, dit-il dans son testament, sera bien ayse d'acheter le tout, et beaucoup pour une si belle commodité. » Finalement, par suite d'achat, de transaction ou de décision judiciaire, le lot resta, non à sa famille, mais à ses successeurs en commende.

En 1667, au moment où nous voyons l'abbé Guérin en conférence avec son vicaire Joussen sur leurs intérêts communs, la partie de l'abbaye revendiquée jadis par Brantôme est à la libre et entière disposition du commendataire actuel, à l'exclusion des moines. Tel est du moins le droit

---

(1) *Ibid*, tome X, page 150. — *Premier codicille du Testament de Brantôme.* — L'auteur du lexique, placé à la fin de ce tome X, est, assurément, bien ingénieux, en traduisant *cherebaud* par *bail avantageux*. Il est vrai qu'il ajoute à sa traduction un point d'interrogation. Le manuscrit de Brantôme porte peut-être *chènebaud* qui, en patois périgourdin, signifie *terre à chanvre*. En tout cas, *chèrebaud* ne peut avoir d'autre sens que *terre à chanvre*, son étymologie étant dans le mot patois *cherbé*, chanvre.

(2) *Ibid.*, tome X, page 151.

Digitized by Google

littéral de l'abbé. Mais, en fait, son droit est devenu lettre-morte. Son absence a fait de cette réserve un champ banal où les moines et les receveurs de l'abbaye prennent à l'envi toutes leurs aises. Joussen lui a fait part de ces usurpations : ils ont ensemble étudié le moyen d'y mettre un terme. Le remède n'a pas été long à trouver. Tout en augmentant la portion congrue de son vicaire, l'abbé a songé à lui procurer le logement qu'il lui doit aussi. S'il lui a ouvert sa bourse avec parcimonie, il lui ouvre son domaine abbatial avec une générosité princière ; et Joussen se voit du coup octroyer la pleine jouissance du château et du grand jardin. C'est profit des deux côtés, car Joussen, dans ce presbytère seigneurial, veillera pour le seigneur et défendra la place contre les envahisseurs.

Quand le brave curé rapporta de Paris cet arrangement, il rencontra des résistances, ainsi qu'en témoigne la lettre ci-après, que l'abbé se vit obligé d'écrire à ses receveurs, l'un et l'autre proches parents ou alliés de Joussen :

A Messieurs,

Messieurs Rougier et Joussen, recepveurs de mon abbaye à Brantholme.

A Paris, le 9 Octobre 1667.

MESSIEURS,

Ayant été informé par plusieurs personnes du païs quy m'on faict l'honeur de me venir voir, de même par des lettres que j'ay reçues, du grand dézordre où vous aves lessé tomber la maison abatialle, dont on a emporté jusques aux serures des portes, et du mauvais entretien du grand jardrin, dont on a faict un champ où l'on sème du bled de Turquie, chenevières et autre telle sorte de marchandise quy n'on aucun raport au jardrinage et qui en gâtent toute la terre, j'avoys pris résolution dès longtemps d'y envoyer quelc'un pour habiter la maison et cultiver le jardrin, ainsin que je m'en suis réservé la faculté, affin d'en empescher l'entière destruction. Mais l'ocazion cestant présantée du voyage de Monsieur le curé de Brantholme et considérant que je ne pouray mieux me confier à personne qu'à luy d'une telle commission, je luy propozay et même le priay de le vouloir faire, et me l'ayant promis, je luy donnay une letre,

Digitized by Google

ne croyant pas que vous feriez refus d'y satisfaire. Cependant, j'aprens que l'avès faict, ce quy m'a faict vous rescrire ceste seconde foys pour vous déclarer que telle est mon intention et que je veux que ledit sieur curé y demeure et que vous lui remetiez le grand jardrin entre les mains, pour le remetre en mélieur estat que celuy auquel il est présantement. Ce sont choses qui m'apartienent et dont je me suis rézervé la disposition toute entière par mon bail. Je me confie tant en vous que n'y fesiez faulte, ausytost la présente reçue; ce fesant, vous m'obligerez d'être, Messieurs, votre très humble serviteur.

Signé : GUÉRIN.

Et en marge : Songés au pacte de Pàques, qui est expiré y a longtemps.

Entre les multiples raisons qui me portent à penser que cette lettre n'était pas un acte d'hostilité proprement dirigé contre les receveurs de l'abbaye et que derrière eux elle visait les Bénédictins, je note que l'original en fut livré par les destinataires au curé de Brantôme pour qu'il en tirât tels avantages que de droit. Cette procédure eût pris évidemment une autre tournure s'ils avaient été les vrais personnages en cause. Joussen, muni de cette pièce, la porta à son notaire et lui en fit dresser la copie, telle qu'on vient de la lire. Cette copie est suivie du *vidimus* ci-après qui donnait à la missive le caractère authentique :

Collation, extraict et vidimus a esté faict par nous, notaires royaux soubzsignés, de la misive sus-copiée à noux exzibée et représantée par maistre Guilhaume Joussen, prestre et curé de la présant ville, et par luy à l'instant retirée, laquelle nous avons trouvé de mesme forme et teneur, avons concédé acte audit sieur Joussen, curé, du présant vidimus pour luy servir que de réson, soubzs le scel royal à Brantholme, le dix-neufviesme octobre mil six cens soixante-sept. Ledit sieur Joussen, curé, a signé. — JOUSSEN, curé de Brantholme, requérant ledit vidimus et a retiré la susdite missive.

FLORANTY, *notaire royal.*

Quelles que fussent d'ailleurs les secrètes intentions de l'abbé, n'en voilà pas moins le curé de Brantôme installé en conquérant dans l'abbaye. Je ne voudrais pas abuser de la latitude que laisse à l'imagination de l'historien l'insuffisance

Digitized by Google

et l'espacement des textes. Je me sens toutefois autorisé à voir dans cette conquête la victoire du clergé séculier sur le clergé régulier, du curé sur le moine, du bourg sur le couvent. Car, c'était bien un peu la bourgeoisie de Brantôme qui, dans la personne de son curé, était maintenant appelée à se prélasser au sein de ces vastes bâtiments, gravement endommagés par le temps et par l'incurie, mais qui avaient encore de si beaux restes; et cela donne certainement à penser, de voir le simple desservant de la cité, après les heures vaillamment consacrées au soin de ses ouailles, entrer en maître dans le grand jardin abbatial et venir à son tour se recueillir dans l'un de ces temples du repos où nous évoquions tout à l'heure l'image captivante de Pierre de Bourdeille. Ce qui est certain, c'est que l'influence curiale croissait au détriment de l'influence monacale. Joussen, par son activité, son zèle, ses appuis, s'emparait peu à peu de la direction spirituelle de la paroisse. S'il avait amené l'abbé à composition, il savait aussi rappeler leurs obligations aux représentants de la cité. Ceux-ci avaient fait la sourde oreille à une de ses réclamations relative au mauvais état de son église et à la difficulté de ses accès. Il en appela bravement à un commissaire du roi :

Monseigneur de Larcher, conseiller du Roy, maistre des requestes ordinaires de son hostel, l'un des commissaires estably pour la réforme généralle de son royaume.

MONSEIGNEUR,

Guillaume Joussen, prestre et curé de la ville de Branthome, remontre très humblement à Vostre Grandeur que les saindicts ou consuls de ladicte ville qui avoint accoustumé de prendre le soing et de faire les fraix de la réparation de l'églize aux despans des revenus de la ville, la cure n'ayant aucunes dixmes ny revenu qu'une pention de trois centz livres pour la subsistance du titulaire, ont négligé de le faire, en telle sorte que le clocher menasse ruine, et deux portes de l'églize sont tellement délabrées qu'elles ferment à peine et s'ouvrent à la moindre secousse qu'elles reçoivent, ce qui arive souvant par la circonstance du marché qui se tient dans une

Digitized by Google

fort petite plasse qui est au-devant ladicte esglize, laquelle est mesme tellemant remplie de bœufs les jours de marché, qu'il n'est pas possible, quelque nécessité qu'il y ait, d'administrer les sacrements les jours qui se tient, d'entrer dans ladicte esglize ny dans celle des pères Bénédictins qui sont les deux seules de ladicte ville. A quoy le remontrant, qui n'oublie rien de sa part pour mettre dans un estat convenable le dedans de ladicte esglize, ayant prié les habitans en général, et en particulier ceux qui ont passé dans les charges, de pourvoir en procurant les réparations nécessaires et transportant le marché dans un autre endroit, en telle sorte que le service divin n'en soit pas troublé. Quelques promesses infructueuzes qu'ils ont faittes sur ce sujet au remontrant ne tenant conte de les exécuter, il se croit obligé, pour la descharge de sa conscience et de son ministère, de recourir à Vostre Grandeur, aux fins que Ce Considéré il vous plaize enjoindre aux scindictz ou consuls qui sont scindictz fabriciens nais, d'en faire eux-mesmes les fontions sans qu'ils s'en puissent descharger sur autruy, deux particuliers qui avoint esté nommés scindictz fabriciens, la dernière mission, n'ayant rien faict soubs prétexte que la fabrique n'a aucun revenu, et leur ordonner de faire les réparations nécessaires à ladicte esglize, aux despens des revenus de ladicte ville, dont l'employ ne peust estre plus légitime, et de procurer le transport du marché aillieurs qu'au-devant lesdictes esglizes, et le remontrant priera Dieu pour vostre santé et prospérité de Vostre Grandeur.

Joussen,

Curé de Brantholme, *supliant* (1).

A quel moment le marché aux bœufs fut-il transporté sur un autre point de la ville? La réclamation du curé décida-t-elle de ce transport? Question que je ne m'attarde pas à résoudre. Toujours est-il que, de temps immémorial, le foirail n'est plus dans ces parages. Nous avons tous vu la halle très ancienne, aujourd'hui disparue, qui, sur cette place de l'église, avait été sans doute édifiée à la suite du déplacement du gros marché. Le déplacement pourrait donc bien être contemporain de Joussen et par conséquent son

(1) La signature seule est de Joussen. Le corps de la supplique, écrit d'une autre main, est devenu brouillon puisqu'il l'a gardé.

Digitized by Google

œuvre. L'action de cet homme énergique se serait ainsi étendue jusqu'au temporel. En tout cas, elle y prétendait. Quant à son église, il s'appliquait évidemment à en accroître le prestige. Sous son prédécesseur, une modeste chapelle avait été refaite sur les bas-côtés, grâce à un donateur anonyme : on en voit encore la clef de voûte marquée de cette inscription : *Spes mea Jesus et Maria, 1653.* Dans la même aile, Joussen présida à l'édification ou reconstruction d'une autre chapelle, plus monumentale, dont un écusson, placé au centre de la voûte, dit aussi la date : *Fundavit Joannes Dudoignon. Anno 1671.* La truelle et le niveau avaient changé de rive.

Bien que les documents que j'ai en mains me forcent à marcher ici à grandes enjambées, ils se présentent avec une certaine liaison qui permet de suivre le développement de la querelle initiale jusqu'à la mort du curé Joussen. Que s'est-il passé de 1667 à 1683, époque à laquelle nous voyons l'abbé de Brantôme, qui est toujours Antoine Guérin, installé dans son abbaye où il surveille ses intérêts pécuniaires ? Le 8 février 1633, par acte passé devant Me Floranty, notaire royal à Brantôme, il vend au receveur de l'abbaye, Victor Joussen, déjà nommé, avec lequel il paraît être resté dans les meilleurs termes, une partie du produit des dîmes en grains qui lui sont échues sur la récolte de 1682. On sait que l'abbé touchait le tiers des revenus de son abbaye, part qui constituait sa mense. Tous les biens appartenant au couvent, rentes foncières, rentes constituées, métairies, moulins et dîmes, entraient dans ce partage. Dans l'acte passé avec Victor Joussen, il ne s'agit que d'une portion des revenus décimaux : il y est constaté que l'abbé détient à ce titre dans les greniers de son château comme provenant de la précédente récolte et lui appartenant :

51 charges de froment.....	à 38 sols le boisseau.	
31 charges de blé méture.....	à 24 sols	—
42 charges et 2 boisseaux de baillarge....	à 24 sols	—
38 charges et 4 boisseaux d'avoine.....	à 11 sols	—

Digitized by Google

La charge est une mesure qui dépasse certainement la quantité de deux sacs, puisque, dans le détail de cette vente notariée, six boisseaux sont portés comme fraction de la charge. Or, nul n'ignore que six boisseaux font deux sacs, dont chacun est d'un poids moyen de 160 livres, suivant la mesure générale et traditionnelle. La charge, — probablement *charge de mulet*, — devait faire un poids approximatif de 400 livres. Si l'on ajoute à la dîme des céréales celle des autres récoltes, si l'on tient compte du produit des biens fonciers de l'abbaye, notamment de ses trois moulins de Chaussepied, de Vigonat et du Couvent, on jugera que Brantôme exagérait son dédain pour un tel bénéfice lorsqu'il écrivait au roi : « Le bien est beau, c'est tout. Mais la beauté sans revenu ne peut nourrir la personne. » (1)

Revenons au curé et aux moines. Singulière coïncidence que ce séjour de l'abbé. Sous ses yeux, la vieille querelle des préséances se ravive, et ce procès de famille prend une forme nouvelle. Nous ne pouvons malheureusement en ressaisir qu'une phase passagère. Il s'agit de fixer le rang respectif des moines et du curé dans les cérémonies d'enterrement. Désireux de faire monumenter leurs droits honorifiques dans un acte probant, les Bénédictins de Brantôme ont fait appel à l'intervention des Bénédictins de La Réole, qui ont l'air d'agir de leur propre initiative, mais qui font évidemment le jeu de leurs frères. Le prieur de l'abbaye de Brantôme, Pierre Treille, se fait questionner par le prieur de l'abbaye de La Réole sur le funèbre cérémonial et, afin de répondre à sa question, ouvre solennellement une enquête. Il faudra bien que le curé y comparaisse et y établisse ses droits, s'il en a. On croit le tenir. Il se dérobe. Laissons, cette fois encore, parler la procédure, d'où ressortent quelques détails intéressants en dehors du procès même.

Aujourd'huy, premier du mois d'avril 1683, après midy, dans la chambre de la recepte de l'abbaye du monastère Saint-Pierre de Brantholme,

---

(1) *Bulletin*. Tome III, page 42 (1876). Lettre de Pierre de Bourdeille à Henri IV, du 20 avril 1594.

Digitized by Google

en Périgord, par devant moy, notaire royal soubzsigné, et présens les tesmoins bas nommés, fut présent et personnellement constitué en sa personne le R. Père dom Pierre Treille, prieur de ladicte abbaye, ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, lequel ayant esté prié, de la part du R. P. prieur du monastère Saint-Pierre de La Réolle, des mesmes ordre et congrégation, de luy envoyer des attestations de la manière des cérémonies qu'ils assistent pour faire les enterrements en ladicte ville de Brantholme, pour satisfaire au désir dudit R. Père prieur de La Réolle, a dit et exposé que, toutes fois et quantes que les religieux de ladicte abbaye de Brantholme sont priés et qu'ils trouvent à propos de faire les obsèques des personnes deffuntes et enterrer leur corps tant dans l'église de ladicte abbaye, celle de la paroisse dudict Brantholme, dont ils sont curéz primitifs, que dans le cimetière, ils vont processionnellement au lieu où est le corps de la personne deffunte, leur célébrant revestu d'aube, estolle et chape, avec ses ministres et aucunes fois avec deux chantres aussi revestus de leurs ornements, où estant arrivés avec le s^r curé ou vicaire perpétuel de ladicte paroisse et en sa présence et des autres curéz, vicaires et prestres de Quantiihac, de Saint-Pardoux de Feyx et de Saint-Laurent de Condat, qui sont *aussy des despendances* (1) de ladicte abbaye, et des autres églises circonvoysines, ils font l'enlèvement du corps par l'aspersion de l'eau bénite, récitant de l'antienne *Si iniquitates* et du psalme *De profundis*, et ensuitte chantent le psalme *Miserere*. Ils vont et portent le corps du deffunt en leur dite église abbatiale ou en celle de la parroisse. Le s^r curé de Brantholme, avec les autres vicaires et prestres susdits précédant et marchant devant la croix desdits religieux et suivant et marchant soubz la croix de ladite parroisse de Brantholme, et estant tous arrivés à l'église, ils entrent dans le chœur avec lesdits sieur curé et vicaires et prestres, où ils chantent la messe ou disent l'office des morts si c'est le soir que se fait l'enterrement. Après quoy, ils rentrent dans la nef où le corps du deffunt est pozé et chantent un *libera*, et enfin, après les cérémonies et prières prescriptes dans leur rituel, ils portent le corps au tombeau qui est préparé ou dans leurs dites églises dudit monastère et de la parroisse ou dans le cimetière pour l'enterrer.

Ce que ledit Révérand Père prieur expozant a ATTESTÉ et ATTESTE soubz son serment estre véritable, et m'a requis de prendre les attestations des tesmoins bas nommés et, s'il est besoin, des autres habitants de Brantholme les plus considérables par leur aage et probité, et luy en donnons acte pour servyr audit Révérand Père prieur et religieux dudit monastère

(1) Ces mots sont soulignés dans l'acte.

Digitized by Google

de La Réolle et à tous autres ainsi que de raison, laquelle exposition, attestation, dire et réquisitions dudit Révérand Père prieur de Brantholme ayant esté ouy et dhûment entendu, l'a donné à entendre aux personnes de M. Guillaume Dupuy ; M. Jean Gouzon, procureur d'office de la ville et juridiction de Brantholme ; Anthoyne Pizet, marchand appotiquaire ; Jean du Chassaingt, sieur de la Brugière ; sieur François Petit, bourgeoix et marchand ; Nicolas Dupuy, sieur de la Bouchette ; Pierre Dudoignon, sieur du Meygniaud ; Jean Desvaulx, marchand appotiquaire ; François de la Buthie, sieur de la Chastaignée, et Jean Rouzier, sergent ordinaire et bedaud dudit couvent et abbaye, habitants tous de ladite ville et fauxbourgs de Brantholme, tesmoins, et particulièrement ont dit et déclaré, accepté et attesté soubz leurs serments, donné et pris chascun en son particulier, le susdit expozé et dire dudit Révérand Père prieur estre véritable et contenir vérité en toutes ses parties, pour l'avoir vu pratiquer de tous temps et avoir entendu autres personnes rapporter les susdits enterrements se faire en la manière sus-déclarée.

Dont et de tout ce que dessus a esté faict et conceddé acte audit Révérand Père prieur de Brantholme, requérant, sous le scel royal, lequel dit Révérand Père et subsditz tesmoins ont signé ce jour et an susditz.

Joussen, convoqué avec les autres témoins, ne s'était pas dérangé. Le prieur recourut aux grands moyens pour le faire parler et peut-être aussi pour le molester. Il adressa requête au sénéchal de Périgueux.

Parce que, y disait-il, le tesmoignage du sieur curé ou vicaire perpétuel est de plus grand poids que tout autre, comme assistant d'office et ayant part par sa qualité auxdites cérémonies, le supliant a fait prier M. Joussen, prestre et vicaire perpétuel de ladite paroisse de Brantôme, de déclarer la vérité sur ce subjet avec divers habitans de ladite ville. Lequel sieur vicaire auroit refusé de s'assembler et donner sadite déclaration, ainsy que d'aucuns habitans ont faict par devant Gauthier, notaire royal.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise de vos bontés commettre ledit Gauthier pour recevoir le tesmoignage dudit sieur Joussen, et à ces fins, lui permettre de le faire assigner par devant ledit Gauthier et à son refus le rendre assigné par devant vous, et ferez bien.

Ainsy signé : F. Pierre Treille, *prieur supérieur*,
et Girard.

Digitized by Google

La signature Girard que nous voyons au bout de la requête est celle du procureur constitué à Périgueux par le prieur. C'était un vrai procès qui commençait. Le 22 avril 1683, cette requête fut appointée par de Jay, lieutenant du sénéchal, assisté de son greffier. Le 1er mai suivant, Nicolas Camus, sergent royal à Brantôme, se présentait au domicile du curé, « où estant et parlant au *vallet* dudit messire Guilhaume Joussen », il signifiait à ce dernier la déclaration des témoins entendus le 1er avril, la requête du prieur, l'autorisation de justice, et lui donnait assignation à comparoir par devant Me Jean Gauthier, notaire, au troisième jour après la date de l'exploit et, faute de ce, par devant le sénéchal, au huitième jour à partir de la même date. Quelque regret que j'aie de ne pouvoir, faute de documents ultérieurs, donner la solution du procès, qui peut-être n'eut pas de solution, ces pièces suffisent, ce me semble, à jeter un jour sur les démêlés ecclésiastiques du temps. Toutefois, ce n'est pas aller au-delà des conjectures permises que de rapporter à cette période du conflit le passage de l'opuscule de l'abbé Audierne, où il est dit « qu'à la fin, le calme faisant place à l'orage, on se fit des concessions de part et d'autre : par transaction, il fut convenu que le titre (de curé) avec ses honneurs resterait aux religieux et que le vicaire en percevrait sans obstacle les émoluments (1). » L'abbé Audierne place la transaction à une date indécise paraissant remonter à des temps éloignés. Je crois que la vraie date est le point où nous sommes.

L'abbé Guérin meurt en 1684. Son successeur porte un grand nom, François-Louis Le Prestre de Vauban, grand remueur de pierres comme son immortel parent. Installé en 1690, l'abbé de Vauban paraît faire cause commune avec la congrégation pour la restauration complète du couvent, suivant les idées qui ressortent du plan de 1656. Il va transformer le rez-de-chaussée du corps principal en de belles salles

(1) *Notice historique sur l'abbaye de Brantôme*, page 64. — Périgueux, 1842.

Digitized by Google

voûtées : il démolira le château abbatial qui masque la vue, somptueuse masure bonne à peine à servir de grenier et où le curé n'a pu décidément faire son gîte : bientôt la façade du couvent, y compris l'église, s'étalera éclatante et majestueuse sur un alignement de cent vingt-sept mètres, comme elle est aujourd'hui ou plutôt comme nous l'avons vue, il y a vingt ans, avant les magistrales réparations entreprises et menées à bonne fin sous l'administration de M. Puyjoli de Meyjounissas. Ces projets, ces travaux, ces changements, submergent la vieille querelle. Dans un état de son église paroissiale dressé par Joussen en 1692, on ne trouve plus, comme du temps de Berthou, de paroles amères contre les moines. Toutefois, le rapport ne respire rien moins que la satisfaction. En voici le texte bon à rapprocher du rapport de 1649 :

Ce jourd'huy neufvième du mois de juillet mil six cens quatre-vingt-douze, à l'heure de midy, dans la ville de Brantholme, en Périgord, et dans l'estude du notaire royal soubzsigné, par devant icelluy et présents les tesmoins bas nommés,

A esté présent en sa personne Monsieur Me Guillaume Joussen, prestre, docteur en théologie et vicaire perpétuel de la présent ville, y habitant, lequel satisfaisant à la déclaration du Roy, portant création des greffes des Insinuations du domaine des mains-mortes du mois de décembre mil six cens soixante-un, et à l'arrêt du Conseil d'Estat du dix-huictième mars dernier mil six cens quatre-vingt-douze, déclare qu'il est vicaire perpétuel de ladite présent ville et parroisse, laquelle ville et petite parroisse n'a qu'une seule confrontation, estant enceinte et confrontant de toutes parts à la parroisse de Sainct-Pardoux de Feyx, autour de laquelle ville passe la petite rivière de Dronne, icelle distante de la ville de Périgueux de trois grandes lieues, dans laquelle ville et parroisse il y a un chasteau abbatial où Monsieur l'abbé de Vaubans est le seigneur abbé commendataire dudit chasteau et abbaye et seul patron nominateur et deximateur de ladite parroisse, laquelle consiste en deux cens quatre-vingt-deux feux et sept cens cinquante communiants, dont il y en a un tiers de pauvres mandiants.

Et outre ce, déclare ledit sieur Joussen, vicaire perpétuel, avoir dans sadite parroisse un monastère et communauté de Religieux Bénédictins. De plus, déclare le sieur Joussen, curé, estre payé de sa portion congrue

Digitized by Google

de la somme de 300 livres qui luy est payée par ledit seigneur abbé de Brantholme, sur laquelle somme on luy faict payer, puis deux ans..... (*ici déchirure enlevant un mot*)... quarante livres d'impozitions ou don gratuit au Roy, ledit seigneur abbé ayant payé cy-devant et de tout temps les décimes au Roy. Et outre ce, déclare payer pour le registre des baptesmes treize livres, n'ayant d'autre revenu ny fabrique en manière que ce soit, entretenant son église de charités publiques des parroissiens d'icelle, et y a dans la paroisse une confrérie de la Sainte-Trinité qui n'a aucun revenu non plus ny fabrique, n'y ayant aussy dans ladite parroisse aucune maison presbitéralle, ledit sieur Joussen, vicaire perpétuel, ayant toujours esté locataire et payé vingt livres de louage de maison, puis vingt-six ans qu'il est vicaire perpétuel du présent lieu, déclarant en outre qu'il n'y a aucuns cens, rentes foncières ny obituelles, terres, bois, vignes, jardin et chenevières ny autres héritages en façons quelconques qui appartiennent à ladite église, ny aucunes dixmes de quelle nature que ce soit que ledit vicaire perpétuel jouysse, si ce n'est un petit loppin de pred dans la prairye nommée de Fosses, dans la paroisse de Saint-Pardoux de Feyx, appelé le Pred de la Cure, qui fut donné en obit à ladite église et vicayrie pour une grand messe chantée annuellement pour feu Jeanne Jouvaneau, dont ledit sieur curé a payé la somme de trente-huict livres pour le droit d'admortissement et que ledict pred ne luy porte pas au plus hault la somme de cinq livres de revenu, confrontant ledit pré du côté de l'orient à un rocher appelé le Rocq-de-Fosses, du midy partie du couchant à la rivière de Dronne, partie dudit couchant et septentrion au pred de Nicolas Dupuy, sieur de la Bous.....

Déclarant ledit sieur Joussen, vicaire perpétuel, n'avoir ny jouyr d'autres revenus que ce qui est porté par ces présentes qui contiennent vérité, m'ayant requis ledit sieur Joussen, vicaire perpétuel, le présent acte de déclaration pour le faire enregistrer dans le bureau establi en la ville de Périgueux et pour luy servir en temps et lieu que de raison, que luy ay conceddé, soubz le scel royal et en présence de M. André Guillemetrau et François Lescau, chirurgien praticien, habitants de la présent ville, tesmoins à ce appelés, qui ont signé avec ledit sieur Joussen, vicaire perpétuel.

Ainsi signé à l'original des présentes :

JOUSSEN, *prestre et curé de Brantholme.*
A. GUILLEMETRAU.
F. LESCAU, et moy.

Coppie

GAULTIER, *notaire royal.*

Digitized by Google

Joussen a visiblement forcé la note pour faire ressortir l'insuffisance de ses ressources vis à vis des exigences fiscales de la royauté. C'est ainsi qu'il attribue 280 feux au bourg de Brantôme, alors que, d'après un état officiel de l'époque, ce chiffre doit être restreint à 171 feux (1). Vis à vis des moines, on ne voit plus trace de rancunes. Il garde, il est vrai, son titre de curé. Mais la paix est bien faite, cette fois. Nous voyons en effet, l'année suivante, Joussen et sa famille fournir aux moines un gage suprême de réconciliation dans d'importantes dispositions testamentaires. La famille Joussen est singulièrement éprouvée en cette année 1693. Le frère du curé, Etienne Joussen, maître ès-arts libéraux, juge de Brantôme, teste le 26 septembre et meurt peu de jours après, laissant un fils Guillaume Joussen, qui est le filleul du curé. Victor Joussen, le receveur de l'abbaye, meurt le 28 octobre suivant; et, enfin, notre curé, mortellement atteint à son tour de la maladie régnante, fait rédiger à la hâte ses dernières volontés, le 14 décembre de la même année, par Hélie Brouillet, procureur d'office, en la forme mystique. J'ai les testaments du juge et du curé. Le premier, que notre érudit vice-président, M. Dujarric-Descombes, n'aura garde d'omettre dans son histoire hospitalière du Périgord, lègue aux Bénédictins la somme de mille livres et tout ce qui lui reste à recouvrer sur une créance de sept à huit cents livres qu'il a en Limousin ; en outre, il « donne et lègue et fonde à perpétuité et à jamais sa métairie appelée de Puybartrop, dans la paroisse de Cantillac, avec ses appendances et dépendances.... pour entretenir un maître ès-arts libéraux famé et capable d'enseigner les enfants de la présente ville, s'il se peut, et qui sera choisy et interrogé de ses mœurs par le Révérend Père prieur religieux de l'abbaye Saint-Pierre de la présente ville, aux fins qu'il soit capable d'enseigner les enfants de cette ville aux humanités ou du moins jusqu'à la classe troisième.... » Divers autres legs payés, le reste de sa fortune devait aller aux pauvres; et, comme les Bénédictins

(1) Recensement imprimé des généralités de France (sans date). *Généralité de Bordeaux*. 1re partie, page 220.

Digitized by Google

ne purent ou ne surent trouver l'oiseau rare dans le corps enseignant, la métairie de Puybartrop devint, par la suite des temps, la première assise de l'hôpital de la cité de Brantôme. Ce fut encore une concurrence utile à l'hospitalité monacale, qui n'existait que dans les règlements.

Le curé Joussen, qui ne paraît pas non plus être mort en mauvaises affaires, laissait aussi un souvenir amical à la congrégation. Sans parler de la part qu'il faisait à son filleul et à ses autres nièces et de cent vingt livres qu'il léguait aux Récollets de Thiviers, il faisait don aux Bénédictins de la somme de cent dix livres, pour dire des messes à son intention.

Dans l'un et l'autre testament, l'église paroissiale n'est pas oubliée. Etienne affectait deux cents livres à sa réparation « pour faire bastir et élever le clocher d'icelle et autres réparations les plus utiles... » On peut croire que les deux frères s'étaient préalablement concertés sur cette partie de leurs dernières volontés, quand on lit dans le testament du curé : « Item, de plus, je donne et lègue à la réparation de mon esglize paroyssielle de la présent ville la somme de cent cinquante livres pour estre employée à la bastisse et esdifice d'un clocher à ladite esglize, laquelle somme sera payée deux ans après ma mort. »

Ce clocher se réduisit en un simple clocheton, dont l'architecte fut David Vidier, habitant du lieu des Vergalans, en la ville de Brantôme. On le voit encore, muni de sa cloche et surmonté d'une croix, sur la crête du pignon riverain de la Drône (1). Il a l'air moins menaçant que la vieille guette à contrefort qui se dresse obliquement à l'angle de la muraille. Mais il regarde l'abbaye en face. Si je ne m'étais interdit tout écart d'imagination, je lirais dans ce regard comme une pointe d'ambition bourgeoise tant soit peu satisfaite.

G. Bussière.

---

(1) Voir le dessin de l'ancienne église Notre-Dame de Brantôme (*Bulletin* de mars-avril 1892).

Digitized by Google

VARIA.

UN POUVOIR DU DUC DE MONTPENSIER

ET UNE LETTRE DU DUC D'ÉPERNON

A MM. DE FAYOLLES DE PUYREDON.

M. du Luc, propriétaire du château de Saint-Sernin (1) de la Barde, m'ayant aimablement confié son important chartrier pour le classer et l'analyser, j'ai trouvé dans le fonds de la famille *de Fayolles de Puyredon*, qui avait succédé dans ce castel à celle de Buade, deux pièces qu'il m'a paru intéressant de publier.

Tout d'abord, deux mots sur cette famille de Fayolles qui a tenu un certain rang en Périgord, et qui s'est éteinte, il y a peu d'années. Quel est son nom patronymique ? Je n'ai pu encore m'en assurer d'une façon certaine. Est-ce *Pisseleu*, est-ce *Joubert* ? Certain mémoire de famille, confirmé par d'Hozier (2), nous dit Pisseleu, elle porte du reste les armes de cette vieille race : *d'argent à trois lions de gueules;* mais d'accord avec M. Beauchet-Filleau, je serais disposé à croire que son nom serait Joubert, et qu'elle n'aurait du sang des Pisseleu que par les femmes.

Quoi qu'il en soit, dès la fin du xve siècle, cette famille ne garde plus que le nom de son château de Fayolles, sis dans la paroisse de Limalonges, sénéchaussée de Civray, en Poitou, en souvenir duquel elle débaptisa le repaire noble de Rappevacque (3), en Saussignac (canton de Sigoulès), pour le dénommer Fayolles.

Jean de Madaillan, héritier des d'Estissac, donna en échange, en 1489, sa seigneurie de Puyredon, en Saint-Perdoux (canton d'Issigeac), à son beau-frère par alliance, Jean Joubert de Fayolles, chevalier, capitaine de Coulonges-les-Royaux, car ils avaient épousé les deux sœurs, deux demoiselles de l'antique maison de Vivonne.

---

(1) Nous appelons l'attention de l'administration, qui fait preuve en ce moment de bonne volonté archéologique, sur cette orthographe ancienne et rationnelle, au lieu de la forme *Cernin*.

(2) Bibliothèque nationale. Mss. *Dossiers Bleus*, n° 6,792.

(3) Archives de Fayolles, à M. Boisserie de Masmontet, de Saint-Sernin, et Dossiers Bleus.

Digitized by Google

Le petit-fils de ce Jean de Fayolles, nommé Jean comme son père et son aïeul, n'embrassa pas le parti des Calvinistes. Il était sans nul doute parmi les gentilshommes du Bergeracois qui accompagnèrent son cousin, Louis d'Estissac, quand ce dernier rejoignit Montluc, lors de la levée du siège de Sarlat par les protestants, le 6 octobre 1562, peut-être même prit-il part à la bataille de Vergt. Toujours est-il que le mémoire de famille nous raconte que Puyredon fut brûlé trois fois par les Huguenots, et que Charles IX conféra à Jean le collier de Saint-Michel (1).

Le duc de Montpensier, après la victoire de Vergt, voulut assurer la pacification des pays de la rive droite de la Dordogne. Pour ce motif, il donna de nombreuses commissions aux gentilshommes de la contrée pour poursuivre les religionnaires, bien que Montluc nous raconte que, lui, il renvoya tout le monde chez soi, « n'y ayant rien en toute la Guyenne qui bougeast, ny qui osast dire qu'il y avoit jamais esté de ceste religion, car tout le monde alloit à la messe. » Le *pouvoir* que voici ne semble pas indiquer que tout fut en paix sur les limites du Périgord et de l'Agenais :

« Le duc de Montpensier, pair de France, lieutenant-général pour le Roy monseigneur en ses pays de Guyenne et Poictou,

» NOUS, ayant veu la commission octroyée par le cappitaine du Masses, s^r dudit lieu et enseigne de la compagnie de feu Monsr le mareschal de Termes, lors commandant pour le service de lad. Majesté de l'ordonnance de Monsr de Burye, dattée du XVIIIe jour d'aoust dernier passé, et la confirmation d'icelle faicte par Monsr de Montluc le XXIIIe jour du moys d'aoust, soubz leurs seings et cachets cy attachées soubz le nostre, de pouvoir donné par icelle au s^r de Puyredon pour la pugnition des séditieux et rebelles des lieux et juridictions de Chuzac (Cahuzac), la Barde, Bridoire, Coulonbiers et Sadilhac, et autres lieux circonvoisins ; et iceulx pugnir, les désarmer, prendre leurs armes, et icelles faire mettre aux chasteaulx et places fortes qui sont gardées pour lad. Majesté ; ou bien les faire mettre ès mains de ceulx qui sont réduicts ou réduiront en l'obéissance d'icelle. Commandement et inhibitions à tous cappitaines et soldats et aultres personnages quelzconques ne prandre aucune coignoissance des manans et habitans desdits villaiges pour ledit faict de sédition et rébellion. Après que nous avons bien deuement esté informez de la bonne

(1) Les pièces authentiques qui me sont passées sous les yeux ne le mentionnent pas cependant comme *chevalier de l'ordre du roi.*

Digitized by Google

vie et religion dudit s^r de Puyredon et du bon debvoir qu'il a faicte en l'exécution de ladicte commission,

» Nous, a ces causes, l'avons continué et confirmé, continuons et confirmons en icelle, luy donnant pareil pouvoir et autre qu'il est porté par la commission dudict cappitaine de Masses, à la charge que les procès et pugnitions desdicts séditieux et rebelles se feront par les juges seneschaux, à qui la congnoissance en appartiendra ou sera attribuée. Toutesfois, s'il s'en trouvoit en armes contre l'aucthorité de ladite Majesté, oppressant les prêtres et pauvre peuple, les vollant ou pillant les esglises, rompant et brisant les ymaiges, autels, croix, ou empescher les prêtres à dire le service divin, nous permettons, en ce cas seullement, audit s^r de Puyredon, de les mettre à tailler en pièces, et assembler les communautés pour leur courir sus comme contre les ennemys de ladicte Majesté.

» Pour témoignaige de quoy, nous avons signé ces présentes de nostre main, faict scellé du scel de nostre secret, et contresigné de l'un de nos secrétaires.

» Donné à Mussidan, le xviie jour d'octobre l'an mil cinq cens soixante-deux. »

(Signé :) Louis de Bourbon.
(Plus bas) Dupré.

Jean de Fayolles, éprouvé par les maladies contractées dans ses nombreuses chevauchées, mourut peu d'années après (1), car son fils Jean était orphelin lorsqu'il épousa, en 1575, Jeanne de La Chassaigne, fille de Jean, baron de Château-Geoffroy, etc..., président au Parlement de Bordeaux, duquel mariage naquit un fils nommé Charles.

Notre savant confrère M. Léo Drouyn, dans son livre intitulé *Un coin de l'Entre-Deux-Mers* (Études de mœurs au xviie siècle en pays bordelais), raconte que Charles de Fayolles, élevé en qualité de page chez son oncle de la Chassaigne, trouva moyen de se faire donner par testament la terre et soldanie de Pressac (commune de Pignac, Gironde), d'où un procès, qu'il perdit, avec son cousin-germain Geoffroy de la Chassaigne. M. Drouyn ajoute que Fayolles, furieux d'être dépossédé de cette seigneurie, serait entré de nuit dans son château, et s'en serait emparé à main armée, ainsi que d'une autre maison noble appelée Châtelux, et qu'alors il aurait été condamné à mort pour ce fait, suivant un *factum* conservé dans les archives du Cros.

Pièces en mains, je lui ai démontré la vérité, et il l'a reconnue, me

(1) Son codicille testamentaire est du 15 mai 1565.

Digitized by Google

priant de rectifier son erreur provenant soit d'un factum faux, soit plutôt d'une confusion dans les noms, car Charles de Fayolles se faisait appeler *de la Chassaigne de Fayolles.*

Geoffroy de la Chassaigne, baron de Châtelux et Château-Geoffroy, soudan de Pressac, seigneur, en Périgord, de Javerlhac (1), Saint-Martin le Peint, Saint-Front de Champniers, laissa en mourant, en 1623, la plus grande partie de ses biens à son neveu Charles de Fayolles, chevalier, seigneur de Puyredon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Le cousin-germain de Charles, Geoffroy de la Chassaigne, chevalier, seigneur du Haillan, désespéré d'être frustré de la majeure partie de la fortune de son oncle, intenta un procès à Fayolles, et fatigué sans nul doute des lenteurs de la justice, s'empara avec violence du château de Pressac. L'arrêt suivant du Parlement de Toulouse (que j'ai eu sous les yeux), rendu le 5 avril 1639 en la chambre de l'Edit de Languedoc, en fait foi, et prouve tout le contraire de ce qu'a dit M. Drouyn, dont la bonne foi, a-t-il spontanément reconnu, a été surprise. « Vu l'instance, est-il marqué dans l'arrêt, entre messire Charles de la Chassaigne de Fayolles, baron de Château-Geoffroy, Puyredon, Pressac et autres places, d'une part, et Geoffroy de la Chassaigne, maître Pierre Reynier, commissaire des saisies réelles en Guyenne, Bertrand et François Merlet, défaillants, d'autre part.... Vu plusieurs arrêts des parlements de Bordeaux et de Bretagne.... la Cour condamne lesdits défaillants à être amenés au bourg de Daignac, juridiction de Pressac, sous garde, être traînés en tombereau ou charrettes par les rues, trancher la teste audit la Chassaigne sur un échafaud, pendre et étrangler ledit Bertrand Merlet, et envoyer aux galères lesdits Reynier, François Merlet, Paignon, Duverger, pour dix ans.... 18,000^{tt} d'amende s'ils ne peuvent être pendus en effigie... Ordonne que Charles de Fayolles sera réintégré dans son château, terre et seigneurie de Pressac, occupés par Geoffroy de la Chassaigne et autres... »

Ce jugement est sévère; il était rendu, il est vrai, par contumace et à une époque de troubles. Il ne fut exécuté du reste ni contre la Chassaigne, ni contre ses complices; mais je tenais à réhabiliter la mémoire de Charles de Fayolles. Son cousin la Chassaigne avait un caractère difficile; il périt

(1) Cependant Javerlhac n'a jamais cessé d'appartenir aux la Chassaigne jusqu'en 1660, quoi qu'en dise O'Gilvy, dans la généalogie de cette famille parue dans le tome I du *Nobiliaire de Guyenne*, qui contient beaucoup d'autres erreurs, entre autres celle de dire que c'est le frère de Geoffroy de la Chassaigne, nommé André-Godefroy, qui eut des démêlés avec C. de Fayolles.

Digitized by Google

assassiné (1) quelque temps après, tout à côté de Pressac, qu'il n'avait pas quitté; Charles de Fayolles mourut également vers la même époque (2).

La rancune des deux familles ne s'éteignit pas devant ces tombes à peine fermées. La chambre de l'Edit de Languedoc rendit, le 25 avril 1645, un arrêt par lequel on voit que François de Fayolles, fils et héritier sous bénéfice d'inventaire de messire Charles de Fayolles, et Eléonore et Joseph-Geoffroy de la Chassaigne, frère et sœur, (*sic :* bien que les pièces concernant cette famille ne nomment pas Eléonore comme sœur, mais comme nièce de Joseph) avaient continué le procès. La Cour ordonne que Pressac sera remis aux mains de François de Fayolles. Bien que cet arrêt ait été signifié, jamais François ne put être réintégré dans cette soldanie, qui resta aux la Chassaigne jusque vers 1805. Les Fayolles ne gardèrent de leur superbe héritage que Saint-Front de Champniers et Château-Geoffroy.

Au mois de juillet 1649, le Parlement de Bordeaux entra en révolte ouverte contre l'autorité royale, le duc d'Epernon menacé eut grand' peine à quitter cette ville à la suite de l'interdiction prononcée contre cette haute cour, qui, inutile de le dire, n'en continua pas moins à siéger.

Les frondeurs organisèrent à Bordeaux une résistance des plus sérieuses, mettant à la tête de leurs troupes deux marquis limousins, Chamberet (Pierre-Buffières) et Sauvebœuf (Ferrières), surnommé *Sauve-Peuple.* Le Château-Trompette, occupé par les troupes royales, fut assiégé (les Bordelais n'avaient ainsi pas loin à se rendre). « Rien ne put arrêter cette folle entreprise, ni l'envoi de Paris d'un nouveau négociateur, ni les fanfaronnades du duc d'Epernon ; réduit à ses propres forces, le château capitula » (3) le 18 octobre 1649, et les troupes en sortirent le lendemain 19.

Le duc d'Epernon avait cependant fait appel aux gentilshommes fidèles

---

(1) Voir l'*Étude de mœurs* déjà citée, page 190, et les *Variétés Girondines* par Léo Drouyn, I, page 180, pour cette triste affaire, où furent compromis les plus proches parents de la victime et de hauts personnages.

(2) Pour éviter toute confusion, je dois faire observer qu'à cette époque il y avait en Périgord trois familles du même nom patronymique, portant toutes les trois des lions dans leurs armes, possédant chacune un château de Fayolle, et cependant absolument distinctes : celle des marquis de Fayolle, en Tocane; celle des Fayolles, seigneurs de Puyredon, et de Fayolles, en Saussignac; celle des Fayolle, seigneurs de Sarrazac, Sallevert et Fayolle.

(3) L'*Ormée à Bordeaux*, par Communay : la date m'est donnée par M. de Boisville.

Digitized by Google

au roi (1). François de Fayolles, qualifié de baron de Saint-Front et autres places, allié par sa femme Françoise de Fumel et par sa mère Philippe de Culant aux meilleures familles de la Guyenne et du Limousin, avait connu sans nul doute d'Epernon à l'armée, où nous le voyons enseigne-colonel au régiment d'Enghien en 1639. Il ne dut donc pas hésiter un instant à se rendre à l'appel que lui adressa l'irascible duc, dont la lettre que voici témoigne en quelle méchante humeur l'avait mis la révolte des Bordelais :

« MONSIEUR,

» Les Bourdelois se sont portés jusques à refuser la paix que le Roy leur a voulu donner, arrester le courrier qui m'en apportoit les ordres et les articles signés et conclus avec les députés mesmes du Parlement de Bordeaux, et retenir lesdits ordres, articles, arretz et autres dépesches, au lieu desquelles ils en débitent du supposé qu'ils ont inventé malicieusement. Continuent à faire la guerre à Sa Majesté, assiègent le Chasteau-Trompette, et commettent toute sorte d'actes d'hostilité. Ce qui m'oblige à partir au premier jour pour aller chastier cette rebellion insolante, et me fait espérer, dans une occasion si importante au service du Roy, au maintien de son autorité et au restablissement du repos de cette province, que vous voudres bien vous venir joindre à moy, et rendre à Sa Majesté le service qu'elle doit attendre d'une personne de vostre naissance et de vostre courage. Vous ne sçauries pour cela user de trop de diligence, ny moy avoir assez d'occasions pour vous faire (*sic*) à quel point je suis, Monsieur, vostre très fidelle amy à vous rendre service. »

(Signé) LE DUC D'ESPERNON.

De Cadillac, ce XI septembre 1649. »

A Monsieur de Fayolles (sur le repli).

Cte DE SAINT-SAUD.

---

(1) Le 11 août 1649, il écrivait au baron d'Auberoche (Foucault) que les sieurs de Sauvebœuf et de la Motte d'Hautefort levaient des troupes pour le parlement ; il le priait de se joindre à M. de Bourdeille. (Bibliothèque de Périgueux : collection Lapeyre, XIII.)

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

JULES DELPIT.

Notes biographiques et bibliographiques.

De nombreux hommages ont été déjà rendus à l'homme éminent que nous venons d'avoir la douleur de perdre. Le lendemain de sa mort, tous les journaux de Bordeaux ont raconté sa longue et noble vie. Le jour de ses funérailles, trois de ses plus chers confrères, M. Henri Barckhausen, correspondant de l'Institut, président de la Société des bibliophiles de Guyenne; M. Fr. Habasque, conseiller à la Cour, président de la Société des Archives historiques du département de la Gironde et de la Société archéologique de Bordeaux; M. Charles Marionneau, correspondant de l'Institut et président de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de cette ville, ont donné, dans d'éloquents discours, les plus justes éloges à son talent comme à son caractère (1). Le vénérable curé d'Izon, M. le chanoine Desfossés, qui était depuis dix-huit ans l'intime ami de son paroissien, a complété ces beaux éloges dans une lettre remplie des plus touchants et des plus charmants détails, adressée à M. le Directeur de l'*Aquitaine* (2). A mon tour, je voudrais, en m'inspirant surtout de mes

(1) Ces discours vont être imprimés et réunis dans une brochure où l'on aura, de plus, le portrait de J. Delpit. Je dois ajouter que le discours de M. Marionneau, comme l'a constaté l'orateur, n'a pas été prononcé au nom de la compagnie dont il est le digne président, car J. Delpit, après avoir été, de 1848 à 1865, un des membres les plus remarquables de l'Académie, crut devoir se séparer d'elle. Ce fut un brusque divorce succédant à une parfaite union. Mais, je ne crains pas de l'assurer, on se regretta toujours de part et d'autre et, au fond du cœur de l'apparent infidèle, l'Académie resta ce que fut jusqu'à la fin Bérénice pour Titus.

(2) Livraison du 1er avril, p. 205-208. Cette lettre a été signalée dans un article nécrologique de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1er mai, p. 167), où M. Louis Audiat, président-fondateur de la Société des Archives historiques de ces deux provinces, salue cordialement en J. Delpit son précurseur, le président-fondateur de la Société des Archives historiques de la Guyenne.

Digitized by Google

propres souvenirs, dire ce que fut Jules Delpit. Je le dirai avec cette simplicité et cette sincérité qu'il aimait par dessus tout. Puissé-je, en parlant d'abord des mérites de l'homme, puis des mérites de l'érudit, faire encore plus apprécier celui qui a été pour moi, depuis mon extrême jeunesse, le meilleur des maîtres et des amis, celui qui fut et restera l'honneur de notre région !

I

Jacques-Jean-Jules Delpit, fils de Jean-André, député de l'arrondissement de Bergerac sous la Restauration, mort conseiller à la Cour de Cassation, officier de la Légion-d'Honneur, etc., (1) et d'Hélène de Bensse, naquit le 16 avril 1808 à Bordeaux. Il fut élève du collège de cette ville, étudia le droit à Paris, suivit en même temps les cours de l'Ecole des Chartes où il se lia avec Jules Quicherat, qu'il regarda toujours comme un de ses amis les plus dévoués, fut honoré de l'affectueuse confiance d'Augustin Thierry, avec lequel il travailla beaucoup, fut chargé par le Ministère de l'Instruction publique d'une mission en Angleterre pour recueillir dans les dépôts publics de Londres les documents relatifs à l'histoire de France, et, peu de temps après, revint dans sa chère province natale qu'il ne devait plus quitter et où, pendant plus de quarante années, il fut l'infatigable semeur du bon grain. Déjà octogénaire, mais toujours *jeune*, il continuait à mériter son beau surnom de *bénédictin laïque*. L'admirable travailleur résistait à la vieillesse comme à la maladie, et c'est quelques mois seulement avant sa mort que, devenu trop faible, il dut abandonner cette plume qui avait été dans sa main le plus vaillant de tous les glaives. Un jour que nous visitions ensemble, il y a déjà bien longtemps, le cimetière d'Izon, il m'avait dit, en me montrant le tombeau de sa famille : *Je ne me reposerai que là*. Il a tenu parole. Entouré des plus tendres affections, il s'éteignit, le 25 mars, à quatre heures du matin, si doucement qu'avant même d'avoir rendu le dernier soupir, il semblait être entré dans l'éternelle paix. Le cimetière dont je viens de parler fut

(1) Le père de Jules Delpit était né à Saint-Avit-Sénieur (Dordogne) : il appartenait à une famille très ancienne et très estimée. Tant à cause de l'origine périgourdine de J. Delpit que de son titre de membre-fondateur de la Société historique et archéologique du Périgord, cette Société a voulu qu'une notice lui fût consacrée dans son *Bulletin* et y perpétuât sa mémoire. Je serai toujours reconnaissant à mes chers confrères de m'avoir choisi pour interprète de leur sympathie et de leurs regrets.

Digitized by Google

trop étroit pour contenir la foule d'amis de toute condition qui accoururent à ses funérailles, présidées par son dévoué parent, Mgr Gouzot, archevêque d'Auch. J'ai vanté l'éloquence des discours prononcés au bord de sa tombe ; mais ce qui était plus éloquent encore que la voix des orateurs, c'était l'émotion douloureuse avec laquelle tous les assistants s'inclinaient devant le cercueil de celui qui, selon la frappante expression du XVIe siècle, avait été un *grand homme de bien*.

Au milieu de toutes les qualités qui distinguaient J. Delpit, je tiens à signaler tout d'abord une immense bonté. La première fois que je le vis, il m'en donna des témoignages que je n'oublierai jamais. J'étais un tout jeune homme, et ce ne fut pas sans quelque timidité que je me présentai à lui. Il m'accueillit de la façon la plus gracieuse, me prodiguant les plus sages conseils, les plus précieux encouragements. En pénétrant dans son cabinet, je cherchais encore ma voie : en le quittant, ma destinée de travailleur était fixée à jamais. J'emportai de cette décisive entrevue quelque chose de la flamme généreuse qui brûlait dans l'âme de l'intrépide lutteur. A partir de ce jour, je devins du même coup son disciple et son ami. Que de fois, dans l'élan de ma reconnaissance, je devais comparer cet initiateur, ce bienfaiteur, à un véritable père !

J'aurais trop à dire si je racontais la centième partie seulement de ce que je sais au sujet d'une bonté qui allait jusqu'aux plus exquises délicatesses et aussi parfois jusqu'aux plus méritoires sacrifices. Je ne citerai que deux faits dont un n'est connu de personne, dont l'autre n'est connu que de bien peu de monde. Un jour que nous examinions ensemble, dans le château en ruine de Mauvezin, de vieux documents historiques (1), nous nous laissâmes entraîner par le charme du déchiffrement et nous prolongeâmes notre séjour bien au-delà de l'heure où nous nous proposions de repartir pour Gontaud : aussi les provisions emportées en vue d'un seul repas devinrent-elles insuffisantes pour deux repas, et l'antique donjon ressemblait-il déjà pour le plus jeune des deux paléographes à la *tour d'Hugolin*. Ce que voyant mon cher compagnon d'infortune, il déclara, par un pieux et héroïque mensonge, qu'il n'avait pas faim, et il m'obligea, malgré ma résistance, à prendre sa part, m'avouant, plus tard, que son estomac avait quelque peu murmuré contre son cœur. L'autre fait a plus d'importance. J. Delpit avait pour parente une jeune fille pauvre qui, faute de dot, allait manquer un mariage qui lui souriait beaucoup. Il fournit

---

(1) Voir, dans la *Notice sur le château, les anciens seigneurs et la paroisse de Mauvezin* par l'abbé R. L. Alis, 1887, ma *Lettre à l'auteur*, p. III.

Digitized by Google

spontanément toute cette dot, jetant ainsi un pont d'or sur l'abîme qui séparait les futurs époux. J'ajoute qu'il trouva la récompense de son chevaleresque procédé dans le durable bonheur d'un ménage où son nom n'a jamais cessé d'être béni (1).

Ce qu'il fallait non moins admirer dans J. Delpit que sa chaleur de cœur, c'était sa loyauté : elle avait l'éclat et la solidité du diamant. Aussi était-elle proverbiale d'un bout à l'autre de l'Aquitaine. Je me souviens qu'au mois d'octobre de l'année 1889, S. Em. le cardinal Donnet ayant été appelé à Gontaud pour y présider une fête splendide et ayant daigné faire une visite au maire qui avait eu l'honneur de le haranguer à son entrée dans l'humble petite ville, nous vinmes à parler du grand travailleur : « M. Delpit, me dit vivement l'illustre archevêque, c'est le plus savant de mes diocésains et, ce qui vaut encore mieux, *c'est le plus droit des hommes !* »

A côté d'un parfait désintéressement et d'un amour passionné de la justice et de la vérité, il faut louer en J. Delpit une vertu qui, rare partout, est particulièrement rare, assure-t-on, sur les bords de la Garonne. Sa modestie touchait à la candeur. L'auteur de travaux si remarqués, le fondateur d'associations si florissantes, semblait ignorer son éclatant mérite. Il s'effaçait autant que d'autres aiment à se pavaner, et lui, qui n'a jamais flatté personne, ne voulait même pas accepter la plus légitime louange. Par sa valeur propre comme par ses considérables relations, s'il avait été le moins du monde ambitieux, il se fût facilement élevé très haut. Il a toujours préféré mettre son crédit au service de ses amis et redire, dans sa fière indépendance, le noble mot d'autrefois : *plus d'honneur que d'honneurs* (2).

Ce que j'ai déjà dit de J. Delpit laisse deviner ce qu'il était au milieu des siens. Moi qui me suis souvent assis à son foyer, où l'hospitalité était

---

(1) J'aime à rapprocher de la générosité de mon maître et ami celle de feu Joseph-Victor Le Clerc, doyen de la Faculté des lettres de Paris, qui, voyant la fille d'un de ses confrères de l'Académie et de la Sorbonne privée par son peu de fortune d'un mariage avantageux, rétablit l'équilibre entre les situations au moyen d'un don considérable. Le trait m'a été raconté, non sans émotion, par le père même de la jeune femme ainsi mise en possession d'un bon mari.

(2) J. Delpit accepta seulement, après l'*année terrible*, la présidence du conseil d'arrondissement de Libourne, mais ce fut uniquement par patriotisme et pour travailler, dans sa sphère d'action, au relèvement de la France. Quelqu'un lui dit : *Vous voilà donc à la chaîne !* — Il répondit : *Oui, mais comme on est à la chaîne un jour d'incendie.*

Digitized by Google

si affectueuse et si douce (1), je puis attester que je n ai jamais autant qu'en lui retrouvé le type de ces chefs de famille aux vertus patriarcales que nous font admirer les anciens livres de raison. Je l'ai vu auprès de sa vieille mère : il avait pour elle tant de soins délicats et de respectueux égards que j'en étais touché jusqu'au fond de l'âme. Dieu, qui bénit la piété filiale, lui donna une compagne dont la beauté morale égalait la beauté physique et qui a été la parure et la joie de sa vie. A cette compagne, tous les amis de J. Delpit doivent à jamais un culte de reconnaissance, car elle a merveilleusement favorisé les travaux de son mari bien aimé, soit en adoucissant ses chagrins à force de tendresse et en fortifiant sa santé à force d'attentions et de précautions, soit en épargnant son temps et sa tranquillité, prenant pour elle tout le fardeau de l'administration d'un grand domaine (2). La reconnaissance que je réclame pour Madame Jules Delpit, je la réclame aussi pour Madame René Delpit, si digne de

---

(1) A propos de cette hospitalité, je tiens à reproduire quelques lignes imprimées jadis dans une plaquette dont les matériaux m'avaient été fournis par la bibliothèque d'Izon, (*Une lettre inédite du roi Henri IV et une mazarinade inconnue*, Marmande, 1884, p. I) : « M. Jules Delpit, le fondateur et le secrétaire général des *Archives historiques*, possède à Izon, entre Bordeaux et Libourne, une collection qui bien certainement doit être mise au nombre des plus riches et des plus remarquables de toutes les collections provinciales. Dans une galerie d'une immense étendue sont rangés plusieurs milliers de volumes parmi lesquels on distingue une magnifique série, à peu près complète, d'ouvrages anciens ou nouveaux sur l'Aquitaine. Comme la Bibliothèque nationale, la collection formée par M. Delpit avec ce fervent et persévérant amour qui seul peut enfanter des prodiges, se divise en quatre départements : imprimés, manuscrits, estampes et médailles. L'heureux possesseur de tous ces trésors en fait les honneurs de manière à charmer ses hôtes, et l'on se demande ce que l'on doit le plus apprécier en lui, de son amabilité, qui est si simple et si cordiale, ou de son savoir, qui est si profond et si varié, tout en restant si modeste et si discret. Pour ma part, je puis déclarer que j'ai passé quelques-unes des meilleures heures de ma vie dans cette galerie d'Izon, dont je parlerai toujours avec autant de reconnaissance que d'admiration. Devant tant de rarissimes bouquins, tant de friands autographes, tant de splendides gravures, tant de précieuses médailles, qui sollicitaient également mon ardente curiosité, je me suis dit parfois, en un moment d'enthousiasme que je supplie les théologiens de me pardonner : *On ne doit guère être mieux dans le paradis !* Et comme pour que rien ne manque au bonheur de ceux qui contemplent toutes ces belles choses, la lumière entre à flots par les larges fenêtres de la galerie ouvertes sur un parc dont la riante verdure est un bienfait pour les yeux fatigués des travailleurs. »

(2) Mme Jules Delpit, par sa lutte courageuse et victorieuse contre le phylloxera, a pu être comparée à la duchesse de Fitz-James, dont l'initiative a été si intelligente et si bienfaisante. C'était un spectacle réconfortant que celui des deux

Digitized by Google

sa mère à tous égards (1). Une fois, voyant ces natures d'élite rivaliser d'amabilité auprès du vieillard rajeuni sous l'influence de leur rayonnante affection, je lui dis : *Heureux homme, vous avez autour de vous deux anges gardiens, sans compter celui qui est invisible !* Mais aussi combien il appréciait de tels trésors ! Dans quelle profonde tendresse il réunissait la mère et la fille ! Et combien il a mérité que l'une d'elles le jugeât en ces termes : « Après avoir été un fils incomparable, il a été le meilleur des maris et le plus tendre des pères. Ses amis célèbreront son talent et son érudition : nul ne pourra assez exalter les qualités de son cœur. » (2).

Ce n'était pas seulement à sa famille et à ses amis que ce cœur appartenait : J. Delpit en donnait une part à ses serviteurs (3), à ses voisins, aux pauvres qui venaient à lui comme aux pauvres vers lesquels il allait lui-même. On raconte de lui d'innombrables traits de charité. J'en ai vu un que, après un très grand nombre d'années, je crois voir encore, tant il m'a laissé une saisissante impression : c'était à Bordeaux, un soir d'hiver. Nous rencontrâmes au coin d'une rue une mendiante qui tenait dans ses bras un petit enfant déguenillé, à demi-nu. J. Delpit s'arrêta, s'écriant : Mais cet enfant va être gelé ! Et d'un mouvement rapide comme l'éclair, il mit autour du cou du petit misérable une écharpe de laine qui protégeait son propre cou, renouvelant ainsi, en excellent médiéviste qu'il était, la légendaire bonne action du roi Robert. Comme je lui reprochais son imprudente générosité, il me répondit, en riant : *Ne vous inquiétez pas. Loin de faire du mal, cela réchauffe.*

époux combattant à l'envi le bon combat, l'un au milieu des livres et des manuscrits, l'autre au milieu des vignes dévastées et peu à peu guéries, sauvées. Suivant la belle définition de Michelet, l'histoire est une résurrection. Pendant que J. Delpit ressuscitait le passé de la Guyenne, Mme Delpit ressuscitait les pampres et les raisins du vignoble d'Izon.

(1) J'ai eu l'agréable occasion de dire une partie du bien que je pense de la gracieuse jeune femme dans l'épître dédicatoire d'*Un sermon inédit d'une fille du roi Henri IV, imprimé pour le mariage de Mlle Madeleine Delpit et de M. René Delpit, lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion-d'Honneur. 12 décembre 1888.*

(2) Lettre de Mme Jules Delpit, du 4 mai 1892.

(3) M. le curé Desfossés a rappelé que, dans la patriarcale maison de son cher paroissien, les serviteurs ont toujours été traités comme s'ils étaient de la famille, et il en a cité une touchante preuve : Un vieux domestique, qui avait précédé son maître dans la mort, le précéda aussi dans le tombeau des Delpit, où maintenant, ajoute le pieux écrivain, « le maître et le serviteur, comme deux compagnons fatigués, dorment côte à côte leur dernier sommeil. »

Digitized by Google

II

L'érudit, en J. Delpit, n'était pas moins recommandable que l'homme. De même qu'on a pu le proclamer loyal entre tous, on peut affirmer que jamais travailleur n'a été plus consciencieux. Il poussait le souci de l'exactitude jusqu'au scrupule et au raffinement. Jamais chercheur n'a moins épargné sa peine. Pour la moindre vérification, il remuait des montagnes de livres. Il était de ceux en trop petit nombre pour qui la vérité est si belle qu'on doit braver toute fatigue pour la poursuivre et l'atteindre. A tant de soin et de zèle, il joignait une rare finesse d'esprit, un sens critique presque infaillible. Son érudition si précise et dont l'horizon était si étendu, s'en illuminait. C'est un heureux et fécond mariage que celui du savoir et de la sagacité. Dans les nombreux travaux de J. Delpit, on remarque toujours une aussi précieuse association, trop souvent absente, hélas ! des livres de nos jours où domine tantôt la servile compilation, tantôt la trompeuse fantaisie. La place me manque pour analyser une à une les publications de J. Delpit. Je me contenterai de signaler les plus considérables (1).

La *Notice d'un manuscrit de la Bibliothèque de Wolfenbüttel, intitulé : Recognitiones feodorum*, etc., rédigée en collaboration avec M. Martial Delpit, inaugure dignement (1841) la série des œuvres principales du paléographe et de l'historien. J'aurai tout dit sur ce travail, qui fait tant d'honneur aux deux cousins, en rappelant qu'il fut couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (2).

---

(1) On trouvera plus loin la liste complète des ouvrages et opuscules de J. Delpit qu'a bien voulu m'aider à établir M. René Delpit, son gendre et neveu, ou, pour mieux dire, son fils d'adoption. L'officier de marine a ainsi rendu à son second père ce que ce dernier avait fait pour son père réel, dont il avait, en 1887, si soigneusement énuméré les quarante-huit grandes ou petites publications (*Liste des ouvrages publiés par Jean-Martial Delpit*).

(2) Constatons que J. Delpit, en ses études, resta toujours fidèle (*Qualis ab inceptu...*) à la province dont Bordeaux est la métropole. Jamais il n'est sorti du cercle au milieu duquel tout d'abord il s'était placé, je devrais dire enraciné. A moi, il reprochait amicalement d'être un volage, de *courtiser la brune et la blonde*, la Provence comme l'Aquitaine, la Saintonge comme l'Ile-de-France, etc.; il s'amusait à me comparer à un gigantesque papillon s'ébattant sur toutes les fleurs et les saccageant toutes.

Digitized by Google

Quel malheur pour la science que le tome Ier de la *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* (1847) n'ait pas été suivi de plusieurs autres! Quel malheur que les encouragements auxquels le vaillant éditeur avait tant de droits lui aient été refusés! L'impossibilité où il fut mis, faute d'appui, de continuer ce qui avait été parfaitement commencé, a été une des plus grandes amertumes de sa vie. Il avait rêvé de nous donner un recueil qui, complétant celui de Rymer, aurait été pour les savants des deux côtés du détroit un inappréciable instrument de travail. Victime du plus ingrat abandon, il dut se résigner à interrompre la construction du monument auquel il avait résolu de consacrer sa plus virile énergie. En face du remarquable portique qu'il a élevé, on comprend combien J. Delpit a souffert de l'inachèvement de son œuvre. Tous ceux qui ont consulté l'indispensable volume, où l'Aquitaine tient une si grande place, ont certainement partagé les nobles regrets de l'éditeur.

La *Réponse d'un campagnard à un Parisien ou Réfutation du livre de M. Veuillot sur le droit du seigneur* (1857), et la *Réplique* de 1873, sont écrites avec infiniment de savoir, de verve et d'esprit; mais, ainsi que je l'ai dit en toute franchise à l'auteur dans ma correspondance, comme dans mes causeries avec lui, tout cela ne lui donne pas raison (1). Le droit du seigneur est incontestablement une vieille fable. On ne cassera pas, sur ce point, la sentence rendue par un tribunal souverain, l'Ecole des Chartes. C'est la sentence même de l'impartiale Histoire. Tout ce que l'on pourrait accorder à J. Delpit, c'est qu'on ne pouvait mieux défendre une cause qui... n'était pas bonne (2). Je me plais à reconnaître encore que, dans son étincelante discussion, l'adversaire de Louis Veuillot a traité d'une façon fort instructive bon nombre de questions accessoires et que, tout

(1) Touchant ce sujet, comme bien d'autres sujets divers, J. Delpit, malgré la distance des âges et des situations, m'a toujours laissé la liberté de le contredire. Non seulement il tolérait les objections présentées avec bonne foi et bonne amitié; il allait jusqu'à les solliciter. On a quelquefois trouvé sa franchise un peu rude et on l'a même rapproché de l'austère et inflexible *Alceste*. Mais on a le droit de parler un peu haut quand on sait écouter les protestations des autres.

(2) Dans une notice (1881) sur un autre maître et ami dont le souvenir me reste bien cher aussi, Paulin Paris (du Collège de France et de l'Institut), j'ai eu à dire ceci (p. 7) : « En sincère narrateur, je dois ajouter qu'en 1844 il fut battu, en fort bonne compagnie d'ailleurs, par Letronne dans la querelle soulevée à propos du cœur trouvé à la Sainte-Chapelle. Mais quel est le grand savant qui n'a pas eu, un jour ou l'autre, son affaire du prétendu cœur de saint Louis? » Pour le grand savant qu'a été J. Delpit, cette affaire-là fut l'impossible thèse sur le droit du seigneur.

Digitized by Google

considéré, on doit appliquer à son erreur le célèbre mot de saint Augustin : *felix culpa.*

Dans les *Origines de l'imprimerie en Guyenne* (1869), nous marchons, au contraire, sur un terrain de toute solidité. Maître d'un sujet longtemps étudié avec amour, l'éminent bibliophile a résolu de difficiles problèmes et il a fait avancer sur plus d'un point la science bibliographique. Un spécialiste dont l'Institut a consacré la réputation par ses suffrages, le libraire A. Çlaudin, m'a déclaré que le travail de J. Delpit est, à ses yeux, un des meilleurs ouvrages qui aient été écrits sur les premiers essais de la typographie en province, plus que jamais à l'ordre du jour.

C'est un autre bien remarquable chapitre d'histoire bibliographico-littéraire que J. Delpit publia, en 1880, sous le titre de *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Bordeaux* (tome Ier). De même que pour l'ouvrage précédent, m'abritant, afin de n'être pas soupçonné de juger avec complaisance un ami, sous l'autorité d'une appréciation indiscutable, je rappellerai qu'un critique tel que M. B. Hauréau a magistralement fait ressortir, dans deux articles du *Journal des Savants*, la haute valeur de la description et de l'analyse des manuscrits de la bibliothèque de Bordeaux. Souhaitons que l'ouvrage soit continué et achevé par un érudit qui soit honoré des mêmes éloges que son devancier.

Citons enfin trois publications qui ont singulièrement ajouté à ce que nous connaissions de l'histoire de la capitale de la Guyenne : *Chronique bordeloise* (de 1240 à 1638) par Jean de Gaufreteau (1876-1878); *Chronique bordeloise* (de 1588 à 1616) par Etienne de Cruseau (1879-1881); *Chronique du Parlement de Bordeaux* (de 1451 à 1560) par Pierre de Métivier (1886) (1). Je ne dirai rien de trop en déclarant que seuls, les six volumes de ces chroniques, préparés au prix de plusieurs années d'écrasant labeur, et qui ont renouvelé si heureusement les sources où nous avions l'habitude de puiser, suffiraient pour rendre le nom de leur éditeur cher à jamais aux travailleurs en général, aux travailleurs bordelais en particulier.

Ce n'était pas assez de si bien publier tous les documents que je viens d'indiquer : J. Delpit a pris la plus large part à la création, dans la seconde moitié de ce siècle, de quatre Sociétés savantes consacrées à l'histoire des événements, des livres et des monuments de la Guyenne, sociétés dont le rôle est des plus considérables et dont la prospérité est des plus brillantes. Je demande l'autorisation de citer ce qu'au sujet de ces quatre sœurs

---

(1) En collaboration avec M. Arthur de Brezetz, à cette époque secrétaire de la Société des bibliophiles de Guyenne

Digitized by Google

j'écrivais, il y a près de quatorze ans, dans un recueil périodique universellement estimé : « La *Revue critique*, qui aime les bons travailleurs, me permettra de rendre tout d'abord à l'éditeur de la *Chronique bordeloise*, M. Jules Delpit, un hommage non moins reconnaissant que respectueux. Je ne serai que strictement juste en signalant le zèle, le dévouement, les mérites de tout genre avec lesquels M. Delpit, pendant toute une vie déjà longue et qui, je l'espère bien, restera plusieurs années encore vigoureuse et féconde, a rendu les plus grands services à l'érudition. Non seulement l'éditeur de la *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre* (1) a prodigieusement travaillé, mais encore il a prodigieusement fait travailler les autres, et son initiative ardente, généreuse, infatigable, se retrouve partout à Bordeaux, dans la Société des Archives historiques, comme dans la Commission des Archives municipales, dans la Société archéologique, comme dans la Société des bibliophiles de Guyenne. Si jamais on donne de sa province natale une histoire comparable à l'*Histoire générale de Languedoc*, ce sera surtout grâce aux innombrables matériaux réunis par lui et par ses disciples, et presque à toutes les pages d'une telle histoire on devra citer le nom de ce modèle des travailleurs. » (2).

Soit comme président de la Société archéologique et de la Commission des Archives municipales, soit comme simple membre de ces deux compagnies, J. Delpit déploya beaucoup d'efficace activité (3), mais c'est

---

(1) Le *Journal des Savants* exprimait le vœu, en annonçant ce volume aujourd'hui complètement épuisé, que ce très utile recueil fût continué. J'ai entendu dire que la note si flatteuse pour J. Delpit, insérée dans la *Chronique* d'une livraison dont la date m'échappe, émanait de l'académicien et historien Mignet.

(2) Numéro du 9 novembre 1878, en tête d'un compte-rendu de la *Chronique* de Jean de Gaufreteau (p. 294-300).

(3) J. Delpit rédigea, en sa qualité de *premier* président de la Commission, un des plus remarquables morceaux que l'on doive à sa nette et sobre plume, la *préface* du *Livre des Bouillons* (1887). Sur cette tête de ligne des publications de la Commission et sur les cinq volumes qui ont suivi et qui sont surtout l'œuvre de trois érudits que leur nom suffit à louer, M. Henri Barckhausen, M. Leo Drouyn et M. Camille Jullian (auquel tous les amis de la Guyenne demandent instamment l'impression de ses belles leçons sur l'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest), on lira avec fruit une lumineuse étude descriptive, analytique et critique, insérée l'an dernier, par M. le chanoine Allain, dans la *Revue des Questions historiques*. Je me reprocherais de ne pas ajouter que le savant archiviste diocésain a écrit pour l'excellente *Revue catholique de Bordeaux*, dont il est un des habiles directeurs (livraison du 10 avril), une note émue, vibrante, sur la mort de notre vénéré doyen.

Digitized by Google

principalement dans l'établissement et la direction de la Société des Archives historiques et de la Société des bibliophiles qu'il a dépensé le plus de généreux efforts, qu'il a été, si je puis m'exprimer ainsi, *le plus père*. Aussi, lui ai-je dit une fois, avec une chaleureuse conviction qui le fit sourire : « Vous laisserez, outre une fille charmante, *deux filles immortelles*. » De ces deux grandes filles, la plus choyée, la favorite, c'était l'aînée. Elle a été aussi l'objet de mes préférences, de ma prédilection. Dès les premiers jours, je devins un des collaborateurs les plus militants de J. Delpit. De même que le commandant est parfois obligé de rappeler dans les rangs le soldat qui s'avance trop, qui ressemble trop aux fougueux *enfants perdus* dont parle, en son pittoresque et entraînant langage, Blaise de Monluc, on dut dire enfin au flot envahissant de mes communications : *Tu n'iras pas plus loin* (1). Je ne résiste pas à la tentation de reproduire un fragment d'un article de la *Revue de Gascogne* au sujet de J. Delpit envisagé dans ses relations avec la première (par sa date comme par son importance) des Sociétés écloses sous son aile puissante :

« M. Jules Delpit, secrétaire général de la Société des Archives historiques du département de la Gironde, a bien voulu transcrire pour la *Revue de Gascogne* le document que l'on va lire et qui précise certaines dates de la biographie de l'historien condomois (2). En remerciant l'éminent érudit de sa gracieuse communication, je tiens à le féliciter de la médaille d'or qui, le 12 mars dernier, lui a été solennellement offerte par les membres d'une Société dont il est l'âme, après en avoir été le père. Cette médaille, admirablement gravée et admirablement frappée, porte cette légende : *A Jules Delpit, fondateur de la Société des Archives* (1859); *ses confrères et ses disciples*. En Gascogne, on n'applaudira pas moins qu'en Guyenne à l'éclatant hommage ainsi rendu au grand savant qui a

---

(1) Dans un discours de J. Delpit prononcé en 1883 et qui sera mentionné plus loin, c'est à moi que cette phrase s'adresse : « Un autre nous a fourni tant de copie qu'il a fallu modérer son ardeur. » En effet, un seul des volumes, — je n'ose dire lequel, — ne contient pas moins de 300 documents transcrits de ma main, et, dans les vingt premiers volumes de la collection, le total de mes communications s'élève au chiffre effrayant de trois mille environ. Je rappellerai, à ce propos, un bien joli mot de feu N. de Wailly, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque alors impériale : le très savant académicien, qui m'honorait de sa précieuse bienveillance, passant devant la table encombrée de registres, où galopait ma bouillante et dévorante plume, me dit tout bas avec un aimable enjouement : *Laissez-nous donc un peu d'inédit, s'il vous plaît !*

(2) *Lettres du roi Henri IV en faveur de Scipion du Pleix.*

Digitized by Google

formé tant d'autres grands savants et qui, soit par ses propres travaux, soit par les travaux dont il a été l'inspirateur, a merveilleusement servi la cause des sciences historiques. Moi qui ai eu le regret de ne pouvoir assister à la cordiale fête du 12 mars, moi qui n'ai pu mêler ma voix à celles qui acclamaient, ce jour-là, le maître vénéré, l'infatigable initiateur, je veux du moins m'associer d'ici à une manifestation que M. Delpit a dû regarder comme une des meilleures récompenses de sa vie toute de travail et de dévouement. Je ne puis rien ajouter aux témoignages d'estime et de reconnaissance donnés, en prose et en vers (1), au vaillant capitaine sous les ordres duquel je serai toujours fier d'avoir combattu. Mais qu'il me soit permis d'exprimer le vœu que ce cher et noble vétéran, qui travaille encore tant et si bien à 75 ans, ne nous quitte pas avant d'avoir vu paraître le cinquantième volume de ce beau recueil des *Archives historiques* auquel à jamais son nom restera glorieusement attaché ! » (2).

M. Léopold Delisle a tellement favorisé par ses travaux de tout genre et par son incessant apostolat le grand mouvement scientifique de notre époque, que j'ai pu saluer, en ce rénovateur qu'on ne louera jamais assez, le *véritable père de l'Histoire de France* (3). C'est aux mêmes titres, toutes proportions gardées, qu'il faut saluer en Jules Delpit le *véritable père de l'histoire de la Guyenne*.

---

(1) La prose était représentée par un discours de feu A. Gouget, archiviste du département de la Gironde, président de la Société des Archives pour 1883; par un autre discours de M. le docteur Ferdinand Durodié, président désigné pour 1884; par le procès-verbal, en langue gasconne du moyen âge, de la remise de la médaille offerte au héros de la solennité pendant le banquet, etc. M. Leo Drouyn avait porté la parole au nom de la Muse, et sa pétillante improvisation humoristique vint prouver une fois de plus qu'il n'exist pas de bonne fête sans cette enchanteresse que l'on appelle la Poésie.

(2) Livraison de mai 1883, tome XXIV de la collection. — La justice et l'amitié veulent impérieusement et avec des droits égaux qu'à côté des discours qui viennent d'être cités, j'évoque le souvenir d'un discours de M. R. Dezeimeris imprimé en tête du tome XI des *Archives historiques* (1869, p. VIII-X) et où la reconnaissance envers le directeur de la petite *Ecole des Chartes* de Bordeaux est exprimée, — (on sait combien le *Vigneron de Loupiac* est riche à ce double égard!) — avec autant de cœur que d'esprit.

(3) *Petits mémoires de Peiresc*, épître dédicatoire à Charles Ruelens (Anvers, 1889).

Digitized by Google

III

BIBLIOGRAPHIE.

1. — *Notice historique sur la famille de Bouglon.*
Dans la *Revue historique de la noblesse,* Paris, 1841, in-8°.

2. — *Notice d'un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbuttel, intitulé* **Recognitiones feodorum** *et où se trouvent des renseignements sur l'état des villes, des personnes et des propriétés en Guyenne et en Gascogne au* XIIIe *siècle.* — 1841, Paris, Impr. Royale, in-4° (163 pages) (en collaboration avec M. Martial Delpit). Extrait du tome XIV des *Notices des mss.* par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

3. — *La ville et les seigneurs de Bouglon.*
Dans le tome I de la *Guienne historique et monumentale* publiée par Alexandre Ducourneau (Bordeaux, 1843, in-4°, p. 5-15).

4. — *Lettre à MM. les membres du Conseil municipal de Bordeaux au sujet de la publication des Registres de la Jurade* (en collaboration avec MM. Brunet et A. Detcheverry). — Bordeaux, imprimerie de Lavigne, 1844, in-8°.

5. — *Notes biographiques sur les MM. de Lamothe.* — Bordeaux, 1846, Balarac, in-8° (23 pages).

6. — *Collection générale des Documents français qui se trouvent en Angleterre.*

Archives de la mairie de Londres,
du duché de Lancastre,
de la Bibliothèque des avocats,
de la première partie de l'Echiquier.

Paris, 1847, Dumoulin. — Vve Dondey-Dupré, in-4° (350 pages).

Digitized by Google

7. — *Recherches biographiques et bibliographiques sur Gabriel de Tarregua, médecin établi à Bordeaux vers 1496.* — Bordeaux, 1848, H. Faye, in-8° (16 pages).

Extrait des *Actes* de l'Académie de Bordeaux.

8. — *Projet d'association pour les artistes, peintres, sculpteurs, dessinateurs*, etc., *de Bordeaux.*

Bordeaux, 1848, H. Faye, in-4° (7 pages).

9. — *Notes sur l'Histoire du Blason et des Armoiries dans la province de Guyenne.* — Bordeaux, 1849, H. Faye, in-8° (19 pages).

Extrait des *Actes* de l'Académie de Bordeaux.

Très curieuse et très piquante étude qui donne parfaitement raison à cette assertion de M. le comte de Cosnac dans son tout récent ouvrage *(Mazarin et Colbert,* Paris, Plon, in-8°, 1892, tome VII, p. 400) : « On y voit [dans l'*Armorial de France*] figurer les personnes exerçant les professions de toutes sortes, et adoptant fréquemment des armes parlantes qui auraient pu leur servir d'enseignes ; en cherchant un peu, on y trouverait certainement quelque apothicaire avec ses emblêmes. »

10. — *Un épisode de l'histoire de l'Académie des beaux-arts à Bordeaux.* — Bordeaux, 1851, H. Faye, in-8° (16 pages).

Extrait des *Actes* de l'Académie de Bordeaux.

11. — *Revue critique de la première exposition de la Société des amis des arts de Bordeaux.*

Bordeaux, 1851, Feret, in-12 (40 pages).

12. — *Rapport sur les mémoires envoyés au concours de 1850 en réponse à cette question : Quelles ont été les causes des révolutions que les beaux-arts ont subies... et quels sont les enseignements qu'il faut en tirer pour assurer l'avenir de l'art ?* — Bordeaux, 1852, Gounouilhou, in-8° (27 pages).

Extrait des *Actes* de l'Académie de Bordeaux.

Digitized by Google

13. — *Fragment de l'histoire des arts à Bordeaux. Académie de peinture et sculpture sous Louis XIV.* — Bordeaux, 1853, Gounouilhou, in-8° (51 pages).

Extrait des *Actes* de l'Académie de Bordeaux.

14. — *Catalogue des tableaux, des statues*, etc., *du musée de Bordeaux* (en collaboration avec P. Lacour). — Bordeaux, 1855, in-12 (267 pages).

15. — *Réponse d'un campagnard à un Parisien ou réfutation du livre de M. Veuillot sur le droit du seigneur.* — Paris, 1857, Dumoulin, in-4° (301 pages). — Bordeaux, 1857, Crugy.

16. — *Éloge de Pierre Lacour, de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* — Bordeaux, 1862, Gounouilhou, in-8°, 39 pages.

Extrait des *Actes* de l'Académie de Bordeaux.

17. — *Mémoire pour les héritiers Lacour et M. Jules Delpit contre M. Gounouilhou, imprimeur, M. Oscar Gué, conservateur du musée de Bordeaux, et contre la ville de Bordeaux.* — Bordeaux, 1863, Mme Crugy, in-4°.

18. — *Instruction et plan de travail pour un glossaire gascon* (avec la collaboration de MM. Dezeimeris et Virac). — Bordeaux, 1864, Gounouilhou, in-4°, 3 pages.

Extrait des *Archives historiques du département de la Gironde.*

19. — *Rapport sur deux frontons exécutés par MM. de Coeffard et Amédée Jouandot* (au nom d'une commission composée de MM. de Lacolonge, Leo Drouyn et J. Delpit, rapporteur). — Bordeaux, 1865, Gounouilhou, in-8°, 15 pages.

Extrait des *Actes* de l'Académie de Bordeaux.

20. — *Plainte de la Guyenne au roy, publiée sur un exemplaire unique* et précédée d'une préface. Cet exemplaire unique, de l'édition de Millanges (Bordeaux, 1577, in-8° de 47 pages) ou, pour parler plus prudemment, *réputé unique* (car on n'est jamais sûr de ces choses-là), appartient à la bibliothèque d'Izon. — Bordeaux, Gounouilhou, 1868, in-8°.

Dans le tome I des *Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne.*

Digitized by Google

21. — *Origines de l'imprimerie en Guyenne.* — Bordeaux, 1869, Forestié, in-8°, 112 pages.

Extrait des *Tablettes des bibliophiles de Guyenne.*

22. — *Le droit du seigneur, réplique d'un campagnard à un Parisien ou seconde réponse à M. Louis Veuillot.* — Bordeaux, 1873, Gounouilhou, in-8°. — Bordeaux, 1873, Lefèvre, in-8°.

Extrait des *Tablettes des bibliophiles de Guyenne.*

23. — *Le prince ridicule, mazarinade inédite composée en 1650,* publiée et accompagnée de notes par J. Delpit. — Bordeaux, 1873, Delmas, in-8°, 24 pages.

24. — *Inventaire de la collection des ouvrages et documents sur Michel de Montaigne et lettres de François de la Chassaigne recueillis par* MM. Gabriel Richou et Roborel de Climens, *publiés par* M. Jules Delpit. — Bordeaux, Crugy, 1877, in-8°, 396 pages.

Extrait des *Tablettes des bibliophiles de Guyenne.*

25. — Gaufreteau. *Chronique bordeloise,* suivie d'une généalogie de la famille de Gaufreteau. — Bordeaux, 1877-78, Gounouilhou, 2 volumes in-8° de pages.

Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne.

26. — *Poésies inédites de Lagrange-Chancel.* — Bordeaux, P. Chollet, 1878, in-8°.

Dans le tome III des *Tablettes des bibliophiles de Guyenne.*

27. — *Notice sur M. J.-L. Dessalles, ancien archiviste du département de la Dordogne.* — Périgueux, Dupont et Cie, 1879, in-8°, 7 pages.

28. — *Chronique d'Etienne de Cruseau* (1588 à 1616). — Bordeaux, 1879-1881, 2 volumes in-8°.

Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne.

29. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque municipale,* t. I. — Bordeaux, 1880, in-4°, 462 pages.

Digitized by Google

30. — *Un collectionneur bordelais, Barthélemy-Pierre Partarrieu.* — Bordeaux, 1881, Gounouilhou, in-8°, 47 pages.

Extrait des *Tablettes des bibliophiles de Guyenne.*

31. — *Un curé bordelais, recueil de mazarinades, publié sur Louis Bonnet, curé de Sainte-Eulalie.* — Sauveterre de Guyenne, Chollet, 1881, in-8°, 36 pages.

Tablettes des bibliophiles de Guyenne.

32. — *Bibliographie dramatique bordelaise* publiée à la suite du travail de M. H. Minier, intitulé : *Le Théâtre à Bordeaux, étude historique.* — Bordeaux, Chollet, 1883, in-8°.

Voir les observations de M. Jules Andrieu dans le tome I de son excellentissime *Bibliographie générale de l'Agenais* (Agen, 1886, p. 229).

33. — *Souvenir du 12 mars 1883.* — Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1883, in-4° de 33 pages.

J. Delpit fit luxueusement imprimer cette plaquette, dont un exemplaire fut offert par lui à chacun des souscripteurs pour la médaille d'or. Le recueil, paré de cette épigraphe : *Amicitiæ pignoris custos*, n'a pas été mis dans le commerce. Outre les morceaux de prose et de poésie déjà mentionnés, on y trouve le discours dans lequel J. Delpit remercia ses confrères, après avoir reçu l'écrin contenant les deux exemplaires de la médaille, discours plein de cœur autant que de modestie. Les dernières pages de ce *testimonium* sont occupées par la liste (rédigée en langue gasconne par le lauréat) des noms, prénoms et titres des souscripteurs. A chaque nom, le très courtois érudit a joint un gracieux petit éloge, et cela forme comme un charmant chapelet de perles.

34. — *Chronique du Parlement de Bordeaux, par* Pierre de Metivier (1451 à 1560), publiée par Arthur de Brezetz et Jules Delpit. — Bordeaux, 1886, 2 volumes in-8°.

Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne.

Digitized by Google

35. — *Jean-Martial Delpit. Notes biographiques et bibliographiques par* J. D. — Périgueux, imprimerie Laporte, 1887, grand in-8° de 14 pages.

Extrait du *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord.

Ces *Notes* avaient été primitivement destinées à M. le comte Riant (de l'Institut de France) qui m'avait chargé de les demander à J. Delpit pour une notice développée devant être publiée dans les *Archives de l'Orient latin*. La mort prématurée du très savant historien des croisades l'empêcha de mettre à profit les indications complètes en leur brièveté à lui fournies sur son confrère et collaborateur Martial Delpit. De ces indications, où le bon parent n'a nullement exagéré les éloges dus à son cousin-germain, il faut rapprocher l'article très bien fait, et aussi exact que sympathique, de M. Jules Andrieu sur Martial Delpit, qui a été un des plus doctes et des plus purs écrivains de mon cher Agenais (tome I, p. 227-228).

36. — Sous ce dernier numéro, il faudrait grouper un très grand nombre d'articles bibliographiques publiés par J. Delpit, dans certains recueils périodiques de Paris et de la province, notamment dans le *Bulletin du Bibliophile*, édité par la maison Techener, où l'on a remarqué, en ces dernières années, une notice sur le démonographe Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux; mais, surtout, dans deux grands journaux quotidiens de la capitale de la Guyenne, feu le *Courrier de la Gironde*, et la toujours vivante et très vivante *Gironde*. Je voudrais qu'un des jeunes disciples de J. Delpit dressât la liste complète des articles isolés où, pendant plus de quarante années, il rendit compte de presque tous les ouvrages d'histoire qui parurent en Guyenne. Il y a là de petits chefs-d'œuvre de discussion et de critique, qu'il importe de ne pas laisser oublier dans les catacombes des collections de vieux journaux. Je citerai, entre toutes ces pages, parfois saupoudrées de malice, une série d'articles — un feu roulant! — contre la prétendue *Histoire de Bordeaux* de l'abbé O' Reilly (dans le *Courrier de la Gironde*, avant 1864). La verve, en toutes ces incisives observations, le disputait à l'érudition. Un ami de l'abbé, se plaignant devant moi, avec une vertueuse indignation, de ce qui lui paraissait friser le sacrilège, osa parler d'*œuvre de démon*.

Digitized by Google

Nous sommes d'accord, lui dis-je : *c'est l'œuvre d'un démon ..... d'esprit.* Je ne rappelle pas ceci pour me procurer le *mot de la fin ;* c'est pour expliquer comment on a pu faire une réputation d'adversaire du clergé à un homme profondément religieux, mais qui, dans la vie littéraire comme dans la vie privée, ne s'écartait jamais de la ligne droite, sacrifiait tout à la justice, quel que fût le coupable, et avait le droit de prendre pour devise : *Dieu et la vérité.*

Ph. T. DE L.

Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente la Mosaïque découverte à Périgueux en 1889 ; — et la 2me, le Reposoir Renaissance du grand jardin abbatial de Brantôme.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

Impr. de la Dordogne (anc. Dupont et Ce.)

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.

TOME XIX. — QUATRIÈME LIVRAISON.

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Cᵉ), RUE TAILLEFER.

Juillet-Août 1892.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 4e LIVRAISON.

Pages.

Assemblée générale du 28 mai 1892 241

Séance mensuelle du jeudi 7 juillet 254

Causeries archéologiques. — Sarlat. — La Chapelle funéraire. — La Boëtie. — L'hôtel de Vienne ou de Brons. (M. le baron DE VERNEILH) 268

Un Sarladais inconnu. — Le président de Vienne (M. le vicomte DE GÉRARD) 276

Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron. *(Suite.)* (M. R. DE LAUGARDIÈRE) 297

Inventaire du château de Montréal. — Troisième partie *(Suite et fin.)* (M. H. DE MONTÉGUT) 316

VARIA. — Note sur les familles de Martin, en Périgord (M. le Cte DE SAINT-SAUD) 350

Digitized by Google

ASSEMBLÉE GENÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Du 28 Mai 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à sept heures et demie du soir, dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. Aublant, l'abbé Brugière, Délugin, Dujarric-Descombes, Dupuis, Condaminas, le marquis de Cumond, le marquis de Fayolle, Féaux, Michel Hardy, Gustave Privat, de Roumejoux, de Saint-Pierre, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

M. le comte Alexis DE CHASTEIGNER, membre correspondant, de passage à Périgueux, est invité, conformément à l'article 5 de nos statuts, à s'asseoir au bureau.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'aux termes de nos statuts, nous avons à procéder aujourd'hui au renouvellement annuel du bureau et engage les membres présents à venir voter immédiatement, pour que la séance ne soit pas incommodée par le bruit

Pour répondre à cette invitation, chaque membre s'empresse d'apporter son bulletin de vote.

M. LE PRÉSIDENT énumère rapidement les ouvrages que notre bibliothèque a reçus dans le courant du mois :

Contributions to North American ethnology, volume VI ; *The Cegiha language*, by James Owen Dorsey, in-4°, relié en toile, Washington, government printing office, 1890 ;

Digitized by Google

Le *Journal des Savants*, cahiers de mars et d'avril 1892, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ; dans le deuxième, est annoncée la biographie de *Fénelon*, par M. Paul Janet, membre de l'Institut, un vol. in-16, avec une photogravure ;

Le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1891, n° 4, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, contenant, à la page 348, une communication de notre érudit correspondant M. Guibert, sur des *Oraisons en langue vulgaire dans un recueil liturgique des* XIVe *et* XVe *siècles* ;

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1891, n° 3, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur;

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome X, n° 146, troisième et quatrième trimestres de 1891, in-8°, Orléans, Herluison, libraire-éditeur ;

Les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, premier trimestre de 1892, un fascicule in-8°, Poitiers, imprimerie Blais, Roy et Ce ;

De Mgr Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté, le tome V de ses *Œuvres complètes*, — *Rome*, — *Le droit papal* (2e partie), un volume in-8°, broché, Paris, librairie Vivès, 1892 ;

Les *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, t. XIX, un volume broché in-8°, Autun, imprimerie Dejussieu père et fils, 1891 ;

La *Revue épigraphique du Midi de la France*, n° 65, janvier, février, mars 1892, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

De M. Georges Bussière, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, un extrait de *La Révolution française*, de novembre 1891, qui sera le chapitre Ier de son troisième volume sur *La Révolution en Périgord*, et qu'il intitule *L'organisation spontanée* (mai à octobre 1789), plaquette in-8° de 39 pages, Paris, typographie Gaston Née, 1892;

Et de M. le docteur Grellety, la *Revue thermale et balnéaire*, illustrée, in-4°, journal hebdomadaire, paraissant tous les

Digitized by Google

dimanches, durant l'été, n° 1, *Vichy*, 15 mai 1892, et contenant, de notre confrère, une *Réfutation de la prétendue cachexie alcaline consécutive à la cure de Vichy* et un article sur l'*Hygiène de la table*.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Ministre de l'Instruction publique nous envoie l'ordre du jour du prochain congrès des Sociétés savantes, que nous devons communiquer à nos délégués. « Ce document, écrit-il, préparé par les bureaux respectifs des sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, groupe, autant que possible, les questions de même nature dans une même séance. Il a été établi, en principe, d'une manière définitive. Toutefois, si quelque circonstance majeure empêchait les auteurs ou les lecteurs inscrits de se rendre à la séance dans laquelle ils figurent, je les prierais de m'en donner avis sans délai. Je soumettrais exceptionnellement au bureau de leur section les modifications qu'ils jugeraient indispensables de me proposer. »

M. le Directeur de la Société française d'Archéologie nous invite à prendre part au congrès archéologique qui sera tenu à Orléans du 22 au 30 juin, et dont il nous adresse le programme.

Nos confrères MM. de Roumejoux et le marquis de Fayolle seront priés de nous y représenter.

M. le comte de Lavaur de Sainte-Fortunade, élu membre associé dans la dernière réunion, transmet ses remercîments à la Société.

M. Hubert Barrière nous demande une rectification au passage de sa lettre publié dans le procès-verbal du 4 février 1892 (tome XIX, page 84). Au deuxième alinéa, sa phrase : « A l'intérieur... », doit se terminer par un point placé après le mot « brisé. » La phrase suivante : « A moins qu'ils ne fussent gravés sur le couvercle disparu... », peut être supprimée, ou mieux, être complétée par les mots qui

Digitized by Google

la terminent et la rendent claire : « les signes d'une écriture quelconque n'apparaissent nulle part. »

A cette occasion, l'assemblée exprime de nouveau le désir que le coffret de Belvès lui soit montré.

M. de Roumejoux appelle notre attention sur un nom de lieu-dit de la commune de Condat-sur-Vézère, *Gueyfier*, où l'on voit des terrassements qui paraissent avoir été des « retranchements gaulois » (*Les annales du Terrassonnais*, p. 158). « Pour le moment, dit-il, nous ne retiendrons que ce nom, parce qu'il est identique avec celui de Waïffier, lieu-dit de la commune de Saint-Jean-de-Laur, près Cujarc (Lot), où l'on voit des retranchements très importants, puisqu'ils enserrent près de six hectares. Cet endroit est très élevé, sur un rocher à pic qui termine une montagne aux pentes très raides; au-dessous, se trouve une vaste grotte dont l'entrée est fermée par un mur très épais; on l'appelle grotte de Waïffier. La tradition rapporte que la population du pays y chercha inutilement un refuge et y fut massacrée par les troupes de Pépin, pendant que Waiffre était forcé d'abandonner les retranchements supérieurs (Delpon, *Statistique du Lot*, tome I, page 417.) Nous avons cru intéressant de signaler l'identité de ces deux noms, qui se rapportent à deux endroits fortifiés dans le territoire formant le duché d'Aquitaine au viiie siècle. M. Delpon croit ces retranchements de Saint-Jean-de-Laur antérieurs au duc Waiffre, tué en 768. Cette note pourra être utile aux historiens futurs de l'Aquitaine et aux archéologues curieux de comparer ces deux localités. »

De son côté, M. Philippe de Bosredon nous signale aussi un nom qui paraît avoir échappé à tous les généalogistes des comtes de Périgord, celui d'une Marguerite, fille d'Hélie VI, sœur d'Archambaud III, mariée, vraisemblablement, à Gérald II de Malemort. C'est donc, en même temps qu'un nom nouveau, une alliance inconnue, que nous indique notre érudit vice-président, entre la maison des comtes de Périgord, au xiiie siècle, et l'ancienne et puissante famille de Malemort en Bas-Limousin. Les renseignements lui ont

Digitized by Google

été fournis par une charte du fonds de Saint-Astier, dont M. Cailliac, bibliothécaire de la ville, lui a obligeamment envoyé copie, pour lui signaler le sceau du sénéchal Ancel de Saint-Yon appendu au bas. — Cette lettre sera publiée dans le *Bulletin*.

M. LE PRÉSIDENT nous donne ensuite lecture d'un intéressant mémoire sur la *Députation des villes du Périgord au procès des Templiers*. Il nous rappelle d'abord l'arrestation des Templiers par toute la France, au mois d'octobre 1307, sur l'ordre de Philippe le Bel; la faiblesse et l'irrésolution du pape Clément V, auquel on veut en imposer par la convocation des États du royaume à Tours, puis à Poitiers; le concile général de Vienne, au mois d'octobre 1311, où devaient être jugés les crimes d'hérésie, et, enfin, la convocation des États Généraux à Lyon, où se rend Philippe le Bel, accompagné d'une armée qui l'avait déjà suivi au concile de Vienne.

Avec la lettre de convocation des consuls de Périgueux, du 30 décembre 1311, M. le Président nous communique le préambule d'une enquête faite à Périgueux, au mois d'avril 1312, pour répartir les frais de députation des consuls aux États Généraux à Tours et à Poitiers, et, plus récemment, à Lyon et à Vienne. Le sénéchal Jean d'Arreblaye charge Guillaume de Vassinhac de procéder à cette répartition et de leur faire rembourser leurs dépenses par les villes du diocèse qui n'ont pas suivi leur exemple. Au jour indiqué, 22 mai 1312, comparaissent devant Guillaume de Vassinhac « les consuls de Sarlat, de Bénévent, du Fleix, de La Linde, de Beaumont, de Molières, de Roquepine, de Montpazier, de Castillon, de Villefranche, de Bergerac, de Montignac, de Terrasson, de Tourtoirac, de Brantôme, de Saint-Jean-de-Côle, de Saint-Astier, de Fouleix? (*de Folio*), de Mussidan et de Ribérac. Chacune de ces localités avait envoyé un ou deux délégués dont le procès-verbal nous a conservé les noms. Sur le requis des consuls de Périgueux, le lieutenant du sénéchal donne lecture des lettres du roi et invite les comparants à désigner trois ou quatre d'entre eux pour l'aider dans son travail de répartition. D'une commune voix, les

Digitized by Google

députés des villes lui répondent qu'ils n'ont pas coutume de contribuer aux dépenses des habitants de Périgueux. Quelques-uns ajoutent qu'ils sont allés à Tours et à Poitiers, et qu'ils se seraient rendus de même à Lyon et à Vienne, s'ils avaient été convoqués. D'autres disent qu'ils ont accompagné le roi dans ces deux dernières villes; pourquoi ils ne sauraient être astreints à payer. Guillaume de Vassinhac réplique que son intention n'est aucunement de les contraindre tous à participer aux frais de voyage des consuls de Périgueux, mais ceux-là seuls qui, convoqués par le roi, ne se sont pas rendus à son appel. »

Ce mémoire sera publié dans le *Bulletin* avec les pièces justificatives qui l'accompagnent.

M. Condaminas veut bien nous communiquer un volume extrêmement intéressant dont il est l'heureux possesseur. C'est le *Liber amicorum* d'un étudiant de l'Université protestante de Vittemberg (Saxe), Jean Colignon.

Comme la plupart des livres de ce genre, ce volume, de format petit in-4°, avec une belle reliure en cuir gaufré du temps, se compose d'un ouvrage imprimé, affectionné par l'étudiant et précédé et suivi d'un certain nombre de feuillets manuscrits. L'ouvrage choisi par Jean Colignon est intitulé *Theatri orbis terrarum enchiridion.... per Hugonem Favolium illustratum*; Anvers, Chr. Plantin, 1585, in-4° de 180 pages.

Les 35 feuillets, reliés en tête de ce volume, contiennent la généalogie de la famille Colignon et des autres maisons, les d'Origny et les Caulet, seigneurs de Thoiras et de Longchamp, qui lui ont succédé.

Les 35 feuillets, à la suite de l'*Enchiridion*, constituent, à proprement parler, le *Liber amicorum*.

Quarante-huit amis ou compagnons d'études de Jean Colignon y ont inscrit successivement, chacun à sa page, une devise, une pensée, ou une pièce de vers, accompagnée le plus souvent de leurs armoiries coloriées, et au-dessous, une dédicace dont les dates comprennent les années 1588 et 1589.

Digitized by Google

Un étudiant français, *Franciscus Dufour*, peintre de talent, au lieu d'une devise plus ou moins originale, et d'armoiries que sans doute il n'avait pas, a recouvert toute la partie haute de la page qui lui était réservée, par une fort belle miniature, les adieux d'un étudiant à sa mie, gracieux petit tableau d'un excellent dessin et d'une exécution vraiment artistique.

Jean Colignon, né à Paris, le 18 décembre 1566, était le cinquième enfant de Nicolas Colignon, sieur de Chalette, intendant des affaires du duc de Lorraine, puis maître des requêtes de la maison du duc d'Alençon, frère unique du roi Henri III, et de Jeanne Le Preudhomme. Une note marginale du feuillet 2, nous apprend que « ledict Jean Colignon, s^r de Chalette. fut tué au bourg de Soulaine, le... jour de.... mil v^c iiij^xx et xij., portant les armes pour le service du roy, s'estant nouvellement retiré des estudes, où il avoit grandement proufité. Ce présent livre luy apartenoit. »

Anne-Nicole Caulet de Longchamp, fille de Joseph Caulet de Chalette (1724-1798), descendant par les femmes de Nicolas Colignon, épousa, vers 1825, Hubert-Charles Dessey, de Joinville, aïeul maternel de M. Charles Condaminas.

Le *Liber amicorum* de Jean Colignon, outre sa rareté et sa valeur intrinsèque, a donc pour notre confrère le mérite d'être un souvenir de famille.

L'assemblée le remercie d'avoir bien voulu le lui faire admirer.

Notre savant correspondant M. Tamizey de Larroque écrit au Secrétaire-général :

« Je trouve dans un livre dont la publication est toute récente, *Lettres du cardinal Le Camus*, évêque et prince de Grenoble, publiées par le P. Ingold (Paris, Picard, 1892, grand et gros in-8°), une indication qui m'a paru devoir intéresser mes chers confrères et que je vous prie de leur communiquer. Mgr Le Camus adresse au P. Quesnel, le 13 mars 1679, les lignes que voici :

« J'écris à M. de Châlons [Vialart], pour le remercier de » son rituel. Je vous prie de faire écrire à M. de Périgueux [Le

Digitized by Google

» Boux], pour qu'il m'en envoie un composé par le P. Amelote, » dont on fait grand cas. Je me retirerai à la campagne, après » ma visite, pour y travailler ces mois de juillet et d'août. Si » vous voyez ce saint prélat, je vous prie de me bien recom- » mander à ses saints sacrifices et de lui faire entendre l'état » de mon diocèse. »

» Le savant éditeur du recueil ajoute en note :

« C'est par cette lettre de Le Camus seulement que j'ap- » prends que l'oratorien Amelote avait fait le rituel de Péri- » gueux pour son confrère Mgr Le Boux. » Connaissait-on cette particularité en Périgord ? »

M. Dujarric-Descombes dit qu'en effet c'est l'oratorien Denis Amelote, qui est l'auteur du rituel de Périgueux; mais il le fit sous l'épiscopat de Mgr de Brandon et non sous celui de Mgr Le Boux. Nous en avons l'attestation dans une lettre d'un ancien évêque du diocèse.

Le 9 janvier 1751, Macheco de Prémeaux, écrivait à l'abbé Le Bœuf, l'un des quarante des académies des sciences et des inscriptions, au collège de Cambrai, à Paris :

« C'est mon diocèse qui a donné le ton aux nouveaux rituels ; il fut composé en 1651 par le P. Amelote; il est estimé et cité souvent par les théologiens, mais depuis ce temps-là on a bien perfectionné ces sortes d'ouvrages. »

Le P. Amelote a écrit encore *La vie de sœur Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite du monastère de Beaune* (1655), et surtout cette célèbre traduction du *Nouveau Testament*, qui a mérité de Guillaume Le Boux cette flatteuse approbation :

« Nous avons lu avec soin la traduction du Nouveau Testament faite par le R. P. Amelote, prêtre de l'Oratoire, docteur en théologie, et nous y avons remarqué beaucoup d'exactitude dans le sens, de pureté dans l'expression, de lumière dans les notes françoises et de diligence dans les latines, pour suivre et défendre l'édition vulgaire. L'ordre et l'approbation des évêques qui autorisent cet ouvrage ne permettent pas qu'il soit suspect à personne. La foi y est pure, les difficultés y sont éclaircies, la soumission à l'Eglise y est inspirée, et tout y excite le lecteur à la religion et à la piété. Fait à Périgueux ce premier avril 1668.

» G., *évêque de Périgueux.* »

Digitized by Google

M. le Président soumet ensuite à notre examen divers objets de l'époque romaine trouvés ces jours derniers à Périgueux et qu'il a acquis pour le Musée départemental :

1° Un cure-oreille *(Auriscalpium)*, formé d'une tige en bronze unie, effilée à une de ses extrémités et se terminant, à l'autre, par une petite palette creuse et ovalaire. Cet objet de toilette dont la forme, on le voit, se retrouve dans nos cure-oreilles modernes, est recouvert d'une belle patine verte et d'une conservation irréprochable ;

2° Une petite monnaie en billon saucé de Gordien III (238-244). Cette pièce, qui provient, comme le n° 1, des dragages de la rivière de l'Ille, porte au droit la tête radiée de l'empereur, avec la légende :

IMP . GORDIANUS . PIVS . FEL . AVG .

Au revers : Jupiter Stator debout, et sur le pourtour :

IOVI . STATORI;

3° Le fléau en bronze d'une balance romaine à plateaux. Ce fléau, d'un type assez rarement usité chez les Romains, se compose d'une baguette ronde et lisse, mesurant 0m157 millimètres de longueur. Sur le milieu et aux extrémités sont fixés de petits anneaux servant, le premier à tenir la balance à l'aide d'une chaînette, les deux autres à suspendre les plateaux ;

4° Une grande aiguille en bronze de 0m137 millimètres de longueur, laissant voir, dans les parties que l'oxydation du métal n'a pas trop atteintes, une magnifique patine vert-bleuté ;

5° Une anse de coffret, formée d'une tige en bronze renflée au milieu et contournée en S à ses extrémités ;

6° Enfin, plusieurs fragments de vases en terre rouge à reliefs, parmi lesquels un fond de coupe porte la marque :

OF . MOD .

Officina Moderati, *Moderni* ou *Modesti ?*

Digitized by Google

Le catalogue de Schuermans mentionne ces trois noms de potiers romains, et c'est à l'un d'eux très probablement que l'on doit rapporter le sigle MODE rencontré aussi à Périgueux et conservé au Musée départemental.

Les objets, décrits sous les nos 3, 4, 5 et 6, ont été recueillis en creusant les fondations d'une maison, au nouveau boulevard de Vésone.

M. le Président a de plus reçu pour le Musée départemental :

De M. Léo Gayou, propriétaire à Villamblard, une plaque de laiton, en forme de disque, de 0m162 millimètres de diamètre et percée de trous qui permettaient de la suspendre. Cette plaque, trouvée à Villamblard dans une maison appartenant autrefois à la famille de Lamarcodie, porte sur une de ses faces l'inscription suivante, gravée sur le métal et entourée de gracieux rinceaux également tracés à la pointe :

MALGRÉ
LE . IALOVX
MARIE . PERIER
AIMERA . HANRY
GERICOT . SON
ÉPOVX.

Le Musée de Périgueux possédait déjà deux plaques de ce genre remontant, comme celle-ci, à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle et dont la destination est bien connue. Elles entraient dans le harnachement des bêtes de somme et les muletiers surtout se plaisaient à en décorer le poitrail de leurs mules. Sur la mule d'Henri Géricot, si tant est qu'il fût muletier, l'inscription qui précède pouvait être une bravade ; indiscrète, elle l'était à coup sûr ;

De M. Rougier, armurier à Périgueux, une éprouvette à poudre en fer forgé, du XVIIIe siècle. De forme assez rare, cette éprouvette est munie d'un récipient à poudre, sur lequel vient s'appuyer un levier en communication avec une

Digitized by Google

aiguille se mouvant devant un arc de cercle divisé de 1 à 12. Suivant son degré de force, la poudre, en s'enflammant, chassait plus ou moins loin l'extrémité du levier, écart enregistré immédiatement par l'aiguille.

M. le conservateur du Musée témoigne de nouveau sa gratitude à MM. Gayou et Rougier.

M. de Roumejoux donne ensuite ses dernières instructions sur l'excursion projetée de la semaine prochaine. Le nombre des adhésions qui lui est arrivé jusqu'à présent s'élève à 16.

Le premier jour, comme il a été dit, sera consacré à la visite de Terrasson, de l'église et commanderie de Condat-sur-Vézère, et de l'église abbatiale de Saint-Amand-de-Coly. Les excursionnistes verront le second jour Montignac, les châteaux de Sauvebœuf, de Losse, de Belcayre, de Clérans, l'église de Saint-Léon-sur-Vézère, La Roque St-Christophe, le Moustier, l'église de Tursac, les châteaux de Reignac et de Marzac, et rentreront des Eyzies à Périgueux par le dernier train.

Notre vice-président tient à exprimer ici sa reconnaissance à nos confrères M. Gabriel Lafon, de Terrasson, et M. le docteur Laroche, de Montignac, qui ont bien voulu lui venir en aide pour les détails de l'organisation.

Puis, il est procédé à l'élection de deux candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après deux votes par mains levées, M. le Président déclare admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Boisserie de Masmontet, au château de Fayolle, par Gardonne, présenté par M. de Saint-Saud et M. de Saint-Pierre ;

Et M. Edouard Decoux-Lagoutte, ancien magistrat, rue Bourdeilles, à Périgueux, présenté par M. Lespinas et M. Lamothe-Pradelle.

Digitized by Google

Enfin, M. DE CHASTEIGNER demande la parole.

Après avoir remercié le Président de l'honneur qu'il lui a fait en l'invitant à prendre place au bureau, notre savant correspondant exprime toute la satisfaction qu'il a éprouvée dans la visite de notre Musée départemental. Il l'a trouvé de beaucoup enrichi et pour ainsi dire transformé.

Le classement méthodique et aussi parfait que le permet l'exiguité des locaux, en rend l'étude facile et tout particulièrement instructive. Certaines séries, et surtout celle des antiquités préhistoriques, par leur abondance et le choix judicieux des pièces placées sous les yeux du public, lui donnent un très grand éclat et lui assignent dès maintenant l'un des premiers rangs parmi les musées de province. M. de Chasteigner se plaît à en rapporter le mérite au conservateur et aussi aux membres de la Société archéologique qui s'intéressent vivement, il le sait, aux progrès de cet établissement.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de Chasteigner de ses bienveillantes paroles et est heureux de constater l'impression favorable que lui a causée la visite du Musée départemental. Si nos collections ont pris depuis quelques années autant d'importance, le mérite en revient pour une large part à la Société archéologique qui, en propageant autour d'elle le goût et la recherche des monuments du passé, ne cesse de provoquer des dons et engage de jour en jour un plus grand nombre de personnes à s'intéresser à notre Musée et à en favoriser les développements. Quant au classement et à l'installation des objets dans les vitrines qui ont obtenu la si complète approbation de M. de Chasteigner, M. le Président en reporte l'honneur à son collègue, M. Féaux, qui lui prête un concours aussi intelligent que dévoué.

Après un dernier appel aux votants, M. LE PRÉSIDENT prononce la clôture du scrutin et procède sur-le-champ au

Digitized by Google

dépouillement des bulletins de vote, qui donne les résultats suivants.

Sont élus pour l'année 1892-1893 :

Président : M. Michel Hardy ;

Vice-Présidents :

Pour l'arrondissement de Périgueux, M. de Roumejoux ;
— de Bergerac, M. Gontier de Biran ;
— de Nontron, M. le baron de Verneilh ;
— de Ribérac, M. Dujarric-Descombes ;
— de Sarlat, M. Philippe de Bosredon.

Secrétaire-général : M. Villepelet ;

Secrétaires-adjoints : M. l'abbé Brugière ;
— M. le comte de Lestrade ;

Trésorier : M. de Saint-Pierre.

Se faisant l'interprète des sentiments du bureau tout entier, M. LE PRÉSIDENT remercie l'assemblée des témoignages d'estime qu'elle lui apporte chaque année avec persévérance en le continuant dans ses fonctions.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire-Général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.

Digitized by Google

Séance du Jeudi 7 Juillet 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. le marquis d'Abzac de La Douze, l'abbé Brugière, Délugin, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, de Froidefond, Michel Hardy, le docteur Ladevi-Roche, l'abbé Prieur, le comte Martial de Roffignac, de Roumejoux et Villepelet.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 mai est lu et adopté.

A l'occasion de cette lecture, M. Dujarric-Descombes signale une inexactitude que renferme l'intéressant article publié sur Brantôme par M. G. Bussière dans le dernier *Bulletin*.

A la page 213, parlant d'Etienne Joussen, l'auteur demande une place à ce bienfaiteur de Brantôme dans l'histoire hospitalière du Périgord, que préparerait notre vice-président.

M. Dujarric déclare qu'il ne s'occupe pas de l'histoire hospitalière de la province, dont notre vénéré collègue M. l'abbé Pergot a préparé les bases en 1882. Mais il n'aura garde d'oublier le juge Joussen dans le tableau des œuvres de bienfaisance accomplies à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle, lorsqu'il publiera son histoire de l'évêque Daniel de Francheville, surnommé si justement le *Père des pauvres*.

« Vous savez tous, Messieurs, nous dit M. le Président, que lundi dernier a été inaugurée à Sarlat, sa ville natale, la statue d'Etienne de La Boëtie. Notre Société, qui a le culte

Digitized by Google

des souvenirs et s'intéresse particulièrement à tout ce qui peut relever l'éclat de notre chère province, ne pouvait rester étrangère aux hommages publics rendus à la mémoire de l'illustre ami de Montaigne ; aussi, sans attendre une convocation qui ne lui est parvenue qu'à la dernière heure, a-t-elle décidé, suivant le vœu de plusieurs membres du bureau, de se faire représenter officiellement aux fêtes de Sarlat.

» Nous avons choisi pour notre délégué M. Gabriel de Tarde, Sarladais de vieille race et l'un de nos confrères les plus sympathiques et les plus distingués. M. de Tarde a jugé sagement qu'il n'était pas besoin de prendre la parole en notre nom, et d'ajouter un discours à la série trop nombreuse de ceux qui allaient être prononcés. Par une attention dont nous lui savons gré, il a mieux aimé publier, sous notre patronage, un gracieux opuscule, fantaisiste par la forme, au fond très sérieux, où il dépeint sous ses véritables traits le célèbre jurisconsulte, estimant, nous a-t-il écrit, que la vérité vraie, même au point de vue des idées régnantes, lui est bien plus favorable que la légende, malgré son mince bagage d'écrits.

» L'opuscule de notre confrère, tiré à petit nombre et non mis dans le commerce, est intitulé : *Les deux statues. — La Boëtie et Montaigne ;* Lyon, A. Storck, éditeur; in-16 de 45 pages. Fruit des plus sérieuses méditations et de recherches savantes, cette étude réunit toutes les qualités de style qui caractérisent les travaux de M. de Tarde ; nous le félicitons très sincèrement de s'être aussi heureusement acquitté de sa délégation. »

Notre bibliothèque a reçu dans le courant du mois dernier les ouvrages suivants :

L'*Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution*, showing the operations, expenditures, and condition of the institution to july 1890, un vol. in-8°, relié en toile, Washington, government printing office, 1891 ;

La *Bibliography of the Algonquian languages* by James Constantine Pilling, un vol. in-8° broché, Washington, government printing office, 1891 ;

Digitized by Google

La *Revue archéologique*, 3e série, tome XIX, mars-avril 1892, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur (abonnement) ;

La *Revue des études grecques*, tome V, n° 17, janvier-mars 1892, in-8°. Paris, Ernest Leroux, éditeur, contenant, page 144, un compte-rendu bibliographique de *La Poétique d'Aristote* que vient de publier notre compatriote M. Allègre, professeur à la Faculté de Lille, qui dirige, dans la collection de reproductions de manuscrits de M. Clédat, la publication des auteurs grecs ;

Le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales*, année 1891, n° 2, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1892 ;

La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LIII, première et deuxième livraisons, janvier-avril 1892, un fascicule in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard, où, à la page 167, dans le compte-rendu analytique des *Documents sur l'administration financière en France, de Charles VII à François Ier* (1443-1523), publiés par M. Jacqueton, il est question à plusieurs reprises du Périgord ;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1891, 4me trimestre, tome XVII, in-8°, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier, 1892 ;

Les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, années 1890-1891, sixième série, tome I, un volume in-8° broché, avec un atlas de 26 planches concernant les fouilles du *Cimetière d'Herpes*, par M. Philippe Delamain, à Angoulême, chez Coquemard, libraire, 1892 : à la page CXI du volume, une communication de M. l'abbé Mondon nous apprend que l'abbaye de Grosbost, de l'ordre de Cîteaux, située en la paroisse de Charras, avait une dépendance où les moines élevèrent une superbe chapelle au XIIe siècle, à Branliac, en Beaussac (Dordogne) ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des archives historiques, XIIe volume, quatre livraisons de l'année 1892, et un fascicule pour la table des matières de l'année 1891, in-8°, Saintes, Mme Mortreuil, libraire ; la 1re livraison contient, page 37, un article de notre confrère M. H. de Montégut sur *Babinot et la Christiade ;* la 4e, page 269, le

Digitized by Google

mémoire lu à la Sorbonne, le 7 juin dernier, par M. Louis Audiat sur *Un annaliste du Périgord, dom Leidet*, et page 279, les lettres patentes du roi Henri IV, de juillet 1593, établissant des foires à Parcoul, à la requête de Jean Gréen de Saint-Marsault ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive, tome XIV, 1re livraison, janvier-mars 1892, in-8°, Brive, Marcel Roche, imprimeur ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1re livraison 1892, janvier-février-mars, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon, administrative et commerciale, contenant un intéressant mémoire de notre correspondant M. René Fage sur *Les Etats de la vicomté de Turenne ;*

Les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, années 1886-1890, un fascicule in-8°, Lyon, Aug. Brun, libraire, 1891 ;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome V, octobre-novembre-décembre 1891, in-8°, Montpellier et Paris, Jean Maisonneuve, libraire éditeur ;

De M. le docteur Grellety, la *Revue thermale et balnéaire illustrée*, nos 2, 3 et 4, concernant Aix-les-Bains, le Mont-Dore et la Bourboule, in-4°, Mâcon, Protat frères, imprimeurs ;

De M. Max de Laugardière, ancien magistrat, *Histoire du pays de Villequiers, en Berry*, un volume broché in-8°, Paris, Alphonse Picard, éditeur, 1892 ;

De M. Philippe de Bosredon, la *Sigillographie de l'Angoumois*, publiée par lui et notre confrère M. Joseph Mallat, un volume in-4° broché de VII-216 pages, tiré à 30 exemplaires seulement, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1892 ;

Le supplément au *Glaneur de Sarlat*, du 3 juillet 1892, contenant le compte-rendu des fêtes d'inauguration de la statue de La Boëtie ;

De M. Tarde, une charmante plaquette sur papier du Japon, in-16 de 45 pages, éditée à Lyon chez Storck et intitulée *Les deux statues, La Boëtie et Montaigne* ;

De M. Georges Bussière, conseiller à la Cour d'appel de Bourges, deux brochures in-8°, l'une, sur *Le constituant Foucauld de Lardimalie*, extrait de la *Révolution française*, mars

Digitized by Google

et juin 1892, Paris, typographie Gaston Née ; l'autre est la brochure qui doit servir à provoquer la souscription patriotique en faveur de *La statue du général Michel Beaupuy*, et qui se vend 1 franc chez Mlle Fourgeaud et M. Sengence, libraires à Périgueux, où l'on trouve également les brochures sur *L'organisation spontanée* et *Foucauld de Lardimalie* aux prix de 1 franc et 1 fr. 50 ;

De M. l'abbé Charles-Émile Montet, son volume *Choses de Rome et d'Italie*, in-12 de VII-344 pages, Delhomme et Briguet, éditeurs, Paris et Lyon, 1892 ;

De Mgr l'Evêque de Périgueux et de Sarlat, sa *Lettre pastorale pour le couronnement de la statue de Notre-Dame du Grand Pouvoir dans l'église du Sacré-Cœur de Sainte-Ursule de Périgueux*, grand in-8° de 14 pages, Bergerac, Vve Emile Maury, imprimeur, 1892 ;

De MM. de La Roque et Charrier, les premières publications d'une bibliothèque bergeracoise, de format petit in-8°, avec couverture illustrée et comprenant actuellement les *Annales historiques de la ville de Bergerac*, 1233-1789, un vol. de XXXII-366 pages, Bergerac, imprimerie générale du Sud-Ouest, 1891 ; *La charte de Beauregard*, 1286, libertés et coutumes de la ville de Beauregard dans le Périgord Blanc, arrondissement de Bergerac, (extrait du *Bulletin héraldique de France)*, plaquette de 20 pages, Bergerac, imprimerie générale du Sud-Ouest, 1892 ; *Les jurades de la ville de Bergerac*, tirées des registres de l'hôtel-de-ville par G. Charrier, tome Ier, 1352-1485, un vol. de XV-377 pages, Bergerac, imprimerie générale du Sud-Ouest, 1892 ;

De M. Ivan de Valbrune, *Le Périgourdin*, éphémérides de Périgueux, n° 10, janvier-février 1892 ;

Et de M. Charles Durand, conducteur des ponts et chaussées, la *Carte géologique de Brive*, comprenant les environs de Montignac qui ont été explorés par notre modeste et laborieux confrère, auquel on a emprunté sa carte géologique inédite pour la joindre à la Carte générale de la France. La feuille de Brive s'étend en effet sur une partie du Limousin, du Quercy et du Périgord (départements de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne). Elle empiète à l'est sur le Plateau

Digitized by Google

Central ; mais la plus grande partie de la feuille est occupée par les formations sédimentaires comprises entre la Vézère, la Corrèze et la Dordogne.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. LE PRÉSIDENT veut bien se charger de fournir au *Bulletin* un compte-rendu bibliographique de la *Sigillographie de l'Angoumois* et de *Choses de Rome et d'Italie*, et M. DUJARRIC, des volumes de MM. de La Roque et Gustave Charrier.

M. D'ABZAC DE LA DOUZE nous signale un article intéressant de M. Pérot, publié récemment dans la *Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France*, sur *L'atelier de bracelets en schiste de Montcombroux (Allier)*, de l'époque du bronze.

M. LE PRÉSIDENT appelle notre attention sur un important ouvrage que va prochainement publier un archéologue toulousain, M. C. Barrière-Flavy, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France. Cet ouvrage, en souscription au prix de 15 francs (1), est intitulé : *Etude sur les sépultures barbares du midi et de l'ouest de la France. — Industrie wisigothique ;* — et formera un beau volume in-4° raisin, accompagné de 50 planches et d'une carte.

Jusqu'à ces dernières années, l'étude des invasions barbares s'était confinée dans l'est et le nord-ouest de la France, et à peine avait-on soupçonné que ces invasions eussent pu laisser des traces dans les régions du sud-ouest, comprises entre les Pyrénées et le cours de la Loire. Les nécropoles de cette période obscure de notre histoire abondent cependant dans cette partie des Gaules, et M. Barrière-Flavy a été assez heureux pour en reconnaître par lui-même un grand nombre. Plusieurs appartiennent au Périgord, et M. Barrière-Flavy ne manquera certes pas de les signaler. Son livre fournira d'ailleurs aux archéologues de précieux éléments de compa-

(1) Edouard Privat, libraire éditeur, rue des Tourneurs, 45, Toulouse.

Digitized by Google

raison ; il leur permettra aussi de discerner plus sûrement les objets d'origine wisigothique. Parmi les diverses populations barbares qui, du ve au IXe siècle, ont envahi ou occupé nos contrées, les Wisigoths tiennent, en effet, le premier rang.

A la demande de M. le Président, la Société s'empresse de souscrire à un exemplaire de cet ouvrage.

MM. Edouard Decoux-Lagoutte et Boisserie de Masmontet, élus membres titulaires dans la précédente réunion, adressent leurs remercîments à la Société. Ce dernier nous indique quelques trouvailles qu'il a faites dans un champ situé à une très petite distance de Saussignac. « Le propriétaire de ce terrain, nous écrit-il, ayant fait fouiller le sol, depuis très longtemps inculte, pour y planter de la vigne, mit à découvert une quantité énorme de tuiles à rebord et de fragments de poteries que je crois de l'époque gallo-romaine. Parmi ces débris, j'ai trouvé plusieurs morceaux d'amphores, des morceaux d'une mosaïque fort primitive et des cols de vases en grande quantité. Je joins à ma lettre quelques dessins des débris qui m'ont paru les plus remarquables, car je n'ai pu recueillir rien d'intact. Entre autres fragments, j'ai trouvé celui d'un vase de très petite dimension en terre rouge vernie dont les ornements sont fort beaux ; je vous en envoie un bien mauvais croquis ou calque plutôt. J'ai trouvé en outre beaucoup de débris en verre, sans formes appréciables, (le verre est relativement peu épais, mais assez coloré) ; plusieurs pierres de frondes, et enfin deux petits cônes tronqués, en terre de brique, dont je vous donne le dessin ci-joint, et dont je serais curieux de connaître l'usage... »

Ces deux derniers objets sont des poids de filet ou de métier à tisser.

De son côté, M. Alcide Duverneuil nous adresse un objet en bronze, trouvé à Montagrier en 1890, au cours des travaux

Digitized by Google

exécutés pour la création d'un jardin annexé à la maison d'école.

« Un cube énorme de terre, écrit-il au Président, ayant été transporté du nivellement de l'allée, il n'est guère possible de fixer exactement le point de la trouvaille ; mais le voisinage de Tocane Saint-Apre suffit pour expliquer la présence d'un objet précieux au point de vue archéologique.

» Je vais essayer de déterminer si cet objet est un outil ou un instrument.

» Sans rien préjuger, je crois à un instrument de chirurgie : le caducée, la courbe gracieuse et utile qui se trouve sous le pouce si l'on prend normalement l'instrument, indiquent que nous n'avons pas en main un simple outil.

» J'arrive au point important : cet instrument étant sur mon bureau fut touché d'une goutte d'aniline ; il m'a été impossible de faire disparaître la tache sans enlever la belle patine verte, qu'à mon grand regret j'ai dû traiter par des agents chimiques très énergiques.

» Mais j'ai eu une large compensation ; à mesure que l'oxyde se détachait, je voyais des caractères se révéler, et en fin d'opération, j'ai lu A et Υ au moyen d'une loupe, et avec un poinçon, j'ai fait revivre ces lettres un peu oblitérées.

» Les amateurs de patine me traiteront de barbare ; j'ai pour excuse ou au moins pour circonstances atténuantes que l'on accorde souvent à de plus grands criminels, la nécessité et la curiosité.

» J'en reviens à mes deux lettres qui m'ont confirmé dans ma première opinion : A est la première lettre d'Απολλων et Υ, l'initiale d'Υγιεια.

» Que si quelques-uns de mes savants confrères rejettent cette explication, je puis en fournir une autre qui est aussi plausible.

» Apollon était le dieu de la musique aussi bien que le dieu de la médecine.

» La musique est un des remèdes de l'âme, et alors Apollon et Hygie sont réunis pour l'action sédative ou curative. (*Liber I Regum*, C. XVI, v. 16.)

» Il faudrait donc voir dans l'instrument que j'offre, un accessoire de la lyre ou du barbitos, soit pour les régler, soit pour en faire vibrer les cordes. (*Plectrum*, Cic. *de Nat.* D. II, 39.)

» A remarquer encore : les différentes courbes de l'instrument, il n'est pas possible d'en faire usage sans cacher sous le pouce les deux lettres.

» Pour les anciens kabbalistes et pour Newton lui-même, le pouce était le maître doigt, le doigt divin sans lequel la main est absolument infirme.

» J'aurais pu vous éviter la peine d'entendre des explications qui ne

Digitized by Google

sont assurément pas nécessaires à des personnes telles que celles qui composent notre docte compagnie.

» Si cet objet a la valeur que je lui attribue, je vous prie, Monsieur le Président, de l'accepter soit pour le Musée, soit pour la collection de la Société. »

M. Héron de Villefosse, à qui un dessin de l'objet a été communiqué ces jours-ci, répond à M. LE PRÉSIDENT :

. . . Pour l'objet trouvé à Montagrier, il me paraît difficile d'y voir un ciseau. Il n'a pas l'aspect d'un outil antique. Dans un ciseau, la poignée doit être pleine, tout l'effort de l'ouvrier qui s'en sert doit porter sur cette partie de l'outil. Sa force serait entièrement paralysée avec un outil à manche évidé. Je ne connais rien de semblable, et je regrette de ne pouvoir vous éclairer sur ce point.

L'interprétation proposée des lettres A et Υ me paraît un peu risquée et ne repose sur rien de certain. En tous cas, j'aimerais mieux associer Esculape (Αισκληπιος) plutôt qu'Hygie à Apollon.

Le Courrier de Nontron, du 26 juin 1892, nous dit M. LE PRÉSIDENT, signale la découverte, près de Javerlhac, d'une grotte de l'époque préhistorique dans laquelle on aurait trouvé de nombreux fragments de poteries, une aiguille en os et des ossements de divers animaux. Avant de se prononcer sur l'intérêt de cette grotte, M. le Président veut y faire des fouilles ; puis il nous rendra compte de l'opération.

M. le capitaine DE BÉLER appelle notre attention sur une série de monnaies gauloises qui nous intéressent et appartiennent à la Société de statistique, des sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.

N° 32. *Petrocores*. Tête mal frappée, dont seule la chevelure paraît.

R/. Croix formée par deux branches longues qui se coupent à angles droits. Dans les angles, on trouve différents objets représentés : haches, cercles en points. Argent.

15 pièces. Plusieurs proviennent de Riom.

N° 18. *Lemovices* ou *Petrocores*. Tête de Diane à droite.

R/. Cheval à gauche, au-dessus un attribut représentant la Victoire ; au-dessous du cheval, la fleur de Lotus. Argent.

Digitized by Google

N° 19. *Lemovices* ou *Petrocores*. Tête de Diane à droite, avec un triple collier de perles.

R/. Même revers que la précédente, sauf l'absence de la fleur de Lotus. Argent.

N° 20. *Lemovices* ou *Petrocores*. Tête à droite rappelant la tête de Diane.

R/. Un cheval à droite portant un collier de perles ; au-dessus du cheval, une figure formée de deux annelets avec une robe flottante, probablement la Victoire. Au-dessous, une fleur de Lotus. Argent.

La classification adoptée, ajoute notre confrère, est celle de M. Eugène Hucher dans *L'art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles*, Paris, Rollin et Feuardent, 1868-1873. Les cercles en points des monnaies décrites sous le n° 32 sont curieux comme rapprochement avec les cinq annelets qui plus tard sont comme le type des monnaies périgourdines et des sceaux officiels de la même région. (Voir monnaies des comtes de Périgord, *Egolisme.)*

M. de Roumejoux est heureux de nous annoncer que, sur sa proposition, la Société française d'Archéologie, dans son dernier congrès d'Orléans, a accordé une médaille d'argent à notre confrère M. l'abbé Carrier, curé de Saint-Amand de Coly, pour les grands travaux d'exhumation et de restauration de sa superbe église abbatiale qu'il a accomplis depuis vingt-six ans, avec l'aide de ses paroissiens et quelques subsides de l'État.

L'assemblée applaudit à cette récompense si justement méritée.

Puis, notre honorable vice-président met sous nos yeux deux dessins représentant deux statues en bois, du XVIIe siècle, d'un bon style, des saints Côme et Damien, placées dans l'église de Simeyrols.

M. l'abbé Prieur nous présente aussi la photographie d'une chapelle à pèlerinage située près du bourg de Douchapt, qu'on vient de démolir pour la rebâtir. Il nous

Digitized by Google

promet d'en publier, dans le *Bulletin*, la monographie accompagnée de cette vue.

M. DE FAYOLLE demande à prendre date pour un résumé qu'il se propose d'écrire, dans le *Bulletin*, des deux derniers ouvrages de M. l'architecte Corroyer, sur l'*Architecture romane* et l'*Architecture gothique*. Il voudrait en même temps répondre aux théories de M. Anthyme Saint-Paul qui, au sujet de saint Front, paraît avoir adopté celles de M. Alfred Ramé sur les origines de l'architecture gothique.

L'assemblée l'encourage dans son projet.

M. DE ROUMEJOUX donne ensuite lecture de son rapport sur la cinquième excursion archéologique de la Société, dans lequel il passe successivement en revue les principaux monuments visités, le vieux pont et l'église de Terrasson; la commanderie et l'église de Condat-sur-Vézère; le château de Coly; la magnifique église abbatiale de Saint-Amand; les maisons curieuses et les abords du château de Montignac; les châteaux de Losse, de Belcayre, de Clérans; l'église de Saint-Léon sur Vézère; le plateau et les anciennes habitations de La Roque Saint-Christophe; le manoir de Reignac, construit, à la fin du xve siècle, sous un abri de rochers; la petite église à cinq coupoles de Tursac, et enfin, le château de Marzac, d'où les excursionnistes gagnent les Eyzies.

Ce rapport paraîtra dans le *Bulletin* avec un dessin.

M. Raoul DE PEYRONNY nous envoie la copie d'un acte de 1396 contenant la présentation faite à l'évêque de Périgueux et la nomination par le prieur d'Aureil au prieuré-cure de Saint-Aignan d'Hautefort, d'Hélie Dubuisson, chanoine d'Aureil. Cette pièce, qui a été lue inexactement, sera déposée dans nos archives.

M. DE LA DOUZE nous communique ensuite la copie d'une vente, du 2 décembre 1485, faite par Hélie Pelet à Hélie de Landric, chanoine de Saint-Front, et à Marie Dupuy, veuve de Jean de Landric, de la quatrième partie indivise du mai-

Digitized by Google

nement de Lauterie, sis dans la paroisse de Trélissac, pour le prix de 25 livres et demie. Ce titre de propriété viendra se joindre à nos provisions pour le *Bulletin*.

Dans sa récente communication au Congrès de Sorbonne sur un annaliste du Périgord, le chanceladais Leidet, dont il est parlé plus haut, M. Audiat, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et d'Aunis, lui attribue la découverte du manuscrit du *Voyage de Montaigne en Italie*. M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit que, d'après ses notes, d'après Querlon lui-même, éditeur du Voyage (*Discours préliminaire*, p. VI, édition in-12, 1774), d'après l'abbé Audierne (*le Périgord illustré*, p. 175), c'est à Prunis qu'on en est redevable, et non à Leidet. Lorsque M. le docteur Payen publiait, il y a une trentaine d'années, ses *Documents inédits*, biographiques et bibliographiques sur Montaigne, il voulait avec raison lui faire honneur de la découverte et parler de lui comme il le méritait. Il demanda alors des renseignements sur le personnage à M. Léon Lapeyre, bibliothécaire de la ville de Périgueux, qui lui répondit en ces termes, le 22 novembre 1856 :

« . . . . Je ne puis vous donner sur Prunis que peu de renseignements. Il y a deux hommes en lui, l'homme politique et l'homme qui s'est occupé de l'histoire de son pays ; de là des appréciations très diverses suivant qu'il est jugé par ses amis ou ses ennemis. J'ai connu des hommes qui le jugeaient plutôt sur ce qu'il avait voulu faire que sur ses œuvres, car il n'a presque rien fait imprimer, et encore ce qui est imprimé laisse beaucoup à désirer. C'était un laborieux chercheur à qui on demanderait de nos jours moins de fantaisie dans ses recherches : il n'a pas le sens droit du bénédictin, et la vérité historique ne serait jamais sortie de son cerveau avec cette lucidité qui a immortalisé cette grande école monastique.

M. Leymarie a de Prunis une idée assez avantageuse ; il a vu tous ses travaux déposés à la Bibliothèque impériale, et il peut formuler un jugement plus approfondi que le mien. Je n'ai vu qu'un cahier de ses notes ; elles sont utiles ; mais il me semble qu'il a enlevé la physionomie du passé aux documents qu'il transcrit. Il existe de Prunis un discours fort curieux ; il était historiographe du département, et dans une fête publique, il s'applaudit de faire brûler 30,000 titres féodaux : n'est-ce pas là un bel historien ? Mais peut-être dans ce moment voulait-il seulement donner

Digitized by Google

satisfaction aux passions du jour, et ce qu'il sacrifiait sur l'autel patriotique n'était, je le pense pour son honneur, que des papiers inutiles. Il n'en est pas moins vrai que depuis cette époque, nous regrettons tous les papiers du chapitre et des nombreux couvents qui entouraient Périgueux. Vous voyez, Monsieur, qu'il y a fort à dire sur notre historiographe. Si j'avais à le juger pour le public, il me semble que je ne le porterais pas trop haut, comme aussi je ne le descendrais pas trop bas, car c'est à lui que nous devons le Voyage de Montaigne, qui, sans lui, serait peut-être perdu, et nous aurions à regretter une page bien curieuse de la vie et des impressions de Montaigne. Prunis sentit l'importance de ce manuscrit, et voici ce qu'un vieux notaire m'a raconté à ce sujet :

« Ayant porté à Paris le manuscrit du Voyage et sa copie, M. de Loménie de Brienne en eut connaissance et désira voir cet ouvrage. Prunis n'osa refuser ; mais dans la crainte que cet archevêque n'égarât sa copie, il la lui communiquait cahier par cahier, ayant la précaution de retirer le cahier prêté avant de livrer le suivant. La même personne m'a dit que M. de Brienne, pour reconnaître la complaisance de Prunis, l'avait fait nommer plus tard au prieuré de Saint-Cyprien, qui était à la nomination du roi. . . . . »

(Correspondance de M. Lapeyre avec le docteur Payen.
Collection Lapeyre, Portefeuille X.)

L'assemblée pense qu'il est juste de laisser tout au moins à Prunis le mérite de sa découverte.

M. le Secrétaire général et M. Dujarric-Descombes ont vu, dans le journal *Le Temps* du 17 juin dernier, un don fait au musée de la Comédie-Française qui doit intéresser le Périgord.

Mme Lafon, est-il dit, la veuve du commandant Lafon, a offert un portrait de l'acteur Lafon, *Lafon le Tragique,* peint par Bellier en 1804. Le rival de Talma avait alors vingt-neuf ans environ. Il est représenté en costume de ville.

M. Dujarric ajoute qu'il serait à désirer que le Conservateur de notre Musée fît des démarches pour obtenir une reproduction de ce portrait du célèbre tragédien Lafon. Nul doute que notre éminent compatriote, M. Jules Claretie, administrateur de la Comédie-Française, n'accède à ce désir.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT dépose ensuite sur le bureau et soumet à notre examen divers objets récemment offerts au Musée départemental :

1° Une tête et une main de momie rapportées de Thèbes (Egypte) par M. le comte de Nattes, en présence duquel avait eu lieu la découverte. Ces pièces anatomiques, toujours si intéressantes à étudier, proviennent d'une sépulture de femme et sont d'une conservation vraiment remarquable. Les ongles de la main sont dorés, suivant l'usage habituel, et entre deux phalanges se montrent sous les bandelettes quelques traces d'émail bleu ;

2° Un grattoir néolithique en silex bleuté, finement retaillé sur les bords et recueilli par le donateur, notre confrère M. Délugin, dans sa propriété de Maroite, commune de Brassac ;

3° Le petit instrument en bronze, d'usage indéterminé, dont il a été parlé tout à l'heure et donné par notre confrère M. Alcide Duverneuil.

M. le Conservateur du Musée témoigne ici sa gratitude aux donateurs.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le comte de Nattes, au château du Mas-de-Montet, par Ribérac, présenté par M. de Roumejoux et M. de Froidefond.

La séance est levée à trois heures du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
Michel HARDY.

Digitized by Google

CAUSERIES ARCHÉOLOGIQUES.

SARLAT.

La Chapelle funéraire. — La Boëtie. — L'hôtel de Vienne ou de Brons.

La petite capitale du Périgord Noir a fait beaucoup parler d'elle en ces derniers temps, à l'occasion de la statue de La Boëtie et des fêtes qui ont accompagné l'inauguration de ce monument. Rien n'a manqué à l'éclat de ces réjouissances nationales : ni les discours, ni les cantates, ni les banquets, ni même un peu de pluie venue fort à propos pour tempérer les ardeurs d'un soleil impitoyable. L'ami de Montaigne a pris une revanche éclatante de l'oubli dans lequel son nom était resté pendant trois siècles. Comme l'auteur des *Essais*, à Périgueux, et avec moins de raison, son effigie se dresse à Sarlat, un peu surprise de cette apothéose, qui eut surpris bien davantage ses contemporains.

Car, ce n'est pas depuis bien longtemps que La Boëtie est passé tout à coup à l'état de précurseur, d'ancêtre officiel de la Démocratie. Ce fameux traité de *la Servitude volontaire*, écrit par un écolier de 16 ans, encore tout imprégné du suc classique d'Athènes et de Rome, n'était à vrai dire qu'une amplification de rhétorique, une œuvre de collège plus éloquente que les autres, mais qui n'avait assurément d'autres prétentions que d'être une œuvre littéraire. Montaigne, qui s'en fit l'éditeur en souvenir d'un ami tendrement aimé, ne manque pas de le faire remarquer et d'excuser de son mieux cette erreur de jeunesse, tout en la trouvant assez intéressante pour figurer parmi les autres œuvres de son collègue au parlement. Il ne faut pas oublier, en effet, que La Boëtie, cet implacable ennemi des tyrans à 16 ans, était nommé à 25 conseiller au parlement de Bordeaux ; ce qui prouve que le pouvoir royal, si violemment apostrophé quelques années avant, ne gardait pas rancune au jeune

Digitized by Google

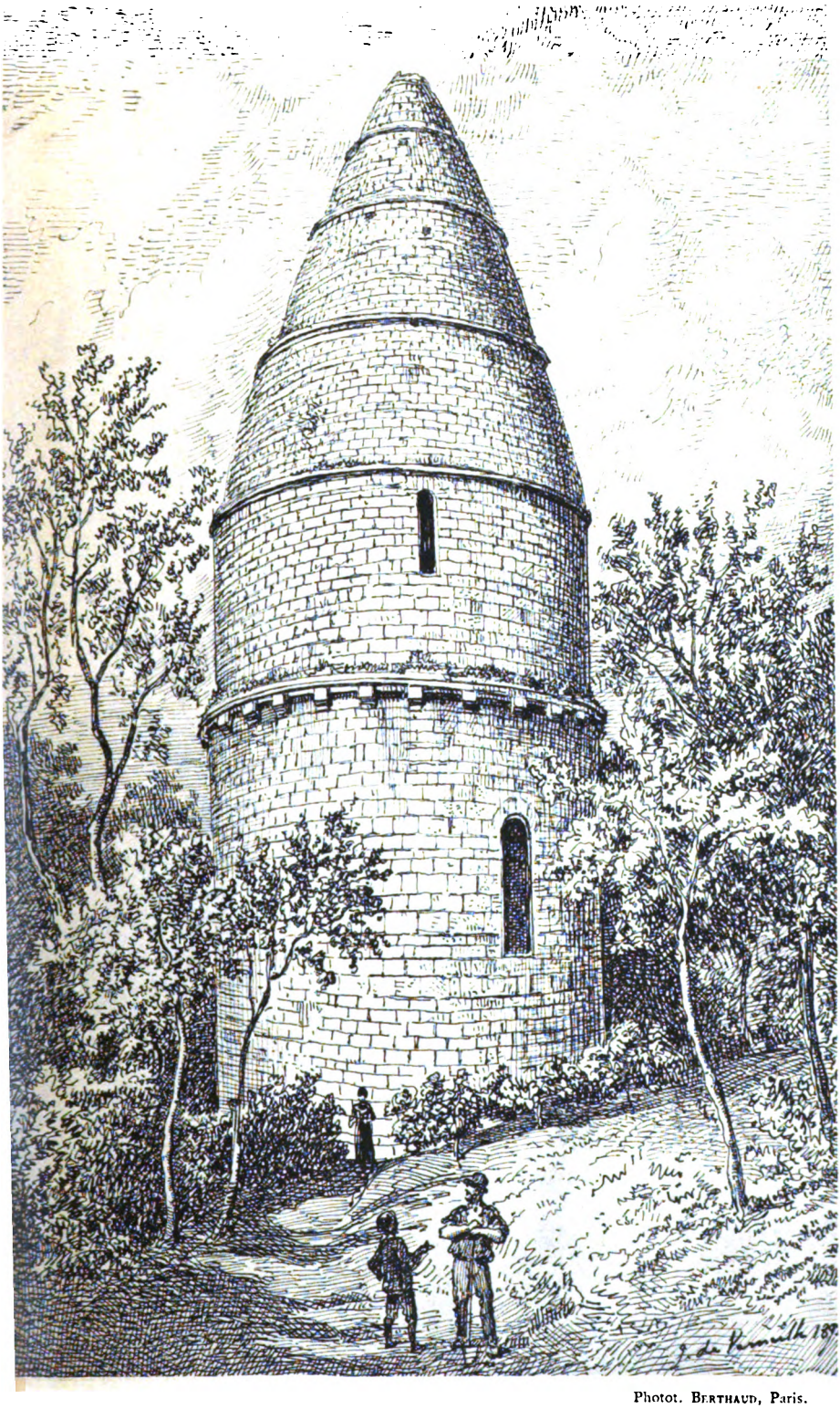

Photot. BERTHAUD, Paris.

CHAPELLE FUNÉRAIRE DE SARLAT

Digitized by Google

Digitized by Google

magistrat, et que lui-même n'avait pas eu à se plaindre de ses rigueurs au point de vue de sa carrière, puisqu'il était arrivé à un poste élevé, à l'âge même où on débute de nos jours.

Mais qui songeait à cela au milieu des fêtes sarladaises !... Elles ont été fort belles à ce qu'on assure. Tous les arts, la sculpture, la musique, la poésie, l'éloquence, voire l'art dramatique y ont contribué, et les mille voix de la presse ont fait retentir dans toute la France les noms unis de La Boëtie et de Sarlat. Il me semble téméraire de venir, après tout ce bruit, faire entendre une voix archéologique; à moins qu'on ne trouve qu'il est encore de circonstance de parler des vieux monuments sarladais, au moment où le calme, cher aux antiquaires, renaît dans la vieille cité. Je reprends donc ma précédente causerie au point où j'en étais resté, et je vais compléter, en les décrivant rapidement, les dessins des deux édifices que publie aujourd'hui le *Bulletin*.

Le premier, par droit de naissance, est la chapelle funéraire située près de la cathédrale, dans ce qui était autrefois un cimetière et est devenu un jardin des sœurs de St-Vincent de Paul. Cette chapelle, fort originale, mais d'un excellent style de la fin du XIIe siècle, a été souvent, à cause de sa situation dans un cimetière et de sa forme insolite, prise pour une lanterne des morts. Il y fallait assurément de la bonne volonté, car on ne voit pas très bien, vu les rares fenêtres qui éclairent l'étage supérieur, comment elle eût pu remplir le rôle de fanal, ni comment on se serait hissé à cet étage pour allumer la lampe nocturne. Mais bien des savants et des touristes, sans y regarder de si près, ne s'y sont pas moins trompés, frappés surtout par la forme étrange du monument et de sa toiture conique, et je confesse humblement que j'ai longtemps partagé leur erreur.

Une visite assez rapide faite, il y a bientôt deux ans, ne m'a pas laissé le moindre doute sur la destination de l'édifice, un peu petit pour une chapelle, mais décidément trop grand pour un fanal de cimetière. Comme on le voit sur le dessin, fait aussi exactement que possible d'après une excellente photographie de notre collègue M. Durand, cette chapelle

Digitized by Google

est ronde, ainsi qu'une tour, a deux étages et une toiture ovoïde voûtée, cerclée de trois bandeaux, le tout en pierres de taille soigneusement appareillées, et d'une hauteur approximative de 15 à 20 mètres. Le rez-de-chaussée, percé d'une porte ogivale, décorée d'une archivolte et d'une fenêtre étroite en plein cintre qui lui fait face, est séparé de l'étage supérieur, légèrement en retraite, par un bandeau d'un bon profil supporté par des modillons sans sculptures, très simples, mais non sans caractère. L'étage supérieur n'a qu'une seule ouverture (peut-être deux) dont le cintre est creusé dans une seule pierre, comme la fenêtre du rez-de-chaussée et deux fois plus étroite qu'elle. A partir du second étage, qui s'arrête à une moulure peu saillante en guise d'entablement, commence la voûte pyramidale à quatre segments de cônes superposés, qui se pénètrent les uns les autres et font songer involontairement à des œufs dans un coquetier. A l'intérieur, voûte en coupole angevine sur nervures, il est impossible de se méprendre sur la destination du monument. C'était une chapelle ronde, avec un autel en face de la porte d'entrée, surmonté d'une fenêtre cintrée et une voûte dont les nervures, régulièrement espacées, reposaient sur des culs de lampe. Y célébrait-on la messe à de certaines occasions, y déposait-on provisoirement des morts? C'est plus que probable.

Cet édifice, qui me paraît n'avoir pas eu de modèles ni d'imitations, car je ne vois rien qui lui ressemble, fut bâti vers les dernières années du XIIe siècle, autant qu'on en puisse juger par le style de son architecture, et par un maître maçon ingénieux et expérimenté. Sa construction en pierres de taille, d'inégales hauteurs d'assises, mais fort bien appareillées, est irréprochable, et a bravé les siècles avec un imperturbable aplomb. Dans les voûtes et dans les murailles on ne voit pas trace de lézardes : à peine quelques rejointoiements discrets montrent que ses propriétaires veillent à son entretien; à la rigueur, il pourrait s'en passer. Cette chapelle funéraire est et restera une des choses originales et intéressantes du vieux Sarlat.

Digitized by Google

A un moindre degré et avec des mérites différents, l'hôtel de Vienne, que nous avons reconstitué dans son ensemble avec deux photographies de M. Durand, arrangées en un seul dessin, peut lui faire pendant. Ici, nous sommes en pleine Renaissance ; non pas celle de François Ier, dont la maison où naquit La Boëtie offre un spécimen pittoresque sinon très artistique, mais celle qui commence à la mort de ce prince pour se transformer à l'avènement d'Henri IV, et même un peu plus tôt. Du reste, tout n'est pas, dans cette élégante maison, du même temps, et, bien que la plus grande partie soit du style de la seconde Renaissance, l'œil le moins exercé reconnaîtra, dans les murs du rez-de-chaussée, des ogives du pur moyen âge, bouchées en maçonnerie et qui prouvent que le constructeur du XVIe siècle utilisa, autant que possible, ce qui restait de bon dans les bâtiments anciens. Je crois même reconnaître dans les moulures prismatiques de quelques fenêtres du premier et du second étage, et dans les bases de ces moulures, un caractère antérieur au style d'architecture de François Ier. Mais l'ensemble de la construction, il serait plus juste de dire du *remaniement*, n'en est pas moins du temps d'Henri II. Ainsi, la porte d'entrée, le troisième et le quatrième étage, la tourelle en encorbellement, le pan coupé sur lequel elle s'appuie, la ravissante façade du pignon, et celle de l'hôtel sur la rue opposée à l'entrée principale (1), tout cela appartient à la seconde Renaissance et est l'œuvre d'un même architecte. Le personnage sarladais qui appropria ainsi à son usage deux ou trois vieilles maisons, tant bien que mal soudées ensemble, voulait être grandement logé, mais ne se souciait guère d'une distri-

(1) On découvre souvent dans les photographies des détails qu'un examen, parfois trop sommaire des édifices, n'avait pas permis d'apercevoir. C'est ainsi que, dans les excellentes épreuves de M. Charles Durand, je vois, sur les toitures de cette façade, un petit tuyau de cheminée, en forme de lanternon conique supporté par de minces colonnettes, qui doit dater tout au moins du XIVe siècle. En Périgord, il en existe d'analogues à Lisle, à Brantôme, à Corgnac et vraisemblablement dans d'autres localités. A Sarlat, ce tuyau de cheminée prouve qu'on avait tenu, en bâtissant l'hôtel, à utiliser le plus possible les constructions antérieures.

Digitized by Google

bution régulière. Le côté artistique de l'architecture le préoccupait plus que la parfaite symétrie du plan et, au fait, il avait bien raison, la maison n'en était pas moins charmante, pour avoir force défauts de distribution.

Nous tenons à signaler le talent très réel du maître, inconnu malheureusement, qui présida à la construction. Il appartenait à une école qui n'avait certes rien de provincial et si, comme il nous serait agréable de le penser, il était du Périgord, à coup sûr il avait étudié dans les grands centres artistiques : à Paris ou à Toulouse. On trouve dans les hôtels de la Renaissance toulousaine bien des motifs d'architecture, bien des recherches de construction qui ont pu inspirer l'architecte de Sarlat, et dans les moulures et les colonnettes encadrant les fenêtres géminées du pignon un art consommé, digne des plus grands maîtres parisiens.

A l'intérieur, que nous n'avons visité qu'imparfaitement, il n'y a, sauf erreur ou omission, que l'escalier et la cheminée de la grande salle qui méritent d'être signalés. Cette cheminée, seule chose vraiment artistique que nous ayons remarquée, se compose d'un manteau, simplement décoré de triglyphes, supporté par deux colonnes d'ordre toscan et couronné, aux deux tiers de sa hauteur, par une large corniche à moulures. C'est sur cette sorte d'entablement que le sculpteur a montré son savoir-faire. Au milieu, un cerf couché, le corps de profil, la tête de face, porte à son cou un cartouche armorié. A droite et à gauche, deux chiens courants avec des écussons à leur cou, dont l'un aboie et l'autre cherche une piste, complètent cette scène cynégétique, cet hallali essentiellement pacifique, car le cerf n'en paraît point ému. Ces trois animaux, de grandeur naturelle, exécutés presque en ronde bosse, sont merveilleusement modelés et nos *animaliers* modernes ne font pas mieux. Un paysage, figuré par des arbres en bas-relief chargés de fruits, fait le fond du tableau, qu'encadrent de chaque côté de courts pilastres cannelés et que surmonte une corniche décorée d'oves, terminée à ses deux extrémités par des volutes de chapiteaux ioniques. Le cerf, sculpté en belle pierre, comme le reste de la cheminée, a sur la tête une vraie ramure, trophée proba-

Digitized by Google

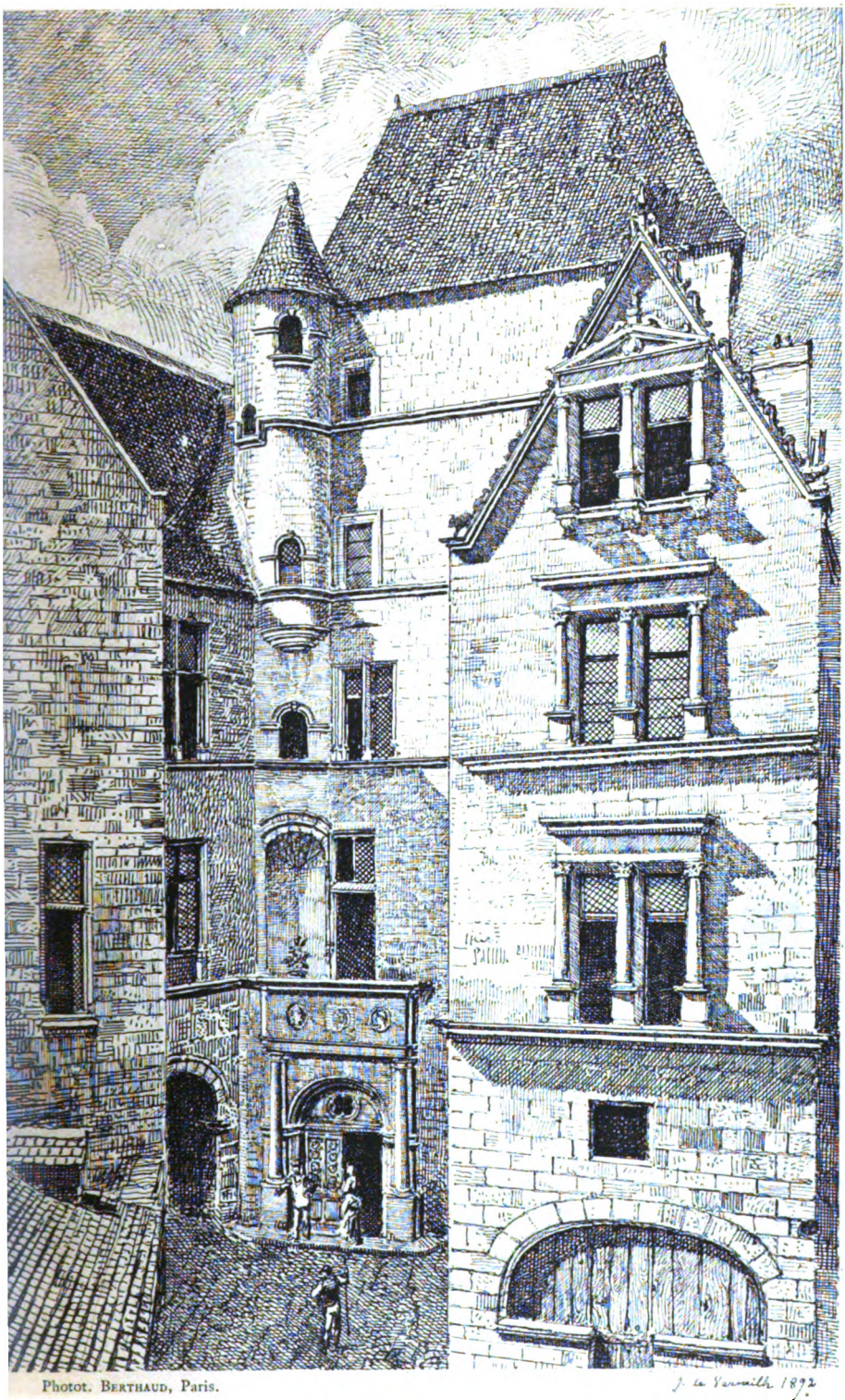

Photot. BERTHAUD, Paris.

J. le Vavasseur 1892

HOTEL DE VIENNE A SARLAT

Digitized by Google

Digitized by Google

ble de chasse à courre, dont le gentilhomme sarladais, qui éleva l'hôtel, ne fut pas fâché de transmettre le souvenir à la postérité. Je crois que les forêts sarladaises auraient de la peine à en fournir de pareils aujourd'hui.

Quelles étaient les armes peintes dans le principe aux colliers des chiens et du cerf? Ce serait une précieuse indication pour retrouver le nom du fondateur de l'hôtel. Le propriétaire actuel, M. le marquis de Maleville, trouvant la place libre, car les écussons n'étaient pas sculptés en relief, y a fait peindre les siennes (d'azur à trois molettes d'éperon d'or) en restaurant l'hôtel acheté par lui, il y a une trentaine d'années.

Cette cheminée, au cerf sculpté et blasonné, très originale et d'un beau travail, n'était pas la seule de ce genre en Sarladais. Je dois à l'obligeance de M. le vicomte de Gérard la photographie de celle qui orne le salon du château du Claud, situé à quatre lieues de Sarlat, bâti au XVIe siècle par la famille d'Anglars et appartenant à M. de Génis. C'est incontestablement le même ciseau qui tailla ces deux cheminées. Même modelé savant des animaux, mêmes pilastres, mêmes cannelures, mêmes rangées d'oves terminées par des volutes ioniques; ce n'est pas tout-à-fait disposé de la même façon, mais les motifs d'ornementation sont identiques. La différence, c'est que, au Claud, le cerf à ramure naturelle est debout, qu'il n'y a pas de chiens et que la cheminée est flanquée de deux panneaux continuant sa décoration et portant l'un et l'autre non des cerfs, mais des biches couchées. Comme à Sarlat, les cerfs du Claud se détachent sur des fonds de paysage sculptés d'arbres et de fleurs, et les animaux portent au cou des cartouches armoriés, dont la forme échancrée et recroquevillée dénote le milieu du XVIe siècle.

Il serait difficile de dire, les documents écrits faisant défaut, par quel artiste, venu de loin probablement, furent exécutées ces deux cheminées et par laquelle il commença. Cela n'a pas grande importance. Ce qui est plus que probable, c'est que ce sculpteur n'était pas du pays où, en dehors de ces deux cheminées, il n'existe rien qui leur ressemble. Au

Digitized by Google

moyen âge et à la Renaissance, il y avait des artistes nomades qui couraient le monde, offrant leurs services à qui était disposé à les accepter et à les rémunérer. C'est ainsi que peuvent s'expliquer certains portails de cathédrales, certains détails de sculpture qui détonnent par leur perfection même avec les édifices dont ils font partie. Depuis le XVIe siècle, particulièrement à la fin du XVIIe, des peintres, souvent d'un réel talent, plus souvent encore médiocres, allaient de ville en ville, de château en château, peignant des portraits, des dessus de porte, des plafonds, tout ce qui « concernait leur état ». En Périgord, il en a dû passer à peu près à toutes les époques, et mes contemporains se souviennent encore de ces peintres italiens qui, il y a quarante ou cinquante ans, inondèrent le pays de croûtes sans autre mérite que celui de la ressemblance. Les photographes ambulants ont remplacé ces artistes nomades et coûtent encore moins cher.

Je demande grâce pour cette digression, et je reviens à l'hôtel de Vienne. Ce n'est pas pour faire remarquer encore l'élégance et la correction des fenêtres géminées du pignon, des entrelacs qui décorent ses rampants en guise de choux, ni le désir évident qu'a eu l'architecte, en s'inspirant de la maison de La Boëtie, de faire une œuvre bien autrement artistique et correcte en un style différent. Non, en voilà déjà trop pour la partie architecturale. Ce que je voudrais démontrer, c'est que le président de Vienne, dont l'hôtel a, paraît-il, porté le nom pendant un certain temps, est absolument étranger à sa construction. M. le vicomte de Gérard, qui a eu la bonne fortune de découvrir cette illustration sarladaise, et de reconstituer, à force d'ingénieuses recherches, la vie, encore obscure en certains points, de ce personnage important, établit d'une façon positive qu'il naquit en 1557 et mourut en 1608. Or, c'est précisément au moment de sa naissance, c'est-à-dire de 1550 à 1560, que dut être construit l'hôtel. Du moins les caractères de son architecture et de son ornementation lui assignent *archéologiquement* cette date, à quelques années près. Et j'ajoute que, *historiquement*, on ne dut guère se mettre en frais de constructions, à Sarlat, de 1560 à la fin du XVIe siècle, les guerres reli-

Digitized by Google

gieuses, les sièges, les maladies et la misère qui en résultèrent excluant toute envie et tout moyen de bâtir chez les habitants dans de pareilles conditions.

Je regrette, pour mon compte, de ne pouvoir attribuer cette belle demeure à ce président qui, des rangs les plus humbles de la société, s'éleva à une si haute fortune. Un instant, j'avais cru, le supposant contemporain de La Boëtie, qu'il avait, une fois parvenu aux honneurs et à la richesse, bâti cet hôtel dans sa ville natale, et qu'en souvenir de ses débuts, il avait tenu à respecter, dans le pignon sur la rue, la modeste boutique paternelle. Cela me paraissait beau et rare ; mais il en faut rabattre. Ce n'est pas Jean de Vienne qui a élevé cet hôtel. Il est probable qu'il l'avait acheté dans les dernières années du XVIe siècle, bien qu'on n'ait encore rien trouvé dans les archives sarladaises de relatif à cette acquisition ; probable encore qu'il l'avait donné à sa sœur, mariée à M. de Vayssière, procureur du roi au présidial de Sarlat. Toujours est-il que la fille de ce dernier, Bertrande de Vayssière, épousa, en 1610, un gentilhomme du Quercy, François de Brons, lui porta en dot l'hôtel et qu'à partir de cette époque, pendant près de 250 ans, ses descendants l'ont possédé sans interruption. Il serait donc plus juste de l'appeler l'hôtel de Brons, nom qu'il porta deux siècles durant, que de lui faire reprendre le nom du président de Vienne, qui le posséda sans doute, n'y mit peut-être les pieds de sa vie et serait encore inconnu à Sarlat, sans l'intéressante et savante étude que M. de Gérard lui consacre dans ce numéro de notre *Bulletin archéologique*. Mais c'est affaire aux Sarladais, de baptiser définitivement cette belle demeure; nous n'avons, nous, qu'à la faire connaître et à l'admirer.

B^on^ DE VERNEILH.

Digitized by Google

UN SARLADAIS INCONNU,

LE PRÉSIDENT DE VIENNE

1557-1608.

Jean de Vienne, dont je vais tâcher de raconter ici la singulière existence, est un inconnu. La fortune ne cessa de lui sourire et de le combler ; l'histoire, cependant, peut-être injuste, a jeté sur son nom le voile de l'oubli. On pourrait en rechercher les causes ; elles n'échapperont pas au lecteur. Les familles d'ailleurs, ainsi que les fortunes, sont d'autant plus fragiles et passagères, qu'elles surgissent plus soudainement, sans transitions, manquant des apports réguliers de générations successives. C'est une loi sociale dont nous allons trouver ici la confirmation, avec ce phénomène, si souvent constaté, de l'absence, en pareil cas, de mâles pour perpétuer un foyer, trop rapidement élevé. Les météores, qui traversent le ciel, éblouissent par l'étrange vivacité de leur éclat, mais ne laissent derrière eux qu'une trace éphémère de leur passage (1).

Que reste-t-il à Sarlat, rappelant Jean de Vienne? Une ruelle qui porte son nom, un vieil hôtel qui ne le porte plus. La ruelle, j'ai dû la chercher longtemps dans un quartier perdu ; j'y ai passé une fois, ce sera peut-être la dernière. En vain, ferait-on appel aux plus vieux souvenirs ? Personne ne sait à qui ou à quoi, homme ou cité, la rue de Vienne doit son nom. Par contre, le vieil hôtel de Vienne se dresse encore fièrement, trop rajeuni malheureusement ; c'est un

(1) Est-il besoin de faire remarquer, au début de ce travail, qu'aucun lien ne rattache le personnage dont il s'agit ici à la famille de Vienne qui habite le Sarladais? Le nom patronymique de celle-ci, originaire de Versailles, est Couturier de Vienne. Jean de Vienne ne laissa pas d'ailleurs de postérité masculine.

Digitized by Google

des beaux monuments de Sarlat, riche encore en vieux débris d'une prospérité disparue avec l'activité féconde de la vie provinciale. Son nom, il est vrai, n'a pas tardé à faire place à celui de nouveaux possesseurs; depuis près de trois siècles, on ne connait plus l'hôtel de Vienne; mais l'artiste s'arrête volontiers devant le pignon de l'hôtel de Brons (1), et s'empresse d'entrer pour admirer son élégant escalier, sa gracieuse cheminée. Ironie du destin! Jean de Vienne ne put même attacher son souvenir à ce monument. D'un bon style, malgré son manque d'unité et ses dates diverses, d'une ordonnance originale et sobre, bien construite, cette belle demeure patricienne contraste avec les constructions contemporaines (2); c'est ce caractère d'opulence et de bon goût, remarquable dans une ville ruinée

---

(1) Après la mort du président de Vienne, cet hôtel devint la propriété de François de Brons, écuyer, seigneur de la Cour et la Romiguière, gentilhomme du Quercy, fixé à Sarlat par son mariage, vers 1610, avec Bertrandine de Vayssières. Celle-ci était nièce de Jean de Vienne, fille d'Antoine de Vayssières, procureur du roi, puis lieutenant assesseur au Sénéchal de Sarlat, et de Bertrandine de Vienne. L'hôtel, en changeant de mains et de nom, ne sortit donc pas de la famille. Il appartient actuellement au marquis de Maleville, dont le père l'acquit, vers 1860, du vicomte de Brons.

(2) Le joli dessin de M. de Verneilh donnera au lecteur une idée parfaite, bien que partielle, de cet intéressant monument. Je dois dire ici que je ne puis partager l'opinion entière de l'éminent archéologue sur la date de l'édification de celui-ci. Sans entrer dans de longues considérations, voici les points qui, pour moi, se rapprochent le plus de la vérité : 1° l'hôtel, dans son ensemble, est du milieu du XVI° siècle, par conséquent antérieur à Jean de Vienne. C'est le cas, notamment, de l'escalier, malheureusement incomplet, de l'étage supérieur et des voûtes qui le terminaient ; 2° le pignon est postérieur, sinon comme dessin et comme style, du moins comme exécution. Il doit être contemporain de Jean de Vienne et construit par lui. Les raisons de cette attribution sont les suivantes : le pignon est plaqué à la construction primitive. Les signes matériels de cette application sont évidents à gauche et à droite de l'aile qui est terminée par le pignon. Si les lignes de celui-ci sont belles et simples, l'exécution laisse à désirer ; on ne retrouve pas là cette habileté de main qui caractérise la décoration du milieu du XVI° siècle. Les rampants, notamment, sont lourds de dessin, encore plus lourds d'interprétation et sentent autant le XVII° siècle que le XVI° ; 3° enfin, la cheminée au

Digitized by Google

par un demi-siècle de guerres civiles, qui a excité ma curiosité, m'a poussé à scruter le passé, à chercher quel fut ce Jean de Vienne qui la posséda. C'est ainsi que je suis arrivé, non sans labeur, je l'avoue, à exhumer cette curieuse figure, à reconstituer cette singulière existence (1).

J'ai cru, d'abord, n'avoir à faire que la sèche biographie d'un administrateur distingué, arrivé à la richesse, chose fréquente, même sous Henri IV. C'est un véritable roman qui se déroule, tellement sont étranges et imprévues sa destinée et celle de ses enfants. Pourquoi faut-il que les documents soient si clairsemés ? C'est à croire que des mains intéressées ont voulu ensevelir à tout jamais sa mémoire ! Ceci expliquera, et je tiens à le dire tout d'abord, la forme hypothétique que j'ai dû prendre souvent. Je n'avais pas le choix des moyens pour rattacher entre eux les divers éléments certains que j'ai pu utiliser, mais je crois, toutefois, ne m'être pas sensiblement éloigné de la vérité, en allant ainsi du connu à l'inconnu.

I

Jean de Vienne naquit en plein Périgord Noir, à Sarlat, au mois de juin 1557. Cette date nous est donnée par son épitaphe.

---

cerf a été ajoutée après coup. C'est une œuvre indépendante de la construction et de la réparation. Elle est de la même main que la belle cheminée du château du Claud, et, comme celle-ci, doit sortir du ciseau d'ouvriers spécialistes, de passage, circulant en province, avec un nombre restreint de modèles qu'ils proposaient au choix des riches particuliers désireux de faire décorer leurs demeures.

En résumé, à mon sens, Jean de Vienne a acquis l'hôtel de Sarlat déjà édifié. Il y a ajouté le joli pignon et la cheminée. Si l'on ne peut pas lui faire honneur de la construction, on peut du moins lui attribuer le mérite de l'avoir complété et décoré.

(1) Une des rares mentions relatives à Jean de Vienne est ainsi conçue : « En 17.. (*sic*), M. de Vienne, qui occupe une place considérable dans les finances. — Il est de Sarlat. » (Bibl. nat. Fonds Périgord, vol. 18, p. 35.) Cette note est de Prunis ou de Leydet. Or, il y avait près de deux siècles que Jean de Vienne était mort !

Digitized by Google

S'il y passa les premières années de sa vie, il y fut témoin, peut-être acteur des luttes meurtrières qu'y soutinrent contre les huguenots, avec une énergie incomparable et non sans éclat, les catholiques ses compatriotes. Il n'était qu'un enfant, il est vrai, lors de l'assaut infructueux que livra Duras en 1562, mais déjà adolescent, il put ressentir, en 1574, toute l'horreur de la sanglante occupation calviniste et partager la joie publique, lors de l'expulsion du trop fameux capitaine Vivant. Arrivé à l'âge d'homme, pourquoi n'aurait-il pas pris sa part dans l'héroïque et victorieuse défense de Sarlat contre le vicomte de Turenne en 1587 ?

De tels souvenirs, autant que les liens du sang, attachent au sol natal. Nous verrons de Vienne, arrivé aux honneurs, se glorifier, jusque dans sa tombe, de son origine sarladaise. Trop intelligent pour oublier son berceau, parce qu'il fut humble, il aimera à y revenir; glorieux du rang qu'il aura conquis, il formera sans doute le projet de venir y terminer, dans le repos, sa vie laborieuse.

Si Jean de Vienne arrive très haut, il part de très bas. C'est hors de doute. Son père, dont le nom reste inconnu, n'appartenait pas à la bourgeoisie si fière et si justement considérée de la petite capitale du Périgord Noir. Les Vienne ne paraissent jamais, ni dans le personnel du consulat et de la jurade, ni dans celui des diverses juridictions dont Sarlat fut le siège. Cette famille, nombreuse d'ailleurs, probablement d'origine étrangère au Périgord, paraît confinée dans le petit négoce de détail, ou dans l'industrie la plus infime. C'est ce que l'on peut déduire des registres paroissiaux d'état-civil, presque contemporains de celui qui nous occupe (1).

---

(1) Abraham Vienne, né en 1599, menuisier et confrère de sainte Anne en 1629, mort en 1659 ; autre Abraham Vienne, qui épouse, en 1658, Catherine Compte; autre Abraham Vienne, marchand grossier, qui épouse, en 1662, Françoise Montméja; autre Abraham Vienne, en 1644. Celui-ci, il est vrai, occupe une situation plus relevée depuis 1607. Nous le trouvons, à ces deux dates, commissaire ordinaire des salpêtres de France (Minutes Daussel). Si on ajoute l'Abraham Vienne, marchand, mêlé aux affaires de Jean de Vienne

Digitized by Google

Pour entrer dans le monde, Jean de Vienne n'eut donc ni famille, ni appuis; mais les temps troublés, quels qu'ils soient, favorisent singulièrement les ascensions les plus imprévues; notre Sarladais saura bien découvrir l'échelon par lequel il commencera la sienne.

Intelligent, souple, intrigant, confiant en lui et en sa bonne étoile, il le fut; de l'entregent, il en eut, et beaucoup! De l'esprit, c'est hors de doute. « L'esprit ne courait-il pas les rues à Sarlat » du temps qu'il y avait encore des Sarladais à Sarlat? Le vieux proverbe l'affirme du moins. Séduisant, ce qui ne gâte rien, il nous le prouvera. C'est armé de la sorte qu'il entreprend la lutte pour la vie.

Qui lui mit le pied à l'étrier? Je l'ignore. Il commença toutefois par d'humbles fonctions. Fut-il « torche-cul de mule, » comme l'affirme cette mauvaise langue de L'Estoile? Pourquoi pas? Il n'y a point de sot métier. Ne cherchons pas quel fut son premier protecteur. Ce serait peine perdue. S'attacha-t-il à quelqu'un de ces aventureux gentilshommes périgourdins, aussi braves qu'entreprenants, au caractère indiscipliné, que de Thou signale comme le ferment de tous les mouvements politiques de son temps? A un parlementaire

---

en 1597 et années suivantes, voilà cinq membres de cette famille, dans l'espaec d'un demi-siècle, portant ce singulier prénom, absolument inusité en Sarladais, d'une saveur judaïque caractérisée. Peut-être avaient-ils tout simplement une origine protestante? Antoine Vienne est cordonnier en 1659; Bernard Vienne l'était en 1653, lorsqu'il mourut. Quelques-uns, mais rarement, se qualifient bourgeois. Jean de Vienne, né en 1581, mort en 1653. Peut-être faut-il l'identifier avec Jean de Vienne, marchand grossier et bourgeois en 1643; Jean de Vienne, sieur de Coudournat et bourgeois, qui épouse, en 1661, Mondane Delage; Guillaume Vienne, sous-prieur des pénitents bleus, mort en 1672; Géraud Vienne, procureur-syndic de Sarlat, en 1699.

Parmi les filles, je ne signalerai qu'Elisabeth, marraine, en 1643, d'autre Elisabeth de Vienne, qui épousa, vers 1660, Mathurin Labouyssière, maître chirurgien; Angélique de Vienne, femme de Jean Vaussanges, apothicaire, en 1645. On remarquera que ces prénoms sont précisément ceux des deux filles de Jean de Vienne qui nous occupe, et qu'une fille de François de Brons, seigneur de la Romiguière, arrière-petite-fille de Bertrande de Vienne, s'appela aussi Angélique.

Digitized by Google

ou à un prélat ? Ou bien quelque influence féminine mit-elle à sa disposition la baguette d'or qui entr'ouvre la porte de la fortune ? Ce qui est certain, c'est que cette porte entrebâillée, il saura bien l'ouvrir à deux battants et escalader, avec une aisance qui tient du prodige, tous les degrés des honneurs.

Dès avant 1590, il est déjà quelqu'un, puisqu'à cette date il résigne à Jacques Pichon l'office de président trésorier de France qu'il occupe à Bordeaux (1). Ambitieux, Bordeaux ne lui suffit pas, c'est un théâtre trop modeste pour son intelligence, un champ trop restreint pour le jeu savant de ses intrigues. Il se sent appelé à de plus hautes destinées. A Paris, il y a le roi, la cour, sources des honneurs et de la fortune ; il veut aller puiser à ces sources. L'esprit souple, la conscience facile, il sera bientôt naturalisé Parisien ; courtisan, il l'est déjà, bien certainement.

Un secrétaire du roi près la grande chancellerie de France, Nicolas de Lintot, lui résigne sa charge, dont il prend possession le 23 juin 1590 (2). De Vienne avait 33 ans !

Par cette charge, acquise à beaux deniers venus, je ne sais d'où, le voilà, du coup, membre du grand collège des 54, noble de quatre races, et un pied dans la cour. Il tâchera de ne pas faire trop longtemps antichambre. Le plus difficile est fait ; une occasion, et Dieu sait s'il en naît pour qui les cherche ! il saura bien avancer sa fortune.

Cette occasion se présenta ; quatre ans plus tard, nous le trouvons intendant et contrôleur général des finances de France. C'est, on l'avouera, bien marcher. Un document qui nous permet de constater cette fonction nouvelle a l'avantage de confirmer en même temps son origine sarladaise.

« Saichent tous, que, en la ville et cité de Sarlat, en Périgord... le 1er du moys de septembre 1595...., a esté présenté noble homme monsieur Me Jehan de Vienne, conseiller du Roy, intendant et

(1) Inventaire des Archives nationales. — Arrêts du Conseil d'Etat sous Henri IV. T. I, p. 305, n° 4,657.

(2) Tassereau. — *Histoire de la Chancellerie*, 1710, t. I, p. 241.

Digitized by Google

controlleur général des finances, lequel a constitué son procureur Me Anthoine de Vayssière, advocat au siège de Sarlat, son beau-frère (1), auquel il a donné pouvoir..... (de gérer ses affaires.) — Présents : Habram Vienne, marchand, et Pierre Rodes.

Signé : DE VIENNE, VIENE, RODES, DAUSSEL, *notaire royal* (2).

La nomination de Vienne, comme intendant et contrôleur général des finances, remonte à l'année précédente, 1594. Elle suivit immédiatement la mort de François d'O, surintendant des finances, dont Henri IV supprima la charge. François d'O avait tous les vices, sans aucune vertu; concussionnaire, prodigue, il étalait un luxe scandaleux, jusqu'à faire servir à ses soupers des tourtes de musc et d'ambre qui lui coûtaient 25 écus! Etait-ce bon ? J'en doute. Mais c'était cher. Le roi avait donc d'assez bonnes raisons pour changer d'organisation. Il crut mieux faire en établissant un nouveau conseil des finances, et ne fit que « tomber de fièvre en chaud-mal. »

« En ce temps-là (1594), dit un mémoire, le conseil du Roi, « outre » Mrs le duc de Nevers, le chancelier de Cheverny, de Bellièvre, de » Schomberg, de Sancy, Forget de Fresne, de la Grange le Roy et » le duc de Retz, » estoit chargé de huit intendants et controlleurs généraux des finances, assavoir, de Mrs Marcel, de Bussy, Guibert Desbarreaux, d'Incarville, Santeny, d'Attichy, de Vienne, et d'Hudicourt, et d'autant que le nombre estoit trop grand, fut ordonné qu'il n'y en auroit que quatre qui serviroient audict conseil et que les aultres seroient envoyez en province (3).

Les contrôleurs avaient pour fonctions de contrôler les quittances du trésorier de l'épargne et de tenir registre de toute la recette et de toute la dépense. Les diverses parties de l'administration étaient divisées entre les intendants (4).

---

(1) Antoine de Vayssières avait épousé Bertrandine, dite Tandine de Vienne.

(2) Archives de Gérard. Jean de Vienne signait en réalité : De Viene, comme son parent Abraham Viene. (Bibl. nat. Mss. Pièces originales. Vol. 2,986. Verbo Vienne.)

(3) Bibl. nat. Mss. Fr. 4,589, f° 26, v°.

(4) Jacques Brisson. — *Histoire financière de la France*, 1857, t. I, p. 34.

Digitized by Google

Comment notre Jean de Vienne arriva-t-il à cette situation considérable, à cette grasse prébende si enviée? Par son mérite? Sans doute, mais je ne répondrais pas qu'une autre influence n'ait pas eu sa part dans ce choix. Vers cette période de sa vie, on commence à percevoir autour de notre jeune ambitieux un vague parfum féminin, qui laisse soupçonner que notre gascon ne se fit pas faute de faire servir à ses bonnes fortunes politiques ses charmes personnels. Il s'était bien gardé de se marier! C'était son capital, à lui, le seul qu'il eut recueilli par héritage, car, de son patrimoine, dit L'Estoile, « il n'eut jamais deux sols vaillant. » Est-il téméraire de penser qu'il le plaça à gros intérêts, usuraires peut-être?

Mêlé aux finances et aux affaires publiques, dans le commerce de ceux qui servent de canal aux grâces fructueuses, les tentations ne lui manquèrent pas. De Vienne se laissa tenter. Il avait sa fortune à faire, il est vrai, ce qui n'est pas une excuse, mais s'il ne fit pas pis que ceux qui l'entouraient, il en fit trop pour la prospérité des finances de la France, assez pour lasser la patience d'Henri IV. Ne le voyons-nous pas, en 1597, mêlé personnellement à la capitulation de Troyes, accepter de la ville une indemnité qu'il prélève naturellement sur les fonds les plus liquides, sur ceux qui sont assignés pour l'entretien des armées? Pour le coup, le roi proteste et écrit, le 27 juillet, au Conseil d'Etat et des finances qu'il ne saurait trouver bon une pareille combinaison. On devine, sous une forme prudemment modérée, un blâme et un avertissement. Les intérêts du pays ne doivent-ils pas passer avant les profits des financiers? La caisse de l'Etat n'est pas assez riche pour qu'on se permette ces libertés! (1).

Depuis longtemps, d'ailleurs, Henri IV souffre du désordre financier, qui entrave à chaque instant son action. En 1596, il se plaint déjà à Rosny de l'âpreté au gain des membres

(1) *Documents inédits pour servir à l'Histoire de France, Correspondance d'Henri IV*, in-4°, 27 juillet 1597.

Digitized by Google

du nouveau Conseil des finances, de leur largesse, lorsqu'il s'agit d'emplir leurs poches, de leur parcimonie lorsqu'il faut fournir aux dépenses sacrées, aux dépenses militaires. Ces huit contrôleurs généraux (dont de Vienne) ont bien fait pis que leur devancier unique, le surintendant François d'O. Il ne peut souffrir que « les intendants le fassent mourir de » faim et qu'ils tiennent des tables friandes et bien servies; » que sa maison soit pleine de nécessités, et les leurs de ri- » chesses et d'opulence. » — « Je veux vous dire, lui écrit-il, » l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort » proche des ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel » je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse » endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pour- » points troués au coude, ma marmite est souvent renversée, » et depuis deux jours, je dîne et soupe chez les uns et chez » les autres; mes pourvoyeurs disent n'avoir point moyen de » m'en fournir.... Jugez si je mérite d'être traité ainsi! Ces » messieurs-là et cette effrénée quantité d'intendants qui se » sont fourrés avec eux, par compère et par commère, ont » bien augmenté ces grivelées, et mangeant le cochon » ensemble, consommé plus de 1,500,000 écus! » (1) Morceau respectable, certes, qui ne ferait pas mauvaise figure, même de nos jours. En 1596, il est vrai, les ressorts administratifs et financiers étaient faussés ou brisés. Henri IV en finissait avec la Ligue, et achevait de pousser hors de la France les Espagnols. Il allait au plus pressé. Mais s'il se heurtait à des résistances coupables, sa décision savait souvent en venir à bout et trouver des ressources. Le roi demande un jour à son Conseil une modeste somme de 800 écus, pour affaire urgente et reçoit un refus catégorique, sous prétexte que la caisse est vide. Peu de temps après, Rosny, chargé d'une inspection intéressée, inspecte si bien les coffres, malgré les résistances opiniâtres, qu'il fait main basse sur 500,000 écus qu'il y découvre et dont il donne décharge, au nom de

(1) Mémoires de Sully, *passim*. — Ed. Michaud, I, 230 et *passim*, Guizot, *Histoire de France*, III, 513, 515, et *sq*.

Digitized by Google

son maître (1). Celui-ci ne devait pas l'oublier; le Conseil des finances était condamné.

Quel merveilleux temps pour les ambitieux, à la conscience facile, dont la fortune était à édifier. De Vienne n'eut garde de s'oublier, et je crains bien que sa conscience ait sommeillé trop souvent. Ayant sa fortune à faire, il la fit largement, plantureusement.

Quels que soient les temps, l'homme est toujours pétri du même limon ; les circonstances semblables font naître les mêmes mœurs. La France avait alors, pour son bonheur, l'insigne fortune d'avoir à sa tête un roi, non seulement hardi soldat, éminent capitaine, mais aimant son pays, avant tout, avant lui-même. Malgré ses défauts, il a l'intelligence de son devoir de chef de peuple, et l'énergie de l'accomplir ; il connaît son entourage et saura s'en servir pour le bien public. Il ne tardera pas à porter le fer dans l'abcès qui épuise les forces de la nation. C'est Rosny, l'intègre conseiller, qui sera l'instrument aussi docile qu'énergique. « Je veux entreprendre, lui écrit-il, le 15 avril 1596, de réta-
» blir ce royaume en sa plus grande splendeur, et soulager
» mes pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfants
» (Dieu ne m'en ayant jusqu'à présent donné point d'autres),
» de tant de tailles, subsides, foules et oppressions dont ils
» me font journellement des plaintes. Vous me promettez,
» n'est-ce pas? d'être bon ménager, et que vous et moi nous
» couperons bras et jambes à *Madame Grivelée*, comme vous
» m'avez dit tant de fois que se pouvait faire. » (2)

« Madame Grivelée, » on l'a compris, personnifiait, sous la plume du roi, les profits illicites. Patronne très achalandée des « griveleurs officiels », Jean de Vienne, je le crains, fut un de ses trop nombreux clients.

Rosny les connaissait bien, d'ailleurs, ces conseillers du roi en son Conseil des finances ! Nommé par le roi, en 1595, pour en faire partie, sa position devient intenable. Devant

---

(1) Jacques Brisson, *Histoire financière*, 1857, t. I, p. 128.

(2) Mémoires de Sully, *sub anno*...

Digitized by Google

l'hostilité qui l'accueille, il se retire avec éclat, ne se sentant pas encore assez fort pour gagner la partie. Il est de nouveau nommé aux mêmes fonctions l'année suivante, avec la promesse de la surintendance. Entré dans la place, au mois d'octobre 1596, presque par escalade, non seulement il tiendra pied, cette fois, mais il ne tardera pas à s'imposer. C'est à la tête qu'il porte les premiers coups, au plus puissant, au plus influent de ses nouveaux collègues, à Sancy, qui se retire habilement à temps, sentant que le terrain cède sous ses pas. A peine débarrassé du chef, il pousse droit aux contrôleurs généraux. Le roi les révoque tous et supprime leurs charges, qu'il rembourse à 1,700 écus, plus une pension, pour leur fermer la bouche. Un seul contrôleur général suffira pour assurer le service, et ce ne sera aucun des huit anciens, mais bien « M. de Meaupou, maître des comptes, auquel M. de Rosny se fie beaucoup. » (1)

Le rêve avait été brillant, mais quel réveil pour notre Sarladais ! S'il eut toutefois sa part des 1,500,000 écus, dont parle Henri IV, et qui disparurent dans les poches de messieurs du Conseil, ses économies lui permirent d'attendre, sans trop souffrir, des jours meilleurs. Il n'attendit même pas longtemps. En présence de ce désastre, de cet effondrement de ses espérances, le danger fait tout risquer à de Vienne, et, la fortune lui restant fidèle, là où ses malheureux collègues se voient ruinés, lui, et lui seul, trouve moyen non seulement de ne pas se laisser écraser avec eux, mais encore de s'élever sur leurs ruines. Rosny ne veut plus qu'un contrôleur général, qu'il choisit parmi ses amis, Meaupou ; le roi lui en imposera un autre, de son autorité. Celui-là sera notre Sarladais, Jean de Vienne, réintégré, malgré l'opposition légitime du surintendant, « par l'ordre du Roy, à la recommandation de la duchesse de Beaufort. » (2)

---

(1) Bibl. nat., ms. 4,589, f° 96.

(2) Bibl. nat., ms. 4,589, f°s 27, 96. — Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort.

Digitized by Google

Certes, que les consciences délicates se scandalisent, c'est naturel ; mais, hélas, que ne fait-on pas, trop souvent et en tous temps, pour ressaisir les honneurs qui fuient, la fortune qui s'échappe ! Le contrôle général des finances ne valait-il pas la chaude protection, même intéressée, de « la Belle Gabrielle, » celle-ci fût-elle la maîtresse du roi ? de Vienne, du moins, fut de cet avis. Gabrielle d'Estrées jouait, d'ailleurs, à Rosny, son ennemi intime, un bien méchant tour, dont elle dut apprécier toute la saveur. Le roi, tout en faisant plaisir à sa maîtresse, n'était peut-être pas fâché, au fond, de mettre auprès du surintendant un contrôleur qui ne fût pas sa créature. La duchesse de Beaufort gardait un pied dans les finances, ce qui pouvait servir. De Vienne voyait grandir sa fortune consolidée. Tout le monde était content. Pour Rosny seul, le coup fut sensible. Il n'en garda pas toutefois rancune à de Vienne, ce qui fait l'éloge des deux.

Une hypothèse se présente d'elle-même, on en conviendra. Les documents sont forcément muets, il est vrai, mais ne semble-t-il pas que notre gascon, pour arriver ainsi d'emblée à éviter l'exécution méritée de ses collègues, bien plus, à profiter ainsi de leur malheur, malgré le tout puissant Rosny, devait être pour la duchesse de Beaufort quelque chose de plus qu'un simple solliciteur ? Habitué, par état, aux finances, à vivre sur le voisin, est-il téméraire de penser qu'il dut tenter quelque heureuse incursion sur le domaine privé de son maître, et qu'il sut se faire distinguer de la belle Gabrielle ? Celle-ci ne fut jamais très farouche, on le sait, pour les audacieux qui, beaux garçons, lui déclarèrent leur flamme ! La favorite n'avait pas fait vœu de fidélité à son souverain protecteur, et, mon Dieu ! quoi d'étonnant que notre Sarladais ait recueilli quelques miettes de la royale table ! Il devait être bien séduisant, puisque sa femme, nous le verrons, se laissa mourir de chagrin de sa mort. Ce qu'il y aurait de plus curieux dans l'histoire, c'est que précisément le nom de Rosny se trouve mêlé par la chronique galante à celui de Gabrielle d'Estrées, et ne serait-il pas piquant de voir le roi, naïf et confiant comme tant d'amoureux, pour plaire à sa maîtresse, imposer à un de ses

Digitized by Google

anciens rivaux, jadis aimé, maintenant haï, un autre de ses rivaux, préférés? Situation tellement humaine qu'elle dut être vraie. La comédie ne fut-elle pas ainsi réglée et jouée de la sorte?

De Vienne continue à monter, que ce soit par son mérite, que ce soit par l'influence de sa protectrice. La même année le trouve conseiller d'Etat, avec 2,000 livres de pension attribuée à cette fonction, qu'il cumule (1). L'année suivante, il commence à prendre la qualification de « messire ». Il est donc devenu chevalier. Nous connaissons ses exploits. C'est ce qui résulte de l'acte d'acquisition qu'il fit, le 21 novembre 1598, des domaines de la Giraigne et d'Argudel, dans la banlieue de Sarlat. Dans cet acte, il est représenté par Antoine Vayssières, son beau-frère, et Abraham Vienne, que nous avons déjà trouvés dans la procuration du 1er septembre 1595. Antoine Vayssières, alors simple avocat, est devenu procureur du roi en la cour sénéchale de Sarlat. Abraham Vienne est toujours qualifié marchand (2).

On dirait vraiment que toutes les malechances poursuivent Jean de Vienne, comme pour exciter le jeu de ses facultés et lui donner la satisfaction de rester maître du terrain dans la lutte à outrance qu'il soutient contre la fortune capricieuse; la duchesse de Beaufort meurt subitement, empoisonnée peut-être? Sera-t-il assez fort pour résister, seul, à l'envie, maintenant que sa protectrice a disparu? Prudent, il se hâtera de faire naître habilement de nouvelles sympathies utiles, et il deviendra l'intime de Catherine de Balzac d'Entraygues, marquise de Verneuil, qui a succédé à la duchesse de Beaufort dans la faveur du roi. Il commencera, avec la famille de celle-ci, et surtout avec Charles de Valois,

---

(1) Inventaire des Archives nationales. *Le Conseil d'Etat sous Henri IV*, t. I, p. 306, n° 4,664.

(2) Minutes Daussel. Je croirais volontiers que cet Abraham Vienne est le même que celui que l'on trouve qualifié commissaire ordinaire des saipêtres de France, en 1607 et 1644. Jean de Vienne devait bien sa protection à ce modeste parent, qui paraît s'être occupé régulièrement de ses affaires en Périgord. Cette hypothèse semble plausible.

Digitized by Google

depuis duc d'Angoulême, demi-frère de la nouvelle favorite, une intimité étroite, qui devait lui survivre, et se reporter, après sa mort, avec une fidélité et une constance remarquables, sur ses enfants. Nous en trouverons plus tard de touchantes preuves.

La fortune de Jean de Vienne monte toujours; la faveur royale l'accompagne. Il est nommé, deux ans plus tard, président à la Cour des Comptes de Paris, par lettres du 16 avril 1601 (1). La Cour ne se hâte pas, il est vrai, d'accueillir et d'installer son nouveau dignitaire, qu'elle paraît accepter sans enthousiasme. Henri IV écrit alors, l'année suivante, au chancelier de Bellièvre le billet autographe suivant :

« Monsieur le Chancelier,

» D'aultant qu'il importe pour mon service que Vienne soit promptement receu en ma Chambre des Comptes en l'estat et office de président en icelle...., mesmement avant mon esloignement de ces quartiers pour mon voyage de Blois, estant nécessaire près de moy et à ma suite, à cause du controlle général de mes finances, vous manderes le sieur président Tambonneau pour luy faire entendre, de ma part, que ma volonté est qu'il l'expédie promptement, ce qu'il fera sçavoir à ceulx de sa compaignie, à ce que ma volonté soit en cela suivie, lui fesant recognoistre comme il y va de mon service et du public que cela soit, et que c'est chose que j'ay à cœur et que j'affectionne. Sur ce, etc.

» Ce XII juillet, à Sainct-Germain en Laye.

» *Signé :* HENRY. »

C'est une véritable lettre de jussion, bien qu'adressée *motu proprio*. On remarquera, en effet, que cette lettre autographe n'est pas contresignée par un secrétaire d'Etat ou du cabinet (2).

---

(1) Bibl. nat., mss. Fonds Clairambaut, 788, 14 v°.

(2) *Correspondance d'Henri IV*, t. VIII, p. 841. — Musée britannique, n° 5,473, n° 48.

Digitized by Google

Pour entrer dans le monde, Jean de Vienne n'eut donc ni famille, ni appuis; mais les temps troublés, quels qu'ils soient, favorisent singulièrement les ascensions les plus imprévues; notre Sarladais saura bien découvrir l'échelon par lequel il commencera la sienne.

Intelligent, souple, intrigant, confiant en lui et en sa bonne étoile, il le fut; de l'entregent, il en eut, et beaucoup! De l'esprit, c'est hors de doute. « L'esprit ne courait-il pas les rues à Sarlat » du temps qu'il y avait encore des Sarladais à Sarlat? Le vieux proverbe l'affirme du moins. Séduisant, ce qui ne gâte rien, il nous le prouvera. C'est armé de la sorte qu'il entreprend la lutte pour la vie.

Qui lui mit le pied à l'étrier? Je l'ignore. Il commença toutefois par d'humbles fonctions. Fut-il « torche-cul de mule, » comme l'affirme cette mauvaise langue de L'Estoile? Pourquoi pas? Il n'y a point de sot métier. Ne cherchons pas quel fut son premier protecteur. Ce serait peine perdue. S'attacha-t-il à quelqu'un de ces aventureux gentilshommes périgourdins, aussi braves qu'entreprenants, au caractère indiscipliné, que de Thou signale comme le ferment de tous les mouvements politiques de son temps? A un parlementaire

---

en 1597 et années suivantes, voilà cinq membres de cette famille, dans l'espace d'un demi-siècle, portant ce singulier prénom, absolument inusité en Sarladais, d'une saveur judaïque caractérisée. Peut-être avaient-ils tout simplement une origine protestante? Antoine Vienne est cordonnier en 1659; Bernard Vienne l'était en 1653, lorsqu'il mourut. Quelques-uns, mais rarement, se qualifient bourgeois. Jean de Vienne, né en 1581, mort en 1653. Peut-être faut-il l'identifier avec Jean de Vienne, marchand grossier et bourgeois en 1643; Jean de Vienne, sieur de Coudournat et bourgeois, qui épouse, en 1661, Mondane Delage; Guillaume Vienne, sous-prieur des pénitents bleus, mort en 1672; Géraud Vienne, procureur-syndic de Sarlat, en 1699.

Parmi les filles, je ne signalerai qu'Elisabeth, marraine, en 1643, d'autre Elisabeth de Vienne, qui épousa, vers 1660, Mathurin Labouyssière, maître chirurgien; Angélique de Vienne, femme de Jean Vaussanges, apothicaire, en 1645. On remarquera que ces prénoms sont précisément ceux des deux filles de Jean de Vienne qui nous occupe, et qu'une fille de François de Brons, seigneur de la Romiguière, arrière-petite-fille de Bertrande de Vienne, s'appela aussi Angélique.

Digitized by Google

ou à un prélat ? Ou bien quelque influence féminine mit-elle à sa disposition la baguette d'or qui entr'ouvre la porte de la fortune ? Ce qui est certain, c'est que cette porte entrebâillée, il saura bien l'ouvrir à deux battants et escalader, avec une aisance qui tient du prodige, tous les degrés des honneurs.

Dès avant 1590, il est déjà quelqu'un, puisqu'à cette date il résigne à Jacques Pichon l'office de président trésorier de France qu'il occupe à Bordeaux (1). Ambitieux, Bordeaux ne lui suffit pas, c'est un théâtre trop modeste pour son intelligence, un champ trop restreint pour le jeu savant de ses intrigues. Il se sent appelé à de plus hautes destinées. A Paris, il y a le roi, la cour, sources des honneurs et de la fortune ; il veut aller puiser à ces sources. L'esprit souple, la conscience facile, il sera bientôt naturalisé Parisien ; courtisan, il l'est déjà, bien certainement.

Un secrétaire du roi près la grande chancellerie de France, Nicolas de Lintot, lui résigne sa charge, dont il prend possession le 23 juin 1590 (2). De Vienne avait 33 ans !

Par cette charge, acquise à beaux deniers venus, je ne sais d'où, le voilà, du coup, membre du grand collège des 54, noble de quatre races, et un pied dans la cour. Il tâchera de ne pas faire trop longtemps antichambre. Le plus difficile est fait ; une occasion, et Dieu sait s'il en naît pour qui les cherche ! il saura bien avancer sa fortune.

Cette occasion se présenta ; quatre ans plus tard, nous le trouvons intendant et contrôleur général des finances de France. C'est, on l'avouera, bien marcher. Un document qui nous permet de constater cette fonction nouvelle a l'avantage de confirmer en même temps son origine sarladaise.

« Saichent tous, que, en la ville et cité de Sarlat, en Périgord... le 1er du moys de septembre 1595...., a esté présenté noble homme monsieur Me Jehan de Vienne, conseiller du Roy, intendant et

(1) Inventaire des Archives nationales. — Arrêts du Conseil d'Etat sous Henri IV. T. I, p. 305, n° 4,657.

(2) Tassereau. — *Histoire de la Chancellerie*, 1710, t. I, p. 241.

Digitized by Google

Pour entrer dans le monde, Jean
[illegible] mais les temps
soient, favorisent singulièrement les
imprévues ; notre Sarladais saura bi
par lequel il commencera la sienne.

Intelligent, souple, intrigant, confi
étoile, il le fut ; de l'entregent, il e
l'esprit, c'est hors de doute. « L'es
rues à Sarlat » du temps qu'il y a
Sarlat ? Le vieux proverbe l'affir
qui ne gâte rien, il nous le prou
qu'il entreprend la lutte pour la

Qui lui mit le pied à l'étrie
toutefois par d'humbles fon
mule, » comme l'affirme cett
Pourquoi pas ? Il n'y a poi
pas quel fut son premier p
S'attacha-t-il à quelqu'un
périgourdins, aussi bra
indiscipliné, que de Th
les mouvements politi

---

en 1597 et années suivant
d'un demi-siècle, portan
d'une saveur judaïque
origine protestante ? A
l'était en 1653, lorsqu
bourgeois. Jean de
l'identifier avec Jean
Jean de Vienne, sieu
dane Delage ; Guill
en 1672 ; Géraud Vi

Parmi les filles,
Elisabeth de Vie
maître chirurgien
thicaire, en 1645.
deux filles de Jean
Brons, seigneur
opela a

Digitized by Google

a-t-il à cette situa-
ende si enviée? Par
épondrais pas qu'une
ns ce choix. Vers cette
rcevoir autour de notre
minin, qui laisse soup-
as faute de faire servir à
s charmes personnels. Il
C'était son capital, à lui, le
ge, car, de son patrimoine,
deux sols vaillant. » Est-il
plaça à gros intérêts, usuraires

ffaires publiques, dans le com-
de canal aux grâces fructueuses,
uèrent pas. De Vienne se laissa
à faire, il est vrai, ce qui n'est pas
fit pas pis que ceux qui l'entouraient,
rospérité des finances de la France,
tience d'Henri IV. Ne le voyons-nous
personnellement à la capitulation de
e la ville une indemnité qu'il prélève
es fonds les plus liquides, sur ceux qui
r l'entretien des armées? Pour le coup, le
crit, le 27 juillet, au Conseil d'Etat et des
e saurait trouver bon une pareille combi-
ine, sous une forme prudemment modérée, un
vertissement. Les intérêts du pays ne doivent-
r avant les profits des financiers? La caisse
est pas assez riche pour qu'on se permette ces
1).

longtemps, d'ailleurs, Henri IV souffre du désordre
, qui entrave à chaque instant son action. En 1596,
aint déjà à Rosny de l'âpreté au gain des membres

---

ments inédits pour servir à l'Histoire de France, Correspondance
in-4°, 27 juillet 1597.

Digitized by Google

La Cour s'incline et reçoit le serment de Jean de Vienne, le 3 septembre suivant 1602 (1).

Par cet ordre, d'une forme tout exceptionnelle, on voit que de Vienne est devenu un commensal du roi ; qu'il a su se rendre utile, indispensable peut-être. Il n'est plus question de résistance de la part de Sully, ni du passé qui est mort. La cour qu'il fit jadis « à madame Grivelée » est oubliée depuis longtemps ; elle a été remplacée par une plus savante, plus dangereuse même, mais surtout plus fructueuse, celle qu'il fait, en courtisan consommé, aux maîtresses du roi.

C'est vers cette époque de sa vie, que Jean de Vienne eut l'ambition de joindre à ses nombreux titres et qualités ceux de seigneur foncier. Déjà il avait, aux portes de Paris, à Conflans, une maison de campagne. Il avait l'honneur d'y recevoir de grands personnages ; la marquise de Verneuil et les siens ne dédaignaient point d'y prendre gîte (2).

Certainement, il avait acquis, restauré et complété, à ce moment, son joli hôtel de Sarlat, et l'on peut même supposer qu'il formait alors le projet, abandonné depuis, de venir s'y retirer un jour. C'est ce que l'on peut déduire des traces, trop peu nombreuses, de ses acquisitions dans son pays natal, et des affaires qu'il ne cessa d'y avoir.

---

(1) Bibl. nat. mss. Cabinet des Titres, vol. 319, f° 59. — *Armorial de la Chambre des Comptes*. Cabinet des Titres, vol. 967. f° 33. — La date de la lettre du roi n'est pas certaine. Les documents qui précèdent donnent bien la date de 1601 au serment du président. Mais il faut remarquer que ce ne sont pas là des documents officiels. La date de 1602 me paraît préférable et mieux expliquer l'ordre précis, formel, que la lettre du roi contient, inutile, ce semble-t-il, s'il n'y avait eu qu'un retard de trois mois apporté à sa réception de serment. Ce qui confirme cette façon de voir, ce qui prouve une certaine hésitation de la part de la Cour des Comptes à accepter Jean de Vienne, c'est le fait que celui-ci, chargé par le roi, en 1602, de faire la vérification des dettes que la ville de Metz aurait contractées pour son service, n'est pas qualifié président en la Chambre des Comptes, mais simplement conseiller d'Etat, intendant et contrôleur des finances. La lettre d'Henri IV à la ville de Metz, qui concerne cette mission, est du 26 janvier 1602. — (Documents inédits. *Correspondance d'Henri IV*, t. V, p. 538.)

(2) Mémoires de Bassompierre, édition de l'*Histoire de France*, t. I, p. 201.

Digitized by Google

Le 21 novembre 1598, Jean de Vienne achète d'Agnet de Bars, sieur de Pechsibot, et de Peyronne de Thimel, sa femme, la métairie de la Giragne, sise paroisse de Carsac, pour la somme de 2,000 livres, qu'il paie le 13 janvier suivant, par les mains de MM. Antoine de Vayssières, procureur du roi, son beau-frère, et de Abraham Vienne, marchand (1).

Le 17 novembre 1604, il achète de Galiot de la Caraulie, écuyer, et de Marguerite de Cosnac, sa mère, pour le prix de 200 livres tournois, un pré, contenant trois journaux ou environ, au territoire de Saint-Nicolas, confrontant au pré de Jean Gonet, conseiller au sénéchal, celui de Jeanne de Boyt, femme de Jean Grézel, avocat, et au ruisseau de Cuze. Antoine de Vayssières, son beau-frère, le représente, mais n'est qualifié qu'avocat. On le retrouve, en 1607, lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au sénéchal.

Le 13 juillet 1604, il afferme, moyennant 1,200 livres tournois par an, les places de maîtres-clercs des greffes civils, greffes des présentations de Sarlat et bastilles du ressort. Il en est propriétaire (2).

Le 19 octobre 1597, il donne quittance de 151 écus,

---

(1) En 1677, la Giragne appartenait aux de Brons, neveux de Jean de Vienne. (Minutes Lagrange.)

(2) A la mort de Jean de Vienne, la propriété de ces greffes passa à son beau-frère, comme il résulte de la pièce suivante que j'analyse :

« Le 3 avril 1619, procuration par Monsieur Me Antoine de Veyssières, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au siège de Sarlat, pris en qualité de père de ses enfants et de feue dlle Bertrandine de Vienne, sa femme, à M. Etienne Izac, procureur audit siège. — Objet : Comparaître devant NN. SS. les commissaires, députés par S. M. pour la revente de ses greffes, et exhiber les contrats de vente et engagement faits par S. M., à défunt messire Jean de Vienne, vivant, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, intendant et contrôleur général des finances, et président en sa Chambre des Comptes, des greffes des Mes clercs, petit scel et des présentations dudit siège de Sarlat. » — (Minutes Daussel.)

Digitized by Google

reliquat de plus grande somme, prêtée de la main à la main, à messire Jean de Losse, seigneur de Thonac, chevalier de l'ordre du Roi, et à Anne de Saint-Clar de Puymartin, sa femme.

Tels sont les rares documents relatifs aux affaires de Jean de Vienne, en Sarladais. Ses intérêts furent certainement plus considérables, aurait-il remis autrement une procuration de gestion à Antoine de Vayssières, son beau-frère, et celui-ci eût-il eu besoin de rendre officiellement ses comptes au tuteur des enfants du président? C'est ce qui eut lieu cependant. Le 15 septembre 1618, Antoine de Vayssières constitue son procureur Hélie de Vayssières, son frère, chirurgien (1), pour compter avec Me Jean-Jacques Dolu, conseiller d'Etat, de toutes sommes, par lui dues au sieur Dolu pris comme tuteur des enfants de feu messire Jean de Vienne.... et jurer que les paiements et frais contenus en sa déclaration ont été légitimement et valablement faits. (Daussel, notaire à Sarlat.)

Retenu à Paris par ses fonctions, ses intérêts, il ne manquait plus à de Vienne que d'avoir pignon sur rue, pour se donner des allures de grand seigneur. L'occasion se présenta de faire à la fois une belle acquisition et une superbe affaire, tout en rendant service au duc d'Angoulême, son ami, dont le beau-père, aux prises avec de graves embarras financiers, était sur le point d'être exécuté, à la requête de ses créanciers. Le duc Henri de Montmorency, pair et connétable de France, avait des dettes et ne les payait pas. Le jour vint où, à bout de ressources, il dut, pour liquider sa situation, vendre à la hâte ses immeubles. Le président de Vienne fut le sauveur. Le 20 mars 1603, par arrêt du Parlement, l'hôtel de Montmorency, appelé vulgairement le « Petit-Dampville, » fut décrété, sur la tête du connétable, à la requête de Catherine Dupuis, femme de Philippe de

(1) Dans d'autres documents, Hélie de Vayssières est qualifié chirurgien de l'artillerie de France.

Digitized by Google

Cressé. La mise à prix était fixée à 18,200 livres, que de Vienne consigna au greffe. Deux jours après, le 22 mars, par acte passé devant Haultserre et Debriquet, notaires au Châtelet, intervint entre le connétable et le président de Vienne, la vente de l'immeuble, moyennant le prix de 34,500 livres, sur laquelle somme le connétable reçut 10,500 livres comptant, le reliquat payable incontinent après l'adjudication. Au cas où celle-ci n'aurait pas lieu au profit de l'acquéreur, c'est-à-dire, sans doute, si elle dépassait 24,000 livres, le connétable s'engage à restituer les 10,500 livres données à-compte. Mais comme le président, peu sensible aux considérations de sentiment, ne saurait se contenter du simple engagement d'un connétable de France, peu solvable, il exige une garantie, et fait cautionner celui-ci, par le sieur Forestier, homme d'affaires et chargé de la procuration de Montmorency, et par Roch Lézot, sieur de Vaurois, contrôleur de l'audience en la chancellerie de Bretagne. Sous Henri IV, les choses ne se passaient guère autrement que de nos jours, et ce n'est pas seulement la Révolution qui a introduit l'égalité la plus démocratique dans les affaires d'argent. Le président resta propriétaire du Petit-Dampville, qui devint l'hôtel de Vienne. Il quitta la rue Sainte-Croix de la Bretonnerie qu'il habitait jusque-là. Voici la description de l'immeuble : « Deux corps d'hôtel et une grande cour entre deux, aux côtés de laquelle il y a deux galeries servant à aller de l'un à l'autre corps d'hôtel. Un d'eux appliqué à cuisine et écuries, un étage de chambres hautes et grenier. L'autre appliqué à rez-de-chaussée et salle, et un étage de chambres hautes ; caves au-dessous ; jardin derrière et grand jardin à côté, maison de jardinier. » Le gîte était, on le voit, assez confortable pour notre Sarladais. Le dossier relatif à cette acquisition mérite même une mention spéciale. Les pièces, en forme, sur parchemin, sont reliées en un élégant volume, habillé de vélin, décoré de filets dorés, et d'un motif au centre, aux petits fers, dans le genre des Eve. Des cordons de soie le ferment. Cette coquetterie élégante, pour de simples titres de propriété, n'étonne pas outre mesure, de la part de notre parvenu ; mais je voudrais pouvoir être certain

Digitized by Google

qu'il eut le même amour et le même respect pour les livres de sa bibliothèque, si toutefois il en eut (1).

L'hôtel de Vienne ne devait pas tarder à changer de mains. Quelques années plus tard, Marie de Vienne, marquise de Saveuse, et Elisabeth de Vienne, baronne de Bouteville, le vendirent aux dames de l'Annonciade, dites Annonciades Célestes ou Filles bleues, par acte du 9 avril 1626, reçu par Guyon et Bonot, notaires au Châtelet (2). Jean de Vienne l'avait acheté 34,500 livres. Ses filles le revendirent moyennant 5,587 livres de rentes pour un capital de 96,000 livres. L'affaire avait été fructueuse, on le voit, et je me doute que le connétable, aux abois, fut quelque peu jugulé. Notons, en passant, que l'on trouve mentionnée dans l'acte une fondation pieuse de 2,000 livres de rentes, rachetable à 32,000 livres, constituée par la marquise de Verneuil au profit des Filles bleues. Elles devaient, sans doute, prier Dieu pour sa conversion !

L'hôtel de Vienne était situé rue Culture-Ste-Catherine, aujourd'hui rue Sévigné. Il tenait, d'une part, à l'hôtel Carnavalet, d'autre part, à M. Molinier, s^r de Grosbois ; aboutissait, par devant, à la rue Culture-Ste-Catherine, par derrière, à la rue Payenne. Son emplacement occupait les n°s 25 et 27 de la rue de Sévigné et les n°s 4 et 6 de la rue Payenne, qui n'a pas changé de nom. Au n° 6 de la rue Payenne, on voit encore des vieux arbres qui furent de l'ancien jardin de l'hôtel. Celui-ci couvrait 1,164 toises de superficie, 4,656 mètres ou 46 ares et demi (3). C'était, pour la capitale et le quartier, presque un domaine. Rien ne subsiste de l'ancien hôtel, que quelques arbres du jardin, peut-être, le couvent de l'Annonciade ayant été naturellement dépecé à la Révolution, les hôtels qui le confrontaient sont encore debout. Carnavalet, tout le monde le connaît. L'hôtel Molinier mon-

(1) Archives nationales, S. 4,620. — Abbayes et communautés de femmes. — Annonciades.

(2) *Ibidem*, et, Lobineau, *Histoire de Paris*, II, 1,322.

(3) Archives nationales. S. 4,620.

Digitized by Google

tre encore sa porte du XVIIe siècle, surmontée d'un cartouche portant entrelacées les lettres A . M ., monogramme de son propriétaire originaire.

Fixé à Paris par cette acquisition, c'est à proximité de Paris qu'il chercha un domaine seigneurial dont la possession pût le faire prendre rang dans l'aristocratie de la capitale. Dès 1604, nous le trouvons seigneur baron de Mémillon, Plateaux (1), Bonneval (2), Meufves (3), Lolon (4), Dancy (5), Taillepied (6), Puygast (7).

Sauf Plateaux, dont la situation est restée inconnue pour moi, tous les noms qui précèdent, désignent des fiefs, dépendant de Mémillon, au pays chartrain. Mémillon (8) appartenait, à la fin du XVIe siècle, à Michel Forget, seigneur de Fresnes, membre du Conseil des finances en 1594, qui le vendit sans doute à Jean de Vienne, son collègue. C'était une seigneurie assez importante ; il ne reste rien du château (9).

Trop intelligent pour oublier son origine, ce ne fut pas, sans doute, sans dissimuler un sourire qu'il reçut, pour la première fois, dans son banc seigneurial, l'encens et le pain bénit, qu'il s'entendit recommander, au prône du dimanche, aux prières des assistants. Faisant un retour sur son passé, ce fut avec quelque vanité qu'il refit, par la pensée, la route accidentée parcourue par lui depuis le jour où, quelque vingt ans auparavant, il quittait Sarlat, bien petit compagnon, pauvre comme Job. Mais cette vision s'évanouit et nul, mieux que lui, j'en jurerais, n'aurait répondu aux souhaits

---

(1) Ainsi qualifié dans son épitaphe.

(2) Ainsi qualifié 1609. Bibl. nat., mss. *Pièces originales* 2,986. Acte du 27 novembre 1609. Parchemin.

(3, 4, 6, 7) Commune de Saint-Maur.

(5) Dancy, commune, canton de Bonneval, 431 habitants.

(8) Commune de Saint-Maur, canton de Bonneval, arrondissement de Châteaudun (Eure-et-Loir).

(9) Voir aux Archives départementales, Eure-et-Loir. E. 344, trois actes de réception de foi par Jean de Vienne, en 1606, Jean-Jacques Dolu, tuteur de ses enfants, en 1615, Charles Tiercelin, marquis de Saveuse, en 1633.

Digitized by Google

de bienvenue de ses vassaux, nul n'aurait eu plus de grâce majestueuse et plus de dignité. Il est si facile, pour certains, de prendre, avec habits nouveaux, nouveau langage et nouvelles habitudes.

Voilà donc de Vienne, au comble des honneurs, arrivé! Président de cour souveraine, conseiller d'Etat, grand seigneur, ayant hôtel à Paris, château et fief en province, courtisan heureux, dans la faveur du roi, dans les bonnes grâces de ses maîtresses.

Il avait voulu prudemment garder jusque-là sa liberté entière.

Le célibat facilite parfois les évolutions, et attire souvent les sourires de la fortune, qui est femme et changeante. Ce fut son cas. Mais, n'ayant plus rien à désirer, ayant épuisé tous les succès, il songea à se marier, avec le secret désir sans doute de fonder un foyer, une famille nouvelle dont il serait le premier ancêtre. Il avait 48 ans lorsqu'il demanda, en 1605 probablement, la main d'Elisabeth Dolu, dont la famille, de la grande bourgeoisie de Paris, puissante et riche, honorée de grandes charges, pouvait à la fois lui faire honneur et l'établir solidement dans le monde. Elisabeth Dolu, fille de François Dolu, président en la Cour des Comptes, était restée jeune, veuve de Antoine Guyot, seigneur des Charmeaux, aussi président aux Comptes; sa mère, Marie le Picart, était remariée à Christophe de Sève, premier président aux Aides, conseiller d'Etat; son frère, Jean-Jacques Dolu, était grand audiencier de France et conseiller d'Etat; son autre frère François, conseiller au Parlement; sa sœur Marie était alliée à Jacques Olier, seigneur de Verneuil et d'Ivoy, conseiller d'Etat, et devait avoir pour fils le saint abbé Olier, abbé de Pébrac, fondateur de Saint-Sulpice; l'autre sœur Barbe avait épousé Jean Vallier, maître des requêtes. Sa tante, Geneviève Dolu, était veuve de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur des Arches, conseiller d'Etat, président au Grand Conseil (1). La parenté était

(1) Bibliothèque nationale. Mss. *Pièces originales*. Vol. 1,009, f° 52.

Digitized by Google

tentante, flatteuse ; elle avait même une grande valeur pratique.

Ce mariage fut heureux. Deux filles naquirent coup sur coup et furent baptisées dans l'église Saint-Paul, Marie, le 8 février 1606, Elisabeth-Angélique, le 6 juillet 1607. Le rêve de fonder une famille nouvelle ne se réalisa pas. Elisabeth Dolu n'eut point de garçons (1).

Vte DE GÉRARD.

(A suivre.)

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON.

V. — Canton de Bussière-Badil.

(Suite.)

IV. — *Bussière-Badil.*

Actuellement chef-lieu du canton de ce nom, cette commune confine : au nord, à celle de Busserolles; à l'ouest, aux communes d'Ecuras, dont elle est séparée par la Tardoire, et d'Eymoutier-Ferrier (Charente); au sud, à la commune de Soudat et à celle d'Etouars ; enfin, à l'est, à la commune de Busserolles.

On y trouve les hameaux, villages et bourg ci-après : Le Trieux, moulin du Trieux, forge de La Plaine, sur la Tardoire; Le Pinier, Chez-Marot, Etapeau, Chez-Valette, moulin sur la Tardoire; Donet, La Jarthe, Jean-Faure, Les Granges, Tartoux, bourg de Bussière-Badil, avec moulin sur l'étang;

(1) *Ibid. Cabinet des titres*, vol. 765, p. 196 et 202. — Registres paroissiaux de Paris.

Digitized by Google

Le Genet, Chez-le-Rat, Montouleix, Chez-Joanny, Sabeyraud, Grand Poueix, Chez-Garenneau, La Tonnelle, Chez-Lage, les Petits-Bois, Froidefond, Chez-Jammot, Chez-la-Voisine, Fringalant, Haut-Pinlo, Pellegrenier, les Tuilières, Bas-Pinlo, Chez-Batard, Grand et Petit-Fonchy, Panivol, Chanediéras, la Bourgeade.

L'altitude des collines de la contrée varie entre 211 et 287 mètres au-dessus de la mer.

Sa population était de 240 âmes en 1365, pour 40 feux; de 1,019 au XVIIe siècle; de 1,227 en 1807; de 1,392 en 1852 et 1856; de 1,293 en 1861; de 1,316 en 1866; de 1322 en 1872; de 1,364 en 1876 et de 1,363 en 1881.

Relativement à ses institutions et au point de vue religieux, M. l'abbé Lecler a bien voulu nous transmettre les renseignements suivants :

« Bussière-Badil avec prieuré connu dès 1028, époque à laquelle et le 8 septembre s'y tint une assemblée composée du prieur de Saint-Michel de Cluse, diocèse de Turin, ordre de Saint-Benoît, et des bénédictins d'Angoulême et de Brantôme.

» Par bulle des ides d'avril 1216, le pape Innocent III confirme à l'abbé de Cluse le monastère de Buxeria, avec ses appartenances, dans le diocèse de Limoges. Cette bulle fut confirmée par une autre du 4 des calendes de mars 1245. (Ughel, Mabillon.)

» Ce prieuré était marqué aux décimes pour 772 livres.

» Patrons : la Nativité de la Sainte-Vierge et saint Angel, *alias* saint Michel.

» Les cures de Saint-Jean de Juller et de Saint-Michel-de-Fontenilles, diocèses de Poitiers et d'Angoulême, y étaient annexées en 1570.

» Les nominations étaient faites jadis par l'abbé de Saint-Michel-de-Cluse, 1562. Ce fut ensuite le roi de France en 1603, 1610.

» La paroisse avait pour patron la même sainte et saint Michel; 1,280 communiants; marquée aux décimes pour trente livres; le prieur y faisait les nominations.

» Quatre vicairies, marquées aux décimes pour 37 livres, avaient été fondées par Jean-Hélie de Colonges, proto-notaire du saint-siège, abbé de Dalon, et par acte du 4 septembre 1530, reçu La Jamme, notaire. Elles étaient appelées les Vicairies des Quatre-Chapelles et dédiées, la première, à la Sainte-Vierge; la deuxième, à saint Jean-Baptiste; la troisième, à saint Jacques, et la quatrième, à sainte Catherine; mais elles furent ré-

Digitized by Google

duites à une le 23 juin 1699, à cause de la modicité du revenu. Le prieur de Bussière-Badil conférait, les héritiers et les descendants de la famille du fondateur du nom et armes nommaient. Mais encore et par le décret d'union du 23 juin 1699, attendu qu'il ne paraissait personne de la famille de Colonges, à laquelle appartenait le droit de nomination, il fut ordonné que le prieur nommerait et que l'évêque confèrerait. Ledit prieur nomma, notamment, en 1699 et 1734. »

D'après Nadaud, Jean-Hélie de Colonges avait été nommé prieur de Bussière-Badil en 1481 ; le 25 septembre 1510, le roi de Navarre lui permit de faire bâtir une maison forte à Foilhade. Il acheta le fief de Belleville dans le même bourg, en 1514 ; par contrat du 4 septembre 1530, reçu Lajamme, il avait fondé quatre vicairies dans l'église de Bussière-Badil, et demandé à être enterré dans la chapelle de la Sainte-Vierge, qu'il a « nouvellement fait bâtir dans ladite église » (1),

---

(1) Voici à ce sujet, et au point de vue des mœurs de l'époque, de larges extraits du testament du 4 septembre 1530 :

Au nom de la Sainte Trinité, le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit. Amen.

Comme soit ainsy que fragellité humaine aucune fois empesche et trouble par la cogitation de la mort qu'on ne puisse duement pourvoir aux choses qui sont et que l'on doit faire pour ce, le souverain remède est que chascun ordonne et dispose de ses biens et choses quand le jugement de raison en lui a vigueur. Et pour ce, je, Jean-Élie de Collonge, prêtre prothonotaire audit siège apostolique, abbé commandataire des vénérables abbeyes de Dalon, ordre des Citeaux, diocèze de Limoges, de Tortoirac, ordre de Saint-Benoît, diocèze de Périgueux, prieur des prêtres conventuels de Bussière-Badilh, dudit ordre de Saint-Benoît, diocèze dudit Limoges, de Saint-Maurice de Montbron, ordre de Clugny, duché et diocèze d'Angoulmois, et chanoine prébandé ès église dudit Angoulême et Limoges, sein et en bon propos, par la grâce de Dieu, de corps et de pensée, et en ma bonne santé et ferme mémoire, étant, pensant, et entendant n'être choze plus certaine que la mort et choze plus incertaine que l'heure d'icelle, et pour cet effet, voulant et connaissant où le bon plaisir de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ les loix d'icelle mort inévitable par disposition testamentaire prévenir es dites chozes en droits que Dieu m'a donné, disposer et ordonner à celle fin..... je fais, ordonne et dispose mon testament dernier nuncupatif et ma dernière volonté en la forme et manière que s'ensuit ; et premièrement, muny du signe vénérable de la Sainte-Croix, signé en disant : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. Et comme ainsy soit que l'âme soit à préférer au corps, pauvre ma ditte âme recommande à notre souverain Créateur Rédempteur notre Seigneur Jésus-Christ et à la très précieuze et glorieuze Vierge Marie, à monseigneur saint Michel Arcange, à mes seigneurs saint Jean-Baptiste, saint Pierre,

Digitized by Google

après la mort dudit Jean, son co-adjuteur et neveu, Martial-Hélie de Colonges, nommé prieur et l'était encore en 1575. Ce dernier dut également fonder dans cette église une autre chapelle dédiée à saint Martial, laquelle fut réparée plus tard par François Ferrand de Fornel, écuyer, seigneur de Lascaux Bostison, en vertu de l'autorisation à lui donnée en 1607, par Jacques de Stuard, seigneur de Varaignes, qui lui accorda en même temps le droit d'y avoir tombeaux, ceinture et litres. Le seigneur du fief du Cousset y avait aussi une chapelle avec sa litre et ses tombeaux.

De l'ancienne abbaye et du prieuré qui lui a succédé vers

---

saint Paul, saint Jacques et à tous les saints et saintes de la gloire éternelle du Paradis; après tout corps catholique doit être donné sépulture éclésiastique, et pour ce à mon corps quand plaira à mon Dieu que j'aille de ce monde en l'autre, et mon âme de mondit corps sera séparée, élis sépulture et veux qu'il soit inhumé en l'église dudit lieu de Bussière-Badilh, par devant l'autel de Notre-Dame, et ce, en la sépulture que nouvellement j'ay commencé à faire faire.

Item, je veux, commande et ordonne que le jour de la sépulture et enterrement de mondit corps soit appellé, convoqué et assemblé le nombre de cinq cents prêtres chantant messes, au nom et révérence des cinq principales playes que notre Seigneur et Rédempteur souffrit quand fut crucifié et prit mort et passion, lesquels prêtres ayant à prier Dieu pour le salut et remède de mon âme, et de mes parents, amis et biens faiteurs trespassés; et que à un chascuns desdits prêtres soyent donnés et payés trois sols tournois.

Item, je veux et ordonne que le jour de l'enterrement.... soit donné et distribué pour Dieu en aumône aux pauvres de Dieu telle affluence de pain de vingt septiers de bled, et aussy à chascun desdits aisistants soit donné vingt liards jusque à la somme de trente livres tournois, en honneur des trente deniers que nôtre Sauveur et Rédempteur fut vendu; et vingt deniers à chascun pauvre là où sera plus besoin, et mètre en honneur des cinq principalles playes mortelles que nostre Sauveur et Rédempteur souffrit en l'arbre de la vraye croix, et jusques à la somme de dix livres tournois.

Item, je veux et ordonne que le jour de la quinzaine ou quarantaine après que mondit corps sera en sépulture en ladite église de Bussière-Badilh, soyent convoqués sept cents prêtres en l'honneur et révérence des sept joyes que la glorieuze Vierge Marie eue quand elle eut conçeu nôtre Rédempteur Jésus, son cher enfan, et que audit jour soit donné et distribué pour Dieu en aumône aux pauvres de Dieu autant de bled et d'argent comme ledit jour de mondit enterrement aux assistants ledit jour au service qui se fera en ladite église de Bussière-Badilh, et à chascun desdits prêtres trois sols.

Item, plus je veux et ordonne que à la fin et chef de l'an après que mondit corps aura été rendu à sépulture, soient appelés et convoqués treize cents prêtres en nom et révérence des benoits saints treize apôtres de nôtre Seigneur et à un chascun desdits prêtres soit donné et payé la somme de trois sols tournois; et aussy soit

Digitized by Google

la fin du XIIIe siècle, il ne reste plus aujourd'hui que le nom de *cloître* donné à la place qui longe l'église au sud, celui d'*abbaye* aux terrains qui lui font suite, et enfin cette église elle-même que, dans son *Périgord illustré*, M. Audierne fait remonter au XIIIe siècle. Mais notre confrère et savant archéologue Jules de Verneilh en fait remonter la construction au XIIe dans ses monographies, insérées dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, 1879, p. 461, et 1883, p. 364, auquel nous renvoyons le lecteur. Qu'il nous soit permis, cependant, de nous ranger à l'avis de M. de Verneilh sur la construction au XIIe siècle, non seulement à cause de son pur roman, de ses voûtes en ber-

---

distribué pour Dieu une aumône aux pauvres de Dieu et autres affluants et assistants au service de l'église, pareille quantité de bled et somme d'argent comme j'ay ordonné qu'il soit donné et distribué le jour de l'enterrement... sçavoir : est le pain de vingt septiers de bled ; un liard jusqu'à la somme de trente livres, et en petit blanc dix livres tournois, qui est la somme de quarante livres tournois, chascun desdits trois services.

Item, je veux et ordonne que à chascun desdits jours..... soient faites treize torches de cire et aussy vestis treize pauvres de drap de deuil, auxquels soyent baillées lesdites torches pour icelles tenir tout comme le service de l'église durera, et veux que à chascune desdites torches soit attaché l'écu peint des armes que je dois porter ; et vingt livres de cire ouvrée en chandelles à chascuns desdits trois services.

Item, aussy j'ai ordonné que sur la tombe de ma sépulture soit mis un paly de drap de velours noir, avec une croix de damas blanc et un bénitier de métail, lequel paly je veux qu'il demeure un an entier sur madite tombe et sépulture ; et ledit an finy et achevé, soit converti ledit drap dudit paly et ouvré en chape ou chazuble pour le service de l'église dudit Bussière et le bénitier soit et demeure perpétuel sur la sépulture de mondit corps.

Item, je veux, ordonne et commande que tous les jours, durant le cours d'un an entier après que mondit corps sera enterré dans l'église de Bussière-Badilh, pour le salut et la rédemption de mon âme et de mes feus parents, amis et biensfaiteurs trespassés, soient célébrés trois messes par trois prêtres en l'honneur et révérence de la Sainte Trinité, avec.. (*Suit le détail de diverses cérémonies*).. Et ordonne que auxdits prêtres soit donné et payé la somme de 100 ft tournois une foy payée... Sçavoir, est le premier jour dudit an, cinquante livres, et les autres cinquante livres au milieu de ladite année.... et aussy veux et ordonne que tous les jours dudit an soient donnés pour Dieu, en l'honneur de la Très-Sainte-Trinité, trois livres et en outre soient donnés tous les jours de vendredy dudit an aux pauvres trente deniers tournois en l'honneur des trente deniers que nôtre Seigneur fut vendu, et tous les jours des fêtes de Nôtre-Dame sept deniers en l'honneur des sept joyes que la Vierge Marie eut quand elle eut conçeu son cher enfant, et tous

Digitized by Google

ceau, de ses arcades en plein cintre, des énormes piliers et des contreforts primitivement plats qui caractérisent cette époque, en contraste avec les voûtes d'arêtes sur nervures, les contreforts à angles saillants et l'élargissement d'une partie des fenêtres que le prieur Jean-Hélie de Colonges fit édifier vers la fin du xve siècle et le commencement du xvie; mais encore par des dates tirées de documents historiques, notamment :

1° Le rouleau des morts de l'abbaye de Solignac, publié dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 26, p. 327, mentionnant que : « le 31 juillet 1240,

---

les jours des fêtes des treize apôtres de nôtre Seigneur, et en l'honneur d'iceux, treize deniers, en ce non compris les trois liards susdits. . . .

Item, veux et ordonne que, aux louanges de Dieu et de sa benoite et glorieuze mère la Vierge Marie, tous les jours de l'an dessusdit..., soit sonné la grosse cloche dudit Bussière par temps compétant, et après ce qu'elle cessera de sonner, soit dit et chanté par les religieux ou prêtres dudit Bussière, devant l'image de Notre-Dame, *Salve regina*, jusque à la fin.... et qu'il soit donné et payé de mesdits biens à celuy qui fera sonner et sonnera ladite cloche par un chascun desdits samedits, un liard valant trois deniers, et à chacun prestres qui chantera audit *Salve* deux deniers tournois, et qu'il soit donné et distribué aux pauvres pour chascun desdits samedits, en l'honneur et louange d'icelle Vierge Marie et de son chapellet que l'on dit pour et à l'honneur d'elle, trente deniers tournois..... à perpétuité.....

Item, je veux et ordonne que après mondit déceds et trépas, si le cas étoit que je ne l'aye fait ma vie durant, que à perpétuité soient fondées cinq chapelles et viquairies perpétuelles, par les viquaires desquelles soient dites et célébrées toutes les semmaines ès autels esquelles lesdites vicairies seront fondées et ordonnées, pour le salut de mon âme, et de mes parents, amis et biensfaiteurs trespassés, chascun deux messes ; desquelles chapelles et vicairies perpétuelles je veux que les quatre d'icelles soient fondées en l'église dudit Bussière ; sçavoir est, l'une en l'autel de Notre-Dame, la seconde en l'autel de monseigneur saint Jean-Baptiste, la tierce en l'autel de monseigneur saint Jacques et la quatrième en l'autel de madame sainte Catherine, et pour la fondation desquelles je veux que soit assigné de mesdits biens à un chascun desdits vicaires d'ycelle dix septiers de bled froment, mesure de Bussière, trois livres tournois en argent et trois gelines de annuelle et perpétuelle renthe ; et la cinquième chapelle, je veux que soit en l'église de Pluviers, diocèze de Limoges, et en l'autel par devant lequel est enterrée madame ma feue mère, madame Izabeau de La Groublée, dame de Puiagut et du Bourdeix, et pour la fondation de laquelle je donne au vicaire qui la servira deux pièces de pré que j'ay aquizes du feu sieur de Lagrellière, l'une desquelles pièces est assize sous la fontaine dudit Pluviers, l'autre au-dessus de ladite fontaine, et certain recloux, pescherie et bois chastaigniers. tenant et joi-

Digitized by Google

le Rotliger (religieux voyageur) Hugues, abbé de Solignac, visite l'église de Bussière-Badil, après sa visite à St-Ausone et aux Frères mineurs d'Angoulême : « 78. *Titulus ecclesie beate Marie de Buxeria-Badieu... Rotulus iste fuit apud nos vigilia beati Petri ad vincula, anno ab incarnatione Domini M° CC° XL° ;* »

2° Et le testament de Guillaume de Magnac, de Nontron, de 1252, par lequel celui-ci lègue cinq sols à Sainte-Marie de Bussière : *Beate Marie de Buxeria quinque solidos... die*

---

gnant à certains bois appartenant au curé dudit Pluviers, et plus trente sols de renthe perpétuelle que j'ay acquis du feu sieur de Beaulieu sur les tenanciers du village de la Roulererie, et plus trois septiers de bled, sept sols six deniers tournois et deux gelines, le tout de renthe annuelle et perpétuelle que j'ay acquise sur le village de Lacourarie.... le tout ainsi qu'il est contenu par les lettres faites et ressues par Me Thibaud Le Reclus, notaire, et plus deux septiers de bled froment et vingt sols tournois de renthe perpétuelle sur les renthes que Hannette femme Felipe Viroullaud, a acquise de M. de La Chaufle, en la paroisse de Pluviers, et prie ladite Viroullaud qu'elle y consente. Et veux et ordonne que toutesfois et quantes que lesdites chapelles vaqueront et défaudront de vicaire que la présentation d'icelles vienne et appartienne à mon héritier universel et aux siens dessendants de mon nom et de mes armes, et l'institution au prieur de Bussière-Badilh.

Item, plus veux et ordonne, en manière de légat, que soit donné de mesdits biens à l'église de Bussière-Badilh trois garnitures de vêtements et chapelle de soye, l'une desquelles chapelle et vêtement sont de coulleur noire, l'autre blanche et l'autre rouge, chascune d'icelles garnies de chazubles, chapes et courtibaux, et mon calice d'argent doré et mes canetes d'argent, mon missel de parchemin, ensemble une robe de soye pour l'image de Nôtre-Dame dudit Bussière, de drap de soye, l'une de fleur drap d'or ou d'argent; et le tout, je veus que soit fait et accomply par avant que je sois décédé.

Item, donne et par manière de légat délaisse au curé ou vicaire perpétuel de l'église dudit Bussière, cinq sols tournois de renthe perpétuelle que du présent je assigne être pris et levé de ce que j'ai acquis des Petiots, de Limoges, sur certains héritages situés au bourg de Bussière, et ce pour et afin que ledit curé ou vicaire soit tenu à perpétuitté faire commémoration pour le salut de mon âme et de mes feus parents, tous les dimanches perpétuellement, et la remontrance générale accoutumée être faite en l'église de Bussière-Badilh.

Item, je donne et par manière de légat et veus que soit donné et payé au couvent des Frères mineurs de Montignac-le-Comte, afin que les Frères dudit couvent soient tenus prier Dieu pour le salut de mon âme et de mes frères, parents, amis et bienfaiteurs trespassés, la somme de cinquante livres tournois, une foy payée.

Item, aux Frères mineurs du couvent de Nontron, la somme de cent sols, une foy payée.

Item, aussy au couvent des Frères Jacobins de Saint-Junien, des Augustins de

Digitized by Google

lune post exaltationem sancte crucis, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo secundo. La Sainte-Vierge y avait eu d'ailleurs un sanctuaire plus ancien, ainsi qu'il résulte des titres de 1028 et 1216, indiqués précédemment, et de la reproduction faite par Mabillon (*Annales ordinis sancti Benedicti.* p. 270, t. IV) d'une lettre d'Adémar, moine d'Angoulême et savant écrivain du XIe siècle, par laquelle il nous apprend qu'étant venu à Bussière-Badil célébrer la fête de la Nativité de la Vierge, il y trouva ses parents venus de loin dans le même objet.

M. J. de Verneilh signale ensuite la fameuse « Pile,

Vilebois et des Carmes de La Rochefoucaud; à chascun desdits couvents, la somme de cinquante sols tournois, une foy payée.

Item, au couvent de l'église de Dalon, cinquante livres tournois, une foy payées, afin que les religieux soient tenus tous les jours d'un an après mon décès de dire une messe en note avec un *Libera* à la fin de ladite messe pour le salut de mon âme et de mes feus parents, amis et biens faiteurs trespassez.

Item, aussy aux religieux de l'abbaye de Tourtoirac, la somme de cinquante livres tournois, une foy payée, afin que lesdits religieux soient tenus de dire et célébrer une messe tous les jours d'un an après mondit décès, en note, avec un *Libera* à la fin pour le salut de mon âme, de mes feus parents et amis trépassés.

Item, je donne et lègue aux curés ou vicaires perpétuels des églises de Saint-Maurice de Montbron, d'Ecuras, de Feuillade et de Téjac, afin qu'ils soient tenus à perpétuitté de faire tous les dimanches, à l'heure des prières généralles, accoutumées être faites esdites églizes, commémoration pour le salut de mon âme et de mesdits feus parents et amis trespassez et dire une absolution, à chascun d'iceux trois sols tournois de renthe perpétuelle, et aussy donne une chazuble de soye à une chascune desdites églizes, une foy payée, si je ne l'ay fait avant mon décès.

Item, je donne, etc.,., aux pauvres filles à marier et expressément desdites paroisses de Bussière, Feuillade et de Téjac, et à celles que mes amés exécuteurs ci-dessous nommés mieux en charité verront et sera connu que doit être donné et distribué la somme de cent livres tournois, une foy payée.

Item, je veus et ordonne que soit donné et distribué par mesdits exécuteurs, aux pauvres ladres, la somme de cent sols, une foy payée.

Après les divers legs qui précèdent, le testateur distribue ses biens meubles et immeubles ainsi qu'il suit :

A Andrée, Jeanne et aux hoirs d'autre Jeanne-Hélies de Colonges, ses sœurs et neveux, cent livres tournois, à chacune des deux premières et 300 livres pour les derniers, à partager également;

A M. Goulfier-Hélie de Colonge, son frère, 100 livres tournois;

A noble homme Guy-Hélie de Colonge, seigneur d'Étouard, chargé de femme, d'enfants et de « plusieurs grands affaires, » 600 livres tournois qu'il doit au testa-

Digitized by Google

grand bassin octogonal, creusé dans un bloc de granit, qui est, dit-il, à quelques pas de l'église et servait probablement de fontaine aux moines. Sa dimension fait tout son mérite, et il est difficile de lui assigner une date. » M. Audierne avait déjà dit : « Sur la place publique, un grand bassin de granit d'un mètre de profondeur ayant appartenu à une ancienne fontaine. »

Mais cette appréciation ne nous paraît pas être suffisamment fondée, et nous pensons que ce bassin monolithe n'est autre chose qu'un baptistaire et doit dater des premiers temps de l'abbaye. Nous savons, en effet, que le baptême, dans la primitive Eglise, avait lieu par immersion, le caté-

---

teur, prêtées par celui-ci pour marier les sœurs de la femme de son frère, et assignées par celui-ci sur les villages de Chauffour, de Boisbernard et des Champs, en la seigneurie du Bourdeix, plus 200 écuts envoyés par M. Audoyer, sieur de Montcheuil; 300 livres tournois que le testateur lui envoya, lorsqu'il maria sa fille avec M. de Bruzac; et plus tout l'argent payé et fourny pour le mariage de leurs sœurs; et, en outre, la somme de 100 livres tournois. Tout ce que dessus donné pour tous droits héréditaires et sous peine de retrait, au cas de contestation de la part des légataires.

Le testateur lègue ensuite, à titre d'institutions particulières :

A feu Antoine de Saint-Gelais, seigneur de Maumont, chevalier, son neveu, 500 livres tournois, qu'il lui avait prêtées en son vivant, et ce outre sa part comme héritier de Jeanne-Hélie de Colonge, sa mère, dans son legs ci-dessus;

A François de Colonge, fils bastard d'Antoine de Colonge, chevaillier, frère du testateur, en son vivant seigneur de Chabraignac, « 50 livres tournois, durant sa vie, pour le nourir aux écolles et jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice de ladite valeur et plus grande; »

Aux enfants mâles de Marqueritte de Colonge, fille de Filippe Viroulaud et femme épouse de Pierre du Mas, enquetteur pour le roy, en Périgord, « tout ce qu'ils me doivent; »

A Françoise de Colonge, fille de ladite Philippe Viroulaud et femme épouse de M. Guillaume Le Comte, procureur général en la Cour du parlement de Bordeaux, « tout ce qu'ils me pourroient devoir tant à cause d'argent prêté pour avoir l'office de procureur général que autrement; »

A Louize de Colonge, fille de ladite Viroullaud et femme de noble homme Jean Eymerie, seigneur du Deffent, la somme de cent livres tournois....., « et ce pour avoir une chaîne d'or jusques à cinq livres tournois, et une autre jusques à cinq écuts... et le reste desdites cent livres sera pour aider à faire faire le colombier du Deffent; »

A Margot de Colonge, fille de ladite Viroulaud, « pour la nourriture de ladite Margot et pour icelle marier la somme de mille écuts une fois payée, et une chaîne d'or jusque à la somme de 50 livres tournois et une autre chaîne jusque à la somme de cinq écuts, et icelle habiller, comme ont été les autres ses sœurs quand se

Digitized by Google

chumène, vêtu d'une robe blanche, étant plongé tout entier dans le baptistère par le pasteur et immédiatement relevé par lui, et que cette coutume a été souvent pratiquée dans l'Eglise catholique jusqu'au XVIe siècle. C'est pour cela que ce bassin se trouve muni, dans le fond, d'une issue assez large pour faire échapper l'eau lustrale après chaque cérémonie, ce qui prouverait suffisamment encore qu'il n'a pas pu servir à recueillir et retenir les eaux découlant d'une fon-

---

mariera..., à lever, prendre et percevoir sur la seigneurie de Montegrolles ou sur la grange de Ruffec; »

A Léonarde, ditte Narde Boyère, pauvre femme veuve, « pour ses agréables services..., tous et chascuns les acquêts acquis en la paroisse de Bussière et d'Ecuras, sauf et réservé les renthes des Petiots de Limoges..., données à l'église de Bussière-Badilh, et outre .. chacun an pour sa nourriture et entretien tant qu'elle demeurera avec ladite Viroullaud, sa fille, vingt septiers de bled froment et moitié seigle, et dix livres tournois en argent...; »

A Philippe Viroullaud, « à chascun an durant sa vie la somme et quantité de 100 septiers de bled moitié froment et moitié seigle, et 25 livres tournois en argent assignés dès à présent sur la terre et seigneurie de Mezonneix par ci-devant acquise de François de Rochechouart et de feue demoiselle Jacquette de La Rochefoucauld, et deux tonneaux de vin à prendre sur les dîmes de Prézac, acquises de M. de Villard, ou bien sur les dîmes de Saint-Robert, acquises de M. de Saint-Bonnet, pour se nourrir, alimenter, entretenir, prier Dieu et se bien gouverner, et ce pour les agréables services qu'elle m'a faits, avec approbation et confirmation des contrats de transactions et autres faits entre ladite Viroullaud et moi à cause de la maison noble de Belleville, en la paroisse de Feuillade, que aussy des renthes acquises par cy-devant en la chastellenie de Marthon et paroisse de Feuillade, que autres contrats entr'elle et moy. »

Et « par manière de légat, » le testateur veut qu'il soit donné et distribué « aux églizes et bénéfices qu'il a, possède et tient, pour faire et convertir en chapelles, chazubles et autres vêtements et ornements d'église et au service de Dieu le créateur et de la benoîte et glorieuse Vierge Marie, sa très douce et précieuse mère, et de tous les benoîts saints et saintes du Paradis, toutes et chascunes mes robes et vêtements de soye... et aussy les chapelles et drap de soye qui sont dans mes coffres... »

En outre, il lègue à « Martial, François, Jean et Louis de Colonge frères, sçavoir : « audit Martial, cent livres tournois de renthe annuelle et perpétuelle et, en évènement que ledit Martial eut procès au temps avenir au prieuré de Bussière-Badilh..., autre cent livres tournois chascun an pour suivre ledit procès...; audit François, cent livres tournois de renthe perpétuelle ; audit Jean, cinq cents livres tournois de renthe perpétuelle ou bien l'acquêt de Puigraffier, en Périgord ; et audit Louis, autres cent livres tournois de renthe perpétuelle, jusque à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice de cent écuts... » le tout avec substitution au cas de décès...

Item, à Jean de Colonge, fils de ladite Viroullaud, il lègue la « maison noble de

Digitized by Google

taine, sans parler de sa situation plus élevée que les diverses sources du voisinage. Il est donc à présumer que lors des grandes réparations faites à l'église vers la fin du xve siècle ou le commencement du xvie, on a profité de la démolition et de la reconstruction de la façade pour traîner dehors ce meuble devenu inutile et l'abandonner à quelques pas de là.

M. J. de Verneilh termine enfin son article en indiquant aux archéologues quelques vieilles maisons de la fin du xve siècle, et notamment celle qui s'élève à l'angle nord-ouest

---

Fretets, acquise du seigneur de Saint-Bonnet, avec cens, renthes et revenus d'icelle... dîmes de Saint-Robert, aussi les dîmes tant bled que vin ou renthes acquises de messire Jean du Buisson, seigneur de Villac, en la paroisse de Perpezac-le-Blanc et ailleurs, aussy la maison noble de Puigouffier, assise en la paroisse de Saint-Crespin-sur-Manoire et autres biens acquis de Roux du Bois... à la charge de payer à Pierre et Rémond Dumas, enfans de Me Pierre Dumas, enquesteur en Périgord, pour les entretenir aux écolles, la somme de 50 livres tournois chascun an..., jusque à ce que lesdits Pierre et Rémond Dumas, ou l'un d'eux, soit bénéficier d'un bénéfice valant d'un revenu de 100 livres tournois. »

Le testateur institue pour son héritier universel messire Pierre-Hélie de Colonge, son frère, chevalier, seigneur de Colonge et de Puiagut, à la charge de tous les legs ci-dessus.

Il nomme, enfin, pour exécuteurs testamentaires : noble et puissant seigneur François Desquarts, seigneur de Varaigne et de La Vauguyon ; Rémond de Bar seigneur de Puymarais, de Cornil et de Bar ; M. l'abbé de Saint-Chemans, doyen de Careynac ; Jean de Livenne, seigneur du Deffent ; honnorable homme et sage Me Guillaume Le Comte, procureur général pour le roy en la cour du Parlement de Bordeaux ; Pierre Dumas, enquesteur pour le roy, à Périgueux ; messire André Lavoix, prestre, et messire Jean de Bar fils, prévost de Saint-Robert, à défaut de noble Rémond de Bar, son père.

Ce testament fut reçu par Me Léonard Lajamme, notaire à Bussière ; témoins : noble, vénérable et discrette personne Pierre des Asediere, prieur de Bars ; Guillaume Vigier, écuyer, sieur de Lamouthe, près Feuillade ; Jean Perrier, écuyer, sieur de La Bastarie ; messieurs Martial Filhon, André Bourbon, curé de Juillac ; Pierre Dumas, curé de Bussière-Badilh, et Jean Camiol, prêtre ; Me François de La Brousse, notaire et praticien de Nontron, et Jean Sarlande, clerc au bourg de Bussière-Badilh.

Le 4e jour du mois de septembre l'an 1530.

Signé : LAJAMME.

Du 9e jour de juin 1651, au greffe de la sénéchaussée d'Angoumois, délivrance de la copie vidimée et collationnée sur la grosse dudit testament représentée par messire Claude de Blanpignon, prieur de Bussière, plaidant audit siège contre Antoine de Giboust, écuyer, seigneur de Moulincourt.

Signé : DUMERGUE, *greffier*.

Digitized by Google

de la place de la halle et qui, « grâce à une tour d'escalier et à une tourelle en encorbellement, » a une apparence de castel. Il s'agit, en effet, d'une maison noble, dite de Belleville, appartenant au XVIIe siècle à Me Thibaud de La Jamme, sieur de La Bergerie, qui la vendit à Hélie de Labrousse, sieur de Chabans, qui la constitua à son fils, François de Labrousse, sieur des Granges, gendarme de la garde du roi, le 6 février 1710, et dont le fils,..... Labrousse de Belleville, la posséda jusqu'en 1793.

Après cette digression, hâtons-nous de revenir à l'église de Bussière, classée, aujourd'hui et à juste titre, parmi les monuments historiques de la Dordogne ; et, à défaut d'hôpital, à la confrairie des pauvres qui y existait au XVIIIe siècle, d'après diverses sentences de la sénéchaussée de Périgueux rendues de 1729 à 1751, et condamnant au paiement d'une rente constituée au capital de 1,100 livres et les arrérages à à François Gay, notaire royal, syndic de la confrairie de la charité des pauvres de Bussière-Badil.

Quant au personnel du prieuré et de l'église, voici les quelques noms qu'il nous a été possible de retrouver :

Prieurs. — En 1297, Petrus Sulpicius ; 1340, Pierre de Cosnac ; 1530, Jean-Hélie de Colonges ; 1534, Martial-Hélie de Colonges.

1651, Claude Blampignon.

1725, du Vallon.

1740 à 1766, d'Auteroche.

Du 16 décembre 1766, devant Eyriaud, notaire à Bussière, prise de possession du prieuré royal, ordre de Saint-Benoit, par Jean Duverneuil, sieur de Fayars, docteur en théologie et curé de Bussière, mandataire de Paul de Granderas, prêtre du diocèse de Tarbes, chapelain de Madame Adelaïde de France, pourvu en commende et en cour de Rome par Notre Saint-Père le Pape Clément XIII, sur la nomination du roi, par bulles apostoliques de provision du 6 des calendes de novembre 1766, vacant par le décès du dit d'Auteroche, prieur.

M. Granderas dut être le dernier prieur et d'après l'Etat

Digitized by Google

de la France du comte de Waroquier de 1784, il possédait encore ce prieuré qui valait alors 2,000 livres.

Curés. — 1530, André Lavoix; 1671, J. Duverneuil, Lagorce, vicaire; 1678, Noualhier; 1692, Belliquet, 1790, A. Jalanihat; 1870, Dudoignon.

Voici quel était en 1790, et d'après le registre municipal de la commune de Nontron, dans lequel nous recueillons la déclaration suivante, la situation de l'église et du prieuré de Bussière-Badil :

« Le 3 avril 1790, le mandataire de M. Antoine Jalanihat, curé de Bussière-Badil, pour se conformer aux décrets de l'auguste assemblée nationale déclare que :

» 1° La cure est à portion congrue, s'élevant à..... 700 livres

» 2° Elle possède un pré d'environ un journal et demi de médiocre qualité.

» 3° Et un autre pré de même étendue et même qualité avec deux journaux de terre en friche, très mauvaise qualité. Le revenu desdits prés et terre est évalué à 80 livres, ci..... 80

» Total..... 780 livres

» Charges imposées tant sur la portion congrue que sur lesdits fonds :

» 1° Décimes, dix-sept livres, ci..... 17 livres

» 2° Quatre services, chaque année, sur l'un desdits prés et sur la terre, six livres, ci..... 6

» 3° Trois services et 28 messes chaque année sur l'autre pré..... 18 livres 10s

» Les chapellenies, dont le principal revenu est en grains, donnent annuellement 40 setiers de froment, mesure de Bussière, laquelle pèse environ 130 livres, et 15 livres en argent.

» Charges imposées sur lesdites chapellenies :

» 1° Décimes, quarante-trois livres, ci... ..... 43 livres

» 2° Quatre messes basses par semaine..... 104 livres

» Le revenu tant en grain qu'en argent n'est point servi. M. Desgroges, seigneur de Lavauguyon et Maysonneix, conteste le paiement de cette rente. Le procès ce concernant est pendant au sénéchal de Périgueux. »

Digitized by Google

Des institutions religieuses, passons à l'ordre judiciaire et au régime civil.

Le bourg de Bussière doit évidemment son origine à l'abbaye et au prieuré royal dont nous venons de parler et autour desquels ses diverses maisons se sont échelonnées en demi-cercle et ne composent qu'une rue. Sa population, écrivait M. de Verneilh-Puyraseau, « principalement composée d'ouvriers en fer », compte environ 700 habitants. Ces ouvriers en fer devaient généralement travailler dans les nombreuses forges voisines, et c'est pour cela sans doute que Bussière est désigné dans la carte géographique de Martin Zeiller (1655) sous le nom de Bussière-Poellière, dénomination reproduite dans un acte de mariage de l'état-civil de la commmune de Nontron, du 6 février 1714, de Léonard de Maisongrande, sieur des Roches, et demoiselle Marguerite Favard, sur le certificat, y est-il dit, de M. le curé de Bussière-Poilié, cette qualification provenant de la grande quantité de poëles à frire fabriquées dans la contrée. Quoi qu'il en soit, celle de Badil est de beaucoup plus ancienne et généralement usitée ainsi qu'il résulte de tout ce qui précède et de tout ce qui suit.

« Bussière-Badil, dit M. de Gourgues, *Buxerium monasterium*, 1028, (Adem-Cabanens.) — *Buxeria*, 1283 (Archives de la Charente) — *Buxiere Badilh*, XVIe siècle, (chât. Archives de Pau) ».

Or, M. J. de Verneilh fait dériver ce mot Badilh, ou Badil, de l'existence de l'abbaye, ce qui nous paraît fondé en raison de *Buxeria-Badieu* employé en 1240 et en le rapprochant de l'expression patoise de Badein et de Las Badias, désignant aujourd'hui le village de Badeix, commune de Saint-Estèphe et celui de Las Badias, ancienne paroisse de la Chapelle Saint-Robert, dans lesquelles existaient autrefois des abbayes.

D'autre part, M. de Gourgues termine son article par cette autre indication : « Au XVIe siècle, repaire noble dépendant » de la châtellenie de Varaigne, ayant depuis haute justice » sur Bussière, 1760 (almanach de Guyenne). »

Mais il nous paraît que l'almanach de Guyenne fait ici une

Digitized by Google

erreur quant à la haute justice, réservée au seigneur de Varaigne par le traité intervenu en 148... entre lui, Jean-Hélie de Colonges, prieur de Bussière et Martial-Hélie de Colonges, co-adjuteur dont nous avons déjà parlé, et en vertu duquel ce droit fut exercé quelques années plus tard, contrairement aux prétentions du vicomte de Limoges, revendiquant l'exercice de la haute justice en sa qualité de baron de Nontron. C'est ce qui résulte d'un mémoire sans date, mais contemporain de l'exercice de prieur dudit Martial et postérieur à 1565, époque à laquelle Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon devinrent roi et reine de Navarre, ledit mémoire déposé aux archives de Pau, et duquel nous extrayons ce qui suit relatif à un fait passé à Bussière même :

« Mémoyres pour les Roy et Reyne de Navarre pour respect de leur baronnye de Nontron resort dicelle. Et premièrement est ad nother qu'il y a vingt jurisdictions ayant toutes justices haulte, mere, miste et impere qui en deppend..... qui sont toutes vingtz subjectes au ressort arresté de la dicte baronnye. A sçavoyr est : Varagne,.... Bussière-Badet..... qui de tout temps et ancienneté quant on faict adjourner quelcung des dictes vingt jurisdictions sans préjudice de leurs déclinatoyres sont tenus et ont toujours compareus pardevant le juge de la dicte baronnye de Nontron sauf..... Item aussy le seigneur de Varagne ne veult obéyr, ains a prohibé que contre soy les officiers de ne permettre adjourner aulcung au dict Nontron, et ce despuys deux ou trois ans en ça, combien que ont en faict adjourner tousjours quelcung pour garder la possession. Item est à nother que quant ung juge des dites vingt jurisdictions avoyt baillé quelque sentence on pouvoit rellever pardevant monsieur le juge général à son assize audit Nontron, toutesfoys.... ne veult faire ledit seigneur de Varagne... Toutesfois pour garder la dite autorité, y a heu des appellations puys ung an en ça des subjetz et justiciables du dist Varagne. Item quest ad nother pour raison de ce que le dict seigneur de Varagne empescha, peult avoyr neuf ou dix ans, le prieur de Bussière qui avoyt acoustumé de faire tenyr court en toutes mathières dans les croix du dict Bussière, le procureur pour les dicts seigneur et dame de la dicte baronnie de Nontron se empara de la dicte justice et dicelle en joist, et les gens du dict Bussière dans les dictes croix ne playdoyent pardevant aucung juge ordinayre, si ce nest pardevant le dict juge de la dicte baronnye, de laquelle justice de Bussière ont joy cinq ou six ans paisiblement..... Or est ad nother que despuys trois ans en ça le seigneur de Varagne a contrainct ceulx du dict Bussière de

Digitized by Google

fere adjorner devant son juge à Varagne et, que piis est, y a faict tenir la court par son juge ou lieutenant de Varagne nonobstant la possession que les dicts seigneur et dame avoyent au dict Bussière et que monsieur de Planeau, comme maistre des requestes de l'hostel des dicts seigneur et dame, y ayt tenu l'assize dans Bussière, ensemble la court ordinaire du dict Nontron, par devant lequel dict seigneur de Planeau le dict prieur de Bussière qui est maistre Marcial de Collonges fist adjourner son musnyer pardevant le dict seigneur de Planeau estant au dict bourg de Bussière, expédia la cause. Item encore a faict le dict seigneur de Varagne de son autorité prendre un nommé... un autre nommé... dans l'esglise du dict Bussière-Badit et iceulx fist mener et conduire ez prisons du dict Varagnes, les a faict condampner à la mort par son juge et despuys a fait excequter la sentence confirmée par arrest dans le bourg du dict Bussière ou il fist assembler envyron cent hommes à chevaulx armés de pistouller et autres armes et environ deux mille hommes de pied assemblés de toutes ses terres tous armés d'arbalestes et d'autres armeys.... »

Qu'advint-il des difficultés signalées dans ce mémoire, nous l'ignorons; mais il est certain que le seigneur de Varaigne resta toujours en possession de l'exercice de la haute justice, ainsi qu'il appert de la sentence de mort du 23 novembre 1751, plus haut relatée, ainsi que de deux autres sentences de l'ordinaire de Varaigne des 8 octobre 1751 et 19 janvier 1752, en outre des titres et documents que nous aurons à produire au chapitre de la commune de Varaigne.

Quant aux évènements militaires dont le bourg de Bussière a pu être le théâtre, M. de Verneilh fait remonter aux guerres de religion l'exhaussement de son église de « cinq pieds environ au-dessus du cordon de modillons, avec des espèces de créneaux et de moucharabis, dont un seul est intact. Nos histoires locales, ajoute-t-il, ne nous disent pas si ces beaux apprêts de défenses servirent à quelque chose lors du passage en nos contrées des troupes qui allaient combattre à La Roche-l'Abeille. » Nous n'avons, en effet, rien trouvé d'écrit à cet égard, mais il est à présumer que soit à cette époque soit antérieurement le bourg de Bussière a vu plus d'une rixe sanglante ; car dans le déblaiement, opéré en 1851, du tertre existant devant la porte principale de l'église, on découvrit, parmi plusieurs autres

Digitized by Google

un squelette dans le fémur duquel se trouvait un carreau d'arbalète. Ce fer était adhérent à l'os, ce qui donne à penser que le blessé avait vécu plusieurs années après, et il fut envoyé au Musée de Périgueux par M. Dumas-Champvallier, alors notaire à Bussière.

Cette contrée fut, d'ailleurs, soumise à la domination romaine, ainsi qu'il résulte de fouilles faites il y a quelques années par M. Dudoignon, curé de Bussière, près du village des Petits-Bois à moins d'un kilomètre de ce bourg, lesquelles ont mis à jour l'emplacement d'une villa gallo-romaine avec sa piscine, avec conduits d'eau et son revêtement en briques rouges, avec enduit en plâtre et fresques en couleurs, avec débris de vases en terre rouge et tablettes de marbre blanc, les unes en losange et d'autres à plusieurs pans, sans parler du ciment et des bétons caractéristiques de l'époque et de tout ce que des travaux plus importants pourraient assurément faire découvrir encore.

Le bourg de Bussière est à 18 kilomètres de Nontron et à 65 de Périgueux. Il est le siège de la justice de paix et la résidence d'un notaire, d'un huissier, d'un receveur de l'enregistrement, d'un percepteur. Il y a un bureau de poste et une caserne de gendarmerie, et il s'y tient enfin douze foires par an, le 14 mai et le 25 de chacun des autres mois.

V. — *Soudat.*

Au sud-ouest de Bussière, nous trouvons la commune de Soudat, bornée : à l'est, par celle d'Etouars ; à l'ouest, par la commune de Varaigne et au sud, par celle de Teyjat. On y trouve : Chez-Tandeau, la Guillaumie, le bourg de Soudat, les Brousses, les Chaumes, Lenglardie, les Bories, la Grelière et le moulin de la Grelière. L'altitude la plus élevée est de 226 mètres. Le chef-lieu de la commune est à 5 kilomètres de Bussière, 16 de Nontron et 64 de Périgueux.

La population de cette commune a été successivement de 144 âmes pour 24 feux ; de 399 en 1807, de 473 en 1852, de 462 en 1856, de 429 en 1861, de 424 en 1866, de 584 en 1872, de 398 en 1876 et de 417 en 1881.

Digitized by Google

D'après Nadaud, « la cure de Soudat comptait 980 communiants et était marquée aux décimes pour 37 livres; ses patrons étaient saint Julien de Brioude et saint Georges, et le prieur de Bussière-Badil y faisait les nominations. »

Parmi les anciens curés, nous trouvons : MM. Michel de Lothonye, en 1687 ; François Lascoux de La Valette, en 1707 ; Etienne de Peyri, en 1748.

Voici, au surplus, un extrait de l'acte de prise de possession par M. de La Valette aux minutes de Me de Jalanihat, notaire :

« Du 12 novembre 1707, au bourg de Soudat, en Périgord, diocèse de Limoges, prise de possession de l'esglize et de la cure de Saint-Julien dudit bourg, par messire François Lascoux de La Vallette, prestre, viquère dudit Soudac, y demeurant, assisté de messire François-Anthoine Salviat, docteur en théologie, prestre, curé du bourg et paroisse de Teijat, et dont il a esté pourvu par Nostre Saint-Père le pape Clément, par lettres signées de Roume, en date du 7 septembre, controllées à Lion, le dix-septiesme d'octobre dernier et visées le 29 dudit mois par monseigneur Anthoine, esvêque de Limoges, à quoi il a esté procédé ainsi qu'il suit :

» Ledit sieur Lascoux, revêtu de son surpli et de lestole, moy, dit notaire, le conduisant, se seroit mis à genoux sur le marchepied du maistre-autel et ayant baisé ledit autel et adoré le Saint-Sacrement, ensuite a houvert le tabernacle, tiré la sainte custode qu'il a houverte et ensuite refermée, après avoir fait la génuflection au très Saint-Sacrement, auroit pris la clef dudit tabernacle. Et ensuite, je le conduit dans la chère paroissiale où il se seroit assis et de là je le conduict aux fons-baptismaux qu'il auroit houvert, ensuite refermé; et de là auroit pris la corde de la cloche et auroit tinté. Ensuite, il auroit ouvert et fermé la porte de ladite esglize et finallement je le conduit dans la sacristie, maison presbitéralle, jardin et autres appartenances de ladite cure, et je l'ay mis en la réelle, actuelle et corporelle possession, sans aulcune opposition de personne et en tous droits, honneurs et revenus de ladite cure..... »

Pastoureau en prit possession le 15 septembre 1780.

J. Marcillaud, sieur du Genest, en 1782.

Les deux principaux fiefs de cette paroisse étaient ceux de

Digitized by Google

la Grelière et de Langlardie, sur lesquels nous avons recueilli les renseignements suivants :

1° *La Grelière.* — Voir ce que nous savons de ce fief au chapitre concernant la commune de Pluviers ci-après.

2° *Langlardie.* — Qualifié de « lieu noble » dans un acte du 30 avril 1681, portant vente en faveur de Jean de Chauzet, écuyer, seigneur de Ladhoue et de Langlardie, y demeurant.

Ce fief passa ensuite à la famille de Lapisse, ainsi qu'il résulte : 1° du contrat de mariage, retenu par Jalanihat, notaire à Javerlhac, le 27 janvier 1709, au château de Langlardie, entre demoiselle Anne de Lapisse, fille de dame Madeleine Chasteignier de La Rocheposay et de feu messire Gabriel de Lapisse, seigneur de Langlardie, avec messire René de Roffignat, fils de messire Jean de Roffignat, chevalier, seigneur de Belleville, et de dame Antoinette d'Esdye, habitant au château de Belleville, paroisse de Fulhiade, en Périgord ; 2° et du testament fait au château de Langlardie, le 2 mars 1720, par messire François de Lapisse, chevalier, seigneur dudit Langlardie, en faveur des trois filles issues de son mariage avec dame Marie-Esther de Mazières. Au dix-neuvième siècle, ce fief passe à la famille de Beynaud, qui l'a revendu il y a quelques années.

R. DE LAUGARDIÈRE.

(A suivre.)

Digitized by Google

INVENTAIRE

DU CHATEAU DE MONTRÉAL

TROISIÈME PARTIE

(*Suite.*)

Que devint le jeune Hector de Pontbriant après la mort de son père ? Laisser un enfant âgé de quatre ans et demi à peine dans le vaste manoir, dont nous avons parcouru tout à l'heure toutes les salles, il n'y fallait pas songer. Un espace de quinze jours s'était écoulé, entre le 6 octobre 1569 et le 21 du même mois, pendant lequel l'inventaire avait été interrompu.

Jean de Montardit dut mettre ce temps à profit pour emmener son pupille au château de Lascouts, « *repayrium de parietibus,* » vieux logis fortifié, placé au bourg de Celle (1), loin des grands centres et des voies de communication les plus fréquentées. C'était un abri sûr où devait se passer sa jeunesse. Il y fut élevé sous les yeux de la dame de Montardit, avec sa propre fille Catherine, qu'il devait épouser quinze ans plus tard.

Comme la suite de l'inventaire nous l'a fait connaître, cette précaution ne devait pas être inutile. Nous savons, en effet, que dans la soirée de ce même jour 21 octobre, on signale tout à coup à l'horizon l'armée protestante en pleine débandade, depuis la défaite de Moncontour. (3 octobre 1569). Coligny, toujours battu, mais jamais découragé,

---

(1) On voit encore au bourg de Celle, arrondissement de Ribérac, une vaste construction paraissant remonter au seizième siècle. C'est le château de Lascouts, appartenant actuellement au marquis du Lau d'Allemans.

Digitized by Google

après avoir levé le siège de Poitiers, était allé se ravitailler à La Rochelle, ce boulevard du parti protestant. Son chemin, sinon le plus direct, du moins le plus sûr, pour regagner le Midi, était de traverser la Saintonge et l'Angoumois, en grande partie convertis aux idées nouvelles, et de se rendre à Bergerac, cette seconde Rochelle, en suivant la vallée de la Crempse et en passant sous les remparts de Montréal.

Le journal du chanoine de Sireuilh (1) parle aussi d'un autre itinéraire par Brantôme, Château-l'Évêque et Montignac-le-Comte. Les deux versions doivent être exactes et la contradiction n'est qu'apparente. En effet, les débris de l'armée huguenote, incapables d'affronter de nouveau le sort d'une bataille rangée, devaient, avant tout, éviter d'appeler l'attention des troupes royales victorieuses. De là, leur division en deux groupes principaux. Une seconde circonstance, qui nous est révélée par Brantôme dans ses *Mémoires*, avait dû encore amener ce résultat. Coligny savait par expérience qu'il ne pouvait pas compter sur les sympathies des paysans périgourdins. Après les batailles de Mensignac et de Vergt, ils avaient fait une véritable chasse aux huguenots en déroute et en avaient massacré un grand nombre, beaucoup plus que l'armée royale (2).

Telle était la terreur inspirée par les soldats de Coligny, même dans leur défaite, qu'aussitôt signalés, l'inventaire est immédiatement interrompu. On prend à peine le temps

---

(1) Ce journal historique, fort intéressant sur les guerres de religion, a été publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, par M. Clément-Simon, ancien procureur-général.

(2) A rapprocher de la conversation de Brantôme et de Coligny quand il lui reprochait d'avoir fait tuer de sang-froid 260 malheureux paysans périgourdins, dont le seul crime était d'avoir voulu protéger du pillage leurs chaumières. — (*Bulletin*, année 1890, p. 69 et suivantes.) — En 1562, lors de la prise d'Angoulême, Coligny avait fait massacrer devant lui plusieurs religieux, et notamment le gardien des Cordeliers, nommé Greslet, homme fort docte et de bonne vie, prédicateur ordinaire de R. P. en Dieu Jean de La Rochefoucauld, abbé de Marmoutier. Au moment de marcher au supplice, ce religieux, s'adressant à Coligny, lui adressa ces prophétiques paroles : « Monsieur l'amiral, vous combattez et peut-être ne sçavez-vous pourquoy. Vous prenez un prétexte de religion, laissant celle en laquelle vous avez été baptizé. Vous me voyez par votre ordon-

Digitized by Google

de le signer, et, à la hâte, scribe et tabellion s'empressent de regagner leur demeure afin de la préserver du pillage. Quant à Jean de Montardit, tout son rôle dut se borner à faire lever les quatre ponts-levis et à faire pointer sa nombreuse artillerie sur les huguenots, s'ils avaient fait mine d'attaquer.

Si Montréal eût été en moins bon état de défense, quelle bonne fortune eût été sa prise pour Coligny! Une armée dans le plus complet dénuement eût trouvé là une véritable place de ravitaillement. Quarante barriques de bon vin de Périgord, une quantité considérable de grains de toutes sortes, enfin une nombreuse artillerie, qui faisait bien faute aux huguenots, car ils avaient perdu toute la leur au siège de Poitiers.

Rien de tout cela heureusement n'arriva, tant les précautions avaient été bien prises par le vieux sénéchal. Montréal n'eut à subir aucun assaut, et nous verrons, dans un instant, que ce que la force ouverte n'avait pas osé tenter, la trahison, si fréquente en ces tristes temps, faillit l'accomplir.

Pendant près d'un an, l'horrible guerre civile qui minait la France continue. En présence d'un tel état de choses, il ne pouvait être question de terminer un inventaire. Nous sommes ainsi parvenus à l'année 1570, à la troisième paix, dite boiteuse et mal assise, par les mauvais plaisants du temps, à cause de ses deux négociateurs Biron et Malassise (Biron était boiteux), mais plus sérieusement nommée paix

---

nance sur le point de finir mes jours. J'espère estre aujourd'huy avec les anges de Dieu. Mais pour vous montrer que vous errez, vous qui avez laissé la vraie religion et pure doctrine procédée des Apostres et de leurs disciples jusques à nous, je prie Dieu, devant le tribunal duquel j'assiste, m'effacer du livre de vie pour me damner, si la religion que vous suyvez et la doctrine que vous maintenez avec tant de cruauté n'est très fauce, très méchante et très malheureuse : je sçay bien que vostre cœur, préocupé d'autres choses, n'est capable de ma protestation, mais vous expérimenterez l'effet de ce que je vous prédi. Car vous serez, comme Jesabel, *jeté par une fenestre et serez trainé fort ignominieusement, et ainsi finirez vos jours.* »

(*Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente*, année 1862, p. 375.)

Digitized by Google

de Saint-Germain (12 août 1570). Elle fut publiée à Bergerac, dès le 4 septembre (1). Quelques jours après, Jean de Montardit revient à Montréal, licencie la plus grande partie de la garnison et vend aux enchères un certain nombre de bêtes inutiles, le cheval de guerre, notamment, nommé *Limoges*, du nom de la résidence principale de son ancien maître, d'antiques arbalètes, de vieux bahuts, enfin neuf lits ayant servi durant de longs mois, à coucher les vingt soldats de la garnison, et qui naturellement, n'étaient plus bons à rien.

Cette nouvelle ère de paix devait peu durer. Deux ans après, la guerre civile reprend avec une nouvelle fureur. La Saint-Barthélemy amène le soulèvement général du Midi. Bergerac renverse de fond en comble les églises, les couvents et, de leurs débris, réédifie ses remparts renversés par Monluc (2); à ce moment, se place pour Montréal un incident des plus dramatiques. La garnison avait été remise au grand complet. Elle était commandée par le capitaine Bonnet, probablement le même que nous avons vu jouer un

---

(1) La nouvelle de la paix fut accueillie à Bergerac et dans les environs avec de tels transports de joie, que des feux furent allumés dans toutes les campagnes d'alentour. (*Histoire du protestantisme à Bergerac*, par le docteur Rennes. Bergerac, 1868, in-8°.)

(2) Monluc, dans sa correspondance avec la reine-mère, datée précisément de cette année 1569 (12 mars) (voir *Commentaires de Monluc*, publiés par la Société de l'histoire de France, baron de Ruble, tome V, p. 151), raconte qu'il ne peut trouver un seul paysan qui consente à venir travailler au démantèlement des remparts de Bergerac, tant ils sont animés d'un mauvais esprit. Il ajoute, mais il se faisait encore plus cruel qu'il ne l'était, qu'il sera obligé d'y mettre le feu, « car c'est la plus traistre et déloyale ville qu'il y eut jamais au monde! »

Cette lettre de Monluc se trouve encore confirmée par le livre des *Chroniques de Bergerac*. A l'année 1569, on lit :

« Sur la fin du mois de juillet 1569, M. de Saint-Geniès de Badefol (Gontaud de » son nom), lieutenant pour le Roy en Périgord, en absence de M. des Cars, logea en » cette ville, avec plusieurs compagnies de pied et de cheval et y fit de grands » maux; fit démanteler la ville en plusieurs endroits, abattre et saper les tours des » murailles et boulevards, la porte de Malbec et tous les portaux et brûler les portes » de la ville, et commirent tant de maux que presque tous les habitants furent » contraints de quitter et setrouva n'y avoir pas dis (*sic*) hommes dans la ville. »

Digitized by Google

rôle important au début de notre inventaire : procureur d'office de la châtellenie.

Tenter de s'emparer de vive force du château, c'était chose à peu près impossible. Armand de Clermont, seigneur de Pilles, eût été le seul capitaine capable d'un tel coup d'audace, et il n'était plus (1); mais ce que ne pouvait la force ouverte, la trahison devait le tenter.

A ce moment, florissait à Bergerac un pasteur protestant ardent, qui, non content des paroles, voulut encore y joindre les actes. Il parvint, par ses menées, à nouer des intelligences dans la place. Deux soldats parurent se rendre à ses projets et lui promirent leur concours. Bordas, tel était le nom du pasteur huguenot, par une nuit sombre, réunit une nombreuse troupe d'hommes armés d'échelles d'escalade et de pétards (le pétard jouait un rôle important dans les assauts donnés aux portes des villes et des citadelles. On alla jusqu'à faire des livres sur la manière de les confectionner et de s'en servir. La bibliothèque de Périgueux possède un traité sur ce sujet). On arrive sans encombre jusqu'au pied des remparts; on dresse les échelles, et les assaillants, se croyant sûrs de leur fait et du concours d'une partie de la garnison, montent à l'assaut. A ce moment, survint Jean de Montardit, à la tête de la principale noblesse catholique du pays. Les échelles sont renversées; cinquante des assaillants restent morts sur la place. Le ministre Bordas, en chef prudent, que sa grandeur avait dû retenir loin du péril, prend la fuite et parvient à grand'peine à rentrer sain et sauf à Bergerac. S'il avait réussi, son retour eût été triomphant. Vaincu, le gouverneur protestant, le baron de Langoiran, ne parlait rien moins que de faire pendre haut et court l'infortuné prédicant. En ces sortes d'affaires, il faut surtout faire

---

(1) Armand de Clermont, seigneur de Pilles, près Bergerac, massacré l'un des premiers aux portes du Louvre, le jour de la Saint-Barthélemy. L'avant-veille, à l'île Louviers, nous raconte Brantôme, il avait donné une leçon de natation au roi Charles IX, en lui tenant le menton au-dessus de l'eau. « Il eût été à craindre, ajoute notre chroniqueur, que si quelque devin luy eust annoncé telle fin, qu'il eust faict au Roy un mauvais party. » (*Brantôme*, édition Buchon, t. I, p. 622.)

Digitized by Google

vite et réussir. Nous l'avons bien vu dans quelques affaires du même genre de notre temps (1).

Nous sommes arrivés à l'année 1584. Hector de Pontbriant est âgé de dix-neuf ans à peine, et son tuteur songe déjà à le marier ! Il est vrai que c'est avec sa propre fille, tellement le parti lui paraissait avantageux.

Les parents les plus proches de la maison de Pontbriant, ceux-là même que nous avons vus institués héritiers dans le testament du vieux sénéchal, avaient longtemps eu l'espoir de recueillir cette opulente succession. Croirait-on que le prix de la cession d'office de sénéchal et gouverneur du Limousin, consenti en 1543 par Marin de Montchenu, à son cousin-germain par alliance, était encore dû quarante ans plus tard ! On devine aisément les motifs de ces ménagements. Jeanne de Bourdeille, de son côté, dame de Lanmary et de Sainte-Aulaire, celle-là même dont nous avons ici publié le curieux inventaire, petite-fille de Claire de Pontbriant, sœur de notre sénéchal (2), dans le même espoir, n'avait rien non plus réclamé de la dot de son aïeule.

Mais, en 1584, les temps étaient changés. Hector de Pontbriant était à la veille de contracter mariage. Le 9 février 1584, il est donné quittance à Jean de Montardit,

---

(1) Dupuy, dans son *Estat de l'Eglise du Périgord* (t, II, p. 198), raconte tout au long ce dramatique incident. D'après la place qu'il occupe dans son récit, on doit le dater entre les années 1572 et 1575. C est le seul auteur que nous ayons sur les événements de cette époque, et malgré sa partialité pour les catholiques, son honnêteté est tellement reconnue, même par les protestants, qu'ils sont les premiers à le citer. (Voir *Histoire du protestantisme à Bergerac*, par Rennes.)

(2) François de Pontbriant avait épousé Jeanne de Daignac le 28 août 1564. Hector dut naître au commencement d'avril 1565, par conséquent à sept mois. Sa mère mourut en lui donnant le jour. On voit encore, dans une salle basse du château de Montréal, une tête d'homme en pierre sculptée. Elle a dû faire partie d'un monument destiné à la tombe d'Hector de Pontbriant. Le visage est maigre et les traits sont fins et distingués ; la coupe de la barbe indique la fin du règne d'Henri III, c'est-à-dire vers 1589. Un autre débris se voit à côté de celui-ci. C'est une tête de femme ayant, dans une abondante chevelure, des bijoux entremêlés. Nous serions tenté d'y reconnaître le visage de Catherine de Montardit. La coiffure, les bijoux, sont de la même époque, c'est-à-dire vers 1589.

Digitized by Google

comme tuteur d'Hector de Pontbriant, de plusieurs sommes (1). Le 31 mai 1587, une transaction intervient entre Jeanne de Bourdeille et son oncle à la mode de Bretagne, et le 20 juin de la même année, elle donne quittance de la somme de dix mille cinq cents livres.

Un événement, en apparence insignifiant, nous donne une juste idée de la position qu'Hector de Pontbriant, à peine âgé de vingt-quatre ans, avait su conquérir dans sa province. Notre grand philosophe Montaigne habitait non loin de Montréal. Dans un livre de sa bibliothèque, les *Ephémérides de Beuther*, disposé, comme nos agendas actuels, avec des folios blancs, il annotait avec soin les principaux événements de sa vie domestique. C'est ainsi, qu'à la date du 25 février 1589, il constate que ce jour il a fiancé de sa propre main « M. de Belcier avec Mlle de Sallebeuf » (2), en présence des principaux grands seigneurs du pays, et notamment de MM. de Pardaillan de La Motte Gondrin et d'Hector de Pontbriant, seigneur de Montréal.

Certes, tout le monde connaît l'innocente manie de notre

---

(1) Dans son testament en date du 30 janvier 1545, Marin de Montchenu déclare qu'il veut que l'accord qu'il avait fait avec son cousin le seigneur de Montroyal, touchant la somme de 5,216 livres 10 sols que ledit seigneur de Montroyal lui redoit du prix de l'office de gouverneur du Limousin qu'il lui avait vendu, porte son plein et entier effet. Le 20 janvier 1582, Claude de Montchenu, gendre de Marin de Montchenu et comme lui premier maître d'hôtel du roi, donne procuration pour recevoir de Jean de Montardit, tuteur d'Hector de Pontbriant, la somme de 1,666 écus.

(L'écu était de 3 livres. On le voit, c'était à peu près l'entière somme portée au testament de 1545.)

(2) La famille de Belcier, originaire de Périgueux, a fourni au Parlement de Bordeaux le célèbre premier président, François de Belcier (1520-1544), qui présida à la rédaction de la Coutume de Bordeaux en 1521. (Voir son entrée solennelle dans la ville de Périgueux en septembre 1520. — *Dix entrées solennelles à Périgueux*, 1470-1566. — Sauveterre de Guyenne, 1882, petit in-4°.)

La maison de notre philosophe avait été deux fois alliée à celle du premier président. Mlle de Sallebeuf devait être une Vacquey, famille de Bordeaux, également alliée aux Eyquem. On conçoit le bonheur et la joie de l'auteur des *Essais* de *fiancer* ainsi de sa main, à la façon d'un véritable patriarche, deux jeunes gens, proches alliés de sa maison. Voir aux pièces justificatives le contrat de mariage de M. de Belcier. Cette pièce curieuse avait échappé jusqu'à ce jour aux recherches du monde savant.

Digitized by Google

grand douteur. Dans ce livre, il ne constate que des faits pouvant le rehausser ainsi que les siens. On a beau être philosophe, on n'en est pas moins homme.

Mais ce témoignage de Montaigne, admettant dans son intimité un jeune homme de vingt-quatre ans, prouve comment il était apprécié par un des plus grands esprits du XVIe siècle.

Cette situation s'augmenta encore avec les années. En 1614, les Etats-Généraux du royaume furent convoqués à Paris. Les trois États du Périgord se réunirent au mois de juillet, dans le cloître Saint-Front. Les deux députés choisis par l'ordre de la noblesse, furent Armand d'Aydie, comte de Ribérac, et Hector de Pontbriant, vicomte de Montréal, et chose assez piquante, l'oncle et le petit neveu, car Armand d'Aydie était le petit-fils de Claire de Pontbriant, sœur de notre sénéchal (1).

On sait quel fut l'avortement des Etats de 1614, les derniers de l'ancienne monarchie avant 1789. De vaines questions de préséance et d'amour-propre absorbèrent la plupart des réunions, et ils se séparèrent sans avoir accompli aucune des réformes sur lesquelles la France avait le plus le droit de compter.

Un peu avant cette époque, Hector de Pontbriant avait eu à soutenir un long procès contre la famille Bonnet, qui avait usurpé le droit de sépulture dans l'église d'Issac, à la place même que devait occuper le tombeau du seigneur haut justicier.

Pendant quinze ans au moins (1569-1584), Montréal avait été privé de ses maîtres. Certains abus en étaient résultés. Barthélemy Bonnet, l'homme de confiance du grand séné-

---

(1) Jeanne de Bourdeille, dame de Sainte-Aulaire et de Lanmary, avait épousé en premières noces Charles d'Aydie ou Deydie, seigneur de Montbazillac. De ce mariage étaient issus Armand et Guy d'Aydie. Armand, après la mort de son cousin, tué en 1578 dans le fameux duel des mignons d'Henri III, hérita de la vicomté de Ribérac. (Voir le testament de Jeanne de Bourdeille aux pièces justificatives de l'Inventaire de ses bijoux. — Périgueux, 1881, p. 77, 78, 79 et 80.) Jeanne de Bourdeille étant petite-fille de Claire de Pontbriant, sœur du sénéchal de Limoges, Hector de Pontbriant était cousin-germain de son père, par conséquent son oncle à la mode de Bretagne.

Digitized by Google

chal, d'abord notaire à Issac, puis procureur d'office de la châtellenie, enfin capitaine et gouverneur du château pendant la minorité de son maître, en avait profité pour faire ensevelir sa femme dans l'église d'Issac, « à la place la plus honorable, devant le grand autel, en face même du banc seigneurial ». Les choses restèrent longtemps en cet état, par suite probablement de la situation politique de la province. Mais en 1608, le règne réparateur d'Henri IV permettait d'obtenir justice. Un procès qui dura une dizaine d'années s'engagea dans toutes les règles ; il fut terminé par le gain complet des prétentions d'Hector de Pontbriant (1).

Il est possible que ce soit là une des causes principales qui

---

(1) Le 8 mai 1608, jugement des requestes du Palais, entre Hector de Pontbriant, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, seigneur de Montréal, d'une part, et Jehan Bonnet, sieur de Leymonie; autre Jehan Bonnet, sieur de la Massine; Antoine Bonnet, sieur de Frontignac, (probablement aujourd'hui Frontal, hameau de la commune de St-Jean d'Eyraud, à côté de Montréal); Hélie Bonnet, Jeanne Bonnet, femme de Géraud Blanquet, sieur de Leybardie, et Marthe Bonnet, frères et sœurs, et Me Anthoine Boussenot, comme curateur d'Hector Bonnet, aussi leur frère, au sujet des droits de sépulture dans l'église d'Issac. Les sieurs Bonnet furent déboutés et le seigneur de Montréal maintenu dans ses droits. A la suite est un arrêt du 21 juin 1616, confirmatif de ce jugement. On y trouve la généalogie des Bonnet en ces termes : « Depuis quatre-vingts ans, le bisayeul » desdits défendeurs se retira en la paroisse d'Issac et était un pauvre maçon qui » se maria avec la fille d'un autre maçon appelé Materne, et, en deuxième noce, » se maria avec une fille de la paroisse de Saint-Hilaire d'Estissac; lequel bisayeul, » ensemble sa femme, ayant quelques petits moyens, commencèrent à tenir taverne » dans ladite paroisse, vendant du vin à pot et à pinte, et, après leur décès, furent » ensevelis dans le cimetière de ladite église. De leur mariage fut procréé feu » Me Bertholmé Bonnet, qui fut notaire d'Issac et, étant notaire, fut pourveu de » l'estat de procureur d'office de la terre et juridiction de Montréal par feu messire » François de Pontbriant, père dudict seigneur de Montréal, lequel Bartholmé fut » marié avec Mariotte Reymondie, fille de Me Jacques Reymondie, notaire à la ville » de Mussidan, dont provint Me François Bonnet, père dudict défendeur, lequel » fut pourveu de l'office de juge de la juridiction de Montréal, par le tuteur dudict » seigneur de Montréal, pendant l'exercice duquel office de procureur et juge » desdicts père et fils, ladite Mariotte Reymondie serait décédée, lequel décès » peut avoir eu lieu, il y a environ vingt ans. Lesdits Bonnet, au lieu de la faire » enterrer dans le cimetière, tombeau de leur ayeul, et abusant de leur autorité » pendant l'absence dudict seigneur, la firent ensevelir dans la nef de l'église » devant le grand autel, au lieu le plus honorable, où le seigneur de Montréal a » son banc. » (Extrait des *Manuscrits* de Lespine. — Bibliothèque nationale, dossier Pontbriant.)

Digitized by Google

empêchèrent le transfert, dans l'église d'Issac, des tombes de François de Pontbriant et de sa femme. Ne nous en plaignons pas, car c'est probablement à cette circonstance que nous devons de posséder encore ce curieux monument de la Renaissance.

Le seigneur de Montréal se maria deux fois : la première, le 27 octobre 1584, avec sa cousine Catherine de Montardit (1) ; la seconde, avec Marie de Brizay, veuve de Louis Bouchard d'Aubeterre, vicomte de Montbazillac.

De sa première union provinrent trois enfants.

Il n'en eut pas de la seconde.

L'aîné de ses enfants, Jean, paraît n'avoir eu qu'une courte existence. Venu au monde infirme, il fut l'objet, de la part de sa mère, d'une telle sollicitude, qu'en 1595, elle faisait enregistrer au greffe des insinuations à Périgueux son testament, où elle lui donnait certaine somme destinée à son entretien (2).

Les deux autres furent deux filles ; l'aînée, Françoise, mariée par contrat passé au château de Montréal le 16 septembre 1611, à Gaston Foucauld, écuyer, seigneur de La Garaudie, de la Besse, etc., etc., à la condition que leurs descendants joindraient le nom et les armes de Pontbriant à ceux de Foucauld (3). La seconde, Jeanne, épousa en 1624, Gaston

---

(1) Catherine de Montardit, issue d'une vieille race de chevalerie alliée aux premières maisons du Périgord, du Limousin et du Quercy, était parente d'Hector de Pontbriant, au moins par deux alliances communes : les Flamenc et les Salagnac. (11 juillet 1526, contrat de mariage passé au li u noble de Lascoutz, paroisse de Celle, de Pierre de Montardit avec Marguerite de Salagnac, fille de feu Antoine, écuyer, seigneur de Verteillac et baron de Gourdon.) On voit encore à Chancelade, dans le presbytère actuel, une cheminée ornée du blason des Montardit : De gueules à 3 pals d'or. C'est l'écusson d'Antoine de Montardit, abbé de Chancelade au XVIe siècle. (Le 16 avril 1537, il est mentionné comme abbé de Chancelade et archiprêtre de Vanxains.)

(2) Nous devons à l'obligeance de notre confrère de la Société, M. d'Arlot de Saint-Saud, ce renseignement.

(3) La famille de Foucauld de Pontbriant paraît s'être éteinte dans la personne d'Alexandre de Foucauld de Pontbriant, marié à une Moreau de St-Martial. — Dont quatre filles mariées dans les familles de Larigaudie, de Monteil, de Gastebois et de Saint-Angel.

Digitized by Google

Goulard, seigneur baron de Touverac et de La Faye, en Angoumois (1).

Hector de Pontbriant vivait encore en 1635, date où il fit son testament (24 novembre). Il dut décéder un peu avant 1639, moment auquel la terre de Montréal fut décrétée, autrement dit, en termes modernes, expropriée. Comment cette maison que nous avons vue si opulente en 1569, en était-elle arrivée, soixante-dix ans après, à cet état de décadence ? Le séjour à la cour d'Hector de Pontbriant, quand il était député de la noblesse de Périgord aux Etats-Généraux de 1614, sa charge de gentilhomme de la chambre, dans laquelle il paraît avoir succédé à son père et à son aïeul, enfin son second mariage avec Marie de Brizay, alliée à la grande maison d'Orléans-Longueville (2), amenèrent-ils des dépenses exagérées? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'état des affaires de cette maison était arrivé à un tel degré de pénurie, qu'on avait même engagé, moyennant 800 livres, le greffe de la haute justice de la châtellenie.

Quoi qu'il en soit, le 15 juillet 1639, François du Chesne, lieutenant général au siège de Périgueux, en devint adjudicataire, moyennant la somme de 131,000 livres (3).

Montréal resta dans cette famille un peu plus d'un siècle. Pendant toute cette période, nous ne trouvons rien à noter sur la forteresse, sauf un incident de la guerre de la Fronde, en 1652. Balthazar, principal lieutenant du prince de Condé raconte dans ses Mémoires que la veille du combat de Mon-

---

(1) La généalogie cependant si complète de la maison de Foucauld de Lardimalie par de Courcelles, ne mentionne pas cette seconde fille Jeanne, pas plus que le fils aîné Jean. Le fait, cependant est certain. La maison de Goulard est depuis longtemps éteinte en Angoumois ; une branche paraît s'être maintenue en Poitou. (Cte de Brémond d'Ars, *Ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois.*)

(2) Marie de Brizay était fille de Pierre et de Jacqueline d'Orléans-Longueville. Elle survécut à son mari jusqu'après le 7 avril 1656, époque à laquelle elle fit donation à son neveu, Pierre de Brizay, de la vicomté de Montbazillac.

(3) La famille du Chesne était originaire de l'Angoumois. Le 7 août 1593, à l'assemblée tenue à Pons, après la conversion d'Henri IV, nous voyons figurer Jean du Chesne, seigneur du Chastenet. Elle s'est alliée, en Périgord, aux plus anciennes maisons : Aubusson, Abzac de La Douze, Talleyrand-Grignols. etc., etc.

Digitized by Google

tanceix, livré cette même année, il avait laissé ses bagages à Montréal. C'est probablement à cette même époque que furent ajoutées les fortifications relativement modernes, que l'on y remarque encore, appelées cavaliers et qui figurent au plan sous les lettres J et K (1). Ici, se place un rapprochement involontaire. En 1652, Vauban, l'illustre ingénieur, n'avait que dix-neuf ans. Il avait fait ses premières armes sous Condé, et l'on croit qu'il était sous les ordres de Balthazar. Ne serait-il pas possible de supposer qu'il n'avait pas été tout à fait étranger à la construction de ces deux cavaliers ? Cette supposition ne nous appartient pas. Elle nous a été suggérée par M. Ch. Durand, l'un de nos plus érudits confrères de la Société. A l'historien futur de Vauban il appartiendra de la résoudre (2).

En 1752, Montréal sortit de la maison du Chesne, marquis de Montaut et de Montréal, pour entrer dans celle de Faubournet de Montferrand.

La maison de Montferrand n'était pas étrangère à la famille du Chesne. En 1693, deux filles de l'illustre famille d'Hautefort (3), de la branche des marquis d'Ans, avaient épousé, la première, Marie, le 27 janvier 1693, Jean-François du Chesne, comte de Montréal, lieutenant-général de la sénéchaussée de Périgord ; la seconde, Jeanne-Charlotte, dite mademoiselle de Bauzens, le 15 avril de la même année, Antoine de Montferrand, chevalier, seigneur de Saint-Orse (4).

---

(1) Voir au plan, placé en tête de cet ouvrage; un de ces deux cavaliers était casematé, c'est-à-dire garni de souterrains.

(2) M. de Boislisle, membre de l'Institut.

(3) Elles étaient parentes de Marie de Hautefort, maréchale de Schomberg, duchesse d'Halluin, qui, par son testament, leur fit un legs assez considérable.

(4) Antoine de Montferrand, IIe du nom, chevalier, seigneur de Saint-Orse, né le 19 mars 1662, fils aîné d'Antoine I, seigneur de Saint-Orse et de Montferrand, et de Jeanne de Fanlac.

L'abbé de Lespine a donné, dans le *Nobiliaire de St-Allais*, tome XVII, p. 276 à 308, une généalogie de cette famille. Elle a été deux fois alliée aux Gontaud-Biron, deux fois à la maison d'Hautefort, deux fois à celle de Malet-La-Jorie. Les autres alliances sont : Abzac de La Douze, Souillac-Montmège, Lagut, Fanlac, Lageard de Cherval, etc., etc.

Digitized by Google

En 1752, par testament, Mlle du Chesne, héritière des terre et marquisat de Montréal, les légua à son proche parent Bernard-Louis de Montferrand.

Originaire du Bordelais, la maison de Montferrand s'était fixée en Périgord, au milieu du xve siècle, par suite d'alliance avec Sibille de Biron, héritière de la branche de la maison de Gontaud, seigneur de Montferrand. Elle y a joué un rôle politique important, surtout au moment des guerres de religion, où nous voyons Guillaume de Montferrand, seigneur de Saint-Orse, investi de toute la confiance du roi de Navarre, le futur roi de France, Henri-le-Grand.

A la date du 6 janvier 1577, ce prince lui adressa une lettre toute de conciliation en lui recommandant la prudence. Il termine en lui disant « qu'il a donné commission pour conprimer toute violence contre les catholiques et mettre les prisonniers en liberté » (1).

L'année précédente, le 7 avril 1576, Armand de Gontaud Biron, le futur maréchal de France, lui donnait un passeport, daté de Moulins, et l'envoyait au roi de Navarre « pour lui faire entendre aucunes particularités, pour le traité et négociation de la paix, pour lesquels ledit sieur de Biron avait été envoyé par le Roi vers Monseigneur son frère et Monseigneur le prince de Condé et duc Casimir (2). »

Depuis cette époque, la terre de Montréal n'a cessé d'appartenir et appartient encore à la même famille, c'est-à-dire depuis un siècle et demi, sauf une légère lacune, pendant la période révolutionnaire, où la terre fut confisquée comme bien d'émigré. Heureusement, un fidèle serviteur, comme il s'en rencontra beaucoup à cette époque, racheta tous les do-

---

(1) Guillaume de Montferrand, VIe du nom, écuyer, seigneur du Maine et de Saint-Orse, quatrième fils de Guilhonnet de Montferrand et d'Odette de La Baume.

(2) Cette lettre originale d'Henri IV, absolument inédite et qui ne figure pas à sa correspondance publiée par Berger de Xivrey, faisait autrefois partie des archives de la ville de Bergerac ; malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu la retrouver. On suppose qu'elle a dû être déposée aux archives du Consistoire de cette ville. M. Rennes la cite partiellement dans sa plaquette rarissime de l'*Histoire du Protestantisme à Bergerac*.

Digitized by Google

maines dépendant de les proprieté et les remit fidèlement au retour de ses anciens maîtres.

Au mois de mai 1792, un arrêté du directoire du district de Mussidan, avait ordonné l'apposition des scellés sur tous les meubles ayant appartenu à Henri de Montferrand. Le 25 novembre de la même année, un nouvel arrêté du même directoire ordonna leur levée et l'inventaire, « Henry de Mont-
» ferrand étant émigré ou censé l'être, faute par lui d'avoir
» fourni un certificat de résidence depuis le 11 juillet
» 1792 (1). »

A la date du 10 décembre de la même année, deux commissaires se transportèrent au château de Montréal et pendant l'espace de douze jours, du 10 décembre 1792 au 1er janvier 1793 (interrompu pendant dix jours à cause des fêtes de Noël), procédèrent, en présence du maire de la commune d'Issac, à un long et minutieux inventaire de tous les objets mobiliers garnissant le château proprement dit et les divers domaines dépendant de la terre de Montréal.

Nous avons pensé que l'on lirait avec quelque intérêt ce nouvel inventaire d'un même château, dressé à plus de deux siècles d'intervalle. Nous ne le publierons pas *in extenso*, cela amènerait forcément de nombreuses redites, sans intérêt (il n'a pas moins de trente pages in-folio.) Mais nous ferons passer sous les yeux de nos lecteurs tous les éléments documentaires de nature à intéresser, surtout comme point de comparaison entre les deux époques.

La chapelle reçoit les honneurs d'une mention toute particulière; on y voit décrite la célèbre Sainte-Epine. Quelques mois auparavant on était allé la chercher solennellement et processionnellement, escortée par le prêtre desservant de la paroisse d'Issac, et quatre hommes de la garde nationale de la commune, commandés par un sergent.

---

(1) Donc l'émigration d'Henri de Montferrand avait eu lieu quelque temps avant juillet 1792. Il était fils de Charles, marquis de Montréal, baron de Saint-Orse, seigneur de Montaut, Labatut, etc., etc., et de Gabrielle de Malet-La-Jorie.

Digitized by Google

Voici les propres termes de cette délibération de la commune d'Issac, en date du 24 mars 1792 :

« Nous maire et officiers municipaux de la commune d'Issac, avons délibéré que comme la relique de la Sainte-Epine, est portée sur le verbal qui a été fait à Montréal et dont Martial Lachau est nanti, nous y envoyerons un sergent de la garde nationale avec quatre hommes et le vicaire desservant, promettant de la guarantir *(sic)* de tout événement et de la remettre audit Montréal, selon l'usage.

» Signé à Issac, le 24 mars 1792.

» Jean LESPINASSE, *officier municipal* ; AUBERTIE, *maire* ; DESSAINS, *officier municipal* ; BRUZEL, *officier municipal* (1). »

Que l'on se reporte à la date de cette délibération du conseil municipal d'Issac, mars 1792 : le 12 juillet 1790, la constitution civile du clergé avait été décrétée ; tout prêtre devait prêter serment sous peine de bannissement. A la date du 6 avril 1792, le port du costume ecclésiastique était prohibé, et le 18 mars 1793, devait être exécuté dans les 24 heures tout individu convaincu d'être prêtre déporté.

Sous l'empire de quel sentiment avait été prise cette délibération ? La population l'avait-elle imposée ? Le conseil municipal l'avait-il prise de son propre mouvement ? Peut-être en obéissant à ces deux sentiments à la fois. Quoi qu'il en soit, il est touchant de voir combien était encore vif, dans le cœur de nos populations, le culte du passé. Ce dut être un spectacle curieux de voir, par une matinée de printemps de l'an 1792, sortir de l'église d'Issac le desservant de la paroisse, escorté par de nombreux paroissiens et flanqué de cinq hommes armés de la garde nationale, gravissant les pentes escarpées de la hauteur sur laquelle se trouve placé le vieux donjon, s'y faire délivrer la sainte relique, puis ensuite aller l'exposer pendant quinze jours dans l'église du lieu. En 1792, Pâques tombait le 8 avril ; le 24 mars était

(1) Archives du château de Montréal.

Digitized by Google

un samedi, veille du dimanche de la Passion. C'était surtout le Vendredi saint, appelé le *grand Vendredi*, que les populations d'alentour venaient vénérer la sainte relique. Elle dut être réintégrée à Montréal avec le même cérémonial quelques jours après Pâques, car la première chose que nous verrons inventoriée, sera précisément la chapelle du château.

Mais nous avons hâte d'aborder notre second inventaire. En voici les premières lignes :

« Aujourd'hui, dixième jour du mois de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République française, environt (*sic*) (1) les dix heures du matin, Nous Antoine Dessaignes, demeurant en la commune des Lesches, et Elie Aubertie, demeurant en celle de St-Jean-d'Estissat, commissaires nommés par le Directoire du district de Mussidan par ses arrêtés des 8 may et 25 novembre derniers, aux fins de nous transporter dans le plus court délay au château de Montréal, en nous faisant assister de deux membres de la municipalité d'Issac, pour nous concerter et procéder à l'inventaire des meubles et effets contenus dans ledit château ou en dépendant, et pour la sûreté d'iceux y établir un gardien ou un rendant compte, autrement comme le tout est plus au long porté par l'expédition desdits arrêtés à nous adressés. *Signé :* PONTARD, *président*, et DESSOUDEYS, *secrétaire*.

En conséquence, nous nous sommes rendus audit château de Montréal et nous y étant rencontrés à la susdite heure et avons aussi rencontré les citoyens : Jean-Baptiste Aubertie, maire, et Jean Espinasse aîné, officier municipal de la dite commune d'Issac, auxquels ayant fait connaître le sujet de notre transport ainsi qu'à Antoine Lachau et son épouse, agents de Henry Montferant, émigré ou sensé l'être pour n'avoir pas fourny le certificat de résidence, puis le onze juillet dernier, et tous ayant pris connaissance de notre missive, nous sommes mis en mesure d'oppérer ; à ses fins avons été conduits par l'épouze dudit Lachau et deux domestiques de ladite maison dans un embas ou l'on rencontre un scalier (*sic*) en pierre, par lequel montant avons rencontré une porte simple sur les bords de laquelle y avons remarqué deux scellés, etc., etc. »

---

(1) Nous ne relèverons pas toutes les erreurs d'orthographe des bons commissaires ; cela nous mènerait trop loin. Le lecteur le fera lui-même.

Digitized by Google

On se transporte dans un grenier « qu'on nous a dit nommer la recette » et l'on y constate la présence de quatre-vingt-six boisseaux de froment, quarante-deux de méture, sept de pois, seize de baillarge et vingt-deux d'avoine.

Le lendemain on fait mesurer trois cent quatre-vingt-deux sacs de maïs en épis, soixante boisseaux de haricots et dix de fèves (1).

Dans ce même grenier, reléguées dans un coin, on remarque six girouettes de fer battu. Dès les premiers jours de la Révolution, afin de faire disparaître l'ombre même d'un emblème féodal, elles avaient dû être descendues. Elles nous fournissent un argument pour le nombre de tours et pavillons qui subsistaient encore à cette époque au château de Montréal. Dans l'état actuel, trois girouettes devraient suffire ; trois tours ont donc dû disparaître (2).

CHAPELLE.

Dans la journée du 13 décembre, les commissaires sont conduits à la porte de la chapelle,

« Sur le trou de la serrure de laquelle y avons observé un scellé, et l'ayant déchiré et fait ouvrir la porte, sommes entrés dans ladite chapelle où étant y avons trouvé un petit autel doré, mais là étant tombé en plusieurs places *(sic)*, une pierre de marbre dessus l'autel, avec une nappe pardessus, deux petits coussins servant de pupittres, le tout couvert d'un

---

(1) N'oublions pas que toutes ces récoltes ne représentent que la moitié des grains de la propriété. Si l'on ajoute les semences, l'on voit que nous sommes bien près de mille sacs de maïs. Les 86 boisseaux de froment étaient pour la consommation des serviteurs ; le reste avait dû être vendu aussitôt après la moisson. Nous ne trouvons pas une seule barrique de vin. Cependant il y avait trois cuves pouvant contenir soixante-dix barriques de vendange. Nous en devons conclure pour le vin, comme pour le froment, qu'il avait dû être vendu aussitôt après les vendanges.

(2) Mgr Barbier de Montault, dans le dernier inventaire qu'il vient de publier (château de Taillebourg, 26 septembre et 1er octobre 1526), en constatant la présence d'une girouette, affirme que c'est la première fois qu'on signale les girouettes dans les inventaires. En voici un second exemple. A proprement parler, c'est M. Dangibeaud, conservateur du musée de Saintes, qui a publié cet inventaire. Mais c'est Mgr de Montault qui a fourni les notes. *Suum cuique.*

Digitized by Google

tapis simple couleur verte fort uzée, deux flambeaux de bois et deux de cuivre ou ponti *(sic)*, un missel de l'édition de 1709, un crucifix en cuivre, et ayant fait ouvrir le tabernacle, y avons remarqué une châsse contenant la rulique (*sic*) de la Sainte-Epine, dont le pié nous a paru être en argent et les baguettes et couvertures en cuivre ; à côté dudit autel, deux images encadrées, mais rompues ; deux petites burettes de verre, l'une cassée au pié ; un devant d'autel de soye déchiré, un mache-pié uzé ; de l'autre côté, une petite table quarrée avec ses tréteaux, sur laquelle est une nappe et l'image du Christ en papier déchiré, mais encadré ; plus tout près un éteignoir de fer blanc, et dans la nef, un accoudoir et deux prie-Dieu, trois petites chèzes cliées en jonc, une grande table de bois vergne de douze pieds de long, sur trois pieds dix pouces de largeur, une autre table de même bois de neuf pieds dix pouces de longeur (*sic*), sur trois pieds six pouces de largeur ; plus une autre table même bois vergne, de neuf pieds de longueur sur trois pieds deux pouces de largeur.

Avons remarqué autour du mur de ladite chapelle la figure de la Vierge et celles des douze apôtres, le tout taillé en grand et en pierre, plus deux figures, l'une masculine et l'autre féminine, qu'on nous a dit avoir entendu dire être celles de Pombrian et de son épouze ; plus une chaire à prêcher aussi taillée en pierre ; plus un bénitier en pierre brèche, y ayant un petit plat de fayance dedans.

C'est tout ce que nous avons trouvé dans ladite chapelle.

Quelques ornements d'église se trouvent décrits à la suite des livres de la bibliothèque.

Cinq sasubles, dont deux couleur noire et les autres trois saisons avec leurs étoles et manipules, le tout assez bon ; une aube et amit ; une nappe d'autel de toille brin, un cordon de fil avec des houppes.

Comme on le voit, en comparant l'état de la chapelle en 1569 et en 1792, il n'y a pas de changement notable. L'ange doré tenant un chandelier aussi doré et qui descendait de la voûte, devant l'autel, a disparu ; mais les statues des douze apôtres et de la Vierge paraissent avoir été ajoutées après l'inventaire de 1569 ; en effet, leur style est certainement postérieur aux tombes de François de Pontbriant et d'Anne de Grossoles ; il est plus lourd, moins fin ; elles doivent avoir été ajoutées à la fin du seizième siècle par Hector de Pontbriant, peut-être même au commencement du dix-septième.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE.

On a souvent reproché à l'ancienne noblesse ses idées étroites et qu'elle n'avait jamais su se soumettre au progrès et aux idées modernes. Nous sommes dans la maison d'un grand seigneur, dans toute la force du terme ; nous allons voir l'intitulé de ses livres tout d'actualité (en 1789) ; l'esprit le plus libéral de nos jours ne les répudierait pas.

A côté d'une chambre tapissée à l'antique de vieilles tapisseries remontant certainement au seizième siècle, et appelée du nom singulier de *Chambre du Diable*,

Se trouve une petite antichambre, un grand vieux cabinet à deux portes très uzé, lequel ayant fait ouvrir, nous y avons trouvé trois petits volumes intitulés : *les Caractères de Théophrastre*, reliés (1) ; plus sept petits volumes aussi reliés, *Œuvres* de Roussaud (*sic*) (2) ; plus quatre intitulés : *Listoire de la Mérique* (*sic*); plus onze volumes intitulés : *Listoire de la Rivalité* (3); plus vingt-quatre volumes intitulés : *Abrégé de l'Histoire générale ;* plus deux grands thomes intitulés : *la République romaine* ; plus un grand thome contenant des cartes géographiques, le tout relié ; plus un volume intitulé : *l'Exament du gouvernement d'Angleterre ;* un autre volume intitulé : *Nouvelles observations sur les Etats-Généraux ;* douze volumes intitulés : *l'Histoire fillosophique et politique* (4); plus un

(1) Ces trois petits volumes des *Caractères de Théophraste*, doivent être l'édition donnée par Coste, Amsterdam, Wetstein 1720, 3 volumes in-12, intitulés : *Les caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle*, par La Bruyère ; édition augmentée de la défense de La Bruyère, par Coste.

(2) Il y a eu tant d'éditions des œuvres de J.-J. Rousseau, à la fin du XVIIIe siècle, que l'on ne saurait identifier d'une manière certaine cet exemplaire en sept volumes.

(3) Probablement de Charles-Quint et de François Ier.

(4) Ici, pas le moindre doute possible sur l'identification. C'est l'histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, par l'abbé Raynal, ouvrage qui courut toute l'Europe et donna pendant un demi-siècle, au nom de Raynal, un retentissement presque égal à ceux de Voltaire, Rousseau et Montesquieu. Raynal était très lié avec Diderot, qui l'aida beaucoup dans son travail. Brunet ne mentionne aucune édition en 12 volumes. Les commissaires auront mal compté. C'est probablement l'édition de 1781, publiée à Genève en 10 volumes. Cet ouvrage, rempli de déclamations contre la religion et le despotisme, avait été mis à l'*index* dès sa première apparition. Le Parlement de Paris ordonna sa suppression et qu'il serait brûlé par la main du bourreau.

Digitized by Google

autre volume intitulé : *Importance des opignons* ; plus deux volumes de mathématiques ; plus des paquets : *Nouvelles*, que nous n'avons pas cru nécessaire d'inventorier.

Dans un cabinet, à côté d'une petite chambre en bas de la tour, on trouve encore :

Un livre de musique ; plus trente-huit volumes d'enchyclopédie *(sic)* (1) brochés seulment ; plus un volume relié intitulé : *le Nouveau parfait maréchal* ; plus cinq volumes reliés intitulés : *la Pratique universelle pour la rénovation des terriers* ; un volume broché intitulé : *Sur le compte-rendu au Roy en 1781, par M. Neker* (2); plus un autre relié intitulé : *Eléments de la guerre* ; plus des papiers *Nouvelles* et autres brochures de peut de conséquence (*sic*).

C'est tout ce que nous avons trouvé dans ledit petit cabinet.

SALON DE COMPAGNIE.

Le dix-huit décembre 1792, premier de la République françoise, nous, commissaires susdits, avons été conduits à la porte du salon de compagnie ; avons trouvé dans la cheminée une paire de chenets doublés de fer battu, une pelle de foyer, une tenaille (3) et un devant de foyer en fonte ; plus un écran de femme, deux petits écrans à main en carton ; ladite chambre

---

(1) Trente-huit volumes d'enchyclopédie (*sic*). Ici encore pas le moindre doute possible. Il s'agit d'un des livres les plus à la mode à la fin du XVIIIe siècle, la fameuse *Encyclopédie*, publiée par Diderot et d'Alembert. — Paris, 1751-1772, 28 volumes in-folio, dont 11 de planches.

Il n'existe pas d'édition en 38 volumes, à moins que ça ne soit celle de Genève 1777, en 39 volumes, ou de Lausanne 1778, en 36 volumes et 3 volumes de planches. Mais c'est peu probable. Nous inclinerions plutôt à penser que de même que pour l'ouvrage de l'abbé Raynal, les commissaires, peu ferrés en bibliographie, auront mal compté et mis trente-huit pour vingt-huit.

(2) C'est le fameux compte-rendu au roi par Necker, qui fut un des premiers *glas* de la Révolution. Contrôleur général des finances depuis 1777, Necker, en présence d'un déficit constant dans les finances, imagina, au commencement de l'année 1781, de publier un état des recettes et des dépenses, d'où il résultait un déficit annuel de plus de dix millions. Cet acte eut un immense retentissement et amena sa démission.

(3) Le mot *tenaillo* signifie évidemment des pincettes. En Angoumois, au XVIIIe siècle, l'inventaire des châteaux du Fouilloux et des Ombrais donne également au mot *tenaille* la même signification. (*Archives des Ombrais*, Charente.)

Digitized by Google

étant boisée et vernie en gris ; plus y avons trouvé deux tables carrées en menuzerie, couvertes chacune de leur tapis de drap vert ; plus dix petits fauteuils en soye couverts chacun de leur chemise de toile rayée ; quatre autres grands fauteuils tapissés ; dix autres fauteuils de différente couleur sur des chèzes cliées en joncs ; plus un damier avec ses deux cornes, dedans trois des trente pions ; plus un cadre représentant un enfant qui dort ; et de l'autre côté, un autre cadre représentant une figure humaine ; plus une petite bouete de bois contenant en entier le jeu de Loteau ; plus deux autres boetes contenant des fiches de jeu ; plus une autre petite bouete presque pourrie contenant neuf couteaux en manche de porcelaine ; quatre flambeaux d'étain fin avec leurs bobèches ; trois petites caraffes et une burette ; une mouchette d'acier.

C'est tout ce que nous avons trouvé dans ledit salon.

CHAMBRE DU DIABLE.

Du 19 décembre.

Et de là sommes passés dans une autre chambre appellée *la Chambre du Diable*, sur la porte de laquelle avons remarqué deux scellets, lesquels avons reconnu intacts ; comme tels, ont été déchirés et nous sommes introduits dans ladite chambre, dans laquelle avons trouvé deux lits complets ; l'épouse dudit Lachau nous a dit que l'un lui appartenait pour lui avoir été donné par le feu sieur marquis de Montferrand (1) et qu'en conséquence nous n'avons pas inventorié ; l'autre est composé de sa coette et coussin de coitil rayé, lequel ayant fait peser, l'avons trouvé du poids de cinquante-cinq livres et l'ayant fait marquer au numéro 24 (2), le surciel et dossier

---

(1) Charles de Faubournet de Montferrand, marquis de Montréal, fils de Bernard-Louis et de Anne de Lagut, marié, le 3 novembre 1763, à Gabrielle Malet de La Jorie, fille de François et de Bertrande de Bertin de Bourdeille (*) ; décédé, au château de Montréal, le 2 janvier 1791, ne laissant que deux enfants de son mariage : Henri de Montferrand, émigré, et Marie, épouse de Jean-Joseph-Romain de Vassal de La Barde (*Nobiliaire de Saint-Allais*, tome XVII, généalogie de Faubournet de Montferrand.)

(*) Nièce du célèbre ministre de ce nom. C'est à ce titre que la famille a hérité du beau portrait, grandeur naturelle, d'Henri-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte, baron de Bourdeille, ministre d'État et contrôleur général des finances, peint par Roslin, et que l'on voit encore à Montréal (1892).

(2) Trente-quatre lits ont été minutieusement inventoriés, avec le nombre de matelas, le poids desdits matelas, le signalement des couvertures, du surciel, du dossier, etc., etc. On conçoit que nous avons passé sous silence cette aride nomenclature ; c'est toujours la même répétition.

Digitized by Google

de mauvaise soye, une couverte d'indienne et une autre de laine uzée, les rideaux de cadis couleur verte. Plus avons trouvé dans ladite chambre une commode de menuzerie, sans ferrure ny serrure, ayant trois petits tiroirs, deux en haut et un en bas, lesquels avons fait ouvrir, n'y avons rien trouvé ; plus avons trouvé dans ladite chambre huit chèzes tapissées, trois mauvais fautheuils, deux soucoupes de fayence, une paire de chenets de fer battu, une pelle de feu, laquelle chambre est tapissée de vieilles tapisseries de laine, y ayant aux fenêtres des rideaux de ras de couleur verte, tout troués et uzés (1).

GARDE-ROBE.

A la suite de l'inventaire des livres mentionnés plus haut, se trouvent décrits quelques vêtements, très probablement ayant appartenu au dernier marquis de Montréal, décédé le 2 janvier 1791.

Avons trouvé dans ledit cabinet trois paires de bas de soye blancs, dont une peire *(sic)* sans pied ; plus quatre peires de bas de fil aussi blanc ; plus un peignoir de toille brin ; plus deux peires de manchettes de bottes de toille ; plus deux peires de culottes noires, l'une en soye, l'autre en calamandre ; plus deux tours de col de coton blanc ; plus une veste de drap noir sans manches ; plus une peire de boucles de souliers en acier ; plus un habit d'étoffe grize ; plus deux peires de culotte de nanquin ; une autre peire en soye jaune ; plus une peire de satin noir ; deux gilets de soye rayée ; une veste d'étoffe blanche sans manches.

Plus un mauvais habit de velours vert, avec une veste sans manches de même étoffe ; quatre bourses à cheveux très mauvaises ; sept peires de bas de soye noir très uzés ; une paire de mitaines aussi en soye, uzées. Cinquante-huit gros boutons d'acier et quarante-quatre petits, même matière (2).

---

(1) Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de découvrir l'origine de cette dénomination singulière : *Chambre du Diable*. Les vieux châteaux comme Montréal, ont une histoire si variée, si compliquée, si *hérissée* d'événements singuliers, que nous craignons bien que cette énigme ne trouve jamais son Œdipe.

(2) Ce ne sont évidemment là que des vêtements demeurés hors d'usage. Tous les costumes utiles avaient été emportés par Henri de Montferrand, au moment de son émigration.

Digitized by Google

LINGE.

Dans la journée du 20 décembre, les commissaires montent au second étage et procèdent à un inventaire minutieux des chambres de domestiques.

Avons observé dans le couroir *(sic)* deux cabinets se joignant, de grosse menuzerie, ayant chacun deux portes ; y avons trouvé du linge que nous avons fait sortir. Cella fait, ayant mis tout ledit linge par ordre de qualité, l'avons exactement compté ; le résultat duquel compte a prouvé qu'il y a soixante-quatorze draps de lit de toille brin assez bons, vingt-trois autres draps de boiradis, dont l'un usé, sept autres draps aussi brin, mais uzés ; plus autres onze draps fins uzés ; quarante-sept draps d'étouppe assez bons ; quinze idem uzés ; (soit au total 177 draps.)

Plus trente-huit douzaines serviettes faites en ouvrage ; neuf douzaines de serviettes unies et seize douzaines de serviettes en treillis ; (soit au total 756 serviettes.)

Plus trente et une nappes en ouvrage, seize nappes unies et sept nappes treillis ; plus et enfin deux douzaines de tabliers de cuisine.

ARTILLERIE.

En 1569, l'artillerie du château était considérable : douze pièces de canon, dont six sur chevalets pour les remparts et les six autres sur roues, celles qui étaient placées dans la cour en arrière des trois grands portaux, toutes prêtes à foudroyer l'assaillant, si on était parvenu à abattre les ponts-levis. De plus, trois autres, qui étaient rompues, ce qui prouve que ce n'était pas une artillerie de parade. Enfin quarante arquebuses et deux mousquets de cuivre.

En 1792, les temps n'étaient plus les mêmes ; près d'un siècle et demi s'était écoulé depuis les dernières guerres civiles, celles de la Fronde ; la citadelle avait changé deux fois de maître. Et cependant « le premier jour de janvier 1793 et second de la République française » on découvre au bourg d'Issac, cachés « dans la maison ci-devant curialle, trois canons, qu'on nous a dit avoir été portés du château de Montréal avec des débris d'afuts (*sic*) ; »...

Digitized by Google

... Et de là avons été conduits chez le citoyen maire qui nous a dit y avoir quelques effets provenant dudit château et notamment un lit qui avait été prêté à Léonard Laclergie, ci-devant desservant ; suit la description dudit lit dont nous faisons grâce au lecteur; c'est le *trente-quatrième inventorié !)* plus onze fusils et un mousqueton, dont six desdits fusils ne peuvent servir sans réparation, le citoyen Louis Cluzeau réclamant la somme de trois livres pour en avoir fait racomoder un ; plus deux couteaux chasse, qui est tout ce que ledit citoyen maire nous a dit avoir en son pouvoir.

TAPISSERIES.

Des belles et nombreuses tapisseries inventoriées et décrites avec tant de soin en 1569, il ne paraît plus rester en 1792 que des débris. Cependant, dans le cours de l'inventaire, nous retrouvons encore cinq chambres garnies de vieilles tapisseries de laine fort uzées, disent les commissaires et trois autres tapissées en indienne. Nous avons déjà vu celle de la chambre du Diable. Examinons rapidement les autres :

Dans une chambre basse, nommée le petit cabinet, où est une cheminée, avons remarqué ladite cheminée reboisée d'un côté et sur le devant avec des tapisseries en papier, le restant de la chambre étant tapissé de vieilles tapisseries en laine fort uzées.

Dans une chambre en haut de l'escalier, à côté des latrines, ladite chambre était tapissée de vieille tapisserie en laine.

Dans une chambre en haut, appelée la chambre brune, ladite chambre tapissée en vieille tapisserie de laine.

Enfin, à côté de la chambre du Diable.

Dans une autre petite chambre à côté de cette dernière, nous avons trouvé tapissé de tapisserie de laine, et la cheminée boisée avec un cadre pardessus, représentant différentes figures, etc., etc.

Au second étage, dans un grenier appelé la chambre des oignons, on trouve un bassin d'airin (*sic*), douze reverbères de fer blanc et deux pièces de vieille tapisserie.

Digitized by Google

Voici la simple énumération des trois chambres tapissées en indienne :

Dans une chambre appelée la chambre basse, attenant audit salon (de compagnie) laquelle est tapissée en indienne.

Dans une chambre à côté de la chambre brune et garnie de deux lits complets (nos 22 et 23) « nous avons remarqué que ladite chambre est tapissée en indienne ».

Enfin, dans une chambre d'en haut, appelée des domestiques et aussi chambre de Passepartout, ladite chambre tapissée en indienne fort uzée.

NOMBRE DES DOMAINES ET DES BESTIAUX LES GARNISSANT AVEC LEUR ESTIMATION.

En 1569, il n'avait été inventorié en fait de métairie, qu'un seul domaine situé près du château, ayant un cheptel de six bœufs, deux vaches et un taureau, estimés la somme totale de cent soixante livres, dont la moitié, soit quatre-vingts livres, était la propriété du colon. Cependant, même à cette époque reculée et depuis un temps immémorial, huit domaines ou métairies au moins dépendaient du château. Très probablement, les mêmes raisons qui dans la soirée du 21 octobre 1569, faisaient brusquement interrompre l'inventaire, empêchèrent les magistrats de compléter cette partie de leurs opérations. Il y avait sûrement du danger à s'éloigner, et de là cette négligence ou omission que les commissaires du district de Mussidan, se gardèrent bien d'imiter.

Le trente et un décembre 1792, accompagnés du sieur de Montferrier, choisi comme expert, on constate dans le domaine du château la présence de trois paires de bœufs, estimés ensemble la somme de treize cent cinquante livres.

Dans le borderage appelé de Loustau, douze brebis et sept moutons estimés cent quatorze livres.

Dans une métairie au même lieu, deux paires de bœufs estimés huit cent quarante livres ; douze brebis et cinq moutons estimés quatre-vingt seize livres ; une truie et six petits cochons estimés soixante quinze livres.

Dans la métairie de l'Allée, deux paires de bœufs estimés neuf cent

Digitized by Google

vingt livres ; treize moutons et vingt-quatre brebis estimés deux cent vingt-deux livres.

Dans le borderage de Landrevie, une vache et un veau estimés cent cinquante livres, plus une truie estimée cinquante livres ; trois moutons et douze brebis, quatre-vingt-dix livres.

Dans la métairie de la Garenne, une paire de bœufs et un veau estimés cinq cent cinquante livres ; sept brebis et huit moutons estimés soixante livres.

Dans la métairie de La Mothe, trois paires de bœufs estimés quinze cents vingt livres ; dix-neuf moutons et dix-neuf brebis estimés deux cent soixante-six livres, plus quatre petits cochons estimés cent vingt livres.

Dans la métairie du Bourg (à Issac), deux paires de bœufs estimés huit cent quarante livres ; une vache et une velle estimées cent soixante livres ; six moutons et quatre brebis estimés soixante-dix livres.

Soit un total de treize paires de bœufs estimés six mille vingt livres ; cent cinquante et un moutons estimés neuf cent quatorze livres ; deux vaches et leur veau, trois cent dix livres ; deux truies et plusieurs petits cochons, la somme de deux cent quarante-cinq livres (1).

A la fin de l'inventaire, les commissaires pénètrent dans une chambre appelée de la Ferme :

Nous sommes introduits dans un petit cabinet vouté, dans lequel avons trouvé un cabinet de grosse menuizerie, fermant à deux portes, et une commode à plusieurs petits tiroirs, un petit coffre et une autre petite commode, et après l'ouverture desdits objets, nous avons remarqué que tant dans que hors desdits meubles (*sic*), il y avait une certaine quantité de papiers qui, par leur volume, nous ont fait présumer qu'il faudrait un temps considérable pour les inventorier en règle ; mais comme cette opération nous a paru pouvoir être différée, nous avons fait refermer le tout ainsi que la porte dudit cabinet vouté, et lesdits officiers municipaux ont réapposé un sellé en toile sur le trou de la serrure de ladite porte qu'ils ont cloué avec quatre petits clous cachetés en cire rouge en quatre endroits, où est empreint le cachet ordinaire du maire.

Ces précautions minutieuses, ce cabinet voûté que l'on scelle avec tant de soin, nous font supposer que là devaient

(1) Indépendamment de ces huit domaines ou métairies, la terre de Montréal comprend encore des bois considérables, s'étendant sur les coteaux, en face du bourg d'Issac, et le long de la vallée de la Crempse.

Digitized by Google

être renfermés les titres féodaux, les livres terriers que nous avons déjà vus mentionnés à l'inventaire de 1569 ; mais leur sort ne devait plus être le même ! Quelques mois après, une délibération de la municipalité de la commune d'Issac nous apprend qu'ils ont été brûlés sur la place publique, avec toutes les solennités requises en pareil cas (1). Voici cette délibération; elle contraste singulièrement avec celle de l'année précédente relative aux honneurs à rendre à la Sainte-Épine :

27 BRUMAIRE, AN II.

Extrait des registres de la commune d'Issac, f° 68, recto.

« Papiers du ci-devant seigneur de Montréal apportés par ordre de la » municipalité depuis le 23 octobre.

» Les papiers, ci-dessus, ont été portés sur la place publique et brûlés » en présence de la municipalité et des citoyens assemblés ce même jour.

» Signé au registre : Jean LESPINASSE, *officier municipal;*
AUBERTIE, *maire.* »

On remarquera, dans ce deuxième inventaire, l'absence complète de bijoux, d'argenterie, de costumes de maître (sauf les quelques vieux vêtements mentionnés à l'article garde-robe et qui n'avaient aucune valeur), de chevaux dans les écuries, et de voitures dans les remises. (Cependant, il devait y en avoir au moins deux, d'après les deux poches de voitures qui sont mentionnées à deux reprises au cours de l'inventaire).

On sait avec quelle confiance aveugle dans un prompt retour eut lieu l'émigration française. On croyait partir pour un voyage de quelques semaines, de quelques mois au plus. Le voyage se prolongea des mois et même des années ! Nous

(1) L'inventaire de 1569 a échappé, par le plus grand des hasards, à cet auto-da-fé. Il dut probablement son salut à l'abbé de Lespine, ancien vicaire d'Issac, qui avait son domicile au château et qui, frappé de l'intérêt particulier qu'il offrait pour l'histoire, dut le mettre de côté. Plus tard, quand il réunit sa belle collection de titres sur le Périgord, il l'annexa, naturellement, aux dossiers de Pontbriant-Montréal.

Digitized by Google

en devons donc conclure que argenterie, bijoux, chevaux et voitures avaient dû, comme leur maître, prendre le chemin de l'exil. Cela explique leur absence.

Bien heureux quand, à leur retour, comme les marquis de Montferrand à Montréal, on retrouvait de fidèles serviteurs qui avaient racheté les biens de leurs anciens maîtres et s'empressaient de les leur remettre, comme le fit Martial Lachau (1).

LA SAINTE ÉPINE.

La figure de Talbot, le célèbre général anglais, est une des plus intéressantes du quinzième siècle. Partout où il a passé, soit en Normandie, soit en Guyenne, une véritable légende s'est attachée à son nom. En Normandie, c'est la merveilleuse tour du château de Falaise, bâtie par lui et qui a gardé son nom. En Guyenne, sa mort héroïque à la bataille de Castillon, dans la plaine de Duravel, a laissé des traces profondes dans l'esprit des populations. Thevet, dans son *Histoire des hommes illustres* (2), nous racontant sa vie, narre un incident tout-à-fait original. Il a vu à Bordeaux, dans la boutique d'un armurier,

« Une espée bien chargée de rouille ; l'armurier la fourbit si bien, que c'est aujourd'huy un fort beau canivet et bien luisant, de près de trois pieds de long et de quatre doigts large, et au milieu de l'ouvrage, en deux ranches, sont écrits ces mots :

SVM TALBOTI MIIII^{c}XLIII
PRO VINCERE INIMICO MEO

---

(1) Sauf le domaine du Bourg, la terre de Montréal est intégralement composée comme elle l'était en 1569 et en 1792. Antoine Lachau, dit Martial, s'était rendu acquéreur de tous les domaines, sauf le château, qu'un israélite de Bordeaux avait acquis nationalement. Peut-être Antoine Lachau, en achetant aussi le château, craignait-il de laisser trop voir qu'il n'était qu'un prête-nom, un propriétaire intérimaire tout prêt à restituer à ses anciens maîtres leurs terres confisquées ?

(2) Voici le titre exact de ce livre fort rare :

« *Des vrais portraits et vies des hommes illustres grecs, latins et payens, recueillis*, etc., etc., par André Thevet, Angoumoisin, premier cosmographe du roy. — Paris, 1584, in-folio.

Digitized by Google

Cette épée avait été trouvée dans la Dordogne par un paysan des environs de Castillon et vendue audit armurier. Qu'est-elle devenue ? probablement enfouie dans le cabinet d'un amateur de province ou à l'étranger ?

A la vente Didot, nous avons vu son livre d'heures, portant son nom, ses armes, celles de sa femme, se vendre 20,000 francs à un Anglais ; il vient de revenir en France, racheté par un bibliophile bordelais. Dans ce manuscrit, de forme oblongue, et facilement portatif (27 c. de hauteur, 11 c. de largeur), on lit une prière envoyée par le pape Léon à l'empereur Charlemagne, en lui faisant savoir que quiconque la porterait sur lui, la lirait ou l'entendrait lire, pourrait braver ce jour-là tous les périls de la guerre et de la vie, car il ne saurait succomber sous le fer, ni périr dans le feu, ni être englouti par l'eau, ni subir les maléfices des hommes ou du démon.

Dans le même livre d'heures, sont peintes trois miniatures représentant les insignes de la passion. On sait que parmi ces insignes figure la couronne d'épine.

Nous ne voulons tirer aucune conclusion absolue du rapport existant entre ce livre d'heures, ayant appartenu à Talbot, le fait est absolument certain, et le reliquaire trouvé à son cou renfermant une Sainte Épine ; mais on l'avouera, il y a là une coïncidence qui vient encore confirmer la tradition trois fois séculaire de la Sainte Epine de Montréal, trouvée sur le champ de bataille de Castillon.

Au moyen âge, en ce siècle de foi si vive aux choses saintes, tout prince, tout preux chevalier partant pour la guerre, se mettait en quelque sorte sous la protection d'un emblème, d'une relique, d'un saint et précieux souvenir. Dans l'inventaire du roi Henri VIII, cité dans notre introduction, une relique de la croix sainte, garnie de pierres précieuses, est trouvée sur le corps de Jacques IV, roi d'Ecosse, tué à la bataille de Flowden. Quand Pierre le Cruel, roi de Castille, reçoit la mort dans la tente de du Guesclin, sous les propres yeux du connétable, on trouve sur lui un reliquaire précieux, qui fut donné au duc de Berry, frère du

Digitized by Google

roi Charles V, le prince le plus amateur et le plus éclairé du XIVe siècle.

Dans le cabinet d'un collectionneur à Paris, nous avons vu tout récemment une améthyste fendue en deux, dans l'intérieur de laquelle, enchâssée dans de l'or, se trouve une relique de la Sainte Epine, avec ces mots : *De spina sancte corone* (1).

La Sainte Epine de Montréal se trouvait également enchâssée dans de l'or, garnie de pierres précieuses, ainsi qu'en fait foi l'acte suivant :

12 Août 1526.

Transaction entre Pierre de Pontbriant et vénérable homme maistre Guillaume Sudiraut, prestre, curé et recteur de l'église d'Yssac, au sujet de la Saincte Epine.

Il y est dict :

Que ledict seigneur, émeu de dévotion, a baillé entre les mains dudict curé un beau et sainct reliquaire doré en façon de potence, avecque l'une des Sainctes Espines de N. S. J. Christ, lequel reliquaire de longtemps demeuré au trésor dudict chasteau et par le seigneur dernier décédé dudict Montréal, le jour de la journée de la mort de Thalabot, et victoire heue contre lui et autres Anglois, fust y celui reliquaire entr'autres choses par

---

(1) Voici la description exacte du reliquaire de M. le baron Jérôme Pichon, renfermant une Sainte-Epine :

Il est formé d'un cabochon d'améthyste, coupé en deux, dont chaque moitié est montée en or; on voit en dedans :

1° La Sainte-Vierge *adorée* par les anges. Au-dessous d'elle, sont un roi et une reine qui paraissent l'invoquer;

2° La scène de la circoncision et au-dessous la fuite en Egypte ;

3° La descente de croix et au-dessous Notre Seigneur sur la croix.

Un compartiment contient un morceau d'une Sainte-Epine, sous un cristal de roche et sommé d'une couronne à trois fleurons fleurdelysés. A côté est écrit en capitales gothiques, alternativement rouge et bleu :

De Spina Sancte Corone.

Une peinture sur parchemin représente la gésine de la Vierge.

(La Vierge dans l'étable de Bethléem.)

On assure que cet objet provient d'une cathédrale espagnole, qui l'avait reçu d'un de nos souverains. La couronne fleurdelysée semblerait indiquer que l'objet aurait été donné par saint Louis.

Disons en terminant que cette petite merveille a tout au plus la grosseur d'un œuf de pigeon. Une chaîne d'or permettait de l'attacher au cou.

Digitized by Google

ledict feu seigneur prins (1) et apporté audict chasteau de Montréal, et depuis y a demeuré clos et fermé, sans sçavoir ce qui estoit dedans, jusques prés naguère que, du vouloir dudict seigneur de Montréal, à ce faire émeu de dévotion et par autorité de R. P. en Dieu, Mgr l'évêque de Périgueux, ledict reliquaire a esté ouvert et ladicte Saincte Espine a esté trouvée dedans, et par luy a esté ordonné qu'elle sera honorée et adorée à tous les temps doresnavant et monstrée publiquement en ladicte église d'Yssac par quatre fois l'an.

La première monstre se fera en tel jour qu'aujourdhui (12 août).

La deuxième, le jour de l'Invention de la Vraye Croix.

Le tiers, le jour du grand Vendredy.

Et la quatrième et dernière, le jour de l'Invention de la Vraye Croix (2), comme il appert et à y ce apparut par les lettres patentes dudict seigneur évêque, et sera ladicte Saincte Espine, avecque son reliquaire, mise et portée en ladicte église d'Yssac, en la chapelle dudict seigneur.

Signé : Lévêque, *notaire*.

En bas, sont les lettres de l'évêque scellées; à ce titre est attaché un feuillet de papier, fort deschiré, contenant ce qui suit :

Au temps qui pleust à Dieu donner aux Français. . . . . .
ennemis et que le grand capitaine d'iceulx nommé Talebot fust . . . . . .
Périgort, près de Castillon, en désarmant ledict capitaine pa . . . . . .
Montréal, en Périgort, vainqueur d'icelui, fust trouvé dessus luy . . . . .
veloux cramoisy richement ornée. . . . . entre les bagues et joyaux.
trouvés en ladicte bourse, fust trouvé. . . de fin or, ayant la forme d'une
potence de sainct Anthoine. . . . . richement ornée de pierreries
. . . . . Ledict joyau n'a point été visité jusqu'à la mort de. . . . .
dont Dieu aie l'âme, en le visitant a esté trouvé le. . . . . .
des Espines de la Couronne, de laquelle le très précieux chef d . . . . . .
passion fust couronnée.

---

(1) Très probablement Michel de Peyronencq, seigneur de Montréal, marié à Agnès de Las Tours, dont la fille unique Anne épousa Pierre de Pontbriant avant 1500.

(2) Il y a ici une erreur évidente. La monstre devait être faite quatre fois : le Vendredi-Saint, le grand Vendredi, comme disaient nos pères; le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix; le 12 août, jour de sainte Claire, et le 14 septembre, jour de l'*exaltation* de la Croix, et non de l'*invention*, comme l'a écrit par erreur un copiste négligent. Ne pas oublier que la fille unique de Pierre de Pontbriant se nommait Claire et se maria peu de temps après l'année 1526, avec Gabriel de Bourdeille, seigneur de Bernardières. De plus, sainte Claire a toujours été l'objet d'une vénération toute particulière dans le diocèse de Périgueux.

Digitized by Google

La question maintenant cy est si ladicte Espine doit estre receue et honorée pour une vraye Espine de la Coronne de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, etc., etc.

Et pour l'acte précédent, il faut ajouter que le curé d'Yssac promit pour luy et ses successeurs de dire et célébrer vespres des trépassés, la vigille de chascune desdictes monstres, avec le *Libera* et collecte accoustumés, sur les enterrements (sépultures) des prédécesseurs dudict seigneur de Montréal, en leur chapelle à Yssac, et à chacune desdictes monstres, dire une messe solennelle en notes, diacre et sous-diacre (1).

La seule chose qui puisse nous surprendre, c'est l'intervalle de temps écoulé entre l'année mil quatre cent cinquante-trois, date de la bataille de Castillon, où fut pris le reliquaire, et l'année mil cinq cent vingt-six, époque à laquelle Pierre de Pontbriant appela l'attention de l'évêque de Périgueux sur l'authenticité de la relique. Mais il ne faut pas oublier que ce reliquaire faisait partie des nombreux joyaux renfermés dans « une bourse de veloux cramoisi », et que Michel de Peyronencq, l'heureux possesseur du trésor, avait très bien pu ne pas ouvrir le reliquaire en question. Pierre de Pontbriant, son gendre, avait eu longtemps une existence des plus accidentées. Tour à tour page du sire de Lescun, le célèbre Odet d'Aydie, puis échanson du roi Charles VIII, sous-gouverneur du jeune comte d'Angoulême, depuis roi de France, capitaine et gouverneur des châteaux de Melle, Niort, Fontenay-le-Comte, Bergerac, enfin gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François Ier, il avait peu résidé dans son château, et ce ne fut que vers la fin de sa vie, qu'un heureux hasard lui fit ouvrir le reliquaire de Talbot et découvrir la Sainte Épine qui y était contenue. Nous ne reviendrons pas sur la véritable enquête faite à cette époque par l'official de l'évêque de Périgueux et que Dupuy rapporte tout au long (2).

---

(1) Nous avons transcrit textuellement la copie écrite de la propre main de l'abbé Lespine et qui est annexée au dossier Pontbriant.

(2) *Estat de l'Eglise du Périgord*, par le R. P. Dupuy, tome II, pages 168 et 169.

Digitized by Google

Il nous reste à suivre la Sainte Épine dans ses dernières pérégrinations pendant la période révolutionnaire. Après 1793, l'étui la renfermant avait été porté au district de Mussidan. Connaissant la vénération profonde des populations non seulement d'Issac, mais de toutes les communes environnantes, pour la célèbre relique, le district de Mussidan, après le brûlement des titres féodaux de Montréal, accompli sur la place publique d'Issac, voulut enlever cet objet du fanatisme (style du temps) et ordonna son dépôt au chef-lieu. Un jour où on y délibérait, le président prit l'étui qui le renfermait et du bout de sa canne, en signe de mépris, le jeta par la fenêtre. Un membre du district nommé Crabanac s'en aperçut, descendit dans la rue et le ramassa. Le président, qui avait vu cette démarche, eut beau réclamer cet objet ; Crabanac, sous divers prétextes, refusa de s'en dessaisir. Plus tard, quand la tourmente révolutionnaire fut passée, il en parla à Antoine Lachau, régisseur du comte de Montferrand. Ce dernier, informé à son tour, réclama l'objet avec instance au sieur Crabanac, qui le lui remit. L'étui ouvert, l'on constata absolument l'identité de la relique, telle qu'elle avait toujours été vénérée.

Le 10 du mois de juillet 1857, une longue et minutieuse enquête, confirmative des faits plus haut énoncés, fut faite par M. l'abbé de Vassal, curé-doyen de Mussidan, et deux autres ecclésiastiques. Plusieurs témoignages furent recueillis, notamment celui de la veuve du sieur Crabanac, née Lespine, la propre nièce du célèbre abbé de ce nom, et à la date du 21 mai 1858, une ordonnance épiscopale, rendue par Mgr Georges Massonnais, évêque de Périgueux et de Sarlat, a permis d'honorer publiquement et d'exposer la sainte relique.

On la voit encore aujourd'hui dans la chapelle du château de Montréal, à gauche, faisant face à l'autel, sous la tribune de pierre sculptée qui servait d'oratoire aux châtelains. Elle repose dans sa monstrance, à l'intérieur d'une châsse polygonale en bois de noyer sculpté, style gothique, à trois panneaux, surmontés chacun de son pignon, celui du milieu rempli par les armes de Montferrand et de Lageard de Cher-

Digitized by Google

val (1). Les sujets des panneaux sont : le portement de la croix, le couronnement d'épines et la flagellation. La châsse est placée sur une console de pierre sculptée, représentant deux anges qui supportent une couronne d'épines. Au-dessous de la console est encastrée dans le mur, une pierre portant l'inscription suivante, en guirlande, avec les armes de Talbot au centre :

ANNO DOMINI MCDLIII, TALABOTI ANGLO-SAXONVM DUCIS, PROPE CASTILLONEM OCCISI, COLLO APPENSA, HAEC SALVATORIS CORONÆ SPINA FUIT INVENTA, IN CRUCE AVREA, GEMMIS EXORNATA.

Dans l'état actuel, la Sainte Epine est exposée le Vendredi Saint (le grand Vendredi, comme disaient nos pères) à la vénération des fidèles, dans la chapelle du château de Montréal (2).

H. DE MONTÉGUT.

---

(1) Romain-Georges-Alfred, fils unique de Henri, comte de Montferrand, marquis de Montréal, et de Marie-Renée-Jeanne-Pauline de Souillac, marié le 21 mars 1846 à Adelaïde de Lageard de Cherval. Les armes des Montferrand sont : écartelé d'or et de gueules ; celles des Lageard-Cherval, d'azur au lion d'argent, armé et lampassé de gueules et un croissant d'argent au canton sénestre du chef. (Saint-Allais, déjà cité, *Armorial du Périgord*, par de Froide ond. *Archives du château de Montréal*.)

(2) Le 28 avril 1866, une touchante cérémonie réunissait dans la chapelle du château de Montréal tous les membres de la famille de Montferrand. M. l'abbé de Saint-Exupéry, vicaire-général du diocèse de Périgueux, spécialement délégué à cet effet, a procédé à la bénédiction de la châsse devant renfermer la précieuse Epine de la couronne vénérable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Après avoir célébré la sainte messe, M. le vicaire-général a adressé la parole aux fidèles assemblés et a rappelé l'historique de la vénérable relique qui était exposée, la dévotion traditionnelle des fidèles dans la contrée, sa conservation providentielle pendant les jours de la Terreur et le procès canonique qui a restitué à ce précieux trésor son caractère d'authenticité.

Étaient présents à cette solennité religieuse et ont apposé leurs signatures au procès-verbal d'installation : M. de Saint-Exupéry, vicaire-général ; du Pavillon, chanoine doyen ; Dumas, curé-doyen de Villamblard ; Hiver, curé doyen de Neuvic ; de la Rue, vicaire à Sainte-Croix de Bordeaux ; comte de Faubournet de Montferrand ; Lajarthe, curé d'Issac ; Goyhenèche, prêtre, docteur en théologie ; Lodoïs de Montferrand ; Antoine de Montferrand ; H. de Montferrand ; Ch. de Montferrand ; comtesse de Mellet, chanoinesse de Sainte-Anne ; Pauline Coudert de Fonlongue ; Coudert de Fonlongue, major au 57e de ligne ; Gaston Coudert de Fonlongue.

(*Archives du château de Montréal.*)

Digitized by Google

VARIA.

NOTE SUR LES FAMILLES DE MARTIN, EN PÉRIGORD.

Lorsque, dans une province, on trouve dans la noblesse le même nom patronymique, on est tenté d'unir les familles qui le portent, pour n'en faire qu'une seule et même maison. On devrait tâcher de se prémunir contre cette tendance, source d'erreurs fréquentes. Ne voyons-nous pas en Périgord deux familles de Lestrade (Contie et La Cousse); quatre de Fayolle (Tocane, Puyredon, présidial de Sarlat, Sarrazac); trois du Faure (Montmirail, Rochefort, La Jarthe); deux de Lambert; deux de Gérard (du Barri, de Lafûte); trois de Lafaye (la Martinie, Auriac, Baudry); deux Durand; trois du Puy (de Trigonnant, de Brémond, du Barrail), etc..., qui n'ont absolument aucun rapport entre elles? Avec des noms aussi répandus que ces derniers, il n'y a rien d'étonnant à ce que la parenté entre gens en portant de semblables ne puisse se prouver.

On me permettra d'essayer de classer les différentes familles de Martin, que j'ai rencontrées dans notre province, à propos de l'intéressant article de M. le baron de Verneilh sur la *porte du logis de la Filolie* (1), accompagné d'un charmant dessin, dans lequel il dit que le nom patronymique de *Martin* a été abandonné par les seigneurs de La Filolie, en Thiviers.

I. — MARTIN DE LA BASTIDE, DU TYRAC DE MARCELLUS, etc... — Jusqu'à présent on ne connaissait, au point de vue *périgourdin* (en dehors d'alliances), de membres de cette famille, que *Jean Martin*, évêque de Périgueux de 1600 à 1612, et MM. Henri, René et Roger de Martin de La Bastide, père et fils, venus récemment dans la Dordogne par le mariage du premier avec Mlle Angèle de Terrasson, fille de Mlle Adèle de Borros de Gamanson. J'ai trouvé qu'un rameau de cette maison habita Périgueux aux XVIe et XVIIe siècles, et a même donné un maire à cette ville en 1617.

Saint-Allais, dans la généalogie des Martin de Marcellus (2), commet une erreur profonde en disant ces Martin originaires du Périgord. Ils sont essentiellement Limousins; ne les voyons-nous pas aux XVe et XVIe siècles occuper des charges importantes dans la ville de Limoges (3)? Chevalier de Cablanc (4) nous dit que l'évêque Martin est du Limousin. Les La Bastide l'ont toujours considéré comme de leur maison : il porte du reste

(1) *Bulletin* de la Société; 1892, p. 58.

(2) *Nobiliaire universel de France*, III, p 238.

(3) Léonard Martin, premier consul en 1489, marié vers cette date avec Anne de Pierre-Buffières de Chamberet; Jean Martin, seigneur de la Bastide, prévôt des consuls en 1568; Michel, son frère, président au présidial à la même époque. (*Archives du château de La Bastide.*)

(4 et 5) *Histoire de la ville de Périgueux*, manuscrit de Joseph Chevalier de Cablanc, à la bibliothèque de la ville de Périgueux.

Digitized by Google

dans ses armes la *tour* des Martin de la Bastide et de Marcellus ; il écartelle même aux 2 et 3 chargés d'une fasce (1); or, plusieurs lettres datées de Limoges et signées : *La Bastide* sont scellées des mêmes armes écartelées (2).

Dans Chevalier de Cablanc (5), nous lisons que Joseph Martin, conseiller du roi, maire de Périgueux en 1617, « estoit parent du feu s^r évesque. » Il est donc bien du Limousin, ce qui est confirmé par ceci : le 1er juillet 1599, baptême en l'église Saint-Front d'Anne Martin, fille de Joseph, conseiller au présidial, et de Jeanne de Penaud, tenue par Jean Martin, de la ville de Limoges (6). Il paraît donc prouvé que nos Martin, du présidial de Périgueux, sortent de la même souche que ceux de La Bastide. (On trouve dans les registres, etc... les formes : *Martin ; de Martin ; des Martins.*)

II. — MARTIN DE LA SALLE. — Je ne les connais que par l'*Armorial du Périgord* (7). Leurs armes diffèrent absolument de celles décrites plus bas au § III. M. de Froidefond dit peu de choses sur eux. Il croit que les maire et consuls de Périgueux s'y rattachent : pour les consuls, je ne sais ; pour le maire, j'ai démontré le contraire. Ces Martin, sieurs de la Salle et du Maignaux, ont donné un lieutenant à la juridiction de la Valouze, et un juge à celle de Corgnac au XVIIe siècle.

III. — MARTIN DU BIGORD, etc. . Jean Martin, écuyer, sieur du Bigord, et Pierre Martin, écuyer, sieur de Bounaudie, sont inscrits au catalogue des nobles de la sénéchaussée de Sarlat, *maintenus* par Pellot (1) ; ils habitaient Brenac et Montignac-sur-Vézère. L'Armorial général de France (2) leur donne comme armes : *d'azur à une gerbe d'or, accompagnée de quatre étoiles de même, et surmontée de quatre burelles d'argent.* M. de Froidefond démontre que les Martin de Montsec (3) sont de la même famille. Voilà qui déjà les distingue des Martin de la Bastide.

Ces Martin étaient en Périgord bien avant l'arrivée de ceux-ci ; j'ai trouvé en effet (4) que le 5 septembre 1587 noble Jean Martin, sieur de

---

(3) *Sigillographie du Périgord*, 2me édition, par Ph. de Bosredon, p. 361.

(4) *Fonds Saint-Astier*, à la bibliothèque de la ville de Périgueux.

(6) *Archives municipales* de Périgueux, GG 32, f° 28, r°.

(7) Edition de 1891, p. 334.

(1) Archives de Gérard, et de la Gironde, C. 3339.

(2) Bibliothèque nationale. Mss., Armorial de 1696, registre *Guyenne*, p. 450.

(3) Une branche des Martin de Montsec se fixa à Beaumont au siècle dernier : une autre s'établit en Bordelais vers 1710, où elle posséda les fiefs de Reignac, la Mothe Saint-Loubès, etc.; elle a donné un conseiller au Parlement de Bordeaux. (Archives de M. de Boisville.)

(4) Archives départementales de la Gironde. B. Cour des Aides, enregist. des Edits royaux ; registre 1639-48 ; f° 198, v°.

Digitized by Google

Bigort (*sic*), épousa Jeanne de Chaunac ; il était fils de feu noble Pierre et de Françoise de la Cassaigne, sœur d'un Jean de la Cassaigne, demeurant à Montignac. Ces Martin-là sont donc distincts des premiers. Si rien ne s'oppose à ce qu'ils puissent se rattacher aux *Martin de la Filolie*, rien n'engage encore à admettre cette jonction.

IV. — MARTIN DE LA FILOLIE. — Mon excellent ami P. Huet et moi avons trouvé dans les archives de Burée, appartenant à son parent M. de Tessières, que le nom patronymique des *La Filolie*, en Thiviers, était *Martin*. Le vicomte de Gérard, dans une de ses notes, en a aussi la preuve. M. le baron de Verneilh (5) mentionne la disparition de ce nom patronymique au XVIe siècle ; inutile donc d'y revenir. Quelles sont leurs armes ? Comme mon honorable maître et ami M. de Verneilh, je l'ignore, surtout ne sachant à quelle source M. de Froidefond puise celles décrites dans son remarquable ouvrage (6) : *de gueules au lion d'or accosté de deux épées hautes du même.*

J'ai trouvé (1) un Pierre de La Filolie, écuyer, seigneur de la Reymondie, demeurant en 1627 au repaire d'Azinières, en Breignac (Bas-Limousin). M. de Froidefond parle de ces La Filolie en Limousin en les unissant à ceux de Thiviers. Ils portaient (2) un lion d'or sur champ de gueules, mais sans épées, ce qui ressemble beaucoup à l'écusson décrit plus haut : mais rien ne vient plaider en faveur de leur jonction avec les Martin de la Filolie, de Thiviers.

On rencontre près d'Ajat et de Thenon, au XVIIe siècle, des La Filolie sans autre nom patronymique ; je citerai au hasard : Arnaud de La Filolie, écuyer, sieur de la Garde, époux d'Anne Pasquet, et père d'un Pierre, écuyer, sieur de la Serve, marié en 1654 (3). Passé cette date, je ne les retrouve plus. Il y a plus de possibilité pour eux que pour les précédents qu'ils soient un rameau des Martin de La Filolie, en Thiviers.

Cte DE SAINT-SAUD.

Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente la Chapelle funéraire de Sarlat ; — et la 2me, l'Hôtel de Vienne, à Sarlat.

(5) *Bulletin*, déjà cité.

(6) *Armorial du Périgord*, édition de 1891, I, p. 209.

(1) Archives de Saint-Exupéry, au château d'Arasse.

(2) *Nobiliaire du Limousin*, par Nadaud.

(3) Archives départementales de la Dordogne, C, Insinuations de la sénéchaussée de Périgueux.

Le Gérant responsable, A. DELFOUR.

Impr. de la Dordogne (anc. Dupont et Ce.)

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.

TOME XIX. — CINQUIÈME LIVRAISON.

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Cᵉ), RUE TAILLEFER.

Septembre-Octobre 1892.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 5e LIVRAISON.

Pages.

Séance mensuelle du jeudi 4 août 1892..... 353

— du jeudi 1er septembre..... 361

Ouverture du tombeau de saint Front en 1440 (M. H. Brugière)..... 376

Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron. *(Suite.)* (M. R. de Laugardière)..... 382

Un Sarladais inconnu. — Le président de Vienne *(Suite et fin)* (M. le vicomte de Gérard)..... 407

Cinquième excursion de la Société historique et archéologique du Périgord (M. A. de Roumejoux)..... 424

Varia. — Peintures gallo-romaines découvertes à Périgueux (M. Alfred Bouché)..... 438

Bibliographie. — *Annales historiques de la ville de Bergerac* (1233-1789). — *Les Jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'hôtel-de-ville*, tome Ier (1352-1485). — *La charte de Beauregard* (1286). (M. A. Dujarric-Descombes)..... 440

Sigillographie de l'Angoumois, par MM. Ph. de Bosredon et Joseph Mallat (M. H.)..... 442

Digitized by Google

SÉANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Séance du Jeudi 4 Août 1892.

Présidence de M. le baron DE VERNEILH, vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. le marquis d'Abzac de La Douze, le comte de Bourdeille, le marquis de Chantérac, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, le docteur Ladevi-Roche, Henri de Montégut, de Roumejoux, le baron de Verneilh et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT énumère rapidement les ouvrages envoyés à notre bibliothèque dans le courant du mois dernier :

La *Revue archéologique*, troisième série, tome XIX, mai-juin 1892, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, (abonnement) ;

Le *Journal des Savants*, cahiers de mai et juin 1892, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome X, n° 147, premier trimestre de 1892, in-8°, Orléans, Herluison, libraire éditeur ;

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, 1891,

Digitized by Google

XVIIIe volume, in-8°, broché, Bourges, typographie Tardy-Pigelet, 1892;

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome XXXIX, un volume in-8°, broché, Limoges, Vve Ducourtieux, 1890, et tome XL, 1re livraison, in-8, Limoges, Vve Ducourtieux, 1892, contenant, le premier, le *Cartulaire de Vigeois*, avec les tables, par M. de Montégut, et la fin des *Notes pour servir à la Sigillographie du département de la Haute-Vienne*, par M. Philippe de Bosredon, et le second, des extraits des manuscrits de Bernard Gui sur *Les Frères Prêcheurs de Limoges*, où il est dit que l'évêque de Périgueux, Pierre de Saint-Astier, mort en 1275, est enseveli au milieu du chœur de l'église de cette communauté. A cette occasion, M. de Montégut prie ceux de nos confrères qui découvriraient des erreurs dans son texte de vouloir bien les lui signaler, pour qu'il puisse les rectifier dans son introduction, qui n'est pas encore faite ;

Les 3e et 4e fascicules du tome XV de la *Société archéologique de Bordeaux*, in-8°, Bordeaux, Feret et fils, libraires éditeurs, Vve Cadoret, imprimeur, 1890, contenant, page 37, une étude de M. le comte Alexis de Chasteigner sur *Trois inscriptions bordelaises ;* et les 1er et 2e fascicules du tome XVI, année 1891, contenant, page XVIII, le récit d'une excursion à La Linde de MM. Piganeau et Gautier ;

Le *Bulletin trimestriel de la Société de Borda, Dax (Landes)*, XVIIe année, (1892), avril-juin, in-8°, Dax, imprimerie et lithographie Hazaël Labèque ;

Le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8°, n° 9, séances du 24 novembre 1891 au 29 mars 1892 inclus, in-8°, Toulouse, Paul-Edouard Privat, libraire éditeur ;

Les *Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1890, tome XXI, in-8°, Alais, imprimerie Martin ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1892, juillet, 102e livraison, in-8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, XIe année,

Digitized by Google

deuxième série, n° 3, juillet 1892, in-8°, Gap, imprimerie Jouglard père et fils ;

Par M. l'abbé Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, l'*Inventaire des archives du chapitre métropolitain d'Embrun* en 1790-1791, extrait du tome II de l'*Inventaire des archives départementales des Hautes-Alpes*, in-8° de 44 pages, Gap, Jouglard, imprimeur, 1892 :

Par M. Gustave Chauvet, notaire à Ruffec, un exemplaire du tirage à part de sa communication *Sur la classification des temps quaternaires dans la Charente*, faite au congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, à Marseille, en 1891, in-8° de 8 pages, Paris, imprimerie Chaix ;

Par M. Marmier, ses *Recherches géographiques sur la Syrie antique*, extrait du Bulletin de la Société de géographie (4e trimestre 1891), in-8° de 24 pages, Paris, Société de géographie 1892 ;

Par M. de Roumejoux, son *Voyage archéologique de Dax à Saint-Sébastien*, extrait de la *Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, mars-avril 1892, in-8° de 28 pages, Toulouse, imprimerie et librairie Edouard Privat, 1892 ;

Par M. Ludovic Sarlat, ses *Stances à la mémoire de Etienne de La Boëtie*, lues le jour de l'inauguration de sa statue, 4 juillet 1892, par Mounet-Sully, de la Comédie française, grand in-8° de 8 pages, Sarlat, imprimerie Michelet ;

Et par M. Ivan de Valbrune, *Le Périgourdin*, éphémérides de Périgueux, n° 11, mars-avril 1892, in-8° de 8 pages, Périgueux, imprimerie Cassard frères.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le Président de la Société des Archives historiques de Saintonge et d'Aunis a invité le nôtre à assister le 24 juillet, à Taillebourg, à l'inauguration d'une plaque commémorative de la bataille de Taillebourg et Saintes, et à une conférence sur la campagne de saint Louis en Saintonge. Notre Président a eu le regret de ne pouvoir s'y rendre.

M. le marquis de Croizier, commissaire de la France aux

Digitized by Google

expositions de Madrid, à qui les noms de nos délégués au congrès de Huelva et aux Expositions du Centenaire ont été transmis, remercie la Société en lui annonçant qu'il s'est empressé de notifier ces nominations au Gouvernement royal.

Notre honorable confrère M. DE CUMOND veut bien nous envoyer quelques nouvelles observations intéressantes à joindre au compte-rendu de la séance du 5 mai 1892.

« M. Ladevi-Roche, nous écrit-il, demande si l'usage des aires banales, dont il cite un exemple, a été autrefois répandu, et M. l'abbé Brugière en cite plusieurs d'après M. de Gourgues.

» Je n'y vois pas mentionné *le Maine du Sol*, dans la paroisse de Saint-Privat, et je crois intéressant de le signaler, non pas seulement comme curiosité topographique, mais parce que le seigneur foncier et haut justicier de la paroisse de Saint-Privat était le *Prieur*, et qu'il semblerait démontré par ce nouvel exemple que ces sortes de sols ne se rencontrent que dans les paroisses qui dépendaient foncièrement et juridiquement d'un prieuré ou d'une abbaye.

» Le Maine du Sol, situé à 3 kilomètres du bourg de Saint-Privat, semble avoir été établi là comme en un point plus à portée des contribuables et n'empêchait pas le prieur d'avoir aussi l'*ayrial et plassage* dans le bourg même.

» Permettez-moi de signaler encore, à propos des quelques lignes consacrées à l'évêque *comte* d'Alet, Charles de la Cropte de Chantérac, dans le même compte-rendu, un fait très probablement inconnu des historiens de ce prélat, tout à l'honneur de l'évêque et de ses diocésains.

» Lorsque, forcé de quitter son diocèse devant la persécution religieuse, il s'achemina vers l'Espagne, le 1er septembre 1792, il laissait derrière lui, à Alet, une sœur, Elisabeth de la Cropte de Chantérac, plus jeune que lui, qui ne s'était jamais mariée, et qui résidait dans le palais épiscopal, tout occupée de bonnes œuvres.

» Un officier de santé de la ville d'Alet, Jacques-François Dellac, se rendit acquéreur du ci-devant évêché, et laissa à Mlle de Chantérac, sa vie durant, et sans rétribution, l'entière

Digitized by Google

jouissance des appartements qu'elle occupait dans le palais, toute l'aile du midi, depuis le grand cabinet jusqu'à la petite orangerie.

» Voulant reconnaître ce délicat et généreux procédé, Mlle de Chantérac, par un acte passé devant Me Majorel, notaire à Limoux, le 3 prairial an IV, déclara qu'elle voulait céder à M. Dellac tous les meubles qu'elle se trouverait posséder à son décès dans le ci-devant évêché, tout en conservant cependant la faculté d'en disposer comme bon lui semblerait sa vie durant. Si elle venait à quitter l'évêché *volontairement* ou *forcément*, elle paierait en meubles tous les loyers échus au jour du départ. Les parties fixeraient alors amicalement et le prix du loyer et la valeur des meubles laissés en paiement, et, en cas de désaccord, feraient vider le différend par un ami commun. Mlle de Chantérac ne quitta point Alet. Elle était dame en toute justice de la terre et seigneurie du Mas de Montet, dans la paroisse de Bersac, où elle fut aimée et respectée comme à Alet.

» Un autre personnage de la famille résidait aussi habituellement près de l'évêque, un de ses neveux, Louis-Charles de la Cropte, chevalier de Chantérac, officier de cavalerie et gouverneur de la ville d'Alet. Ce fait, par le rapprochement des dates et des personnages, valait, ce me semble, la peine d'être signalé, puisqu'il semblerait indiquer que *les tyrans* et *leurs pourfendeurs* faisaient assez bon ménage dans le ci-devant diocèse d'Alet. »

M. le comte de Nattes, élu membre titulaire dans la dernière séance, adresse ses remercîments à la Société.

Empêché d'assister à la réunion, M. Hardy a fait déposer sur le bureau diverses antiquités trouvées dans la grotte des Ormes, à Javerlhac, et qui lui ont été offertes pour le Musée départemental par le propriétaire de cette grotte, M. Louis Aupy.

Les journaux ayant annoncé récemment cette découverte, M. Hardy s'était empressé de se rendre à Javerlhac, où M. Aupy lui prêta le plus gracieux concours.

Digitized by Google

La grotte des Ormes, située au lieu-dit de ce nom, à un kilomètre environ du bourg de Javerlhac, s'ouvre à l'est, sur un petit vallon arrosé, à certaines époques de l'année, par un ruisseau torrentiel, le Merdansou. C'est une excavation naturelle formée par une fissure verticale dont les parois et la voûte sont recouvertes d'une nappe de stalactites. La grotte revêt donc l'aspect d'un couloir étroit, mais très élevé, sur lequel viennent s'ouvrir deux chambres ou galeries latérales, et qui communique, vers le fond, avec d'autres chambres plus profondes et inaccessibles.

Par suite des débordements du Merdansou, les terres de remplissage de la grotte ont été, à maintes reprises, remaniées par les eaux qui, probablement, ont entraîné au loin, dans les galeries inférieures, le mobilier, d'ailleurs très modeste, un moment déposé à l'entrée de la caverne.

Les seuls débris un peu intéressants qui en restent ont été trouvés par M. Aupy dans le haut et au fond du couloir principal. Ce sont deux vases en terre à peu près entiers, une pendeloque en os et des fragments très oxydés d'un petit bracelet en bronze.

Des deux vases, l'un, en terre brune, modelé à la main et de fabrication grossière, est en forme d'*olla* et montre, près de la bordure, une rangée de petits sillons curvilignes imprimés avec l'ongle dans l'argile; l'autre, plus effilé et décoré, sur le milieu de la panse, de longues lignes se croisant en losanges, est en terre noire et dénote l'emploi du tour à potier.

La pendeloque, aussi barbare que possible, consiste en une esquille d'os long, de 0m182 millimètres de longueur, à peine appointie à une extrémité et percée, à l'autre, d'un trou d'attache.

Quant au bracelet, dont un fragment a été dégagé d'un bloc de stalactite par notre confrère M. Hermann, il se réduit à un simple ruban de bronze embouti.

M. Hardy se réserve de nous entretenir plus longuement de ces découvertes dans un mémoire accompagné de dessins.

Sans vouloir encore se prononcer avec certitude, il croit

Digitized by Google

pouvoir rapporter les objets recueillis dans la grotte des Ormes à la fin de la période celtique.

M. le docteur Ladevi-Roche signale ensuite, non loin du Château-Merle, dont le plan a été communiqué à la Société, un tumulus connu dans le pays sous le nom de Château de la Moutisse, et dont aucun auteur n'a fait mention jusqu'à présent. Il est situé sur le territoire de la commune de Saint-Germain du Salembre, au lieu dit Clos du Roi, plateau élevé et boisé dominant les landes de Chantérac. De forme ovale, mesurant 35 mètres au plus grand diamètre et 10 au plus petit, présentant dans sa partie la plus élevée une hauteur de 4 mètres environ, il est entouré d'un fossé parfaitement reconnaissable dans la plus grande partie. Est-on en présence d'un tumulus, sépulture de guerriers de marque, comme on en connaît beaucoup dans le monde entier? Cette élévation portait-elle un château de bois, poste d'observation? Les fouilles qui doivent y être prochainement faites nous l'apprendront.

M. le Président dit qu'en effet, d'après la description fournie par notre confrère, il s'agit ici d'une motte féodale sur laquelle on bâtissait, au xie siècle, un château en bois, avec plusieurs enceintes de palissades. On a retrouvé la trace d'un grand nombre de ces mottes dans la Gironde.

M. de Fayolle ajoute qu'on en trouve aussi une rangée de placées comme des vigies, tout le long de la vallée de l'Ille, de Coutras à Périgueux, et qui servaient d'ouvrages de défense. Il pense qu'il y aurait sur ce sujet à faire un travail d'ensemble.

M. Philippe de Bosdedon nous adresse le journal *Le Figaro*, du 27 juillet dernier, qui contient un extrait de la dernière brochure de M. de Fourcaud sur les *Origines de l'architecture gothique et la question de Saint-Front de Périgueux*, à propos des ouvrages de M. Corroyer.

Notre érudit confrère M. de Fayolle reprendra toute la discussion dans le mémoire qu'il prépare et qu'il nous a annoncé.

Digitized by Google

M. Raoul de Peyronny nous envoie de Limoges, pour être déposées dans nos archives, les copies de plusieurs pièces, notamment la présentation au prieuré cure d'Auriac, diocèse de Limoges, faite par le collège de Limoges de Me François Coperie, prêtre de la congrégation de Chancelade, après le décès de Jean-Baptiste de la Cousture, en 1736; les premières lignes de l'acte de prise de possession dudit Coperie, le 22 septembre 1736, et la cote d'une présentation au prieuré-cure de Bersac, au diocèse de Limoges, faite par Jean de la Bachellerie, prieur d'Aureil, du curé de la paroisse de Saint-Germain de Belvès, 1483.

Pour compléter les notes de M. de Mourcin, publiées autrefois dans le *Bulletin*, M. le Secrétaire général donne communication de trois de ses lettres inédites, qu'il écrivait, en 1824 et 1826, à M. Morteyrol, de Gabillou, alors chef de bureau à la préfecture de l'Oise, pour lui parler de ses productions patoises, de sa grammaire, des églogues de Virgile et des fables, sur lesquelles il avait été consulté; des outils de l'époque préhistorique et des antiquités gauloises, armes et médailles, à acheter dans le Beauvaisis, s'il est possible; et enfin, des antiquités pétrocoriennes qui avancent lentement. Il s'agit ici de la publication des *Antiquités de Vésone*: « Il y en a 34 feuilles d'imprimées, et dans ce moment, je suis en retard. Saint-Front m'accable de son poids énorme. Je ne sais quand je pourrai me sortir de ce labyrinthe. L'article sera, je crois, un peu long et désagréable à lire; ce ne sera qu'une étude, mais elle contiendra du nouveau. Jamais cette église et ses accessoires n'ont été connus. J'y ai fait, je vous assure, de nombreuses découvertes. » Deux ans après, au mois de février 1826, M. de Mourcin lui écrivait encore sur le même sujet : « Notre second volume des Antiquités est presque terminé, et il y en a déjà 48 feuilles d'imprimées, ce qui fait à peu près les deux tiers; j'espère que le tout paraîtra dans le courant de l'été. »

Ces trois lettres seront insérées aux *Varia*.

Digitized by Google

Il est ensuite procédé à l'élection de trois candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après trois votes par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le colonel baron des Hautchamps, au château de Griffoul, par Carsac, présenté par M. de Génis et M. René de Gérard ;

M. René de Manthé, place du Pont, 5, à Bordeaux, présenté par M. Boisserie de Masmontet et M. de Saint-Saud ;

M. Maxime Denneri, architecte, rue des Mobiles de Coulmiers, à Périgueux, présenté par M. Dujarric-Descombes et M. de Fayolle.

Et la séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire général, Ferd. VILLEPELET.

Le Président, Bᵒⁿ DE VERNEILH.

Séance du Jeudi 1er Septembre 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle habituelle.

Sont présents : MM. Fernand de Bellussière, l'abbé Brugière, Georges Bussière, Léon Clédat, Dujarric-Descombes, Charles Durand, le marquis de Fayolle, de Froidefond, Michel Hardy, Lespinas, de Roumejoux, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT a reçu du bureau de la Société de Borda une lettre de faire part lui annonçant la mort de M. Emile Taillebois, secrétaire général de cette Société.

L'assemblée exprime ses regrets.

Digitized by Google

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les ouvrages suivants :

Le *Bulletin*, quatre fascicules in-8° de la 2me partie de la 4me série, et les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4me série, tome VI, un volume broché, in-8°, Anvers, imprimerie Plasky, 1890;

La *Revue des Etudes grecques*, tome V, n° 18, avril-juin 1892, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1892, n° 1, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, où, page XXIX, est mentionnée une notice sur l'église de Bauzens (Dordogne), par M. Henri de Curzon, dont l'impression est proposée ;

La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LIII, 3me livraison, mai-juin 1892, in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard ;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1892, n° 1, in-8°, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier ;

Un volume broché in-8° renfermant le compte-rendu du *Congrès archéologique de France*, LVIe session, séances générales tenues à Evreux, Le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort l'Amaury en 1889 par la Société française d'Archéologie, Paris, Alphonse Picard, libraire, et Caen, Delesques, imprimeur, 1890, et contenant, page 137, un rapport de M. le marquis de Fayolle sur *Le Breuil-Benoist et les collections de M. le comte de Reiset ;*

Les tables du tome IX des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1887-1890, in-8°, Orléans, Herluison, libraire éditeur, 1890 ;

Le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, tome XXX, année 1891, in-8°, Nantes, imprimerie Lafolye, à Vannes ;

Le *Bulletin* du 2me trimestre 1892 *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, in-8°, Poitiers, imprimerie Blais, Roy et Cie ;

Le Gay-Lussac, revue des sciences et de leurs applications, journal mensuel illustré, 3me trimestre 1891 ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéo-*

Digitized by Google

logique de la Corrèze, siège à Brive, tome XIV, 2me livraison, avril-juin 1892, Brive, Marcel Roche, imprimeur;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,* 2e livraison 1892, avril-mai-juin, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon, administrative et commerciale;

La *Revue épigraphique du midi de la France,* n° 66, avril, mai, juin 1892, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère);

De M. Xavier de Cardaillac, sa brochure sur *Les sculptures de l'abbaye de Larreule, en Bigorre,* avec 60 photogravures dans le texte, in-8° de 101 pages, Tarbes, imprimerie Emile Croharé, 1892;

De M. Tamizey de Larroque, le n° du 10 août 1892 de la *Revue catholique* de Bordeaux, contenant un article de M. l'abbé Allain sur *Jules Delpit, à propos d'une récente notice.*

M. de Saint-Saud demande la permission de nous offrir une photographie qu'il a faite et qui est la reproduction d'une pièce unique conservée dans ses archives particulières, la *Liste des chambres de la Cour de parlement de Bourdeaux,* en 1644, imprimée par Guillaume Millanges.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Le commissaire général du Gouvernement français, M. Camille Krantz, nous invite à envoyer à l'Exposition internationale de Chicago, de 1893, les collections soit individuelles, soit communes que nous pourrions avoir, nous rappelant à la fois le concours que nous avons apporté à l'Exposition universelle de 1889 et tout l'intérêt que nous devons prendre aux succès de l'industrie française.

Il ne nous sera pas possible, malgré notre bonne volonté et vu les distances, de participer à cette Exposition.

M. le colonel baron des Hautchamps, MM. René de Manthé et Denneri, élus membres titulaires dans la dernière séance, adressent par écrit leurs remercîments à la Société.

M. le Ministre de l'Instruction publique nous informe qu'il a décidé que le 31e congrès des Sociétés savantes de Paris

Digitized by Google

et des départements s'ouvrirait à la Sorbonne le mardi 4 avril 1893. « L'expérience faite depuis 1887, ajoute-t-il, n'a pas répondu à mon attente, et les renseignements que j'ai recueillis m'ont amené à rétablir, pour la réunion annuelle des Sociétés savantes, la date abandonnée des vacances de Pâques. Je souhaite très vivement que cette mesure corresponde aux désirs du plus grand nombre et qu'elle provoque, de la part des membres de votre Société, un mouvement toujours plus accentué de recherches et de travaux.

» Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Président, le programme des questions soumises à MM. les délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1893. Comme le précédent, ce programme a été dressé surtout par le Comité des Travaux historiques et scientifiques. Un grand nombre de questions d'un intérêt constant y ont été maintenues cette année encore. Je regrette que les Sociétés savantes n'aient pas répondu à l'appel qui leur avait été fait et ne soient pas devenues davantage les collaboratrices du Comité pour la rédaction du programme. Permettez-moi, Monsieur le Président, de signaler ce point à toute votre attention et de vous prier d'insister auprès des membres de votre Société afin que l'année prochaine ils prennent en séance du Congrès l'initiative des questions qu'il leur paraîtrait utile d'insérer au programme.

» Je tiens également à ce que la prescription renouvelée des anciennes traditions et relative à l'envoi préalable des manuscrits soit rigoureusement appliquée. L'ouverture du Congrès ayant lieu le 4 avril, il est indispensable que le manuscrit complet des communications proposées par vos délégués soit adressé au Ministère de l'Instruction publique, Direction du Secrétariat, 1er Bureau, avant le 1er février 1893, date extrême.

» Je ne saurais trop appuyer sur la nécessité de cette communication préalable. Elle permet aux membres du Comité d'établir un ordre du jour où les questions de même nature sont groupées autant que possible dans une même séance, et de se préparer à prendre part à la discussion, s'il y a lieu.

» Les résultats obtenus au dernier Congrès me paraissent

Digitized by Google

justifier cette décision, qui nous conduira, j'en ai le ferme espoir, à faire de la réunion annuelle des Sociétés savantes un Congrès de plus en plus fécond et de plus en plus profitable à la science. »

A la suite de cette lettre est le programme de 1893.

Section d'histoire et de philologie.

1° Transformations successives et disparition du servage.

2° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

3° Histoire des anciennes foires et marchés.

4° Anciens livres de raison et de compte. -- Journaux de famille.

5° Vieilles liturgies des églises de France.

6° Textes inédits ou nouvellement signalés de chartes de communes ou de coutumes.

7° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

8° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes.

9° Origine, commerce et préparation des aliments avant le XVIIe siècle.

10° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

11° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en France.

12° Recherches relatives au théâtre et aux comédiens de province depuis la Renaissance.

13° Transport des correspondances et transmission des nouvelles avant le règne de Louis XIV.

Digitized by Google

14° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes.

15° Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de la France.

16° Recherches relatives à l'histoire de la marine française, d'après les documents contenus dans les archives notariales des villes maritimes, dans les archives des chambres de commerce ou dans d'autres dépôts.

17° Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII.

18° Dresser des listes aussi complètes et aussi exactes que possible des principaux officiers de l'ordre administratif, judiciaire et militaire : baillis, vicomtes, sénéchaux, viguiers, capitaines, châtelains, etc.

19° Étudier les systèmes des poids et mesures dans un territoire déterminé sous l'ancien régime. En établir la correspondance avec le système métrique.

Section d'archéologie.

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Faire une étude sur l'art de la mosaïque dans notre pays depuis les temps antiques jusqu'au moyen âge.

Signaler les monuments existants et consulter, pour l'antiquité, les travaux d'Artaud et de Loriquet sur les célèbres mosaïques de Lyon et de Reims. Pour le moyen âge, se reporter à ceux d'Emeric David, de Viollet-le-Duc, de Müntz, les mémoires de la Société archéologique du midi de la France, etc.

Digitized by Google

Étudier la technique particulière de la dalle funéraire conservée à l'abbaye de Saint-Denis et connue sous le nom de tombeau de Frédégonde.

Mentionner, comme dérivant de la mosaïque proprement dite, les pierres sépulcrales, les inscriptions et bas-reliefs dont le champ est ou a été semé de verroteries ; de cette sorte, sont le couvercle du sarcophage de Boethius, évêque de Vénasque à la fin du VIe siècle, les inscriptions et graffite un peu postérieurs trouvés par le R. P. de la Croix dans l'hypogée de Poitiers, la sculpture du jubé de Bourges.

Compléter le travail par une étude sur les mosaïques de l'Afrique romaine : les pavés d'édifices profanes ou religieux et les tombes du type de Tabarca.

4° Signaler les objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités parfois fort curieuses qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler, avec dessins à l'appui, et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

5° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il est peut-être superflu de remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

Digitized by Google

6° Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an mil.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an mil est pour l'histoire de l'art en France la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

8° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien.

Digitized by Google

C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit devoir seulement insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

10° Signaler, comme l'a fait dans son *Traité des superstitions* l'abbé Jean-Baptiste Thiers, mort en 1703, les restes de vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France.

Croyance aux phylactères; à la valeur surnaturelle de certains mots dépourvus de sens; à la vertu curative spéciale de certains saints et de leurs tombes.

Pèlerinages à des roches ou à des fontaines.

Degré de diffusion locale des livres de superstitions populaires : clé des songes, traité du Grand Albert et autres recueils toujours réimprimés, reproduisant des signes, figures et formules en usage depuis plusieurs siècles.

Feux de la Saint-Jean.

Paroles de l'Évangile détournées de leur sens.

Invocation des anges Uriel, Assiriel, Iniel, Azarael et autres de même sorte.

11° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets; d'en dresser des

Digitized by Google

listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré, qu'on peut établir avec quelque certitude les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait, dans beaucoup de provinces, des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

15° Étudier, dans les *Acta sanctorum*, parmi les biographies

Digitized by Google

des saints d'une région de la France, ce qui peut servir à l'histoire de l'art dans cette région.

Quoique souvent bien postérieures aux faits qu'elles rapportent, les vies des saints sont une précieuse source de renseignements, encore trop peu explorée. Elles peuvent être d'une grande utilité pour l'histoire des arts, à la condition de bien déterminer, avant d'en invoquer le témoignage, l'époque où elles furent écrites.

16° Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques, depuis les temps les plus reculés (époque gauloise), jusqu'au XVIIIe siècle. — Étudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

A propos des anciens fours dont on vient de parler, M. DE ROUMEJOUX dit que le temps lui a manqué pour décrire d'une manière complète un four à poterie que M. Mage, percepteur à Vergt, a découvert sur sa propriété de Labattut. « Ce four a été construit en contrebas d'un coteau, de manière à accéder facilement à la bouche des fourneaux. Pour le décrire, il est, je crois, suffisant de le comparer à un gril de 3m50 de longueur sur une largeur moyenne de 2m80. Au-dessous des grillages, on a ménagé deux fourneaux composés de voutains formés par le plein des grillages, la flamme et la chaleur s'échappant par les vides et venant sécher, cuire ou flamber les poteries disposées sur ces grillages. Nous croyons, d'après les objets tout brisés que nous avons trouvés dans les déblais, que ce four était destiné seulement à cuire des carreaux et des tuiles et à y faire adhérer un enduit blanc ou grisâtre. Ce four devait être entouré de murailles et d'une voûte pour empêcher la chaleur de se disperser à l'air. Du reste, nous ne connaissons pas de four à l'air libre : la cuisson des poteries serait imparfaite, ainsi que celle de l'enduit qui serait irrégulière.

» Nous donnerons plus tard une étude plus sérieuse sur ce spécimen de l'industrie gallo-romaine, car c'est bien la forme que les ouvriers de terre de cette époque avaient adoptée. Nous aurons l'occasion plus tard de compléter ces notes. »

Digitized by Google

M. Dujarric-Descombes communique l'extrait suivant du procès-verbal de l'une des dernières séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

« M. Julien Havet, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, a cru reconnaître dans un certain nombre de noms de lieu, comme Ingrande, Ingrannes, Aigurande, Eygurande, Yvrandes, etc., une famille particulière de vocables géographiques désignant une frontière quelconque. D'après lui, la plupart de ces localités seraient situées sur la limite de deux diocèses primitifs ou de deux cités gallo-romaines. M. Bréal a cité, à l'appui de cette conjecture, le terme allemand *rand*, qui signifie « bord, lisière », et qui a pu être commun aux deux idiomes celtique et germanique. »

M. Dujarric dit que la position d'*Eygurande*, chef lieu d'une paroisse à laquelle on a rattaché Gardedeuil, dans le canton de Montpon, est de nature à justifier l'observation de M. Havet : car ce bourg est situé sur la limite des diocèses de Périgueux et de Bordeaux.

M. Lespinas met sous nos yeux un gros in-folio manuscrit, du XVIIe siècle, qui pourrait être l'original du livre de Lespiney, gentilhomme périgourdin, sur la Maréchalerie, dont on voyait figurer un exemplaire sur un des récents catalogues de M. Claudin, libraire à Paris. Voici d'ailleurs le titre exact de l'ouvrage que possède la bibliothèque de Périgueux : « *La grande mareschalerie du sieur de Lespiney, gentilhomme périgourdin*, contenant la connoissance de l'origine des maladies des chevaux, leurs accidents, remèdes, dozes et compositions que ledit sieur a inventées et éprouvées, non point veuës ny dans le mareschal expert ny ailleurs. — A Paris, chez Pierre Targa, imprimeur ordinaire de l'archevesché de Paris, 1642. » — Un vol. in-8° de 345 pages : achevé d'imprimer pour la première fois le 8 octobre 1642.

En tête sont l'épître de l'imprimeur à M. Arnolfiny, écuyer de la grande écurie du roi et chef de l'académie royale ; l'avis au lecteur ; la table des matières et recettes, et la table des diverses recettes pour quelques maladies des chevaux, — le tout non paginé, — et à la fin, le privilège du roi.

Digitized by Google

Notre confrère M. Gendraud nous envoie de Verteillac la copie d'un hommage rendu, le 11 août 1693, à la prieure du couvent de Fontaines par Jean de Faucher, écuyer, seigneur de Lacour et de la Ligerie, qui devait, à défaut d'une croix d'argent, la somme de cinq sols pour la valeur de ladite croix. Cette pièce sera publiée.

M. le Président nous communique ensuite une pièce du XVIIIe siècle qui est un « État de ce que le curé de St-Hilaire de Périgueux a receu pour dixme pour l'année 1737 :

1° Une assiette plène de meures ches Monsr de St-Senat ;

Plus une plène écuelle de fèves seiches ; n'ai point de pois, ny verts, ni secs ;

Un picotin et demy de froment ;

Deux choux ;

Un tinon de raisins, mais point de verjus, qu'ond vend à l'inceu du curé ;

Une douzène de poignées de lin.

Le tout peut monter à la somme de trente sols, où je recevois par les fermiers celle de 4 à 5 ₶..... 1₶ 10 s.

Chez Monsr de St-Mer, un tinon de vendenge qu'on estime dix sols, que j'attands encore..... 10 s. non payés.

Chez Monsr Arnaud, pour toute la vendange, la somme de vingt sols, cy..... 1₶

Chez Mr Dalvi, un dixième de barrique de vendange et quelque choux et séleri qui peuvent valoir cinq ou six sols ; mais point de payement de vendange, pas plus que l'année passée, où Mr Dalvi promit 4 s. dans les 40 s. qu'il en receut de la bordière de Mr Arnaud..... 5 s.

Le portier de Taillefer et de St-Roch m'a donné la somme de dix-huit sols pour tout ce qu'il avoit receuilli..... 18 s.

Chez la pouddrière, un tinon de vandange et quelque petite cœuillete d'autre chose..... 1₶

Chez Mr Chaminade, point de vendange, mais un petit demy picotin d'orge et 3 douzènes d'épis de gros bled presque tout en lait ; le tout et deux choux et quelque peu de séleri..... 5 s.

Chez le s^r Chinour, un plat de muscats valent tout au plus cinq sols..... 5 s.

Jacques Basty, *curé*.

(Série GG. 135, f° 58)

Digitized by Google

Dans l'une de nos précédentes séances, il a été question de Prunis, se vantant d'avoir fait brûler une quantité considérable de manuscrits, dont l'histoire du Périgord déplorera à jamais la perte.

M. Dujarric-Descombes dit, à la décharge de l'ancien chanceladais, devenu l'historiographe officiel du département, qu'il ne fut alors dans ce regrettable autodafé que le trop docile instrument de l'administration.

Le 10 juin 1792, sur la proposition de Condorcet, qui voulait voir détruire, avec la noblesse, les monuments qui « attestaient la vanité de cette caste », l'Assemblée nationale avait décrété que tous les départements étaient autorisés à brûler les titres se trouvant dans les divers dépôts.

A l'exemple de Paris, qui, pour se conformer à ce décret, brûla sur la place des Piques « 347 volumes et 39 boîtes », Périgueux et plusieurs localités de la Dordogne détruisirent ainsi par le feu tous les documents anciens sur lesquels on put mettre la main.

Tel fut, ajoute M. Dujarric, le triste couronnement de l'entreprise commencée sous Louis XV et à laquelle Bertin prit une part active, en vue de reconstruire, à l'aide des archives provinciales réunies en un dépôt commun, les annales véridiques et complètes de la France.

M. Bussière a ensuite la parole pour adresser une supplique à la Société. Il lui rappelle, en quelques mots bien sentis, qu'elle est la promotrice d'une étude biographique sur le général Michel Beaupuy dont il ne veut point parler ici ; que c'est elle qui, par ses procès-verbaux, l'a lancé sur une voie qu'il ne regrette pas aujourd'hui d'avoir parcourue, puisqu'elle lui a fait connaître plus intimement une des illustrations, une des gloires de notre province, qu'un poète anglais contemporain Wordsworth, dans *le Prélude*, considère comme la plus pure et la plus noble figure de la Révolution française. Notre zélé confrère demande aujourd'hui à la Société de vouloir bien contribuer, pour sa part collective, aux honneurs qu'on se propose de rendre à Mussidan, dans quelques années, à ce brillant général, qui peut être placé

Digitized by Google

sur le même rang que les Marceau, les Kléber et les Desaix. Il fait appel à notre générosité et pense que la Société, en dehors des souscriptions individuelles, peut accorder 200 francs au comité chargé de l'érection de la statue.

La proposition, mise aux voix, est favorablement accueillie.

Enfin, M. le Président nous montre plusieurs bijoux en cuivre, bracelets et pendants d'oreille, provenant des Nègres du Haut-Congo et qu'il a récemment achetés à Bordeaux pour le Musée départemental.

Les bracelets, au nombre de trois, sont particulièrement intéressants par l'analogie qu'ils offrent avec certains bracelets de bronze de la période celtique. Deux de ces bracelets sont ouverts sur le milieu et se terminent aux deux extrémités par un renflement à pans coupés. Le troisième est un anneau fermé mesurant intérieurement 0m064 millimètres de diamètre et dont la face extérieure est ornée, sur le milieu, de bossettes régulièrement espacées et de trois millimètres environ de saillie. Ces bijoux sont d'ailleurs décorés de dessins très barbares imprimés en creux dans le métal à l'aide de poinçons.

Dans une excellente notice publiée dans le *Bulletin* de la Société d'anthropologie de Bordeaux, en 1887 (1), notre confrère M. le comte Alexis de Chasteigner avait appelé déjà l'attention des archéologues sur les bijoux et autres menus objets industriels des populations de l'intérieur de l'Afrique et fait ressortir l'intérêt que présente leur rapprochement avec nos antiquités celtiques et gauloises.

Placé dans des conditions semblables, l'homme, en des lieux divers et à des époques différentes, a, en réalité, agi et procédé de la même manière dans les transformations de son industrie. Aussi, « ce que nous ne devons jamais négli-

---

(1) *Archéologie contemporaine. — Les premiers temps de l'industrie du fer dans l'Europe ancienne et dans l'Afrique moderne;* Bordeaux, impr. A. Bellier, 1888, in-8° de 16 pages et une planche coloriée.

Digitized by Google

ger, écrivait M. de Chasteigner, c'est l'observation de ce que font aujourd'hui, ou de ce que faisaient hier les peuples, de plus en plus rares, vivant dans un état de civilisation équivalent à celui des époques qui nous occupent. » L'ethnographie et l'archéologie, étudiées simultanément, se prêtent ainsi un mutuel appui et s'éclairent l'une par l'autre.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général, Ferd. VILLEPELET.

Le Président, Michel HARDY.

OUVERTURE DU TOMBEAU DE SAINT FRONT EN 1440.

Le document que je vais reproduire ici est extrait du fonds Saint-Astier ; j'en dois la communication à l'obligeance de M. Cailliac, bibliothécaire de la ville de Périgueux. J'accompagne cette pièce intéressante de quelques renseignements se rapportant au même sujet, et j'en donne la traduction en langage moderne pour l'agrément des lecteurs.

Le P. Dupuy (1) rapporte que saint Front, ayant eu révélation du jour de son décès, commanda que son sépulcre fût dressé au Puy-St-Front, tout contre les saints martyrs ses disciples, Frontaise, Séverin et Sévérien, et il ajoute :

« Huict jours après, la face du sainct parut toute lumineuse au public qui avoit accouru de toutes pars sur l'advis du proche decés de leur pere et pasteur. Il celebra le sainct sacrifice, après lequel il bénit son peuple, et s'estant prosterné devant l'Autel, une lumière esclatante l'envelopa, dans laquelle il rendit son ame à son Dieu ; les assistans, regrettans une telle perte, luy dressent ses obseques selon la religion qu'il leur avoit apris, le portent dans l'oratoire de la Vierge, où son corps évapora une odeur de Paradis, pour manifester la gloire dont ceste ame bien heureuse ioüissoit dans le Ciel. . . »

(1) *L'Estat de l'Eglise du Périgord*, I, 69 et 82.

Digitized by Google

L'auteur fait ensuite cette réflexion :

« Nostre Apostre, dit-il, choisissant pour sa sépulture la terre qui avoit esté sanctifiée par les ossemens de ces martyrs, ne voulut point imiter le vain faste des plus grands de ceste Province, qui, pour mausolée, faisoient relever sur leur sépulchre, choisi au milieu de leurs champs, une grande pièce de rocher impoli soustenu seulement de trois ou quatre pierres, et pour monstrer leur puissance et le nombre d'officiers qui avoient pu suspandre en l'air ces lourdes masses appellées *Peyrelade*, comme *Petra elata*, que quelques-uns ont creu avoir servi de bornes pour les jurisdictions et seigneuries, ou bien que c'estoit des autels érigés vers l'orient, suyvant la religion de nos Druides... »

Qu'on me permette ici une courte digression : il existe dans la commune de Coulounieix un village nommé *Peyrelade*. Là on ne voit aujourd'hui aucune pierre à signaler ; mais dans les dépendances du village qui en est le plus rapproché, celui de Perlijoux, il fut élevé au xve siècle une borne de juridiction qui subsiste encore. Elle porte des armoiries très frustes, mais que j'ai pu déterminer, grâce à celles mieux conservées qui sont sculptées sur une pierre semblable située à un autre point limitrophe de la commune (à Saint-Augûtre). Ces armes sont : d'un côté, celles de la ville de Périgueux (trois tours) ; à la face opposée, celles de Gabriel Dumas, évêque de Périgueux (une fasce accompagnée de trois besans) (1). Peut-être y eut-il dans les temps anciens, à Perlijoux, quelque pierre élevée en l'honneur de Jupiter, comme ce nom semble l'indiquer. Sans entrer dans cette discussion étymologique, je reviens à mon sujet, le tombeau de saint Front.

On lit dans le tome XXX du fonds Lespine que Guillaume de Montbron, évêque de Périgueux, fit venir en 1077 Guinamond, moine de la Chaise-Dieu, en Auvergne, pour ornementer le chœur de la collégiale. On profita de l'occasion pour lui demander un monument plus digne de notre apôtre, et Pierre Itier, chanoine et célérier de la collégiale, se

(1) *Bulletin* de la Société historique et archéologique, IX, 215 et suivantes.

Digitized by Google

chargea d'en faire les frais. Les ornements qui furent exécutés étaient analogues aux actions que la tradition attribue à saint Front.

L'an 1261, Pierre de Saint-Astier donna un rescrit qui porte que depuis longtemps plusieurs personnes doutaient si le corps de saint Front reposait dans l'église portant son nom, car quelques uns, par ignorance et d'autres par malice, publiaient qu'il avait été enlevé par les Normands.

« Nous, dit l'évêque, le chapitre et les bourgeois du Puy-Saint-Front, voulant acquérir une entière certitude sur cela, nous nous sommes rendus sur les lieux la veille des calendes de mai et avons fait ouvrir avec beaucoup de difficulté le sépulcre de pierre où, d'après la voix publique et différentes conjectures, nous étions fermement persuadé que ce saint corps était enfermé. Etant entré dans ce tombeau, nous y avons trouvé une grande caisse de bois forte et bien ferrée, et l'ayant ouverte, nous y avons trouvé une grande caisse de plomb qui contenait, comme nous l'espérions, les ossements du saint encore entiers et, par la grâce de Dieu, sans corruption, parmi lesquels était une grande partie du crâne bien conservé. Nous avons remis ces reliques dans le tombeau jusqu'à ce que nous puissions les placer dans un endroit plus honorable, ce qui sera avec l'aide de Dieu. Nous ordonnons cependant de célébrer tous les ans la fête de la translation, la veille de saint Philippe et de saint Jacques, et nous accordons quarante jours d'indulgence à ceux qui s'acquitteront de ce devoir avec piété et dévotion.

Donné le 6 des nones de mai 1261. (1)

On trouva dans ce même tombeau une lame de plomb et une lame de cuivre. Sur la première étaient gravés ces mots : « *Ici repose le corps de saint Front, disciple de Jésus-Christ, qui avait été baptisé par saint Pierre.* » La deuxième marquait la même chose et ajoutait qu'il était de la tribu de Juda, né dans la Lycaonie, fils de Simon et de Frontonie, et mort le 8 des calendes de novembre, la 42e année après la passion de Notre-Seigneur. Le P. Dupuy rapporte le rescrit en latin, t. II, p. 90.

(1) Fonds Lespine, tome XXX.

Digitized by Google

La vérification des reliques de saint Front, en 1440, était restée ignorée durant plusieurs siècles; un registre provenant du fonds Saint-Astier vient de nous la faire connaître.

Le P. Dupuy rapporte une bulle d'Eugène IV adressée au chapitre de l'église de Saint-Front. Elle est écrite de Florence et datée du 17 des calendes de janvier 1441. Par cette bulle, le pape permet au chapitre, sur sa demande, de transférer le corps de saint Front dans un plus beau reliquaire et d'en fêter solennellement la translation ou exaltation, le tout cependant selon l'intention et l'ordination de l'évêque. (P. Dupuy, II, 138, 139.)

Elie de Bourdeille, assisté de l'évêque de Sarlat et de son oncle, l'évêque de Rieux, tous deux de la maison de Roffignac, fit très solennellement l'élévation du corps de saint Front. Il plaça sa tête dans un magnifique tabernacle, dont il avait orné le tombeau du grand apôtre. Ce tabernacle était surmonté d'une voûte faite en pyramide : tout le dehors était entaillé de figures de personnes, de monstres, de bêtes sauvages, de diverses figures, de sorte qu'il n'y avait pas de pierre qui ne fût enrichie de sculptures, et plus encore remarquables par le savoir faire antique, enrichi de vitres de différentes couleurs et de lames de cuivre dorées et émaillées et tout le circuit environné de barres de fer, etc. D'après le P. Dupuy, cette solennité aurait eu lieu le 25 ou le 27 mai 1463.

Ce superbe monument, qui témoignait de la piété et du goût artistique de nos pères, fut, comme tant d'autres objets précieux qui décoraient l'église, l'objet du pillage des protestants en 1575.

Dans l'abside, on voyait autrefois une grande dalle portant cette inscription :

SEPULCHRUM BEATI FRONTONIS APOSTOLI. 1582.

J'ignore ce qu'elle est devenue depuis la nouvelle construction de la basilique.

On ne possédait à Saint-Front, en ces derniers temps, qu'une petite relique du corps du saint apôtre, provenant

Digitized by Google

d'Andrivaux et reconnue authentique par Mgr de Lostanges. Depuis 1891, cette basilique possède une relique beaucoup plus considérable, c'est une partie du fémur ayant une longueur de 10 centimètres et provenant du couvent des religieux Oblats de la bienheureuse Vierge Marie, à Saint-Pons, diocèse de Nice.

H. Brugière.

Lo dissabde avant la festa de monsignor saint Jacme de juilhet, qui fu xxiiie jorn deldit mes, l'an mil IIII cent et XL, monseignor Hélie de Bordelha, évesque de Périgueurs, et plusieurs chanonges et servidors de l'églesia de monseignor saint Front, intrarent dans la tuba de mondit seignor saint Front et misdrent la gaba fora de la tuba, et appret fut ouvert le sépulcre hont era lo corps de mondit seignor saint Front, et appret, mondit seignor évesque mist fora deldit sépulcre et de la tuba un petit caysso long qui era moult be envelopat de plusieurs draps de seda et la fotet de forá de la tuba sobra una cayssa que hom avia mis entre la porta de ladite tuba et la sépultura de monseignor le cardinal de Périgort, et aqui mondit seignor l'évesque ouvrit ladite caysso, hont avia envelopat an sandal de plusieurs tolons, e erat lod. sandal enserat plusieurs pessas del chapt de mondit seignor saint Front ; et entre las autras en y a doas grandas pessas et de jos a quel sandal eran las ossas del glorioux corps monseignor saint Front am un autre sandal pers. Item, y a una borsa ho doas de sedas hont ha de la pulvere de la terre, hont fut trobat lodit glorioux corps. Item, y a una lama de plom hont es escripth : « *Hic jacet corpus beati Frontonis Christi discipuli et beati Petri in baptismate dilecti filii.* » Item, y a una autra lama de métal contenant : « *Hic jacet corpus beatissimi Frontonis Jeshu-Christi et beati Petri apostoli in baptismate filii, de Licaonia regione orti, de tribu Juda, ex Symeone et Frontonia; obiit VIIIvo kalendas novembris, anno quadragesimo secundo post passionem Domini Jeshu.* » Et aqui, mondit seignor l'évesque adoret aquestas préciousas istas reliquias ; appret, les chanonges et servidous so es assaber : Monseignor Hélie de Soffromh, official, Monseignor Hélie Gieffre, Monseignor Johan de Lestrade, Monseignor Aymar Delcluzel, Monseignor Hélie Contom, Monseignor Marty Turquet, Monseignor Hélie Brassavi, chanonges, frère Bertrand (Bertaud?) de Chinato, fray minor, licencié en theologia ; Monseignor Bernard Delbue, Monseignor Giraut Nozet, Monseignor Johan Chevaucho, Monseignor Peyr le Petit; Monseignor Hélie Roqueta, Monseignor Raymond (?), convers servidors, yo Mathelin des Nohes, adonc mayor destavila, Hélie Delpuey et son filh Hélie et Johan de Meymy et son gendre Archambaut

Digitized by Google

Flamenc; Johannisso Dentix et autres; et appret, mondit seignor l'évesque serrat ladito caysso et lo remist dins lo sépulcre, qui fu serrat comme era devan.

Traduction.

Le samedi avant la fête de saint Jacques de juillet, le 23 dudit mois l'an MCCCCXL, Mgr Hélie de Bourdeille, évêque de Périgueux, et plusieurs chanoines et serviteurs de l'église de Saint-Front, entrèrent dans le caveau de saint Front et en retirèrent l'auge funéraire. On ouvrit ensuite cette auge où était le corps de saint Front. Puis, monseigneur l'évêque retira de l'auge enfermée dans le caveau une petite caisse longue, soigneusement enveloppée de plusieurs pièces de soie. Il l'enleva du caveau et la plaça sur une autre caisse que l'on avait posée entre la porte du caveau et le tombeau du cardinal de Périgord. Là, monseigneur l'évêque ouvrit la caisse. Elle contenait une étoffe précieuse de plusieurs couleurs renfermant plusieurs parties du chef de saint Front et parmi ces ossements deux plus volumineux. Dessous, enveloppés dans une autre étoffe précieuse de couleur perse, étaient les ossements du corps. De plus, se trouvaient une ou deux bourses en soie contenant de la terre où avait été découvert le corps du glorieux saint. Il y avait aussi une lame de plomb où était écrit : « Ci gît le corps du bienheureux Front, disciple du Christ et par le baptême fils bien-aimé de saint Pierre; » et une autre lame de métal avec cette inscription : « Ci gît le corps du bienheureux Front [disciple] de Jésus-Christ et fils de saint Pierre par le baptême, originaire de Licaonie, de la tribu de Juda, né de Siméon et de Frontonia ; il mourut le VIII des calendes de novembre, l'an 42 après la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Monseigneur vénéra alors ces saintes et précieuses reliques, et après, les chanoines et serviteurs, à savoir : Monseigneur Hélie de Soffromh, official, Monseigneur Hélie Gieffre, Monseigneur Jean de Lestrade, Monseigneur Aymar Du Cluzel, Monseigneur Hélie Contom, Monseigneur Martin Turquet, Monseigneur Hélie Brassavi, chanoines, frère Bertrand de Chignac, frère mineur, licencié en théologie, Monseigneur Bernard Dubuc, Monseigneur Giraud Nozet, Monseigneur Jean Chevaucho, Monseigneur Pierre le Petit, Monseigneur Hélie Roquette, Monseigneur Raymond, convers serviteurs, moi Mathelin des Noyers, présentement maire de cette ville, Hélie et son fils Hélie et Jean de Meymy, et son gendre Archambaut Flamenc, Joannisso Dentix et autres; et après, mondit seigneur l'évêque referma ladite caisse et la remit dans le sépulcre, qui fut fermé comme il était auparavant.

Digitized by Google

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON.

V. — Canton de Bussière-Badil.

(Suite.)

VI°. — *Varaignes.*

Au sud de la commune de Soudat, se trouve celle de Varaignes, laquelle confine du même côté, à celle de Teyjat, au sud, à la commune de La Chapelle-St-Robert ; à l'ouest et au nord, à la Charente.

Les bourg, villages, hameaux et lieux habités sont les suivants : La Vacherie, Chablat, Chez-Marot, Fayard, Le Gauty, Chez-Guillou, Chez-Bartonet ou Bretonet, Chez-Bouret, Chez-Mondy, Chez-Rouyer, Le Mainegay, La Côte, Les Virades, Chez-Durand, Quillac, Beauséjour, Chez-Raby, bourg de Varaignes ; moulin de Crochet, sur le ruisseau de Marcorive; Les Faures, Chez-Chabre, Les Loges, Puycort, Le Cousset, enfin, et sur le Bandiat, le moulin dit de Varaignes ou Grand-Moulin, où se trouve la gare de Varaignes, sur le chemin de fer de Nontron à Angoulême. L'altitude la plus élevée de cette contrée est de 181 mètres.

Sa population était de 234 âmes pour 39 feux, en 1365; de 915, au XVIIe siècle; de 892, en 1807; de 1,085, en 1852; de 1,065, en 1856 ; de 1,041, en 1861 ; de 1,009, en 1866 ; de 937, en 1872 ; de 958, en 1876 ; de 1,000, en 1881.

Le chef-lieu de la commune est à 9 kilomètres de Bussière, 14 de Nontron et 62 de Périgueux. Il y a une étude de notaire, et il s'y tient, le 11 novembre de chaque année, une foire renommée où se fait un commerce considérable de dindons, et des marchés les premier et deuxième vendredi de chaque mois.

Digitized by Google

Le bourg de Varaignes était autrefois le chef-lieu d'une châtellenie dépendant de la baronnie de Nontron et comprenant, dans le principe et au xve siècle, les communes de Varaignes, Soudat, Bussière, Busserolles et La Chapelle-St-Robert, plus, dans la Charente, celles de Souffreignac, Eymoutiers-Ferrier, Ecuras, Roussines et les enclaves de Montbron.

Au xve siècle, la baronnie de Nontron fut démembrée et une partie des paroisses et des châtellenies fut vendue par les vicomtes de Limoges; elle ne se composait plus que des paroisses de Varaignes, Bussière-Badilh, Soffrinhac, Buxerolles, Sousdac, Esmotier et La Chapelle-Saint-Rabier. (Lespine, vol. 57, f° 82.)

C'est ainsi que cette seigneurie était passée, avant 1451, aux mains des seigneurs de Montbron, puisque Nadaud nous apprend, dans son *Nobiliaire*, que Gautier de Pérusse, chevalier, seigneur des Cars, de La Coussière Saint-Saud, de Lavauguyon, de Roussines, etc., se maria, le 17 octobre 1451, avec Andrée de Montberon, dame de Varaignes, dont il n'eut pas d'enfants. Mais cette dernière laissa la seigneurie de Varaignes à sa nièce Marie de Montberon, qui se maria, le 15 octobre 1478, avec le neveu du mari de sa tante, Gautier de Pérusse des Cars, damoiseau, seigneur de La Vauguyon, La Coussière, Roussines et autres places, chambellan de Charles VIII, sénéchal de Périgord, etc. De ce mariage, provint François, qui fut seigneur de Varaignes et se maria, le 22 février 1516, avec Isabeau de Bourbon, princesse de Carency, dont il eut Jean, prince de Carency, comte de Lavauguyon et seigneur de Varaignes. Ce dernier épousa, le 1er octobre 1561, Anne de Clermont-Tonnerre, dont il eut, entr'autres enfants, Diane des Cars, qui devint, après la mort de ses deux frères, princesse de Carency, comtesse de Lavauguyon et dame de Varaignes, laquelle mourut, le 4 juillet 1611, au château de Varaignes, et sans laisser d'enfants de son mariage contracté, le 24 novembre 1579, avec Louis d'Estuer de Caussade, comte de Saint-Mégrin. Autre Louis d'Estuer de Caussade s'était marié avec Jeanne des Cars, de laquelle il eut Jacques, né en 1590, et qui fut

Digitized by Google

comte de Lavauguyon et seigneur de Varaignes. De son mariage avec Marie de Roquelaure, il eut : un fils, tué à la bataille de Saint-Antoine, le 2 juillet 1652 ; Lucrèce, mariée à Annet des Cars, et Marie. Celle-ci, devenue comtesse de Lavauguyon et dame de Varaignes, abandonna ces deux terres, au mois d'avril 1689, à ses créanciers. Elle avait épousé, en 1653, Barthélemy de Quélen, comte de Broutay, dont elle eut Nicolas de Quélen Estuer de Caussade, qui fit, en 1719, monter les terres de Lavauguyon et de Varaignes à plus d'un million en billets de la Banque royale.

A ces renseignements, fournis par Nadaud, nous devons ajouter les suivants, tirés d'anciens titres mis à notre disposition :

Du 14 mai 1452, au château des Cars, vente de la manse de Rosiers, dans la paroisse de Saint-Auvent, par Jean de Maisonnais, à Gautier de Péruce, seigneur des Cars, Varaignes et Lavauguyon : « *Nobili et potenti Galterio de Perucio, militi, domino castri de Quadris, Varagnia et de Valleguionii..* », pour le prix de 45 livres, dix septiers de froment et quarante septiers de seigle, mesure de Rochechouart..... *Fontarii recepit.*

Du 9 septembre 1476, reconnaissance de rente par Pierre Besson, du lieu de Tramers, paroisse de Maisonnais, à Antoine de Péruce, damoiseau, seigneur de Saint-Bonnet, de Busserolles, fondé de pouvoir de Gautier de Péruce, seigneur des Cars, de Juillac, de Varaignes, de Lavauguyon, etc. : « *Nobili et potenti viro Anthonio de Perucia, domicello, domino Sancti-Boneti, de Sancto-Eparchio de Buxerole, ut procurator et nomine... nobilis et potentis domini Galterii de Perucia, militis, domini de Quadris, de Julhaco, de Roffia, de Varanea, de Rossinis, de Valleguionii. de Turre, de Bar et de Turribus in parte...* » Signé : LEYMARIE, *clericus.*

Du 28 février 1528, vente, à dame Isabeau de Bourbo, dame de Lavauguyon, tant pour elle que pour messire François Descars, son époux, seigneur de Lavauguyon, Varaignes, etc., de la cinquième partie contenant vingt sesterées d'un bois châtaignier, appelé les bois de Chars, tenant d'une part à la forêt des lits seigneur et dame, aux villages de Domphon

Digitized by Google

et de Puymaud, paroisse de Maisonnais..., pour le prix de huit livres, pour chaque sesterée... relevant du château de Montbrun .. Signé : CHASAUD et GANDALLIN.

Du 14 décembre 1541, hommage de Varaignes, par noble François d'Escars (Doat).

Du 29 décembre 1606, vente des rentes directes et seigneuriales, sur le fief du Cousset, par Diane Descars, dame de Lavauguyon et de Varaignes.

Du 18 juillet 1618 : « En la ville de Périgueux, au parquet » et auditoire royal du consulat, pardevant nous Pierre de » Guion, conseilher du roy, juge mage, lieutenant présidial » en la seneschaussée de Périgord, a comparu à ces présen- » tes Blanchard, au nom et comme procureur de messire » Jacques Destouars de Caussade, seigneur comte de Lavau- » guyon, Varaignes, Bussière et autres places, au nom et » comme héritier, soubs bénéfice d'inventaire, de défuncte » dame Diane Descars, en son vivant comtesse de Lavau- » guyon, sa feue mère. »

Suit le procès-verbal de bail à ferme aux criées, pour une année et pour deux mille livres, de la terre et seigneurie de Varaignes et dépendances, en cens, rentes, lods, ventes, greffes, moulins et four à ban, métairies et terres, autres droits et devoirs seigneuriaux. Dans un autre procès-verbal judiciaire de bail à ferme du 27 mai 1720, ledit Jacques Destouars prend encore la qualité d'héritier, sous bénéfice d'inventaire, de Diane Descars, sa mère ; d'où il résulte que l'abbé Nadaud a dû être mal renseigné, lorsqu'il énonce que cette dernière n'aurait laissé aucun enfant de son mariage avec Louis d'Estuer ou Estouars de Caussade. Ledit Jacques était encore seigneur de Varaignes, suivant actes de 1655, 1660 et 1668.

Du 27 novembre 1682, messire Nicolas Estouard de Caussade de Quélen, prince de Carency, comte de Lavauguyon et autres places, nomme un capitaine et un lieutenant pour le représenter dans son « chasteau et chastellenye de Varaignes. »

Du 14 février 1684, devant Jalanihat, notaire, quittance donnée à Jean Bounithon, fermier de la châtellenie de

Digitized by Google

Varaignes, par les cessionnaires de haut et très puissant messire Nicolas de Caussade de Quélen, prince de Carency, comte de Lavauguyon, seigneur de la présente châtellenie, etc., fils de feu messire Jacques Estouard de Cossade, prince de Carency, comte de Lavauguyon, chevalier des ordres..., etc.

Du 25 août 1684, devant le même notaire, acte d'appel, au Conseil privé du roi, d'un arrêt du Parlement de Guienne, du 11 juillet précédent, au nom de messire André de Betoulac de Caussade, chevalier, seigneur comte de Lavauguyon, dudit Varaignes et autres places, ci-devant ambassadeur extraordinaire du roi en Espagne, et dame Marie Estouard de Caussade, son épouse, contre messire Nicolas Estouard de Quélen, seigneur de Saint-Mégrin, comte de Broutay et autres places, se prétendant leur créancier, par le motif qu'il avait plu à Sa Majesté leur accorder terme et délai de deux ans pour le paiement de leurs dettes.

Du 20 décembre 1697, à Limoges, hommage, par ledit Nicolas, de la châtellenie de Varaignes.

Du 3 octobre 1716, assignation, à la requête du même, en paiement de lods et ventes, à l'occasion de l'aliénation d'immeubles, « tenus et mouvans, de la chastellenye de Varaignes. »

Des 26 avril et 16 mai 1720, devant Me Le Maignen l'aîné et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, et sur les poursuites des créanciers de la maison de Lavauguyon, vente, à messire Vincent Le Blanc, écuyer, conseiller du roi en ses Conseils, grand audiencier de France, pour la somme de onze cent vingt-cinq mille livres, des terres et seigneuries de La Vauguyon et de Varaignes.

Du 1er octobre 1723, pardevant les mêmes notaires, vente par ledit Vincent Le Blanc, à messire Pierre-Jacques de Laye, conseiller du roi en ses Conseils, président en sa Cour des comptes, aides et finances de Normandie, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, etc., c'est, à savoir :

« Les terres et seigneuries de La Vauguyon size en Poitou, ressort de

Digitized by Google

Montmorillon, et de Varaignes, size en Périgord, Angoumois et en Limouzin, avec toutes les appartenances et dépendances des dites terres et seigneuries, tant en fief que roture, consistantes entre autres choses, savoir : Celle de La Vauguyon, en un château audit lieu, composé de quatre corps de logis flanquez de quatre grosses tours par le dehors et trois petites par le dedans, d'un donjon, galleries basses et hautes, cour au milieu, le tout entouré de fossez à fond de cuve ; avant-cour, où sont les écuries, greniers au-dessus et autres édifices et bâtiments ; chapelle dans ledit château, jardin et préclôtures, bois taillis et de futaye, métayries, prez, moulins, étangs, droits de péage, dixmes inféodées, cens, rentes et redevances; justice haute, moyenne et basse, mère, mixte et impaire, dans l'étendue de ladite terre et paroisse d'icelle et de celle de Rousliers (Roussines) et de St-Mathieu ; vassaux, droits de ban, corvées, guet et garde, et autres droits seigneuriaux et féodaux. Et la dite terre de Varaignes consistant, entre autres choses, en un château et maison noble, situé en ladite paroisse de Varaignes, composé de deux corps d'hôtel, une grosse tour, un pavillon et une gallerie, granges, greniers, écuries, jardins, parc et préclôtures, terres labourables et non labourables, prez, bois taillis, moulins, dixmes inféodées, droits de guet et corvées, foires et marchez, banvin, péage, vignes et autres domaines, droits de justice haute moyenne et basse, dans l'étendue de ladite terre et seigneurie, et dans les paroisses de Buxière-Badil, Buxerolles, Le Moustier, Soudat et Roussine. Desquelles dites terres et seigneuries les directeurs des créanciers étaient saisis et avoient droit de disposer, au moyen de l'abandonnement et délaissement qui leur en a été fait, par dame Marie Stuard de Cossade, comtesse de La Vauguyon, lors épouse de messire André de Béthoulat, chevalier des ordres du Roy, conseiller d'Etat ordinaire, et, auparavant, veuve de messire Barthélemy de Quélin, comte de Broutay, par contrat passé devant ledit notaire, le 23 avril 1689, homologué par arrêt de la Cour du 28 juin audit an... Les dites terres et seigneuries mouvantes et relevantes en plein fief, foy et hommage de Sa Majesté, savoir : celle de La Vauguyon, à cause de son comté de Poitou, et celle de Varaignes, à cause de son comté de Périgord, ou autrement, et des autres seigneurs et dames dont elles peuvent mouvoir et relever et chargées envers eux de tels droits et devoirs seigneuriaux et féodaux qui peuvent être dus et accoutumez, franches et quittes de ce qui peut en être dû du passé jusqu'à ce jour. Et encore les dittes terres et seigneuries tenues et chargées des rentes et redevances foncières et anciennes dont elles peuvent être tenues et chargées, et notamment de la rente et redevance foncière de quarante septiers de bled froment, mesure de Buxière-Badil, douze livres tournois en argent et douze gelines par chacun an à prendre sur la terre de la Maisonnaye, comprise en la présente vente, sui-

Digitized by Google

vant le testament de Jean-Hélie de Coulonge, du 14 septembre mil cinq cent trente, pour la fondation de quatre chapelles ou chapellenies en l'église dudit Buxière, suivant les arrêts et transactions des 31 mars mil six cent soixante-six et 20 décembre mil six cent soixante-neuf, pour raison de quoy il y a eu un abonnement verbalement fait entre lesdits sieurs directeurs et créanciers et le chapelain des dittes chapellenies, de la somme de deux cent-cinquante livres en deniers comptant, pour chacun an. Plus, de trois septiers de bled froment et trois septiers de seigle de rente foncière ou de telle autre nature qu'elle se trovera due, à prendre sur le moulin du Trieu dit des Planches, dépendant de ladite terre de La Vauguyon, suivant le contrat du 2 septembre mil cinq cent-onze, et neuf septiers de seigle, mesure de Saint-Sault, pour chacun an, assignez à perpétuité, sans fondalité, pour le château de Varaignes, au profit de l'abbaye de La Pérouse.... Toute ladite vente est faite moyennant le prix et somme de quatre cent mille livres, en déduction de laquelle ledit sieur Le Blanc reconnaît avoir présentement reçu dudit sieur de Laye..., celle de deux cent mille livres... Et, quant aux deux cent mille livres de surplus, ledit sieur Delaye promet et s'oblige les bailler et payer..., savoir : cent mille livres dans un an et les autres cent mille livres un an après... »

Six ans après ladite vente, et le 13 octobre 1729, à défaut de paiement de la susdite somme de deux cent mille livres et à la requête de Me Philippe Pigné, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses finances, contrôleur de bons d'Etat du Conseil, poursuivant la discussion des biens dudit feu Vincent Le Blanc, il fut procédé, au préjudice dudit Delaye et par le ministère de Jean-Louis Duflôt, huissier audiencier de la connétablie et maréchaussée de France, table de marbre du Palais, à Paris, y demeurant, à la saisie réelle à fin de décret et à la mise sous la main du roi des biens et seigneurie nobles de Varaignes, c'est-à-dire, d'après ce procès-verbal :

« Le fond, tréfond, superficie du château noble et principal manoir, seigneurie et châtellenie de Varaignes, consistant dans ledit château, avec un jardin, grange, écurie et grenier audessus, fourg banal, le tout dans ledit bourg de Varaignes ; plus, un grand pré et une grande pièce de terre, joignant ensemble, d'environ vingt journaux de vignes, situés sur la rivière de Fonteunon audessous dudit bourg de Varaignes appelé le Parc. Plus, cinq journaux, appelés Les Loubres, situés dans lad. paroisse de Varaignes;

Digitized by Google

plus, un autre grand, appelé le Pré grand, susdite paroisse, sur la rivière de la Boudra (Bandiat), de vingt journaux ou environ; plus, trois autres prés, dans la paroisse de Busserolles, le premier, appelé de La Grange, à cause d'une grange qui est au milieu et une petite maison joignante ; le deuxième pré, de Provignac, et le troisième appelé pré de La Borne; plus trois moulins banneaux, leurs écluses et leurs dépendances, deux desquels sont situés dans la paroisse de Varaignes, l'un appelé le moulin du Crochet, l'autre appelé de Papau, situé sur la rivière de Bandiac, et le troisième, appelé le moulin de Lamy, sur la rivière de Tardoire, dans la paroisse de Montbron, enclave de Varaignes. Plus, deux autres moulins particuliers, paroisse de Buxière, l'un appelé le moulin des Planches ou de Trieux, sur la rivière du Trieux; l'autre, le moulin de Buxière. Plus, cinq étangs et une serve, situés dans la paroisse de Busserolles, le premier, appelé l'étang Groullier; le deuxième, le Cancerreau; le troisième, Chevadeau; le quatrième, de Buisson; le cinquième, du Mesnaud, et la serve, de Las Bensaras. Plus deux méteries situées, l'une, près le bourg de Varaignes, appelée des Loges, et l'autre, dans la paroisse de Montbron, appelée de Chez-Clergeau. Plus, le péage ou passage du grand chemin de la Tricherie, et le péage ou passage du grand chemin, dans les bourgs de Varaignes, Buxières et Buxerolles, les jours de foires et de marchés. Plus, les droits honorifiques dans les églises et paroisses de Varaignes, de Moutières (Eymoutiers-Ferrier), de Soudac, de Buxières et Buxerolles; ensemble les autres cens seigneurialles, redevances directes, féodalles, foncières, dépendantes de la dite terre et châtellenie de Varaignes, de Mautrois (Eymoutiers), de Soudac, de Buxerolles, de Bussières, dans l'enclos de Saint-Maurice de Montbron, en Périgord, et dans partie des paroisses de Faussignac (Souffrégniac), Pluviers, Acoussières (La Coussière-Saint-Saud), de La Chapelle-Saint-Robert, et..., tenue du prix dans les paroisses de Javerliac. Plus, la justice haute, moyenne et basse dans l'étendue des susdites terres et paroisses, à l'exception du bourg et paroisse de Buxières, à l'égard de la justice moyenne et basse, ne sont point dépendantes de la châtellenie de Varaignes, mais seulement la haute justice; comme aussy les hommages dépendant de lad. châtellenie, sçavoir : des fiefs et terre de La Chapelle-Saint-Robert, des fief, terres de Clousière (La Coussière), de ceux d'Ecuras, Aousside (Rouzèdes), de Langlardy, La Barrière, Rocheplatte, Lascau-Bauthison, Le Cousset; du Poullot, possédé par le sieur de Larivière; du Chambon, de Brie, de La Vacherie, du fief de Mauthison et du fief de Billac. Plus, les bois appelés La Bosche, de Varaignes, et la garenne dépendante de la dite terre et châtellenie de Varaignes et généralement tout ce qui en dépend; trois cents journaux ou environ de vignes, qui sont en roture, confrontant au grand chemin de Montbron. Et généralement toutes les cir-

Digitized by Google

constances et dépendances de ladite seigneurie de Varaignes et ès environ dudit bourg de Varaignes. Lesdits château, terre et seigneurie confrontant du côté de l'occident, à la terre et seigneurie de Lafeuillage (Feuillade) et Soussignac (Souffreignac); du côté du septentrion, à la terre et seigneurie de Montbron; du côté du nord, à la terre et seigneurie de La Chapelle-Saint-Robert, et du côté du midi, à la terre et seigneurie de Minsac... »

Telle était la situation, au XVIIIe siècle, de la châtellenie de Varaignes successivement démembrée, une première fois, en 1628, par donation à l'une des filles du seigneur, à l'occasion de son mariage, d'après divers mémoires conservés aux Archives de la Charente à l'appui des prétentions de Mgr l'évêque d'Angoulême revendiquant l'hommage de cette seigneurie, bien que cet hommage eût été déjà rendu au roi de France par M. de Lavauguyon et, ensuite, par M. Le Blanc. A ce sujet, et le 6 juillet 1734, requête fut présentée au sénéchal d'Angoumois par les commissaires établis sur ladite terre saisie féodalement au nom de l'évêque, M. de Rezé, à l'effet de l'en mettre en possession au préjudice de M. Delaye; d'où la conséquence que celui-ci, en se libérant de son prix d'acquisition, avait arrêté les poursuites de la saisie de 1729, mentionnée ci-dessus. Quant à la saisie féodale, elle continua son cours, d'après une affiche imprimée, conservée aux mêmes archives et annonçant, de la dite seigneurie de Varaignes, en exécution de divers arrêtés des 3 février, 15 septembre et 18 octobre 1734, et 30 mars 1735, la dite terre et seigneurie de Varaignes consistant, y est-il dit :

« En haute, moyenne et basse justice dans son étendue et les paroisses de Buxière-Badil, Buxerolles, Roussines, Le Moutier et Soudat; un château et maison noble composé d'une grosse tour, pavillon, deux corps d'hôtel, une galerie, parc, jardin et presclotures, granges, écuries et greniers, moulins, dixmes inféodées, droits de guet et garde, corvées, foires et marchés, banvin, péages, vignes, terres labourables et non labourables, bois taillis, prez et autres domaines et dépendances, tant en fief que roture... »

Enfin, et pour compléter cet aperçu, qui peut aussi donner une idée de la nature des produits et des prérogatives des an-

Digitized by Google

ciennes seigneuries, nous allons extraire des mêmes archives les renseignements suivants :

« *Rentes de Varaignes.*

» Le château de Varaignes est en très mauvais état et même inhabitable pour un seigneur. On ne peut en faire qu'une habitation de fermier.

Froment	319 septiers, 3 boisseaux.
Seigle	183 — 2/4 —
Avoine	207 — 2/3 —
Mesture	8 — » —
Orge	» — 2 —
Argent	234 livres, 8 sous, 5 deniers.
Poulles	353 et 1/2.
Poullets	2.
Cires	29 livres et 1/3.
En journaux (journées)	38 à six sous.
En moutons	5.
En chapons	18.
En châtaignes	38 boisseaux à 5 sous le boisseau.
En foin, deux charretées à quatre bœufs	10 livres 40 sous.
En vin	4 pintes.
Ferme du greffe	60 livres.
Four banal	81 —
Moulin du Crochet	310 —
Grand pré	400 —
Grand moulin de Varaignes	280 —
Métairie des Loges	650 —
Métairie et moulin de Chez-Lamy.	820 —
Pré du parc	200 —
Foin, quatre brasses à 10 livres.	40 —
Moulin du Trieux	120 —
Moulin de Bussière, argent	100 —
En seigle	3 sestiers.
Etangs Groulhier et du Meynieux, argent	196 livres.
Etangs Groulhier et du Meynieux, poisson	70 —
Etang du Buisson	43 —
Etangs de Chez-Nadaud et du Coueyraud	86 —

Digitized by Google

Péage de la Tricherie	N'est plus servi.
Pré de la Grangerie	70 livres.
Pré de Laborie	57 —
Pré de Paugnat	60 —

Au surplus, la procédure en reddition de l'hommage à l'évêque d'Angoulême ne s'arrêta pas là et se prolongea jusqu'après la mort de M. Delaye, puisque, le 4 juillet 1754, le curateur à la succession vacante de ce dernier rendit hommage au roi de France, devant la Chambre du Conseil du Parlement de Bordeaux, pour Varaignes et les fiefs de Soudat, Bussière-Badil, Busserolles, Moutier-Ferrier et enclaves de Montbron, et que, par acte du 1er juillet 1755, il fit signifier cet hommage à Mgr Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême.

Quelle fut la solution de ce procès ? Nous l'ignorons. Entre les mains de qui passa la seigneurie de Varaignes, qui dut être vendue, après 1755, par le curateur à la succession vacante Delaye ? Nous n'en savons pas davantage. Ce que nous avons pu recueillir à ce sujet, c'est que les terres et seigneuries de Lavauguyon et de Varaignes furent acquises par M. de Gratereau et par M. Nicolas-Thibault Moreau, qualifié, dans un acte du 9 juin 1764, de chevalier, seigneur de Villejalet, conseiller du roi et président trésorier de France, et par lequel il acquit la baronnie de Saint-Martial et le fief de Montcheuil ; car, d'après les archives de la Dordogne, et l'inventaire de la Sénéchaussée et Présidial de Périgueux, série B, 725 (1781) :

« Messire Jean-Philippe de Gratereau, chevalier, seigneur de Graulges, Beaulieu, en sa partie des comtés de Lavauguyon, de la châtellenie de Varaignes, et dame Marie de Marcillac, veuve du feu seigneur Moreau de Villejalet, Saint-Martial, Montcheuil, en sa partie des comté de Lavauguyon et châtellenie de Varaignes, requièrent l'enregistrement au greffe de leurs lettres à terrier. »

D'autre part, au chapitre du fief de Lascaux-Beautison, paroisse de Busserolles, nous avons déjà vu que, le 16 décembre 1786, la dite dame veuve Moreau de Villejalet tenait

Digitized by Google

toute la châtellenie de Varaignes, puisqu'elle figure seule dans la transaction intervenue entre elle et M. de La Ramière.

La vente de Varaignes dut être d'ailleurs effectuée vers 1780 ; et, dans tous les cas, après le 1er février 1773, époque à laquelle Me Thomas Bernard, sieur des Jartres, procureur d'office de la juridiction de Varaignes, déposa au greffe la procuration à lui donnée par les syndics et directeurs des créanciers de la succession vacante dudit Delaye, concernant les droits d'ensaisinement et de prélation sur les ventes à faire dans l'étendue de ladite seigneurie, suivant procès-verbal signé par Me Bouthinon, juge, et Depeyris, greffier.

Arrivant aux arrière-fiefs de la paroisse de Varaignes, nous trouvons :

1° *Arnaudenc.* — Disparu et relevé ainsi dans l'inventaire de Pau : « 1299, hommage à Itier de Magnac, par Loquesie, veuve de Pierre de Moustiers, chevalier, pour le domaine d'Arnaudenc, près de Varaignes » ;

2° *Le Mainegay.* — En 1589, Jean de Saint-Laurent est qualifié de seigneur de Mainegay ;

3° *La Vacherie.* — Indiqué dans le procès-verbal de saisie de 1729;

4° *Le Cousset.* — Désigné dans le même procès-verbal et sur lequel nous avons pu recueillir les documents suivants.

L'abbé Nadaud s'exprime ainsi à ce sujet :

« Couslet, ou Cousset, fief dans les paroisses de Teijat et de Varaignes, en Périgord, diocèse de Limoges, et dans celle de Bussière-Badil, même diocèse, généralité de Limoges et élection d'Angoulême. Le seigneur en porte le nom. Il a sa chapelle avec sa litre et ses tombeaux dans l'église de Bussière-Badil. »

Le fief du Cousset appartenait, à partir au moins du xve ou xvie siècle, à la famille de Marendat, d'après un inventaire dressé à la requête de Jacques de Marendat, seigneur

Digitized by Google

du Cousset, le 15 février 1684, par Me Jalanihat, notaire à Javerlhac, après le décès d'Étienne de Marendat, et dans lequel il est fait mention de la reconnaissance du repaire noble du Cousset du 6 août 1548 et d'un dénombrement de 1480. Cette reconnaissance dut être faite par le père de Martin de Marendat, avocat au Parlement de Bordeaux, d'après le même inventaire qui relate encore le contrat d'acquisition faite par feu Martin de Marendat père, des rentes directes et seigneuriales du Cousset de Diane Descars, dame comtesse de Lavauguyon et de Varaignes, du 29 décembre 1606; plus du dénombrement qui fut fait après son décès, du fief noble du Cousset à la dame de Lavauguyon et de Varaignes en 1636.

1592. — Lettres de bachelier en droit civil, données le 10 décembre de l'an 1592, par René Fabre, de l'ordre des Frères prêcheurs, régent de théologie et vice-chancelier de l'université de Bordeaux, à honorable et discret homme Me Martin de Marendat, natif du lieu de Varaignes, au diocèse du Périgord.

Ces lettres en latin, signées Faber et plus bas Bernage, bedeau de ladite université.

Robin de Marendat servait en 1590 à Pons sous les ordres de Nicolas de Bonnefoy, gouverneur de Pons et pays circonvoisins.

Du 12 novembre 1594, gratification accordée au sieur de Marendat pour services de guerre, et dont la teneur suit :

1594. — HENRY, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre,

A nos amez et féaulx conseillers les trésoriers de notre épargne, présents et advenir, salut.

Nous voullons et vous mandons que des deniers, tant ordinaires qu'extraordinaires de vos charges, vous payez, baillez et délivrez contant à nos chers et bien aimés les sieurs de Marandat et du Tillet, gentilshommes à la suitte de notre très cher cousin le maréchal de Biron, la somme de deux mil escuz sol qui est à chacun, mil escuz, de laquelle, en considération de leurs services, mesmes à la deffaicte du convoy que nos ennemis faisoient en leur armée lorsque nous estions au siège devant

Digitized by Google

Laon, où ils furent tous deux fort blessés, Nous leur avons faicts, faisons don, sans que sur icelle somme il leur soit aucune chose desduit ny rabattu pour le cinquiesme denier destiné à l'ordre et milice du Saint-Esprit dont nous les avons rellevés et dispensés, rellevons et dispensons par les présentes, rapportant lesquelles par celuy qui payé les aura avec quitance desdits de Marandat et du Tillet sur ce suffisant seulement. Nous voullons ladite somme de II m^e estre passé et alloué à vos comptes par nos amez et féaulx les gens de nos comptes auxquels mandons le faire sans difficulté. Car tel est notre plaisir.

Donné à Paris le 12e jour de septembre l'an de grâce 1594 et de nostre reigne le sixième.

Signé HENRY.

Par le Roy :

Signé SUZE.

D'autre part, et dans les actes de l'état-civil de la paroisse, se trouve l'acte de mariage de Pierre Marendat avec Catherine Bonnet, de novembre 1646.

Du 14 mai 1650, baptême à Nontron d'Etienne de Marendat, fils de Jacques, sieur du Cousset, et de Sibille Forien.

Reprenant l'inventaire de 1684, nous y voyons le contrat de mariage du sieur du Cousset avec Sibille Forien du 6 février 1650, devant Mazière, notaire royal à Nontron ; plus : Hommage rendu par le sieur du Cousset à haut et puissant seigneur Jacques Stouard, seigneur de Varaignes ; plus : Contrat de mariage d'autre Etienne de Marendat, sieur de Bellevue, et damoiselle Deyriaud, du 16 novembre 1676, signé Fogères, notaire royal à Nontron ; plus : Hommage rendu par feu du Cousset à haut et puissant seigneur Berthoumet (Béthoulat) de Caussade, comte de Lavoyon, et à Marie Stuard de Caussade, son épouse, du fief noble du Cousset, du 14 juin 1680 ; plus : Donation et acceptation des 13 juillet et 4 août 1680 des rentes du Cousset sous l'hommage d'une paire de gants blancs, par le seigneur comte de Varaigne audit feu sieur de Bellevue ; plus : Dénombrement dudit fief noble du 14 août 1480 ; plus enfin : Lettres données en faveur de Marenda, écuyer, seigneur de Bellevue, et à Etienne de Marendat, son fils, par Nicolas

Digitized by Google

Estouard de Caussade de Quélin, prince de Carency, comte de Lavoyon et autres places, portant que ledit seigneur fait lesdits sieurs de Bellevue, capitaine et lieutenant représentant sa personne dans son château et châtellenie de Varaignes, des bois et forêts d'icelles et leur aurait aussi donné les rentes étant sur la maison et village du Cousset vendues par Diane des Cars à feu Martin de Marendat et autres droits portés par lesdites lettres datées du 27 novembre 1682.

Du 8 août 1684, baptême de Jean de Marendat, fils d'Etienne et de Jeanne d'Eyriaud mariés en 1676.

Le 2 octobre 1681, par lettres datées d'Arras, Barthélemy Stuard de Caussade de Quélen, prince de Carency, seigneur de la châtellenie de Varaignes, etc., héritier sous bénéfice d'inventaire de Barthélemy de Quélen, son père, adjudicataire, par arrêt du 6 septembre 1671, de tous les biens de Jacques Stuard du Caussade, son aïeul maternel, celui-ci héritier bénéficiaire de Diane d'Escars, sa mère, femme de Louis Stuard du Caussade, donne commission de maître des eaux et forêts de la châtellenie de Varaignes à Etienne de Marendat, écuyer, seigneur de Bellevue.

Du 3 mai 1705, devant Jalanihat, notaire, cession par Louis de Labrousse, sieur de Vaubrunet, à Jean-Baptiste de Marendat, seigneur du Cousset, l'un des gendarmes de la garde du roi, habitant sa maison noble du Cousset, paroisse de Varaignes.

Du 26 octobre 1705, devant le même, au lieu noble du Cousset, donation par Marie Deyriaud, en faveur de Jean-Baptiste Cousset de Marendat, son fils, écuyer, seigneur du Cousset, l'un des gendarmes de la garde du roi.

Le .... 1709, mariage dudit Jean-Baptiste avec Anne de Labrousse.

Du 6 février 1710, même notaire, au repaire noble du Cousset, contrat de mariage entre François de Labrousse sieur des Granges, l'un des gendarmes de la garde du roi, et Marie de Marendat, damoiselle, veuve de Jean de Pindray, sieur de la Grange, fille d'Etienne de Marendat et de damoiselle Marie Deyriaud.

Digitized by Google

Du 8 mai 1710, baptême de Joseph de Marendat, fils de Jean-Baptiste de Marendat, écuyer, seigneur du Cousset, l'un des gendarmes de la garde ordinaire de Sa Majesté, et de Anne de Labrousse.

Du 30 août 1711, baptême de Jean-Joseph de Marendat, fils des mêmes.

Du 11 septembre 1741, mariage de Jean-Joseph de Marendat, écuyer, seigneur de Bellevue, fils de Jean-Baptiste de Marendat, écuyer, seigneur du Cousset, officier des gendarmes de la garde du roi, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de feu Anne de Labrousse, avec Marguerite de Masfrand, fille de Jean de Masfrand, écuyer, sieur de Longchamp, et de Marguerite Pabot.

D'après Nadaud, Jean-Baptiste de Marendat, écuyer, sieur du Cousset, épousa, en 1747, Marie-Marguerite-Ursule de Masvaleix, fille de Jean, écuyer, sieur dudit lieu et de l'Isle, paroisse de Busserolles, et de Françoise de Meilhac.

Du 30 novembre 1759, acte de décès de messire Jean-Baptiste de Marendat, écuyer, sieur du Cousset, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal-des-logis de la garde du roi et mestre de camp de cavalerie, âgé de 80 ans.

Du 14 mars 1763, mariage de Jean-Joseph de Marendat, chevalier, seigneur du Cousset, veuf de Marguerite de Masfrand, avec Marie de Labrousse, fille de Joseph de Labrousse, seigneur de Vaubrunet, ancien officier d'infanterie.

Jean-Joseph de Marendat laissa un fils, Antoine, émigré en 1793 et mort audit lieu du Cousset, en 1855. En lui s'est éteinte la branche aînée de la famille, dont l'autre est aujourd'hui représentée par M. H. de Marendat, ancien officier de cavalerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié à . . . . . , résidant au château de Thé, près de Magny-Cours (Nièvre).

Nous trouvons encore dans les archives particulières des Marendat du Cousset les pièces suivantes :

1708. — Il n'y a aucun changement, Monsieur mon compagnon, aux ordres du Roy qui vous ont estés lus au licentiement au retour de la campagne dernière. La compagnie s'assemblera le 1er avril prochain ; ayez à

Digitized by Google

vous rendre ledit jour à l'hôtel Soubize, à dix heures du matin, à cheval, pour passer en revue. Les marques que j'ai eu de vostre zèle et de vostre exactitude au service, me donne lieu d'estre persuadé que vous prendrez des mesures justes pour vous rendre régulièrement le jour fixé en bon équipage, afin que je puisse rendre compte à Sa Majesté, le lendemain de vostre arrivée, et de l'estat de sa compagnie, et faire connoistre vostre attachement et vostre attention à luy plaire.

Je suis, Monsieur mon compagnon, parfaitement à vous.

Signé : Le P. DE ROHAN.

Ce 21 janvier 1708.

1714. — Nous, Hercules Mereadec, prince de Rohan et de Maubuisson, marquis d'Annonay et de Sainte-Marie-du-Mont, comte de La Voulte, Tournon, Alban et Saint-Géran, baron de Préaux, Vigny, Longuesse et autres terres, capitaine-lieutenant de la compagnie de gendarmes de la garde du Roy, lieutenant-général de ses armées, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté des provinces de Champagne et Brie,

Certifions à tous qu'il appartiendra que le sieur du Cousset est l'un des gendarmes de ladite compagnie.

En foy de quoy, nous luy avons fait expédier le présent certificat signé de notre main, scellé du cachet de nos armes et contresigné par notre secrétaire.

Donné à Paris, le vingt septembre mil sept cent quatorze.

HERCULES DE ROHAN.

Par Monseigneur :
JONCHÉRA.

1725. — Nous Hercules (voir ci-dessus), certifions à tous qu'il appartiendra que le sieur du Cousset est l'un des gendarmes de ladite compagnie ; dès le 25 mars mil sept cent quatre y a toujours servi sans discontinuation et y sert actuellement et s'est trouvé à toutes les actions de la compagnie, et a eu part à la gloire qu'elle s'y est acquise.

En foy de quoy, nous lui avons fait expédier le présent certificat signé de notre main, scellé du cachet de nos armes et contresigné par notre secrétaire.

Donné à Paris, le septième février mil sept cens vingt-cinq.

HERCULES DE ROHAN.

Par Monseigneur :
RENÉ.

Digitized by Google

1726. — Monsieur du Cousset, la satisfaction que j'ay des services que vous avez rendus au feu Roy, mon très honoré seigneur et bisayeul de glorieuse mémoire, et ceux que vous continuez de me rendre, m'ont convié à vous associer à l'ordre militaire de Saint-Louis ; mais comme votre éloignement ne vous permet pas de faire le voyage qui serait nécessaire pour estre par moy reçu audit ordre, je vous écris cette lettre pour vous dire que j'ay commis le sieur de Chateaumorand, lieutenant-général en mes armées et commandeur dudit ordre, pour en mon nom vous recevoir et admettre à la dignité de chevalier de Saint-Louis, et mon intention est que vous vous adressiez à luy pour prêter en ses mains le serment que vous este tenu de faire en ladite qualité de chevalier et recevoir de luy l'accolade et la croix que vous devrez d'oresnavant porter sur l'estomac, attachée d'un petit ruban couleur de feu. Voulant qu'après cette réception faite, vous teniez rang entre les autres chevaliers dudit ordre et jouissiez des honneurs qui y sont attachés. Et la présente n'estant pour autres fins, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur du Cousset, en sa sainte garde.

Ecrit à Versailles, le vingt-deuxième décembre 1726.

LOUIS. Plus bas : Le Blanc.

1736. — Provision de chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis en faveur du : « sieur Ducousset, l'un des porte étendards de la compagnie » des deux cents hommes d'armes des ordonnances servant à la garde » ordinaire de notre personne..., ayant eu pour agréable de l'admettre » dans ledit ordre le vingt-huitième jour du mois de novembre de l'année » mil sept cent vingt-six...., etc.

» Donné à Versailles, le sixième jour du mois de mars l'an de grâce » mil sept cent trente-six et de notre règne le vingtième.

» LOUIS.

» Enregistré au greffe de l'ordre militaire de Saint-Louis par nous, » écuyer, garde des archives dudit ordre, le 21 avril 1736.

» Le Vasseur. »

1742. — Aujourd'huy onzième du mois de may 1742, étant à Fontainebleau, prenant une entière confiance en la valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite du sieur du Cousset, brigadier en la compagnie des deux cents hommes d'armes de ses ordonnances,

Digitized by Google

servant à la garde ordinaire de sa personne et en sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté l'a retenu, ordonné et établi en la charge de maréchal-des-logis dans lad. compagnie, vacante par la retraite du sieur de Valandré, pour dorénavant en faire les fonctions et en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, droits, états et apointements qui y appartiennent, tels et semblables dont jouissent ceux qui sont pourvus de pareilles charges... etc.

Signé : LOUIS. Plus bas : DE BRETEUIL.

Armoiries : A un écu d'or, chargé d'une croix d'azur, et surmonté d'une couronne de comte. Supports : Deux nègres armés d'arcs.

Si, d'autre part, nous voulons fouiller plus avant dans l'histoire et jusqu'à l'occupation romaine, nous trouvons sur le cadastre de la commune de Varaignes la preuve de cette occupation ; car, au n° 1,264 de ce cadastre figure un pré dit de *Pont-Roman* et au n° 1,006, sous le nom de *communal de Pont-Roman*, un autre et le ruisseau de Varaignes, sur lequel avait dû être établi un pont romain, aujourd'hui remplacé par la voie ferrée.

Pour compléter enfin cet exposé topographique, nous croyons qu'il est utile de reproduire ici ce qu'en dit M. de Verneilh-Puyraseau dans son histoire d'Aquitaine :

« Varagne, bourg considérable ; agréablement situé au pied d'une colline couverte de bons vignobles, près de la rive droite du Bandiat, à trois lieues nord-ouest de Nontron et cinq d'Angoulême. Population, environ cinq cents habitants... C'est la contrée de l'arrondissement de Nontron dont les vins sont les plus estimés. On voit sourdre au haut du bourg, près d'une carrière de pierre de taille, une belle fontaine appelée Font-Limon, dont les eaux se mêlent bientôt avec le ruisseau de La Manugrie. Cette terre appartenait anciennement à la maison de Lavauguyon. Elle était possédée en 1789 par MM. Moreau de Montcheuil. Les points les plus remarquables de la vallée, ou des environs, sont à l'est... Quillac, La Côte et Chez-Raby... Au sud, Le Cousset... » .

La Côte, avec château indiqué sur la carte de l'état-major, est une propriété isolée d'une superficie de 125 hectares, et le château, construction du XVIIIe siècle, se compose d'un

Digitized by Google

vaste bâtiment carré, flanqué d'un pavillon à ses deux extrémités, avec rez de-chaussée, premier étage et vastes greniers sous le toît, lequel est à quatre déversoirs et à tuiles plates. Une terrasse l'entoure en partie, notamment sur le versant du coteau où elle est construite, tandis que sur le devant des bâtiments s'étend une vaste cour fermée par un portail et une porte en fer à droite et à gauche desquels se trouvent les bâtiments de service.

Voici, quant au Cousset, quelle était son importance au XVIIe siècle, d'après un bail à ferme du 4 juin 1685, reçu Jalanihat, notaire, et consenti par dame Marie Deyriau, damoiselle, veuve d'Etienne de Marendat, seigneur de Bellevue, dudit repaire noble du Cousset, moins des rentes dues par des habitants de Varaignes, ensemble deux métairies pour trois années, à raison de 650 livres annuellement.... Le cheptel de l'une de ces métairies, composé de deux paires de bœufs garnis de leurs jougs et jouilles, de vaches, veaux, pourceaux, charrettes, roues, tombereaux et autres outils aratoires, est estimé à 424 livres, non compris six brebis et cinq agneaux. Le cheptel de l'autre métairie, composé de deux paires de bœufs garnis de leurs jougs et jouilles, ensemble les vaches, veaux, pourceaux, roues, lits de charrettes, tombereaux et autres outils aratoires, est estimé à 380 livres, non compris quatre brebis et trois agneaux.

Ainsi, et au point de vue des usages et de la valeur de l'argent au XVIIe siècle, le cheptel de deux fortes métairies ne valait que 804 livres, tandis qu'aujourd'hui il coûterait plus de 6,000 francs.

D'autre part, et puisque nous en sommes aux usages de l'époque, fouillons encore dans les minutes du notaire Jalanihat et voyons ce que furent, aux deux derniers siècles, les chirurgiens et les apothicaires en nombre dans la moindre bourgade, à défaut des docteurs en médecine, assez rares, résidant dans les villes. C'est ce que vont nous apprendre les actes suivants :

Du 1er juillet 1713, inventaire des meubles de feu Mathieu

Digitized by Google

Bounython, sieur du Cluzeau, maître chirurgien à Varaignes, dans lequel sont désignés ainsi qu'il suit les outils servant à sa profession :

« Un estuy usé dans lequel deux razoirs et une paire de ciseaux ; un autre estuy usé dans lequel une paire de pinsches pour servir aux playes, une canulle d'argent manquant de sa teste, plus une lanscette d'absès ; un petit estenatoire, ainsi que sa rézine ; plus une sonde en son entier ; plus des chauses pour les dents ; plus autre rézine, le tout servant pour les playes ; plus une pierre de razoir ; plus un petit estuy de bois dans lequel y avons trouvé six lanscettes servant à saigner ; plus une suringue d'estain fin garnie de sa canulle et repousoir ; plus un davier à tirer les dents ; plus un bassin de terre de Venise servant à faire la poix. »

Voilà pour la profession et voici pour les voyages :

« Un pistolet garni de sa platine, le canon estant de la longueur d'un pied et demy ; plus un cheval avec sa selle et ses harnais, estimé le tout à trente livres par Estienne Bourzeix, maistre maréchal. »

Veut-on d'ailleurs savoir en quoi consistaient les études exigées de l'élève en chirurgie ? Point n'était besoin de plusieurs années de travaux dans les facultés et les hôpitaux, mais de trois ou deux et même d'une seule année d'apprentissage chez un chirurgien en fonctions, d'après les actes ci-après :

« Du 23 septembre 1679, ont esté présents Hellies Boyer, maistre chirurgien, et Légier Boyer, son frère.... Par lesquelles parties a esté dit que ledit Légier demeurera en la maison et compagnie de sondit frère l'espace d'un an, pendant lequel il sera tenu, comme a promis, de luy enseigner son mestier et art de chirurgien, en ce que ledit Légier sera obligé de luy donner en compensation pendant ledit temps quatre-vingts livres... »

» Du 21 mars 1695, contrat par lequel le sieur Légier Boyer, maistre chirurgien à Javerlhat, s'engage à prendre Hellies Fonfroide, son neveu, habitant à Saint-Jean-de-Colles, en apprentissage pendant le temps et espace de trois ans consécutifs... et pendant lequel temps ledit Boyer sera tenu de nourir ledit Fonfroyde et de luy apprendre son mestier et art de chirurgien à son possible... moyennant la somme de quatre-vingts livres, laquelle se payera sçavoir, quarante livres dans aujourd'huy un an et les quarante restant à la fin dudit apprentissage... »

Digitized by Google

» Du 21 juin 1698, ont estés présents en leurs personnes François et Jean Merlanjon père et fils.... lequel Merlanjon fils est mis en apprentissage chez Légier Boyer, maistre chirurgien et procureur d'office de la présente jurisdiction,... et ce pendant le temps et espace de deux ans.... Et pendant ledit temps, ledit Boyer sera tenu de nourir ledit Merlanjon fils et de lui apprendre son mestier et art de chirurgien.... Et pour toute sorte de récompense, lesdits sieurs Merlanjon père et fils ont remis, ceddé et transporté la jouissance d'un pré de réserve de la contenance d'un journal et ce pendant le temps et espace de cinq années et cinq culhettes... »

Enfin, et quant au matériel d'un apothicaire de campagne, voici en quoi il consistait :

« Du 9 may 1679, inventaire des meubles de feu Pierre Allafort, maistre appothicaire, demeurant au Forestier, paroisse de Teijat, en Périgord... Plus un grand mortier de métal de la contenance de trois pintes ou environ, avec sa barre de fer ; plus un autre petit mortier aussy de métal de la contenance d'un tiers de pinte ou environ, avec sa barre de fer ; plus une grande et petite suringues d'estain, avec ses petits houtils ; plus un estuy garny de son espatulle, sonde, bistoury, les sizeaux et le fer propre pour arracher les dents ; plus un petit lansetier garny de trois lansettes ; plus six livres pour enseigner la médecine.... »

C'est tout, et l'on voit combien on était loin alors des officines et des magasins resplendissants des pharmaciens de nos jours.

Mais, revenons au bourg de Varaignes et terminons l'aperçu de son état-civil en constatant qu'il servit plusieurs fois de lieu de casernement aux troupes de l'époque et, notamment, en 1748, à une compagnie du régiment de cavalerie de Crussol, qui y passa son quartier d'hiver.

Il ne nous reste donc plus qu'à rechercher la situation de la paroisse au point de vue religieux, et il suffira, pour cela, de reproduire ici la note que nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Lecler :

Varaignes, *Varanea ;* cure, patron : Décollation de saint Jean ; saint Eutrope et saint Martin. Il fut ordonné, en 1481, de rebâtir l'église, qui fut sacrée le 26 septembre 1497. Communiants, 1,600. Décimes, 423 livres.

Ce n'était pas le prieur claustral de la Chaise-Dieu, mais l'évêque de Limoges, qui faisait les nominations.

Digitized by Google

Quatre vicairies : l'une fondée le 14 avril 1493, en l'honneur de sainte Marguerite, par Andrée de Montberon, dame de Varaigne, veuve de Gautier de Pérusse, sire des Cars, seigneur de Lavauguyon, Lacoussière, Roussines, etc.

Les nominations furent faites par Nicolas de Quelen Stuard de Caussade, comme seigneur de Varaignes, en 1695 et en 1711. Le curé s'opposa à cette dernière nomination, prétendant que ces fondations avaient été faites à son église et n'étaient point de bénéfices. Cependant Louis Stuard de Quelen de Caussade nomma en 1728.

La seconde vicairie le fut le 5 avril 1511 par autre Gautier de Pérusse des Cars, seigneur de Lavauguyon, Lacoussière, Varaignes, Roussines, etc.

La troisième et la quatrième furent fondées le 19 septembre 1535, par François des Cars, seigneur de Lavauguyon, Varaigné, etc., pour le repos de l'âme de son épouse, Isabeau de Bourbon ; et elles furent augmentées le 1er octobre 1598, par Jean des Cars, leur fils.

Une chapelle rurale, dédiée à sainte Marguerite, existait en 1615, au lieu du Sourbier, ou Sorbier ; en ruines au XVIIe siècle.

Ajoutons que parmi les anciens curés, nous avons recueilli les noms suivants : en 1665, Jean Vouzelaud, docteur en Sorbonne ; en 1670, Jean Dolet ; en 1689, Louis Dohet, docteur en théologie ; en 1694, Jean Baylet, vicaire ; en 1722-1731, Jean-Baptiste Faure de Gagnolle, curé ; en 1771, Dupuy ; en 1792, Benoît Lacroix.

VIIe — *Etouars.*

Cette commune, distante de sept kilomètres de Bussière-Badil, onze de Nontron, et cinquante-neuf de Périgueux, renferme les bourg, villages et hameaux ci après : les Champs, les Petits-Champs, Chez-Tintin, Ribiéras, les tuileries de Ribiéras, la Vergne, la Crayte ou la Crête, à 277m d'altitude, le bourg d'Etouars et les forges d'Etouars sur l'étang de ce nom. Le tout est borné au nord-ouest par la commune de Soudat ; au nord-est, par celle de Piégut-Pluviers ; au sud-ouest, par celle de Teyjat ; au sud, par celle du Bourdeix, et au sud-est, par la commune de St-Estèphe.

La population de cette commune était de 120 habitants pour

Digitized by Google

vingt feux en 1365 ; de 383, au XVIIe siècle; de 335, en 1807 ; de 500, en 1852 ; de 481, en 1856 ; de 475, en 1861 ; de 480, en 1866 ; de 431, en 1872 ; de 441, en 1876, et de 464, en 1881.

L'ancienne cure et paroisse avaient pour patrons saint Saturnin de Toulouse et saint Cloud. Les communiants étaient de 380 et les décimes de 30 livres. L'évêque de Limoges y nomma, en 1459 et 1623; le prieur de Bussière-Badil, en 1571, 1601, 1669 et 1725.

D'après la tradition, sur le plateau, entre le bourg d'Etouars et le village de la Crête, point culminant de la contrée, une petite ville fut saccagée au XIIe siècle par Richard Cœur-de-Lion et entièrement détruite postérieurement pour servir à la construction du bourg d'Etouars et des hameaux voisins. Que peut-il y avoir de vrai dans cette tradition? Nous l'ignorons, à défaut de documents suffisants. Toujours est-il qu'une personne de la contrée et digne de foi, M. Maury Plazer, nous a communiqué deux poids romains et plusieurs monnaies romaines en cuivre trouvés sur ce plateau, à 200 mètres environ du bourg d'Etouars, à gauche de la route actuelle conduisant à Bussière, en nous affirmant que sur ce plateau on découvrait autrefois, en labourant, des fondations d'antiques constructions, des tuiles romaines, des débris de marbre, des pierres sculptées et même des fragments de meules en pierre ayant servi à des moulins à bras. Il y aurait eu aussi une route romaine pavée se dirigeant vers Bussière et dont les pierres ont servi à la route actuelle, distante de 30 mètres environ de la première. Cela est d'autant plus probable qu'on retrouve plus loin, et près du village des Forêts, des tronçons de cette ancienne route pavée, et que c'est dans la même direction qu'on a découvert, ainsi que nous l'avons déjà dit, une villa romaine, près dudit bourg de Bussière-Badil.

Quoi qu'il en soit, il y eut plus tard le siège d'une seigneurie féodale, au bourg actuel d'Etouars, où il existe encore un petit castel à tour ronde qui dut être construit du XVe au XVIe siècle, par un membre de la famille d'Hélie de Colonges; car Nadaud nous apprend que Guy-Hélie de Colonges, fils d'Antoine et d'Isabelle de La Goublaye, dont nous repar-

Digitized by Google

lerons, fut seigneur d'Etouars, du Bourdeix et de Teyjat, puis seigneur de Romain et de Saint-Laurent, par suite de son mariage, en 1543, avec Jeanne Flamenc de Bruzac, héritière d'Elzéar Flamenc, seigneur de Romain.

C'est le même que nous avons trouvé qualifié de seigneur d'Etouars dans deux baillettes de rentes du 20 novembre 1520 et du 5 avril 1523, signées Robin, et du 13 avril 1551, signée Fonreau.

Un notaire y résidait, et, en 1697, Me Allafort est qualifié de notaire à Etouars.

La seigneurie d'Etouars passa à ses descendants jusqu'en 1610, époque à laquelle Charles-Hélie de Colonges, n'ayant pas eu d'enfants de son mariage avec Henriette de Nompar de Caumont de Lauzun, donna tous ses biens à Charlotte de Fumel, sa mère, qui transmit cette seigneurie à la famille Hélie de Pompadour par son mariage en secondes noces, et en 1629, avec Jean-Hélie de Pompadour.

En 1774, Jean-Charles de Lavie, chevalier, était seigneur d'Etouars.

Quant aux forge et fonderie d'Etouars, elles datent au moins du xve siècle et dépendaient de la seigneurie; car, d'après Nadaud, François Eymery, écuyer, seigneur de la Sudrie, paroisse de Saint-Estèphe, demeurait à la forge d'Etouars, et épousa Madeleine de la Rabuterie, qui était veuve en 1590. Cette forge n'en appartenait pas moins au seigneur, puisque, par acte reçu Grolhier, notaire à Nontron, du 12 février 1656, M. le marquis Léonard de Pompadour vendit les forges, fourneau, maisons et terre d'Etouars à M. Clément Hugon, seigneur de Roux, et puisque le 8 mars 1751 une demande en décharge de corvées fut adressée à M. Labrousse du Bosfrand, subdélégué de l'intendant de Guienne, par M. Hugon, conseiller au présidial de Limoges.

Les descendants de ces derniers conservèrent les forges d'Etouars jusqu'en 1789 : après quoi, les forges et fonderie furent vendues nationalement en 1792, au préjudice du sieur Fayard, émigré, dernier détenteur, et, d'après le procès-verbal de prise de possession de juillet de la même

Digitized by Google

Digitized by Google

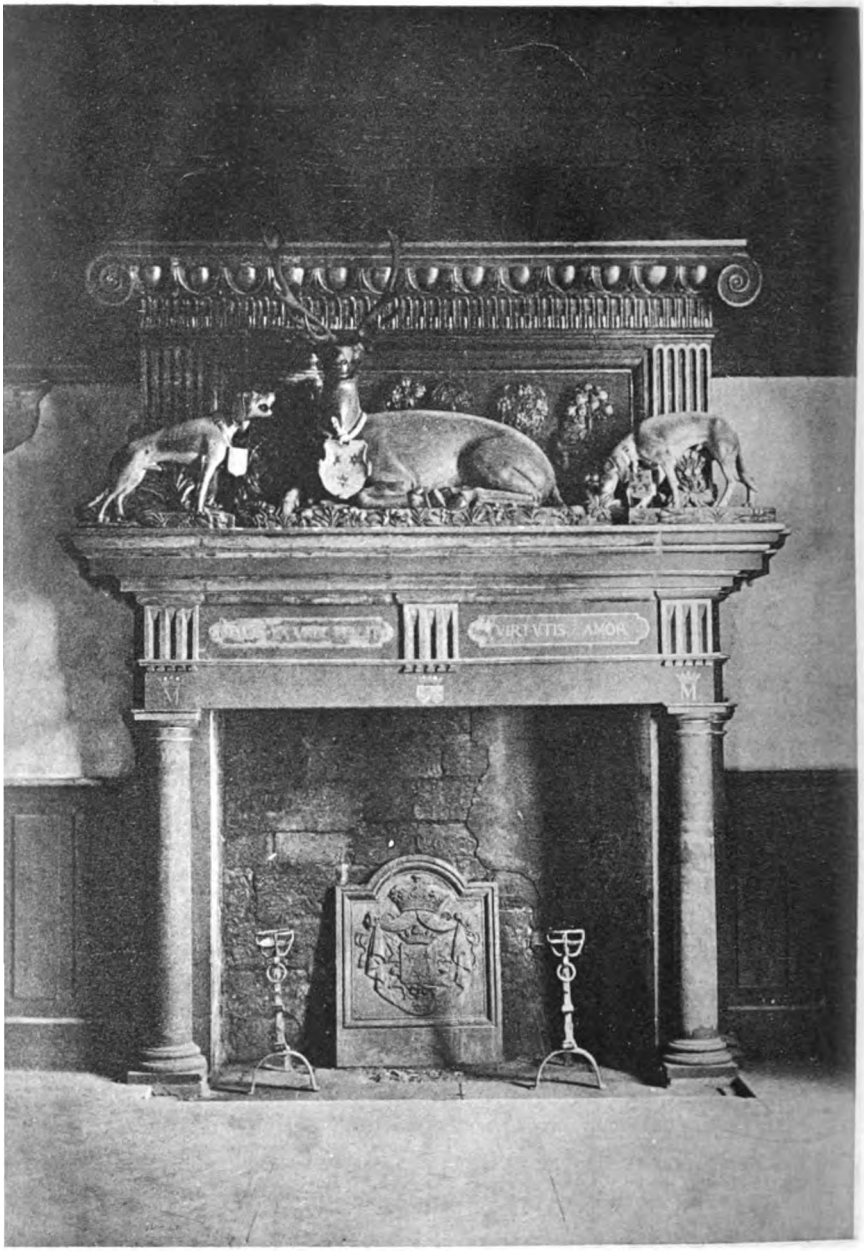

IMP. BERTHAUD. 9, RUE CADET, PARIS.

CHEMINÉE DE L'HOTEL DE VIENNE, A SARLAT

Digitized by Google

année, il résulte que l'on y fondait des canons bien avant cette époque.

Constatons, enfin, en terminant, que la justice de la seigneurie d'Etouars, avant 1789, relevait de celle de la châtellenie du Bourdeix.

R. DE LAUGARDIÈRE.

(A suivre.)

UN SARLADAIS INCONNU

LE PRÉSIDENT DE VIENNE

1557-1608

(Suite et fin.)

J'ai remarqué ailleurs que de Vienne n'avait jamais oublié Sarlat et qu'il voulut même un moment y revenir définitivement ; mais je suis bien tenté de croire qu'à ce doux souvenir des premières années passées au sol natal se mêlait un peu d'amertume, lorsqu'il pensait à sa modeste origine. S'il se rappelle Sarlat, il voudrait bien oublier l'humble sang d'où il est sorti. Sa parenté le gêne, si elle ne l'humilie pas. Aussi cherche-t-il à faire peau neuve et à se créer des ancêtres. N'est-il pas noble de quatre races, par son privilège de secrétaire du roi ? Il faut bien mettre d'accord la légalité avec les apparences. Et quelle tentation ? Par un hasard providentiel, il porte le nom d'une des grandes familles de France, les Vienne, de Bourgogne ; le prénom d'un de ses membres les plus illustres, Jean de Vienne, amiral de France ! Cette famille est déchue, si elle n'est pas éteinte. Il ne résiste pas et arbore le blason de son illustre homonyme. On le verra sculpté, ce glorieux écusson, dans le marbre de son tombeau, à Sainte-Croix de la Bretonnerie ; on le trouvera fidèlement gravé dans l'*Histoire de la maison*

Digitized by Google

de Montmorency (1). Pourquoi l'écartèle-t-il d'un lévrier ? Serait-ce pour rendre hommage aux Nicolaï, premiers présidents de la Cour des Comptes, à laquelle il avait l'honneur d'appartenir, et leur devait-il quelque reconnaissance? C'est possible. Ce qui est certain, c'est qu'il chausse bravement les souliers d'autrui. Personne ne proteste, au contraire.

Pour bien affirmer sa prétention nouvelle, et lui donner une consécration, en quelque sorte officielle, qui choisit-il, en effet, comme parrain de sa fille aînée, Marie, pour représenter son sang, à lui? Qui donne-t-il comme compère à la femme de Christophe de Sève, premier président en la Cour des Aides, qui représente le côté des Dolu? Précisément un membre de cette grande famille des Vienne de Bourgogne. Ce fut une idée géniale !

« Le 8 février 1606, baptême de Marie, fille de messire Jean de Vienne, conseiller d'Etat, intendant et contrôleur général des finances, et président aux Comptes, et de Isabel Dolu ; parrain, Bernard de Vienne, lieutenant pour le roi au gouvernement et citadelle de Bourg-en-Bresse, gentilhomme servant et enseigne des gardes du corps ; marraine, Marie Le Picart, femme de messire Christophe de Sève, premier président de la Cour des Aides, née le 2 dudit mois (2).

Bernard de Vienne, j'en suis certain, ne se permit même pas un sourire, lorsque le président de Vienne vint le traiter de cousin et lui offrir solennellement le parrainage de sa fille. Qui n'eût été fier d'appartenir à un homme aussi considérable ! L'honneur n'était-il pas pour ce modeste descen-

---

(1) Ecartelé au 1 et 4, d'azur à l'aigle éployée d'or ; au 2 et 3 de gueules au lévrier d'argent. — *Histoire de la maison de Montmorency*, par André du Chesne. Paris, Cramoisy, 1624, in-f°, tome I, p. 320. — Bibl. de l'Arsenal, mss., vol. 4,621, p. 177. — Vol. 5,406, p. 445. — Vol. 5,755, p. 241. — L'*Armorial de la Chambre des Comptes* donne une autre description : de gueules à l'aigle d'or sans écartelé (Bibl. nationale, mss. Cabinet des Titres, vol. 319, f° 59.)

(2) Bibl. nat., mss. Cabinet des Titres, vol. 765, p. 196. — Eglise Saint-Paul.

Digitized by Google

dant des Vienne de Bourgogne, choisis pour former de toutes pièces l'estoc de l'opulent personnage ?

Qu'il attende, d'ailleurs, quelques années, Bernard de Vienne, et son parent de Gascogne, se chargera de lui donner des alliances quasi royales, dont aurait été fier l'illustre amiral, Jean de Vienne, lui-même !

Le président de Vienne pouvait aspirer au repos. Ne l'avait-il pas bien gagné ? Mais c'est lorsqu'on parvient au sommet que le destin se plait le plus souvent à venir frapper des coups imprévus. Il ne lui fut pas donné de savourer cette exquise jouissance de celui qui, rompu, fatigué par une marche pénible, dangereuse, peut enfin s'arrêter et respirer sans crainte. Dieu en avait disposé autrement. Une fièvre épidémique se déclara à Paris, au mois de juin 1608. Jean de Vienne fut emporté, après quelques jours de maladie, et mourut le 27 juin, dans son hôtel de la rue Culture Sainte-Catherine. Il avait 51 ans.

Sa femme, Elisabeth Dolu, inconsolable de sa mort, minée par la douleur, ne put lui survivre. Elle mourut de chagrin, à 34 ans, le 3 août 1610.

Quel rare et bel éloge pour Jean de Vienne !

N'est-il pas plus éloquent et plus précieux, que celui qui fut gravé sur le marbre du tombeau élevé à sa mémoire par la piété de ses filles dans la chapelle Saint-Jean de l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie ? Cette prose lapidaire rappelle, avec toute la pompe coutumière, les qualités, charges et seigneuries du défunt, et, chose digne de remarque, surtout si l'on observe que ses filles étaient mariées dans des maisons illustres, lorsqu'elles firent ériger ce monument de leurs regrets, son origine sarladaise est rappelée avec soin, comme si c'était une formelle recommandation de leur père qu'elles exécutaient. En tête, les armes de Vienne et de sa femme (1).

---

(1) Dolu portait : de gueules à deux poissons adossés d'or. (Bibliothèque de l'Arsenal, mss., 5,406, f° 447.) *Aliàs* : au chef cousu de gueules. (*Ibid.*, vol. 4,621, p. 177.)

Digitized by Google

Voici l'épitaphe :

Clauditur hoc tumulo JOANNES DE VIENNE,
Sarlatensis, Mesmilonis,
Plateoli et aliorum dominus, qui, dum vixit, virtute, non favitoribus
Plurimis honorum titulis vixit exornatus, desiit tamen regius
In sanctiore consistorio Henrici magni consiliarius, summæ rei
Questoriæ præfectus, Sacri Aerarii per decennium observator unus,
Inque Regiorum Ratiociniorum præses integerrimus.
Vixit ann . I et L . M . I . Devixit . IIII kalendas julii
Anno M . DCVIII .

ELISABETHA DOLU, charissimi conjugis funere præmaturo
Gravissime percussa, ad memoriam olim beneconvenientis
Matrimonii amantis viri cineribus mærens hoc monumentum
Destinaverat, sed fato anteversa III non . aug . an . M . DCX,
Ætatis XXXIIII . M . II . , — Maria et Elisabetha, liberi superstites,
Æternum utrique parenti pietatis testimonium patrarunt.
Hœc caro requiescat in pace.

« Les religieux, prieur et couvent de céans sont obligez et tenus de chanter tous les jours une messe quotidienne à l'issue de la grand'-messe et un service complet, tous les ans, le 27 de juin, à perpétuité, pour le salut de l'âme dud. sieur de Vienne, suivant son testament, ainsy que plus au long le contiennent les lettres de fondation passez par devant Bergeron et Lyébault, notaires au Châtelet de Paris, le 16e jour d'avril 1611. » (1)

Après l'épitaphe, voici l'oraison funèbre, moins laudative, par exemple. C'est L'Estoile qui la fait dans son « Journal » :

« Beaucoup de gens moururent à Paris, au mois de juin 1608..... entre autres le président de Vienne, en la fleur de son âge, sur la fin du mois, nonobstant ses grands biens, grades et honneurs. Il mourut riche, selon le bruict commun, de plus de deux cent mil escus, lui,

(1) Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 4,621, p. 177. — *Ibid.*, mss. 5,406, p. 445. — *Ibid.*, mss. 5,755, p. 241.

Digitized by Google

qui, de son patrimoine, n'eut jamais deux sols vaillant, estant, de torche-cul de mule qu'on l'a veu, parveneu, en peu de temps, à un estat de président aux Comptes, controlleur général des finances et conseiller d'Estat de Sa Majesté, qui sont estranges mutations, mais procédantes de la main de Dieu : *Suscipiens de terra inopem, et de stercore erigens pauperem*, parolle vérifiée en lui, comme en beaucoup d'autres de ce temps. » (1)

Cet éloge funèbre à l'èmporte-pièce ne manque pas de vérité, il faut l'avouer ; mais la carrière de Jean de Vienne, si courte et si brillante, parut tellement étonnante à ses contemporains eux-mêmes, qu'on excuse presque l'Estoile d'avoir criblé de ses traits les plus acérés ce parvenu qui disparaissait (2).

II

Marie et Angélique-Elisabeth de Vienne étaient tout enfants à la mort de leur mère. L'aînée avait trois ans. Elles restèrent sous la tutelle de Jean-Jacques Dolu, conseiller d'Etat, leur oncle. C'est en cette qualité qu'il reçoit des hommages dépendant de la baronnie de Mémillon, en 1615 (3), et qu'il règle, en 1618, les comptes de Jean de Vienne, au sujet de ses possessions à Sarlat. C'est ce qui résulte de la procuration donnée le 15 septembre 1618, par Antoine de Vayssières, conseiller du roi, lieutenant particulier au sénéchal de Sarlat, à son frère Hélie, pour certifier véritable, à Jean-Jacques Dolu, la déclaration de certains paiements et frais, faits au nom de Jean de Vienne (4).

---

(1) L'Estoile, *Journal*..... Edition Petitot, vol. III, p. 142.

(2) Son état de président aux Comptes passa, par suite de la cession qui fut faite par Elisabeth Dolu, à Jean-Jacques de Mesmes, seigneur des Arches, son neveu. Celui-ci demanda l'agrément du roi, qui le renvoya à Sully et au chancelier, le 9 novembre 1608. (Documents inédits. *Correspondance d'Henri IV*, t. VII, p. 643.) Jean-Jacques de Mesmes reçut ses provisions le 18 décembre 1608, et prêta serment le 2 janvier 1609. (Bibliothèque nationale, mss. Fonds Clairambault, 788, 14 v°.)

(3) Archives départementales d'Eure-et-Loir. E. 344.

(4) Archives de Gérard.

Digitized by Google

Je dois ajouter que nous ne devons plus trouver trace à Sarlat des enfants de celui-ci jusqu'en 1695. Nous les suivrons donc, dans leur vie, sans avoir l'occasion de revenir en Périgord, jusqu'au moment où la transmission de l'hôtel de Vienne nous y ramènera un instant.

« Si le Financier, (dit La Bruyère, qui connait bien son monde et la cour) manque son coup, les courtisans disent de lui : C'est un bourgeois, un malotru ; s'il réussit, ils lui demandent ses filles ! »

Jean de Vienne avait réussi, ce fut à qui aurait l'honneur de devenir son gendre ! Ses filles étaient d'ailleurs de riches partis, et si elles héritèrent des qualités séduisantes qui avaient si bien servi leur père, on ne s'étonnera pas qu'elles aient été recherchées. Les anciennes amitiés qui avaient entouré Jean de Vienne ne firent pas défaut à ses enfants, et l'on peut compter parmi les plus dévouées, celle de Charles de Valois, comte d'Auvergne, duc d'Angoulême, que nous trouverons mêlé aux malheurs d'Elisabeth. Charles de Valois était le frère utérin de la marquise de Verneuil, la seconde protectrice de Jean de Vienne.

On se mariait jeune sous Louis XIII. Journellement on voyait des jeunes femmes de 10 ans, et moins encore, aussitôt mariées, remises aux mains de leurs gouvernantes, et attendre que leurs maris, guère plus âgés qu'elles, aient atteint l'âge d'homme. L'une retournait à ses jeux, l'autre reprenait sa vie de gymnase ou de régiment, jusqu'au moment où la vie commune commençait pour eux.

Marie de Vienne avait 11 ans lorsqu'elle épousa, en 1617, Charles de Tiercelin, marquis de Sarcus et de Saveuse, vicomte de Lioux, depuis gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances et gouverneur de Saint-Valery-sur-Somme (1). Le marquis de Saveuse était de grande maison, fils puiné de Charles de Tiercelin, seigneur de Brosses et de Saveuse, petit-fils d'Adrien de Tiercelin, seigneur de Brosses et de

(1) Archives départementales d'Eure-et-Loir. E. 344.

Digitized by Google

Sarcus, lieutenant-général de la province de Champagne, chevalier des deux ordres du roi, en 1585 (1).

Marie de Vienne lui apporta en dot, comme aînée, les baronnies et seigneuries de Mémillon, Plateaux et autres fiefs en dépendant, et lui donna « une belle famille de deux fils et de cinq filles (2). » Leur fille Catherine épousa Louis d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, comte de la Serre, marquis de Grignols, lieutenant général des armées du roi, sénéchal d'Agenois et Condomois; ceux-ci eurent une fille unique, Marguerite-Louise, alliée, par contrat du 24 juin 1671, à François, marquis de Cosnac; de ce mariage ne vint qu'une fille unique, Marie-Angélique de Cosnac, mariée le 25 mars 1697, au prince Procope-François, comte d'Egmont, duc de Gueldres et de Juliers, grand d'Espagne (3).

Elisabeth-Angélique de Vienne, la plus jeune, fut mariée à François de Montmorency, comte de Boutteville, souverain de Luxé, fils de Louis de Montmorency, amiral de France. Ce fut sans doute le duc d'Angoulême, son affectueux et dévoué protecteur, qui lui ménagea cette illustre alliance avec le cousin de sa femme, Charlotte, fille du connétable Henri de Montmorency.

Le président de Vienne dut tressaillir d'orgueil dans sa tombe !

Mais toute médaille a son revers. Elisabeth-Angélique de Vienne va payer bien cher cette glorieuse alliance! Si elle doit avoir l'auréole de toutes les grandeurs du monde, dans son mari, le plus beau nom de France, dans son fils, un des plus illustres généraux du grand roi, dans sa fille, princesse souveraine, la Providence lui infligera, dès son entrée dans la vie, la plus cruelle épreuve qui puisse atteindre une femme, épreuve qui jettera sur son existence un long voile de douleur.

---

(1) P. Anselme, *Grands officiers de la Couronne*, IX, p. 90.

(2) La Morlière, *Recueil des Maisons illustres du diocèse d'Amiens*, 1630, p. 156, in-4°.

(3) Nadaud, I, 442.

Digitized by Google

Elle avait 10 ans lorsqu'elle épousa, en 1617, Boutteville, qui en avait 17. L'avenir pouvait-il se présenter plus radieux pour cette enfant? Son mari n'était-il pas destiné, par son rang et ses qualités, aux plus hautes charges de l'Etat? Mais sa passion pour les duels et l'indomptable orgueil de son caractère allaient le conduire, à bref délai, à sa perte.

Condamné à mort une première fois, en 1624, pour s'être battu en duel avec Pontgibaud, il tue, en 1626, Thorigny et blesse, quelque temps après, la Frette. Il dut quitter la France.

Que l'on juge de la douleur et des angoisses de sa jeune femme, déjà mûrie par la maternité. Elle voit le périlleux chemin que suit Boutteville, et rien ne le retiendra. C'est une passion incurable. N'a-t-il pas même établi, dans son hôtel, une salle d'escrime, où la jeune noblesse vient en foule se former à ce jeu coupable, dont la vie humaine est l'enjeu? Lorsque l'exemple vient de haut, l'impulsion dans le bien, mais surtout dans le mal, est irrésistible. L'influence de Boutteville est certaine dans la recrudescence des combats singuliers, qui appela l'attention du pouvoir royal, et le décida à trancher le mal à sa racine.

L'année suivante, le 12 mai 1627, bien qu'il n'ait pu obtenir des lettres d'abolition pour le passé, Boutteville a l'audace de quitter Bruxelles, de rentrer à Paris et, secondé par son cousin Rosmadec, comte des Chapelles, d'appeler sur le terrain, en pleine place Royale, au cœur de Paris, Beuvron et Bussy d'Amboise. Ce dernier fut tué.

Sauter en selle et prendre le large vers la frontière fut bien le premier soin des vainqueurs; mais, poursuivis à outrance, ils sont contraints, pour leur malheur, de passer à Vitry, dont Bussy, leur victime, était gouverneur. Ils y sont arrêtés par l'ordre de la mère de ce dernier.

Remis aux gardes du roi, ramenés à Paris, enfermés à la Bastille, le 31 mai, jugés par le Parlement, ils furent condamnés à perdre la tête le 21 juin 1627. Cet arrêt n'étonna personne. Le Parlement avait justement appliqué la loi.

L'émotion fut poignante. Malgré tout, cette bravoure, toujours loyale, si mal employée, a quelque chose de cheva-

Digitized by Google

leresque qui séduit les masses et dispose à l'indulgence. Le coupable était si jeune ! Tout ce que la cour comptait de plus grand vint supplier le roi de faire grâce. A la tête des solliciteurs, le prince de Condé, les ducs de Montmorency et d'Angoulême. Boutteville était leur proche parent. Louis XIII fut inflexible.

Angélique de Vienne fut atterrée ; mais, soutenue par le duc d'Angoulême, elle ne perdra pas courage ; elle se jettera elle-même aux pieds du roi et demandera la grâce de son mari.

« Sire, s'écrie-t-elle, dans les larmes et les soubpirs qui estouffent mes parolles, je supplie très humblement Vostre Majesté pardonner à un subject qui m'est si sensible. Prosternée à vos pieds, appelant le Dieu de miséricorde pour appuy de mes très humbles supplications, j'implore, toute esplorée, de vous, qui estes son image, vostre clémence..... »

Bravement, elle prendra la défense du condamné.

« Que Vostre Majesté remarque qu'il y a eu bien plus d'excès en son courage qu'un desseing d'en abuser ; .... que depuis que vos Édits ont esté renouvelés, il n'y a gentilhomme qui les aye tant respectés que mon mary, que le mesme respect luy a faict souffrir, en présence de Vostre Majesté, que le sieur de la Frette luy aye dict des parolles qui pouvoient esmouvoir le plus lasche courage de ceux qui portent le nom de soldat ! ... » (1)

Certes, c'est bravement parler, et l'on est ému de voir cette femme de 20 ans, luttant pied à pied pour sauver du bourreau la tête de son mari. Richelieu, lui-même, se sentit touché et faillit fléchir ; ce n'est pas sans de longues hésitations, c'est lui qui l'avoue, qu'il se décida à laisser couler sur l'échafaud le plus noble sang de France. « Il s'agit, écrit-il enfin au roi, dans une note à ce sujet, de couper la gorge aux duels ou aux Édits de Votre Majesté ! » Boutteville était

(1) Bibliothèque nationale. Mss. Fonds Français, 20,150, f° 48.

Digitized by Google

condamné sans appel, sa tête roula sur la place de Grève, le 22 juin 1627, sous la hache de maître Guillaume. Boutteville mourut en brave et en chrétien, reconnaissant sa faute, résigné à son malheur mérité. Il avait 27 ans!

Quelle curieuse époque! Deux jours après, Richelieu croit devoir adresser à la famille ses condoléances :

« Monsieur, écrit-il au duc d'Angoulême, la part que je prends à la douleur que vous avez de l'*accident* arrivé à M. de Boutteville est telle, que si ce moyen étoit capable d'y apporter de la diminution, vous en recevriez une notable..... Je vous supplie asseurer Madame de Boutteville que je feray, en toutes occasions, tout ce que je pourrai pour la servir. Je compatis à son mal plus que je ne vous puis dire. »

Le silence eût peut-être mieux valu que cette condoléance officielle. Des offres de service à la veuve de Boutteville par Richelieu, deux jours après la tragédie de la place de Grève! C'est étonnant.

« Monsieur, écrit-il le même jour au duc de Montmorency, *l'accident* qui est arrivé à M. de Boutteville me fait prendre la plume pour vous tesmoigner qu'il n'y a aucun qui compâtisse davantage que moy au desplaisir que vous aurez de la perte d'une personne qui vous estoit si proche. Le Roy a esté plus fâché que je ne puis dire d'en venir en ceste extrémité... Mais il a creu estre obligé, en conscience et devant Dieu et devant les hommes, de laisser le cours libre à la justice en cette occasion.... » (1)

Richelieu a de la peine à varier ses expressions, à moins qu'il ne tienne à ce terme malheureux. L'on frissonne en pensant que, cinq ans plus tard, le même ministre écrira de nouvelles lettres de condoléances aux parents de ce même duc de Montmorency, si sympathique malgré sa rébellion, dont la tête tombera à son tour sur l'échafaud de Toulouse. Décidément, le cardinal porte malheur aux premiers barons chrétiens de France!

S'il compâtit officiellement aux victimes de son implacable sévérité, Richelieu n'oublie pas que le Parlement a eu pitié

(1) Documents inédits. *Correspondance de Richelieu*, t. II, p. 479.

Digitized by Google

des condamnés, et a peut-être désiré leur grâce. La cour souveraine n'a-t-elle pas eu, en effet, pour eux quelques ménagements, jusqu'à renvoyer au lendemain de l'arrêt son exécution, et de retarder celle-ci d'un jour, pour permettre aux sollicitations d'arriver à temps jusqu'au trône ? « Je vous assure, écrit-il au garde des sceaux, que le Parlement mérite une touche; reste à savoir comme il faudra la donner. » — « Il fait bon, ajoute-t-il, être parent de M. de Mesmes.... » Henri de Mesmes, président à mortier au Parlement. était, en effet, par les Dolu, proche parent d'Elisabeth-Angélique de Vienne. Il crut que la pitié pour une si grande infortune était compatible avec son devoir de magistrat; et il ne se trompait pas.

Frappée en plein cœur, Angélique de Vienne s'enferme dans son hôtel de la rue des Augustins, naguère si brillant, sur lequel va régner une atmosphère de mortelle tristesse. Ses deux filles la rattachent à la vie, Marie-Louise et Isabelle-Angélique. Celle-ci n'avait qu'un an. Elle se relève courageuse du coup qui vient de la terrasser, et se conserve pour l'enfant qu'elle porte Dans les premiers jours de l'année suivante, en janvier 1628, naissait posthume François-Henri de Montmorency, comte de Boutteville, qui devait jeter un si grand éclat dans les fastes militaires de Louis XIV, sous le glorieux nom de maréchal de Luxembourg.

Les deux filles se marièrent; Marie-Louise épousa Dominique d'Etampes, marquis de Valençay ; il suffit de le signaler. Isabelle-Angélique mérite plus qu'une mention. Ne fut-elle pas la trop fameuse duchesse de Châtillon, une des femmes politiques, les plus séduisantes et les plus dangereuses de la Fronde ? On me permettra d'emprunter, pour la dépeindre, quelques lignes de l'admirable *Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale (1).

« La beauté précoce, irrégulière, mais éclatante de Mademoiselle de Boutteville avait laissé au duc d'Enghien (2) adolescent cette pre-

(1) Tome V, p. 3, 30 et 320.
(2) Depuis le grand Condé.

Digitized by Google

mière impression qui rarement s'efface. Isabelle de Montmorency était de la maison, de la famille ; on se voyait souvent ; M. le duc fut favorablement accueilli de sa cousine, et peut-être ne l'eût-il pas trouvée cruelle s'il n'avait fait à Mlle du Vigean le sacrifice de ses espérances. Aujourd'hui, c'est l'amitié qui l'arrête. Un de ses braves lieutenants, un de ses camarades intimes, d'Andelot, est follement épris de la belle; devenu, par la mort de son frère, héritier de la pairie de Châtillon (1), il déclare sa flamme, annonçant en même temps sa prochaine abjuration..... Qu'on juge de la colère de sa famille, de la douleur des Eglises ! Le petit-fils de l'amiral allant à la messe ! Le maréchal duc de Châtillon sortit de son flegme, fit des menaces terribles, expédia son fils en Hollande et l'y retint plusieurs mois; mais toutes les contraintes, les exhortations des ministres ne firent qu'attiser le feu.

» Un beau jour, Coligny s'esquiva, enleva sa maîtresse; contre des poursuites de pure forme (2), un refuge lui était assuré dans le gouvernement de Champagne. « J'ay procédé ce matin au saint « sacrement de mariage, en présence de tout Chasteau-Thierri, » écrivait le héros de l'aventure à son jeune général, le 1er mars 1645; » nous partons présentement pour Stenay; c'est de là que je vous » promets d'illustres narrations. » Le duc d'Enghien avait ouvertement protégé l'entreprise. Il fut loyal ami ; c'est après le mort de Gaspard que son feu se ralluma et que Mme de Châtillon prit sur lui un funeste ascendant. Elle aura une grande part dans ses malheurs et dans ses fautes. Nous n'essayerons pas de retracer le portrait, trop connu, de la duchesse de Châtillon. Elle a eu la mauvaise fortune de figurer dans la galerie de Bussy et méritait d'être flagellée par cet impitoyable satiriste. Esprit solide, avec des vues, du jugement, cœur sec, malfaisante, elle nuira à tous ceux qui l'aimeront, Nemours, Basile Fouquet (l'abbé), Crofts, Digby, recevra de toute main, argent, bijoux, domaines, « l'avarice en personne » (3). Ambi-

---

(1) Gaspard de Coligny, duc de Châtillon.

(2) Dans quelques pages charmantes, Mme de Motteville raconte comment Mme de Boutteville (Elisabeth de Vienne) vint demander à la Régente justice de l'enlèvement de sa fille, les larmes feintes de cette dame, ses cris, les efforts de Madame la princesse de Condé pour paraître indignée et comment elle finit par se mettre face au mur pour cacher son envie de rire. — *Mémoires de Motteville*, édition Charpentier, 1878, I, 224 et *seq.*

(3) N'était-ce pas de l'atavisme !

Digitized by Google

tieuse, elle rêve d'être reine et finit par épouser un souverain. Sa beauté, survivant aux années, attire les yeux de Louis XIV, enfant ; elle faillit s'unir à Charles II d'Angleterre, et mourra duchesse de Mecklembourg. » (1)

Ajoutons que Mme de Châtillon fut accusée, en 1653, d'avoir voulu attaquer Mazarin par d'autres armes que par celles de ses beaux yeux. Il y eut des hommes roués pour avoir été convaincus de ce dessein ; il paraît qu'elle y avait eu quelque petite part (2).

On me pardonnera cette digression. Je ne pouvais passer sous silence un personnage aussi étrangement complexe que la duchesse de Châtillon. Elle était une Montmorency, il est vrai, mais elle était aussi la petite-fille de notre sarladais, Jean de Vienne. C'est mon excuse.

Revenons à la comtesse de Boutteville. Nous ne suivrons pas Angélique de Vienne dans sa longue vie. C'est elle qui dut hériter des biens qu'avait laissés son père en Sarladais. On m'a signalé un document qui jetterait un grand jour, notamment sur l'origine de propriété et la transmission de l'hôtel de Vienne à Sarlat. C'est l'inventaire mobilier qui en fut fait, au requis de Mme de Boutteville, en présence d'un curateur au ventre. Ceci donne la date de l'opération qui eut lieu, par conséquent, en 1627, après l'exécution de Boutteville et avant la naissance de François-Henri de Montmorency. Malgré mes recherches, il m'a été impossible de retrouver ce précieux document, dont l'intérêt aurait été si considérable à tant de points de vue (3).

---

(1) Elle épousa, en 1663, Christian-Louis, duc de Mecklembourg, prince des Vandales, chevalier des ordres du roi, la même année. Elle mourut le 24 janvier 1695.

(2) *Mémoires de Motteville*, édition Charpentier, 1878, IV, p. 49.

(3) Ce renseignement m'a été donné de la façon la plus précise par M. Lacroix, notaire à Sarlat, qui a vu et lu la pièce, faisant partie des anciennes minutes de Daussel, probablement. Mes recherches n'ont pas abouti, bien qu'elles aient été facilitées par l'obligeant empressement de Me Teillet, notaire à Sarlat, détenteur de ces minutes. Je dois toutefois signaler cette pièce importante, au cas où elle se retrouverait.

Digitized by Google

C'est vers cette époque que l'hôtel de Vienne changea de mains et de nom. Il passa, je ne sais par suite de quelle convention de famille, aux de Brons, dont il porta depuis le nom. François de Brons, écuyer, seigneur de la Romiguière, de famille originaire du Quercy, s'établit à Sarlat, vers 1610, par son mariage avec Bertrande de Vayssières, fille d'Antoine de Vayssières, dont nous avons trouvé ailleurs le nom à plusieurs reprises, et de Bertrande, dite Tandine de Vienne. Il était donc, par alliance, le cousin-germain de la comtesse de Boutteville. L'hôtel de Brons est resté dans cette famille jusque vers 1860. Il fut vendu, à cette date, par le vicomte Léon de Brons de Cézerac au marquis de Maleville, et appartient aujourd'hui au marquis Ernest de Maleville. On trouve aussi les de Brons propriétaires, en 1677, du domaine de la Giragne, que Jean de Vienne avait acquis en 1597. (Minutes Lagrange.) Elisabeth paraît encore à Sarlat en 1695, où elle règle certains intérêts. (Papiers Maraval.) Cette note est malheureusement incomplète, l'ayant relevée à une époque où Jean de Vienne n'existait pas encore pour moi, frappé seulement par ce nom de Boutteville qu'on n'est guère accoutumé à rencontrer dans notre Périgord.

La douleur ne tue pas toujours; la comtesse de Boutteville vécut 90 ans. Aux années de deuil succédèrent pour elle des années de gloire, qui lui étaient bien dues. Elle eut la joie d'assister au mariage de son fils, en 1661, avec l'héritière de Luxembourg, Madeleine-Charlotte-Bonne de Clermont-Luxembourg. Le comte de Boutteville allait quitter ce nom, tristement célèbre, et prendre celui de sa femme, déjà illustre, qu'il devait encore glorifier. Elle vécut assez pour assister aux triomphes de son illustre fils.

Elisabeth-Angélique de Vienne mourut au château de Dangu (1), le 5 août 1696 (2). Son corps fut porté à Paris et

---

(1) Aujourd'hui dans le département de l'Eure.

(2) Voici l'acte de décès : « La nuit du 5 au 6 août 1696 mourut à Dangu, baronnie et château du Vexin-Normand, dame Elizabeth-Angélique de Vienne,

Digitized by Google

enseveli à Saint-Germain-l'Auxerrois, où une épitaphe rappela, dans une touchante union, le père et le fils, la malheureuse victime de Richelieu, Boutteville, et le grand capitaine qui avait su attacher la victoire au drapeau de la France, Luxembourg. Celui-ci était mort, dans tout l'éclat de sa renommée, le 4 janvier 1695, un an avant sa mère, qui put s'endormir tranquille du dernier sommeil, avec la conscience que le fils avait noblement réparé les erreurs de son malheureux père, en mettant son sang et son génie au service de la patrie.

Cy-gist le corps de Très-haute et Très-puissante dame ELISABETH-ANGÉLIQUE DE VIENNE,
Au jour de son décès veuve de Très-haut et Très-puissant seigneur François de Montmorency, comte de Boutteville,
Mère de feu Très-haut et Très-puissant seigneur Monseigneur François-Henry de Montmorency,
Duc de Luxembourg et de Piney, pair et maréchal,
Et premier baron chrétien de France, souverain de Luxé et d'Aigremont,
Comte de Ligny, en Barrois, baron de Dangu et autres lieux,
Chevalier commandeur des Ordres du Roy,
Capitaine de la première compagnie françoise des gardes du corps de Sa Majesté,
Gouverneur pour Elle de la province de Normandie,
Généralissime de ses armées,
Et de très-illustre princesse Madame Isabelle-Angélique de Montmorency,
Duchesse souveraine de Meklanbourg, princesse de Vandaile,
Laquelle dame de Boutteville est décédée au château d'Angu,
Agée de quatre-vingt-neuf ans, deux mois, le 6e jour d'aoust 1696.

Requiescat in Pace (1).

---

veuve de défunt messire François de Montmorency, comte souverain de Lussé et seigneur de Boutteville, bailly et gouverneur de Senlis. » (Bibliothèque nationale. Mss. Cabinet des Titres 1006, p. 238.)

(1) *Ibidem*, p. 239.

Digitized by Google

Pour en revenir à notre point de départ, la vie de Jean de Vienne et les destinées de sa postérité n'offrent-elles pas, comme dit L'Estoile, « d'estranges mutations? »

Partir de rien et arriver à tout, après des vicissitudes sans nombre, les luttes que l'on sait et celles que l'on devine ; voir son sang plébéien se mêler, pour moitié, à celui des Montmorency, dans les veines du glorieux Luxembourg ? Quelle destinée ! Sans doute à certaines heures de mortelles désespérances et de cruelles angoisses, la malheureuse fille de Jean de Vienne se prit-elle à envier le sort tranquille et modeste des parents restés au sol natal. Mais la gloire, les honneurs du monde, le rang, ne se paient-ils pas, trop souvent, au prix des plus dures épreuves? Saluons, avec respect, cette grande infortune. La couronne des Montmorency fut pour elle une couronne d'épines ; mais reconnaissons à son honneur qu'elle fut, somme toute, digne de ce rang, auquel elle ne semblait pas destinée. Dans le cours de cette existence, semée de douleurs et de gloires incomparables, elle sut, par la dignité de sa longue vie et la virilité de sa conduite, mériter le respect de ceux qui l'approchèrent.

L'hôtel de Vienne dressera longtemps encore, espérons-le, ses pignons dentelés et ses élégants pavillons. On saura maintenant quel fut ce Jean de Vienne dont il porta le nom, et celui-ci, n'eût-il que le glorieux honneur d'être l'aïeul de Luxembourg, son nom ne doit pas être oublié parmi nous.

Vte DE GÉRARD.

Digitized by Google

PARENTÉ DE JEAN DE VIENNE.

N. DE VIENNE.

- Jean de V., président aux Comptes. † 1608
  = Elisabeth Dolu. † 1610.
  - Marie de V.
    = Charles Tiercelin, Mis de Saveuse. 1617.
    - Jean dont *post.*
    - Charles dont *post.*
    - Catherine de Tiercelin.
      = Louis d'Esparbès, comte de la Serre. 1640
      dont postérité
  - Angélique-Elisabeth de V. † 1696.
    = Fr. de Montmorency, Cte de Boutteville. 1617.
    - Marie-Louise de Montm.
      = Dominique d'Etampes marquis de Valençay
      dont *postérité*
    - Elisabeth-Angélique
      = 1° Gaspard, duc de Chatillon ;
      2° Christian, duc de Mecklembourg.
      † 1695
    - Franç. de Montmorency duc de Luxembourg
      = Charlotte de Clermont Luxembourg
      † 1694
      dont *postérité*
- Bertrandine de V.
  = Antoine de Vayssières.
  - Bertrandine de Vayssières. † 1666.
    = Franç. de Brons, écuyer, seigneur de la Romiguière.
    † 1662
    - Antoine de Brons, écuyer, Sr de la Romiguière
      = Judith de Beynac
      1645
      † 1686
      dont *postérité*
    - Angélique de B.
      = Jean de la Dieudye procureur au P. de Sarlat,
      dont *postérité*
    - Madeleine de B.
      = Jean de Touron conseiller au Présidial de Sarlat
      dont *postérité*

Digitized by Google

CINQUIÈME EXCURSION

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

1er et 2 Juin 1892.

Le rôle de rapporteur pour l'excursion que vient de faire la Société archéologique du Périgord sur les rives de la Vézère, de Terrasson aux Eyzies, est très difficile et plein de hasards dangereux. Nous aurions voulu laisser à un de nos collègues le soin de tirer de ce voyage tous les fruits qu'on est en droit d'en espérer; aucun, pour des raisons plus mauvaises les unes que les autres, n'a voulu s'en charger; les uns sous le faux prétexte d'incompétence, les autres sous celui de manquer de temps, d'autres parce qu'ils sont numismates, d'autres parce qu'ils sont photographes, d'autres parce qu'ils préfèrent se laisser aller sans souci aux agréments de la route et au charme d'une causerie qui ne fatigue pas, l'esprit et l'amabilité étant naturels et ne demandant pas d'efforts aux excursionnistes que nous avions l'honneur d'avoir avec nous. Tous savent voir et bien, ils savent profiter de leurs voyages, ils ont une excellente mémoire, l'esprit d'analyse et de critique, et nous les connaissons bien à présent que depuis plusieurs années nous nous laissons mener par eux lorsqu'ils croient que nous les dirigeons. Quoi qu'il en soit, nos collègues doivent être singulièrement fatigués de subir les mêmes procédés d'observation, de discussion, de description de monuments, les mêmes façons de phrases, périodiquement après chaque promenade.

Enfin, nous partons, ayant devant nous, pour éclairer la route, les savants travaux de M. l'abbé Pergot, l'intéressant livre sur le *Périgord noir* de M. F. Mérilhou; *Montignac et Losse*, par M. le docteur Laroche, les *Derniers comtes du*

Digitized by Google

Périgord, par M. Léon Dessalles; les articles du *Chroniqueur du Périgord et du Limousin ;* les notes du voyage à St-Léon-sur-Vézère, par MM. Hardy, Villepelet, de Fayolle et Ch. Durand, à l'occasion du miracle de 1223; les notes de M. Galy et de M. l'abbé Carrier sur Saint-Amand de Coly; les *Annales du Terrassonnais*, par M. Grand. Les limites de ce rapport ne permettent que de rappeler ces œuvres diverses à ceux qui voudront faire une étude plus approfondie sur les hommes et les choses de ce charmant coin de notre pays, et c'est aussi dans ces écrits de nos devanciers que se trouve pour nous le péril de la comparaison et la difficulté de décrire ce qui l'a été si bien.

Les hommes n'ont pas manqué à cette partie du Périgord : les comtes de Périgord, le comte Jean II de Losse, Bouquier, Elie Lacoste, l'abbé de Féletz, Joseph Joubert, le général de Mirandol, M. Daussel, MM. Requier, M. Sorbier, MM. de Bosredon ont illustré à des titres divers les rives de la Vézère; elle semble être la source féconde à laquelle se sont abreuvées plus ou moins heureusement ces intelligences d'élite.

Terrasson était notre première étape; à la gare, nous avons trouvé nos confrères, M. Gabriel Lafon, l'érudit éditeur des *Derniers tâtonnements* de Lafon-Labatut, et M. G. Passemard, qui se sont mis à notre disposition avec la plus grande abnégation pour nous montrer les richesses monumentales de leur pays qu'ils connaissent si bien. Le pont de Terrasson, œuvre en partie sinon totalement conservée, du XIIIe ou XIVe siècle (1), porte des traces nombreuses de réparations; M. J. de Verneilh le compara à plusieurs monuments de ce genre qu'il a étudiés en Limousin; le pont de Beaugency (Loiret), bien plus considérable, de la même époque, nous a paru avoir de l'analogie comme type de construction avec celui de Terrasson.

L'église de Saint-Sour est d'origine fort ancienne; elle fut à moitié démolie lors des guerres anglaises, et ce n'est qu'à

---

(1) *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XV, page 391.

Digitized by Google

la fin du xve siècle que Bertrand de Roffignac la réédifia; plus tard, les protestants la pillèrent et la dévastèrent de nouveau; elle resta dans un état de délabrement voisin de la ruine jusqu'à ce que M. l'abbé Pergot, prenant en main l'administration paroissiale, la répara comme nous la voyons, sur les plans de l'abbé Chevals, mieux inspiré ici qu'à Rocamadour. Il a fait reconstruire la nef, le clocher, une partie des transepts; c'est un beau vaisseau avec deux transepts et chapelles; l'abside est polygonale, la nef n'a que deux travées, aussi est-elle un peu courte; M. l'abbé Pergot l'a relevée sur les anciennes bases dont on voit très bien les reprises à l'extérieur. C'est une erreur de quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur Terrasson que de rapporter au milieu du xve siècle, 1445, la restauration de l'église de Saint-Sour; l'abbé Bertrand de Roffignac, auquel on attribue ce considérable travail, paraît le 25 juillet 1491 avec ce titre dans le testament de Jean de Roffignac, seigneur de Chavagnac, son oncle. La forme des contreforts, le style des fenêtres du chœur, sont bien plutôt de la fin du xve siècle que du milieu; la Renaissance s'y fait sentir, et d'ailleurs les armes des Roffignac décorent les corniches du chœur et des transepts; elles se trouvent sur le modillon correspondant à la pointe de l'arc des baies; les voûtes n'ont pas été faites ou terminées par lui, car les clefs portent un écusson d'azur à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lys de même, armes de son successeur, Bertrand de Lafaye d'Auriac. Bertrand de Roffignac serait mort en 1512 (1) d'après la liste des abbés de Terrasson donnée par le *Bulletin* de la Société. Bertrand de Lafaye ne succéda pas immédiatement à l'abbé de Roffignac, mais on peut supposer qu'Antoine Brigon (1512) continua les travaux que l'abbé de Lafaye mena à bonne fin. Une très belle porte que nous croyons pouvoir dater de la fin du xve ou des premières années du xvie siècle est malheureusement cachée par les bâtiments du presbytère

(1) *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome Ier, page 288.

Digitized by Google

qui obstruent la façade. Les piliers du chœur reposent sur un banc de pierre ; du siège de l'abbé on a fait une porte qui communique avec une sacristie moderne. Ces piliers très minces reçoivent sur un petit chapiteau les nervures de la voûte dont les compartiments ont la forme de triangles aigus et se réunissent à une clef armoriée (armes de Bertrand de Lafaye). Les bases des colonnes de l'intertransept sont chargées de dessins très plats exécutés par un ouvrier maladroit, des oves séparés par des hastes. La châsse de saint Sour conservée dans une niche spéciale, à droite du chœur, est, croyons-nous, d'une époque bien postérieure à celle qu'on lui attribue. Nous devons remercier M. l'abbé Pergot d'avoir bien voulu nous montrer lui-même et nous expliquer tout ce qu'il a fait pour cette belle église ; on ne saurait trop le louer des soins intelligents qu'il a mis à ces réparations si importantes et si bien conduites, et de l'harmonie qui règne entre les parties anciennes et les modernes. Dans le jardin du presbytère, une maison à tourelle portant un écusson avec trois épées en pal (Souillac de Montmège), passe pour avoir été l'infirmerie des moines ; le peintre Bouquier l'a quelque temps habitée ; puis une pierre tombale représentant un abbé couché, tête nue, la chevelure courte, ayant tenu une crosse de la main droite appuyée sur la poitrine ; la main gauche est brisée, mais d'après sa position, elle pouvait porter un livre ; entre la chasuble de forme ancienne et la tunique ou l'aube, paraissent les bouts de l'étole ; les pieds sont chaussés. La tête repose sur un coussin soutenu par des anges et les pieds sur un lion couché. C'est la présence de ce lion qui a fait supposer que cette statue devait être celle de Bertrand de Roffignac, dont les armes sont d'or au lion de gueules ; la représentation du lion, du chien, du dragon, etc., au pied des statues tombales, symbolise la force, la vigilance, la fidélité, etc., et n'ont rien d'héraldique. La forme des vêtements, quelques ornements qui s'aperçoivent encore sur les bordures ne permettent pas d'adopter cette hypothèse ; cette statue, très intéressante pour le Périgord où elles sont très rares et que nous avons prié M. le curé d'abriter dans un coin de l'église, sous la tribune, est du

Digitized by Google

XIVe siècle. Nous avons le regret de ne pas être de l'avis de nos devanciers; le hasard veut que M. de Caumont ait publié, page 555, de son *Abécédaire*, partie religieuse, l'effigie d'un évêque dont l'ensemble des vêtements est identique avec ceux de l'abbé de Terrasson; nous pourrions citer encore une châsse peinte de Sainte Cécile d'Albi et un bas-relief de l'abbaye de Boulbonne, au musée de Toulouse.

Dans la ville haute, quelques vieilles maisons sont intéressantes : la maison Bouquier, du XVIIe siècle, avec sa lucarne, et la maison de la Nicle, du XVe siècle, avec ses fenêtres géminées et ses portes bien conservées ; la partie basse, qui devait servir de grange ou d'écurie, est taillée avec grand soin dans le roc.

M. l'abbé Pergot, malgré son grand âge, a tenu à nous conduire lui-même au roc de Saint-Sour. Le chemin en est escarpé, étroit, longeant le coteau où se dresse la falaise, dont l'abri servit, au VIe siècle, de retraite à saint Sour. On y montre la cellule qu'il se construisit quand il voulut mener la vie de reclus; cette réclusion précéda sa vie monastique. La muraille de l'oratoire qui se trouvait au-dessus de la cellule du reclus, est percée d'une porte étroite et basse; on y voit un bas-relief d'apparence très ancienne représentant un séraphin avec ses six ailes; au-dessous, une ouverture qui communiquait avec la cellule et mettait le saint en rapport avec le monde. M. Pergot espère bientôt faire rétablir en ce lieu le culte de saint Sour. De là, on domine la verte vallée de la Vézère, et Terrasson s'étage sur le penchant de sa colline, dominé par la masse de son église et les bâtiments du couvent des religieuses du Sauveur où tant de Périgourdines ont été élevées. Cette vallée fut riche en établissements d'éducation; le prytanée d'Azerat, le collège de Montignac fournirent pendant plusieurs années aux besoins intellectuels du pays.

La commanderie de l'ordre de Malte, Condat, a conservé la plupart de ses bâtiments qui furent réédifiés vers 1540 par le commandeur François de Touchebœuf-Clermont. Un donjon ou plutôt un pavillon carré à haute toiture et à mâchicoulis relève ces constructions et leur donne un cachet parti-

Digitized by Google

culier. L'église, en partie romane, a été plusieurs fois remaniée. On y remarque un Christ en bois de grandeur naturelle, cloué à une croix appliquée sur un tableau peint; cette œuvre, un peu réaliste, rappelle les christs espagnols, amaigris et sanglants, dont nous avons vu des spécimens à Lezo et à Renteria, près de Saint-Sébastien. M. et Mme de Mirandol nous ont fait les honneurs de leur demeure avec une amabilité parfaite; nous avons admiré les beaux ombrages qui entourent la partie de la commanderie qu'ils habitent, et comme en ce monde les meilleures choses ont une fin, il nous a fallu bientôt prendre le chemin de St-Amand de Coly.

Nous avons passé au-dessous du plateau de Gayffier, où M. Grand place des retranchements; dans le Lot, commune de Saint-Jean de Laur, près de Cajarc, un endroit retranché s'appelle Waïffier. Ce lieu appartenait à Waïffre, duc d'Aquitaine; il est probable qu'il en fut de même de Gayffier de Condat, qui porte le même nom et se trouvait aussi dans le duché d'Aquitaine. La route, jusqu'à Coly, est charmante, bordée de coteaux à la vigoureuse verdure et de prairies à l'herbe trop courte, hélas! que l'eau du ruisseau n'est pas parvenue à fortifier. L'église de Coly ne vaut pas qu'on s'y arrête, mais le château démantelé est assez pittoresque avec ses tours rondes et ses courtines rompues, couvertes par places de lierres retombants. C'était une dépendance de l'abbaye de Coly et c'était là, croyons-nous, qu'étaient déposées ses archives.

Saint-Amand, où M. le curé, l'abbé Carrier, nous a reçus avec la bonhomie et la franchise qui le distinguent, est, nous le savons, une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin; M. Galy, en 1865, en a donné une description sommaire qu'il y aurait à compléter; M. l'abbé Carrier nous promet depuis longtemps une monographie de cette magnifique église; il a reproduit, et seul, exactement, l'inscription tumulaire de l'abbé Guillaume et l'a traduite fidèlement; la lecture de la *Gallia christiana*, reproduite dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, et celle de M. Galy sont fautives. L'entrée du monument est grandiose et l'immense arceau de la façade,

Digitized by Google

avec sa grande fenêtre à plein-cintre, frappe l'arrivant par ses hardies et belles dimensions ; l'intérieur répond à cette première impression. Le plan en est bien simple ; c'est une croix latine avec transepts et chevet plat (1), ayant sur la façade une gigantesque tour barlongue. Il n'y a qu'une nef et chaque transept ne possède qu'une chapelle absidale polygonale. A l'extérieur, cette nef n'a que deux contreforts, et la muraille, très bien appareillée, est d'une chaude couleur, œuvre du temps ; les transepts sont aussi renforcés par des contreforts aplatis, nécessaires pour soutenir l'aplomb des pignons chargés de guérites ou petites tours carrées qui défendaient, au moyen de créneaux et de petits hourds, les approches du monument et le pied des murailles ; chaque fenêtre était protégée par ces petits encorbellements, et ce système de défense mérite qu'on l'étudie de près. En faisant le tour de l'édifice, nous remarquerons une particularité de construction à l'abside du croisillon du nord : c'est à la hauteur du sommier de la voûte un appareil enchevêtré ou à crochets imaginé par l'architecte pour empêcher l'écartement des murs, inconvénient que les constructeurs romans cherchaient à éviter par tous les moyens. Celui-ci a réussi, car cette ligne de crochets a bien supporté l'épreuve. Ce système, en y réfléchissant bien, était impraticable pour une circonférence par la difficulté de la taille des pierres ; il ne pouvait avoir d'emploi utile que sur un polygone où la coupe particulière de chaque pierre devait resserrer et maintenir chaque angle du polygone dans son aplomb.

A l'intérieur, la plus grande simplicité ; rien que des lignes, mais un aspect de grandeur qui s'impose. Le chœur, nous dit M. Carrier, fut élevé le premier, ainsi que les chapelles ; il est éclairé par trois fenêtres cintrées d'une grande pureté de lignes, aux archivoltes portées par des colonnettes ; elles rappellent les baies de l'église Saint-Etienne de la Cité, à Périgueux ; une rosace les surmonte. La voûte fut abattue par les protestants en 1575 ; elle a été refaite à la fin du

(1) Ce chevet a beaucoup d'analogie avec celui de Thiviers.

Digitized by Google

même siècle, très lourdement. Une galerie, supportée par des corbeaux, servait de tribune ou peut-être de défense intérieure.

A droite de l'autel (épître), une porte s'ouvre sur un petit réduit percé d'une meurtrière par laquelle on pouvait lancer des traits contre des assaillants. Le croisillon du sud est remarquable par une série de colonnettes accouplées qui le pourtournent, formant galerie ; elle servait, suivant M. le curé, de dégagement au trop plein des moines (1), qui y accédaient par une porte actuellement murée, communiquant avec le monastère. Le croisillon du nord, dont nous avons déjà parlé, servait aux offices paroissiaux et avait sa porte spéciale. C'est là que se trouve l'inscription tumulaire de l'abbé Guillaume, qui gouverna l'abbaye de 1124 à 1130. Quelques traces de peintures se voient encore sur les murs de l'absidiole. L'intertransept est couvert par une coupole sur pendentifs ; les piliers qui la supportent sont allégés par des colonnes engagées aux angles ; il faudrait savoir si, primitivement, un clocher s'élevait sur cette coupole. La voûte de la nef aurait été faite un peu plus tard ; elle est en arc brisé et continu, sans arceaux, ni divisions, ni travées ; elle repose sur une corniche. La décoration ornementale est à peu près nulle à l'intérieur et à l'extérieur, quelques modillons seulement offrent des motifs sculptés. Le mode de fortification intérieur est très intéressant à suivre ; mais nous ne voulons pas faire une plus ample description de cette église, laissant ce soin à M. l'abbé Carrier, qui la connaît à fond, l'étudiant depuis de longues années et ayant recueilli de nombreux documents qu'il va bientôt publier. Nous croyons, car il faut conclure, que l'église de St-Amand de Coly a été commencée vers la fin du XIIe siècle, 1178, comme on l'a avancé, mais qu'elle n'a été terminée qu'à la fin du XIIIe, date des fortifications supérieures. Nous le croyons, parce qu'on ne connaît pas d'exemples de mâchicoulis sur corbeaux avant cette époque et que la forme des

(1) Il y en a eu jusqu'à 800, dit l'histoire de l'abbaye ou la tradition.

Digitized by Google

ouvertures qui y donnent accès est typique. Mais nous donnons ces appréciations pour ce qu'elles valent dans notre bouche ; attendons, pour nous décider, les dates et les documents que nous promet M. l'abbé Carrier.

Une vaste enceinte contenait les bâtiments claustraux, aujourd'hui détruits ; les murs en sont très épais ; on l'appelait le fort de Saint-Amand, et la porte par où on y entrait, la porte de Salignac. On voit dans le village une belle maison du moyen âge.

M. le curé a trouvé dans les déblais considérables qu'il a faits autour de l'église de nombreux objets, dont quelques-uns très anciens, qu'il conserve précieusement : des carreaux d'arbalète, des flèches en fer, des vases en verre et en poterie, un fragment de mosaïque, et, dans le tombeau de l'abbé Guillaume, des morceaux d'étoffe.

M. l'abbé Carrier a eu le rare mérite, avec ses propres ressources très limitées, la bonne volonté de ses paroissiens et quelques rares subsides que l'Etat lui a accordés jadis, de sauver ce monument d'une ruine imminente. Il en a déblayé, et avec quelle patience ! tous les abords, construit des murs pour soutenir les amas de décombres qui l'obstruaient de toutes parts. Il a fait autour de l'édifice un couloir qu'il a pavé lui-même pour empêcher l'infiltration des eaux dans les fondations. A l'intérieur, il a nettoyé avec une brosse, pour ne pas attaquer l'appareil des murs par le fer, la mousse et les moisissures verdâtres qui les rongeaient. Enfin, il a plus fait, tout seul, avec d'infimes moyens, que l'Etat depuis que cet édifice a été classé parmi les monuments historiques et qu'il est entre les mains des architectes.

Après avoir remercié M. l'abbé Carrier de sa réception cordiale, trop courte pour nous, nous partons pour Montignac. Nous avons le temps, avant la nuit, de parcourir, sous la direction de M. le docteur Laroche, les abords du château, dont il a expliqué le plan, l'architecture, les diverses défenses extérieures. Il nous a montré l'emplacement des fortifications qui s'étendaient jusqu'à la rivière, montré la maison où naquit, le 6 mai 1754, Joseph Joubert, le philosophe spiritualiste ; les élégantes maisons de la famille de Bouilhac;

Digitized by Google

dans l'une d'elles se voit encore une belle cheminée de la fin du siècle dernier. La paroisse n'a rien de remarquable; auprès d'elle une tour carrée à toiture moderne nous a paru fort ancienne. Du château de Montignac il ne reste que l'enceinte extérieure et quelques vestiges de tours à l'intérieur. M. le docteur Laroche les a décrits et en a donné un plan dans le *Bulletin* de la Société en 1882. Il est inutile de revenir sur ce travail; mais depuis, l'antiquaire et le Périgourdin ont à regretter bien des mutilations, bien des destructions que le ou les propriétaires ont fait subir à ces restes du chef-lieu du comté de Périgord. La matinée du 2 a été employée par quelques-uns d'entre nous à visiter le château de Sauvebœuf et sa fontaine de la Renaissance, la collection géologique et préhistorique de M. Desmond et à photographier les coins les plus pittoresques de la ville, les bords de la Vézère et ses vieilles maisons en bois, la place Beaumarchais, etc.

Le meilleur accueil nous attendait au château de Losse, où deux inscriptions, 1570 et 1576, nous donnent probablement les dates de la reconstruction du château. M. et Mme Gouyon nous ont fait les honneurs de leur demeure avec l'urbanité la plus parfaite. Vous vous rappelez ces belles tapisseries qui ornent la grande salle, les cheminées sculptées et les meubles anciens, les plafonds ornés, le heurtoir du xve siècle, la porte de fer qui fermait la salle des archives, les fenêtres à crossettes et les consoles cannelées qui portent les parapets des mâchicoulis; la terrasse d'où la vue s'étend sur la Vézère et la vallée du côté de Puy-Robert, caché à demi dans son massif de verdure. Si vous voulez des détails, veuillez vous rapporter aux articles du *Chroniqueur du Périgord et du Limousin* (1) et à la remarquable étude de notre confrère le docteur Laroche sur Jean II de Losse. Nous ne pourrions rien ajouter à la description de ce dernier,

(1) *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. III, p. 193.— *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XI, p. 127, avec un dessin de M. Ch. Durand.

Digitized by Google

le séjour que nous avons fait à Losse ayant été trop court pour nous en permettre une étude sérieuse. C'est une belle demeure dans un site charmant, à laquelle on pourrait reprocher de n'avoir pas été terminée et d'être d'un style un peu lourd.

A Thonac, l'église n'a rien qui puisse arrêter le voyageur; le clocher arcade paraît être du xve siècle.

A Belcayre, ancienne demeure de la famille de Cézac, après avoir aperçu à droite la tour penchée de la Vermondie, sur laquelle je crois avoir entendu une chanson patoise; après avoir traversé un plateau couvert de silex éclatés, nous sommes reçus par M. Laurichesse; il nous montre avec orgueil le site merveilleusement pittoresque de ce nid d'aigle qui domine de sa haute falaise le cours sinueux de la Vézère. Là, les photographes s'en donnent à cœur joie, et nous leur donnons tout le temps voulu pour mettre leurs objectifs au point. Nous longeons un instant la rivière ombragée de beaux arbres et des abris sous roche où nous constatons la présence de silex et d'os mêlés à des cendres, signes certains d'une station préhistorique; nous en avons vu des spécimens très complets dans le cabinet de M. Laurichesse.

Continuant notre route, nous passons à côté de la chapelle du cimetière de Saint-Léon, décrite par M. Hardy lors de son excursion à l'occasion de ses recherches sur le miracle de 1223. Nous traversons le beau parc de Mme de Saincthorent, passons au pied du château de la Salle et débarquons devant Clérans, un vrai bijou du xve siècle, avec tours, tourelles, mâchicoulis ornés, d'un agencement des plus intéressants et d'un style qui nous a paru très pur. Mme de Saincthorent nous a fait les honneurs de son habitation avec une grâce parfaite, et elle a bien voulu nous montrer l'église de Saint-Léon, dont l'architecture romane est d'une grande simplicité extérieure. C'est une croix latine avec trois absides; le clocher carré, à deux étages, percé de baies à plein-cintre, s'élève sur l'intertransept; à l'intérieur, une nef. M. de Fayolle croit que, primitivement, elle était triple; les arcs sont cintrés; une coupole sur pendentifs recouvre le croi-

Digitized by Google

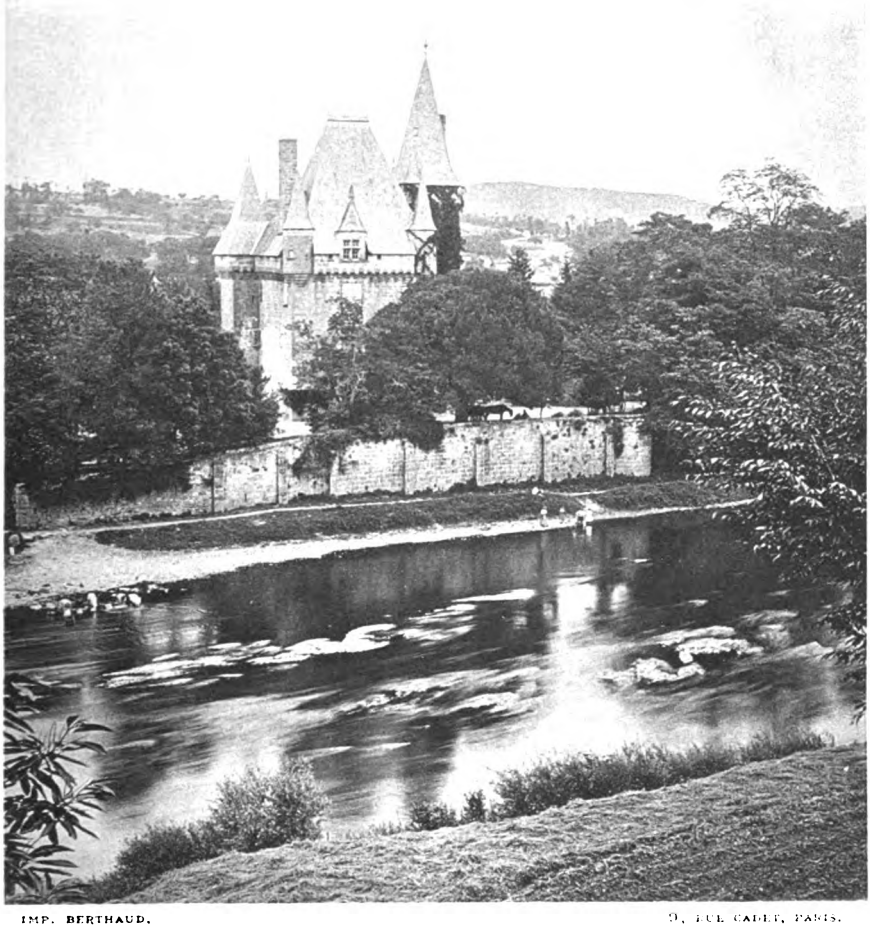

IMP. BERTHAUD. D. FUL CADET, PARIS.

CHATEAU DE CLÉRANS, A SAINT-LÉON-SUR-VÉZÈRE

Digitized by Google

Digitized by Google

sement des transepts qu'à l'extérieur le clocher domine. La voûte de la nef, si l'élargissement est un fait, a été nécessairement reconstruite et elle l'a été en arc brisé (1).

Notre programme nous menait à Sergeac, siège d'une commanderie du Temple, dont l'église est, dit-on, du plus haut intérêt, ainsi qu'une croix en pierre ; mais le bac sur lequel nous comptions pour traverser la Vézère n'existe plus et nous avons été contraints de renoncer à notre projet.

La route devient de plus en plus pittoresque ; les rochers se dressent plus élevés et plus variés dans leurs formes singulières, couronnés et enchevêtrés de verdure. On traverse une coupure et l'on se trouve au pied de la Roche-Saint-Christophe, qui s'élève au-dessus de nous à une hauteur qui paraît prodigieuse. Cette roche a près de cinq cents mètres de longueur, et de tous les rochers qui ont servi à l'habitation de l'homme, c'est celui qui nous a le plus frappé par ses dimensions et le nombre incalculable de maisons, si l'on peut désigner ainsi les excavations que la main de l'homme a appropriées à son usage. Un escalier étroit, taillé dans le roc, conduit des habitations inférieures à une galerie taillée environ à mi-hauteur et qui a été élargie, haussée, taillée, divisée en compartiments. Des bois debout reliés par des planches ou des parpaings en clayonnages séparaient chaque habitation et formaient les façades, qui se trouvaient ainsi protégées contre les intempéries. A l'extrémité de cette longue galerie, on voit une construction en pierre dont la destination peut être discutée. Dans une visite précédente, faite il y a bien des années, on nous avait dit que c'était une chapelle. Au-dessus de cette galerie principale, il y en a d'autres de moindre importance, auxquelles on parvient par le haut du coteau. Quelques-uns de nos confrères ont exploré le plateau, mais ils n'y ont trouvé aucune trace de construction importante; cependant, c'est bien là que l'histoire place un des châteaux construits par Frotaire de Gourdon,

(1) Cela donnerait raison à M. de Fayolle.

Digitized by Google

(assassiné à Mourcinq, paroisse de Coursac, en 991) , pour résister aux incursions des Normands. Ce point serait à étudier de plus près avec quelqu'un du pays. La Roche-St-Christophe a été un prieuré et une paroisse jusqu'au milieu du siècle dernier ; M. de Gourgues signale un acte de 1187 qui en fait mention ; les registres paroissiaux sont à Peyzac.

Entre les roches Saint-Christophe et Tursac, nous sommes arrêtés par l'étrange manoir de Reignac, construit sous un abri de rochers, haute falaise des plus pittoresques, dont les énormes éboulis de formes fantastiques menacent la vallée. Ce manoir n'est pas plus ancien que la fin du xve siècle ; sa façade est entière et bien conservée. Ce site, qui domine le cours de la Vézère, nous a arrêtés avec intérêt et curiosité.

Tursac a une petite église à cinq coupoles, qui semblent avoir été refaites, sauf une ou deux L'extérieur n'a rien qui attire les regards.

Nous avançons vers le but. Le château de Marzac aux hautes tourelles, à toitures effilées, émerge à l'extrémité d'une colline boisée, belles futaies qui l'entourent de leurs puissantes touffes feuillées que les rayons obliques d'un soleil presque couchant éclairent par plaques plus ou moins brillantes. Nous avons le temps de faire ces observations pendant que nous montons lentement la route aux contours répétés qui nous conduit dans la cour du castel où nous trouvons M. de Fleurieu qui a bien voulu venir de Paris afin de nous en faire lui-même les honneurs. Nous l'avons tous remercié déjà de cette attention délicate et de l'obligeance qu'il a mise à nous montrer Marzac, type assez complet de la fin du xve siècle. Une terrasse avec une galerie à double étage est couronnée de consoles cannelées qui rappellent celles de Losse. Ce serait une adjonction. La chapelle contient des restes de peintures, saint Nicolas avec les trois enfants dans une cuve, une sainte que l'on croit être sainte Lucie (1).

---

(1) Sainte Lucie si elle porte ses yeux sur un plat ; sainte Agathe si ce sont des mamelles.

Digitized by Google

Nous visitons le bel escalier tournant, les défenses hautes, meurtrières, créneaux, chemins de ronde, mâchicoulis, tous les détails qui peuvent offrir de l'intérêt, l'extérieur avec ses tours aux angles, coiffées de toits coniques s'appuyant sur les parapets des hourds en pierre, dont les corbeaux sont séparés par des accolades trilobées; les photographes ont encore là une jolie moisson de clichés à emporter. Un lunch nous réunit au moment du départ et nous buvons à M. de Fleurieu et à son père, nos hôtes si gracieusement aimables.

La soirée s'avance; nous gagnons les Eyzies par une route qui domine l'entrée du vallon de la Beüne; nous passons au-dessous de la célèbre grotte, du petit château abrité par des rochers comme à Reignac, mais dont il ne reste que des pans de murs, et nous descendons de voiture à l'hôtel de la Gare, où Mme Pagès nous reçoit avec un plaisir manifeste. Après un repas plein d'entrain et de gaieté, le train de dix heures nous emporte vers Périgueux.

A. DE ROUMEJOUX.

Digitized by Google

VARIA.

PEINTURES GALLO-ROMAINES DÉCOUVERTES A PÉRIGUEUX.

Des travaux de terrassements, entrepris au mois de mars dernier (1892), à Périgueux, au nouveau boulevard Bertrand de Born, pour la construction d'une maison d'habitation, ont mis au jour des murailles romaines dont les parements étaient décorés de peintures à fresque.

A côté de ces murs, on voit un puits comblé, dont la margelle en pierre dure et d'un seul bloc n'a pas moins de 1m10 de diamètre et 0.55 de hauteur. Il est à regretter que les fouilles n'aient pu être poursuivies dans le puits et surtout du côté vers lequel semblent se diriger les murs. Ce travail aurait sans doute amené la découverte de toute une habitation, dont nous ne connaissons qu'une extrémité, et d'objets mobiliers qui auraient permis de lui assigner une date certaine.

Après avoir été débarrassés de l'enduit qui les recouvrait, les murs présentaient un parement en moëllon smillé. Le blocage intérieur était d'ailleurs très grossier et semblerait indiquer que cette habitation a été élevée vers la fin de la domination romaine.

Le carrelage se réduit à un simple béton peu résistant et sans intérêt.

En désagrégeant les murs avec la plus grande précaution, on a pu conserver deux fragments notables de peintures provenant de deux pièces différentes. De ces deux fragments, l'un se compose de panneaux noirs séparés par un panneau rouge antique, sur le fond duquel se détache un motif bleu-ciel, très bien conservé, et par des filets rouge, brun, blanc, jaune et noir.

La cymaise est formée de filets vert, noir, blanc et brun-rouge dégradé vers le bas.

Le soubassement est divisé en panneaux noirs et brun-rouge, séparés par un filet blanc. La plinthe est grise, probablement de la couleur même de l'enduit et se détache du reste du soubassement par un large filet noir suivi d'un plus petit blanc.

Le tout est d'un effet très décoratif, mais d'une exécution faible. Les

Digitized by Google

panneaux et les filets sont tous d'inégale largeur et les filets surtout manquent de netteté.

Le deuxième fragment est semblable au premier pour le dessin et l'exécution, mais les couleurs en sont différentes et plus criardes. Le soubassement et la cymaise principalement, où le jaune d'ocre domine, sont d'assez mauvais goût.

En poussant les fouilles un peu plus que les besoins de la construction projetée ne le demandaient, les ouvriers terrassiers ont mis à découvert une porte de 1m67c de largeur et dont les embrasures devaient aussi être recouvertes de peintures à fresque; cette porte faisait communiquer la première pièce avec la seconde, celle où le jaune domine et qui a été coupée, à une date ultérieure, par un mur à parements bruts et sans enduit, faisant ainsi de cette deuxième pièce une sorte de couloir.

Il serait difficile de se prononcer sur la destination des chambres découvertes, ainsi que sur l'importance de la maison dont elles faisaient partie. Une couche de charbon répandue sur les ruines donne lieu de croire que cette habitation n'a pas échappé à l'incendie général dans lequel fut anéantie l'antique Vésone et dont ses substructions nous montrent partout les traces.

Alfred Bouché,
Architecte,
Élève de l'École des Beaux-Arts.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Annales historiques de la ville de Bergerac (1233-1789);
Les Jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'hôtel-de-ville, tome Ier (1352-1485);
La charte de Beauregard (1286) (1).

Grâce aux travaux de M. Labroue, principal du collège de Bergerac, nouvellement nommé proviseur au lycée de Foix, grâce surtout aux recherches approfondies de notre vice-président M. Elie de Biran et de notre obligeant confrère M. Ch. Durand, l'attention publique s'était depuis quelques années déjà dirigée vers l'arrondissement de Bergerac, que, depuis la fin du XIIIe siècle, l'on voit mêlé à tous les événements militaires, politiques et religieux de la France du sud-ouest.

Ces laborieux écrivains, dont l'un porte dignement le nom le plus illustre de la philosophie contemporaine, ont trouvé le moyen d'intéresser toute une région, soit en plaçant dans son cadre et dans son milieu la figure de quelque compatriote peu connu, soit en s'emparant de quelque épisode marquant pour en faire l'objet de ces monographies qui ont valu à deux de leurs auteurs de flatteuses distinctions. On ne peut donc leur savoir assez gré d'avoir préparé le mouvement qui à Bergerac pousse aujourd'hui les esprits vers l'étude de l'histoire locale et que la Société historique du Périgord est heureuse de constater.

Mus par une patriotique émulation, de plus modestes travailleurs ont eu l'idée d'arracher à l'oubli d'utiles matériaux que d'autres mettront certainement en œuvre un jour. MM. L. de La Roque et G. Charrier ont compris qu'en livrant à l'impression les livres mémoriaux de leur cité, ils rendraient par là un service signalé à l'histoire du Périgord en général et du Bergeracois en particulier.

Ils ne sont pas seuls à déplorer le préjudice considérable que les troubles occasionnés par les guerres des XIVe, XVe et XVIe siècles ont causé aux archives de Bergerac. Malgré l'anéantissement d'une partie de ses

(1) Bergerac, Imprimerie générale du Sud-Ouest, 3, rue Saint-Esprit.

Digitized by Google

richesses et grâce au dévouement de M. Dupuy, le dépôt municipal possède encore des documents de haute valeur, dont l'inappréciable collection offre aux chercheurs une mine précieuse à exploiter.

Parmi ces documents, il en est deux qui ont paru à MM. de La Roque et Charrier devoir faciliter de préférence la tâche du futur historien de Bergerac.

Le premier en date est un recueil de jurades contenant le texte des délibérations du conseil de ville depuis 1352.

Le second est un manuscrit de la fin du XVIIIe siècle, dû peut-être à la plume de l'archiviste du temps, qui s'est plu à réunir sous une forme chronologique les principaux événements accomplis dans la ville de Bergerac sous l'administration du corps consulaire dont il donne la composition depuis 1326.

Ce dernier manuscrit, publié sous le titre d'*Annales historiques de la ville de Bergerac*, forme une espèce de canevas historique qui pourra servir de guide à quiconque entreprendra le dépouillement complet des jurades. M. de La Roque a voulu se borner à en être l'éditeur, laissant à d'autres le soin de combler les nombreuses lacunes qu'il présente.

Il a cru devoir placer en tête de cette chronique, inspirée par la lecture des Jurades, la traduction de la célèbre transaction intervenue en 1322, avec la sanction du roi, entre le seigneur de la ville et les représentants de la communauté, pour reconnaître l'antique droit des habitants de s'administrer eux-mêmes sans autre contrôle que celui des consuls élus par eux.

C'est dans le but de fournir un autre exemple de ces libres institutions de nos anciennes communes, dont l'organisation municipale n'aurait rien à envier à la législation moderne, que M. de La Roque a également publié à part le texte inédit de la charte accordée en 1286 par Edouard Ier, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, dite *Charte de Beauregard*, qui régissait l'administration de plus de vingt communes de l'arrondissement actuel de Bergerac.

Le succès des publications faites par M. de La Roque a décidé M. Charrier à publier à son tour tout ce qui à ses yeux pouvait avoir un intérêt historique dans l'immense recueil des délibérations du conseil de ville depuis le commencement du XIVe siècle.

L'entreprise était ici plus ardue, car elle exigeait de véritables connaissances paléographiques. Malgré son expérience en cette matière, M. Charrier a laissé échapper dans ce premier volume certaines fautes de lecture qui, en détruisant le sens, modifient les formes du langage et rendent par là cette édition peu sûre pour les recherches linguistiques. On pourrait reprocher encore à notre collègue d'avoir mêlé au texte des analyses et

Digitized by Google

des traductions, sans songer à les distinguer par un caractère typographique différent, et de n'avoir pas relégué dans des notes les explications ou indications dont le tort est d'arrêter le lecteur par un trop grand nombre de parenthèses.

Quoi qu'il en soit, les diverses publications, dont notre Société historique a reçu le récent hommage, éclairent d'un jour nouveau les origines politiques de la ville de Bergerac, et constituent une source féconde en éléments d'information et de discussion, en nous dévoilant cette vigoureuse existence de nos aïeux qui avaient su conquérir une indépendance communale et décentralisatrice de laquelle nous nous sommes déshabitués — à nos dépens d'ailleurs — depuis eux. Elles viennent enrichir la collection des documents sur l'histoire du Périgord. C'est grâce à des travaux de ce genre que notre vieille province pourra voir reconstituer peu à peu les annales de son passé. Il serait à souhaiter que quelque pieux enfant de Périgueux voulût suivre l'exemple parti de Bergerac. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les premiers feuillets de l'inventaire que notre érudit président est en train de publier, pour être édifié sur la valeur des richesses renfermées aussi dans le trésor de nos archives municipales. Nous avons exposé ailleurs (1) combien il importe à plusieurs points de vue de ne pas oublier dans les poudreuses armoires de l'hôtel-de-ville des documents qui sont de nature à nous faire mieux connaître, par suite à nous faire mieux aimer, ces fiers bourgeois de Périgueux, nos ancêtres, de tout temps si jaloux de leurs privilèges et de leur liberté.

A. Dujarric-Descombes.

Sigillographie de l'Angoumois, par MM. Ph. de Bosredon et Joseph Mallat; Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1892, in-4° de VII et 217 pages.

Comme la *Sigillographie du Bas-Limousin* (2), le volume dont nous venons présenter le compte-rendu est une œuvre collective. Voulant reconnaître une collaboration qui lui avait été largement accordée, M. Ph. de Bosredon avait tenu à associer à son nom celui de notre correspondant M. Ernest Rupin, sur le titre de son précédent ouvrage; c'est

---

(1) *Mémoire sur les archives municipales de Périgueux*, Périgueux, Dupont, 1880.

(2) Brive, Imprimerie Roche, 1886, in-4° de XX-840 pages, avec 709 figures intercalées dans le texte.

Digitized by Google

encore le nom d'un confrère que nous sommes heureux de rencontrer à côté du sien sur celui-ci.

M. Joseph Mallat avait publié dans la *Revue de l'art chrétien*, en 1880, une notice sur la *Sigillographie ecclésiastique de l'Angoumois*. Ce travail, fort intéressant, contenait la description d'un très grand nombre de sceaux, mais appelait nécessairement un complément. Il n'y a pas, en effet, que des sceaux ecclésiastiques ; les sceaux laïques, ceux des seigneurs, des officiers de justice, des cours et des juridictions seigneuriales, ont aussi leur valeur et ne méritent pas moins d'être étudiés avec attention.

Désireux de doter sa province d'une œuvre aussi complète que possible, M. Mallat eut la bonne pensée de s'adresser à M. Ph. de Bosredon, auquel ses recherches sur les sceaux périgourdins avaient fourni l'occasion de recueillir des notes sur ceux des contrées voisines et particulièrement sur ceux de l'Angoumois. « Non seulement, nous dit M. Ph. de Bosredon dans son *Avant-Propos*, les deux provinces étaient limitrophes, mais quelques localités relevaient à la fois des deux : c'est ainsi que la châtellenie de La Tour-Blanche était enclavée dans le Périgord, quoique dépendant de l'Angoumois, que celle de La Rochebeaucourt était assise sur l'un et l'autre territoire, que celle d'Aubeterre se trouvait située dans la sénéchaussée d'Angoulême, alors que l'abbaye était comprise parmi celles du diocèse de Périgueux. »

Les patientes investigations de nos confrères ont eu pour résultat la publication de ce livre de la *Sigillographie de l'Angoumois*, où nous retrouvons le classement méthodique, la netteté de l'exposition et l'érudition sûre et de bon aloi qui caractérisent les travaux du même genre déjà publiés par notre savant vice-président.

Dans une première partie consacrée aux sceaux laïques, sont rangés en six séries et décrits successivement les sceaux des comtes et ducs d'Angoulême, des seigneurs, des cours et juridictions, des sénéchaux d'Angoumois, des offices, enfin les sceaux laïques divers. La deuxième partie comprend les sceaux ecclésiastiques, savoir : ceux des évêques d'Angoulême, des chapitres, de l'officialité, des clergés séculier et régulier.

Dans trois chapitres présentés sous forme d'appendices, sont étudiés séparément : 1° un sceau très curieux que le roi Philippe le Bel fit exécuter lorsqu'il se fut rendu maître de l'Angoumois ; 2° les sceaux des ducs d'Angoulême postérieurs au XVIe siècle ; 3° enfin, divers sceaux du XIVe siècle appendus à des actes se rapportant aux guerres d'Angoumois.

Quatre cent neuf sceaux sont publiés dans le corps de l'ouvrage et soixante-treize dans les appendices, soit un total de 482. La notice con-

Digitized by Google

sacrée à chacun d'eux contient le plus souvent, outre la description minutieuse du sceau et du contre-sceau, l'analyse succincte de la charte à laquelle il est appendu, l'indication du dépôt et des notes explicatives. On peut juger par là de la somme énorme de travail apportée par nos confrères à la préparation de ce livre.

Nous ajouterons que, sorti des presses de l'Imprimerie de la Dordogne, à Périgueux, et imprimé sur papier velin, ce beau volume n'a été tiré qu'à trente exemplaires ; c'est assez dire que les bibliophiles et les hommes d'étude ne tarderont pas à s'en disputer la possession.

M. H.

Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente la Cheminée de l'hôtel de Vienne, à Sarlat ; — et la 2me, le Château de Clérans, à Saint-Léon-sur-Vézère.

Le Gérant responsable, A. Delfour.

Impr. de la Dordogne (anc. Dupont et Ce)

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD.

TOME XIX. — SIXIÈME LIVRAISON.

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Cᵉ), RUE TAILLEFER.

Novembre-Décembre 1892.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LA 6e LIVRAISON.

Pages.

Séance mensuelle du jeudi 6 octobre 1892..... 445

— du jeudi 3 novembre..... 454

Fragments de notation aquitaine (M. l'abbé CHAMINADE).... 466

Marguerite de Périgord et Gérald II de Malemort (M. Ph. DE BOSREDON)..... 471

Députation des villes du Périgord pour le procès des Templiers (M. Michel HARDY)..... 475

Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron *(Suite et fin.)* (M. R. DE LAUGARDIÈRE). 484

La sainte épine de la chapelle de Montréal. — Notice historique et religieuse (M. l'abbé GOYHENÈCHE)..... 510

Nécrologie. — Le docteur Urbain Lacombe (M. le docteur CHAUME)..... 517

Table des matières du tome XIX..... 520

Digitized by Google

SEANCES MENSUELLES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD.

Séance du Jeudi 6 Octobre 1892.

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
vice-président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle ordinaire.

Sont présents : MM. le marquis de Fayolle, de Froidefond, le docteur Ladevi-Roche, de Roumejoux et Villepeiet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce la mort d'un de nos vénérés confrères, M. le docteur Urbain Lacombe, entré des premiers dans nos rangs. On sait l'excellente réputation de praticien qu'il s'était faite parmi ses collègues, qui depuis 1878 l'élurent président de l'Association médicale de la Dordogne. Il était en même temps médecin de la Cie d'Orléans, de l'École normale des instituteurs depuis quarante-cinq ans, et chirurgien de l'hospice de Périgueux, et partout son humeur douce le faisait aimer de ses malades. C'est lui qui fit le discours en 1887, au nom de ses collègues, sur la tombe de notre regretté président M. le docteur Galy. Suivant une pieuse coutume, une notice nécrologique lui sera consacrée dans notre *Bulletin*.

L'assemblée accueille cette triste communication par de sympathiques regrets.

Digitized by Google

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les ouvrages suivants :

Kongl. Vitterhets historie och antiquitets akademiens Manadsblad, 1890, Stockholm, 1890-1892, un volume broché in-8° avec figures ;

Le *Journal des Savants*, cahiers de juillet et d'août 1892, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, troisième série, tome IV, 3e fascicule, in-8°, à Nevers, chez Mazeron, libraire, 1892 ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, XIIe volume, 5e livraison, 1er septembre 1892, in-8°, Saintes, Mme Mortreuil, libraire, contenant le récit des belles fêtes données à Taillebourg, le 24 juillet dernier, en l'honneur de saint Louis ;

Le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe série, tome 20, quatre livraisons, 1890-1891, in-8°, Pau, Vve Léon Ribaut, libraire ;

Le *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 4e volume, n° 6, in-8°, Foix, typographie Gadrat aîné, 1892 ;

De Mgr Barbier de Montault, prélat de la maison de Sa Sainteté, le tome VI de ses œuvres complètes, *Rome*, V. — *Dévotions populaires*, première partie, un volume in-8°, broché, Paris, librairie Vivès, 1892 ;

De M. de Valbrune, *Le Périgourdin*, éphémérides de Périgueux, n° 12, mai-juin 1892, demi-feuille in-8°, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

De M. le comte de Saint Saud, cinq de ses brochures : *Le Moncayo* (Aragon et Castille), extrait de l'Annuaire du Club alpin français, in-8° de 10 pages, Paris, typographie Chamerot et Renouard, 1891 ; *Pyrénées centrales espagnoles*, note sur les stations géodésiques de premier ordre, extrait du volume du Congrès de l'Association pyrénéenne à Narbonne, in-8° de 20 pages, Toulouse, Edouard Privat, libraire éditeur, 1891 ; *Contribution à la carte des Pyrénées espagnoles*, in-8° de 62 pages, avec cartes, Toulouse, Edouard Privat, libraire-édi-

Digitized by Google

teur, 1892; *Aux rives des Nogueras*, extrait du Bulletin de la section S.O. du Club alpin français, in-8° de 15 pages, Bordeaux, imprimerie Vve Cadoret, 1892; *Pouvoir et lettre à MM. de Fayolles de Puyredon; — Familles de Martin en Périgord*, extrait du *Bulletin* de la Société, in-8° de 12 pages, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1892.

Notre laborieux confrère veut bien y joindre seize photographies représentant des monuments visités dans l'excursion archéologique de 1890, et il accompagne son envoi de la lettre suivante à M. le Président :

Parmi les brochures que j'ai l'honneur d'offrir à la Société, il en est une surtout qui est bien sérieuse, avouons-le, même bien ennuyeuse. Elle n'a rien d'archéologique, quoiqu'elle traite de choses préhistoriques, puisqu'il y est parlé des Pyrénées, montagnes vieilles comme le monde.

J'ai tenu néanmoins à vous l'offrir parce qu'elle donne, sous la forme de tableaux et de cartes, le résumé de mes treize ans d'explorations sur le versant méridional de cette chaîne presqu'inconnu jusqu'à nos jours. J'ai consacré à l'étude des Pyrénées espagnoles mes meilleures années de jeunesse, et nul ne se doutera de la satisfaction comme de la peine avec lesquelles j'ai essayé d'accomplir cette tâche ardue, des joies et tribulations que j'ai éprouvées à faire cette triangulation de 200 kilomètres de long sur 60 de large.

J'ai tenté, grâce à l'aide savante du colonel Prudent, de faire quelque chose d'utile pour la science. Si j'ai tant soit peu réussi, ce que j'ignore, je me déclare satisfait.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. les membres d'un sous-comité de l'Exposition internationale de Chicago nous adressent le règlement général et nous font remarquer que le groupe 155 est consacré aux institutions et sociétés pour le développement des sciences, des lettres et des arts. Ils nous invitent à y envoyer la collection de nos publications, ou, si elles sont trop volumineuses, des types bien choisis qui permettraient d'en apprécier la valeur.

L'assemblée, sur cette question, s'en tient à sa première décision.

Digitized by Google

Le délégué général en France du comité portugais d'organisation du Xe congrès international des Orientalistes nous prévient aussi que le congrès se tiendra à Lisbonne, du 23 septembre au 1er octobre, et que tout sera combiné pour que les membres puissent se trouver à Huelva pour le congrès des Américanistes (6 au 13 octobre) et pour les fêtes commémoratives du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, qui seront célébrées en Espagne en l'honneur de Christophe Colomb.

Il est trop tard, dit M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, pour que nos délégués aux fêtes de Huelva puissent se rendre à Lisbonne.

M. le Directeur des Beaux-Arts nous informe que la 17e session des sociétés des beaux-arts des départements s'ouvrira en 1893, en même temps que la réunion des sociétés savantes, c'est-à-dire le 4 avril. Les mémoires préparés en vue de cette session devront être adressés à la Direction, au Palais-Royal, avant le 1er février, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du Comité des sociétés des beaux-arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

« Je ne crois pas utile de vous rappeler longuement, mande-t-il au Président, ce dont l'expérience des sessions précédentes vous a fait juge, à savoir le caractère particulier des études que le Comité des sociétés des beaux-arts apprécie et accueille de préférence. La mise au jour des documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces, tel est le but que doivent se proposer les délégués des sociétés des départements désireux de prendre part aux sessions annuelles »

La nomination de nos délégués se fera dans une séance ultérieure.

Absent du Périgord, M. HARDY nous envoie le rapport qu'il nous avait annoncé sur sa visite à la grotte des Ormes, à Javerlhac.

« Creusée dans un terrain calcaire, nous écrit-il, à un kilo-

Digitized by Google

mètre environ du bourg, dans la direction du nord, la grotte constituée à l'origine par une fissure du rocher, comprend dans son état actuel un couloir vertical, mesurant, à son entrée, 0m46 de largeur sur 3m20 de hauteur. En avant de ce couloir, l'excavation s'élargit et forme un terre-plein de 2 mètres environ de profondeur sur 2m60 de largeur. C'est là l'entrée proprement dite de la grotte, dont l'orientation générale est de l'est à l'ouest, et qui s'ouvre à l'est, à mi-coteau, à 2 ou 3 mètres au-dessus du niveau du ruisseau le Merdansou.

» Sur le côté droit existe un diverticule de 3m90 de longueur sur une largeur moyenne de 0m70. A gauche se remarque une chambre de 5 à 6 mètres carrés de superficie et communiquant au fond avec le couloir principal.

» Ce couloir, auquel il nous faut revenir, a 10m15 de longueur. La voûte et les parois en sont revêtues d'une nappe de stalactites décrivant dans le haut des sortes de draperies en retrait l'une derrière l'autre et offrant l'aspect d'arcatures étroites aux courbes tourmentées.

» Jusqu'au fond de ce couloir, l'inclinaison du sol est à peine accusée. En cet endroit, où principalement à droite la galerie s'élargit un peu, apparaît un nouveau couloir; mais à la différence du premier, celui-ci s'enfonce brusquement dans le sol et présente une étroitesse excessive. Sa hauteur n'est plus que de 0,m40 et sa plus grande largeur de 0,m45.

» Le conduit n'a que 5 mètres de longueur, et dès qu'il est franchi, si le peu d'élévation de la voûte empêche de se tenir debout, on peut du moins étendre les coudes et garder une position moins incommode. Et puis, quel enchantement pour les yeux! Dans la chambre où nous venons de pénétrer et dont le seul défaut est d'être surbaissée et trop petite (sa superficie est de 8 ou 10 mètres carrés), stalactites et stalagmites sont multipliées à l'infini et sur plusieurs points se confondent. De quelque côté que nous tournions nos regards, la lumière de nos bougies se répercute sur l'albâtre et se joue capricieusement dans un dédale de colonnettes transparentes. Les stalagmites, plus épaisses et mamelonnées, éveil-

Digitized by Google

lent moins nos appréhensions, mais de la voûte descendent de partout de ravissantes stalactites d'une ténuité extrême et que le moindre de nos mouvements risquerait de briser. Accroupi sur le seuil de cette logette enchantée, je reste immobile et laisse M. Aupy, le propriétaire, qui avait bien voulu m'accompagner, en gagner le centre et m'en éclairer les contours. Alors seulement, je puis remarquer deux autres conduits souterrains plus étroits encore que celui que nous venions de suivre et absolument infranchissables...

» La grotte des Ormes comprend donc une série de chambres reliées par des couloirs et s'enfonçant de plus en plus dans le sol, qui ont toutes été envahies par les eaux du Merdansou... »

Tous les objets recueillis, deux vases en terre, une pendeloque en os, un bracelet de bronze, ont été déplacés par l'irruption des eaux. L'étude d'un semblable milieu ne prête dès lors à aucune conclusion scientifique, et le rôle de l'archéologue doit se borner à examiner les objets rencontrés dans les fouilles. Tous les débris de poterie, par la nature de leur pâte et leur cuisson imparfaite, sont, comme les deux vases, de date très ancienne, remontent vraisemblablement à la période celtique et sont en tout cas bien antérieurs à l'occupation des Gaules par les Romains.

Le mémoire de M. Hardy sera publié intégralement avec des dessins.

M. de Roumejoux nous présente ensuite quelques carreaux en terre de diverses couleurs et une ou deux tuiles provenant du four à poterie récemment découvert sur la propriété de M. Mage, percepteur à Vergt. Ces carreaux, assez épais, qui ne sont pas de fabrication gallo-romaine, comme on l'avait présumé, mais plutôt du moyen âge, devaient servir à paver les maisons.

Notre Président met aussi sous nos yeux le dessin à la plume d'une plaque de cheminée, du XVIIe siècle, qui se trouve au village de Chante-Alouette, commune de Grun, et représente Jeanne d'Arc, debout dans un bateau, sou-

Digitized by Google

tenant de la main droite son pennon auquel est adossé un lion debout. En haut, une bande porte cette légende : AN FRANSE.

L'assemblée engage M. de Roumejoux à procurer cette plaque au Musée départemental.

M. le docteur Ladevi-Roche nous dit que des ouvriers travaillant aux cuisines du château de Mauriac, situé commune de Douzillac, ont mis à nu, ces jours passés, un tel amas de briques à rebord qu'on peut en voir encore sur le bord de la route, en face du château, un fort monceau abandonné avec les autres débris. Quelques-unes de ces tuiles présentent des trous destinés probablement à les fixer au moyen de clous, particularité assez intéressante ; d'autres fragments, ornés de moulures, semblent avoir été destinés à garnir en façade l'extrémité des tuiles creuses qui couvraient l'assemblage des tuiles à rebord. Le mortier employé par les couvreurs de cette époque est très grossier ; il est formé de chaux grasse associée à des débris de tuiles et à des gravats.

Cette découverte indique que le château de Mauriac, construction du xve siècle, a dû succéder à une habitation fortifiée beaucoup plus ancienne, qui elle-même avait remplacé une station gallo-romaine importante. C'est ainsi que dans le Périgord, où les localités n'ont point changé d'emplacement, on est toujours sûr de retrouver superposées des constructions appartenant aux grandes divisions historiques et même préhistoriques de notre pays.

En se rapprochant un peu plus de notre époque, M. le Secrétaire général donne connaissance à M. le docteur Ladevi-Roche de deux lettres écrites, à la fin du xviie siècle, par M. Néron, archiviste et agent de l'ordre de Malte à Lyon, à M. l'abbé de La Baume-Forsac, à l'hôtel de Bordeaux, rue Dauphine, à Paris. Cet abbé était un membre de la famille qui a eu longtemps le château de St-Germain du Salembre, aujourd'hui la propriété et l'habitation de M. le docteur Ladevi-Roche. Il s'agit dans ces lettres de l'acquisition du

Digitized by Google

Dictionnaire de Furetière qu'on avait peine alors à se procurer. On sait, en effet, que l'abbé Furetière fut exclu de l'Académie française, en 1685, vingt-trois ans après sa nomination, comme ayant voulu publier son propre Dictionnaire avant que sa compagnie ait publié le sien. Celle-ci lui fit retirer le privilège du roi, et c'est alors que Furetière s'en vengea par des factums qui eurent tant de succès. Son Dictionnaire parut en Hollande, deux ans après sa mort, en 1690. La première des lettres de M. Néron, datée du 16 juillet 1692, est ainsi conçue :

« MONSIEUR,

» J'oublioy de vous mender vendredy dernier et de vous apprendre que l'on vend icy le Dictionnaire de Furetière que vous m'aviés demandé. Comme il y en a de différantes impressions et de différants caractaires, les prix sont aussi différants ; les plus beaux, qui sont d'impression d'Olande, se vendent quarante livres ; il y en a qui sont icy imprimés et sont d'un assés beau caractaire, qui ne se vendent que dix-sept à dix-huict francs ; plusieurs s'accommodent de ceux-là ; il y en a encore d'autres d'un petit caractaire, mais fort vilin, qui ne se vendent que six à sept francs. Je ne puis pas vous mender ce qu'ils vous coûteront de port jusque à Paris, jusqu'à ce que vous m'ayés mendé desquels vous souetherés. »

. . . . . .

Un mois après, M. Néron écrivait encore sur le même sujet à M. l'abbé de La Baume-Forsac :

« A Lyon, ce 16 aoust 1692.

« MONSIEUR,

» Depuis la dernière fois que je me suis donné l'honneur de vous escrire, j'ay achetté le Dictionnaire de Furetière que m'aviez demandé. Mais j'ay esté bien surpris qu'on m'aye augmenté le prix beaucoupt au-delà de ce que je vous avois mandé : la raison qu'on m'en a ditte est que les exemplaires vont finir et qu'on en a enlevé beaucoupt chez les ouvriers par ordre de la Cour pour des raisons qu'ils ne veulent pas dire. Je l'ay pourtant eu pour vingt-un franc tout relié ; ma peine est présentement de trouver une voye pour vous l'envoyer et à bon marché. C'est à quoy je

Digitized by Google

travalieré incontinant apprès ces festes et vous donneray avis de l'envoye et par quy..... »

(Fonds de Saint-Astier. — Papiers des La Baume-Forsac, à la bibliothèque de Périgueux.)

Plusieurs de nos confrères, dit encore M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, nous demandent quelle utilité peuvent avoir les livres de raison, les journaux de famille. Il désire en citer immédiatement un exemple.

Les registres paroissiaux d'état-civil, du XVIIe siècle, de Périgueux et de Sarlat, contiennent un mot qui nous a souvent embarrassés : on y voit des « enterrements de petites *cisternes*, ou de petites *citernes*. » Dans les paroisses limitrophes du Limousin, dans les cantons de Bussière-Badil et de Jumilhac-le-Grand, on rencontre également à la même époque des « enterrements de petites *chasselles* ou de petites *chancelles*. » Ce mot a la même signification que le précédent et l'explication des deux se trouve dans le livre de raison de la famille Laulanie du Grézeau, déposé à la bibliothèque de Périgueux, lacéré en partie pendant la Révolution et reconstitué par un chanoine de Saint-Front, de la même famille. Le bon chanoine parle de l'ancien cimetière, situé dans la plaine de la Cité, que beaucoup d'habitants actuels de Périgueux ont vu.

. . . Le cimetière occupoit la place où il est maintenant; on prétend même qu'il y avoit une église parroissiale au millieu. Je puis certifier d'y en avoir vu des restes assés considérables qui ont été détruits dans la Révolution. Ce cimetière, dans le tems où l'on enterroit dans les églises, étoit pour les artisans ou ceux qui n'avoint pas de tombeaux dans les églises. J'y ai vu beaucoup de tombes d'artisans où étoint sculptés les emblèmes de leur état. Il avoit été clos dans le principe; mais les murs étoint tous écrasés; il n'y avoit qu'une clôture fort basse et de pierres mal arrangées. Il y avoit, près des ruines de l'église, un bassin en pierre de taille et voûté, avec une ouverture pour jetter les enfans qui étoint morts sans baptême (page 4).

Il est vraisemblable que cette ouverture était *cancellée* (grillée), et de là sont venus les noms donnés à ces petits êtres de *cisternes* et de *chasselles*, en vertu de la figure de

Digitized by Google

rhétorique qui désigne le contenant pour le contenu. Nous en cherchions vainement la signification : c'est un livre de raison qui vient nous la fournir.

M DE FROIDEFOND veut bien offrir ensuite à nos archives une lettre de M. de Feletz et sept lettres de l'abbé Lespine, datées de 1803 à 1822, au marquis de Saint-Astier des Bories, lieutenant-général des armées du roi, qui traitent toutes de la généalogie de la famille.

Des remercîments lui sont adressés.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote par mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le comte de Rochefort, rue Newton, 4, à Paris, présenté par M. le marquis de Cumond et M. le comte de Saint-Saud.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire général, Ferd. VILLEPELET.

Le Président, A. DE ROUMEJOUX.

Séance du jeudi 3 Novembre 1892.

Présidence de M. HARDY, président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle accoutumée.

Sont présents : MM. le marquis d'Abzac de La Douze, l'abbé Brugière, Dujarric-Descombes, de Froidefond, Michel Hardy et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Digitized by Google

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les ouvrages suivants :

La *Revue archéologique*, troisième série, tome XX, juillet-août 1892, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur (abonnement);

Les *Discours* prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 11 juin 1892, par M. Janssen, membre de l'Institut, et M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, brochure in 8° de 32 pages, Paris, Imprimerie nationale, 1892 ;

Le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1892, n° 1, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, contenant, page 201, une communication par M. Villepelet d'une *Lettre inédite des cardinaux du Perron et d'Ossat relative à l'absolution du roi Henri IV*, du 2 septembre 1595 ;

La *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXXI, année 1892, premier semestre, un volume broché in-8°, Mamers et Le Mans ;

La *Liste des membres de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, in-8°, Nantes, 30 juin 1892 ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 3e livraison 1892, juillet-août septembre, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon administrative et commerciale, où, à la page 519, sont insérées des *Lettres de gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, frère du roi, pour Jean de Roffignac, seigneur de Saint-Germain-les-Vergnes* (1565) ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 67, juillet, août, septembre 1892, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1892 (octobre), 103e livraison, in-8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

De M. Ivan de Valbrune, *Le Périgourdin*, éphémérides de Périgueux, nos 11 et 12, mars-avril et mai-juin 1892, in-8° d'une demi-feuille, Périgueux, imprimerie Cassard frères ;

De M. Louis de Lamothe, secrétaire-général honoraire de

Digitized by Google

la Société départementale d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, le tome IV, deuxième partie, seconde section, de ses *Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins*, un volume in-8°, broché, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1892 ;

De M. le marquis de Bourdeille, sa *Notice généalogique sur la maison de Bourdeille*, in-8°, de 28 pages, Paris, imprimerie Bourdet et Hézard, 1892 ;

De notre confrère M. le docteur Grellety, vingt-sept de ses brochures :

Conseils aux diabétiques, extrait du *Mouvement médical*, in-8° de 39 pages, 1879 ;

Analyse et compte-rendu des thèses du concours d'agrégation en médecine de 1880, in-8° de 127 pages, Paris, Masson, éditeur, 1880 ;

Nouvelles preuves des bons effets des eaux alcalines de Vichy dans le traitement des dermatopathies de nature arthritique (extrait des Bulletins de la Société de thérapeutique), in-8°, de 15 pages, Paris, typographie Hennuyer, 1880 ;

Des principales complications du diabète, in-8° de 15 pages, Lyon, 1880 ;

Le compte-rendu du premier banquet de la *Société amicale des Périgourdins*, in-8° de 15 pages, Paris, imprimerie Pichon, 1881 ;

De la fièvre typhoïde, un volume broché de 414 pages, in-8°, Paris, Delahaye et Lecrosnier, éditeurs, 1883 ;

Des Précautions hygiéniques et prophylactiques à prendre contre la fièvre typhoïde, in-12 de 22 pages, Paris, 1883 ;

Pour tuer le temps. Livre d'heures... perdues, in-12 de 285 pages, Vichy, Bougarel, imprimeur, 1884 ;

Le n° du 15 juin 1884 de la *Revue Bourbonnaise*, contenant un article du docteur Grellety sur *Une cure thermale à Vichy au* XVII*e siècle*, Moulins, imprimerie Desrosiers ;

De l'hygiène et du régime des malades à Vichy, in-8° de 121 pages, Vichy, imprimerie Wallon, 1884 ;

La avaricia y los avaros, in-12 de 32 pages, Lugo, 1886 ;

Precauzioni igieniche e preventive contro i geloni, in-8° de 7 pages, Piacenza, 1886 ;

Digitized by Google

Traitement du prurit anal, in-8° de 8 pages, Paris, Octave Doin, éditeur, 1886 ;

De quelques notions récentes sur la syphilis et certains accidents vénériens, in-12 de 20 pages, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1886 ;

Vichy et ses eaux minérales, 4e édition, in-12 de 530 pages, Paris, Delahaye et Lecrosnier, 1886 ;

Des accidents cutanés produits par le bromure de potassium, in-18, Mâcon, Protat, frères, 1887 ;

Considérations sur la syphilis contractée pendant la grossesse, in-18, Mâcon, imprimerie Protat frères, 1887 ;

Du silence imposé pendant les repas dans les pensionnats, Mâcon, imprimerie Protat frères, 1888 ;

De l'influence de la menstruation et des états pathologiques de l'utérus sur les maladies cutanées, in-12 de 35 pages, Mâcon, imprimerie Protat frères, 1888 ;

Hygiène et régime des malades à Vichy, conseils aux diabétiques, aux goutteux, etc, 3e édition, in-8° de 130 pages, Mâcon, imprimerie Protat frères, 1888 ;

Indications de la cure de Vichy, in-18 de 46 pages, Mâcon, imprimerie Protat frères, 1889 ;

Notice médicale sur les eaux de Vichy, in-18 de 84 pages, Vichy, imprimerie Wallon, 1889 ;

Contribution à l'étude des gros calculs biliaires, in-18, Mâcon, imprimerie Protat frères, 1890 ;

Un n° de *La Chronique universelle*, de décembre 1890, renfermant le compte-rendu de la *Réunion amicale de la Presse scientifique* : *105e banquet*, Paris, rue des Halles, 15 ;

Guide hygiénique et alimentaire dans les maladies du foie, in-8° de 107 pages, Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1891 ;

Pour les médecins. Causeries, in-8° de 287 pages, Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1891 ;

Le mariage, ses charmes et ses devoirs, 2e édition, in-8° de 245 pages, Mâcon, Protat frères, imprimeurs, 1891 ;

Et trois articles publiés en feuilleton dans la *Gazette de gynécologie*, des 15 mai, 1er juin et 15 juillet 1892, sur les *Bas bleus médicaux*, *l'Epilation* et la *Décadence culinaire*, in-8°, Paris, rue Rougemont, 10.

Digitized by Google

M. le Président offre aussi à notre bibliothèque le *Procès-verbal* de l'anniversaire du 14 juillet. — Fête de la Concorde, célébrée à Périgueux, département de la Dordogne, le 25 messidor an VIII de la République française, une et indivisible, plaquette in-4° de 7 pages. A Périgueux, de l'imprimerie de Dupont, 1800.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. Etienne Charavay nous envoie le catalogue d'une collection de lettres autographes qu'il a présentement à vendre, parmi lesquelles s'en trouve une de Jean de Lingendes, célèbre prédicateur, aumônier du roi Louis XIII, évêque de Sarlat, puis de Mâcon, né à Moulins. Elle est datée de Paris le 2 avril 1642 et adressée au cardinal de Richelieu, à qui il mande qu'il a commencé à prêcher le carême à Paris et qu'il a obtenu le plus favorable succès. Il a recommandé l'obéissance due au roi, et il a eu la joie de voir ses exhortations très bien accueillies.

M. Eugène Charavay fils nous adresse également sa *Revue des autographes*, de novembre 1892, où figurent deux lettres de Périgourdins. L'une de Jacques Nompar, duc de Caumont La Force, maréchal de France, un des plus illustres capitaines protestants des règnes de Henri IV et de Louis XIII, est aussi envoyée à Richelieu, le 12 juillet 1634, et signée collectivement, devant La Motte, en Lorraine, par le duc d'Arpajon et le colonel Hepburne, pour lui réclamer le paiement de leur solde supplémentaire. L'autre est de l'illustre archevêque de Cambrai, François de Salignac de Fénelon ; datée de Cambrai le 24 novembre 1700, elle est adressée à Charles Maignart, marquis de Bernières, intendant de Maubeuge, pour lui recommander le curé de Poix (Nord), qui « se trouve » depuis longtems dans l'impuissance de remédier à la pau- » vreté et à l'indécence de son église, parce que les fonds » dûs à cette église sont entre les mains de ceux qui les ont » administrez et qui ne veulent pas en rendre compte »

Les placards du roi d'Espagne, les édits de Louis XIV, les arrêts du parlement de Tournay, donnent raison au curé.

Digitized by Google

M. le Président dit que, dans sa *Sigillographie du Périgord* (2e édition, page 313), notre savant vice-président M. Philippe de Bosredon décrit un sceau du collège de Périgueux, qui lui avait été communiqué par notre confrère M. Albéric de Béler.

De forme ovale et mesurant 27mm sur 24, ce sceau était plaqué sur une attestation délivrée par le directeur des Pères de la Doctrine chrétienne à Périgueux, le 22 août 1775, pour un prix décerné à l'élève Jean-Baptiste Gros de Béler. Seul connu jusqu'alors, il portait au centre un écusson ovale, accosté de palmettes et surmonté de cette légende couronnant la partie supérieure du sceau :

COLLEGIUM PETROC.

(*Collegium Petrocorense*).

Sous l'action de la chaleur et par suite d'une pression trop forte, le dessin de l'écusson était complètement effacé.

En examinant l'étalage d'un bouquiniste sur une des promenades de Perigueux, M. le Président a eu la bonne fortune de trouver, ces jours derniers, un volume donné en prix au collège de Périgueux en 1771, et portant, sur une attestation semblable à celle de M. de Béler, une belle épreuve du sceau du collège. Le dessin de l'écusson est ici bien conservé et laisse voir les armoiries habituelles de Périgueux, une porte de ville surmontée d'une fleur de lys et accostée de deux tours crénelées et couvertes ; mais en arrière sont placées deux autres tours plus petites rappelant, par leur disposition, l'enceinte fortifiée que l'on remarque sur les plus anciens sceaux de la ville.

L'attestation imprimée (155mm sur 95) est ornée, à sa partie supérieure, d'une vignette sur bois reproduisant les armoiries de Mgr de Macheco de Prémeaux. Nous en reproduisons le texte, qui fournira une nouvelle preuve du zèle apporté par l'éminent prélat pour encourager les progrès de l'ensei-

Digitized by Google

gnement dans son diocèse. Les mots en italiques ont été ajoutés à la main.

ANNO M DCC LXXI, die XXII Mensis Augusti, in Collegio Petroc. PATRUM DOCTRINÆ CHRISTIANÆ, habitâ solemni Præmiorum distributione, ex munificentiâ Illustrissimi ac Reverendissimi Ecclesiæ Principis D. D. JOANNIS-CHRISTIANI DE MACHECO DE PREMEAUX, Petrocorensium Episcopi *in tertia grammatices scholâ tertium* Præmium meritus ac consecutus est *Joannes Audinet.*

In cujus rei Fidem, has ei Litteras propriâ Manu subscriptas et Collegii Sigillo munitas dedimus.

Signé : *Bernus, dnæ Xnæ, collegii præfectus.*

Au bas et à gauche, le sceau du collège sur cire rouge.

M. le comte DE SAINT-SAUD, qui a représenté la Société, avec M. le marquis de Fayolle, au Congrès des Américanistes d'Huelva et aux fêtes qui ont été célébrées dans cette ville d'Andalousie, à l'occasion du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, mande au Président que « l'accueil sympathique et cordial qui a été fait aux délégués étrangers par les Espagnols en général et par le Comité d'organisation du centenaire en particulier, a profondément ému tous les savants venus de toutes les parties du monde rendre un solennel hommage à la gloire si pure du grand Christophe Colomb.

» Une exposition rétrospective vient de s'ouvrir à Madrid, et le marquis de Fayolle vous résumera les richesses d'art qu'il nous a été permis d'y admirer (bien que l'installation ne fût pas terminée), parmi lesquelles de nombreux et superbes émaux limousins exposés par les chapitres des cathédrales, qui les conservent dans leurs trésors avec un soin jaloux. »

M. de Fayolle, absent de Périgueux, nous apportera son compte-rendu à une séance ultérieure.

Digitized by Google

Les *Annales du Midi* (n° d'octobre 1892, p. 565), dit M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, signalent dans la thèse française de doctorat de M. P. de Nolhac, soutenue le 18 juin dernier devant la Faculté des lettres de Paris, une note inédite de Pétrarque confessant que dans un de ses sonnets il s'est inspiré du troubadour Arnaud Daniel, de Ribérac (p. 412 de la thèse sur *Pétrarque et l'humanisme*). Il est bon de s'en souvenir.

De son côté, M. Philippe DE BOSREDON trouve dans le catalogue des *Collections de Bastard d'Estang, à la Bibliothèque nationale*, les deux mentions ci-après :

Page 118. — Quittance d'une somme de 75 livres parisis payée à Michel Eyquem de Montaigne, conseiller du roi au Parlement de Bordeaux et auparavant en la Cour des aides, pour un quartier de ses gages. Bordeaux, 17 septembre 1566. Signature autographe de « Michel de Montaigne ».

Page 169. — 12 janvier 1571. Allocation de 7 l. 10 s., à Micheau Vergier, imprimeur à Périgueux, pour avoir imprimé trois cents ordonnances du taux de vivres faites par les officiers du roi, en vertu des édits du roi.

Ne sachant pas si la pièce signée de Montaigne est mentionnée dans le catalogue de la collection Payen, et si le nom de l'imprimeur Micheau Vergier est connu, notre honorable vice-président nous envoie à tout hasard ces deux indications.

Il a bien fait, ajoute M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, car le nom de Vergier ne figure pas sur la liste connue de nos premiers imprimeurs périgourdins, et il pourra être signalé à M. Claudin, libraire, pour son travail en préparation sur les origines de l'imprimerie en Périgord.

Notre laborieux vice-président nous annonce qu'il trouve également dans le même ouvrage (p. 116) la mention d'un acte, du 3 avril 1551, constatant la venue à Périgueux de Hélye de Puycharay, écuyer, seigneur de la Justynie, prévôt des maréchaux en la sénéchaussée de Périgord. — A rapprocher du nom de Pécharry, écuyer, seigneur de Lagistonie, qui, d'après les *Annales de la ville de Bergerac*, fut nommé sénéchal de Périgord par Blaise de Montluc (???).

Digitized by Google

M. de Bosredon se réfère à son article complémentaire dans le *Bulletin* de 1892, page 99. et il se pose ces questions. S'agit-il du même personnage ? Ou l'un était-il le fils de l'autre, l'un s'appelant Hélye et l'autre Jean ? C'est un point qui n'est pas éclairci et qui est d'ailleurs fort peu important. Ce qui est à noter, c'est que très probablement les *Annales* ont donné le titre de sénéchal à un simple fonctionnaire ou plutôt officier de la sénéchaussée.

A propos de Montaigne, dont il était question tout à l'heure, M. Bussière nous écrit qu'il a paru dans le journal anglais le *Times*, à la date du 3 septembre 1892, un long article intitulé *The Montaigne Tercentenary* (le troisième centenaire de Montaigne), « qui, en dehors de sa partie substantielle et pleine d'intérêt, ne manque pas d'inspirer des regrets aux montanophiles, relativement à l'oubli où a été laissé un tel anniversaire. Montaigne, en effet, est mort le 13 (qui était alors dans le calendrier britannique le 3) septembre 1592. C'est d'Angleterre que nous vient ce rappel, et c'est un journal anglais qui, dans un travail approfondi, comprenant trois colonnes d'un texte serré, fait seul revivre à point nommé la mémoire du philosophe périgourdin. L'auteur de l'article, qui a gardé l'anonyme (1), traite principalement de la généalogie ascendante et descendante de Montaigne et cherche, suivant ses propres termes, « à appliquer ces renseignements comme une pierre de touche au mépris qu'il propose pour le rang et la noblesse d'origine. » Il examine avec sagacité les nombreux travaux qui ont été publiés sur le passé des Eyquem : il se décide pour les Eyquem « marchands de poisson

(1) Depuis sa communication, M. Bussière a découvert que cet article était de M. John G. Alger, auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Anglais dans la Révolution française* (Englishmen in the French Revolution), qui a paru à Londres en 1889 et dont la *Revue des Deux-Mondes* a rendu compte dans son numéro du 1er juin 1890. M. Alger s'est spécialement occupé du philosophe périgourdin dans un autre article où il a appelé l'attention sur un chapitre des *Essais*, qui parle de l'Amérique et qui renferme un passage copié presque litteralement par Shakspeare dans *La Tempête*.

Digitized by Google

salé dans la rue de la Rousselle, à Bordeaux. » Il scrute les préoccupations nobiliaires de Montaigne qui, malgré sa phrase initiale bien connue « Ceci est un livre de bonne foy », lui paraît parfois suspect de *suppressio veri* et de *suggestio falsi*. Cette glose est curieuse, originale et savoureuse. J'ajoute qu'elle laisse intacte chez l'auteur son admiration pour l'inimitable génie. Mais la partie vraiment imprévue de ce travail est celle qui concerne la descendance, laquelle descendance s'exprime dans une floraison suprême, le fils de Françoise de Villars, le général Michel Beaupuy. L'auteur était à son aise pour s'étendre sur les relations du général périgourdin et du poète anglais Wordsworth, qui semblent avoir particulièrement sollicité son intérêt. Il n'en a pas moins commis quelques erreurs dans ce passage, notamment en englobant dans la citation de l'admirable portrait de Beaupuy quinze vers relatifs à un officier « grincheux » que Wordsworth a voulu présenter comme son antithèse. Mais ce n'est qu'une inadvertance sans portée. L'article est en somme très recommandable. Il se recommande de lui-même à notre Société périgourdine. »

M. Dujarric-Descombes nous fait observer ensuite qu'Antoine de Grignaux, ainsi désigné par les auteurs de la *Gallia christiana* comme évêque de Tréguier au commencement du XVIe siècle, n'est autre qu'Antoine de Talleyrand, élu évêque le 22 décembre 1505 et mort à Loches le 16 novembre 1537.

Ce prélat, omis par M. le baron de La Batut dans ses *Notices sur les prélats issus de familles périgourdines avant 1789*, était le second des enfants de Jean Talleyrand, seigneur de Grignols, prince de Chalais et vicomte de Fronsac, chambellan de Charles VIII, et de Marguerite de Turenne de La Tour d'Auvergne.

Puis, M. le Secrétaire-Général communique un marché consenti, le 22 avril 1650, par les Frères prêcheurs de Périgueux, assemblés capitulairement, à Bernard Vacalin, maître architecte, habitant de la Cité, pour qu'il fasse, dans la chapelle de Notre-Dame de l'église du couvent, un réta-

Digitized by Google

ble d'ordre corinthien, accompagné de la garniture de deux tableaux, suivant le projet qui a été dressé et qui a été paraphé par le notaire. De plus, il sera tenu de faire, des deux côtés dudit rétable de la chapelle, des pilastres avec leurs corniches et garniture de six tableaux d'un côté et cinq de l'autre, toujours dans le même ordre corinthien. Pour cette besogne, ledit Vacalin devra fournir le bois, mais non le fer nécessaire aux attaches ; il devra la terminer en sept mois. Les Jacobins la lui payent 310 livres et lui fournissent deux troncs de noyer coupés et un noyer sur pied dont il prendra tout le bois qui lui sera nécessaire.

Le nom de ce maître sculpteur nous était déjà connu. De son mariage avec Jeanne Desmoulins, était né un fils, Géraud, le 16 septembre 1649, qu'il fit baptiser le 3 octobre suivant, dans l'église cathédrale de la Cité, et auquel il donna pour parrain Me Géraud Laulanie, procureur ès sièges royaux de la ville et syndic de la communauté d'icelle, et pour marraine Marguerite de Langlade, damoiselle. (*Archives de la ville de Périgueux*, série GG. 10, folio 42 recto.)

Pour réhabiliter un peu la mémoire du chanceladais Prunis qui était accusé, dans l'un de nos précédents procès-verbaux, d'avoir brûlé 30,000 pièces historiques sur la place de la Pelouse, à Périgueux, M. Bussière nous envoie la copie d'une lettre autobiographique du personnage, non datée, adressée au ministre de l'Intérieur et dans laquelle il ne parle pas, bien entendu, de son autodafé. La voici :

A son Excellence Monseigneur le Ministre de l'intérieur.

Monseigneur,

J'ai employé quarante ans de ma vie à des recherches fatigantes et pénibles sur l'histoire du Périgord... Mes manuscrits sont d'autant plus importants que je les ai copiés sur titres originaux à Pau, à Nérac, dans les Archives publiques et particulières de la province, Périgueux, Sarlat, Bergerac, villes principales, Brantôme, Saint-Astier, Chancelade, Cadouin, célèbres et anciennes maisons religieuses.

Digitized by Google

M. Bertin, ministre, instruit que j'avais fait la découverte des Voyages, de Montaigne... m'appela à Paris pour les faire imprimer...

Après dix ans de séjour assidu dans la capitale, je fus nommé historiographe du Périgord, censeur royal pour la partie des belles-lettres, j'obtins en 1781 une pension de douze cents livres et en 1782 le prieuré royal de Saint-Cyprien, de la valeur de dix mille livres quitte.

En 1789, je cherchai à me rendre utile par d'autres travaux. Je fis imprimer un petit ouvrage ayant pour titre : *Observation sur l'histoire du Périgord.*

La même année, la confiance du peuple me choisit pour être suppléant à l'Assemblée constituante et successivement maire de Saint-Cyprien, membre du district de Sarlat, administrateur et président de l'administration centrale, conseiller de préfecture, sous-préfet à Bergerac, député au Corps législatif depuis l'an jusqu'en 1810...

(*Collection Lespine, fonds Périgord à la Bibliothèque nationale*, (tome 106, folio 73.)

Il offre ensuite ses manuscrits pour huit mille francs une fois payés et une pension viagère de douze cents francs.

M. le Président a déposé sur le bureau et nous fait admirer deux objets qu'il a récemment acquis pour le Musée départemental :

1° Un très beau vase romain en terre rouge lustrée, découvert, il y a un mois, à Périgueux, en creusant les fondations d'une maison, sur le côté-est du nouveau boulevard de Vésone.

De forme extrêmement élégante et ne mesurant pas moins de 0m368 millimètres de hauteur, ce vase est véritablement une œuvre d'art. M. le Président se propose de lui consacrer une notice que nous publierons dans le *Bulletin;*

2° Une pagaie provenant des Iles Marquises et ornée sur ses deux faces, voire même sur la poignée et sur toute sa longueur, de dessins géométriques d'une régularité et d'une délicatesse merveilleuses. Cet objet de grand luxe faisait partie, sans nul doute, du mobilier d'un chef de tribu.

Enfin, il est procédé à l'élection de plusieurs candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Digitized by Google

Après trois votes à mains levées, M. le Président déclare admis membres associés de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Pierre Meller, rue d'Aviau, 2, à Bordeaux, présenté par M. de Saint-Saud et M. de la Bastide ;

M. de Bodin de Saint-Laurent, au château de Bart, par Saint-André-de-Cubzac (Gironde), présenté par M. de Saint-Saud et M. le marquis de Fayolle ;

Et M. Emile de Molènes, publiciste, rue de Rivoli, 186, à Paris, présenté par M. de Saint-Saud et M. Gaston de Gérard.

La séance est levée à deux heures du soir.

Le Secrétaire-Général, Ferd. Villepelet.

Le Président, Michel Hardy.

FRAGMENTS DE NOTATION AQUITAINE.

Au mois de mars 1892, d'heureux chercheurs découvrirent, dans la bibliothèque que le marquis de Saint-Astier venait de léguer à la ville de Périgueux, deux folios de parchemin, couverts de points minuscules bizarrement échelonnés les uns au-dessus des autres : dans ces points, ils reconnurent bien vite les notations musicales usitées au moyen âge, et s'empressèrent de les signaler à l'attention des musicologues.

Le *Figaro* et diverses revues scientifiques en parlèrent comme d'une vraie trouvaille.

Sans doute, ces notations archaïques offrent aux érudits un réel intérêt. On ne rencontre pas tous les jours des manuscrits musicaux du XIe siècle.

Il est bon, toutefois, de faire observer que des spécimens de ce genre ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le supposer.

Bien plus : aujourd'hui, grâce aux splendides phototypies

Digitized by Google

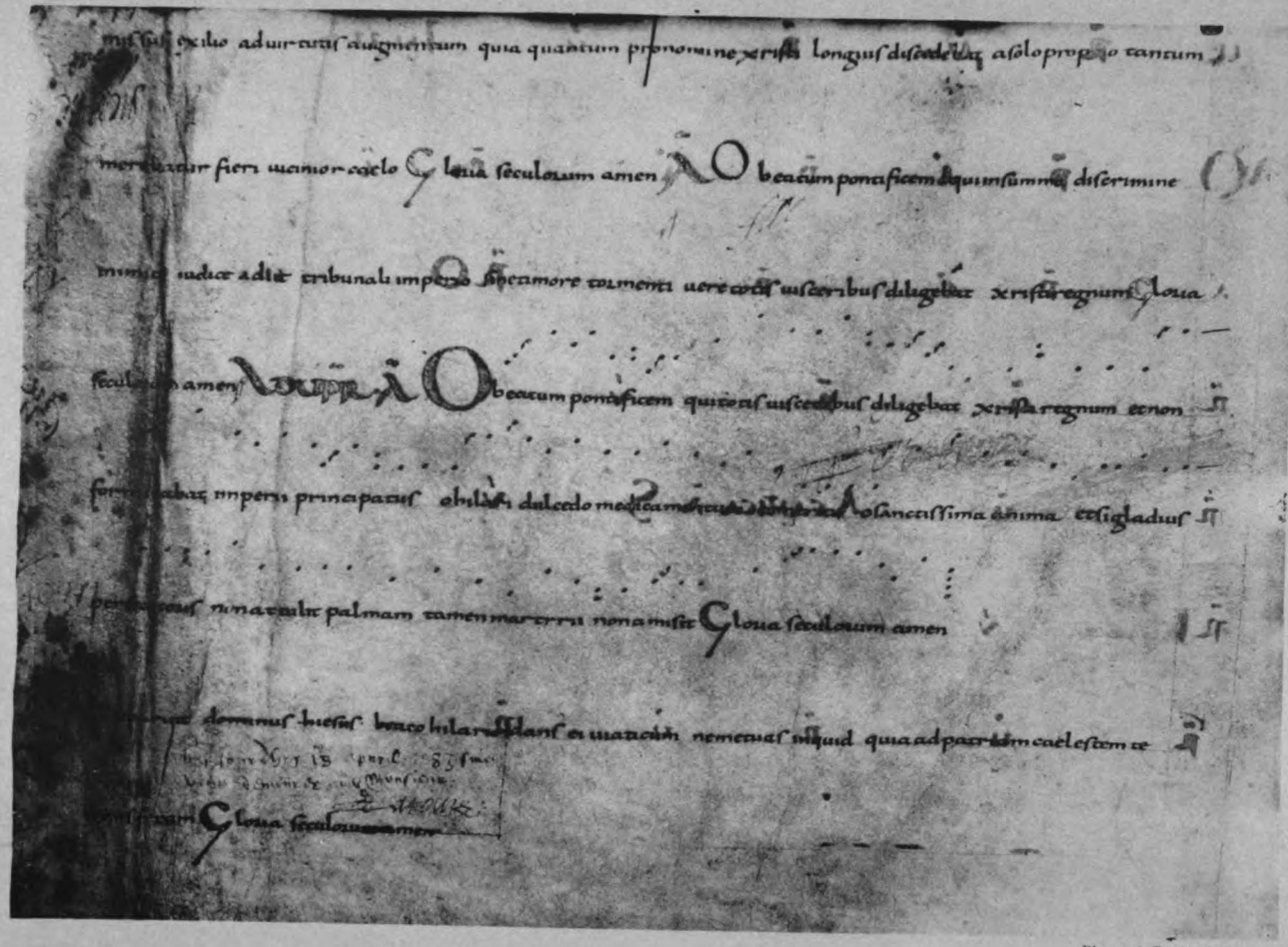

Phototypie Berthaud, Paris

NOTATION AQUITAINE SUR UNE LIGNE SÈCHE (FIN DU XIE SIÈCLE)

ÉCHELLE 3/4. — *(Périgueux, Bibl. de la Ville).*

Digitized by Google

Digitized by Google

grégoriennes publiées par les RR. PP. Bénedictins de Solesmes, les amateurs de plain-chant peuvent jouir, à loisir, du fond même de leur cabinet, des trésors musicaux accumulés dans les grandes bibliothèques.

Quoi qu'il en soit, nous allons examiner brièvement ces fragments de notation médiéviste; puis, nous en donnerons un spécimen, avec la traduction en caractères du xve siècle et en notation moderne. Nous y joindrons quelques éclaircissements nécessaires à l'intelligence de cette singulière séméiographie.

Le volume qui renfermait ces deux *folios* de garde (*folios* probablement plus précieux que le reste du volume) est un registre d'acquisitions ou de ventes faites par noble Foucaud d'Abzac, à partir de 1570. Il mesure vingt-huit centimètres de largeur sur quarante centimètres de hauteur : ces dimensions sont aussi celles des parchemins en question.

Que contiennent donc ces deux *folios* ?

Le premier n'est pas entièrement noté. On y voit quelques antiennes et répons de l'office de Saint-Hilaire, notamment la belle antienne de *Magnificat : O beatum Pontificem*. C'est cette antienne que l'obligeance et l'habileté de M. Charles Durand, conducteur des ponts et chaussées à Périgueux, nous permettent d'offrir en *fac-simile* phototypique aux lecteurs du *Bulletin*.

Le second *folio*, plus complet, contient les antiennes et répons entièrement notés des 3me et 4me nocturnes de l'office de Saint-Maur.

Quelle époque peut-on assigner à ces fragments de paléographie musicale ?

Très probablement la fin du xie siècle. L'écriture et la notation semblent indiquer cette date.

Quelques mots maintenant sur les points dont sont parsemés nos vénérables parchemins.

Qu'on veuille bien autoriser ici l'emploi de quelques termes techniques ; ils sont indispensables à l'expression de notre pensée. Au moins tâcherons-nous d'exposer ces notions élémentaires avec toute la clarté désirable.

Si l'on nous interroge sur la nature et l'origine de cette

Digitized by Google

notation, nous répondrons que ce sont là des vestiges de la *notation* dite *à points superposés*, que certains auteurs appellent aussi *notation aquitaine*, parce que, dit Coussemaker, l'usage en a prévalu dans le midi de la France. *(Histoire de l'Harmonie au moyen âge*, par E. de Coussemaker, p. 164.) En 1887, nous avions déjà publié quelques fragments analogues dans la *Monographie des Manuscrits de chant de l'abbaye de Cadouin*.

Cette notation consiste principalement en des points, quelquefois isolés, d'autrefois unis par des ligatures. Ces points, placés à des hauteurs diverses, forment des dessins étranges, assez semblables aux figures mystérieuses des constellations célestes.

C'est le *punctum* qui constitue l'élément principal de la notation aquitaine. Isolé, il équivaut à la note carrée ordinaire . Les points superposés dans le sens vertical indiquent les formules descendantes et correspondent aux notations suivantes du xve siècle :

Les points superposés dans une direction oblique sont destinés à marquer les formules ascendantes et se traduisent de la sorte :

Dans les manuscrits des xie et xiie siècles, les points sont disposés au-dessus et au-dessous d'une ligne tracée à la pointe sèche dans le vélin. Dès le principe, la ligne ne portait aucun signe indicatif de tonalité. Un peu plus tard, les notateurs ont armé la ligne d'une lettre-clef. Cette lettre, d'ordinaire *C* ou *F* (1), fait connaître que les notes fixées sur la ligne sèche sont des *ut* ou des *fa*.

Dans nos deux *folios*, aussi bien que dans nos manuscrits

(1) Au moyen âge, on se servait aussi des lettres pour désigner les notes. Dans notre système musical actuel, nous faisons encore usage des lettres, notamment dans la facture des instruments, *pianos*, etc. Nous avons gardé le *C* pour marquer la mesure à quatre temps. Les clefs d'*Ut* , de *Fa* et de *Sol* ne sont autre chose que les lettres gothiques *C*, *F*, *G*, ayant passé, dans le cours des âges, par des transformations diverses.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRADUCTION EN NEUMES ORDINAIRES.

(NOTATION DU XVe SIECLE).

AD VESPERAS, ANTIPHONA (1er Mode).

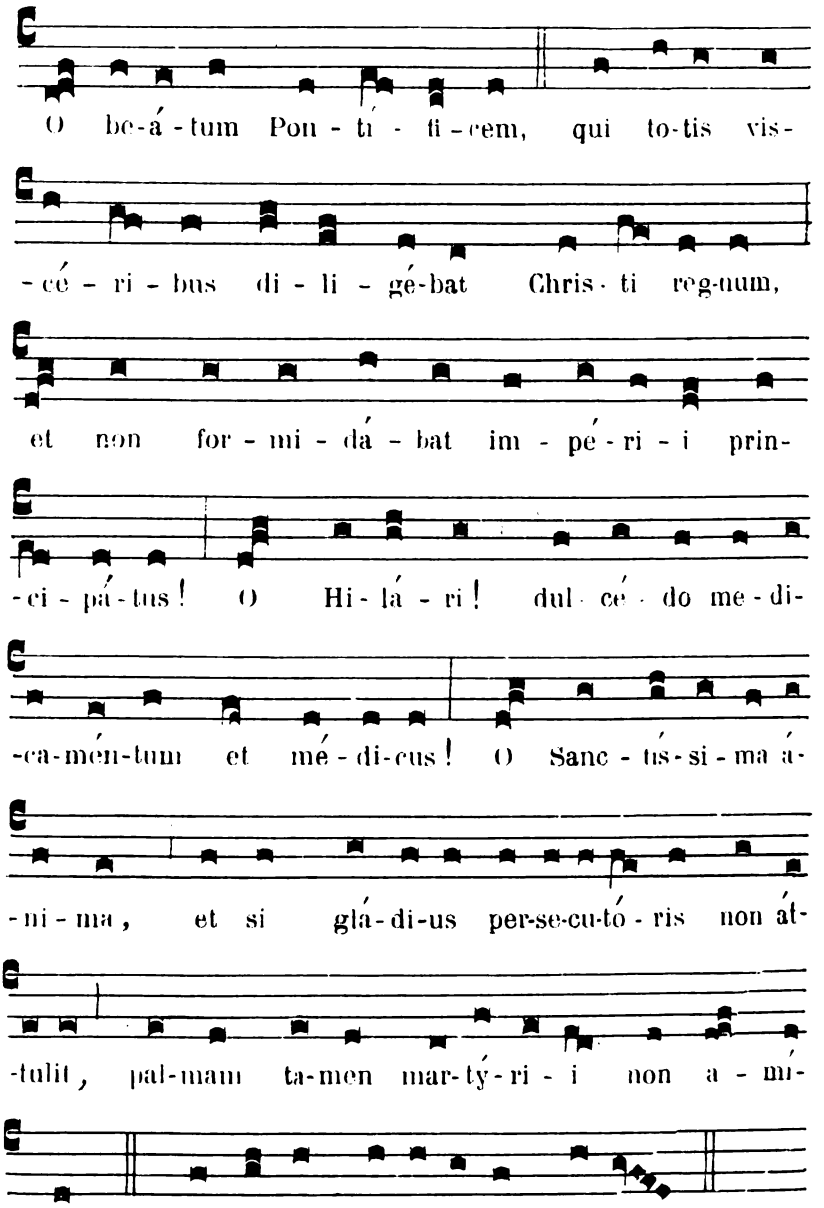

Digitized by Google

TRADUCTION EN NOTATION MUSICALE.

A VÊPRES, ANTIENNE.

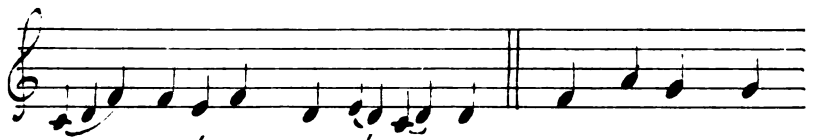

O be-á-tum Pon-tí-fi-cem, qui to-tis vis-

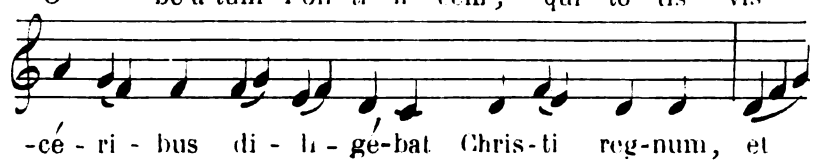

-cé-ri-bus di-li-gé-bat Chris-ti reg-num, et

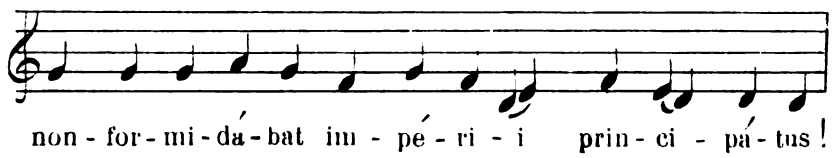

non-for-mi-dá-bat im-pé-ri-i prin-ci-pá-tus!

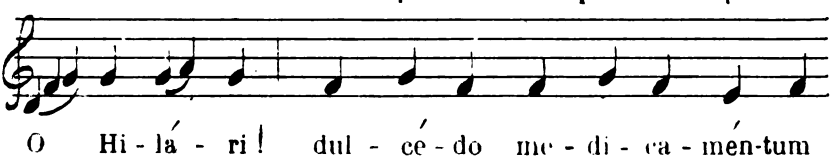

O Hi-lá-ri! dul-cé-do me-di-ca-mén-tum

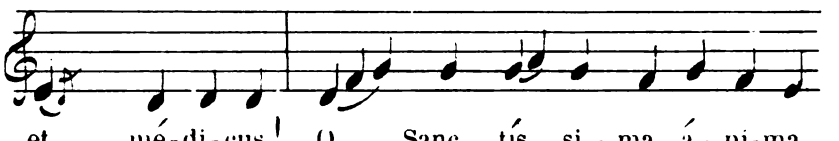

et mé-di-cus! O Sanc-tís-si-ma á-ni-ma,

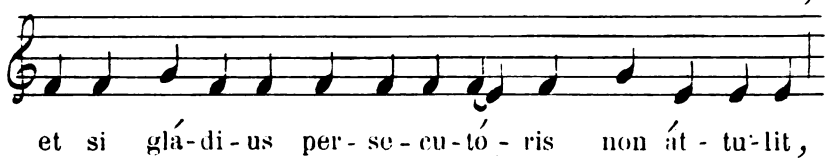

et si glá-di-us per-se-cu-tó-ris non át-tu-lit,

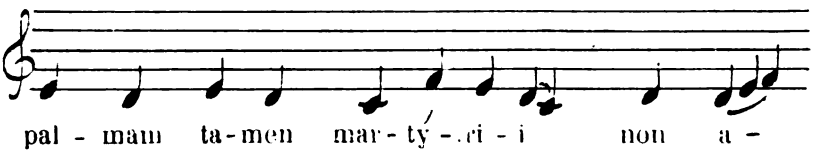

pal-mam ta-men mar-tý-ri-i non a-

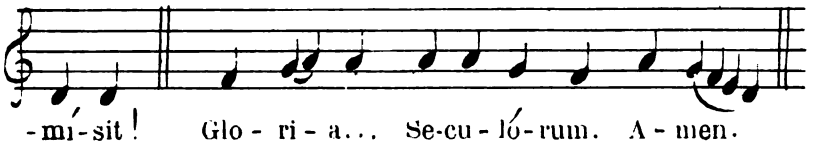

-mí-sit! Glo-ri-a... Se-cu-ló-rum. A-men.

Digitized by Google

Digitized by Google

de Cadouin, il n'y a, au commencement de la ligne sèche, aucune lettre indicatrice, ce qui en rend le déchiffrement plus laborieux.

Cette ligne, à peine visible, qui commence à poindre dès la fin du xe siècle, est la *génératrice* de la portée; c'est l'embryon de notre notation moderne. « Un peu avant Guy d'Arezzo, dit Mathis Lussy, apparaît la *ligne*, qui va servir de jalon pour le plus ou moins d'élévation ou d'abaissement des sons. De cette *ligne* date la première segmentation de l'œuf de la notation musicale, dont nous voyons de nos jours l'entier développement. » *(Histoire de la notation musicale*, par Mathis Lussy, p. 187.)

Les obscurs inventeurs de la ligne sèche ont été les précurseurs du fameux Guy d'Arezzo, auquel plusieurs critiques de mérite se sont ingéniés, depuis peu, à assigner une origine française. En approfondissant la notation guidonienne, on se convainc facilement que l'illustre moine de Pompose a dû se baser sur la notation à points superposés. En effet, en ajoutant une ligne parallèle à la ligne sèche, Guy d'Arezzo n'a fait que développer et perfectionner la notation aquitaine.

Nous allons maintenant reproduire un spécimen de cette notation : comme nous l'avons dit, nous y joindrons une traduction en caractères musicaux du xve siècle, puis une traduction en notation moderne. On aura ainsi sous les yeux la genèse, l'évolution et l'apogée de notre système musical.

Nous ferons cependant remarquer qu'en nous servant des notes de la musique moderne, nous n'avons nullement l'intention de leur attribuer une valeur fixe et déterminée. D'après la doctrine aujourd'hui en honneur, la valeur des notes grégoriennes est indécise de sa nature et dépend de la valeur des syllabes du texte. Autant vaut la syllabe, autant vaut la note. C'est du poids naturel de la syllabe, de l'accent tonique du mot latin et des divisions logiques de la phrase que découle le rythme libre du chant grégorien.

Enfin, nous avons jugé à propos de déterminer les pauses naturelles exigées par le sens de la phrase. Mais dans la notation primitive, ainsi qu'il sera facile de s'en convaincre,

Digitized by Google

ces pauses n'existent pas. En général, dans les manuscrits les plus anciens, — manuscrits à accents combinés et manuscrits à points superposés, — il n'y a pas traces de pauses. Les textes liturgiques ne portent ni points, ni virgules, ni accentuation, (ni majuscules, si ce n'est à la chute des longues périodes), et nous ne croyons pas, après examen, que les textes musicaux soient plus favorisés. C'est ce qui, à notre humble avis, rendra longtemps incertaine la fixation adéquate du rythme grégorien. Dans les manuscrits des xe, xie et xiie siècles, — comme du reste dans la plupart des manuscrits de toutes les époques, — les ligatures de notes, formant syllabes musicales, sont parfaites, mais les pauses proprement dites, — pauses de prolongation et pauses de respiration (1), — ne paraissent pas clairement désignées. Si l'on soumet à une analyse minutieuse les formules neumatiques de ces époques, on voit qu'elles sont parfaitement distinctes les unes des autres ; mais à grand'peine peut-on constater une distance systématique plus grande entre certains neumes : cette distance, semble-t-il, reste à peu près invariablement la même partout. Ou si, parfois, un manuscrit laisse entre deux formules un espace un peu plus considérable que d'ordinaire, un autre manuscrit, contemporain du premier, rétablit, entre ces deux mêmes formules, le rapprochement habituel et uniforme.

---

(1) La pause de prolongation est un prolongement de la voix sur la dernière note d'un groupe, avant de passer à un autre groupe. Exemple :

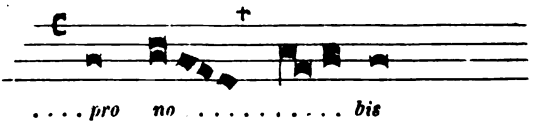

La pause de respiration est un arrêt de la voix à la fin d'un membre de phrase ou d'une période musicale. Exemple :

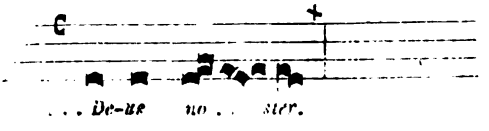

Digitized by Google

Vers la fin du XIIIe siècle, on commence, dans la notation guidonienne, à séparer les mots et les neumes les uns des autres par une barre. Mais les divisions des neumes sont loin de présenter un cachet d'unité parfaite dans l'ensemble des manuscrits. D'ailleurs, ce système de séparation est encore très rare à cette époque. Au XIVe siècle, les copistes tendent à le généraliser. Au XVe siècle, on l'adopte à peu près partout. Non-seulement, — et c'est là un système vraiment informe, — chaque mot est séparé du précédent par une barre, mais chaque formule neumatique, — fût-elle composée d'une seule note, — est précédée et suivie d'une barre. Ce n'est guère, croyons-nous, que dans la période moderne qu'on s'est préoccupé de soumettre, par des signes graphiques, la phrase musicale à la phrase grammaticale.

Il convient, en effet, que le texte liturgique ait la prépondérance sur le texte mélodique. Cette sage réforme nous a dotés des grandes et petites pauses de respiration et des menues pauses de prolongation.

Sous le bénéfice de ces observations, nous transcrivons le spécimen de notation aquitaine.

E. Chaminade,
maître de chapelle.

MARGUERITE DE PÉRIGORD
ET
GÉRALD II DE MALEMORT.

Mon cher Secrétaire-général,

A l'occasion de mon article sur les sénéchaux de Périgord, M. Cailliac, bibliothécaire de la ville de Périgueux, a eu l'obligeance de m'envoyer la copie d'une charte qui fait partie des titres provenant de M. le marquis de Saint-Astier, et qui contient une mention relative à l'un des plus anciens sénéchaux. Cette charte a pour objet un accord intervenu entre Archambaud, comte de Périgord, et sa sœur

Digitized by Google

Marguerite, veuve de Gérald de Malemort, seigneur de Donzenac et de Malemort, touchant les arrérages à elle dus sur la dot qui lui avait été constituée, et qui consistait, d'une part, en biens situés dans les paroisses de Coursac, Chalagnac et La Cropte, d'autre part, en prélèvements sur certains droits, tels que le péage et la leyde, perçus dans la ville du Puy-Saint-Front. Le comte s'engage à certains paiements garantis sur ce qu'il possédait dans la commune de Périgueux, et dans la circonscription et sous le pouvoir *(in districtu et potestate)* du sénéchal du roi de France. C'est sans doute à cause de cette dernière stipulation que l'acte fut revêtu du sceau du sénéchal alors en exercice, Ancel de Saint-Yon *(Ancellus de Sancto-Yonio)*. C'est sous ce prénom d'Ancel que je l'ai fait figurer dans ma liste, et non sous celui d'Anselme, que Lespine lui avait donné par erreur. C'est bien Ancel qui est le vrai nom.

Mais en outre de ce détail très secondaire, la charte dont il s'agit fournit un renseignement plus important, celui d'une alliance entre la maison des comtes de Périgord et l'ancienne et puissante famille de Malemort, en Bas-Limousin, alliance qui n'était pas encore connue, ou qui du moins n'est pas signalée dans les principales généalogies des comtes de Périgord.

Un mot sur ce point.

Et d'abord, quelle est la date de l'acte? C'est ce qu'il est impossible de savoir exactement, les lignes où elle était énoncée ayant été détruites. Mais il résulte d'une pièce conservée autrefois dans les archives de Sarlat qu'Ancel de Saint-Yon était sénéchal en 1273 (voir ma liste); il ne l'était pas encore en 1271 (c'était alors Pierre des Saules), et il cessa de l'être en 1274, au plus tard, puisqu'en cette même année, on trouve Eudes de Fazel. La période pendant laquelle Saint-Yon exerça ses fonctions et pendant laquelle l'acte dont nous nous occupons fut dressé est donc circonscrite entre 1271 et 1274.

D'où il suit que le comte Archambaud dont il est parlé ne saurait être autre qu'Archambaud III, qui succéda vers 1251 à son père Hélie VI et qui mourut en 1295.

Digitized by Google

Consultons maintenant les généalogies au sujet de sa sœur Marguerite.

Moréri (t. VIII, p. 198) est muet.

Le P. Anselme (t. III, p. 72) cite, comme fille d'Hélie VI (et par conséquent sœur d'Archambaud III), Marguerite, dame de « Montanès », à la date de 1269.

L'Art de vérifier les dates (t. II, p. 382), donnant les mêmes informations en corrigeant le nom, mentionne Marguerite, dame de « Montanceys. »

Cette Marguerite, dame de Montanceys, était-elle la même que Marguerite, dame de Malemort ?

Non, pour plusieurs raisons :

En premier lieu, Marguerite était dame de Montancès parce qu'elle avait épousé Eblon III de Saint-Astier, seigneur de Montancès, ainsi qu'il résulte d'un acte de 1269, acte tout-à-fait analogue à celui dont nous nous occupons, par lequel Eblon de Saint-Astier et Marguerite de Périgord firent un accord, au sujet de la dot de celle-ci, avec Archambaud III.

En second lieu, la dame de Montancès n'était pas la sœur d'Archambaud III, mais sa tante. En effet, elle était fille d'Archambaud II, et non d'Hélie VI, comme l'ont prétendu à tort les auteurs cités plus haut. C'est ce qui est établi par l'acte de 1269 rappelé ci-dessus (1).

Il y a donc eu deux dames nommées toutes deux « Marguerite », et entre lesquelles on a fait confusion :

1° Marguerite, fille d'Archambaud II, tante d'Archambaud III, épouse d'Eblon de Saint-Astier ;

2° Marguerite, fille d'Hélie VI, sœur d'Archambaud III, mariée à Gérald de Malemort.

---

(1) Dans son recueil sur les comtes de Périgord (t. 53 du fonds Périgord), Lespine a donné une analyse de l'acte de 1269, dont les termes font connaître que Marguerite, femme d'Eblon de Saint-Astier, était fille d'Archambaud II ; mais, dans l'intitulé de l'acte, il l'a qualifiée par inadvertance de sœur d'Archambaud III. Il a rectifié cette erreur dans sa généalogie de la maison de Saint-Astier (*Nobiliaire* de Saint-Allais, t. XVII, p. 126) ; dans l'article consacré à Eblon III, il dit à plusieurs reprises que Marguerite de Périgord était la fille d'Archambaud II.

Digitized by Google

En ce qui concerne ce dernier, nous n'avons qu'une seule généalogie (je ne compte pas celle de Nadaud, qui ne contient que des notes isolées) : c'est celle que M. Clément-Simon a donnée dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Brive (t. XII, 1890, p. 543-562 ; voir notamment la page 561). Elle est bien sommaire, mais du moins elle a été dressée d'après des documents authentiques. M. Clément-Simon établit ainsi la filiation des premiers degrés :

1° Gérald Ier, qui vivait vers 1200. Nom de sa femme inconnu.

2° Girbert, marié à Marguerite. On ignore à quelle famille appartenait cette Marguerite, mais il ne peut s'agir de celle qui avait épousé *Gérald* (et non *Girbert*) de Malemort.

3° Gérald II, qui fut sénéchal de Périgord en 1246 et années suivantes, et qui testa en 1270. Nom de sa femme inconnu.

4° Gérald III. Nom de sa femme inconnu.

Il me paraît vraisemblable que Marguerite de Périgord avait épousé Gérald II. En effet, Gérald II, dans l'exercice de ses fonctions de sénéchal, s'était trouvé nécessairement en rapports avec les comtes de Périgord; il fit son testament en avril 1270 et, comme il était fort âgé à cette époque, puisqu'il avait été sénéchal dès 1246, on doit supposer qu'il mourut peu de temps après la date du testament, ce qui explique que Marguerite de Périgord fut veuve en 1273. Tout cela concorde. La seule difficulté que j'aperçoive dans cette hypothèse, c'est qu'il peut paraître surprenant que dans son testament d'avril 1270, dont M. Clément-Simon a donné le texte intégral, Gérald de Malemort n'ait fait aucune mention de sa femme. Cette omission est contraire aux usages de l'époque, et elle semble encore plus singulière, s'appliquant à une épouse d'une naissance si illustre et d'un rang si élevé; toutefois, elle n'est pas sans précédents, et on pourrait en relever des exemples dans certains testaments des comtes de Périgord.

Digitized by Google

Telles sont les observations que m'a suggérées la charte qui appartenait à notre regretté confrère M. le marquis de Saint-Astier et dont M. Cailliac a bien voulu me communiquer le texte. Si je ne me trompe, cet acte ajoute à l'histoire des comtes de Périgord une nouvelle alliance et un personnage nouveau.

Agréez, mon cher Secrétaire-général, la nouvelle expression de mes sentiments bien dévoués.

Ph. DE BOSREDON.

DÉPUTATION DES VILLES DU PÉRIGORD

POUR LE PROCÈS DES TEMPLIERS.

Le 13 octobre 1307, Jacques de Molay et soixante chevaliers du Temple, venus à Paris sur l'injonction du pape Clément V, pour répondre aux accusations graves portées contre leur ordre, étaient appréhendés au corps et jetés en prison; et, comme l'affaire avait été préparée de longue main, leurs coreligionnaires étaient, le même jour et par toute la France, arrêtés par les agents du roi.

En même temps, on lisait au peuple une proclamation pour justifier cette mesure. Le pape, y était-il dit, a été consulté; le roi a délibéré avec ses prélats et avec ses barons; il cède maintenant aux supplications de l'inquisiteur de l'hérésie, Frère Guillaume de Paris qui, spontanément, a invoqué le secours du bras séculier. On sait les phases de ce lamentable procès. D'un caractère faible et irrésolu, le pape accéda tout d'abord aux volontés de Philippe le Bel et loua même, dans une bulle adressée à tous les rois de l'Europe (novembre 1307), son zèle à défendre les intérêts de l'Eglise. Plus tard, épouvanté des rigueurs commises par les tribunaux de l'inquisition, il condamna les inquisiteurs et les prélats qui les avaient assistés, et évoqua devant lui toute la cause. C'était au commencement de l'année 1308.

Digitized by Google

Sans perdre un moment, Philippe le Bel en appela au peuple et convoqua les Etats du royaume qui, dans le même mois (mai 1308), s'assemblèrent à Tours (1), puis à Poitiers.

Un document que nous avons retrouvé dans les archives municipales de Périgueux et que nous publions plus loin, signale la présence de plusieurs députés du Périgord à ces Etats généraux, qui eurent pour effet d'effrayer le pusillanime Clément V. Dans l'entrevue de Poitiers, il fut décidé que les Templiers placés jusque là sous la main du roi de France seraient remis au pape, lequel en restituerait aussitôt la garde aux officiers royaux. Quant aux crimes d'hérésie, on en distingua deux sortes : ceux de l'ordre lui-même et ceux particuliers à chacun de ses membres. Un concile général ayant seul autorité pour se prononcer sur le sort de l'ordre, le pape convoqua ce concile dans la ville de Vienne pour le mois d'octobre 1310 (2).

Le procès contre les personnes devait être repris dans l'intervalle et le pape en chargea les évêques et les inquisiteurs (3), se réservant à lui-même le jugement du grand maître et des hauts dignitaires.

---

(1) Cinq procurations originales des députés du Périgord aux Etats de Tours sont conservées aux Archives nationales (Trésor des Chartes, carton J. 415, nos 210 à 214) et portent nomination de deux fondés de pouvoir pour la ville de Périgueux, un pour Excideuil, un pour l'abbaye de Tourtoirac, trois pour les consuls et la communauté de Carlux. — *Histoire du Périgord*, par Léon Dessalles, t. II, p. 98. — Au bas des lettres des bourgeois d'Excideuil, en date du mercredi, fête de saint Philippe et saint Jacques, 1er mai 1308, est appendu le sceau de la vicomté de Limoges (Archives nationales. — Inventaire des sceaux, n° 4,972) décrit par M. Ph. de Bosredon dans ses *Notes pour servir à la sigillographie du département de la Haute-Vienne*. Voir *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXXIX, 1890, in-8°, p. 325.

(2) Voir *Le procès des Templiers, d'après des documents nouveaux*, par Ch. V. Langlois, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. CIIIe, livraison du 15 janvier 1891.

(3) Les interrogatoires qui eurent lieu alors à Paris ont été publiés par M. Michelet dans son livre : *Procès des Templiers;* Paris, Imprimerie nationale, 1841-1851, 2 vol. in-4° (Collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*). Bon nombre de noms périgourdins sont mentionnés dans cet ouvrage qui deman-

Digitized by Google

Après de longs retards occasionnés surtout par les hésitations de Clément V, le concile de Vienne s'était enfin ouvert le 12 octobre 1311, mais ne répondit pas tout d'abord aux desseins de Philippe le Bel et de l'instigateur de toutes ses intrigues, Guillaume de Nogaret. La majorité des pères se montrait en effet ouvertement opposée à la condamnation des Templiers, en faveur desquels un revirement s'était fait d'ailleurs depuis plusieurs mois dans l'opinion publique. Un incident vint accroître les difficultés. Sept chevaliers s'étaient inopinément présentés dans Vienne demandant à être entendus pour la défense de l'ordre. Le pape s'empressa de les faire mettre en prison, sous bonne garde; mais inquiet et ne sachant à quel parti se résoudre, il se hâta d'aviser Philippe le Bel. Celui-ci jugea le moment opportun pour intervenir, et usant du moyen qui lui avait si bien réussi à Tours et à Poitiers, il convoqua immédiatement ses Etats généraux.

La lettre originale de convocation adressée en cette circonstance par le roi aux consuls de Périgueux existe encore aux archives de la ville, où nous avons eu la bonne fortune de la découvrir. C'est une pièce en parchemin, de 0m252 de largeur sur 0m180 de haut, et que, dans notre Inventaire, nous avons cotée AA.19 (1).

---

derait à être dépouillé au point de vue spécial de l'histoire de notre province. Nous nous bornerons à signaler la déposition de Frère Hélie Reynaud (Tome II, p. 21 et suivantes), aussi le procès-verbal de l'interrogatoire du 2 mai 1310. Dix-sept Templiers du diocèse de Périgueux ayant été amenés dans la chapelle de Saint-Eloi, devant les commissaires pontificaux, « singulariter et separatim requisiti per dictos dominos commissarios si volebant dictum Ordinem (l'ordre du Temple) defendere, responderunt quod sic, tanquam bonum et legalem, licet confessi fuerint aliquos errores coram episcopo Petragoricensi, *vi tormentorum et famis*, ut dixerunt » (Tome I, p. 230).

(1) La bandelette sur laquelle devait être plaqué le sceau du roi a été arrachée. Au dos de la pièce on lit : « Pierregort. — Pour aller contre les herétis appellés les templiers. » Au-dessous : « Cinquante-neuf ». — En un autre endroit : « 1311. Lettres du Roy Filipe contre les tamplier, hérétiques. — DDD. — N° 208. » — *Inventaire-sommaire des Archives de la ville de Périgueux antérieures à 1790*; in-4°, pages 4 et 5.

Digitized by Google

Dans une étude publiée en 1860, sur les premiers Etats généraux (1), M. Boutaric a donné quelques extraits d'un document analogue conservé aux Archives nationales (2). Les textes que nous avons pu comparer offrent cependant quelques variantes, et le préambule même de la lettre partiellement reproduite par M. Boutaric démontre que celle-ci était plutôt un mandement envoyé aux baillis pour être communiqué ensuite aux maires et échevins de leurs circonscriptions.

La lettre des consuls de Périgueux leur est, au contraire, adressée directement par Philippe le Bel. Dans un réquisitoire sentencieux où perce la griffe de Nogaret, le roi énumère, comme à plaisir, les griefs imputés aux Templiers et à leur ordre, *si ordo dici possit, cum ordo revera non sit, sed secta dampnabilis et hereticorum collegium*. La cause était jugée par avance. Lorsque le roi s'était prononcé avec autant de fermeté, comment un simple particulier aurait-il osé se permettre devant lui la moindre protestation. Comme l'a judicieusement observé M. Boutaric, l'initiation des Etats généraux au gouvernement sous Philippe le Bel n'était qu'illusoire, et s'ils furent convoqués, ce fut uniquement pour donner à la royauté un appui moral.

Cet appui cependant n'en était pas moins réel ; de plus, en homme avisé, Philippe le Bel avait rassemblé à Lyon une armée qui le suivit à Vienne. Au concile, il parut avec tout l'éclat de la puissance royale et vint s'asseoir à côté du pape. Devant une aussi formidable pression, Clément V n'eut-il pas quelque mérite à refuser au roi toutes les satisfactions qu'il réclamait, et s'il prononça l'abolition de l'ordre du Temple qui d'ailleurs ne pouvait plus exister avec honneur, de ne l'avoir fait que par décret provisoire et non par une sentence définitive.

---

(1) *Les premiers Etats généraux, 1302-1314*, par M. E. Boutaric. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXI, 1860, p. 1-37.

(2) Registre A de la Chambre des comptes de Paris, folio 93.

Digitized by Google

Avec la lettre de convocation, objet principal de cette notice, nous publions le préambule d'une enquête faite à Périgueux, au mois d'avril 1312, pour répartir les frais de députation des consuls de cette ville aux États généraux. Le procès-verbal de cette enquête formait un rouleau en parchemin dont il ne reste que la première feuille mesurant 0m645 millimètres de hauteur sur 0m270 millimètres de largeur (1).

Dans les lettres de commission de Guillaume de Vassinhac, commis par le sénéchal Jean de Arreblaye pour procéder à cette répartition, est transcrit le mandement de Philippe le Bel, daté de Lyon, le 10e jour de mars 1311 (v. st.). Les consuls de Périgueux, se rendant à son appel, *pro negocio fidei christiane*, sont venus le trouver à Tours et à Poitiers et plus récemment à Lyon et à Vienne. Le sénéchal devra leur faire rembourser leurs dépenses par les villes du diocèse qui n'ont pas suivi leur exemple. Au jour indiqué, le lundi après l'octave de la Pentecôte (22 mai) 1312, comparaissent devant Guillaume de Vassinhac les consuls de Sarlat, de Bénévent, du Fleix, de Lalinde, de Beaumont, de Molières, de Roquepine, de Montpazier, de Castillonès, de Villefranche, de Bergerac, de Montignac, de Terrasson, de Tourtoirac, de Brantôme, de Saint-Jean-de-Côle, de Saint-Astier, de Fouleix? *(de Folio)*, de Mussidan et de Ribérac. Chacune de ces localités avait envoyé un ou deux délégués dont le procès-verbal nous a conservé les noms. Sur le requis des consuls de Périgueux, le lieutenant du sénéchal donne lecture des lettres du roi et invite les comparants à désigner trois ou quatre d'entre eux pour l'aider dans son travail de répartition. D'une commune voix, les députés des villes lui répondent qu'ils n'ont pas coutume de contribuer aux dépenses des habitants de Périgueux. Quelques-uns ajoutent qu'ils sont allés à Tours et à Poitiers, et qu'ils se seraient rendus de même à Lyon et à Vienne s'ils avaient été convoqués; d'autres disent qu'ils ont accompagné le roi dans

(1) *Inventaire-sommaire des Archives de la ville*, p. 53 et 54.

Digitized by Google

ces deux dernières villes; pourquoi ils ne sauraient être astreints à payer. Guillaume de Vassinhac réplique que son intention n'est aucunement de les contraindre tous à participer aux frais de voyage des consuls de Périgueux, mais ceux-là seuls qui, convoqués par le roi, ne se sont pas rendus à son appel. Le reste manque; mais quoique incomplet, ce document, par sa date, son objet et les noms de personnes et de lieux qu'il contient, nous a paru digne d'être publié. Il vient se placer d'ailleurs tout naturellement à la suite des lettres royales du 30 décembre 1311.

Michel HARDY.

30 DÉCEMBRE 1311. — *Lettres du roi Philippe le Bel convoquant les consuls de Périgueux pour le jugement des Templiers.*

Philippus Dei gratia Francie rex, dilectis et fidelibus nostris consulibus Petragoricensibus, salutem et dilectionem. Scitis qualiter Templariorum perfidia que tantis temporibus latuerat, Dei ministerio magis quam hominum revelata sit istis temporibus et in claritatem luce clariorem deducta, tam contra eos quam contra eorum nequam ordinem, si ordo dici possit, cum ordo revera non sit, sed secta dampnabilis et hereticorum collegium reprobum manifeste, cujusmodi hereticorum aliorum secta nullis fuit temporibus sic prava, sic periculosa ut illa; cum sub colore religionis Christum et ejus fidem exterius profitentes, interius divinam majestatem blasfemantes, et Christum negantes, et in ipsum spuentes et abhominabiles injurias inferentes, ubera matris ecclesie turpiter subaccarunt et lac ejus, licet partus alienus et falsus, suggerunt, et bona per catholicos eis in favorem terre sancte collata sumpserunt, et in usum ipsius sancti negocii ea convertere se fingentes, ad cooperiendum sue heresis ypocrisim, Dei ecclesiam, nos progenitoresque nostros specialiter deceperunt. Nunc, juxta Verbum Domini, revelata est eorum turpitudo et nedum in regno nostro, sed etiam in aliis clarius, si clarius esse posset, in lucem deducta, cum nisi se finxissent catholicos, non potuissent tanto tempore latuisse nec alias bona catholicorum et honorem mundanum quo, Luciferum eorum magistrum sequentes, gratulabantur pre ceteris mundi superbis, taliter habuisse. Nunc ergo tempus adest acceptabile quo, in hoc generali concilio, stirps illa dampnabilis radicitus extirpetur ut, abhominatione illa de ecclesia Dei sublata, negocium terre sancte quod alias verisimiliter prosperari non

Digitized by Google

posset, per nos et alios catholicos, cum Dei et ecclesie auxilio, viriliter assumi possit et ad laudem Dei, promotionem et stabilitatem fidei catholice et divine ecclesie, ad finem desideratum deduci. Propter que et alia negocia statum felicem ecclesie Dei regnique nostri tangencia, dimissis mundanis negociis, licet instarent et instent ardua, que nostram exigebant presenciam, ad dictum concilium accedere festinamus. Et quia negocium catholicis omnibus est commune et specialiter illis de regno Francie quod pro defensione fidei catholice peculiariter sibi Dominus per sui graciam noscitur elegisse, sinceritatem vestram hortamur in Domino vobisque sub fide qua nobis estis astricti, precipimus quatenus, sicut viri fidei catholice sinceritate probati, octava die post instans festum Purificacionis beate Marie Virginis, sitis Lugduni vel nuncios sollennes illuc mittatis ubi vel partis proprie nos esse proponimus, ad confortandum Jhesu Christi negocium, ordinandum et disponendum taliter quod Deo possit et debeat esse acceptum et honorabile nomen defensionis fidei et ecclesie Dei nobis et huic regno a Deo donatum manutenendum ut decet. Datum Pissyaci, penultima die decembris, anno Domini millesimo trecentesimo undecimo.

(Archives de la ville de Périgueux, Série AA, art. 19.)

---

22 Mai 1312. — *Préliminaires d'une enquête pour répartir sur le Périgord les dépenses faites par les consuls de Périgueux à l'occasion du procès des Templiers.*

Notum sit quod, virtute et auctoritate cujusdam commissionis facte michi Guillelmo de Vassinhaco, commissario infrascripto, per nobilem virum dominum Johannem de Arreblayo, militem domini nostri regis Francie ejusque senescallum Petragoricensem et Caturcensem, cujusquidem commissionis tenor sequitur in hunc modum : Johannes de Arreblayo, miles domini regis nostri Francie ejusque senescallus Petragoricensis et Caturcensis, discreto viro magistro Guillelmo de Vassinhaco, jurisperito, salutem. Patentes litteras regias nos recepisse noveritis in hec verba : Philippus, Dei gratia Francie rex, senescallo Petragoricensi aut ejus locumtenenti, salutem. Mandamus vobis quatenus ad contribuendum expensis illorum quos villa Petragoricensis, pro negocio fidei christiane, de mandato nostro, dudum Turonis et Pictavis et modo de novo apud Lugdunum et Viennam miserunt, quas dicti missi, veniendo, morando, redeundo [fecerunt], non solum illis (*sic*) de dicta villa, sed omnes illos tam civitatis quam dyocesis Petragoricensis qui non venerunt vel miserunt, celeriter compellatis, juxta cujuslibet facultates, attentius provisuri ne

Digitized by Google

contribucio hujusmodi metas racionis excedat quodque in ea facienda fraus aliqua minime intercedat. Nolumus autem quod per predicta interceteris impositionibus, talliis vel oneribus consuetis cuiquam aliqua fiat novitas vel prejudicium generatur. Actum Lugduni, x^a^ die marcii, anno Domini m° ccc° undecimo. — Hinc est quod cum nos ad complendum contenta in litteris regiis suprascriptis intendere nequamus, aliis occupati, committimus et mandamus vobis quatenus ea loco nostri faciatis, compleatis et exsequamini diligenter, juxta suprascriptarum litterarum regiarum tenorem et earum forma servata, attentius provisuri de fraude, prout canetur in litteris supradictis; nos enim damus presentibus domini regis et nostris subditis in mandatis ut vobis pareant efficaciter in premissis. Datum Petragoris, die mercurii post festum beati Marchi evangeliste, anno Domini m° ccc° duodecimo. — Ego dictus commissarius feci citari consules de Sarlato, de Benaventu, de Flexu, de Lindia, de Bellomonte, de Moleriis, de Roquapina, de Monte-Pazerio, de Castilhones et Ville-Francha, nec non et duos probos homines ex quolibet locorum infrascriptorum, videlicet de Brageraco, de Montinhaco, de Terracinio, de Tusturiaco, de Brantholmio, de Mussidano, de Sancto Johanne de Cola, de Sancto-Asterio et de Ribayraco, ut, die lune post octabas festi Penthecostes, comparerent coram me apud Petragoras, super contentis in predictis litteris regiis facturi quantum esset racionis. Quibus die et loco, comparuerunt coram me, in domo consulatus ville Petragoricensis, Geraldus Andree, pro loco de Sarlato; Helias de Chalminhaco, pro loco de Benaven; Helias de Barris et Guillelmus Audoyni, pro loco de Flexu; Petrus Bazes et Petrus de Caturco, pro loco de Lindia; Bernardus del Chans et Helias del Molsac, pro loco de Bellomonte; Petrus de Merlenxs et Petrus Pomelli, pro loco de Moleriis; Petrus de Moychaco et Sanxius de Boilhes pro loco de Roquapina; Geraldus de Berns et Raymundus Arnaldi, pro loco de Monpazier; Seguinus Monier, pro loco de Castilhones; Raymundus de las Plantadas et Guillelmus de la Caminada, pro loco de Villa-Francha; Petrus Burban et Petrus Rogerii, pro loco de Brageriaco; G. Pradell et Raymundus Sarraceni, pro loco de Montinhaco; Johannes de Puteo, pro loco de Terracinio; Petrus Lestrada, pro loco de Tusturiaco; Petrus Audoyni, pro loco de Brantholmio; Petrus Arnaldi et Seguinus Ribayrol, pro loco de Sancto-Johanne Descola; Helias Salamonis, pro loco de Sancto Asterio; Johannes de Folio et Petrus de Vaxeria, pro loco de Muyssidano; Guillelmus Filh, pro loco de Ribayraco. Comparuerunt etiam consules dicte ville de Petragoris, pro se et majore ejusdem ville tunc absente ab eadem vil a; et ibidem ipsi consules exhibuerunt michi litteras regias quarum tenor continetur in litteris commissionis predicte, et me requisierunt quod ego procederem ad taxandum quantum quilibet locus

Digitized by Google

dyocesis Petragoricensis deberet solvere pro expensis de quibus fit mentio in litteris regiis supradictis et, facta taxacione hujusmodi. quod facerem compelli quemlibet eorumdem locorum ad solvendum taxacionem que sibi imponeretur, dicentes quod ipsi parati erant ostendere summas dictarum expensarum et per juramenta sua affirmare quod ipsi crederent ipsas summas esse veras. Quibus sic requisitis, ego predictus commissarius, expositis ibidem dictis litteris regiis et tenore commissionis predicte, cujus commissionis copiam habuerant illi qui ipsam petierant, obtuli me paratum dare hujusmodi copiam illis qui non habuerant, et requisivi comparentes predictos quod ipsi traderent michi tres vel quatuor ex se ipsis qui mecum essent in taxacione predicta et cum quorum consilio ego facerem taxacionem eandem; qui responderunt et dixerunt quod ipsi non tenebantur ad solvendum aliquid de expensis predictis nec contribuere in eisdem, cum alias non consueverunt, ut dicebant, contribuere in expensis factis per consules ville Petragoricensis, dicentes aliqui ex eisdem quod ipsi miserant Turonis et Pictavis et quod non fuerant mandati quod irent apud Lugdunum vel Viennam, nam libenter ivissent, ut dicebant, si fuissent mandati. Preterea dicebant aliqui ex eisdem quod domini ipsorum fuerant in Lugdunum et Viennam, tempore quo dominus rex fuit ibi, quapropter quod contribuere non tenebantur, ut dicebant. Quibus auditis, ego dictus commissarius dixi eis quod non erat mea intencio quod illi qui miserant Turonis et Pictavis, contribuerent in expensis factis pro viatgio eorumdem locorum, item nec illi quorum domini iverant pro dicto negocio et mandati per dominum regem apud Lugdunum et Viennam, contribuerent in illis... (*cetera desunt.*)

(Archives de la ville de Périgueux, Série CC, art. 3.)

Digitized by Google

ESSAIS TOPOGRAPHIQUES,

HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES SUR L'ARRONDISSEMENT DE NONTRON.

V. — Canton de Bussière-Badil.

(Suite et fin.)

VIIIe — *Piégut-Pluviers.*

Autrefois, paroisse de Pleuveys (1365) et plus tard Pluviers, commune de Pluviers, enfin, et depuis une quinzaine d'années, commune de Piégut-Pluviers.

Son territoire est borné : au nord-ouest, par la commune de Busserolles; au sud-ouest, par celle de Saint-Estèphe; au sud, par celle d'Augignac, et à l'est, par la commune de Saint Barthélemy. On y trouve les localités suivantes : Lacau, ou Maison-Blanche, La Renaudie, Chez-Noyer, Luclas, La Lègue, moulin et étang de Las Toullas, Cabanier, Lauterie, Villefeix, Le Cluseau, Puygaud, La Maninie, Pluviers, moulin, La Domaise, Soulanieux, Piégut à 298 mètres d'altitude, Les Granges, La Folie, La Tricherie, Toutvent à 302 mètres, Prieuraux, Montagu, Puyrazeau.

Le chef-lieu de la commune est à 10 kilomètres de Bussière-Badil, 13 de Nontron et 61 de Périgueux.

Son centre principal de population est Piégut, où il se tient le mercredi de chaque semaine un marché fort important. La population entière de la commune a, d'ailleurs, été successivement de 18 habitants pour Piégut en 1365, qui n'avait à cette époque que trois feux, et, pour le reste de la paroisse, de 282 à raison de quarante-sept feux ; de 1,223 au XVIIe siècle ; de 910 en 1807 ; de 1,307 en 1852 ; de 1,345 en 1856, de 1369, en 1861 ; de 1,545 en 1866 ; de 1,595 en 1872 ; de 1770 en 1876 et de 1,789 en 1881.

Recherchons maintenant le passé de cette commune en signalant d'abord ce qui en a été dit avant nous.

Digitized by Google

Voici, d'après les manuscrits de l'abbé Nadaud, les renseignements fournis à ce sujet par M. l'abbé Lecler :

« Pluviers, *Plevieys* en 1364 ; cure de 880 communiants, décimes 76 livres. Patrons : Invention des reliques de saint Etienne et Nativité de saint Jean. L'évêque de Limoges y nomma en 1572. Une vicairie y fut fondée le 4 septembre 1530 par acte reçu Lajamme, notaire, par Hélie de Colonges, prieur de Bussière-Badil, à l'autel de Saint-Jean-Baptiste. Les héritiers ou descendants du fondateur y nommaient et le prieur de Bussière-Badil conférait ; mais, en 1672, ce prieur nomma et conféra, parce que la famille du fondateur était éteinte. Une seconde vicairie fut fondée par maître Micheu de La Forge en 1551. La chapelle de Saint-Martial, édifiée par les auteurs de Pierre Giry, à ce qu'il dit dans son testament du 6 octobre 1625, fut démolie en 1768. Une autre chapelle, bâtie au cimetière par Antoine Léonard, prêtre, vers 1552, était en ruine en 1770. »

» Piégut, *Podium acutum ;* chapellenie, ou vicairie, ou prieuré, sous le patronage de la Nativité de la Sainte-Vierge ; aux décimes 164 livres. Le seigneur du Bourdeix y faisait les nominations. Une vicairie fut fondée par acte du 12 février 1647, dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, par Charlotte de Fumel, veuve de Jean de Pompadour, chevalier, seigneur de Laurière, baron de Nontron, Saint-Etienne-le-Droux, le Bourdeix, Piégut, etc., à la charge par le chapelain d'y célébrer la messe tous les dimanches et les jours de fêtes chomées ; de faire tous les ans un service le jour de la mort de la fondatrice ; d'instruire aux lettres et à la dévotion et de nourrir trois pauvres orphelins jusqu'à l'âge de 15 ans, et cet âge passé, en prendre d'autres, élus par la fondatrice ou ses successeurs ; d'entretenir enfin la chapelle de toutes les réparations nécessaires. Léonard-Hélie de Pompadour nomma en 1732, Louis-Henri Dulau d'Allemans, seigneur de Piégut, en 1763, et Jean-Charles de Lavie, président honoraire au parlement de Bordeaux, comme seigneur du Bourdeix et de Piégut, en 17 ... »

Dans sa *Statistique de la vicomté de Limoges*, M. Clément-Simon résume ainsi ses recherches dans les archives des Basses-Pyrénées :

« La paroisse de Pluviers (commune, canton de Bussière-Badil). Partie du vicomté et de la seigneurie de Magnac, partie de la châtellenie de Piégut, le repaire noble de Piégut ou Puyagut, sis dans la paroisse, servait autrefois de prison pour la châtellenie de Nontron. Au commencement du

Digitized by Google

xve siècle, Thibault de La Gourblaye, capitaine de la châtellenie, y résidait. Jean de Bretagne, voulant récompenser ses services, érigea en seigneurie les terres qui dépendaient du château et s'étendaient dans les paroisses de Pluviers Saint-Barthélemy et Saint-Etienne-Ledros, et en fit don à son capitaine. Il paraît résulter des mémoires que Jean de Bretagne n'avait attaché à la seigneurie que le droit de basse justice et s'était réservé avec l'hommage toutes les matières privilégiées, telles qu'appel, pleige, sauvegarde, excès et toutes les causes au-dessus de soixante sols et un denier. Les héritiers de Thibault de la Gourblaye étendirent leurs droits, et de son côté, Alain d'Albret, prétendant que la donation était nulle, revendiqua la pleine possession de la seigneurie. A la fin du xve siècle, le procès était pendant avec Antoine-Hélie de Colonges, époux d'Isabeau de La Gourblaye. »

A l'égard de ce procès, l'issue en fut contraire aux prétentions d'Alain d'Albret, puisque la seigneurie de Piégut resta jusqu'à la fin, ainsi qu'on le verra, aux mains desdits héritiers de La Gourblaye, ou représentants. Nous trouvons, en effet, dans un mémoire judiciaire, imprimé et rédigé par Me Joseph de Mazerat, plaidant en 1775-76 devant le parlement de Bordeaux pour M. de La Ramière, dernier seigneur de Piégut, contre la fabrique de Saint-Barthélemy, au sujet d'une quote-part des dîmes inféodées :

« En 1421, le vicomte de Limoges fit donation de la terre de Piégut à Thibaud de La Goublaye. La Goublaye la posséda en vertu de la donation, et sa fille, Isabeau, la porta en dot à Antoine Hélies, seigneur de Colonges, l'un des auteurs de la famille de Pompadour, représentée par dame Françoise de Pompadour, marquise de Courcillon..... Du 23 mai 1454, hommage rendu par Antoine Hélie, comme mari d'Isabeau de La Goublaye, à Guillaume de Bretagne, vicomte de Limoges, de la châtellenie de Puyagut. Autre hommage par le même du 13 mai 1464. »

Enfin, M. de Verneilh-Puyraseau s'exprime ainsi dans son *Histoire d'Aquitaine :*

« Piégut, anciennement Puyagut, *Podium acutum*, village de la commune de Pluviers.... Il est situé sur le chemin de Chalus à Angoulême, aux confins des anciennes paroisses de Périgord, Limousin, Poitou et Angoumois. A une époque ignorée, les convenances locales y firent établir un marché tous les mercredis, l'un des plus considérables de tout le pays.

Digitized by Google

Il s'y fait un grand commerce en fers, bois, grains et autres denrées, volailles, gibier et surtout en porcs... Il y avait en 1789 une chapelle consacrée à la Vierge, fondée par Charlotte de Fumel-Pompadour, dame de Piégut. Il en dépendait un petit bénéfice simple, doté de quelques biens situés dans le voisinage et dont M. le curé de Champniers fut le dernier titulaire ; la commune de Pluviers a réclamé ces biens pour son église. Le château était bâti sur une espèce de mamelon escarpé de plusieurs côtés. Il était inhabité et inhabitable plus de cent ans avant la Révolution ; il en subsiste encore de grands pans de murailles, avec une haute tour crénelée qui sert aujourd'hui à la fois de repaire aux oiseaux de proie et comme de phare aux voyageurs, dans une contrée où il est difficile de s'orienter, à cause de la quantité de bois châtaigniers qui la couvrent. Piégut était le siège d'une justice seigneuriale qui s'étendait sur les communes de Pluviers, Saint-Barthélemy, St-Etienne-le-Droux et Champniers. Les principaux fiefs (dans la paroisse de Pluviers) étaient Puyraseau, Ladomaise... »

La châtellenie de Piégut s'étendait d'ailleurs jusqu'à Marval et avait pour enclaves les villages de La Borie et de Loubeyret, situés dans cette dernière paroisse. Si nous recherchons maintenant le passé du château de Piégut, nous trouvons d'abord dans la description des *Châteaux du moyen âge* de M. Drouyn la monographie suivante :

« Le donjon circulaire est entouré d'une enceinte de murailles flanquées de tours qui toutes sont sur la pente du pic ; le donjon seul est au point culminant. Sa hauteur est de trente mètres environ. Il est composé de trois étages, voûtés en coupole ogivale et octogone. Les escaliers, pratiqués dans l'épaisseur du mur, sont interrompus à chaque étage ; il faut une échelle pour atteindre la porte et l'employer encore pour monter au premier étage ; chaque distance est d'environ quatre mètres de hauteur. »

Ce fut donc là, au moyen âge, un véritable château-fort, un *castrum*, d'après l'inventaire de La Ramière, où nous trouvons cette indication : *Terrier en latin, commençant par : Actum in castro de Podio acuto, die decima sexta mensis decembris, anno Domini millesimo quingentesimo secundo.* — Signé : *Masfranco.*

Or, la construction de cette forteresse dut, au moins, avoir lieu au IXe siècle pour résister aux invasions normandes,

Digitized by Google

si, toutefois, elle ne fut pas antérieurement une station, commandant l'ancienne voie romaine qui, ainsi que nous l'avons dit au chapitre de la commune de Busserolles, se retrouve encore sous les eaux de la queue de l'étang Groulier et sur le territoire, pour cette partie, de la commune de Pluviers.

Quoi qu'il en soit, le château de Piégut a dû être, à plusieurs reprises, reconstruit en tout ou en partie jusqu'au XVIIIe siècle, époque à laquelle la carte de Cassini, de 1744, ne le désigne que sous le nom de : *Tour de Piégu*, qu'elle représente debout et isolée sur un monticule. C'est cette même tour que la carte postérieure de Belleyme nous reproduit aussi isolément sous l'aspect d'une tour crénelée. Ce château fut, en effet, l'objet de plusieurs sièges pendant les guerres anglaises et à partir de Richard Cœur de Lion, qui, dit Marvaud dans son *Histoire des vicomtes de Limoges*, « menaça avec ses routiers les places de Nontron... et de Puy-Aigu et qui, après avoir pris le dernier château-fort, fit démolir une partie du haut donjon. » Ce fait de guerre dut se passer de 1186 à 1199 ; mais il ne fut assurément pas le seul, puisque la châtellenie de Nontron et de Piégut, *castellania de Nontronio et Podio-Acuto*, retomba aux mains des Anglais le 18 décembre 1364, d'après les documents français recueillis à la tour de Londres par M. Jules Delpit. Enfin, et comme Piégut dépendait de la châtellenie de Nontron, il est à croire que, ainsi que cette dernière ville, il fut réoccupé par les Anglais en 1426 et par les huguenots en 1569 ; ce qui explique la découverte de boulets de couleuvrine dans les décombres du château, qui cependant ne fut complètement démoli que dans le cours du XVIIIe siècle ; car en 1682, Etienne du Chaslard, sieur de Ferrières, procureur fiscal de la juridiction du Bourdeix, habitait dans le château de Puyagut.

En ce qui concerne la chapelle de Piégut, fondée par Charlotte de Fumel, et des biens réclamés par la commune de Pluviers pour son église, voici d'abord le sommaire des actes de fondation tel que nous le trouvons décrit dans un état des titres et papiers appartenant à Mme de Courcillon et

Digitized by Google

confiés en consultation à Me du Reclus, avocat à Nontron, les 7 avril et 6 mai 1759 :

« Fondation de la chapelle de Piégut, en date du 6 octobre 1631, signée François, évêque de Limoges; Coucy, secrétaire.

» Augmentation de fondation faite par Mme de Laurière à la chapelle de Piégut, en date du 12 février 1647, signée Pascaud, notaire royal.

» Autre contrat en original par lequel la dame Charlotte de Fumel annexe les biens et droits ayant appartenu à Françoise Rousseau pour le service de la paroisse de Piégut et se réserve le droit de nomination, en date du 9 décembre 1648. «

Ensuite, et à défaut des originaux des actes ci-dessus, nous allons donner ici de larges extraits d'un mémoire dressé par M. Charron, curé de Champniers et chapelain de Piégut, et adressé par lui le 5 octobre 1790 à messieurs du directoire du district de Nontron, par suite des réclamations de la commune de Pluviers contre Mme veuve de La Ramière :

« Par les actes cy-dessous mentionnés, il paroît qu'en 1633 (1631), Mme Charlotte de Fumel, veufve de Jean de Pompadour et dame de Piégut, et y demeurant, fit bâtir dans l'enceinte de son château de Piégut une chapelle dédiée à la Sainte Vierge et chargea un prêtre d'y célébrer la messe les dimanches et fêtes, et pour cela, luy donna six septiers seigle à prendre sur les dixmes de Saint-Barthélemy (qui n'ont jamais été payés) et se réserve à elle et ses successeurs le droit d'y nommer le titulaire et de pouvoir le changer quand bon luy sembleroit.

» Le 12 février 1647, acte reçu par Pascaud, par lequel la dite dame de Fumel donne une borderie appelée du Pontoy et une métayrie située au village de Cabaniel, à elle donnée par Françoise Rousseau au prêtre ou desservant de ladite chapelle, à condition que ledit prêtre servira ladite chapelle et y célèbrera la messe les dimanches et fêtes de Notre-Dame et autres ordonnées par l'Eglise, et de plus, sera tenu ledit prêtre ou prêtres nommés et élus comme dessus, de faire tous les ans en icelle un service à tel jour que ladite dame décèdera, pour le salut de son âme et des deffunts de sa famille, et en outre, d'instruire et nourrir trois pauvres orphelins jusqu'à l'âge de 15 ans, et ledit âge passé, ledit prêtre en prendra d'autres à la nomination de ladite dame ou de ses successeurs; comme aussi seront tenus lesdits prêtres d'entretenir la chapelle de couverture et y faire les autres réparations nécessaires et se réserve ladite dame et à ses successeurs le droit de nomination et de pouvoir changer et varier.

Digitized by Google

» Le 9 décembre 1648, acte reçu par Pascaud par lequel ladite dame de Fumel, ayant fixé son domicile dans son château du Bourdeix, nomme à ladite chapelle Antoine Vazeilles, curé du Bourdeix, à condition qu'il prendra un vicaire pour donner à la paroisse une seconde messe les jours de dimanche et de fêtes, se réservant à elle et ses successeurs la nomination et de pouvoir changer quand bon luy semblera.

» Le 4 janvier 1681, nomination en original faite par Hélie de Pompadour, fils de la fondatrice, en faveur de Jean Chantereau, prêtre, pour chapelain directeur et administrateur de ladite chapelle, et y célébrer la sainte messe régulièrement tous les mercredis et vendredis de chaque semaine, ordonnés par défunte dame de Fumel dans le titre de fondation qu'elle en a fait tant pour elle que pour nous et nos successeurs, ensemble pour y dire par ledit Chantereau les prières et oraisons des trépassés, selon l'intention de la fondatrice; moyennant quoi, il met en possession ledit Chantereau de tous les biens appartenant à ladite chapelle pour du tout jouir et disposer à son plaisir et volonté en par lui satisfaisant auxdites messes et prières, et ce pendant et durant le temps qu'il nous plaira et que bon nous semblera. A la charge aussi que durant le temps qu'il en jouira, si ledit seigneur fait quelque séjour à son château du Bourdeix, ledit Chantereau sera tenu d'y venir toutes les fêtes et dimanches, afin de dire la messe dans l'église dudit Bourdeix aussi à son intention.

» Il ne paroît pas que les charges mentionnées aux deux premiers actes, de nourrir et instruire trois pauvres, ayent jamais été exécutées, le revenu de cette chapelle étant trop modique, il n'a jamais monté qu'à 130 livres, savoir : 120 livres la métayrie et 10 livres le borderage, comme il paroît par les fermes faites par mon prédécesseur en juillet 17 9 et reçues par Lidonne, notaire... En 1763, le titulaire actuel présenta requête à Monseigneur l'évêque, du consentement du patron, qui, pour lors, étoit monsieur de La Ramière, sur quoi intervint sentence de l'évêque qui, vu la modicité du revenu et les réparations indispensables, soit pour les bâtiments et fonds de la métayrie, soit à la chapelle, ordonne, du consentement du patron, que les deux messes portées par la nomination cy-dessus seront réduites à une, qui sera célébrée le vendredi ou le samedi de chaque semaine, et attendu que ladite chapelle n'est pas en état, il est permis au titulaire de célébrer ladite me se dans l'église de sa paroisse jusqu'à ce que les réparations nécessaires à la chapelle soyent faites, et ordonne aussi que le revenu perçu pendant quinze mois soyt employé aux dites réparations ; mais M. le comte de La Ramière, patron de ladite chapelle, résidant dans son château de Peucharnaud, s'est opposé à ce qu'on réparât la chapelle de Piégut et a exigé que l'office fut transféré et acquitté dans sa chapelle de Peucharnaud..... »

Digitized by Google

D'où l'auteur du mémoire concluait que la chapellenie de Piégut n'était point du tout un bénéfice inamovible et que la chapelle bâtie dans l'enceinte du château de Piégut était uniquement pour l'utilité du propriétaire et que, par conséquent, elle tombe dans l'exception prévue par l'article 2 du décret du 2 juillet 1790, ce qui rendait illusoires les revendications de la commune.

Ajoutons que la donation entre vifs faite par Françoise Rousseau, veuve Fonbonne, à Charlotte de Fumel, de tous ses biens, le fut à la charge de les remettre à la chapelle de Notre-Dame de Piégut, suivant acte du 30 juin 1646, et que cette remise fut effectuée par autre acte du 12 février 1647.

Tel fut le sort de l'ancienne chapelle de Piégut, disparue avec le château dont elle faisait partie, mais qui a été remplacée, il y a quelques années, par les soins et en majeure partie avec les deniers des descendants de M. de La Ramière, dernier patron, Mme de Wisme et M. le marquis de Malet, son mari, qui y ont annexé une école dirigée par des dames religieuses.

Quant aux marchés dont M. de Verneilh signale l'importance, nous avons trouvé à ce sujet :

La mention de deux actes de ferme du péage de Piégut, l'un du 16 janvier 1640 et l'autre du 6 janvier 1648, reçus Pascaud, et consentis par Mme de Fumel à François Pathurin, sergent.

Mais la création de ces marchés est assurément de beaucoup plus ancienne et antérieure à celle des foires de Champniers en 1520.

L'annuaire du département de la Dordogne, pour 1806, constate cette importance en ces termes :

« *Piégut.* — Ce village est célèbre par ses marchés; c'est un rendez-vous où l'on amène de toutes les parties de la Dordogne, de la Charente, de la Haute-Vienne et autres, une quantité immense de bestiaux. Il se fait beaucoup d'affaires dans cette foire. Le mouvement de ce rassemblement et le coup-d'œil de cette campagne couverte des objets les plus précieux forment un spectacle aussi curieux qu'intéressant. »

Digitized by Google

Au surplus et de tout temps, les autorités locales avaient soigneusement veillé au maintien de cette prospérité, ainsi qu'il appert de la pièce suivante que nous croyons devoir reproduire comme type des mœurs et usages de l'époque :

« Judiciellement à Piégut parquet et auditoire ordinaire y tenant et expédiant les actes de justice, ce jourd'huy vingt-septiesme novembre 1726, par devant nous Jean de Labrousse, sieur du Bosfrand, advocat en la cour, juge ordinaire des jurisdictions du marquizat du Bourdeix (auquel la seigneurie de Piégut se trouvait annexée) et barronnie d'Auginac, le tout réuny en un seul corps, se sont présentés Mes Pierre de Masfrand, sieur de La Nouzillière, et Léonard Allafort, sieur de La Pradelle, procureurs d'office des susdittes jurisdictions. Lesquels nous ont exposés que quoyque la présente cour aie toujours pris un soing particulier de faire observer une exacte pollice dans tout le destroys des susdittes jurisdictions et fait divers règlements pour l'y maintenir et aie estably plusieurs moyens pour les faire exsécuter, que cependant la cupidité et l'avarice des marchands destruisent journellement l'uniformité qui auroit esté donnée par ces mesmes règlements à chasque espèce des denrées soubs des prétextes spécieux, et que pour prévenir un pareil abus il est nécessaire d'y donner un prix certain qui soit suivy pour le repos, intérêt et bien du public, avec inhibition et deffenses à toutes sortes de marchands, hostelliers et boulangers, vendant tant en gros qu'en détail, de contrevenir à la taxe qui en sera ainsy faitte, à peine de dix livres et plus grande s'il y eschoit, et en cas de contravention, estre permis d'en informer l'avis des principaux habitans assemblés au présent lieu de Piégut, comme estant jour de marché préalablement pris. Sur quoy nous, juge susdit, estant obligé par le choix que le seigneur de la présente cour a fait de nôtre personne à rendre la justice avec toute l'intégrité et l'exactitude auxquelles nôtre ministère nous oblige, et désirant continuer au public tous les soullagemens possibles par les retranchemens des abus excessifs que les marchands, hostelliers et boulangers, usurpent et exigent mal à propos pour les denrées qu'ils délivrent par le menu et en détail ; et en les contraignant de les modérer, conformément au présent règlement. Et pour cet effet, après avoir fait acte de la susditte remontrance et ayant fait batre la caisse diverses fois par Léonard Pecon, tambour de la ville de Nontron, aux fins de convoquer les habitans des susdittes jurisdictions et autres soubsignés, assemblés au présent lieu de Piégut ; lesquels, après avoir mûrement délibéré entr'eux, nous ont donné leur avis et connaissance, suivant lesquels, et du consentement desdits sieurs procureurs d'office et autres officiers de présente cour, avons ordonné et ordonnons qu'à commencer du jour de la

Digitized by Google

publication des présentes, lesdites denrées seront vendues sur le pied qui sensuit, sçavoir est : La livre de pain de froment fin et bien conditionné, vingt deniers et celle du pain bis quinze deniers, le tout du poids de sèze onces ; la pinte du vin nouveau rouge, mesure du présent lieu, six sols, et celle du vin blanc aussy nouveau, cinq sols six deniers, le tout bien conditionné ; sur lequel pied tous les marchands vendeurs par le menu et en détail, seront tenus de vendre les dites denrées et de se conformer au présent règlement, à peine de dix livres d'amende, de confiscation de leurs marchandises au profit des pauvres, et mesme de plus grande s'il y eschoit, et en cas de contravention, permettons auxdits procureurs fiscaux d'en informer par devant nous, et aux fins de notoriété, ordonnons que le présent règlement sera enregistré tant aux greffes de nos jurisdictions du Bourdeix que d'Augignac... et affiché au coing de la halle du présent lieu, jour de marché, et partout où besoin sera, dans l'estendue des susdites jurisdictions, à la diligence desdits procureurs fiscaux et ce chacun dans leurs destroy, dont nous chargeons la conscience de tenir la main à son exécution et d'y apporter tout le soin possible et la vigilance nécessaire. L'exécution d'ailleurs en est si importante qu'elle suffit pour animer nôtre zèle, assurant le public que le chastiment que nous fairons des réfractaires servira d'exzemple aux autres, qui pourra les faire rentrer dans leur sphère et dans leur devoir, et dont il sera grandement soulagé.

Fait et prononcé a esté le présent règlement par nous, juge susdit, les dits jour, mois, an et lieu que dessus, et ont signés avec nous tous lesdits procureurs fiscaux que autres habitans ou dhuement convoqués et marchands hostelliers du présent lieu.

Ainsi signé : P. DE MASFRAND, *procureur d'office*, et ALLAFORT, *procureur d'office ;* LA GRELLIÈRE, DE FORNEL, LONGCHAMP, R. DUROUX, J. BOURCIN, DE LAVALLADE, BOUSSARIE, LACOMBE, GUERY, DESSALIS, DANÈDE, P. LIDONNE, DUMAS, P. FILHOUD, M. VERNEUILH, CHASLARD et DE LA BROUSSE DU BOSFRAND, *juge*.

Lu, publié à cris publics et affiché au coing de la halle de Piégut a esté le présent règlement, aux fins que personne n'en prétende cauze d'ignorance, par moy Léonard Pecon, sergent ordinaire du marquizat du Bourdeix et tambour de la ville de Nontron et y habitant, ce jourd'huy vingt-septiesme novembre 1726.

Signé : PECON. »

Digitized by Google

C'est ainsi qu'à une époque de prétendu servage, l'administration veillait soigneusement sur l'intérêt public et que rien ne s'exécutait sans l'avis préalable des habitants. Ce n'était d'ailleurs pas seulement pour des affaires du genre de celle qui précède, mais pour toutes autres concernant les localités appelées à nommer, par le suffrage universel, leurs consuls ou syndics, leurs collecteurs des tailles, leurs miliciens, et à délibérer sur tous les changements à opérer dans les choses de la communauté. Sommes-nous en progrès sur ce point ? C'est au moins douteux depuis l'abrogation récente de la loi du 18 juillet 1837, rendant obligatoire le concours des plus imposés dans la commune.

Quoi qu'il en soit, revenons à l'indication des divers seigneurs de Piégut jusqu'en 1789 et à partir du mariage, avant 1454, d'Antoine Hélie de Colonges avec Isabelle de La Goublaye, laquelle, dit Nadaud, testa le 4 novembre 1530, et fut enterrée dans l'église de Pluviers.

Pierre Hélie de Colonges, qui fut seigneur de Piégut et épousa Loïse de Tustal, sur les poursuites de laquelle Poncet Hélie de Colonges, seigneur de Saint-Laurent, fut condamné le 20 janvier 1542, par arrêt du Grand Conseil, à être décapité et écartelé devant le château de Puyagut, à quatre mille livres d'amende envers le roi et en douze cents livres envers ladite dame. (Pau.)

Poncet Hélie de Colonges était seigneur de Piégut et se maria avec Philippe de Pellegrue, dont il eut une fille, mariée à François de Lubersac, suivant contrat passé au château de Piégut le 21 avril 1579, et un fils, Charles, mort en 1619, et qui eut de son mariage avec Charlotte de Fumel :

Autre Charles Hélie de Colonges, qui rendit hommage de la seigneurie de Piégut le 25 février 1583 et qui, n'ayant pas d'enfants de son mariage avec Henriette de Nompar-Caumont de Lauzun, donna en 1610 tous ses biens à sa mère, Charlotte de Fumel, qui se remaria en 1629 avec Jean Hélie de Pompadour, baron de Laurière et du Ris, auquel elle porta les seigneuries de Piégut, du Bourdeix et de Nontron.

Leur fils, Philibert, prieur de Nontron, se fit relever de la cléricature après la mort de son frère aîné, tué au siège de

Digitized by Google

Thionville en 1639, et devint ainsi seigneur et baron de Nontron, du Bourdeix, de Piégut, Auginhac, Saint-Etienne le Droux. Teijac, etc. De son mariage avec Catherine de Sainte-Maure il eut entre autres enfants :

Léonard Hélie de Pompadour, l'aîné, qui hérita des mêmes seigneuries et se maria avec Gabrielle de Montaut de Bénac, dont il n'eut qu'une fille, Françoise, qui épousa, le 17 juin 1708, Philippe Egon de Danjeau de Courcillon.

Le 2 avril 1735, par acte reçu Grolhier, notaire à Nontron, M. Martin de Launay, écuyer, conseiller du roi et subdélégué de l'intendance de Guyenne, fondé de pouvoir de ladite dame de Courcillon, vendit à messire Jean-Armand Dulau, comte d'Allemans, baron de Champniers, etc., demeurant en son château de Champniers, « les terres, seigneuries et paroisses assises et situées en la jurisdiction du marquisat du Bourdeix, consistant en masures du château de Piégut, préclôtures et réservoirs, étangs, bois taillis, aux bourgs de Pluviers et Augignat, et villages et héritages situés dans lesdites paroisses ; ensemble la paroisse de St-Barthélemy, avec droit de justice haute seulement, attendu la vente ci-devant faite de la moyenne et basse, avec tous les droits honorifiques qui demeurent séparés et démembrés pour l'avenir des paroisse et jurisdiction du Bourdeix ; plus 35 septiers 2 boisseaux froment, 84 septiers seigle, 58 septiers avoine de rente annuelle, directe et seigneuriale, sur les tenances desdites paroisses, et tous autres cens et rentes, tant en cire, volailles que deniers, dixmes inféodées des paroisses de St-Barthélemy et de Pluviers, droits de chasse et de rivière, avec la mouvance de tous les fiefs, tous droits de péage si aucuns sont dus, droits et devoirs seigneuriaux. Sous la réserve des foy et hommage-lige et serment de fidélité à la baronnie de Nontron, à la charge de payer aux curés de Pluviers et de St-Barthélemy 25 septiers blé seigle, et en outre pour le prix de 30,000 livres... »

Plus tard, messire Jean-Louis-Antoine Dulau, marquis d'Allemans, fit donation des terres, seigneuries et paroisses de Piégut-Pluviers, St-Barthélemy et Augignac, par acte reçu Boyer, notaire à Nontron, le 18 octobre 1765, à dame

Digitized by Google

Madeleine-Antoinette Dulau d'Allemans, sa fille, mariée à M. Gabriel-Louis comte de La Ramière, suivant contrat du même notaire du 25 février 1763.

Le 17 mars 1769, devant Boulard, notaire au Châtelet, M. Dulau d'Allemans vendit les mêmes terres à M. de La Ramière, qui en fut le dernier détenteur.

Mais, revenons au bourg de Pluviers et aux divers fiefs de la paroisse, qui était, d'ailleurs, bien antérieure au XIIe siècle, puisque les parties anciennes de son église paraissent, avec leur style roman, dater de cette époque.

Cette église avait, en effet, dans le principe, sa voûte en berceau avec une abside arrondie, en avant de laquelle s'élevait le clocher. Vers la fin du XVe siècle, de premières réparations y furent faites et des voûtes ogivales à nervures de granit remplacèrent la voûte de la nef romane. La porte d'entrée fut également reconstruite aux frais probablement du seigneur Charles Hélie de Colonges, dont les armes : d'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de sable, sont sculptées au sommet de cette porte et sur les clefs de voûte. Nous les avons déjà trouvées dans l'église de Bussière et nous les reverrons dans celles du Bourdeix et de St-Estèphe. Plus tard, et en 1704 et le 4 avril, à la suite d'un tremblement de terre, le clocher s'écroula en partie et écrasa la muraille du sanctuaire et celle du bas-côté. Mais le curé d'alors, M. Pierre Javerliat, parvint, après des démarches plus ou moins fructueuses, à réunir la modique somme de 627 livres pour faire les réparations indispensables, à l'exception du clocher, remplacé par un dôme charpenté. Cette situation a duré jusqu'en 1873, époque à laquelle ce dôme a été remplacé par une tour carrée de cent pieds, percée sur ses quatre côtés de fenêtres ogivales accouplées, et surmontée d'une élégante flèche d'ardoises octogonale, d'après les plans de M. Mandin, architecte, et avec les secours de l'Etat et les souscriptions recueillies par le curé Sauvier auprès de ses paroissiens, parmi lesquels nous devons signaler en première ligne la famille de Verneilh.

Parmi les anciens curés de Pluviers, nous avons retrouvé MM. : 1511, Michel de Matiba; Jean Giry, en 1571; 1657,

Digitized by Google

Veyssière; de Loménie, en 1670; 1673, Martial; Pierre Javerliat en 1722; Simon Javerliat en 1733; Basset des Rivailles en 1791; Sauvier, et Dufraisse, curé actuel.

Au chapitre des fiefs, nous signalons :

1° Deux maisons nobles dans le bourg de Pluviers, caractérisées chacune par une tour ronde et une tourelle à cul de lampe, et dont l'une dut appartenir à la famille de Fornel, par suite du mariage de Paul de Fornel, maréchal-des-logis de l'infanterie italienne sous le maréchal de Brissac, gentilhomme ordinaire et homme d'armes du prince de Salerne, marié, dit Nadaud, le 22 octobre 1570, avec Marie de Pluvinier, ou de Pluviers. L'un de ses descendants, chef de la branche de Limeyrac, François de Fornel, obtint un droit de banc et de tombeau dans l'église de Pluviers, suivant acte reçu Giry, notaire, le 27 mars 1689. De son mariage avec Marie Chaigneau, il eut treize enfants, parmi lesquels Jacques, sieur de Limeyrac, paroisse de Marthon, enseigne au régiment de Saint-Breuil, décédé le 20 janvier 1700 et enterré dans l'église de Pluviers. Il avait épousé, le 23 juillet 1643, Anne de Villards, dont il eut huit enfants, parmi lesquels Jean-François, marié le 22 avril 1681 à Catherine de Bidurie, laquelle fut inhumée dans ladite église le 1er avril 1697. Le 25 août 1671, Pierre de Fornel, écuyer, sieur de La Faucherie, se maria dans l'église de Pluviers, avec Anne Decubes, fille de Léonard Decubes, sieur de La Laurencie.

Voir, pour plus amples détails, le *Nobiliaire* de Nadaud, qui, dans ses notes isolées, signale encore Jacques de Fornel, sieur de Limeyrac, qui épousa, le 5 février 1743, dans l'église de Pluviers, Anne Marcillaud; Joseph de Fornel, dit le chevalier de Reilhac, inhumé dans l'église de Pluviers le 28 septembre 1757.

Aucun membre de cette famille ne réside aujourd'hui dans la commune de Pluviers; mais la branche de Limeyrac est encore représentée dans une commune limitrophe, celle d'Augignac. Les autres branches ont aussi des représentants dans la Charente.

Digitized by Google

2° La seconde de ces maisons nobles, située à l'entrée sud du bourg, est en bon état de conservation et fut restaurée en 1700, date gravée au fronton de la porte de la tour ronde où se trouve l'escalier. Elle portait autrefois le nom de *La Grelière*, et sa construction remonte au moins au xve siècle, d'après les documents suivants :

Dans le *Nobiliaire* de Nadaud, nous lisons : Grelière (de La), porte de.... à six coquilles de.... 3, 2 et 1 ; ces armes sont sur la porte de l'église de Pluviers.

Nous avons vu récemment cette église et sa porte à demi ogivale ouverte sur le côté sud de la première nef et au sommet de laquelle se voient deux écussons détériorés pendant la Révolution. On peut cependant apercevoir encore, sur le plus grand, les tours des Colonges, mais il est impossible de distinguer quoi que ce soit sur l'autre.

Nadaud commence ensuite sa généalogie par Jean de La Grelière qui eut Hélie et Pierre, clerc en 1454 ; Hélie, damoiseau en 1444, eut Hélie. Hélie, damoiseau, seigneur de La Grelière, paroisse de Pluviers, 1480, qui eut, entre autres enfants, noble Jean de La Grelière, dont Léonard de La Grelière, écuyer, sieur dudit lieu, 1534-1551, qui épousa N... de Fayolle et, en secondes noces, Perronnelle Sarrazine, de laquelle il eut Jean, écuyer, 1555-1561, marié le 8 décembre 1556, avec Marie de Massacré, qui ne lui donna que deux filles, dont l'aînée, Jeanne, épousa Benoît Saulnier et, en secondes noces, Charles Jacques.

Mais, au xviie siècle, le fief de La Grelière avait changé de main ; car Nadaud nous apprend encore que Jacques de Fornel se maria le 23 juillet 1643 avec Anne de Villards, et qu'il en eut, entre autres enfants, Marguerite, mariée à Jean de Masfrand, sieur de La Grelière, paroisse de Pluviers.

Nous avons trouvé, d'autre part, dans l'inventaire des titres de la baronnie de Nontron et dans les archives de Pau : Bail à cens de l'an 1460, consenti par Hélie de La Grelière, de terres et prés en la paroisse de Pluviers.

Du 4 juin 1460, hommage signé Noyalibus et rendu par le seigneur de La Morinie au seigneur de La Grelière.

Digitized by Google

Ce fief est qualifié de repaire noble dans un acte du 9 juin 1475.

En 1492, le seigneur de La Grelière figure dans la monstre des nobles du Périgord, faite par Alain d'Albret.

Divers actes de reconnaissances de rentes, au profit des mêmes seigneurs, des années 1501, 1505, 1527 et 1555.

Du 20 mai 1505, testament de Dauphin Pastoureau, de Nontron, qui lègue à nobles Jean et Bertrand de La Grelière, fils de noble Hélie de La Grelière, les cens et rentes à lui vendus par ce dernier sur la paroisse de Pluviers.

Acte d'anoblissement d'une maison, cour, jardin et autres héritages fait par M. de Pompadour et Mme Charlotte de Fumel, sa femme, au profit de Laurent Saulnier, écuyer, seigneur de La Grelière, le 12 janvier 1629, à la charge d'hommage, lequel fut rendu le 5 février 1630 par contrat devant Allafort, notaire.

Dans un acte judiciaire du 13 mai 1682, il est question de la tutelle de Marie de Masfrand, fille mineure de feu Jean de Masfrand, sieur de La Grelière, et de Marguerite Fournel, damoiselle.

En 1790, le château de La Grelière appartenait à François-Joseph de Lamberterie, chevalier, ancien garde du corps du roi.

3° — La Domaise, dont les bâtiments sont flanqués d'une tour ronde et d'une tourelle d'angle, appartenait, dès le XVIe siècle, à la famille de Masfranc, ou Masfrand, sur laquelle nous avons pu recueillir les renseignements suivants :

Le premier de cette famille, dont nous avons retrouve le nom, était un notaire qui a signé Masfranco un acte de reconnaissance du 17 avril 1408 en faveur du seigneur du Bourdeix, et dans un terrier de la seigneurie de Piégut, du 15 décembre 1502. Mais le fief de La Domaise était plus ancien, ainsi qu'il appert d'actes de 1466 concernant, est-il dit dans l'inventaire de La Ramière, les rentes, hommages et dénombrements dus à la seigneurie de Piégut par le fief de La Domaise.

Du 15 novembre 1505, devant Le Doux, notaire, accence

Digitized by Google

de certains prés, terres et bois, en faveur de Jean de Masfrand, devenu probablement possesseur de La Domaise.

Le 22 novembre 1520, devant Robin, notaire, reconnaissance de La Vidalie, paroisse de Pluviers, à Hélie de Colonges, par ledit Jean de Masfrand.

En 1634, dit Nadaud, Françoise de Fornel se maria avec François de Masfrand, sieur de La Domaise.

Le 23 juin 1674, une fille de Narde de Masfrand de La Domaise et de Nicolas de Feydis, écuyer, se maria avec Jacques Jordain, écuyer.

Du 17 avril 1723, acte passé au lieu noble de La Domaise, en faveur de Jean de Masfrand, écuyer, y habitant.

Du 1er juin 1748, Jean de Masfrand, lieutenant au régiment de Vexin, est qualifié de seigneur de La Domaise.

Du 24 janvier 1754, devant Lidonne, notaire, contrat de mariage de Marie de Campniac, fille de Michel de Campniac, chevalier, baron de Montbrun, et de dame de Conan, avec messire Philippe-Aubin de Masfrand, chevalier, seigneur de La Domaise, fils de Jean de Masfrand, chevalier, seigneur de Longchamp, de La Morinie, et de Marguerite Pabot, dont deux fils, Jean et autre Jean.

Du 17 août 1778, arrêt du parlement de Bordeaux, entre messires Jean de Masfrand, chevalier, seigneur de La Domaise, et Jean de Masfrand, chevalier de La Domaise, garde du roi, procédant sous l'autorité de messire Henry de Masfrand du Repaire, leur curateur, et messires Thomas de Conan, baron de Montbrun, et Alexis de Conan, seigneur de Connezac.

Des 20 avril et 12 décembre 1779, devant Delavallade, notaire, cession de rentes par Jean de Masfrand, seigneur de La Domaise, à M. le comte de La Ramière.

Aujourd'hui, cette branche de la famille de Masfrand est représentée par les femmes, qui possèdent encore la propriété de La Domaise.

4° Puyrazeau, avec tour ronde, appartenait autrefois à une autre branche de la famille de Masfrand, d'après un acte du 2 septembre 1624, reçu Chaslard, notaire, et portant vente

Digitized by Google

de partie de la rente du village de Puyrazeau à Lardy de Masfrand, sieur de Puyrazeau; en 1693, François de Masfrand, sieur de Puyrazeau; du 8 septembre 1746, devant Grolhier, notaire à Nontron, quittance par Pierre de Masfrand, sieur de La Nouzillière, habitant au village de Puyrazeau; en 1762, Léonard de Masfrand, sieur de La Nouzillière, au lieu de Puyrazeau; du 22 janvier 1782, acte de baptême de . . . . . de Masfrand, fils de Jean-Grégoire de Masfrand, sieur de Puyrazeau, et de demoiselle Françoise Verneuil.

Mais, après avoir été acquis après 1789 par M. Delavallade, notaire royal, le fief de Puyrazeau est passé aux mains de la famille de Verneilh.

5° Les Chauffiers. — Fief que nous ne trouvons point indiqué sur les cartes géographiques, mais que l'inventaire La Ramière mentionne ainsi : Vente du fief des Chauffiers, en la paroisse de Pluviers, consentie par monsieur maître Annet Desfontaines, écuyer, seigneur du Brieudet et de La Maisonneuve, en faveur de messire Charles Hélie de Colonge de Pellegrue, baron de Nontron, et dame Henrye de Caumon de Lauzun, sa femme, du 14 juillet 1607, signée Tessier, notaire royal.

Nous lisons encore dans un relevé judiciaire du 7 avril 1753 : Echange entre le seigneur du Bourdeix et Claude Desfontaines, sieur des Chauffiers, des rentes dues sur le village de La Pouge, paroisse de St-Etienne-le-Droux, et la tenance des Flaules, paroisse de Pluviers, en date du 26 juin 1594, signé Macary, notaire.

Tel était l'état ancien de la commune de Pluviers et du village de Piégut, dont l'importance s'est tellement accrue que son nom a été ajouté à la désignation primitive. Le fait est que, par ses dimensions et sa population, Piégut est déjà plus qu'un bourg ordinaire et qu'il est devenu la résidence d'un notaire, d'un huissier et des employés à cheval des contributions indirectes, en attendant une brigade à pied de gendarmerie.

Digitized by Google

IX° — *Saint-Barthélemy.*

Sanctus-Bartolomeus (1365); Sainct-Bartholmieu (1500); St-Barthélemy-de-Villechalane (1591); Saint-Barthélemy-de-Pluviers (178).

Les limites de cette commune sont : au nord, celle de Champniers ; à l'ouest, les communes de Pluviers et d'Augignac ; au sud, celle d'Abjat, et à l'est, celles de Pensol et de Marval (Haute-Vienne).

On y trouve les lieux habités ci-après : Villemercier, Chez-Gouaud, Le Mas, La Motte, Le Grafeuil, Le Genest, La Courarie, La Salomonie, Le Meynieux, le moulin de Villechalane, le moulin de La Salomonie, le moulin de Rebeyrat, Le Verger, le bourg de Saint Barthélemy, Les Soucheaux, La Farge, Beaulieu, Villechalane, La Peyre, La Fauvilie, La Borde, La Morinie, Le Repaire.

Les altitudes y sont de 265, 297, 310 et 328 mètres.

La population était de : 180 habitants pour trente feux en 1365 ; de 1,227 en 1807 ; de 856 en 1852 ; de 842 en 1856 ; de 766 en 1861 ; de 814 en 1866 ; de 742 en 1872 ; de 861 en 1876 et de 836 en 1881.

Si l'on consulte le passé de cette commune, on voit que, dans le principe, elle fut successivement habitée par les druides et tribus gauloises, et, ensuite, par les Romains ; « car, dit M. Audierne dans son *Périgord illustré*, on trouve à St-Barthélemy une pierre druidique que l'on croit être un menhir et que les habitants nomment simplement *la Pierre*, et quelques fragments de briques gallo-romaines. »

Nous avons déjà vu que la voie romaine, conduisant de Nontron à Poitiers, traversait les communes limitrophes de St-Barthélemy, et l'on y signale, en outre, plusieurs tumuli aux lieux du Verger et de Villechalane, semblables à ceux qui abondent dans le canton voisin, celui de Saint-Mathieu, d'après M. Allou. Quant aux monuments druidiques, on y trouve non seulement l'énorme pierre de granit, dont parle M. Audierne, et qui a donné son nom au village de la Peyre, mais encore un roc-branlant près du village de la Farge.

Digitized by Google

Ce rocher de granit, supporté par d'autres de même nature et situé dans un vallon agreste, a 3m80c de hauteur, 3m de largeur sur 4m de longueur, et sa forme irrégulière se rapproche de l'ovoïde. On prétend qu'autrefois il suffisait de le heurter du doigt pour le mettre en mouvement, mais aujourd'hui, il faut le pousser fortement du bras; l'oscillation se produit d'ailleurs de l'ouest à l'est. Ce roc n'est que le commencement d'une autre série de rocs branlants situés dans les communes voisines et dont nous avons parlé au chapitre du canton de Nontron.

On trouve aussi dans cette commune, nous écrivait, en avril 1877, M. Dubois, alors instituteur :

« Des vestiges de quelques villas et des murailles de construction romaine.

» L'église est une des plus jolies de l'arrondissement. La boiserie du chœur est couverte de belles ciselures, ouvrage d'un moine qui n'eut, dit-on, à sa disposition d'autres outils qu'un couteau.

» Le presbytère fut d'abord la demeure de prieurs de l'ordre des Bénédictins. Ce prieuré fut fondé en 1041 par un évêque de Limoges et par ses neveux, Armand et Itier, seigneurs de Cognac (en Limousin).

» On a en grande vénération une fontaine dont les eaux passent pour guérir les fièvres. On raconte qu'elle jaillit, pour la première fois, sous le bâton de saint Mélise, pieux berger de la contrée. Auprès de cette source existait autrefois une chapelle...

» On voit au lieu appelé la Morinie un château du xve siècle, avec tour ronde à mâchicoulis, le tout fort délabré et inhabité.

» Au lieu appelé Gorie, sur une pierre granitique, on montre une empreinte appelée *le Pas de la Mule*. La tradition du pays rapporte qu'un jour saint Etienne partit de Saint-Barthélemy pour aller visiter saint Maurice. Il le rencontra sur sa route et, aussitôt, la mule de saint Maurice s'arrêta, se mit à genoux devant saint Etienne et laissa l'empreinte de son sabot sur la pierre.

» Sur le lieu appelé le Château-Manqué est situé un vaste plateau très élevé, à pic sur la vallée, et au sommet duquel on ne peut arriver que par un sentier très étroit et difficile. Ce plateau a été, aux époques primitives, le siège d'un camp romain. Dans l'enceinte on trouve de nombreux vestiges de la présence de l'homme, des monnaies, etc... Au village de Beaulieu existait une petite chapelle consacrée à la Sainte-Vierge. Il y eut d'abord une maladrerie et, plus tard, cette chapelle fut en grande vénération. » —

Digitized by Google

Vient ensuite l'indication des tumuli et des rochers druidiques dont nous avons parlé.

Dans son *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, M. de Gourgues dit sur le Château-Manqué : « Emplacement d'une ancienne fortification sur la butte de la Morinie, commune de Saint-Barthélemy. »

M. de Gourgues ne dit point que cette fortification fut ou non d'origine romaine, ou seulement du moyen âge. Toujours est-il qu'elle dut servir pendant les guerres anglaises; car, il y a une vingtaine d'années, on trouva. au pied même de la butte une monnaie en or de Charles VI, roi de France, qui nous fut donnée et dont voici la description :

Elle a d'un côté un écusson chargé de trois fleurs de lis, avec un point en abîme, comme brisure. Cet écusson est surmonté d'une couronne ouverte de trois fleurons alternés avec trois perles en forme de trèfle. Le reste du champ de cette monnaie n'a aucun ornement. On lit autour : † KAROLVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX.

Le revers représente une croix richement fleuronnée, enfermée dans un quatre-feuilles cantonné de quatre couronnes. L'inscription est : † XPC · VINCIT · XPC · REGNAT · XPC · IMPERAT. Elle a trois centimètres de diamètre.

Cet écu à la couronne a été frappé sous le règne de Charles VI, dit le Bien-Aimé, par les partisans du Dauphin (Charles VII, dit le Victorieux). Ce dernier monta sur le trône en 1422. Cette pièce est très exactement reproduite, avec ces indications, dans l'*Histoire de France*, par M. Charton.

Une monnaie semblable a été trouvée dans les ruines du château de Montbrun ; elle est conservée dans le médaillier de M. de Labonne, membre de la Société archéologique. Une autre semblable trouvée à la Chapelle appartient à M. Léonard.

En ce qui concerne la situation religieuse, voici ce que nous en a dit M. l'abbé Lecler :

« St Barthélemy de Villechalane : Prieuré-cure de 800 communiants, marquée aux décimes pour 112 livres ; patron, saint Barthélemy, jadis saint Priest. Le prieur des Salles y nomma en 1513, 1567, 1572, 1578, 1581 ; l'évêque de Limoges

Digitized by Google

y nomma en 1623 ; mais le prieur des Salles reprit son droit en 1670, 1691, etc. Chapelle au cimetière, 1632, et autre chapelle à la Morinie, 1639 ; l'une et l'autre ruinées en 1770. »

Parmi les noms des anciens prieurs, voici ceux qui nous sont tombés sous la main : Gabriel de Pompadour, en 1635 ; Claude de France, de 1721 à 1742 ; Lidonne, chanoine régulier, en 1748.

Relativement à la situation territoriale de l'ancienne paroisse de Saint-Barthélemy, dom Villevielle nous apprend que, par sentence arbitrale du vendredi avant *Lætare* 1258, entre Guy, vicomte de Limoges, et Aimery, vicomte de Rochechouart, « les bourgs de Saint-Barthélemy et de la Chapelle-Montbrandeix seraient au vicomte de Limoges, sauf les hommages que le comte de Rochechouart y avoit. »

Nous avons déjà vu que le vicomte de Limoges fit, en 1421, donation de la paroisse de Saint-Barthélemy à Thibaud de La Goublaye, dont la fille la porta en dot dans la famille Hélie de Colonges, d'où elle passa, en 1610, dans celle d'Hélie de Pompadour, et qu'enfin, cette paroisse fut vendue en 1735, par Mme de Courcillon, à M. Dulau d'Allemans, dont le fils la revendit en 1769 à M. de La Ramière, dernier détenteur.

Toutefois, et avant la vente de 1735, ladite dame de Courcillon (Françoise Hélie de Pompadour) avait, par autre acte du 28 octobre 1734, reçu Delavallade, notaire royal, vendu à Martial Limousin, seigneur de Masléon, la moyenne et basse justice sur toute l'étendue de la paroisse de St-Barthélemy, de cens et rentes, d'un pré et du domaine ou métairie de Piégut, sous la réserve de la foi et hommage d'une paire de gants blancs à la seigneurie du Bourdeix.

Il existait d'ailleurs dans cette paroisse divers fiefs et arrière-fiefs détenus par des seigneurs particuliers, notamment ceux de :

1° La Salomonie. — Qui, d'après le *Nobiliaire* de Lainé, appartenait à la famille du Reclus, dont il donne la filiation

Digitized by Google

suivie à partir de Guilhem du Reclus, écuyer, seigneur de Salemnieu et de la Forge, mentionné dans un acte du 2 avril 1466, devant Masfran, notaire ; dans une reconnaissance de rente devant de Lestrade, notaire, du 17 janvier 1476, et qui, le 4 mai 1478, fournit le dénombrement de son fief de Salemnieu au seigneur baron de La Grelière. De son mariage avec Anne de La Brousse, il eut Pierre du Reclus, écuyer, seigneur de Salemnieu, qui épousa, le 18 avril 1482, Anne de Saunier. Leurs descendants, que nous aurons l'occasion de mentionner plus tard, paraissent avoir conservé ce fief jusque vers 1600.

D'autre part, Nadaud qualifie de seigneur de la Salomonie, paroisse de St-Barthélemy, Gabriel de Lambertie, marié le 6 juin 1615 à Charlotte de Vigier, dont il n'eut pas d'enfants.

Vers la fin du XVIIe siècle, ce fief passa aux mains de la famille de Calbonière, dont un membre le vendit en 1728 à M. Limousin de Masléon, ainsi qu'il appert de l'acte ci-après :

« Ce jourd'huy quinziesme octobre 1754, devant Lidonne, notaire royal au lieu noble de la Salomonie, paroisse de Saint-Barthélemy, en Périgord, ont estés présents : Joseph Marcillaud, sieur du Genest..., Jean Lidonne.., Arnaud Marvaud..., lesquels reconnaissent .. la rente noble, foncière, directe, annuelle et perpétuelle, en faveur de messire Martial Limousin de Maléon, écuyer, seigneur de la Salomonie et la Borie, gentilhomme de la grande fauconnerie du Roy. . à cause du fief noble de la Salomonie appartenant audit seigneur de Maléon, suivant l'acquisition par luy faitte, de messire François de Calbonière, chevalier, seigneur de Montgeoffre, par contrat du 13 aoust 1728, reçu par Etienne, notaire royal, savoir est : des villages et tènements de la Courarie, Goursac, Chantefeu, Laforest, la Lègue, la Mothe, la Rochette, Lemsac, le Genest et las Mazorias, situés dans ladite paroisse, de la contenance de sept cens quarante-cinq journaux, confrontant audit fief de la Salomonie, le ruisseau de Puileviers, le fleuve du Trieu...., le chemin appelé du Prieur..., le mas du Prieur, la tenance de la cour appartenant au seigneur marquis d'Allemans, le mas du Roullé appartenant audit seigneur de Maléon... , la fontaine de las Ribieras.., le grand chemin qui vient de Piégut et s'en va rendre au village de las Broussas..., le chemin qui vient de Chanier montant au bourg de Boubon.

Digitized by Google

Pour : argent, quarante sols, gelines quatre, froment deux septiers, seigle dix septiers, advoyne quatre septiers à raison de cinq boissos res p_r septier... payables et portables audit lieu noble de la Salomonie, savoir : les bleds, à chascune feste de Saint-Michel, mesure de Saint-Mathieu, et l'argent et gelines à chasque feste de Noël, avec les droits d'acaptement à chaque muance de seigneur et tenanciers, le tout suivant les anciennes reconnaissances des troisiesme juin 1565, signé Rouslou, notaire royal, et autre du troisiesme mars 1663, reçue par Devoisin, notaire... »

745 journaux pour cette faible redevance, cela peut-il servir de grief sérieux contre le passé, à une époque de culture à moitié fruits ?

Nous trouvons enfin comme seigneur de la Salomonie et dans un acte de 1779, Louis Gabriel de La Ramière, lequel transmit, à titre de bail à cens et par acte du 30 décembre 1787, reçu Grolhier, notaire, à Louis-Michel Barbot de Bellevue, américain, les domaine, forge à battre et moulin de la Salomonie, paroisse de Saint-Barthélemy.

2° La Morinie. — Dont il fut rendu hommage en 1306 au seigneur de Piégut et dont les premiers seigneurs portaient le nom. Parmi ces derniers, le testament d'Itier de Magnac, du 30 septembre 1352, désigne parmi les exécuteurs testamentaires : *Petrum de la Maurinie*, *domicellum*. Un autre Pierre de la Morinie figure dans la montre des nobles du Périgord par Alain d'Albret, en 1492. (Pau.)

Nadaud nous apprend qu'Antoine Auctier, seigneur de la Bastide, Corbessie et du moulin Auctier, damoiseau, de la paroisse de Cossac, déclare, dans un acte reçu Jean Régis, clerc juré de la vicomté de Limoges, du 28 janvier 1495, avoir marié Jeanne, sa fille légitime, à noble Antoine de la Morinie, paroisse de Saint-Barthélemy.

François de la Morinie fit partie de l'arrière ban de 1501. (Pau.)

Le 22 avril 1534, hommage rendu à Claude de Rochechouart, par noble homme François de la Morinie, écuyer, seigneur dudit lieu, paroisse de Saint-Barthélemy, au devoir d'un esparvier vif, pour le fief noble de Mortemart, dans la châtel-

Digitized by Google

lenie de Marval, suivant contrat reçu de Matibut, notaire royal, en présence de nobles maîtres Jean de la Morinie, licencié en droit, curé de Pensol, et de Geoffroy de Maulmont, écuyers. (Archives de la Haute-Vienne.)

En 1591, Charles de la Mourinie, écuyer, sieur du Repaire, paroisse de St-Barthélemy, épousa Jeanne de Montfrébœuf. (Nadaud.)

Le 11 février 1621, mariage d'Henriette de la Morinie, fille de Jean, avec Baptiste de Saint-Laurent, sieur de la Coste.

Le 20 avril 1676, René de Glenest, écuyer, seigneur de la Morinie, fut inhumé dans l'église de Marval. (Nadaud.)

Dans le contrat de mariage de son fils, Philippe, avec Marie de Campniac, du 24 janvier 1754, Jean de Masfrand est qualifié de seigneur de Longchamp, du repaire de la Morinie et autres places.

Dans un acte de 1734 il est question de la forge de la Morinie, sur l'étang de ce nom.

3° Beaulieu. — Franc-alleu, d'après M. de Verneilh-Puyrazeau, et dont les seigneurs portaient le nom, car un Jean de Beaulieu figure dans la monstre des nobles de Périgord, faite par Alain d'Albret en 1492. (Pau.)

Dans un acte du 28 janvier 1495, reçu Régis, clerc de la vicomté de Limoges, Antoine Auctier, damoiseau, seigneur de la Bastide, déclare avoir marié Jeanne, sa fille légitime, à noble Antoine de la Mourinie, paroisse de St-Barthélemy. (Nadaud.)

Suivant contrat du 11 septembre 1506, reçu Filhou, notaire, un autre Jean de Beaulieu, damoiseau, se maria avec Hélide de la Grelière, veuve de Jean de la Salomonie. (Nadaud.)

En 1540, Antoine de Beaulieu en rendit hommage au roi de Navarre devant le sénéchal de Périgueux. (Pau.)

Parmi les francs-alleux, M. de Verneilh signale encore :

4° La Barde, 5° Le Repaire, 6° Lafarge, sur lesquels nous n'avons trouvé aucun autre renseignement.

7° La Peyre. — Vendu le 18 septembre 1569 par Bardin et Jacques de Campniac à Jean Bruny, écuyer, seigneur de

Digitized by Google

la Vallade, qui le revendit par retrait lignager à Jean de Campniac, leur frère, écuyer, seigneur de la Bossarie et de Bouis, ainsi qu'il résulte d'actes reçus par P. de Puyardy, notaire, et passés au château de la Vallade et à celui de Romain, paroisse de ce nom, c'est à savoir : « Le village de la Peyro. en la paroisse de Saint-Bartolmieu, confronte au village de la Farge, au grand chemin que l'on vat de Marval à Puygut... au chemin que l'on vat de Pluviers à la Peyro et de la Peyro à Saint-Bartolmieu.... droits et devoirs seigneuriaux... et ledit Bruny a confessé en avoir reçu le sol principal qu'est la somme de douze vingt dix livres, ensemble les loyaux couts.... en présence de Michel de Signac et Jean de la Grelière, tesmoins.... »

St-Barthélemy parait avoir eu sa juridiction particulière, car nous y trouvons, en 1682, Lidonne, greffier du juge de Saint-Barthélemy ; en 1776, elle était annexée à celle de Pluviers.

Il y avait et il y a encore un notaire résidant, savoir : Delavallade, notaire royal, en 1782 ; Marvaud, de 1830 à 1860 ; Sarlange, notaire actuel.

La commune actuelle de Saint-Barthélemy n'a d'ailleurs recueilli de son état ancien que le privilège d'une résidence notariale, sa proximité de Piégut et de St-Mathieu n'ayant jamais permis d'y établir utilement des foires ou des marchés.

Là se termine la description de la partie nord de l'arrondissement de Nontron située, ainsi que nous l'avons vu, pour les trois quarts environ sur le terrain primitif et, pour le reste, sur les terrains calcaires de première formation. Nous allons maintenant passer au terrain secondaire crétacé et, successivement, aux cantons de Mareuil-sur-Belle et de Champagnac-de-Belair.

R. DE LAUGARDIÈRE.

Digitized by Google

LA SAINTE ÉPINE DE LA CHAPELLE DE MONTRÉAL.

NOTICE HISTORIQUE ET RELIGIEUSE.

Au dimanche des Rameaux, la paroisse d'Issac est, chaque année, le rendez-vous d'une foule considérable de personnes étrangères à la localité. Pour connaître l'origine et le but de ce concours inaccoutumé, il faut recourir aux traditions religieuses qui se sont invariablement conservées jusqu'à ce jour. Elles nous apprennent que la chapelle de Montréal, propriété de M. le marquis de Faubournet de Montferrand, possédait un précieux trésor, une sainte épine de la couronne de Notre-Seigneur, et qu'au dimanche des Rameaux, toutes les années, cette sainte relique était l'objet de la vénération publique, dans l'église paroissiale d'Issac.

Le pasteur de la paroisse, accompagné de nombreux fidèles, se rendait en procession à la chapelle de Montréal pour y prendre la précieuse relique et la porter à l'église paroissiale.

Elle y demeurait exposée à la vénération des fidèles jusqu'au jour de la fête de l'Ascension ; on allait ensuite processionnellement la déposer de nouveau à la chapelle de Montréal.

Cette exposition publique de la sainte épine eut lieu pour la dernière fois en l'année 1792, à la requête et sous la protection de la municipalité d'Issac. Voici les termes de la délibération faite à ce sujet :

« Nous, maire et officiers municipaux de la commune d'Issac, avons délibéré que, comme la relique de la sainte épine est portée sur le verbail qui a été fait à Montréal et dont Martial Lachau est

Digitized by Google

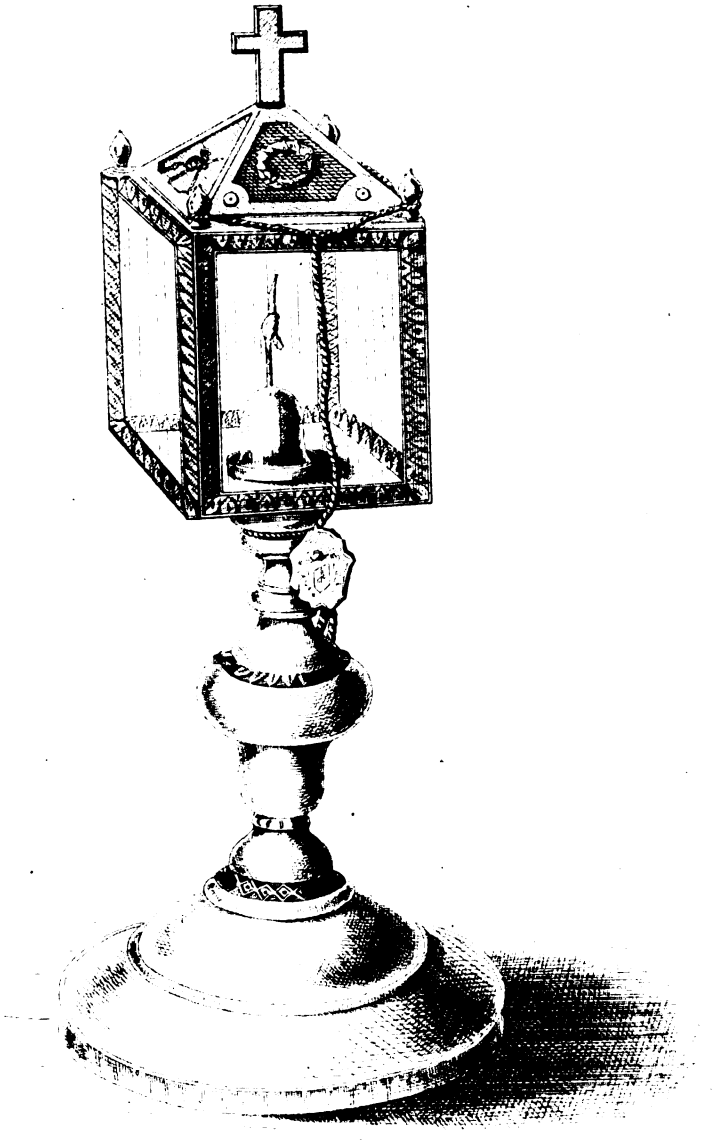

RELIQUAIRE MODERNE DE LA Ste-ÉPINE.

(Chapelle de Montréal.)

Digitized by Google

Digitized by Google

nanti, nous y envoyerons un sergent de la garde nationale avec quatre hommes et le vicaire desservant, promettant de la garentir de tout événement et de la remettre audit Montreal, suivant l'usage.

» Signés, à Issac, le 24 mars 1792.

» AUBERTY, *maire*, etc. »

Il faut observer qu'à cette époque, le château de Montréal et ses dépendances furent déclarés propriété nationale. Un inventaire de tout le mobilier avait été dressé par les commissaires du district de Mussidan. A la dixième page de ce document, on s'exprime en ces termes, au sujet de la sainte épine :

« Ayant fait ouvrir le tabernacle, y avons remarqué une châsse contenant la relique de la sainte épine, dont l'étui nous a paru être en argent et les baguettes et couverture en cuivre. »

Le mobilier du château fut ensuite transporté au siège du district, à Mussidan, pour y être vendu aux enchères publiques. La sainte épine était parmi ces dépouilles.

Nous dirons en peu de mots comment ce précieux trésor fut habilement soustrait par un membre du district, soigneusement conservé pendant la tourmente révolutionnaire et rendu plus tard à son légitime propriétaire.

La relation suivante nous a été faite par la veuve de Crabanac, de Saint-Front-de-Pradoux. C'était une nièce de M. l'abbé Lespine qui, lui-même, avant la Révolution, avait rempli dans la paroisse d'Issac les fonctions de vicaire et résidait au château de Montréal.

« Le directoire, nous a-t-elle dit, tenait ses séances à Mussidan. Mon mari, qui en était membre, s'y rendait tous les jours. Le président du district s'avisa un jour de jeter par la fenêtre de la salle où se trouvait le mobilier destiné à l'encan la relique de la sainte épine. Mon mari s'aperçut de ce stratagème et descendit aussitôt pour la ramasser dans la rue et la cacher soigneusement. Le président, qui l'avait

Digitized by Google

vu quitter la salle et descendre, devina le motif de cette manœuvre : c'était pour recueillir la précieuse épave et se l'approprier discrètement. Le lendemain, le président le pria de lui rendre cet objet, mais Crabanac lui répondit qu'il ne l'avait pas trouvé. Huit jours après, le président réitéra sa demande, par l'entremise de son domestique. A cette nouvelle instance, mon mari avoua sa pieuse fraude; mais ne voulant pas se dessaisir de ce précieux trésor, il prétexta qu'il l'avait perdu, en tirant sans doute le mouchoir de sa poche. Crabanac découvrit à ses sœurs son pieux stratagème, en les priant toutefois de garder à ce sujet le secret le plus absolu.

» Mon mari apprit plus tard à Antoine Lachau, régisseur des biens de M. le marquis de Montferrand, qu'il avait eu soin de cacher et de conserver la sainte épine. Informé de ce fait par son régisseur, M. de Montferrand fit des instances auprès de mon mari pour entrer en possession de cette relique, unique épave de son mobilier de Montréal. Ses instances furent couronnées de succès. »

C'est ainsi que la chapelle de Montréal vit son antique et précieux trésor, religieusement et providentiellement conservé pendant la Révolution, revenir au pieux sanctuaire où il avait été si longtemps vénéré. Pendant son séjour à Paris, M. le marquis de Montferrand chargea M. l'abbé Lespine, alors attaché à la bibliothèque royale, du soin de faire confectionner un reliquaire pour la sainte épine. C'est dans cette élégante châsse que se trouve aujourd'hui renfermée la sainte épine.

C'est en 1453, après la défaite des Anglais, à la bataille de Castillon, que cette sainte épine fut trouvée sur le général Talbot, qui y fut tué de la main du seigneur de Pombrian.

Voici la relation de Chevalier de Cablanc à ce sujet :

« Nos Périgordins servirent très bien dans ceste occasion, et la tradition nous apprend que ce ne fut point, comme le rapporte le Père Dupuy, d'un coup de couleuvrine que Talbot périt, mais qu'il fut tué de la main du seigneur de Pombrian, lequel luy arracha la

Digitized by Google

sainte espine qu'il portoit au col, et laquelle est encore présentement dans le chasteau de Montréal, qui estoit la demeure ordinaire des seigneurs de Pombrian, avant que monsieur Duchesne, le lieutenant-général d'à présent, ne l'eut acquise d'eux. (1)

Le Père Dupuy nous apprend ensuite comment cette relique devint l'objet de la vénération publique.

« Noble Pierre de Pombrian, sieur de Montréal, faisant ouvrir ce sacré reliquaire, croix d'or, garnie de diamants, trouva dedans une épine, et n'ayant assurance s'il falloit honorer, comme ayant servy à la Passion de Jésus-Christ, il consulta, sur ce doubte, notre évesque de Plaignie, qui commit l'examen de cette affaire à son théologal Maimont, gardien du couvent de Saint-François, lequel, dans sa consulte baillée par escript, répond qu'il falloit demander à Dieu des signes extraordinaires par jeusnes et prières publiques, afin qu'il luy pleut de déclarer en quel estat il vouloit qu'on tint ceste épine.

» Il est vraysemblable que dans l'essay faict, divers miracles parurent, car, l'an 1526, nostre évesque expédia un bref en faveur de la transaction faite par le sieur de Pombrian, avec Sudiraut, curé de la paroisse d'Aysac, déclarant, après plusieurs consultes, qu'on peut et doit honorer la saincte espine, commandant de la porter processionnellement. J'ai vu, ajoute le Père Dupuy, l'original de ce rescript dans le thrésor du chasteau de Montréal. »

On remarque à la chapelle de Montréal, du côté droit, à une certaine hauteur, une petite tribune en pierre, à colonnettes ajourées. C'est probablement de cette tribune qu'avait lieu, au jour des Rameaux et au jour de l'Ascension, l'ostension de la sainte relique, et de ce même lieu, le prêtre devait bénir les fidèles avec la sainte épine qu'il tenait dans ses mains.

Depuis que M. le marquis de Montferrand était entré en possession de son antique trésor, la sainte épine n'était plus en possession de son culte public. Il désirait lui restituer

(1) Manuscrit de la bibliothèque de M. Dujarric-Descombes.

Digitized by Google

son caractère d'authenticité, et à ce sujet, il adressa à l'Ordinaire du diocèse une supplique accompagnée d'une notice historique. Le vénéré prélat, Mgr George, agréa sa demande, approuva la relique et lui transmit, en date du 21 mai 1858, l'ordonnance suivante :

« JEAN-BAPTISTE-AMÉDÉE GEORGE, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique,

Évêque de Périgueux et de Sarlat,

» Vu la relation historique à Nous présentée et qui demeure annexée à la présente Ordonnance, de laquelle relation il résulte que, dès les temps les plus reculés, une sainte Epine de l'adorable couronne de Notre-Seigneur Jésus-Christ était conservée et honorée au château de Montréal, paroisse d'Issac, dans notre diocèse;

» Appréciant, comme de droit, les raisons et procès-verbal établissant que cette relique, pieusement sauvée durant les troubles de la fin du siècle dernier, est revenue en son premier lieu, mais privée du titre par lequel Jean de Plaignie, ou Planis, de bonne mémoire, l'un de nos prédécesseurs, en autorisait le culte ;

» Ayant examiné ladite relique formée de deux fragments réunis par un fil rouge, placée dans une monstrance en argent, de forme carrée, ayant quatre côtés munis d'un verre, placée sur un pied imitant celui d'une petite custode et surmontée d'une petite croix à laquelle nous avons attaché, par un fil rouge, notre sceau pour qu'elle ne puisse être ouverte désormais ;

» Faisant, aux termes du S. Concile de Trente (sess. XXV, de vener. ss. et imag.) ce qui nous paraît conforme à la vérité et à la piété;

» Nous avons permis et permettons, par les présentes, d'honorer publiquement et d'exposer la sainte relique, recommandant d'éviter à ce sujet toute superstition et abus, et priant Notre Sauveur de bénir tous ceux qui, en mémoire de sa divine Passion, vénèreront cette sainte épine de sa couronne sacrée.

» Donné à Périgueux, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 21 mai 1858.

» † JEAN, *évêque de Périgueux et de Sarlat.*

» Par mandement de Monseigneur :

» DUBOIS, *secrétaire.* »

Digitized by Google

Heureux de voir ainsi renouées, par l'autorité de l'Ordinaire, les antiques traditions religieuses, M. le marquis de Montferrand fit exécuter par d'habiles ouvriers une châsse en bois reposant sur une console en pierre pour y déposer la sainte épine. La châsse en bois est à pans coupés. Il y a trois panneaux et chaque panneau représente une scène de la Passion : la flagellation, le couronnement d'épines et le portement de la croix. Chaque panneau est surmonté d'un fronton en style ogival. La console en pierre est soutenue elle-même par deux anges présentant une couronne d'épines.

Au-dessous de la console, on remarque une plaque de pierre où se trouvent gravées les armes du général Talbot, avec l'inscription latine suivante :

IN CRUCE AUREA GEMMIS EXORNATA TALABOTI ANGLO-SAXONUM DUCIS PROPÈ CASTILLIONEM OCCISI COLLO APPENSA HÆC SALVATORIS S. CORONÆ SPINA FUIT INVENTA · MCDLIII ·

Cette inscription rappelle en peu de mots le fait historique de la mort du général Talbot et le précieux butin dont s'enrichit le vainqueur.

Le 28 août 1866, délégué par Mgr Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat, M. l'abbé de Saint-Exupéry, vicaire-général, se rendit au château de Montréal pour bénir la châsse où la sainte épine devait être placée. Le délégué de Monseigneur célébra la sainte messe, adressa quelques paroles à la nombreuse assistance, composée des membres de la famille, de plusieurs ecclésiastiques et de quelques fidèles et accomplit enfin la cérémonie de la bénédiction du reliquaire

L'Eglise a toujours eu la plus grande vénération pour les précieux restes des saints, mais elle a surtout honoré d'un culte spécial les objets qui ont servi à la manifestation de Notre-Seigneur en ce monde et qui ont été sanctifiés par son contact, comme la crèche, la croix, les clous, la couronne d'épines, le suaire, etc. On comprend dès lors le prix que l'on attache à la possession d'un de ces précieux objets, surtout lorsque cet objet a été imprégné du sang du Sauveur.

Digitized by Google

La couronne, chez tous les peuples, est le signe de la puissance souveraine. En Orient, le diadème n'est point le simple bandeau de laine des héros helléniques, mais la mitre, *infula*, ou la tiare, *cidaris*, haute coiffure terminée par des pointes ou rayons, couverte de lames d'or et de pierres précieuses. C'est ainsi couronné que se montrait jadis Hérode; c'est ainsi que se produit le grand Prêtre, dans les circonstances solennelles. C'est ainsi que, par dérision, les bourreaux de Notre-Seigneur présentent le nouveau roi aux acclamations de la foule.

Un cercle de jonc emprunté à la litière de leurs chevaux représente le diadème proprement dit, cette bande de laine brodée qui entoure le front des princes par dessus la tiare. Puis, dans ce bourrelet, ils plantent des branches d'épines tirées du fagot destiné au feu du bivouac. Ces épines venaient probablement du Rhamus, *spina Christi*. Ils obtiennent ainsi une calotte élevée d'où émergent de longues pointes, rappelant les rayons de la mitre chaldéenne.

Ce n'est pas seulement au-dehors que débordent les épines. Aiguës et tranchantes, elles surgissent de toutes parts, à l'interieur comme à l'extérieur, labourant le front et le crâne de Notre-Seigneur

Notre-Dame de Paris possède dans son trésor la couronne d'épines du Sauveur. Mais elle est dépouillée de la plupart de ses épines. Le roi de France, saint Louis, l'avait reçue en cadeau de Baudoin, empereur de Constantinople.

On sait que plusieurs églises du diocèse de Périgueux et de Sarlat possèdent des épines de la sainte couronne. L'Eglise vénère ces objets comme des reliques insignes qu'elle environne d'un culte spécial dans les cérémonies liturgiques.

L'abbé Goyhenèche.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

LE DOCTEUR URBAIN LACOMBE.

Le 3 septembre 1892, une foule respectueuse accompagnait le docteur Lacombe à sa dernière demeure. Le défunt avait exigé de ses amis que pas un mot ne fût prononcé sur sa tombe. Son désir fut respecté ; mais nous croyons accomplir aujourd'hui un véritable devoir en venant rappeler le souvenir de cet homme de bien, qui, pendant plus d'un demi-siècle, fut un modèle de droiture et d'honorabilité professionnelles.

Urbain Lacombe était né, en mai 1813, au village de Lavignac, commune de Milhac-d'Auberoche. Il fit ses études au collège de Périgueux, et, se destinant à la médecine, il arriva à Paris vers la fin de l'année 1831. La vocation du jeune étudiant fut bientôt soumise à une rude épreuve. A peine débarqué de sa province et en possession de cette première inscription tant désirée, il tomba en pleine épidémie de choléra. Lacombe fit son devoir, et, bien que n'appartenant encore à aucun titre aux hôpitaux, il reçut de la ville de Paris une médaille commémorative. En même temps se développait chez lui le goût des études sérieuses. En 1836, il arrivait, dans un bon rang, à l'internat des hôpitaux et devenait le camarade de Sappey, de Gosselin, de Tardieu, qui restèrent ses amis. Son premier maître fut Lisfranc. Il conserva toujours un souvenir très vif des luttes passionnées et discourtoises de ce chirurgien contre Dupuytren, de l'Hôtel-Dieu, « *ce boucher du bord de l'eau*, » comme l'appelait Lisfranc. Il fut aussi l'élève de Jobert de Lamballe et de Rayer. Il aimait à rappeler ce temps de ses études, ainsi que les conseils pratiques de ses maîtres, qu'il citait souvent sous forme d'aphorismes. Il semble que de tous ses maîtres, Rayer fut celui qui lui laissa la plus profonde impression. C'est, dans tous les cas, Rayer qui lui inspira le sujet de sa thèse (*de la Polydipsie*, 1841), travail sérieux, original pour l'époque, qui a toujours été cité depuis.

L'étudiant avait débuté par le choléra. Le jeune praticien n'était pas encore installé à Périgueux qu'il dut combattre cette épidémie de suette miliaire qui fit tant de victimes dans le département de la Dordogne. Le docteur Lacombe se montra en cette circonstance ce qu'il devait rester

Digitized by Google

toute sa vie : dévoué, instruit, désintéressé et surtout modeste, estimant plus la besogne que le vain bruit.

Des mérites si divers lui attirèrent de bonne heure, en même temps qu'une clientèle d'élite, un certain nombre de fonctions médicales qu'il exerça avec honneur. La première en date fut celle de médecin de l'Ecole normale. Il l'occupa pendant près de cinquante ans, avec une prédilection marquée. Il fut longtemps aussi médecin des épidémies et chargé des expertises judiciaires. En 1866, il arrivait, un peu tard pour son mérite, à l'hôpital de Périgueux. Vers la même époque, la compagnie d'Orléans l'attachait à un de ses services, et plus tard, en 1887, à la création du titre, le nommait médecin inspecteur du 4e arrondissement. En 1878 à la mort du docteur Delisle, ses confrères de la Dordogne lui donnaient un témoignage de confiance et d'affection en le plaçant à la tête de l'Association médicale, dont le fondateur, à Paris, avait été précisément son maître Rayer. M. Lacombe fit tous ses efforts pour développer l'esprit de solidarité parmi ses confrères. En mourant, il a teuu à laisser un legs important à la caisse de l'Association.

Lacombe était surtout un praticien éclairé et consciencieux. Disciple d'un enseignement qui n'avait pas les moyens d'investigation dont nous jouissons aujourd'hui, il eut, certes, la préoccupation de se tenir au courant des progrès scientifiques; mais il garda de la vieille école le goût de l'observation scrupuleuse, qui ne prend rien au hasard et ne laisse rien échapper. Il avait beaucoup de bon sens, un esprit droit, un jugement sûr. Il possédait aussi, par expérience et par tempérament, l'art, si difficile aux jeunes, d'agir en temps opportun et au besoin de savoir attendre. Il n'aimait pas la nouvelle thérapeutique, du moins celle qui se fonde sur la réclame et tend de nos jours à industrialiser la médecine. Attentif et patient, il était adoré de sa grande comme de sa petite clientèle. Elles lui étaient reconnaissantes de son dévouement et du mot consolateur qu'il savait toujours trouver. Sa devise semblait être : *bonté, douceur, patience.*

L'homme privé peut se dépeindre en quelques mots. C'était un bienveillant. Inaccessible aux jalousies mesquines; incapable d'une appréciation malveillante, il fut payé de retour, car il ne compta jamais ni envieux, ni ennemis. On aimait cette physionomie souriante, cette conversation simple, toujours sérieuse, parfois animée d'une charmante bonhomie. Très actif jusque dans les derniers temps de sa vie, il était cependant d'une complexion assez délicate. Le secret de cette verte vieillesse résidait dans une sobriété parfaite et une vie admirablement réglée. Il passait les heures de loisir que lui laissait la clientèle dans sa chère commune de Saint-Geyrac, dont il fut conseiller municipal à peu près

Digitized by Google

toute sa vie. Ce titre, auquel il tenait beaucoup, marqua la limite de son ambition politique.

Cette existence, qui méritait d'être si calme, fut traversée par une horrible douleur. Les deux plus jeunes fils du docteur Lacombe, étudiants en droit, s'engagèrent dans l'armée de Paris, aux premiers bruits de guerre, en juillet 1870. Ils trouvèrent la mort le 2 décembre, a Champigny, en cette journée qui fut le sublime effort de la capitale assiégée. Comme tant de héros de cette époque néfaste, ils furent ensevelis dans la fosse commune du champ d'honneur, là même où ils avaient combattu et péri ensemble. On ne put retrouver leurs cadavres. Cette mort glorieuse, au sortir de l'adolescence et sans sépulture connue, a pour ainsi dire idéalisé Edmond et Maurice Lacombe dans le souvenir de leurs contemporains. Ils n'avaient que 18 et 20 ans ! Il n'y a pas de plus bel exemple de sacrifice généreux et d'amour de la Patrie.

M. Lacombe a laissé une fille qui l'a entouré jusqu'à ses derniers moments de soins tendres et dévoués, et un fils, aujourd'hui médecin des hôpitaux de Paris. Sur un théâtre plus vaste et plus brillant, le docteur Lucien Lacombe continue les traditions paternelles, traditions de science et de dévouement, avec cette modestie qui est décidément une vertu qu'on hérite dans cette famille.

Dr Chaume.

Trois planches accompagnent cette livraison : la 1re représente une Notation aquitaine sur une ligne sèche (fin du XIe siècle) ; — la 2me, une Notation du XVe siècle, avec la traduction en notation musicale ; — et la 3me, le Reliquaire moderne de la sainte épine conservée au château de Montréal.

Le Gérant responsable, A. Delfour.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIX.

Pages.

Statuts de la Société..... 5
Liste des membres de la Société..... 9
Séances mensuelles : du 3 décembre 1891..... 31
— du 7 janvier 1892..... 46
Compte de gestion du trésorier (exercice de 1891)..... 56
Séances mensuelles : du 4 février 1892..... 77
— du 3 mars..... 89
— du 7 avril..... 141
— du 5 mai..... 153
Assemblée générale du 28 mai..... 241
Séances mensuelles : du 7 juillet..... 254
— du 4 août..... 353
— du 1er septembre..... 361
— du 6 octobre..... 445
— du 3 novembre..... 454
Causeries archéologiques. — La porte de la Filolie. — Fenêtre à Beaumont. (M. le baron DE VERNEILH)..... 58
La chapelle de Drouille, commune de Saint-Amand de Coly. (M. l'abbé J. CARRIER)..... 64
Projet d'union de la prévôté de Trémolat au collège de Guyenne, en 1738. (M. Michel HARDY)..... 68
Liste chronologique des sénéchaux du Périgord (note complémentaire.) (M. Ph. DE BOSREDON)..... 98
Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron *(Suite et fin)* (M. R. DE LAUGARDIÈRE)..... 103, 178, 297, 382 et 484

Digitized by Google

Recherches inédites d'art et d'histoire sur l'abbaye de Brantôme *(Suite et fin.)* (M. G. Bussière)..... 112 et 199
Mosaïque romaine découverte à Périgueux en 1889. (M. Michel Hardy)..... 166
Causeries archéologiques. — Sarlat. — La chapelle funéraire. — La Boëtie. — L'hôtel de Vienne ou de Brons. (M. le baron de Verneilh)..... 368
Un Sarladais inconnu. — Le président de Vienne. (M. le vicomte de Gérard)..... 276 et 407
Inventaire du château de Montréal. — Troisième partie *(Suite et fin.)* (M. H. de Montégut)..... 316
Ouverture du tombeau de saint Front en 1440. (M. l'abbé H. Brugière)..... 376
Cinquième excursion de la Société historique et archéologique du Périgord. (M. A. de Roumejoux)..... 424
Fragments de notation aquitaine. (M. l'abbé Chaminade). 466
Marguerite de Périgord et Gérald II de Malemort. (M. Philippe de Bosredon.)..... 471
Députation des villes du Périgord pour le procès des Templiers. (M. Michel Hardy)..... 475
Notice historique et religieuse de la sainte épine vénérée dans la chapelle de Montréal. (M. l'abbé Goyhenèche).. 510

Digitized by Google

VARIA.

Pages.

Le second mariage d'Archambaud VI, comte de Périgord. (M. A. D.-D.) 73

Lettre du sous-préfet de Bergerac, Maine-Biran, à M. Lespine, archiviste de la préfecture 74

Deux actes concernant la famille de Lard. (M. l'abbé A. Goustat) 124

Un pouvoir du duc de Montpensier et une lettre du duc d'Epernon à MM. de Fayolles de Puyredon. (M. le comte de Saint-Saud) 215

Note sur les familles de Martin, en Périgord. (M. le comte de Saint-Saud) 350

Peintures gallo-romaines découvertes à Périgueux. (M. Alfred Bouché) 438

Bibliographie. — *Annales historiques de la ville de Bergerac* (1233-1789). — *Les jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'hôtel-de-ville*, tome Ier (1352-1485). — *La charte de Beauregard* (1286.) (M. A. Dujarric-Descombes) 440

Sigillographie de l'Angoumois, par MM. Ph. de Bosredon et Joseph Mallat. (M. H.) 442

TABLE DES DESSINS DU TOME XIX.

Pages.

Une Porte du château de Filolie, de Thiviers 58

Une Fenêtre à Beaumont 63

Ancienne église Notre-Dame, à Brantôme 114

Portrait de l'abbé Audierne 128

Mosaïque découverte à Périgueux en 1689 172

Reposoir Renaissance du grand jardin abbatial, à Brantôme 199

Digitized by Google

Chapelle funéraire de Sarlat..... 268
Hôtel de Vienne, à Sarlat..... 272
Cheminée de l'Hôtel de Vienne, à Sarlat..... 407
Château de Clérans, à Saint-Léon-sur-Vézère..... 434
Notation aquitaine sur une ligne sèche (fin du xie siècle)... 466
Notation du xve siècle avec la traduction en notation musicale..... 468
Reliquaire moderne de la sainte épine (château de Montréal)..... 510

NÉCROLOGIE.

Pages.
M. l'abbé Salleix, curé de Saint-Privat (M. le marquis de Cumond)..... 75
M. l'abbé Audierne (M. A. Dujarric-Descombes)..... 128
M. Jules Delpit (M. Ph. T. de L.)..... 221
M. le docteur Urbain Lacombe (M. le docteur Chaume).... 517

Périgueux. — Impr. de la Dordogne (anc. Dupont et Ce).

Digitized by Google

Digitized by Google

AVIS.

Pour éviter un retard dans le paiement des cotisations, la Société a décidé, en assemblée générale, que celles qui ne seraient pas parvenues au trésorier, M. DE SAINT-PIERRE, *au bureau des Archives départementales, à la Préfecture, à Périgueux, avant le 30 juin de chaque année, seraient perçues au moyen d'un mandat présenté à domicile, augmenté de 0,75 c. pour frais de négociation.*

Tout membre titulaire ou associé qui n'aura pas payé sa cotisation au 31 décembre de chaque année sera considéré comme démissionnaire.

Digitized by Google

Le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord paraît tous les deux mois, par livraisons de 64 pages, et forme un volume à la fin de l'année. Chaque livraison est accompagnée de deux dessins.

Le Bulletin est envoyé gratuitement à MM. les membres de la Société.

Il ne contient que des documents inédits.

TIRAGES A PART.

La Société autorise le tirage à part des articles, mémoires et documents insérés dans le Bulletin, sous la condition expresse qu'au verso du titre figurera cette mention : « Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* »

MM. les membres de la Société qui désireront profiter de cette faculté devront prévenir le Secrétaire Général au moment de la remise de leur manuscrit, ou, au plus tard, en rendant les épreuves du *bon à tirer.*

Nous croyons devoir donner ici le tarif de l'imprimeur pour ces tirages à part :

8 pages de texte	réimprimées jusqu à	50	exemplaires coûteront	7 fr.;
8	—	100	—	9
12 pages	—	50	—	11
12	—	100	—	13
16 pages	—	50	—	14
16	—	100	—	16

La couverture sera payée comme quatre pages.

Il s'agit, bien entendu, d'extraits imprimés tels quels; en cas de corrections et de changements, corrections et changements seraient payés en sus.

On ferait des concessions pour une réimpression arrivant à plusieurs feuilles.

L'ancienne Maison Dupont et Cᵉ se chargerait aussi de mettre en volume les livraisons du *Bulletin* aux prix suivants :

1/2 reliure basane..... 1 fr. 50 c.
— chagrin..... 2 »

Les Sociétés savantes auxquelles le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord est adressé sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leurs publications en échange.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google